



N°d'ordre : 2021LYSEI041

THESE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE LYON

Opérée au sein de

Institut National des Sciences Appliqués (INSA) de Lyon
Ecole Doctorale N° ED483

Spécialité de doctorat : Géographie, Aménagement et Urbanisme

En cotutelle internationale avec
Université Quisqueya à Port-au-Prince (Haïti)

Ecole Doctorale : Société Environnement
Spécialité de doctorat : Études urbaines

Soutenue publiquement le 30 juin 2021 par

Neptune PRINCE

Fabrication des bidonvilles dans les pays du Sud : jeux d'acteurs et modalités d'habiter. Le cas du quartier de Canaan (Port-au-Prince-Haïti)

Devant le jury composé de :

BERDIER Chantal, Maître de conférences HDR, INSA de Lyon, Directrice de thèse
HURBON Laënnec, Professeur, Université Quisqueya, Directeur de thèse
BRAS Anie, Enseignante-chercheure, Université Quisqueya, Co-directrice de thèse
BARON Catherine, Professeure, Institut Politiques de Toulouse, Rapporteuse
PEDRAZZINI Yves, Maître d'enseignements, Ecole Polytechnique de Lausanne, Rapporteur
MAILLEFERT Muriel, Professeure, Université Jean Moulin Lyon 3, Présidente du Jury
MARTOUZET Denis, Professeur, Université de Tours, Examineur
PARE Sylvie, Professeure, Université du Québec à Montréal, Examinatrice

Département FEDORA – INSA Lyon - Ecoles Doctorales

SIGLE	ECOLE DOCTORALE	NOM ET COORDONNEES DU RESPONSABLE
CHIMIE	<u>CHIMIE DE LYON</u> https://www.edchimie-lyon.fr Sec. : Renée EL MELHEM Bât. Blaise PASCAL, 3e étage secretariat@edchimie-lyon.fr	M. Stéphane DANIELE C2P2-CPE LYON-UMR 5265 Bâtiment F308, BP 2077 43 Boulevard du 11 novembre 1918 69616 Villeurbanne directeur@edchimie-lyon.fr
E.E.A.	<u>ÉLECTRONIQUE, ÉLECTROTECHNIQUE, AUTOMATIQUE</u> https://edeea.universite-lyon.fr Sec. : Stéphanie CAUVIN Bâtiment Direction INSA Lyon Tél : 04.72.43.71.70 secretariat.edeea@insa-lyon.fr	M. Philippe DELACHARTRE INSA LYON Laboratoire CREATIS Bâtiment Blaise Pascal, 7 avenue Jean Capelle 69621 Villeurbanne CEDEX Tél : 04.72.43.88.63 philippe.delachartre@insa-lyon.fr
E2M2	<u>ÉVOLUTION, ÉCOSYSTÈME, MICROBIOLOGIE, MODÉLISATION</u> http://e2m2.universite-lyon.fr Sec. : Sylvie ROBERJOT Bât. Atrium, UCB Lyon 1 Tél : 04.72.44.83.62 secretariat.e2m2@univ-lyon1.fr	M. Philippe NORMAND Université Claude Bernard Lyon 1 UMR 5557 Lab. d'Ecologie Microbienne Bâtiment Mendel 43, boulevard du 11 Novembre 1918 69 622 Villeurbanne CEDEX philippe.normand@univ-lyon1.fr
EDISS	<u>INTERDISCIPLINAIRE SCIENCES-SANTÉ</u> http://ediss.universite-lyon.fr Sec. : Sylvie ROBERJOT Bât. Atrium, UCB Lyon 1 Tél : 04.72.44.83.62 secretariat.ediss@univ-lyon1.fr	Mme Sylvie RICARD-BLUM Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires (ICBMS) - UMR 5246 CNRS - Université Lyon 1 Bâtiment Raulin - 2ème étage Nord 43 Boulevard du 11 novembre 1918 69622 Villeurbanne Cedex Tél : +33(0)4 72 44 82 32 sylvie.ricard-blum@univ-lyon1.fr
INFOMATHS I	<u>INFORMATIQUE ET MATHÉMATIQUES</u> http://edinfomaths.universite-lyon.fr Sec. : Renée EL MELHEM Bât. Blaise PASCAL, 3e étage Tél : 04.72.43.80.46 infomaths@univ-lyon1.fr	M. Hamamache KHEDDOUCI Université Claude Bernard Lyon 1 Bât. Nautibus 43, Boulevard du 11 novembre 1918 69 622 Villeurbanne Cedex France Tél : 04.72.44.83.69 hamamache.kheddouci@univ-lyon1.fr
Matériaux	<u>MATÉRIAUX DE LYON</u> http://ed34.universite-lyon.fr Sec. : Yann DE ORDENANA Tél : 04.72.18.62.44 yann.de-ordenana@ec-lyon.fr	M. Stéphane BENAYOUN Ecole Centrale de Lyon Laboratoire LTDS 36 avenue Guy de Collongue 69134 Ecully CEDEX Tél : 04.72.18.64.37 stephane.benayoun@ec-lyon.fr
MEGA	<u>MÉCANIQUE, ÉNERGÉTIQUE, GÉNIE CIVIL, ACOUSTIQUE</u> http://edmega.universite-lyon.fr Sec. : Stéphanie CAUVIN Tél : 04.72.43.71.70 Bâtiment Direction INSA Lyon mega@insa-lyon.fr	M. Jocelyn BONJOUR INSA Lyon Laboratoire CETHIL Bâtiment Sadi-Carnot 9, rue de la Physique 69621 Villeurbanne CEDEX jocelyn.bonjour@insa-lyon.fr
ScSo	<u>ScSo*</u> https://edsciencessociales.universite-lyon.fr Sec. : Mélina FAVETON INSA : J.Y. TOUSSAINT Tél : 04.78.69.77.79 melina.faveton@univ-lyon2.fr	M. Christian MONTES Université Lumière Lyon 2 86 Rue Pasteur 69365 Lyon CEDEX 07 christian.montes@univ-lyon2.fr

*ScSo : Histoire, Géographie, Aménagement, Urbanisme, Archéologie, Science politique, Sociologie, Anthropologie

Dédicace

Je dédie cette thèse à
ma mère Anne Marie Thérèse Barthold ;
à mon père Arnold Prince ainsi qu'à
mon grand-père Vilnord Barthold (Noga) ;
pour avoir exprimé autant d'amour et de patience pendant mon enfance

Remerciements

Cette thèse a été réalisée en cotutelle entre le Laboratoire Environnement Ville Société (EVS) de l'Université de Lyon, composante de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon et le Centre de Recherche et d'Appuis aux Politiques Urbaines (CRAPU) de l'Université Quisqueya (UniQ). Mes remerciements vont à l'endroit de toutes personnes qui ont contribué à la réalisation de cette recherche en particulier à :

Chantal BERDIER, Maître de conférences HDR à l'INSA de Lyon, directrice de la recherche (France), pour avoir accepté de diriger ma recherche ; pour avoir été disponible et à l'écoute de mes soucis ; pour les corrections, les regards critiques ainsi que pour la patience et le respect qu'elle a témoigné à mon regard ;

Laënnec HURBON, Professeur à l'Université Quisqueya, Directeur de recherche honoraire, pour avoir accepté de diriger ma recherche (Haïti) ; et surtout pour avoir été à l'écoute de mes difficultés ; pour les remarques, les corrections et les suggestions de lecture ainsi que pour la patience et le respect qu'il a manifesté à mon égard ;

Anie BRAS, Enseignante chercheuse à l'Université Quisqueya, Directrice du CRAPU, co-directrice de la recherche, pour m'avoir accueilli au sein du laboratoire et accepté de codiriger cette thèse ; et surtout pour ses soutiens dans les démarches administratives, ses mots d'encouragement et ses remarques ;

Catherine BARON, Professeure à l'Institut Politiques de Toulouse, pour avoir accepté de participer au jury comme rapporteure et de relire ma recherche ;

Yves PEDRAZZINI, Maître d'enseignements à l'Ecole Polytechnique de Lausanne, pour avoir accepté de participer au jury comme rapporteur et de relire ma recherche ;

Muriel MAILLEFERT, Professeure à l'Université Jean Moulin de Lyon 3, pour avoir accepté de participer au jury comme examinatrice et de présider la soutenance de ma thèse ; et surtout pour de nombreuses discussions constructives que nous avons eu au cours de la recherche ;

Denis MARTOUZET, Professeur à l'Université de Tours, pour avoir accepté de participer au jury comme examinateur de ma recherche ;

Sylvie PARE, Professeure à l'Université du Québec à Montréal, pour avoir fourni des remarques et des mots d'encouragement lors de mes communications à la journée doctorale de l'APERAU en 2018 et au colloque de 2019 ; et surtout pour avoir accepté de participer au jury comme examinatrice de ma recherche ;

Evens EMMANUEL, Professeur à l'Université Quisqueya et Directeur du Collège doctoral d'Haïti, pour avoir soutenu ma démarche pour l'obtention d'une bourse doctorale qui a facilité la réussite de la thèse ;

Ambassade de France en Haïti et l'équipe de Campus (Haïti et France) pour avoir soutenu et financé le projet de recherche pendant 3 ans ;

Jean-Yves TOUSSAINT, Professeur et directeur de l'EVS ; Sophie VAREILLES, Maître de conférences à l'INSA et Nadira MATAR, secrétaire du Laboratoire EVS-composante de l'INSA, pour l'accueil qu'ils m'ont offerte au cours de mes séjours en France ;

A l'équipe de FEDORA et l'Ecole doctorale ED483, pour leurs soutiens dans les démarches administratives ;

Jean Michel DELEUIL et Elise ROCHE, respectivement, Professeur et Maître de conférences à l'INSA, pour leurs commentaires critiques ;

Abigail KERN, Directrice adjointe du CRAPU, pour sa relecture critique et ses mots d'encouragement ;

Jacky LUMARQUE, Recteur de l'Université Quisqueya, pour avoir soutenu ma démarche auprès de la Police au cours de la réalisation des enquêtes ;

Fritz DESHOMME et Jacques BLAISE, respectivement Recteur et Vice-recteur à la recherche de l'Université d'Etat d'Haïti, pour m'avoir soutenu dans mes démarches administratives pour l'obtention d'un financement pour la recherche ;

Hérold TOUSSAINT, ancien Vice-Recteur aux affaires académiques de l'Université d'Etat d'Haïti, pour m'avoir donné accès à sa bibliothèque privée ;

Roberson EDOUARD, Chercheur à l'Université Laval (Québec) ; Nelson Sylvestre, Professeur à l'Université d'Etat d'Haïti ; Renaud Govain, Professeur et Doyen de la Faculté Linguistique Appliquée de l'Université d'Etat d'Haïti ; pour de nombreuses discussions constructives ;

Collègues doctorantes du CRAPU de l'Université Quisqueya et de l'EVS composante de l'INSA pour les discussions et critiques enrichissantes que nous avons eu dans les moments de détente ;

Toute l'équipe du CNIGS, pour m'avoir soutenu dans la réalisation des cartes ;

A l'équipe de Master URBAMater, pour les discussions et les restitutions des groupes focaux (combites) ;

Tous mes collaborateurs de terrain, qui m'ont accompagné et aidé dans les collectes des données de terrain ;

Aux responsables des institutions publiques et Ministères en Haïti qui ont accepté de me donner accès à des documents de leurs archives ;

Membres de ma famille et mes ami.e.s pour leurs amours et leurs soutiens

Résumé : En 2018, on estimait à 300 000 le nombre de bidonvilles existant dans le monde et à 42% la population qui y vivait. 80 % de l'effectif se trouvaient dans les pays du Sud. Situés dans des espaces délaissés proches des villes, les bidonvilles suscitent des interrogations tant comme fait urbain incontournable que comme des territoires à risques naturels et anthropiques. En Haïti comme dans les pays du Sud, l'augmentation de la population urbaine se traduit surtout par la croissance des bidonvilles : 17 en 1950 et environ 400 en 2020. Les travaux sur les bidonvilles sont très nombreux et investiguent surtout les questions de l'habitat, l'occupation foncière, la précarité, l'habitant. Mais peu de travaux et d'approches les mobilisent pour aborder la fabrication progressive des bidonvilles. Cette thèse interroge les modalités d'appropriation foncière, d'auto-fabrication et les modes d'habiter ainsi que le jeu d'acteurs dans l'évolution des bidonvilles par le biais des « tactiques habitantes¹ ». Les observations, les collectes de données réalisées sur le quartier de Canaan, notre terrain d'étude, ainsi que l'analyse du processus de bidonvilisation de la RMP² ont permis de mettre en évidence des phases successives de ce que nous appelons « faire ville et/ou quartier a posteriori ». En effet, si les populations de ces territoires s'installent, auto-construisent leurs habitats ; on constate qu'au bout d'un temps relativement long, il y a une forme de « normalisation » voire de reconnaissance à postériori de ces quartiers par les pouvoirs publics. C'est le cas du quartier de « Saint-Martin », créé en 1925 et devenu la ville de « Delmas » en 1982. A contrario, les villes planifiées sont conçues à partir de la maîtrise foncière, de l'aménagement de l'espace suivi par la viabilisation, des programmes de construction avant que les pouvoirs publics envisagent enfin d'installer la population. A l'inverse de ce processus, la création des « villes a posteriori » se fait à partir de l'établissement spontané des populations sur des terrains souvent déclassés, de l'auto-organisation, de l'auto-construction d'habitat provisoire se consolidant graduellement au fur et à mesure des rentrées d'argent, etc. Les petits commerces de proximité et le déploiement des réseaux techniques urbains se développent progressivement avant que les pouvoirs publics interviennent pour formaliser « a posteriori » cette situation urbaine de fait. In fine, nous défendons la thèse de l'existence d'une inversion de modalité de « faire la ville » que nous désignons par « l'urbanisme inversé » qui correspond à ce que nous avons observé tant en Haïti qu'au Brésil et au Pérou. En effet, dans les 3 cas, certains bidonvilles deviennent au bout de 30 à 40 ans soit des territoires intégrés à la politique de la ville au même titre que les villes planifiées ou des quartiers ou des « villes a posteriori ».

Mots clés : Bidonville, Pays du Sud, acteurs, modalité d'habiter, habitants, foncier, urbanisme inversé, Haïti, Canaan.

¹ Cette expression est empruntée à De Certeau.

² Région métropolitaine de Port-au-Prince

Abstract

42% of the urban population were found living in 300,000 slums counted throughout the world in 2018. 80% of these shanty towns are situated in the global South. Slums are located in abandoned spaces close to cities as such they raise questions both as an unavoidable urban fact and as areas with natural and man-made risks. In Haiti, a country of the South, the increase in the urban population is reflected above all in the growth of slums, with 17 counted in 1950 and around 400 in 2020. Notions of housing, land tenure, precariousness, and inhabitants are very recurrent in the work on the slums. However, few studies use them to tackle the progressive construction of slums. This thesis questions the modalities of land appropriation, self-construction and ways of living as well as the actions of the citizens implicated in the development of neighborhoods through "inhabitant tactics". The observations, the data collections carried out on the slum of Canaan, our field of study as well as the analysis of the slum development process of the RMP³ made it possible to highlight the modalities of what we call "making a city and/or a district a posteriori". Indeed, if the slums are self-building, we see that after a relatively long time, there is a form of "normalization", even a posteriori recognition of these slums by the public authorities. This is the case of the district of "Saint-Martin", created in 1925 and became the city of "Delmas" in 1982. On the contrary, planned cities are made from planning, land control, development of the space followed by servicing, construction programs before the public authorities finally consider settling the population. Inversely to this process, the creation of "a posteriori cities" is done from the spontaneous establishment of populations on often declassified land, the auto-organization, the auto-construction of temporary housing gradually consolidating itself through cash flow, etc. Small local shops and the deployment of urban technical networks are progressively developing before the public authorities intervene to formalize this de facto urban situation "a posteriori". Finally, we defend the thesis of the existence of an inversion of modality of "making the city" which we designate by "inverted urbanism" corresponding to what we have observed in Haiti as well as in Latin American countries, like Brazil and Peru. Indeed, slums in the latter countries become within 30 to 40 years either neighborhoods or "a posteriori cities" or even territories integrated into city policy in the same way as planned cities.

Keywords: Slums, Southern countries, Actors, Way of living, Inhabitants, Land, Inverted urbanism, Haiti, Canaan.

Rezime (créole haïtien) :

Nan lane 2018, yo te estime kantite bidonvil ki genyen nan lemond a 300,000. Kantite bidonvil sa a rasanble 42% popilasyon ki ap viv lavil e 80% ladan ap viv nan peyi pòv yo. Bidonvil sa yo nou jwenn yo tou pre vil yo, kote Leta pa mande yo sa yo pote pou vann, mennen anpil obsèvatè kesyon yo kòm espèyans sosyal enkontounab kote moun ap viv oswa kòm teritwa ki chaje ak risk natirèl oswa risk aksyon moun okazyone. An Ayiti tankou nan peyi pòv yo, ogmantasyon popilasyon vil la soti nan ogmantasyon bidonvil yo, ki soti 17 an 1950 pou rive anviwon 400 an 2020. Nasyon lojman, pwopriyete tè, prekarite, abitan repete anpil nan rechèch sou bidonvil. Sepandan, pa genyen anpil etid ki sèvi ak yo pou esplike konstriksyon bidonvil pwogresivman. Tèz sa a etidye modalite jan moun yo rive pran tè, konstwi poukont yo san okenn kontwòl epi jan yo abite espas la, san bliye enplikasyon diferan aktè yo nan evolisyon katye yo pandan yo ap sèvi ak sa nou ta kapab rele “taktik abitan yo”. Obsèvasyon ak ankèt nou reyalize nan katye Kanaran, ki se teren etid nou, san bliye analiz pwosesis bidonvilizasyon zòn potoprens yo, pèmèt nou mete aksan sou modalite sa nou rele “konstwi vil / konstwi katye san kontwòl”. Anèfè, si abitan yo konstwi bidonvil pou tè yo, nou konstate bò kote otorite piblik yo, apre yon tan ki kapab long, yon fòm “nòmalizasyon”, ou menm yon fòm rekonesans katye sa yo lè yo fin swadizan konstwi. Sa a se ka katye “Senmaten”, yo kreye an 1925 epi ki te vin tounen vil “Dèlma” an 1982. Okontrè, yo konstwi vil yo reve yo sou baz planifikasyon, kontwòl ak metriz anviwonman an, amenajman espas la ajoute sou montaj bon jan pwogram konstriksyon solid anvan otorite piblik yo pran desizyon pou enstale popilasyon an nan espas yo konstwi a. Kontrèman ak pwosesis sa a, yo kreye vil yo pa planifye konstriksyon yo àprè abitan yo fin tabli nan espas la, souvan sou tè yo pran, kote yo fè konstriksyon pwovizwa pa yo ki ap vin pi solid epi definitiv ofi e amezi lajan ap antre nan men yo, elatriye. Boutik katye yo ak deplwaman rezon teknik yo sou vil la vin ap devlope pwogresivman anvan otorite piblik yo entèveni pou fòmalizasyon vil la lè moun yo fin konstwi li. Anfen, nou defann tèz egzistans yon “envèsyon jan yo konstwi lavil ” nou rele “ibanis envès” ki koresponn ak sa nou obsève tou nan peyi Amerik Latin nan (tankou Brezil ak Perou) kote bidonvil yo tounen katye oswa “vil aposteriori” oswa teritwa ki entegre nan politik vil la menm jan ak vil yo planifye konstriksyon yo.

Mo kle : Bidonvil, Peyi pòv, Espas, Aktè, Fason moun viv, Byen latè, ibanis envès, Ayiti, Kanaran.

Liste des abréviations et sigles

ACF : Action Contre la Faim

ACTED : Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement

AFD : Agence Française de Développement

AITEC : Association Internationale de Techniciens Experts et Chercheurs

APN : Autorité Portuaire National (Haïti)

AUF : Agence Universitaire de la Francophonie

BM : Banque Mondiale

BNH : Banque Nationale d'Habitation (Brésil)

BRISIF : Brigade d'Intervention Contre l'Insécurité Foncière

CIAT : Comité Interministériel du Territoire

CIRH : Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti

CNIGS : Centre National de l'Information Géographique et Spatiale

COFOPRI : Commission de Formalisation de la Propriété Informelle (Pérou)

CRA : Croix-Rouge Américaine

CRAPU : Centre de Recherche et d'Appui aux Politiques Urbaines

CRH : Croix-Rouge Haïtienne

CRS : Catholique Relief Service

DINEPA : Direction Nationale de l'Eau Potable et l'Assainissement

EDH : Electricité d'Etat d'Haïti

FADH : Force Armée d'Haïti

FRAP : Front Révolutionnaire Armée pour le Progrès d'Haïti

FRH : Fond de Reconstruction d'Haïti

GSCGC : Groupe Sectoriel Coordination et Gestion des Camps-clusters

IHSI : Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique

IMO : International Missions Outreach

IRD : Institut de Recherche et de Développement

ISPAN : Institut de Sauvegarde de Patrimoine National

MARNDR : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

MAS : Ministère des Affaires Sociales

MICT : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales

MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
MPCE : Ministère de la Planification de la Coopération Externe
MTPTC : Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
ONACA : Office National de Cadastre
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONPES : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale
ONU : Organisation des Nations Unies
OVISEC : Organisation des Victimes du Séisme à Canaan
PARDN : Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti
PIB : Produit Intérieur Brut
PNB : Produit National Brut du Brésil
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PSRH : Plan Stratégique pour la Refondation d'Haïti
RMP : Région Métropolitaine de Port-au-Prince
SHADA : Société Haïtieno-Américaine de Développement Agricole
UCLBP : Unité de Construction, de Logement et de Bâtiments Publics
UEH : Université d'Etat d'Haïti
UNIQ : Université Quisqueya
US : Dollar Américain
USAID : United States for International Development
ZEIS : Zones Spéciales d'Intérêt Social

Liste des figures

Figure 1 : Répartition territoriale de la population haïtienne.....	2
Figure 2 : Articulation du questionnement de la recherche.....	5
Figure 3 : Les étapes de la recherche.....	11
Figure 4 : Evolution de la population urbaine mondiale entre 1950 et 2050	21
Figure 5 : Prospectives de croissance urbaine par continent entre 1950 et 2050.....	22
Figure 6 : La population des bidonvilles dans le monde.....	24
Figure 7 : L'expansion de Port-au-Prince de 1749 à 2019.....	34
Figure 8 : Principales villes d'Haïti.....	37
Figure 9 : Département de l'Ouest et la région métropolitaine de Port-au-Prince.....	44
Figure 10 : Positionnement géographique de Canaan.....	48
Figure 11 : Le camp Corail et son expansion en 2010.....	49
Figure 12 : Le découpage du site en des zones en 2010.....	50
Figure 13 : Vue du quartier de Canaan, du Centre au Sud en 2019.....	51
Figure 14 : Situation du site en 2009 et Canaan en 2019.....	52
Figure 15 : Evolution de la partie Nord de Canaan entre 2014 et 2019.....	53
Figure 16 : Frise chronologique de l'évolution du processus de bidonvillisation de la région métropolitaine de Port-au-Prince.....	55
Figure 17 : Zones agricoles et centres d'exportation d'hévéa de SHADA.....	57
Figure 18 : Port-au-Prince et zones de bidonvilles (entre 1749 et 1942).....	59
Figure 19 : Port-au- Prince et ses expansions en 1954.....	60
Figure 20 : Evolution de la population de Port-au-Prince entre 1948 et 2003	61
Figure 21 : Quartier Bel-Air, vue du Fort-National en direction de l'Ouest.....	62
Figure 22 : Vue de l'expansion planifiée au Nord de Port-au-Prince en 1946.....	63
Figure 23 : Vue aérienne de 3 nouveaux bidonvilles vers 1960.....	64
Figure 24 : Zones de bidonvilles et étalement urbain de Port-au-Prince en 1960.....	66
Figure 25 : Zones de bidonvilles de la région métropolitaine de Port-au-Prince	77
Figure 26 : Processus de bidonvillisation de la région métropolitaine de Port-au-Prince.....	81
Figure 27 : L'occurrence des notions et concepts autour du terme de bidonville.....	89
Figure 28 : Synthèse des définitions du bidonville à travers un cadre notionnel.....	94
Figure 29 : Dynamique foncière proposée dans l'évolution des bidonvilles	105
Figure 30 : Cadre notionnel de l'habitant-fabricant proposé.....	110

Figure 31 : Dimensions, variables et indicateurs dans la modalité d’habiter les bidonvilles.....	113
Figure 32 : Mise en relation des cadres notionnels	115
Figure 33 : Mode d’approche globale de la recherche.....	117
Figure 34 : Comment les bidonvilles en Haïti sont fabriqués et habités ?.....	120
Figure 35 : Localisation des bâtis des enquêtes de terrain.....	125
Figure 36 : Formation du camp en 2010 et construction en dur en 2018 sur une colline.....	130
Figure 37 : Des dispositifs techniques et spatiaux observés.....	130
Figure 38 : Des activités socioéconomiques aux prises des affiches publiques.....	131
Figure 39 : Mise en l’occurrence des mots dans les discours émis publics sur Canaan.....	147
Figure 40 : Synthèse des outils de recherche mobilisés.....	149
Figure 41 : Frise chronologique de la fabrication du quartier de Canaan.....	160
Figure 42 : Retour à l’histoire de l’espace.....	162
Figure 43: Modalités de découpage de l’espace.....	164
Figure 44 : Aménagement de l’espace dans les habitats en dur à Canaan en 2015.....	165
Figure 45 : Infrastructures routières à Canaan.....	167
Figure 46 : Route principale de Canaan : « Boulevard Canaan 3 ».....	167
Figure 47 : Espace laissé pour la place publique dans le sous-quartier Canaan 2.....	168
Figure 48 : Morphologie de Canaan.....	169
Figure 49 : Les acteurs de construction de la route de Canaan 3.....	177
Figure 50 : Les acteurs de fabrication de Canaan.....	181
Figure 51 : Les acteurs institutionnels de l’aménagement en Haïti.....	184
Figure 52 : Annexe principale de la mairie des Croix-des-Bouquets.....	191
Figure 53 : Déplacements interurbains des habitants vers Canaan.....	198
Figure 54 : Mode dominant de découpage du site de Canaan en 2010.....	200
Figure 55 : Evolution de l’occupation du site de Canaan de 2010 à 2019.....	202
Figure 56 : Répartiion des occupants sur le site en 2011.....	202
Figure 57 : Evolution de l’occupation des espaces dans la Région métropolitaine de Port-au-Prince.....	205
Figure 58 : Papier d’enregistrement des transactions des parcelles.....	211
Figure 59 : Expansion de l’occupation et zonages des espaces en 2010 et 2012 dans le quartier de Canaan	222
Figure 60 : Eglise catholique de Sainte-Famille dans le sous-quartier Canaan 3.....	228

Figure 61 : Entreprise funéraire Baptiste dans le sous-quartier Canaan 3.....	228
Figure 62 : « Lycée René Gracia Préal » de Canaan.....	229
Figure 63 : Antenne de Police de Canaan.....	230
Figure 64 : Les conflits et les modalités de résolutions.....	245
Figure 65 : Organisation des pouvoirs informels de Canaan.....	247
Figure 66 : Création d'un regroupement des leaders de zone.....	251
Figure 67 : Relations sociales et jeu d'acteurs à Canaan.....	252
Figure 68 : Articulation du jeu d'acteurs dans l'exécution de 8 projets à Canaan.....	254
Figure 69 : Petit commerce alimentaire (Boutik en créole) dans le sous-quartier Canaan 3.....	261
Figure 70 : Bureau de transfert d'argent international et national.....	262
Figure 71 : Services urbains (eau et électricité)	264
Figure 72 : Points d'infrastructure d'eau à Canaan en 2016.....	265
Figure 73 : Début de construction d'un habitat permanent.....	268
Figure 74 : Procédés de construction des habitats permanents à Canaan.....	271
Figure 75 : Tissu urbain de la commune de Delmas.....	275
Figure 76 : Evolution de l'habitat à Delmas entre 1940 et 1970.....	276
Figure 77 : Caractéristiques des habitats de Port-au-Prince et ses périphéries.....	277
Figure 78 : Infrastructures de Delmas et localisation de ses bidonvilles de 1970 à 2019.....	279
Figure 79 : Evolution du bidonville « Cité-Simone » entre 1958 à 2002.....	280
Figure 80 : Habitats de l'ancien bidonville « Cité-Simone ».....	281
Figure 81 : Evolution des habitats à Canaan entre 2010 et 2019.....	283
Figure 82 : Concentration des équipements de « services » dans le sous-quartier Canaan 3.....	285
Figure 83 : Concentration des activités socio-économiques dans le sous-quartier Canaan 3.....	286
Figure 84 : Evolution de l'étalement urbain de São Paulo entre 1872 et 2002.....	288
Figure 85 : Frise chronologique de l'évolution des favelas à São Paulo entre 1950 et 2020.....	289
Figure 86 : Densité des favelas à São Paulo en 2007.....	291
Figure 87 : Evolution des habitats de la favela « villa Jacqueline » à São Paulo entre 1950 et 2003.....	292
Figure 88 : Expansion urbaine de la région de Lima entre 1862 et 1970.....	295

Figure 89 : Frise de l'évolution de la population urbaine de Lima et des bidonvilles.....	296
Figure 90 : Extension des bidonvilles de Lima en 1970.....	296
Figure 91 : Evolution de l'habitat de « Villa el Salvador » entre 1971 et 2010.....	297
Figure 92 : Bidonvilles régularisés et « Villa el Salvador » à Lima entre 1996 et 2000.....	299
Figure 93 : La ville de Lima avant et après la régularisation des bidonvilles.....	300
Figure 94 : Schéma du processus de bidonvillisation dans les pays du Sud (Haïti, Pérou et Brésil).....	304
Figure 95 : Cadre formel d'opération d'« urbanisme classique » en Haïti.....	307
Figure 96 : Les grandes phases de l'urbanisme inversé proposé.....	309

Liste des tableaux

Tableau 1 : Estimation de la population urbaine dans les bidonvilles des pays du Sud.....	23
Tableau 2 : Population urbaine et rurale haïtienne entre 1940 et 2020.....	31
Tableau 3 : Population et superficie de la région métropolitaine de Port-au-Prince en 2015.....	45
Tableau 4 : Zones d'expansion des bidonvilles de la région métropolitaine de Port-au-Prince entre 1980 et 2010.....	47
Tableau 5 : Synthèse des facteurs et des effets entre 1940 et 1960.....	64
Tableau 6 : Synthèse des facteurs et des effets entre 1960 et 1980	71
Tableau 7 : Évolution de la population de la région métropolitaine de Port-au-Prince entre 1970 et 2017.....	75
Tableau 8 : Bilans des principales catastrophes naturelles en Haïti 2000-2010.....	76
Tableau 9 : Camps et sans-abris de la région métropolitaine de Port-au-Prince en 2013.....	78
Tableau 10 : Synthèse des facteurs et des effets sur le processus de bidonvilisation de la RMP entre 1981 et 2019.....	80
Tableau 11 : Synthèse des approches et des auteurs.....	100
Tableau 12 : Catégorisation des enquêtes.....	136
Tableau 13 : Bilan des dispositifs, des méthodes et des objectifs poursuivis.....	149
Tableau 14 : Types d'activités et domaines d'intervention des ONG(s) et organismes internationaux à Canaan entre 2010 et 2012.....	172
Tableau 15 : Les acteurs des projets à Canaan (2015-2019).....	175
Tableau 16 : Des acteurs de projets urbains de 1974 à 1996.....	178
Tableau 17 : Analyse des acteurs de la fabrication de Canaan	182
Tableau 18 : Fonction des acteurs de fabrication de Canaan.....	184
Tableau 19 : Plans élaborés par les pouvoirs publics entre 2011 et 2016.....	187
Tableau 20 : Synthèse des modalités d'appropriation foncière.....	218
Tableau 21 : Caractéristiques des occupants des parcelles à Canaan.....	227
Tableau 22 : Conflits et protagonistes impliqués.....	239
Tableau 23 : Témoignages sur les violences à Canaan.....	241
Tableau 24: Domaines et principales activités socio-économiques à Canaan.....	259
Tableau 25 : Caractéristique de l'habitat du quartier « Saint-Martin » en 1982.....	277

Tableau 26 : Caractéristique de l'évolution de l'habitat à Canaan de 2010 à 2019.....	284
Tableau 27 : Relation entre l'informel et formel.....	324

Liste des encadrés

Encadré 1 : Guide d’observation : diagnostic du territoire.....	128
Encadré 2 : Guide d’entretien avec les « chefs » des associations auto-proclamées.....	132
Encadré 3 : Guide d’entretiens avec des habitants.....	135
Encadré 4 : Guide d’entretien avec des ONG(s) et organismes internationaux	137
Encadré 5 : Groupe focaux (Combite urbaine) à Canaan.....	139
Encadré 6 : Guide d’entretien du groupe focal (combite).....	141
Encadré 7 : Grille d’analyse des activités de fabrication du quartier.....	152
Encadré 8 : Grille d’analyse de gestion foncière dans le processus de fabrication de Canaan.....	153
Encadré 9 : Grille d’analyse du processus et des modalités d’habiter de Canaan.....	154

Sommaire

Dédicace	I
Remerciements.....	II
Résumé et mots clés	III
Abstract and keywords.....	IV
<i>Rezime e mo kle</i> (créole haïtien).....	V
Liste des abréviations	VI
Liste des figures.....	VII
Liste des tableaux	VIII
Liste des encadrés	IX
Introduction générale.....	1
Partie 1: Présentation du contexte et du terrain de la recherche	15
Chapitre 1 : Du contexte global et national au terrain de la recherche.....	18
Chapitre 2 : La bidonvillisation de la région métropolitaine de Port-au-Prince : traduction des crises du secteur du logement.....	55
Partie 2 : Problématique et méthodes de la recherche	84
Chapitre 3 : Modèle d'analyse et problématique de recherche.....	87
Chapitre 4 : Dispositifs et méthodes de la recherche.....	123
Partie 3: Processus de fabrication de Canaan.....	157
Chapitre 5: Acteurs et schématisation de la fabrication des bidonvilles.....	159
Chapitre 6 : Analyse du processus et des modalités d'appropriation foncière à Canaan.....	194
Partie 4 : Jeux d'acteurs et évolution des bidonvilles.....	235
Chapitre 7 : Jeux d'acteurs dans la fabrication de Canaan : entre conflits et ordre social....	237
Chapitre 8 : De l'évolution des bidonvilles aux quartiers vers des « villes a postériori »....	273
Conclusion générale.....	316
Bibliographie.....	329
Annexe 1: Haïti et son organisation territoriale.....	373
Annexe 2 : Le séisme du 12 janvier : humanitaires et habitats des camps.....	376
Annexe 3 : Décret d'utilité publique du 22 mars 2010.....	383
Annexe 4 : Fête du 22 mai : François Duvalier, ses partisans et les tontons macoutes à Port-au-Prince.....	387
Annexe 5 : Abattage des porcs et paupérisation des paysans haïtiens entre 1981 et 1988....	388
Annexe 6 : <i>Dechoukaj</i> des tontons macoutes : la chasse à l'homme et la justice	

populaire.....	391
Annexe 7 : Cartes des risques naturels en Haïti.....	392
Annexe 8 : Corpus documentaire : documents officiels.....	393
Annexe 9 : Corpus documentaire : compilation des journaux entre 2010 et 2020.....	399
Annexe 10 : Corpus empirique : extraits des entretiens.....	402
Annexe 11 : Arrêté présidentiel du 06 décembre 2012 abrogeant le zonage de Canaan.....	415
Annexe 12 : Décret présidentiel du 23 décembre 1982 créant la commune de Delmas.....	419
Annexe 13 : Régularisation des favelas à São Paulo entre 2002 et 2003.....	421
Annexe 14 : Document officiel de régularisation des bidonvilles à Lima au Pérou.....	423
Table des matières	426

Introduction générale

Le monde est habité majoritairement par des citadins. En effet, entre 1950 et 2018, la population mondiale passe de 2.6 à 7.3 milliards d'habitants dont 4.2 milliards sont citadins (ONU, 2018). En d'autres termes, 58% de la population mondiale habitent en ville ; et selon les estimations, ce pourcentage devrait atteindre plus de 60% en 2030 soit 5,6 milliards de citadins (*Ibid.*). L'accélération de la croissance démographique est corolaire à une forte expansion territoriale, notamment dans les pays du Sud⁴. Ainsi, l'aire urbaine mondiale passera de 0.5 millions km² en 2000 à 1.2 millions km² en 2030 (Barthélemy, 2012).

Les effets de cette double croissance (population et territoire) sont encore plus problématiques dans les bidonvilles des pays du Sud, où les enjeux socio-économiques, territoriaux et environnementaux sont très prégnants (Marchal et Stébé, 2011). On estime en 2018 la population urbaine mondiale qui vivait dans les 300 000 bidonvilles existants à 42% (Daubeuf, 2018). Parmi ces bidonvilles, 80% soit 240 000 se situent dans les pays du Sud. En effet, les plus vulnérables (10 à 15% de la population mondiale) ne peuvent aujourd'hui qu'habiter dans des bidonvilles. Dans ces conditions, la double croissance des bidonvilles va-t-elle s'accélérer ?

L'objectif 17 de développement durable (ODD) qui est de « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables », remet la question des bidonvilles au centre des préoccupations des politiques publiques. En d'autres termes, la transformation des milieux urbains de manière durable pour préserver les ressources naturelles, limiter leur impact environnemental et garantir une qualité de vie convenable à tous les humains suppose une prise en compte des populations des bidonvilles. La question des bidonvilles reste au centre des préoccupations des décideurs des pays du Nord, du Sud et des organismes internationaux. Elle est aussi un objet de recherche qui continue à interpeller à nouveau⁵ des chercheurs de différents champs disciplinaires dont les sciences humaines et sociales.

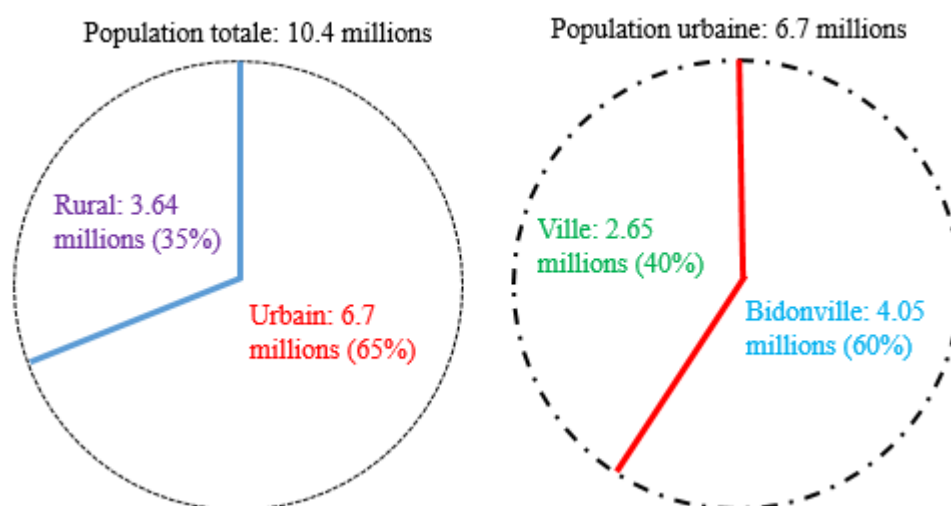
⁴ Ce terme désigne ici les pays émergents et/ou pays sous-développés.

⁵ A partir des années 2000, en dépit des violences et des conflits fréquents, ces territoires sont l'objet de nombreux enjeux : gouvernance, marketing territorial et artistique.

En Haïti, pays insulaires des Caraïbes, ce phénomène se multiplie sous les effets conjugués d'une forte croissance démographique (2.5% en moyenne par an), des mouvements de population liés aux catastrophes naturelles (cyclones, ouragan, inondation, séisme, sécheresse), à la paupérisation des campagnes (accélération de l'exode rural) et à des crises politiques et sociales (pauvreté, violence, instabilité). Si le nombre de ménages formés en milieu urbain est estimé entre 15 000 à 20 000 par an, 40 à 50 % se sont installés dans les bidonvilles (Petter, et *al.* 2020).

En 1950, la répartition ville-campagne a été totalement bouleversée en Haïti. En effet, si 75% (soit 2 322 915) de la population était d'origine rurale ; en 2015, soit 65 ans après, la répartition spatiale de la population a totalement changé. Désormais, 57% (soit 5 928 000) de la population vit en ville (IHSI, 2015). Les premières conséquences sont doubles : augmentation significative du nombre de bidonville, notamment dans la RMP. En 1950, le pays comptait 17 bidonvilles, puis 400 en 2015 (IHSI, 1982 ; Prince, 2020). 60% de la population urbaine haïtienne vit dans des bidonvilles en 2015 et 89% sont concentrés dans 358 bidonvilles de la RMP (IHSI, 1978 ; 2003 ; 2015). En conséquence, il s'est développé un déséquilibre territorial dans la répartition de la population (Figure 1).

Figure 1 : Répartition territoriale de la population haïtienne en 2015



Source : IHSI, 2015 et Auteur

Le déséquilibre territorial s'accélère sous l'effet combiné de 100 000 nouveaux arrivés chaque année dans la RMP, du fort taux de chômage à la campagne (55%), de l'inflation (20% en 2018), de la baisse considérable des pouvoirs d'achat de la population rurale, de l'insolvabilité de plus de la moitié de la population urbaine à assurer le coût du logement dans

les villes, mais aussi de l'incapacité de l'Etat à mettre en place des infrastructures techniques et socio-économiques pour assurer une bonne répartition des services publics (Théodat, 2014 ; Edouard, 2020). Ce déséquilibre laisse de plus en plus de marge de manœuvre aux initiatives individuelles et aux interventions humanitaires dans le secteur de logement, notamment en période post catastrophe. La fabrication des bidonvilles en Haïti est un phénomène complexe cristallisant des enjeux sociaux, économiques, environnementaux, politiques, humanitaires et institutionnels.

Les enjeux sur les bidonvilles en Haïti font de cette forme urbaine un objet digne de recherche en termes de modalité (normes et moyens) de fabrication et d'habiter tant du point de vue de ceux qui les fabriquent que de ceux qui les habitent. La richesse de l'objet est due à l'implication de nombreux acteurs dans le processus de fabrication, la monétarisation des transactions foncières ainsi qu'aux intérêts socio-économiques, politiques, environnementaux à l'échelle nationale et internationale. A l'échelle nationale, la fabrication des bidonvilles est caractérisée par des actions individuelles et de groupe, un système de marché foncier maintenu par un réseau basé sur la confiance. L'incapacité de l'Etat laisse des marges de manœuvre aux organismes internationaux, notamment des ONG(s), pour intervenir dans la pérennisation des infrastructures et équipement de services sous forme de projet. Dans la RMP, il existe plus de 5 000 ONG(s) et organismes internationaux qui interviennent dans les bidonvilles (Prince et al. 2018). Ainsi, pour interroger le processus de fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles en Haïti, il faut questionner les modes d'action des institutions, des ONG(s), des associations d'individus et les initiatives individuelles sur l'espace.

L'intérêt pour le bidonville comme objet de recherche nécessite de préciser le sens de son utilisation dans notre recherche. Le mot bidonville est associé, dans le passé, à la présence de la pauvreté et du « désordre » de planification et de l'aménagement dans les villes. Les expressions de quartiers informels, de quartiers précaires, d'habitat indigne, de quartier spontané, de taudis, d'habitat non-décent, etc. sont souvent utilisées pour traduire le bidonville. Cependant, ce phénomène correspond à une réalité territoriale bien plus complexe dans le cas d'Haïti. A partir de ce nous observons dans le contexte haïtien, dans notre recherche, le mot bidonville est utilisé pour traduire un phénomène urbain non pas transitoire, mais comme un phénomène structurant, un processus évolutif et dynamique. Il constitue une

réalité territoriale persistante de la société et de ses villes. Il semble que ce caractère structurant du bidonville est aussi une réalité dans certains pays du Sud de l'Amérique Latine et les Caraïbes ainsi ceux de l'Afrique noire et de l'Asie. Même si certains bidonvilles font encore l'objet de déguerpissement dans certains pays comme il a été le cas de presque partout dans les années 1950, le bidonville reste dans de nombreux cas une forme urbaine, certes marginalisée, dotée d'une structure à la fois sociale, technique, économique, politique, spatiale, qui permet à plus d'un milliard de citoyen d'habiter...

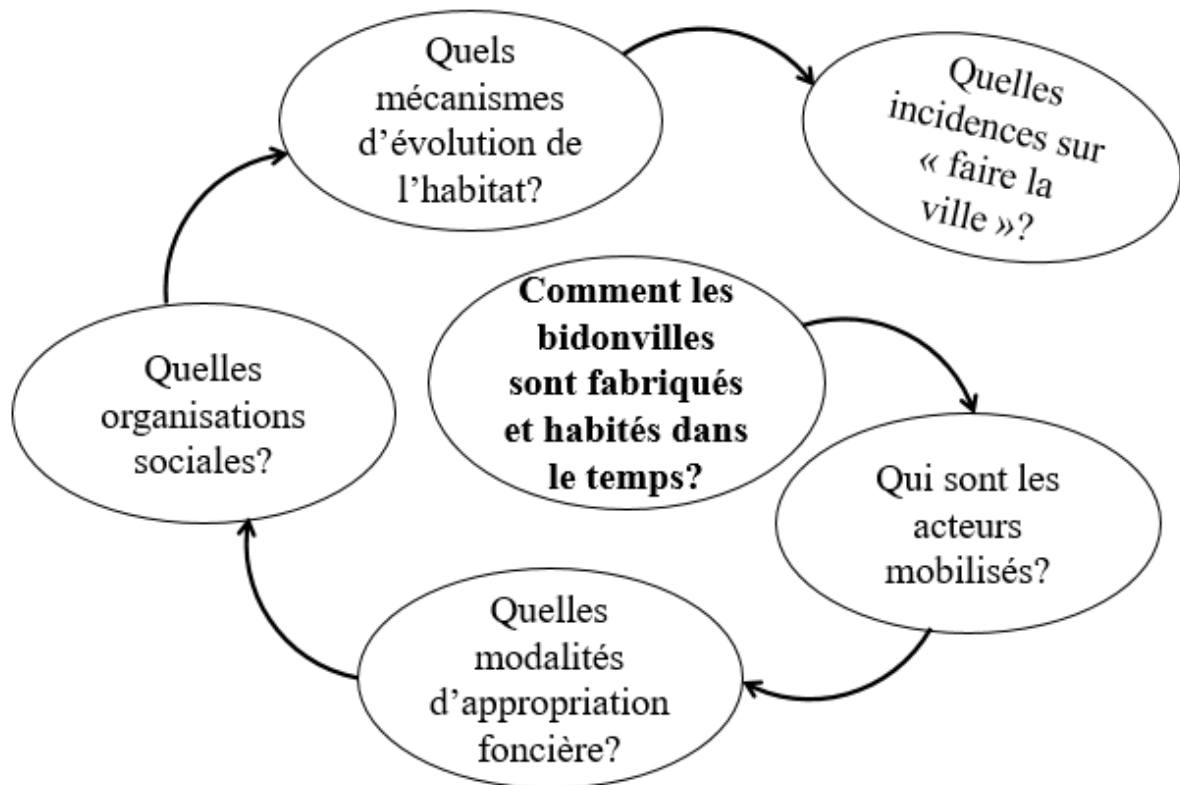
Par sa complexité, le phénomène est loin d'être éradiqué par les pouvoirs publics. Il semble qu'en termes politiques, les actions publiques que ce soit en termes de réajustement structurel prônée par l'ONU-Habitat depuis 2003 ou de mise en œuvre des politiques de régularisation des habitats ou de démolition des habitations, peinent à résoudre les problèmes de la pauvreté, de l'exode rural, de la maîtrise foncière, de logement pour tous, du manque d'accès aux services. Or le besoin d'habiter étant une dimension propre de l'homme ne cesse de pousser les plus démunis à s'auto-fabriquer leurs habitats dans des espaces proches des agglomérations où les chances de survivre des miettes des richesses de la ville sont élevées.

Au bout du temps, ces territoires se transforment et consolident. En conséquence, nous ne recherchons pas à réexaminer cette réalité complexe des bidonvilles, mais il s'agit pour nous de comprendre, selon une dynamique évolutive et de co-production de territoires, comment les bidonvilles qui évoluent et se consolident dans le temps, ont des incidences tant sur les habitants qui les fabriquent que sur les modalités de faire la ville. La question du processus de fabrication et des modalités d'habiter les bidonvilles dans les pays du Sud devient un objet de recherche qui m'a interpellé en vue de comprendre globalement l'incidence de l'évolution de ce phénomène sur la pensée de l'urbanisme tel qu'il est prônée en occident. Les modalités de « faire la ville » serait-elle homogène partout ?

Ainsi nous nous interrogeons sur le processus de la fabrication urbaine à partir des bidonvilles qui se consolident afin de rendre compte de leurs modalités d'habiter dans le temps par le biais des « tactiques habitantes⁶», des enjeux fonciers, de l'auto-construction des habitats, de l'auto-organisation et du jeu d'acteurs. La problématique de recherche se construit autour de la question principale suivante : « comment les bidonvilles sont-ils fabriqués dans le temps et suivant quelles modalités d'habiter ? » Nous déclinons cette question en six sous-questions dont chacune constitue un paramètre important (Figure 2).

⁶ Cette expression est empruntée à De Certeau (1990).

Figure 2 : Articulation du questionnement de la recherche



Source : Auteur

L'identification des acteurs mobilisés dans la fabrication des bidonvilles est incontournable pour comprendre la dynamique sociale à l'œuvre dans l'évolution du phénomène. Ainsi la première déclinaison de la question principale est de savoir « Qui fabrique les bidonvilles et suivant quelles modalités ? » L'interrogatif « qui » évoque déjà des enjeux de responsabilité et de compétences. La question peut aussi dégager des composantes symboliques et idéologiques si nous la reformulons ainsi : qui co-agit dans le processus de fabrication des bidonvilles et suivant quelle temporalité ? A partir de cette question, la notion de la co-production est envisageable dans notre analyse, car elle permet de dégager l'idée que le bidonville n'est pas l'œuvre d'un acteur, mais des acteurs qui interagissent. En effet, la co-production des territoires est considérée dans la littérature comme un nouveau paramètre dans le champ de la territorialisation mettant au cœur des actions la négociation, le partage, la participation citoyenne (Nowakowski, 2017). Dans les considérations sur les acteurs impliqués, nous questionnons les activités des habitants (individus et collectifs), des ONG(s), des organismes internationaux, des pouvoirs publics (élus et entités ministérielles). Pour rester dans la logique de notre recherche, nous utilisons dans la suite de la recherche la notion de co-

fabrication à la place de co-production. En effet, la co-fabrication semble être légitimée dans notre recherche par la remise en cause de l'idée de la fabrication des villes relève des pouvoirs publics comme acteur clé pour valoriser une approche qui met au cœur de l'action les initiatives habitantes. Le recours à la notion de co-fabrication permet de rendre compte des enjeux territoriaux dans des contextes où les pouvoirs publics sont sur la dépendance des aides internationales. En conséquence, leurs actions peuvent s'inscrire dans des stratégies de laisser-faire. Pour cela nous questionnons de telles stratégies sur le plan politique en les insérant dans des jeux d'acteurs liés à des mécanismes de créations de « territoires de pauvres »⁷ où prédominent des initiatives habitantes en termes de tactiques et de « règles » pour s'auto-construire, s'auto-organiser et se donner accès à des services essentiels.

La co-fabrication des territoires, telle que nous l'envisageons aux prises évolutives, soit des bidonvilles au quartier voire à la ville, repose sur des pratiques sociales pour accéder au foncier comme ressource matérielle de toute action d'habiter. Le foncier est l'élément qui combine à la fois les enjeux de propriété, des rapports de force, de rente et de spéculation dans les modes d'accès au sol urbain. Dans notre recherche, le foncier est une ressource incontournable pour comprendre les dynamiques et les mutations des bidonvilles dans les pays du Sud. Par la diversité des enjeux qu'il soulève, le foncier est au cœur du processus allant des pratiques socio-spatiales aux modes opératoires des politiques publiques de la restructuration des quartiers précaires dans des pays du Sud. Il s'agit d'une dynamique partant des pratiques sociales d'occupation et d'appropriation foncière vers la revalorisation et l'intégration des structures informelles dans la maîtrise foncière. Compte tenu de la croissance rapide des bidonvilles dans les pays du Sud⁸, la question foncière dans les bidonvilles est devenue si préoccupante qu'elle est au cœur de la restructuration des quartiers précaires dépassant le cadre strict du « droit à la ville », d'une intervention étatique pour le droit au logement, pour se poser comme une question de développement à part entière.

⁷ Dans une discussion avec Michèle Deleuil, professeur à l'INSA de Lyon, l'expression « fabrication de territoire de pauvre » a pris une fréquence importante. Le laisser-faire qui caractérise la position des acteurs politiques à l'égard du processus de fabrication des bidonvilles est identifié comme une manœuvre de faciliter aux démunis de se loger dans des contextes où l'Etat, faute de moyens financiers, est incapable d'assurer le droit au logement pour tous.

⁸ La croissance rapide des villes africaines par exemple s'est accompagnée, sur l'ensemble du continent, de mécanismes parfois déroutants de fabrication des bidonvilles qui ont mis à mal les équilibres territoriaux et sociaux des agglomérations (Coquery-Vidrovitch, 2006). A l'heure actuelle, près d'un milliard de personnes dans le monde, vivent dans des bidonvilles en raison des mauvaises conditions d'accueil et de la pénurie de logements. L'existence et l'extension des bidonvilles soulèvent des débats sur la capacité des villes et des agglomérations africaines à intégrer les démunis, en même temps qu'elles révèlent les limites des politiques urbaines à planifier et réguler l'accès au foncier (Bernard, 2007).

En effet, la notion de foncier est comprise ici principalement comme une ressource d'habiter, qui, parce qu'elle est inégalement accessible en milieu urbain, entraîne des pratiques sociales pour y accéder. Les actes d'occupation foncière sont considérés comme des pratiques socio-spatiales mise en place par les habitants (souvent les plus insolvables) dont le but premier est de s'approprier une parcelle pour habiter. Chaque parcelle est un bien unique qui confère aux pratiques d'occupation un caractère individuel poussé. Nous nous interrogeons sur la question foncière à partir des systèmes de parcellisation et d'individualisation des parcelles. Le but est de renforcer notre compréhension des dynamiques actantielles qui sont à l'œuvre dans la fabrication des bidonvilles, notamment quand elles sont à l'origine des mécanismes d'échange monétaire, de gestion de conflits fonciers et d'établissement d'un ordre social. Le mode d'organisation sociale à l'œuvre dans la gestion foncière constitue un point focal pour mettre en évidence les tactiques habitantes mises en place pour effectuer et « régler » les transactions et résoudre des conflits fonciers en l'absence de la puissance publique. Interroger la manière dont l'espace social est organisé constitue aussi un point fondamental pour comprendre le jeu d'acteurs et les modes opératoires dans les rapports entre les acteurs informels et formels dans le processus.

Le système de l'auto-construction, en combinant à la fois les ressources matérielles, techniques, humaines, socio-spatiales et financière, met au cœur du processus la notion de l'habitat. Pour interroger la mutation de l'habitat et son incidence sur le nouveau profil urbain que dégagent les bidonvilles, nous l'inscrivons dans le secteur d'activités socio-spatiales qui est fortement générateur de réseautage, d'entraide, de l'arrivée progressive de certains services (santé, éducation...) et de petits emplois pour la main d'œuvre locale. Les matériaux et les procédés de construction de l'habitat constituent un facteur déterminant dans l'appréhension de l'évolution des bidonvilles. En effet, le passage de l'habitat provisoire à l'habitat permanent représente un paramètre socio-économique important à travers lequel nous interrogeons les flux monétaires qui alimentent les mutations et l'intention résidentielle permanente. S'il est le plus souvent abandonné à l'initiative habitante au début ; au fur et à mesure de sa consolidation ; l'habitat permanent constitue la dimension par laquelle on peut investiguer sur le profil urbain des quartiers, sur les services, sur le niveau d'investissements des habitants, etc.

En conséquence, étudier le processus de fabrication des bidonvilles dans le temps est un moyen de rendre compte des modalités d'habiter à travers les systèmes d'auto-construction et

d'auto-organisation. La compréhension de ces deux systèmes met au cœur des interrogations les initiatives habitantes en termes d'aménagement de l'espace et de participation citoyenne dans les modalités de faire la ville. Ce qui suppose dans un premier temps de s'intéresser aux modes d'aménagement des espaces initiés par les habitants, et dans deuxième temps, de s'interroger sur un modèle de pensée en urbanisme capable de rendre compte des procédés à l'œuvre dans la fabrication des villes auxquelles aboutit l'évolution des bidonvilles.

En termes d'aménagement, la recherche permet de comprendre que le domaine de l'aménagement de l'espace ne relève pas principalement de la compétence des pouvoirs publics. Nous mettons en avant les pratiques socio-spatiales mises en œuvre par les habitants pour aménager leur espace dans ses contenus matériels, symboliques et techniques. L'analyse de ces pratiques permet de comprendre les modalités d'habiter les bidonvilles à partir d'une combinaison d'actions ordinaires développées sur un « espace sans »⁹. Nous utiliserons l'expression « espace sans » dans une triple acception pour définir l'espace d'où le processus démarre. La première est technique (sans réseaux techniques urbains). La deuxième est politique (sans intervention forte de l'Etat). La troisième est sociale (sans ressources monétaires importantes des habitants). Dans cette analyse, l'« espace sans » correspond à un espace délaissé sans enjeu fort de planification urbaine publique. Cet espace se distingue du territoire administratif au sens de l'aménagement. Il s'agit plutôt d'un territoire vécu, compris comme une portion de l'espace terrestre avec des contenus matériels, sociaux, symboliques, relationnels et de gouvernance tendant vers une stabilité (Ginet, 2012 ; Di Méo, 2014 ; Vanier, 2015). L'« espace sans » constitue le point départ de toute action du processus de territorialisation.

Ainsi, l'espace est ce qui rend possible les actions des fabricants et l'existence des objets qu'ils fabriquent. En d'autres termes, interroger le processus de fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles c'est chercher à appréhender les activités sociales et les objets fabriqués.

Les activités sociales et les objets fabriqués constituent pour nous le principal centre d'observation sur le terrain pour appréhender le processus de fabrication des bidonvilles. Selon la manière dont les objets sont fabriqués et agencés, nous comparons le processus de faire la ville à la manière des occidentaux et celui auquel aboutit l'évolution des bidonvilles. Le processus de fabrication des bidonvilles qui aboutit à des villes, institutionnalisées différemment selon le modèle des villes occidentales, est le paramètre fondamental de la

⁹ Cette expression est une reformulation de la description de Port-au-Prince dans les travaux de Théodat (2014)

contribution de cette recherche. L'idée de ville en occident voire de l'urbanisme, qui jusque-là est « occidentalisée », traduit des territoires où prédominent les principes de l'alignement, esthétiques et constructifs qui sont des expressions matérielles des pouvoirs politiques, symboliques, économiques. A cela s'ajoute une population d'une taille importante qui ne vit pas des activités agricoles (Weber, 2014).

Nous partons de l'idée selon laquelle, il existe une inadéquation du modèle de l'urbanisme prôné par les occidentaux aux réalités de certaines villes haïtiennes et dans d'autres villes des pays du Sud. En d'autres termes, le processus de l'« urbanisme classique »¹⁰ ne s'applique pas à notre terrain d'étude autant dans les modalités de fabrication que du point de vue des acteurs mobilisés. Il revient dans ce cas au chercheur de recourir à de nouveaux instruments d'analyse, de mobiliser d'autres modèles de fabrique de la ville pour comprendre les modalités originales d'habiter. C'est dans cette perspective que Coquery-Vidrovitch (2006) évoque l'idée d'une rupture épistémologique quand elle s'interroge sur l'inadéquation du modèle de l'urbanisme prôné par les occidentaux aux réalités des villes africaines et dans d'autres villes des pays du Sud :

« [...] qu'est-ce qui fait que des villes qui, selon les normes occidentales, ne devraient pas « marcher », fonctionnent, et même ne fonctionnent pas si mal que cela, en tous les cas répondent souvent aujourd'hui mieux que les campagnes aux besoins et aux demandes de citadins en passe de devenir majoritaires ? C'est que les espaces urbains exercent une influence déterminante sur les processus de changements sociaux et culturels. Plus que jamais les villes africaines sont, comme ailleurs, des lieux de médiation et de pouvoir, donc d'élaboration sociale et politique et d'invention culturelle » (p.1108).

Pour répondre à cet enjeu, l'idée du « pluralisme urbain » est proposée comme l'une des dimensions de la planification urbaine dans les pays du Sud (Navez-Bouchanine, 2007). En conséquence, le relativisme qui inspire les discours de la postmodernité, apparemment peu représenté dans le champ de l'urbanisme, retrouvera sa place. Ainsi, l'intérêt scientifique et épistémologique de cette recherche est de comprendre plus finement les composantes de la fabrication de l'habiter des bidonvilles qui replacent au cœur du processus de construction les initiatives habitantes.

Ce point de départ par les initiatives habitantes nous mène à proposer un nouveau modèle de fabrique de la ville qui sera développé dans ce travail que nous appelons « urbanisme

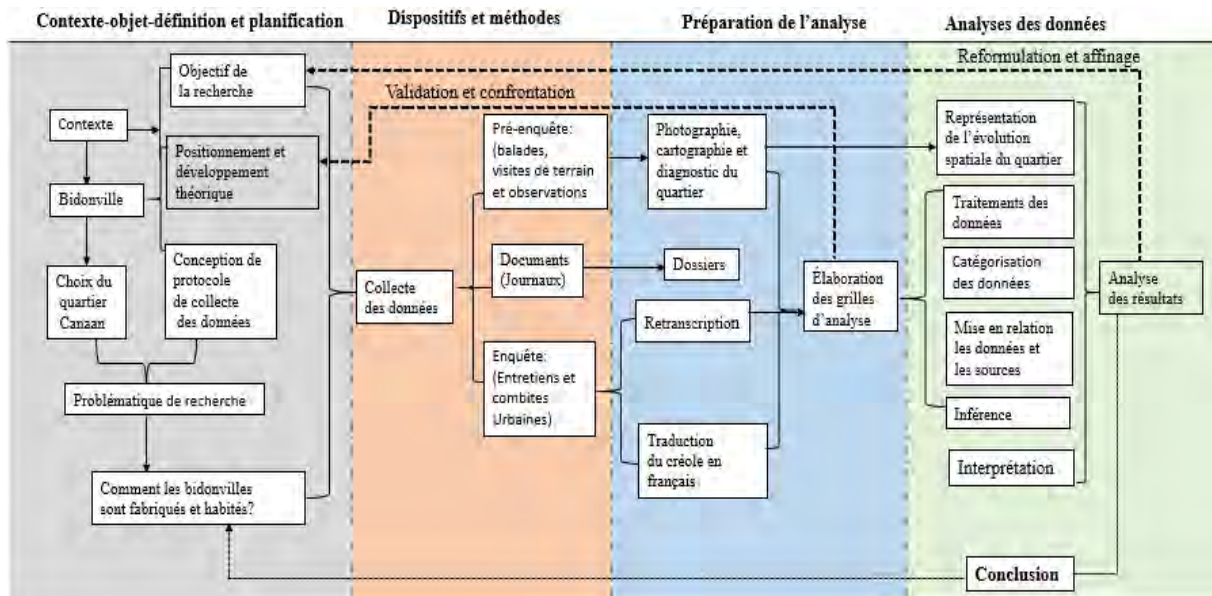
¹⁰ Cette notion est utilisée au chapitre 8 pour traduire le modèle de l'urbanisme véhiculé depuis 1867 avec la publication de l'ouvrage Catalan Idelfonso Cerda.

inversé ». Ce modèle vise à mettre en évidence les phases successives de l'évolution des bidonvilles : occupation et appropriation foncière, stabilisation et densification, pérennisation et enfin validation qui aboutissent à une « ville » par un processus que nous qualifions de « ville a posteriori ».

Ce processus renvoie aux modalités de fabrication et d'habiter la ville par le « bas ». Il nécessite de réhabiliter la place des habitants démunis dans la compréhension des processus de fabrique des territoires. Ceci suppose une connaissance des relations particulières que les habitants entretiennent avec leurs propres territoires en mobilisant notamment les notions de participation, de co-production et de gouvernance comme cela a été déjà démontré dans certains pays d'Afrique (Baron et Belarbi, 2010).

La thématique de la recherche est ainsi construite dans une démarche empirique et diachronique. Elle analyse le contexte particulier du bidonville de Canaan qui résulte de l'institutionnalisation d'un camp provisoire suite au séisme du 12 janvier 2010 en Haïti. En partant de ce contexte, la recherche est structurée en 4 étapes. La première consiste à construire un objet de recherche à partir du contexte de la bidonvillisation en Haïti. Autour de l'objet construit, nous fixons des objectifs de recherche sur lesquels nous revenons après les analyses des données de terrain. Les questions et les objectifs formulés permettent de planifier la collecte des données dans la deuxième étape, ce qui confère à cette étape un aspect de planification. A partir des données collectées, nous élaborons dans la troisième étape des grilles d'analyse qui permettent de retourner sur notre positionnement théorique dans le but de le confronter à des réalités de terrain. Afin de profiler le modèle théorique qui en découle, l'analyse des résultats dans la quatrième étape fournit des éléments permettant de retourner sur les objectifs de recherche. L'ensemble de ces étapes sont résumées dans la figure suivante (Figure 3).

Figure 3 : Les étapes de la recherche



Source : Auteur

Les données collectées regroupent des paramètres socio-spatiaux, socio-techniques et humanitaires. Ces paramètres rentrent en résonance avec l'implication de multiples acteurs variés selon leurs natures, leurs statuts et leurs modes d'action. Les données collectées permettent de comprendre le processus de bidonvillisation avec un éclairage sur des questions de l'urbanisme en s'appuyant sur l'incidence de l'évolution des bidonvilles sur « faire la ville ». C'est dans cette contradiction des faits urbains que notre interrogation prend son origine, et qu'elle tend à apporter un éclairage à ce que De Certeau (1990) appelle la « raison technicienne » de l'urbanisme.

La recherche a fourni des éléments pour appréhender l'idée que la fabrication de la ville dans les pays du Sud est un processus long et complexe mettant en jeu à la fois des acteurs humains (individus ou groupes) et institutionnels (Etat...), des contraintes spatiales, des structures foncières, des régimes de propriétés, des systèmes socio-économiques et anthropologiques (Choay, 1965). Ainsi, les analyses éclairent l'une des modalités de la fabrication urbaine (villes et bidonvilles) tant en Haïti qu'au Brésil et au Pérou à partir d'un retour critique axé sur l'incidence de l'évolution des bidonvilles sur les modalités de faire la ville dans les pays du Sud.

Pour examiner la thématique et parvenir à cette perspective critique, nous avons fixé un objectif principal qui est de comprendre et d'expliquer le processus de fabrication et les modalités (normes et moyens) d'habiter les bidonvilles en Haïti et dans les pays du Sud. Pour mieux structurer les éléments qui sont mobilisés pour atteindre cet objectif, nous le dupliquons en quatre objectifs secondaires dont chacun correspond à une partie de la recherche. Pour atteindre ces objectifs, et surtout pour aider le lecteur à se saisir de ces différents éléments et des contenus matériels, spatiaux et sociaux des transformations, nous avons trouvé nécessaire de présenter les objectifs secondaires en les insérant dans les différentes parties. La structuration des objectifs dans un plan permet de mieux situer l'enchaînement de chaque chapitre et de chaque élément présent dans les analyses de fabrication.

La première partie est consacrée à la présentation du contexte et du terrain de la recherche. L'intérêt du contexte est de comprendre le côté original de l'évolution des bidonvilles aboutissant à des villes. Pour mettre en avant cet aspect original du contexte, nous présentons brièvement la croissance de l'urbanisation mondiale et sa traduction inégalement répartie entre les pays du Nord et ceux du Sud. Les éléments de ce contexte sont complétés par ceux d'Haïti à l'échelle de la RMP avec un zoom sur le quartier de Canaan, notre terrain de recherche. En effet, l'objectif de cette partie est d'appréhender à travers le contexte et le terrain de la recherche les facteurs alimentant la traduction de l'urbanisation et ses effets sur le processus de la bidonvillisation en Haïti et dans les pays du Sud. Il s'agit de tirer des constats susceptibles de répertorier des invariants et surtout un objet digne de recherche autour de la question des bidonvilles. Nous présentons le contexte et le terrain de la recherche en partant d'une vue globale sur l'urbanisation accélérée dans le monde à sa traduction dans les pays du Sud depuis 1950 vers l'expansion des bidonvilles dans la RMP (**chapitre 1**). Dans les recherches en études urbaines, un cadre spatial s'avère de plus en plus important à l'échelle des quartiers pour rendre plus opérationnel la recherche. En effet, travailler à l'échelle des quartiers est un moyen plus adéquat pour examiner les faits urbains. C'est pourquoi le quartier de Canaan a été retenu comme terrain de recherche en raison de sa taille, de son évolution rapide et de l'implication de différents acteurs dans son processus de fabrication. Pour présenter notre terrain de recherche, nous partons de la RMP pour s'étendre sur le quartier de Canaan. Dans **le chapitre 2**, nous analysons de façon chronologique le processus de bidonvillisation de la RMP en termes de conséquence de la crise de logement. L'analyse s'est

étendue sur la période allant de 1940¹¹ à 2020. Nous mettons en évidence les facteurs qui ont alimenté l'étalement des bidonvilles dans la RMP afin de présenter un portrait de la dynamique entre le rural et l'urbain. Il fait l'objet d'une analyse des faits historiques, anthropologiques, sociologiques, économiques et politiques impliquant des acteurs internationaux, nationaux et locaux. Les résultats de l'analyse ont permis d'évoquer les principaux enjeux politiques, économiques, environnementaux, institutionnels et sociaux qui sont liés au contexte de la bidonvillisation en Haïti. La ligne de force de ce chapitre réside dans la relation qu'entretiennent les effets combinés des crises permanentes haïtiennes avec l'expansion des bidonvilles comme réponse des démunis au besoin de se loger.

Une fois, dans la première partie, les contextes (global, national, régional et local) de l'urbanisation et de la bidonvillisation sont présentés et analysés ; **la deuxième partie** s'appuie sur ces faits pour alimenter et argumenter la problématique de la thèse à partir des constats tirés. Son objectif est de construire un objet de recherche autour du processus de fabrication des bidonvilles et de comprendre quels peuvent être les éléments à l'œuvre dans ce processus dans les pays du Sud. La construction de l'objet d'étude (problème de recherche), sera l'occasion de mobiliser les travaux antérieurs sur la question des bidonvilles pour nous réapproprier les apports de la littérature et en montrer certaines limites (**chapitre 3**). Ces travaux nourrissent notre positionnement de recherche et aident à construire le modèle d'analyse qui constitue le fil conducteur de la recherche. Ce modèle met à en évidence les 4 phases du processus d'urbanisme inversé que nous défendons dans ce travail. Ce modèle est construit autour d'un travail empirique dont les dispositifs et méthodes sont explicités dans le chapitre 4. La recherche s'inscrit ainsi dans une démarche empirique, discursive, analytique et théorique. Les éléments empiriques nourrissent l'examen critique de l'axe théorique sur la fabrication des bidonvilles dans le temps afin de rendre compte des modalités d'habiter. Le modèle théorique est affiné au fil des observations habitantes (observation participante, balades, visites de terrain, entretiens, combite urbaine).

La troisième partie de la recherche est consacrée à l'analyse des données empiriques et documentaires relatives aux activités de transformation du quartier de Canaan allant de 2010 à 2020. Son objectif est d'identifier les acteurs mobilisés dans et par le processus selon leurs

¹¹ Nous retenons l'année de 1940 comme la date de l'expansion des bidonvilles dans la Région métropolitaine de Port-au-Prince (Corvington, 2012).

statuts, leurs actions et leurs modes d'action afin de mettre en évidence l'existence ou non d'un schéma type de la fabrication progressive des bidonvilles (**chapitre 5**). Il s'agit de comprendre les modes d'action et les mécanismes (acteurs, activités, ressources, moyens, normes) étant à l'origine de Canaan en vue d'analyser les modalités d'habiter les bidonvilles en Haïti. Dans les analyses de transformation socio-spatiales et socio-techniques de Canaan, nous nous focalisons sur les *tactiques habitantes* autour du foncier qui sont à l'origine de l'évolution du quartier entre 2010 et 2020 afin d'identifier les interrelations entre les acteurs mobilisés. En nous appuyant sur les premières activités de transformation de l'espace, nous identifions les différentes tactiques des habitants pour découper, maintenir, surveiller et échanger (acheter et vendre) leurs parcelles (chapitre 6).

La quatrième partie de la recherche porte sur l'organisation sociale qui conduit au bout d'un temps relativement long à dégager un profil urbain stable. Nous analysons le jeu d'acteurs, et les dynamiques de réseau autour des acteurs informels et formels pour comprendre les dynamiques d'auto-organisation à l'œuvre à Canaan (**chapitre 7**). Pour tester l'hypothèse de l'existence des cas similaires d'urbanisme inversé dans d'autres pays du Sud, nous proposons deux cas comparatifs au Brésil et au Pérou (chapitre 8). Cette ouverture permet de consolider la notion d'invariant propre à la caractérisation de l'évolution des bidonvilles conduisant à des « quartiers, des communes et/ou des villes a posteriori ».

Partie 1

Présentation du contexte et du terrain de la recherche

De la cité à la ville, puis à l'urbain, l'urbanisation se déploie partout dans le monde : plus de la moitié de la population vit en ville dont le nombre augmente chaque jour de 180 000 personnes (Lussault, 2009 ; ONU, 2018). Il y a 50 ans, le monde était habité par 30 % de citadins et 5 % de gens vivant dans les bidonvilles (Damon, 2017). Le phénomène de mondialisation se traduit différemment, avec des effets divers, selon qu'il s'agit d'un pays du Nord ou d'un pays du Sud. Dans les Suds¹², la fabrication des bidonvilles est liée aux effets combinés de la paupérisation des habitants du milieu rural, de l'exode rural, de la concentration urbaine, des crises sociales (conflits et violence), etc. Les nouveaux arrivés, pour se loger, construisent des habitats provisoires et alimentent l'étalement des bidonvilles ; tandis que les anciens habitants améliorent leurs habitats en les aménageant au fur et mesure jusqu'à devenir de véritables quartiers avec des habitats consolidés. Par exemple, pour les plus anciens d'entre eux dans les Suds, en 1950 le mot bidonville faisait référence à des habitats très précaires ; aujourd'hui en Amérique Latine et les Caraïbes comme en Asie et Afrique, le mot évoque aussi des territoires où les habitats sont construits majoritairement en béton (Giraud, 2008 ; Deboulet, 2010 ; Damon, 2017).

Fort de ce constat, le bidonville est donc une construction sociale variant dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire qu'il recouvre une série de phénomènes hétérogènes qui varient tant dans leurs structures internes que dans leurs modes d'habiter. Les variations des contextes permettent d'observer un ensemble de mécanismes (ressources, acteurs, pouvoir, moyens, actions, ...) qui accélèrent le processus de fabrication et les modalités d'habiter. Elles nous ont servi de matière pour interroger le processus de la fabrication des bidonvilles afin de comprendre et d'expliquer leurs transformations dans les proximités des agglomérations des pays du Sud. Dès lors, la question à laquelle nous répondons est de savoir comment, par quels facteurs et mécanismes se traduit la croissance de l'urbanisation et de la bidonvillisation.

Nous présentons le contexte de l'urbanisation mondiale dans les Suds et sa traduction en Haïti afin de mieux appréhender le terrain de recherche (Chapitre 1). Le but est surtout de mieux relier les éléments constatés et d'en construire un objet de recherche autour de la question des bidonvilles. Pour un meilleur éclairage du phénomène dans le contexte haïtien, nous analysons les facteurs du processus de bidonvillisation de la RMP dans une dynamique actantielle qui combine les actions des acteurs locaux, nationaux et internationaux (chapitre 2). Le choix de la RMP est dicté d'abord par rapport à la prédominance du phénomène dans

¹² Pour traduire les pays du Sud dans leurs contextes différents.

cette zone, puis par l'existence d'une littérature abondante et enfin par l'accessibilité des instances décisionnelles. A priori, les bidonvilles dans les villes de province posent moins de problèmes en termes d'accès aux services urbains et de gouvernance.

Chapitre 1 : Du contexte global et national au terrain de la recherche

Au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, les espaces urbains se sont transformés. Ils se décomposent et se recomposent tant dans leurs matérialités que dans leurs morphologies. Les limites territoriales se débordent par des actions diverses qui accélèrent les expansions des villes et des bidonvilles. L'expansion des espaces urbains, liée à l'accroissement de la population et jointe aux besoins de logement depuis les années 1950, n'a pas tardé à produire des impacts sur le processus de l'urbanisation et de bidonvillisation du monde. Ainsi, certains habitants profitent des richesses de la ville ; d'autres au contraire en survivent et fabriquent des bidonvilles. La croissance urbaine observée s'accompagne d'un déséquilibre entre les pays du Nord et les pays du Sud. Le déséquilibre est constaté par la différence du rythme de croissance, de la différence entre population des villes et populations des bidonvilles, par rapport au nombre des bidonvilles. Il est aussi observé par la capacité et l'incapacité des Etats à satisfaire certains besoins de la population en leur fournissant des services urbains. C'est ce contexte déséquilibré que nous présentons à partir de l'accélération de l'urbanisation mondiale et sa traduction dans les pays du Sud. Nous le présentons afin de mieux situer la particularité du contexte d'Haïti, notamment celui de la RMP où se situe notre terrain de notre recherche.

La mise en contexte de la recherche s'inscrit dans la lignée des travaux de recherche actuels qui posent la nécessité de distinguer la ville de l'urbain (Levy et Lussault, 2013 ; Noizet et Cléménçon, 2020). La ville est un terme ambigu utilisé pour désigner un lieu de concentration d'hommes et d'objets fabriqués, de services, de production et de consommation de biens et de richesses, des patrimoines, etc. (Merlin et Choay, 2010). Elle s'identifie à partir d'un ensemble de « dispositifs techniques et spatiaux urbains (DTSU)¹³ », de la taille d'une population, d'une densité, d'une diversité, d'une forme d'unité spatiale délimitée (Toussaint, 2009 ; CIAT, 2013). Ces éléments sont valables pour identifier aussi un bidonville. Ainsi par ces compositions, la ville et le bidonville se définissent suivant deux approches : l'une technocentrée mettant au centre des débats les objets d'usage, et l'autre dite anthropocentrée mettant en avant le contenu social et humain. Les situations socio-spatiales mettant en relation différemment l'homme et son espace où sont localisés ces dispositifs permettent une

¹³ Les DTSU regroupent les rues, les corridors, les places, les lieux de stationnements, les habitats, les tuyaux, les réservoirs d'eau, etc. (Toussaint 2003). Ils regroupent à la fois les objets fabriqués et utilisés comme moyen d'habiter, de vivre, de circuler et de se loger en ville comme dans les bidonvilles.

distinction entre habiter la ville et habiter les bidonvilles. En conséquence, l'urbain serait un artefact, c'est-à-dire un support où ville et bidonville cohabitent, se transforment et évoluent tant dans leurs matérialités que dans leurs contenu sociaux et spatiaux. Or très peu de travaux s'intéressent au processus de fabrication, de transformation et d'évolution dans le temps de ces formes urbaines. Noizet et Cléménçon (2020) signalent la richesse des investigations sur le processus de fabrication ordinaire des villes en terme morphologique, d'acteurs impliqués, de mode d'action, de temporalité par rapport à une modalité de « faire la ville ». Nous nous sommes intéressés ici au processus long de la bidonvillisation, c'est-à-dire à la production de bidonvilles. Nous partons de l'idée que les deux processus n'évoluent pas forcément au même rythme dans le temps ni de la même façon dans l'espace, ni non plus selon les mêmes modes d'actions. Nous poursuivons ici l'idée qu'ils n'ont pas les mêmes traductions selon qu'il s'agit d'un pays du Nord ou d'un pays du Sud. Il s'enchaîne à l'inscription du contexte de l'urbanisation et de la bidonvillisation dans la réalité haïtienne afin de constater des particularités. Nous terminons par la présentation du terrain de recherche afin de mieux le situer dans les contextes de l'urbanisation et de bidonvillisation à l'échelle mondiale, nationale et régionale.

1.1-La croissance urbaine dans le monde

A l'échelle mondiale, l'humanité fait face à une accélération de l'urbanisation généralisée : presque 5 habitants sur 10 habitent en milieu urbain (ONU, 2019). Les rythmes de cette accélération varient selon qu'il s'agit des pays du Nord (0,4%) et des pays du Sud (2, 3%) (Damon, 2017). Or les enjeux de cette croissance sont peu contrôlés d'autant plus que certains pays du Sud peinent à résoudre leurs problèmes de maîtrise foncière, d'infrastructures, de services urbains et d'assainissement (Bras, 2010). D'autres font face à de fortes concentrations urbaines : 6 sur les 10 villes les plus peuplées du monde sont dans les pays du Sud (Kern, 2017). Ces inégalités de croissance auront d'importantes conséquences sur l'avenir du monde urbain, car plus de 50% de la croissance urbaine observée depuis 1950 se situe dans les pays du Sud (Davis, 2006 ; ONU, 2018). La question de croissance urbaine dans le Sud devient désormais un centre d'intérêt tant pour les décideurs politiques et les organismes internationaux que pour la communauté scientifique. Afin de mieux situer ce déséquilibre, une mise en contexte de l'urbanisation observé à l'échelle mondiale et sa

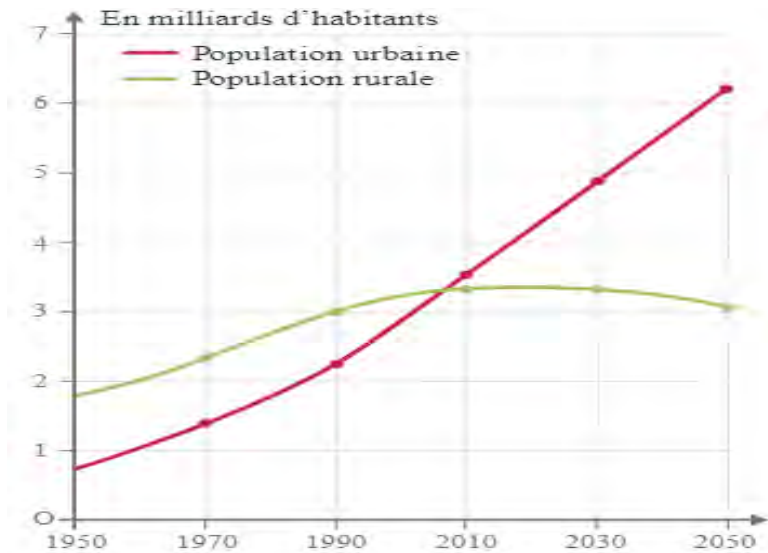
traduction comme faits corolaires à l'échelle des pays du Sud est important pour mieux saisir le cas d'Haïti à l'échelle nationale et régionale.

1.1.1-Urbanisation mondiale : un monde urbain à deux vitesses

La notion d'urbanisation est généralement utilisée pour traduire la concentration démographique et l'expansion territoriale dans les villes et dans les agglomérations urbaines. Elle est le résultat d'abord d'une croissance de la population des villes dû au phénomène de l'exode rural alimenté par les opportunités, les services et les possibilités d'augmenter les revenus qu'offre la ville (Merlin et Choay, 2010). Elle est aussi à l'origine du reclassement des établissements humains sur des territoires anciennement ruraux en urbains (Damon, 2017). Les dynamiques territoriales que génèrent les mouvements de déplacement des populations accélèrent la consommation des espaces urbains. Les modes d'habiter en espace urbain consomment de plus en plus d'espace, ceux des bâtis joints à ceux de loisirs et de circulation d'hommes et d'objets. Les citadins aujourd'hui sont définitivement des grands consommateurs d'espace. Autrement dit, l'extension territoriale et l'augmentation de la population urbaine dans le monde sont en conséquence deux facteurs pour expliquer le phénomène de l'urbanisation (Blanc-Chaléard, 2014 ; Manirakiza, 2015).

En 2018, le monde compte 3.9 milliards de citadins- soit plus de 54% de la population mondiale (ONU, 2018). Or la croissance urbaine mondiale s'accélère à un rythme de 3% l'an, alors que la population urbaine mondiale s'accélère à un rythme de 1,6% l'an (*Ibid*). Les estimations pour les prochaines décennies montrent que ce rythme se multiplie : la population urbaine passe de 0,9% en 1900 à 47 % en 2000 pour atteindre 60% en 2030 (ONU, 2019). Autrement dit, entre 1950 et 2050, contrairement à la population rurale qui se décroît, celle en milieu urbain passera de moins de 1 milliard habitants à plus de 6.4 milliards (Figure 4).

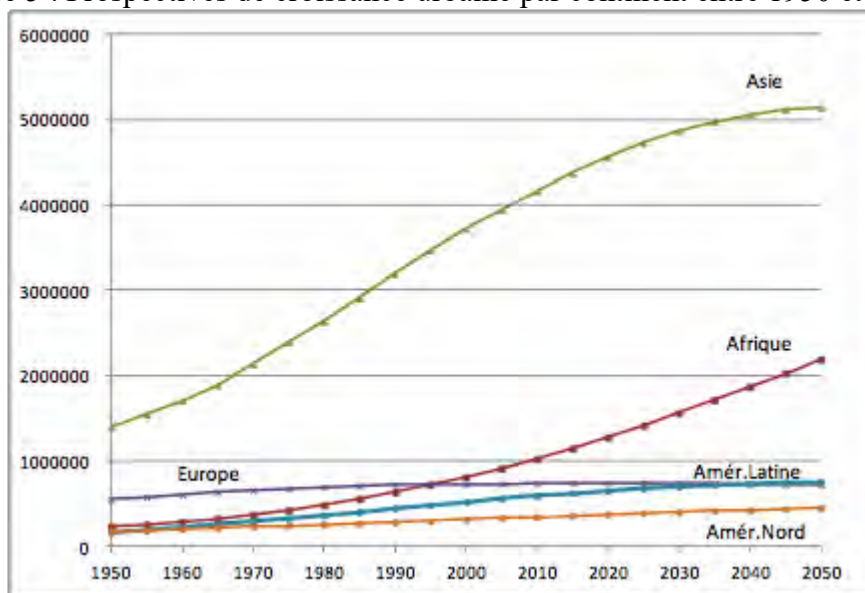
Figure 4 : Evolution de la population urbaine mondiale entre 1950 et 2050



Source : ONU, 2018

L'augmentation de la population urbaine mondiale est associée au fait que le milieu urbain continue à accueillir les migrants d'origine de la campagne (Lussault, 2009). D'ici 2050, le milieu urbain accueillera 2.9 milliards d'habitants laissant le monde rural (ONU, 2019). Cependant dans la répartition de ces habitants dans le monde, il y a des différences remarquables. L'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique et l'Asie accueilleront plus de la moitié. La population urbaine de l'Amérique Latine et les Caraïbes passe de 75% en 2000 à 80% en 2020 pour atteindre 84% en 2030-soit l'équivalent de celle de l'Amérique du Nord pour la période. Il est prévu que la population de l'Afrique passe de 37% en 2000 à 53 % en 2030. La population de l'Asie, estimée en 2020 à 54 % passera à 75% en 2050. En Europe, la population urbaine restera quasiment stable. On constate que la forte croissance de la population urbaine observée se situe dans la majorité des villes des pays du Sud dont la population doublera, passant de 2 à plus de 4 milliards d'habitants (Figure 5).

Figure 5 : Prospectives de croissance urbaine par continent entre 1950 et 2050



Source : ONU, 2019

Accueillir deux à quatre milliards d'habitants implique, chaque année, des constructions et d'installation des équipements pour 7 nouvelles villes de plus 10 millions habitants. Autrement dit, ce serait créer des infrastructures pour accueillir les tailles des villes de Mexico, de Tokyo, d'Osaka, du Caire, de New-York et de São Paulo. En d'autres termes, les enjeux de logements, d'infrastructures et de services sont considérables pour l'avenir des pays du Sud. Face à de telles estimations, on se demande si les phénomènes de logements non-décents, d'inaccessibilité aux services urbains, de l'habitat auto-construits ne répondant pas aux menaces des catastrophes naturelles, de l'accès illégal au foncier ne s'amplifiera pas. Or les conférences¹⁴ de l'ONU-Habitat de 1976, 1996 et 2016 ont fixée comme objectif la réduction en 2030 du nombre de « logement non-décent » dans le monde. Entre les objectifs de l'ONU-Habitat et les estimations de la croissance urbaine dans les pays du Sud se profilent des contrastes et une certaine incapacité à atteindre ces objectifs. Par exemple, 14 ans après la conférence de l'ONU-Habitat en 1996, le nombre de bidonvilles dans le monde passe de 2 500 pour atteindre environ 315 000 en 2018 (OFPRA, 2016 ; Onu, 2018). La population urbaine mondiale passe de 42,5% en 2010 à 45,3% en 2030 (Daubeuf, et *al.* 2016). Cependant, 80% de cette croissance se produira dans les pays du Sud (Damon, 2017). La croissance des bidonvilles devient désormais l'un des enjeux majeurs de l'urbanisation mondiale dans les pays du Sud. Ainsi, il se traduit forcément différemment dans les pays du Sud par rapport à la première vague (avant 1950) de l'urbanisation des pays du Nord.

¹⁴ Les conférences Habitat I, Habitat II et Habitat III.

1.1.2- Traduction de l'urbanisation dans les pays du Sud : augmentation des bidonvilles

La généralisation du fait urbain qui se caractérise par l'accélération à l'échelle mondiale de l'urbanisation-comprise au sens de concentration croissante de la population dans les villes-se traduit dans les pays du Sud par l'augmentation du nombre de bidonvilles et du peuplement des habitants qui y résident. L'expansion arbitraire et inégale du monde urbain¹⁵ est observée d'abord par une croissance urbaine estimée à 64% dans les pays du Sud et à 26% dans les pays du Nord (Lussault, 2017 ; Chatel et *al.* 2018). Elle est aussi observée par la répartition de la population vivant dans les bidonvilles dans le monde : sur 1.4 milliard d'habitants, 862.5 millions (61,60%) se trouvent dans les pays du Sud (Tableau 1).

Tableau 1 : Estimation de la population urbaine des bidonvilles dans les pays du Sud

Continents	Population urbaine en millions	Nombre d'habitant dans les bidonvilles en millions	Part de la population urbaine dans les bidonvilles en %
Afrique du Nord	95,6	12,7	13,3
Afrique Subsaharienne	345,5	213,1	61,7
Amérique Latine et les Caraïbes	482,5	113,4	23,5
Asie de l'Est	731,6	216,5	28,2
Asie du Sud	573,7	200,5	35
Asie du Sud-Est	257,7	79,9	31
Asie de l'Ouest	145,1	35,7	24,6
Océanie	2,4	0,6	24,1

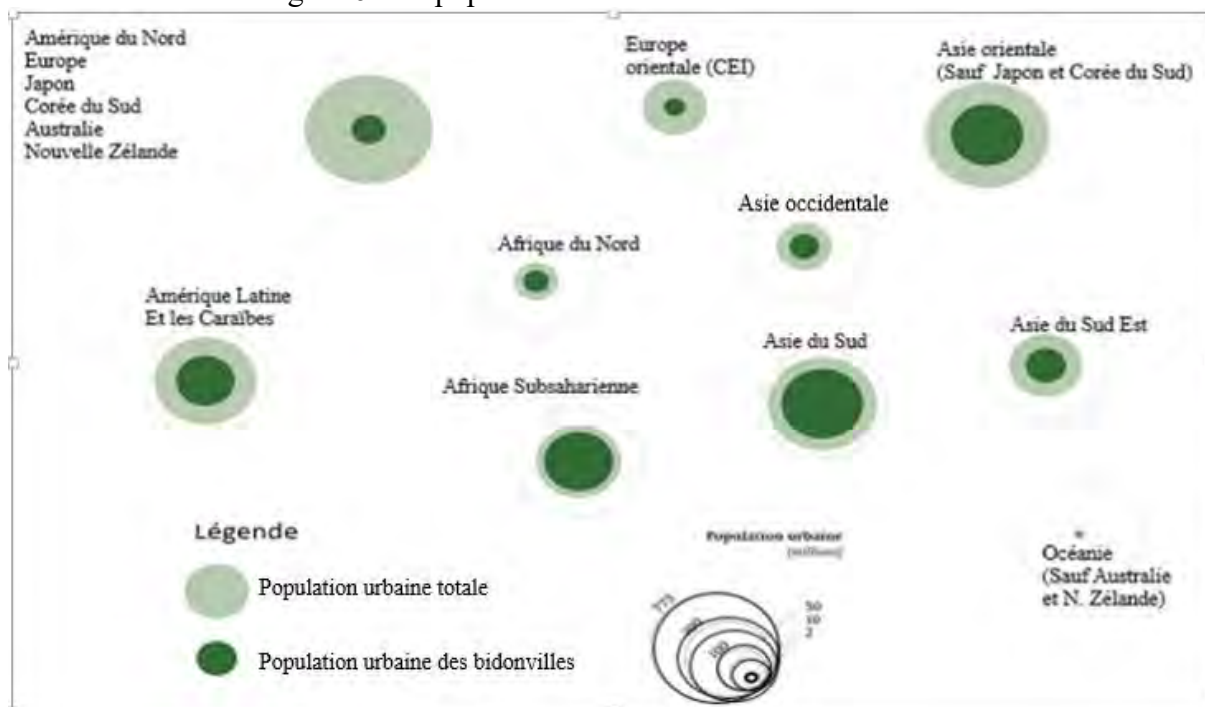
¹⁵Lors d'une conférence organisée par l'Association Professionnelle et de Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) en juin 2018, le géographe Jacques Levy a affirmé que le monde est à l'urbain et que l'urbanité devient désormais une valeur et une manière de vivre le monde. Depuis les années 1990, le terme urbain est employé pour désigner la tendance de la nouvelle civilisation qui est mise en place à l'échelle planétaire, et qui tend à supprimer l'opposition entre l'urbain et le rural (Merlin et Choay, 2009).

Pays en développement	2634,2	862,5	32,7

Source : ONU-Habitat, 2017

Les données de ce tableau révèlent que sur 10 habitants recensés dans les bidonvilles, 6 vivent dans les pays du Sud qui étaient jusqu'en 1940 majoritairement des ruraux. La forte croissance urbaine observée en Afrique Subsaharienne, par exemple, n'a débuté que vers les années 1960, et elle est en pleine expansion (Fourchard, 2007). Or sa population vivant dans les bidonvilles atteint déjà 61% de sa population urbaine (Daubeuf et *al*, 2016). Le phénomène de la concentration des hommes et des activités dans les espaces urbains risque d'alimenter la croissance démographique et l'expansion territoriale dans les pays du Sud, ce qui concourt à un renforcement de la croissance des bidonvilles (Dupois, 2014). Dans les pays du Nord, à un certain niveau, ces phénomènes ne constituent plus des problèmes majeurs. Les différences dans la croissance des bidonvilles dans le monde se traduisent même dans la fusion des continents où les croissances urbaines étaient associées à une croissance économique et un développement industriel (Figure 6).

Figure 6 : La population des bidonvilles dans le monde



Source : ONU-Habitat et Observatoire urbain mondial, 2019.

Nous remarquons à partir de l'observation de cette carte des fossés dans la répartition de la population des bidonvilles et des villes : en combinant la population des bidonvilles de l'Amérique du Nord, l'Europe, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle Zélande,

on ne parvient pas à celles de l'Asie du Sud, de l'Afrique Subsaharienne, de l'Asie Orientale ni non plus à celle de l'Amérique Latine et les Caraïbes. Or ces derniers constituent les principaux continents où l'urbanisation est en pleine extension. L'expansion des aires bidonvillisées dans ces continents est observée à un rythme moyen de 2,42% (Daubeuf, 2018). Le rythme de croissance urbaine dans les pays du Sud (3.5%) triple par ailleurs celui observé dans les pays du Nord (1%) (Damon, 2017). Ce déséquilibre accompagne aussi des problèmes environnementaux, de salubrité, de gestion de déchets et d'assainissement (Bras, 2010). Il est récurrent que les habitats dans les bidonvilles sont les plus menacés face aux intempéries, inondations, glissements de terrain, ouragans et cyclones. Ils sont aussi ceux qui subissent des opérations de déconstruction : en France par exemple, il y a environ 18 000 personnes dans les bidonvilles qui sont victimes des politiques de déguerpissement (Lion, 2014 ; Daubeuf et *al.* 2016). En Chine, 50% des habitats détruits faute des titres définis de propriété sont dans les bidonvilles ; au Brésil, les habitats des favelas sont les premiers affectés dans la mise en œuvre des grands projets de (ré) aménagement (Giraud, 2008 ; Déboulet, 2010). Les habitants des bidonvilles se déplacent et vont s'installer ailleurs sans forcément quitter les périmètres des villes, car leur survie dépend des activités socio-économiques de la ville.

Tous ces paramètres indiquent que le nombre des bidonvilles est loin de se réduire, et pourrait même s'amplifier. Définitivement, les enjeux de l'accélération des bidonvilles dans les pays du Sud sont à la fois institutionnels, politiques, sociaux, économiques et humanitaire. Par rapport à ces enjeux et à l'intérêt que suscite l'accélération des bidonvilles dans le monde, particulièrement dans les pays du Sud, la fabrication des bidonvilles fait surgir de nouvelles interrogations. On s'interroge, en cas d'amplification, sur l'accès aux services urbains et à l'assainissement dans les bidonvilles pour une meilleure opérationnalisation de certains objectifs de développement durable.

Afin de mieux comprendre son utilisation dans la mise en contexte des phénomènes urbains, il importe d'explicitier le mot urbain. Depuis son origine latine « *urbanus* », l'urbain traduit tout ce qui se rapporte à la ville. Il est utilisé pour caractériser les composantes de la ville par opposition à celle du rural (Lefebvre, 2001). La même connotation se retrouve aussi dans la littérature anglaise avec *urban*, considéré comme un artefact, un medium qui permet le développement des activités sociales et urbaines. L'urbain est « *un système opératoire [...] constitué par des réseaux matériels et immatériels ainsi que par des objets techniques et dont*

la manipulation retentit dans un circuit bouclé sur les rapports que nos sociétés entretiennent avec l'espace, le temps et les hommes » (Merlin et Choay, 2010, p.795). Il est ce système opératoire incarnant dans le temps et dans des lieux l'ensemble des activités humaines. Ainsi, l'urbain serait un artefact par lequel les villes et les bidonvilles prennent des formes à partir des « dispositifs techniques et spatiaux urbains ». En fonction de leurs dispositions par rapport à la population, il traduit le « couplage de la densité et la diversité autant au niveau social et spatial » (Noizet et Cléménçon, 2020, p.57). Par ce couplage, les « formes spatiales matérielles détermineraient l'organisation et les pratiques sociales » (Levy et Lussault, 2013, p.946). Les arrangements, les agencements de ces dispositifs donnent une configuration à la forme de l'urbain en fonction desquelles les modalités d'habiter se distinguent. Dans ce contexte, l'urbain traduit une réalité sociale et spatiale qui incarne les sociétés dans ses activités sociales et économiques (Lefebvre, 2001).

En effet, dans l'analyse du champ urbain, surgit deux types d'activités sociales rattachées à la fabrication urbaine : l'une émanant des habitants, associés aux statuts de fabricants informels ; et l'autre à l'origine des pouvoirs publics associés aux professionnels de l'urbanisme (*Ibid*). S'agissant des activités d'origine des habitants, le résultat des arrangements et de l'agencement des dispositifs ne produit pas les mêmes modes d'habiter que celles émanant des autorités et des professionnels de l'urbain. Comprendre la traduction de l'urbanisation dans les pays du Sud, c'est interroger la place prépondérante des habitants dans la production des formes urbaines. Dans le déroulement de leurs activités sociales se développent des mécanismes organisationnels, fondés à la fois sur la distribution de rôle, le chevauchement de fonction et le rapport d'influence ainsi que des tactiques. Ils prennent la forme dans des luttes constantes de survie et de reconnaissance socio-spatiale (Prince, 2020).

L'existence de ces deux types d'activités dans le champ de l'urbain génère deux modalités d'habiter en milieu urbain : habiter la ville et habiter les bidonvilles. Ainsi, comprendre les mécanismes de cette traduction dans les pays du Sud, c'est prendre le risque de distinguer la ville de l'urbain par rapport à ces deux modalités d'habiter. L'urbain dans le cas de cette recherche est un support conceptuel qui permet d'analyser la coexistence des villes et bidonvilles dans des espaces selon des temporalités distinctes. En effet, si la ville est la forme dominante dans le monde de l'urbain contemporain, elle traduit particulièrement une réalité territoriale pour des pays du Nord (Damon, 2017 ; Noizet et Cléménçon, 2020). Dans les pays du Sud, le bidonville est la forme majoritaire en expansion.

Le mode d'habiter les bidonvilles tel que nous l'observons dans le monde urbain des pays du d'aujourd'hui est le résultat des initiatives habitantes (Balocco, 2017). Les formes urbaines qui en découlent sont caractérisées par une « inventivité habitante privée individuelle », une primauté du besoin d'habiter sur les normes d'urbanisme de construction et un inconfort matériel et technique. La primauté du besoin (voire l'urgence) d'habiter sur les normes et les techniques-jointe à la situation socio-économique précaire pour certains habitants et l'insolvabilité pour d'autres-influence l'urbanisation dans sa matérialité, sa spatialité et sa territorialité. Environ 80% des activités de production de territoire (accès au sol, auto-construction des habitats, accès aux services) sont à l'origine des habitants (Damon, 2017 ; Jacquot et al, 2018). L'inégalité¹⁶ d'accès aux ressources et aux moyens de construction en milieu urbain impacte les fabrications des formes urbaines. Elle influence aussi leurs transformations et leurs recompositions ainsi que leurs évolutions : la forme prédominante est l'habitat précaire construit à l'horizontal-caractérisé par un nombre de pièces limitées par ménage (Djatcheu Kamgain, 2018). Ainsi, les d'infrastructures de bâtis ne sont pas capables d'accueillir les nouveaux arrivés, ils sont obligés de recourir à l'habitat provisoire auto-construit. Par rapport à l'estimation démographique, les bidonvilles continueront d'augmenter dans les pays du Sud. Le mode d'habiter les bidonvilles serait-il dominant ? La croissance des bidonvilles dans le Sud entravera *in fine* la poursuite des objectifs de développement durable. Elle fait l'objet d'incontournables interrogations sur l'avenir des modes d'habiter en milieu urbain du Sud.

Parmi les interrogations sur la problématique urbaine dans le Sud apparaît en premier lieu l'intérêt accordé à la question de l'ordre social. Le lien entre le bidonville et l'organisation sociale de l'espace urbain fait l'objet des premières approches des sociologues de l'« école de Chicago ». A partir de leurs travaux est fondée la sociologie urbaine qui s'est fixée comme principal objet d'étude la « culture urbaine ». L'émergence et le développement des travaux des sociologues urbains sont liés à une forme écologique particulière : la ville surpeuplée. Leurs objectifs étaient d'expliquer et d'analyser les phénomènes de peuplement urbain. En effet, la ville de Chicago qui est alors une des plus grandes métropoles mondiales, était passée en 20 ans de 1.7 à 2.7 millions d'habitants (Chapoulie, 2001). Ce taux de croissance (2%)

¹⁶ Selon les données de l'organisation mondiale du travail (OMT, 2020), plus de 26% de la population urbaine mondiale sont insolvables, ils n'ont pas accès aux crédits immobiliers. Le taux du chômage dans les pays du Sud varie en moyenne entre 5% 30%, pour de nombreux pays, et pour d'autres, il atteint 40 à plus de 60%. Toutes ces informations montrent qu'un bon nombre de population urbaine mondiale ne peuvent pas assurer ni la construction d'un habitat selon les normes de l'urbanisme ni la location des logements.

était dû à une très forte immigration qui la transformait comme une mosaïque de quartiers où se regroupent les communautés nationales ou régionales. De ce constat démographique est issu le concept de « désordre urbain » qui recouvre les notions de ségrégation, délinquance, chaos spatial et social. Les chercheurs étudient ce « désordre urbain » en partant de l'hypothèse que la ville engendre des modes de vie particulier, ce qu'ils appellent la « culture urbaine ». Cette approche sera partagée plus tard par des géographes du déterminisme, pour qui, les territoires urbains engendrent des modes de vie, entre autres des mœurs compétitives et des tensions qui eux-mêmes sont sources de violences (Jean-Baptiste, 2017 ; Prince, 2020). La croissance des bidonvilles sont aussi associées à l'idée d'un « (des)ordre social » où émergent des conflits, des violences, des formes de résolution de conflits impliquant des acteurs divers.

L'approche « néo-marxiste », dans son apriori sur le « désordre urbain » lie aussi les bidonvilles aux conflits entre les protagonistes de pouvoir : les dominants et les dominés. Elle permet de mettre en relation la logique de la domination symbolique relative aux positionnements socio-spatiaux avec les inégalités socio-économiques. Les rapports entre les instances de productivité et les transactions sociales font émerger des violences de toute sorte. Les analyses prennent les violences à des échelles à la fois d'en haut¹⁷ et d'en bas¹⁸ (Macé, 2005 ; Muchembled, 2008 ; Marchal et Stébé, 2011). Dans les villes de l'Amérique latine, la violence et les conflits affectent surtout les bidonvilles (Pedrazzini, 2005). En Haïti, à Carrefour-Feuille, un quartier de Port-au-Prince, par exemple, l'approvisionnement en eau est facteur de multiples formes de violences entre les usagers, les pouvoirs publics et des individus qui accaparent les aqueducs publics pour vendre les services (Bras et al. 2017). Cependant, ce ne sont pas les habitants les plus pauvres qui en sont nécessairement à l'origine, ce ne sont pas eux non plus qui souffrent en premier des effets de violences et des conflits ; car pour beaucoup d'entre eux, les bidonvilles sont des lieux de passage. Les violences exercées à l'encontre des pauvres trouvent leurs fondements dans les forces historiques poussées par des questions d'ordre économique (Castro et Farmer, 2002). Ces violences sont à la base de la « violence structurelle, une violence d'intensité constante, qui

¹⁷A l'échelle d'en haut, la violence prend des formes structurelles, puisqu'elle émane des exercices du pouvoir symbolique, comme par exemple la logique de positionnement socio-spatial (Bourdieu, 1993)

¹⁸A l'échelle d'en bas, la violence est à double sens, elle est exercée contre soi et contre l'autre. Contre soi, elle est dite « violence intériorisée », comme le cas de la gestion environnementale à Canaan décrit par Prince et al (2017) où le taux de défécation à l'air libre est analysé comme une forme de violence autodestructrice à long terme.

peut prendre différentes formes : [...] violence politique, pauvreté et autres inégalités sociales. Par la routine, le rituel ou les dures épreuves de la vie, cette violence structurelle pèse sur la capacité des personnes à faire des choix dans leurs vies » (Ibid, p. 102).

Les analyses du lien entre les bidonvilles et violences se révèlent a priori percutante, prenant les deux dimensions de l'exercice de la violence ; elles laissent un vide par le fait que les auteurs analysent les bidonvilles dans leurs formes achevées, et du coup, les conflits et les violences qui sont liés au processus de fabrication ne sont pas assez analysés. Toute analyse des formes de conflits et de violence et en même temps des mécanismes de leurs résolutions mis en place reste un point d'intérêt pour de nouvelles interrogations sur les bidonvilles. S'il n'y a pas de société qui serait à l'écart de la violence, et que celle-ci est fonctionnelle, ce qui serait à déplorer logiquement c'est le degré et la fréquence de la violence. Les formes que prennent les conflits et les violences dans le processus de fabrication des bidonvilles restent un autre champ à explorer. Les conflits et les violences dans les bidonvilles ne sont pas l'objet de notre recherche, mais ils constituent des éléments importants pour interroger la vie sociale dans le processus de fabrication.

Au bout de cette mise en contexte global, il importe de souligner que l'urbanisation observée depuis 1950 s'est accélérée différemment dans le monde. L'urbanisation de 1850 à 1950- associée à celle des pays du Nord- a été accompagnée d'un développement industriel et économique important. Elle n'a pas été influencée par la taille de la population mondiale (7.5 milliards). Les villes qui faisaient face à l'exode rural entre 1850 et 1950 ont eu une certaine infrastructure capable d'accueillir les nouveaux arrivés. Ces derniers constituaient la majorité de la main d'œuvre pour le fonctionnement des industries. Au contraire, dans certains pays du Nord comme la France, les Etats-Unis, on observe une nouvelle tendance, celle du retour d'une couche de la population urbaine à la campagne. Ce phénomène est étudié sous la nomination de « ruralisation »¹⁹. A la différence, l'urbanisation de 1950, assimilée aux pays du Sud, est sous les effets d'une pression démographique considérable. Elle accompagnée d'une incapacité de certains Etats à assurer la maîtrise foncière en milieu urbain et à répondre à la demande de logement pour les plus démunis. Les démunis étant nombreux (45% des populations urbaines) et insolubles impactent l'urbanisation dans le Sud dans sa matérialité, sa forme et son contenu social.

¹⁹ Dans la littérature, le phénomène de la ruralisation est observé tant par l'intégration des modes de vie de la campagne en milieu urbain que par retour à la campagne d'une couche de la population, souvent retraitée, citadine.

Les informations sur l'accélération de l'urbanisation mondiale et l'augmentation des bidonvilles dans les pays du Sud ont permis de conclure que le bidonville y est globalement la forme urbaine dominante. L'augmentation du nombre de bidonvilles ouvre la voie à de nouvelles questions sur d'autres points qui n'ont pas été assez abordés dont l'évolution des bidonvilles tant dans leurs matérialités que dans leurs contenus sociaux et spatiaux : comment les bidonvilles se territorialisent dans le temps ? Pour qu'ils prennent la forme d'un nouveau profil urbain, c'est-à-dire, deviennent des quartiers urbains, des villes voire des communes, il y a forcément un processus. Or nous nous rendons compte que le processus de bidonvillisation à long terme reste un objet peu traité dans le contexte actuel de l'urbanisation. Interroger le processus de la fabrication des bidonvilles a un intérêt considérable pour mieux saisir les mécanismes de cette traduction de l'urbanisation dans le Sud. En d'autres termes, la question du processus de fabrication et de modalité d'habiter les bidonvilles reste un nouveau champ d'interrogation. Afin de cerner et de comprendre le phénomène dans sa particularité en Haïti, la présentation de l'urbanisation et sa traduction dans la RMP s'avère nécessaire. Car, elle permet de cadrer le contexte de la recherche sur des réalités urbaines particulièrement connues et susceptibles de fournir des éclairages à partir des expériences concrètes.

1.2- L'urbanisation dans le contexte haïtien

Les haïtiens sont de plus en plus nombreux à vivre dans des zones urbaines où se concentrent la majorité des services et les opportunités d'emplois. Les décompositions et les recompositions des espaces urbains ne sont pas les mêmes quand on étudie l'évolution de l'urbanisation d'Haïti : les anciennes villes coloniales ne connaissent pas les mêmes expansions ni les mêmes modalités d'habiter que celles de certaines villes postcoloniales. Mais la conclusion à partir de leurs évolutions sont les mêmes : une urbanisation non contrôlée qui se traduit par une bidonvilisation qui se poursuit. En effet, les espaces dans les périphéries de l'agglomération de Port-au-Prince sont majoritairement transformés en bidonvilles tandis que les communes du département de l'Ouest attirent aujourd'hui de plus en plus- si ce n'est davantage que les villes des provinces-les habitants des milieux ruraux. Nous présentons le contexte de l'urbanisation d'Haïti en relation avec la traduction du phénomène afin de mieux appréhender la particularité de ses villes. Cependant, par rapport aux autres villes, celles de la RMP ont connu la plus forte croissance urbaine. Pour saisir l'urbanisation et sa traduction en Haïti, il suffit de présenter les phénomènes dans leurs combinaisons à l'échelle de l'agglomération du département de l'Ouest.

1.2.1- Evolution de l'urbanisation en Haïti : une concentration urbaine pour quelles (dé)croissances ?

La croissance urbaine en Haïti²⁰ s'accélère depuis les 20 dernières années à un rythme de 5% l'an (IHSI, 2003 ; Bodson et al. 2018). Ce rythme de croissance est lié à deux formes de décroissance : la décroissance économique et celle de la population rurale. Généralement, la croissance urbaine s'accompagne d'une croissance économique comme c'est le cas de la ville Chicago en 1920, de Sao Paulo au Brésil en 1950 et de celles des 8 villes²¹ les plus riches d'Afriques (Deller, 1970, Chapoulie, 2001 ; Bodson et Roy, 2003). Cependant, dans le cas d'Haïti, la croissance urbaine s'accompagne d'une décroissance progressive de l'économie : car la croissance économique passe de 5% entre 1940 et 1968 à 2% en 1980 pour vaciller entre 1% et 1,7% au cours des années de 2013 et 2018 (IHSI, 2003 ; Cadet et Jean, 2009 ; Doura, 2015 ; Duhaine et Edouard, 2017). En revanche, en 1940 l'urbanisation d'Haïti était estimée à 18% ; puis elle passe de 36% en 2010 à 58% en 2018 (IHSI, 1978, 2003, 2015 ; ONU, 2018).

La croissance urbaine et la décroissance économique sont à l'origine de la dégradation des activités agro-économiques dues à la fragilité des terres cultivables²² en milieu rural. Touchée par cette crise, jointe à la sécheresse et la misère, la population du monde rural haïtien assure de moins en moins la production alimentaire et son exportation. En conséquence, migrer vers la ville a été une solution opportune de survie pour des milliers paysans entre 1940 et 2020. (Tableau 3).

Tableau 3 : Population urbaine et rurale entre 1940 et 2020

Années	Urbain en million	Rural en million	Pourcentage de population urbaine
1940	212	4100	15.6 %
1950	514	3009	17.2%
1960	712	2004	18.1%
1970	922	3791	19.6%
1975	1142	4002	22.2%
1980	1410	4281	24.8%
1985	1778	4610	27.8%
1990	2239	4869	31.5%

²⁰ Pour une présentation historique d'Haïti et son organisation territoriale, vous pouvez voir l'annexe 1.

²¹ Johannesburg (276 milliards de dollars), Le Cap (155 milliards), Le Caire (140 milliards), Lagos (108 3-milliards), Durban (55 milliards), Nairobi (54 milliards), Luanda (49 milliards) et Pretoria (48 milliards) (Observation mondial de l'Urbain, 2018).

²² 60% sont situées en montagne sur des pentes très fortes. En saison pluvieuse, les couches arables sont souvent emportées par des pluies violentes favorisant le ruissellement et l'érosion (Bras, 2010 ; Clerveau, 2016).

1995	2758	5078	35.2%
2000	3347	5230	39.0%
2005	4018	5274	43.2%
2010	4818	5268	47.8%
2015	5668	5244	51.9%
2020	6535	5207	60%

Compilation de sources (IHSI 1971, 1982, 2003 ; EBCM, 1986-1987 et 1999-2000 ; ECVH 2000-2001 cité par KERN, 2017).

Les données du tableau mettent en avant une croissance de la population urbaine par rapport à une décroissance de celle du milieu rural. Celui-ci s'explique par les problèmes de la dégradation des conditions de vie de la population rurale dus à la faible productivité agricole, le faible niveau d'industrialisation, le taux élevé d'analphabétisme (80 %), la répartition des revenus (1 % de la population concentre 49 % des revenus), le chômage endémique (70 %). A cela s'ajoute le fait que chaque année le pays connaît une longue période de sécheresse qui amplifie le rythme de migration vers les villes.

L'un des premiers impacts de l'exode rural est la croissance démographique de la population urbaine. En effet, le nombre de naissance par ménage en milieu rural chaque 10 ans est en moyenne 5 enfants (Moral, 1961). Compte tenu du taux de fécondité (3,2%) en milieu rural, emportée par la migration de cette population, la croissance de la population urbaine a cru de façon considérable au cours des années de 1960 (IHSI, 1972). Ainsi la décroissance de la population rurale conduit à une croissance démographique en milieu urbain. Ce qui fait passer la croissance démographique d'un rythme de 1.7% l'an entre 1950 et 1975 à 2.05% l'an en 2003 (IHSI, 2003). A cela s'ajoute le déséquilibre entre le nombre de décès et le nombre de naissance. Contrairement au nombre de décès (94947), le nombre de naissance a été estimé à 272755 (Ibid.). C'est-à-dire, outre la migration de la population rurale, le pays connaît une croissance naturelle annuelle de plus de 150 000 habitants en moyenne pour les 30 dernières années.

Le déséquilibre de la distribution des richesses et dans l'accès aux services essentiels entre le milieu rural et les villes continue à alimenter le phénomène. 70% de l'eau potable du pays est distribué à la population des villes, tandis que 30% est attribué aux habitants du milieu rural (IHSI, 2003). Sur les 72kw/h²³ d'énergie électrique qui sont fournis au niveau national, 10 % sont attribués aux ménages des milieux ruraux et 90% sont fournis aux citadins (Prince et *al.* 2018). En effet, en milieu rural, la quasi-totalité des ménages utilisent la consommation de

²³ A Cuba 1.518 kW/h, à Jamaïque 1.120 kW/h, à Porto-Rico 4.000 et 728 en République dominicaine sont fournis.

charbon de bois et de bois morts pour la cuisson de leurs aliments et des lampes à kérosène pour l'éclairage (IHSI, 2003).

Depuis la période de l'occupation américaine (1915-1934), contrairement aux autres capitales de certains pays des Caraïbes²⁴, la ville de Port-au-Prince concentre 90% des services existants d'Haïti (Bernardin, 1999). En conséquence, Port-au-Prince et les autres villes de sa périphérie ont été les principaux centres d'accueil des migrants. La capitale d'Haïti, la ville de Port-au-Prince, connaît une expansion territoriale sans précédent au point que son urbanisation accélérée touche tous les anciens territoires ruraux du département de l'Ouest. La population urbaine du département de l'Ouest passe de 16% en 1940 à 60% en 2020 (Duval, 2013, Kern, 2017). Cette croissance a pour conséquence principale une expansion territoriale et une urbanisation concentrée sur le département de l'Ouest : aujourd'hui 15% des aires urbanisées du pays habite 45% de la population totale (IHSI, 2015). Les expansions territoriales touchent toutes les directions (Figure 7).

²⁴ Dans la République Dominicaine, 25 à 40 % des services sont concentrés dans la Capitale Santo-Domingo (AFD, 2019). A Cuba, 40 à 61% des services sont concentrés en milieu urbain et fournis par des entreprises privées et 40% des services sont fournis par les acteurs publics (Pinceau, 2010).

Figure 7 : L'expansion de Port-au-Prince de 1749 à 2019



Source : ISPAN, 2019 et auteur.

La concentration des services et ses effets liés à l'augmentation de la population de Port-au-Prince ont occasionné des problèmes fonciers considérables. Or depuis l'échec de la politique agraire de Jean Jacques Dessalines²⁵, la question foncière en milieu urbain en Haïti demeure l'un des problèmes fondamentaux auxquels font face les gouvernements. Au fur et à mesure que la population urbaine augmente, le problème foncier s'aggrave et se greffe à la situation socio-économique générée par la fermeture des équipements publics de production (sucre, huile, farine, ciment) ainsi qu'à la privatisation de certaines entreprises publiques (APN, Téléco). Soutenu par la politique néolibérale, le désengagement de l'État dans le domaine de logement et d'habitat renforce les pratiques d'occupation illicite du sol (Lycien, 2018). Or l'accès au foncier et au logement constituent pour 60% de la population en générale un besoin existentiel (IHSI, 2003).

²⁵ 1^{er} président d'Haïti de 1804 à 1806.

Puisque le problème reste non résolu, la « conquête²⁶ » de la terre reste un moyen incontournable pour les plus démunis (50% de la population) d'accéder à un logement en milieu urbain. Plus nombreux et insolvable, les plus démunis ne peuvent pas accéder au foncier en milieu urbain par voie formelle compte tenu du prix des terrains constructibles. En effet, le problème de l'occupation illicite est devenu l'un des grands enjeux du monde urbain haïtien. En termes de coût, un centième de terre (128 m²) dans l'informel vaut 10 fois moins cher que dans le cadre formel (Bodson et *al.* 2018). Selon l'endroit où se situe le foncier, le prix dans le cadre formel se situe entre 4 à 7 milles dollars américains²⁷ alors qu'il faut trois centièmes au minimum pour un habitat par ménage (CIAT, 2014 ; Lebrun et Goulet, 2019). Le coût moyen de construction d'un habitat pour un ménage de 6 personnes dans la RMP varie entre 21 à 92 milles dollars américains (Orisma, 2020). Dans ce contexte, l'acquisition formelle du foncier reste en grand partie le domaine de 10% de gens dont la majorité constitue la diaspora haïtienne.

Les pratiques d'occupation foncière développées notamment par des démunis pour avoir une parcelle s'inscrivent dans initiatives habitantes pour accéder à un logement à Port-au-Prince. Cette volonté d'avoir (à tout prix) une parcelle de terre et *in fine* un logement a été révélée dans l'enquête de l'IHSI en 2003 comme l'un des mobiles d'être en ville. En effet sur 2 016 247 maisons enregistrées en Haïti, 64 % sont en milieu urbain et 34 % sont en milieu rural (IHSI, 2003). Parmi les habitats en milieu urbain, 53% sont dans les bidonvilles, ce qui génère un impact négatif sur le foncier en termes d'organisation spatiale en Haïti.

Les effets combinés de l'exode rural, la croissance démographique, la croissance urbaine, la concentration de services, dans un contexte où les problèmes d'accès au logement et au sol urbain sont délaissés²⁸ aux initiatives habitantes sont d'abord territoriaux. Les nouvelles expansions territoriales de la ville de Port-au-Prince sont largement impactées par un processus accéléré de la bidonvilisation. La population des bidonvilles passe en 1940 de

²⁶ J'utilise le mot pour traduire les luttes générant des conflits et violences pour accéder au foncier

²⁷ Soit l'équivalent de 3.5 00 à 6.500 euro.

²⁸ Pour de nombreuses sociétés, le secteur de logement et d'habitat est assuré par l'Etat et des entreprises privées. En Haïti, après l'application de la politique néolibérale vers les années 1980, les gouvernements se désengagent de plus en plus vis-à-vis de leurs responsabilités en ce qui a trait au droit au logement. Et très peu des entreprises privées investissent dans ce secteur. Or le besoin de se loger augmente chaque année. Ainsi le secteur de l'habitat qui regroupe l'ensemble des activités ayant trait au logement des ménages, constitue le premier champ des initiatives habitantes individuelles tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, après le séisme, il y a eu une coopérative de logements qui a été créée pour favoriser à la fois la vie en communauté, mais aussi et surtout, pour faciliter à des gens qui ne parviennent pas tout seul à avoir un logement d'en avoir un. Cependant, les politiques urbaines entre 1946 et 1986 n'ont pas pu assurer le passage d'une population majoritairement rural à une population dont ¾ habitent en Milieu urbain (voir <https://lenouvelliste.com/article/112594/cooperative-de-logement-une-alternative-a-la-reconstruction>)

moins 3% de la population urbaine totale à 65% en 2015 (Lucien, 2018). La croissance des bidonvilles, notamment dans la RMP dépasse largement les anciennes aires urbaines planifiées : 89% des 400 bidonvilles en Haïti, soit 358 bidonvilles en 2018 sont concentrés dans la RMP. La croissance des bidonvilles a influencé l'organisation spatiale de la de la RMP et la production des villes en Haïti.

1.2.2- Des villes coloniales et postcoloniales haïtiennes : vers quel modèle d'urbanisme d'aujourd'hui ?

Les villes haïtiennes sont fondées pendant et après la période coloniale. En effet, pour comprendre la ville comme objet en Haïti et les analyser, il est important de recourir à l'histoire coloniale, aux catégories administratives utilisées dans les documents officiels pour désigner les découpages du territoire et les catégories d'usage que les habitants utilisent au quotidien pour désigner leurs territoires. Dans les documents administratifs et officiels, on retrouve les catégories de département, arrondissement, chef-lieu, commune, quartier et section communale. Par exemple, hormis le département de l'ouest où plusieurs villes se constituent en région, chaque département en Haïti a un chef-lieu qui représente une grande ville. Il existe aussi des départements qui ont plusieurs grandes villes comme celui de l'Artibonite qui a la ville des Gonaïves et celle de Saint-Marc. Cependant, dans les zones de province comme dans la RMP, les notions de département, d'arrondissement, de commune, de section communale sont très peu présentes dans le langage courant. La population rurale utilise les catégories de bourg (*bouk* en créole) et/ou de « kanton » pour désigner l'espace urbain en province. Dans la RMP, il est plus courant d'entendre « bloc » et « zone » pour désigner les quartiers urbains. Mais la notion de quartier est utilisé tant dans la campagne que dans les milieux urbains. Par ailleurs, avec la présence fréquente des ONG(s) en milieu urbain haïtien, la notion de « village » est aussi utilisée pour désigner ceux que les pouvoirs publics désignaient autrefois « cités ». Ce qui explique l'usage de ces deux termes dans la désignation, notamment des bidonvilles et certains quartiers de la RMP. En effet, la notion de ville est quasiment absente dans la catégorie administrative. Dans l'usage courant en Haïti, elle est utilisée par un seul mot en créole, « *lavi* ». Celle-ci est ici saisie comme une agglomération de taille moyenne ou grande, constituée d'édifices remplissant des fonctions diverses comme administratives, économiques, transports, cultures, éducatives, logements, etc., situés dans des endroits majoritairement non-agricole.

Il existe en Haïti, des grandes villes (villes principales), villes de province (ville moyenne) et des petites villes (Figure 8).

Figure 8 : Principales villes d'Haïti



Source : CNIGS

En réalité la ville comme objet n'a pas de définition institutionnelle ni juridique en Haïti comme en France, car elle n'est ni une collectivité territoriale ni une division administrative (Lhérisson, 2015). Elle est un terme difficile à définir à cause de la composition de son espace social et de sa matérialité. Dans la littérature scientifique, l'une des questions épineuses en urbanisme est « qu'est-ce qui fait ville ? » (Levy et Lussault, 2013 ; Noizet et Cléménçon, 2020). Pour répondre à cette question, souvent les chercheurs ont recouru à des critères qui permettent d'identifier une ville. Parmi les critères figurent d'abord la taille de la population et la densité comme premier indicateurs. La diversité des activités sociales qui rendent possible le fonctionnement des habitants est aussi présente parmi les critères tant les travaux sur les villes anciennes que celles contemporaines (Weber, 2014). L'unité territoriale qui permet de délimiter les interventions publiques et la forme urbaine associée à la ville en est un aussi. La matérialité spatiale associée au terme *civitas* renvoie à l'ensemble des corps (humains et non-humains) est évoquée pour traduire la communauté humaine, la fonctionnalité politique ainsi que de gouvernance de la ville (Merlin et Choay, 2010 ;

Fijalkow, 2017b ; Noizet et Cléménçon, 2020). Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle permet d'appréhender la ville dans sa morphologie, sa fonction et son espace social et politique.

La ville est souvent utilisée pour désigner un lieu de concentration d'hommes, de services, de richesses et d'objets fabriqués (Merlin et Choay, 2010). Par rapport à ses composantes, la ville s'identifie à partir d'un ensemble de dispositifs techniques et socio-spatiaux, qui par les pratiques et leurs modes d'usage, permettent l'existence d'une administration et la gouvernance d'un grand nombre de gens et d'objets selon une vision de vivre ensemble partagée (Toussaint, 2010). Cette définition permet de regrouper les éléments des approches techno-centrées et ceux anthropocentrées. Du point de vue fonctionnel, l'ensemble de ces dispositifs crée un cadre physique et matériel de vie nécessitant des formes de socialisation et d'urbanité afin de mieux habiter le territoire. D'où l'importance d'instituer des mécanismes de gouvernance et d'administration pour rendre accessibles aux usagers les services urbains tels que services en eau, en électricité, en éducation, en santé, en transport, etc. En terme symbolique, la ville est le lieu des institutions des pouvoirs politiques, religieux et financiers : c'est le lieu des Parlais (présidentiels, législatifs, judiciaires et communaux), mais aussi des cathédrales, les musées ainsi que des Banques financières, etc. Selon que ces éléments durent dans le temps, ils constituent les principaux patrimoines de la ville.

En revanche, en termes d'objet de fabrication, elle est une construction sociale qui relève d'une chaîne d'opération et d'intervention : faire la ville est souvent considéré comme l'œuvre des architectes, des ingénieurs, des aménageurs, des planificateurs, des urbanistes, des juristes ainsi que des professionnels des sciences humaines et sociales. La ville telle qu'elle est pensée et conçue dans les pays du Nord accorde une place a posteriori aux habitants : ces derniers sont des usagers et peu souvent considérés au premier plan comme fabricant.

Le 20^{ème} siècle est marqué en Haïti par une séparation du rural de l'urbain (Covington, 2007a; Lucien, 2013). Cette séparation se retrouve aussi dans l'imaginaire social haïtien²⁹, car dans le langage courant, l'espace urbain est représenté par « des lieux où les gens sont civilisés ou cultivés » s'opposant au monde de la campagne habitée par des gens appelés en créole « *moun en deyò (personne en dehors)* » (Barthelemy, 1990). Cette séparation du monde reflète une

²⁹ Dans la littérature, par exemple, « Hilarion et Zoune » sont décrits respectivement comme un « paysan aux orteils ferrés » (Alexis, 1955) et comme une figure paysanne, chétive et male nourrie, couverte de bête, et qui se transforme après avoir quitté la Campagne pour habiter en ville (Lhérisson, 1903).

réalité qui prenait forme dans les actes civils officiels. Dans les actes de naissance des enfants, outre le statut de paysan, sont figurés des symboles. Pour les actes de naissance des enfants issus d'une famille paysanne, l'identité a été indiquée par un sceau avec un palmier. Au contraire, celle de l'urbain a été désignée par une unité monétaire : une piastre³⁰ (Lhérisson, 2015 ; Kern 2017). Il a fallu attendre le décret de 1992 portant sur l'uniformité des actes civils en Haïti, pour que les symboles représentés sur les actes de naissance soient uniformes.

Cependant, en Haïti, la ville est une entité territoriale dotée de certaines particularités tant au niveau des fabricants que celui de son statut juridique. Si la ville comme objet n'est pas définie dans la législation haïtienne, cela ne veut pas dire que les critères techniques pour l'identifier sont totalement absents dans les textes de loi. La ville serait identifiée selon la loi de 1963 par une population de plus 200 000 habitants vivant sur un territoire où « les bâtiments seront disposés de manière à être aérés et largement éclairés³¹ ». Elle est aussi identifiable par les dispositions extérieures des constructions exigeant le respect de l'alignement. La loi du 29 mai 1963, notamment en son article 1 stipule que « *nul n'a le droit de construire en saillie, en avance ou en encorbellement sur la voie publique [...]* ». L'article 22 interdit le type de couverture des bâtiments en précisant que « *les couvertures en chaume, roseaux, bois ou tout autres matériaux combustibles sont interdites dans la limite des agglomérations urbaines* ». L'interdiction de ces matériaux projetait une image de la valeur esthétique de ville. Cette exigence de type de matériaux correspond à des mesures préventives contre les catastrophes naturelles et des incendies répétées à Port-au-Prince à l'époque. L'article 18 oblige que « *toutes les façades situées en bordure d'une rue ou d'une place ou seulement visibles des voies publiques doivent être construites dans un style en rapport avec l'importance de ces dites rues ou place et en harmonie avec le caractère architectural de l'ensemble* » (CIAT, 2014). Les exigences sur les modalités de faire les façades des maisons s'inscrivent dans une vision de l'urbanisme à l'occidental.

La promulgation de la loi de 1982 sur la régionalisation et l'aménagement du territoire, d'une part, et de l'émergence de la planification départementale avec la constitution de 1987, d'autre part ; renforce les documents juridiques en matière d'urbanisme en Haïti. Cet élan politique se poursuit en 2006 avec la création du Centre national d'informations géospatiales (CNIGS)

³⁰Cette réalité a été confirmée par le directeur de l'archive nationale, mais je n'arrive pas à accéder aux actes.

³¹ Il est à noter que la loi ne prévoit pas une distance mesurable. Cependant, les professionnels parlent d'un rapprochement de 5 à 20 m de distance.

ayant pour mission de « produire et diffuser l'information géographique actualisée et fiable sur le territoire national ». En 2009, la création du Comité interministériel d'Aménagement du territoire (CIAT) renforce cette politique visant à organiser l'espace. La mission de CIAT est de définir la politique du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, de protection et de gestion de bassins versants, de gestion de l'eau, de l'assainissement, de l'urbanisme et de l'équipement (Thélot, 2016). Autrement dit, la volonté politique de planifier l'espace haïtien est récent. Le caractère récent de cette politique rend indisponible les données des deux siècles précédents.

Cependant, en termes concret, la volonté politique exprimée à travers les textes de loi n'était pas associée à des opérations de planification urbaine. Autrement dit, les documents officiels ne sont pas accompagnés par des mécanismes de mise en œuvre des lois. Il existe, par exemple, un schéma national d'aménagement du territoire dans lequel sont figurés quatre plans régionaux, dix plans départementaux, cent quarante et un plans communaux et cinq cent soixante plans des sections communales (Kern, 2017). Aucun de ces plans n'avait pas été mis en œuvre. Malgré les écarts considérables constatés entre ces plans et les territoires qu'ils représentent, en 2009, un nouveau plan national a été proposé par CIAT. Ce nouveau subdivise Haïti en quatre grands territoires : la RMP, la région du grand Nord, la région du grand Sud, et la région du Centre (Thélot, 2016). Le but de ce nouveau plan est de parvenir à une planification territoriale permettant des interconnexions et des échanges entre les départements. Ce nouveau plan d'aménagement reste en 2020 inopérant. En effet, la non-application de ces plans conduit à une absence de contrôle de l'extension des territoires. Les élans politiques et institutionnels en termes de planification urbaine se sont révélés inefficaces (Maurice, 2014 ; Lhérisson, 2015). La combinaison de l'inefficacité des outils de planification urbaine aux situations socio-économiques d'Haïti (80% de sa population vivent de moins d'un dollar US par jour) est à l'origine des conditions de l'émergence de deux grandes modalités de transformation des espaces urbains à travers l'histoire.

1) Transformation spatiale planifiée : Avant la colonisation, il existait des villes en Haïti. La ville des Gonaïves est fondée en 1422 par les amérindiens. Cependant, son plan d'aménagement remonte à la période coloniale-soit en 1738. La ville des Cayes est fondée en 1503, et son plan d'aménagement remonte vers les années 1718. Les aménagements se sont poursuivis avec la création des villes du Cap-Haitien en 1670 et Saint-Marc en 1716. Les plans d'aménagement correspondent à l'époque à un urbanisme à fonction surtout

commerciale lié aux formes d'exploitation du territoire (Dorvilier, 2011). La prédominance de la fonction commerciale explique les positions des grandes villes fondées au temps de la colonisation : elles sont toutes situées sur les côtes du pays. Les colons ont construit des villes côtières pour mieux exploiter le moyen de transport approprié à l'époque : la mer et le bateau pour exporter les denrées de la colonie à la métropole (Saint-Louis, 2008). Le plan de la ville de Port-au-Prince illustre cette logique de positionnement de la capitale de la colonie où 20% de l'exportation a été concentrée ainsi que les grands systèmes défensifs. En raison de ces plans d'aménagement, on peut donc dire que les premières transformations planifiées de l'espace urbain en Haïti remontent à l'histoire de l'urbanisation coloniale. Cependant, les transformations planifiées se sont poursuivies pendant la période postcoloniale à partir des villes planifiées par les pouvoirs publics au cours des deux siècles précédents. La ville de Marchand-Dessalines (1804), située dans le département de l'Artibonite ; et celle de Pétion-Ville (1825), située au Sud-Est de Port-au-Prince sont les deux principales villes planifiées par le gouvernement pendant le XIX^{ème} siècle. La ville Beladère (1946), située dans le département du Centre, partageant les frontières entre Haïti et la République dominicaine, est l'une des villes frontalières créée pendant la première moitié du XX^{ème} siècle.

2) Transformation spatiale non-planifiée : Le deuxième mode de transformation de l'espace urbain repose sur les « initiatives habitantes » qui se caractérisent par « un accès illicite au foncier », des « pratiques ordinaires de construction », de l'« auto-construction ». Cette transformation est majoritaire dans l'espace urbain en Haïti. Les quartiers qu'elle génère sont généralement non planifiés, et dont nombreux sont des bidonvilles. Cette forme de transformation continue à couvrir aujourd'hui plus de deux tiers des besoins en logement en milieu urbain en Haïti. Le développement de l'habitat issu de l'auto-construction en milieu urbain tend à devenir un phénomène global (Deprez et Vidal 2014). Il s'agit d'habitats à vocation principalement résidentielle. Cependant, aujourd'hui, les quartiers dans les espaces non-planifiés pose de nombreux problèmes tant au niveau de la gestion urbaine qu'à celui de la gouvernance ; car les enjeux que génèrent les tissus urbains de ces quartiers sont à la fois environnementaux, économiques, sociaux, politiques, écologiques et sanitaires. L'existence des quartiers à l'origine des transformations non-planifiée n'est pas propre à Haïti. C'est un phénomène tendant à s'accroître à l'échelle planétaire compte tenu des besoins en logement dû à l'augmentation de la population urbaine mondiale³² (Manirakiza, 2015). Les

³² Il faut signaler que cette modalité d'habiter avait été déjà présent dans le monde au XIX^e siècle.

interrogations qu'ils soulèvent font de la transformation non-planifiée en milieu urbain un sujet à intérêt général.

L'identification de ces modalités de transformation spatiale en Haïti se révèle nécessaire pour comprendre et catégoriser son espace urbain. Elle a permis de mettre en évidence deux groupes selon leurs modes d'habiter : les villes a priori et les villes a posteriori. Les villes a priori sont des villes planifiées, regroupant, dans le cas d'Haïti, les anciennes villes coloniales et les villes fabriquées par les pouvoirs publics ; c'est-à-dire qui suivent le schéma classique de faire la ville : pensée, planifiée et habitée. Elles représentent moins de 40%³³ des villes en Haïti. Les villes que nous qualifions a posteriori sont caractérisées par un processus long et chaotique et une modalité d'habiter émanant essentiellement des initiatives habitantes. Au début, les habitants transforment l'espace en y habitant ; puis au bout de son évolution, certains quartiers que génèrent ces initiatives sont érigés au rang des villes par des décisions politiques. Le schéma est alors : occupation du sol, transformation de l'espace, appropriation du foncier, habitée, évoluée, puis instituée en ville après un stade de son évolution. Les villes de ce registre habitable représentent environ 60% du total des villes de la RMP si l'on prend en compte les 20 communes du département de l'Ouest. Les villes a posteriori prédominent en Haïti. Cette façon de faire la ville, constitue l'un des intérêts particuliers de cette recherche. Les bidonvilles, qui, au cours de leurs évolutions, sont élevés au rang des communes, constitue particulièrement l'objet de nos interrogations. C'est pourquoi, nous cherchons à situer les constats tirés du contexte urbain haïtien dans la littérature existante sur la question des bidonvilles.

1.3- Les expansions urbaines dans la Région métropolitaine de Port-au-Prince

Le choix du terrain de recherche est une construction largement opérée par la démarche du chercheur pour lequel un terrain donné peut être le support de sa recherche. La présentation de ce terrain ne traduit qu'une partie des dimensions du territoire. Elle n'est qu'une interprétation partielle liée à un projet scientifique. L'intérêt de la présentation du terrain de recherche s'inscrit dans la démarche d'éprouver les questions et les hypothèses de recherche formulées dans la problématique. Ainsi l'objectif de cette partie de recherche est de délimiter le champ des preuves à mobiliser pour analyser le processus de fabrication et les modalités des

³³ Pour calculer ces pourcentages, deux critères sont retenus : la date de création des communes, en fonction de laquelle, le mode d'habiter est identifié selon qu'il est créé avant ou après avoir été fabriqué.

bidonvilles : l'évolution des bidonvilles, l'incidence qu'elles ont sur les villes haïtiennes, les identités des acteurs, les mécanismes d'appropriation foncière sont autant de paramètres sur lesquels nous recherchons à collecter des données.

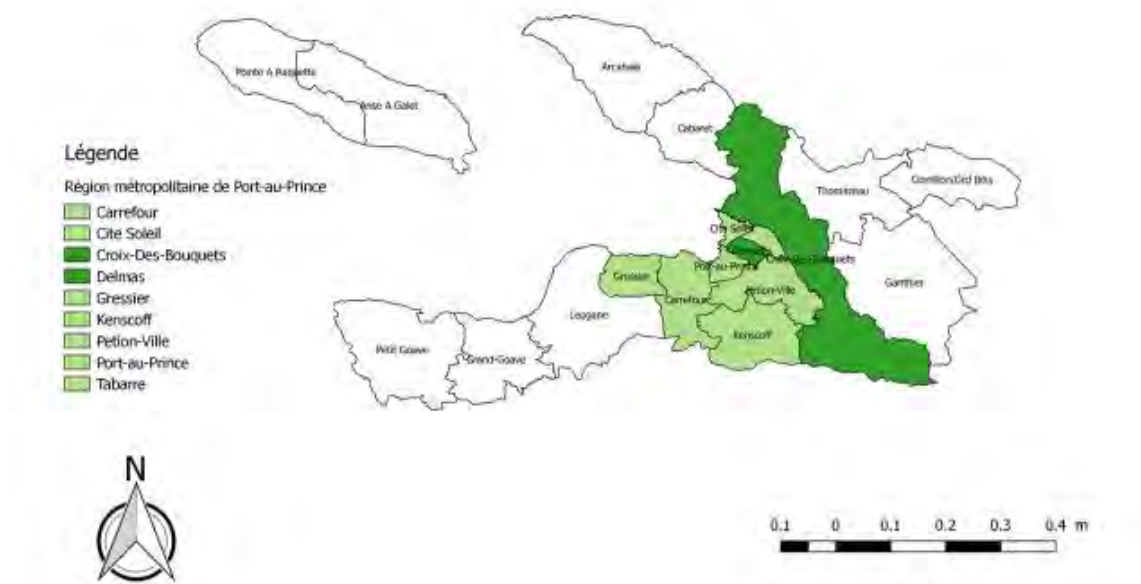
1.3.1- Expansions territoriales : les bidonvilles formes dominantes

En 1954, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en France a introduit le concept d'agglomération³⁴ dans l'analyse urbaine pour désigner l'aire bâtie et la densité de population qui y habite. Cet outil sera donc remplacé par l'aire urbaine qui devient unité urbaine en 1997 pour décrire la continuité de l'expansion urbaine dans sa double croissance : démographique et territoriale. Pour désigner l'agglomération urbaine de Port-au-Prince, la loi du 19 Septembre 1982 regroupait sous la dénomination « District Métropolitain de Port-au-Prince ³⁵» les communes de Port-au-Prince, de Pétion-ville, de Croix-des-Bouquets, de Gressier, de Carrefour et Delmas. Malgré les expansions de ces communes, la RMP ne regroupe pas l'ensemble des communes du département de l'Ouest, mais elle est composée des communes de Port-au-Prince, Delmas, Pétion-Ville, Carrefour, Tabarre, Kenscoff, Cité-Soleil, Croix-des-Bouquets et Gressier (Figure 9).

34Au début, elle se distingue de la métropolisation étant « un processus qui fait entrer dans l'ère de fonctionnement quotidien de ces grandes agglomérations, des villes et des villages de plus en plus éloignés » (Gallety, 2012, p.6).

35 En Haïti, pour désigner l'agglomération urbaine de Port-au-Prince, quatre termes sont utilisés : Communauté urbaine de Port-au-Prince (CUP), Aire métropolitaine Port-au-Prince (AMP), Zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMP) et Région métropolitaine de Port-au-Prince (RMP). Cependant, en 2018, l'expression de « Aire urbaine élargie de Port-au-Prince » commence à être utilisée dans l'objectif d'intégrer certains territoires exclus dans les considérations antérieures (Darbouze et *al.* 2018).

Figure 9 : Département de l'Ouest et la Région Métropolitaine de Port-au-Prince



Source : Auteur

La ville de Port-au-Prince-à l'instar des autres villes-capitales des Antilles comme la Havane à Cuba, San-Juan de Porto-Rico, Kingston à Jamaïque, Ciudad-Trujillo de Saint-Domingue- a fait face à des mutations considérables. En 30 ans, la ville a connu des expansions décisives qui l'ont transformé en métropole avec des pôles de croissance urbaine à Pétion-Ville, aux Croix-des-Bouquets et à Carrefour. Les extensions urbaines continuent dans la direction des collines de plus en plus éloignées avec les ménages les plus aisés (à montagne noire) et vers la plaine du Cul-de-Sac notamment à Croix-des-Bouquets où il y a de l'espace disponible avec des ménages de revenu moyen (classe moyenne) et dans les flancs des montagnes avec les plus pauvres. La ville de 36,04 Km² est au cœur d'une agglomération de 9 villes dont leur superficie est estimée à 1 380,86 km² (Tableau.4). Cependant, après le séisme de 2010, les principales expansions territoriales de la RMP sont observées au Nord-Est de la commune de Croix-des-Bouquets, à l'Ouest de la commune de Gressier ainsi que dans la zone Sud-Est des communes de Pétion-ville et de Kenscoff (Darbouze et *al.* 2018). Les vagues d'expansions qui sont à l'origine des initiatives habitantes alimentent des habitats informels et une prédominance des services urbains privés (approvisionnement en eau par des camions et assainissement par des services fournis par des particuliers) (Lizarralde et *al.* 2018). La prédominance de l'informalité et des services urbains privés dans les zones en expansion permet d'observer un paysage urbain qui se caractérise par une diversité de modalité

d'habiter : les zones sont caractérisées par un étalement urbain accentué, un processus de transformation non-planifiée de territoire anciennement rural en urbain, une accélération de la bidonvilisation, une densification et dégradation rapides des quartiers centraux, une vulnérabilité significative face aux risques environnementaux, et un important déficit quantitatif et qualitatif de logement causé-entre autres-par une pression démographique sans précédent (Clervau, 2017; Peter, et *al.*, 2018). En conséquence, les habitants sont confrontés à des vulnérabilités environnementales ainsi qu'à des problèmes d'infrastructure et de services urbains de base, lesquels problèmes sont souvent des sources de conflits et de violences de multiples formes (Bras, et *al.* 2017).

Tableau.4 : Population et superficie de la Région métropolitaine de Port-au-Prince en 2015

Communes	Populations		Populations totales	Pourcentage de la population urbaine	Superficies
	Urbaines	Rurales			
Port-au-Prince	977 790	9 520	987 310	99,03%	36,04 km ²
Delmas	395 260	0	395 260	100%	27,74 km ²
Pétion-Ville	348 721	28 113	376 834	92,54%	165,5 km ²
Carrefour,	501 768	9 577	511 345	98,13%	165,2 km ²
Tabarre	130 283	0	130 283	100%	24,47 km ²
Kenscoff	23 231	34 203	57 434	40,45%	202.8 km ²
Cité-Soleil	265 072	0	265 072	100%	21.8 Km ²
Croix-des- Bouquets	139 728	109 900	249 628	56%	634,62 km ²
Gressier	21 800	14 653	36 453	60%	102.69 km ²
Totales	2 803 653	205 966	3 009 619	93,15%	1 380,86 km²

IHSI (2003 ; 2015) et Auteur

La population de la RMP³⁶ est estimée à environ 3 009 619 habitants en 2015. Elle se subdivise en 2 803 653 citadins et 205 966 habitants vivant en milieu rural. Autrement dit, 93,13% de la population de la RMP vivent en milieu urbain et 6,8% en milieu rural. Parmi la population urbaine de la RMP, 60% habitent dans des bidonvilles après avoir réussi leurs parcours de la campagne à la RMP dans l'espoir de trouver de quoi survivre dans leur nouveau cadre urbain (Corbet, 2014). Entre 20 et 35 ans environ, 3 parmi les 9 communes de la RMP sont totalement urbanisées : (Delmas (1982), Cité-Soleil (2002) et Tabarre (2002)). Elles sont les nouvelles communes institutionnalisées par les gouvernements haïtiens après un processus de transformation et d'évolution relativement long. Ce processus de transformation et d'évolution des territoires totalement urbanisés constitue un champ de constat considérable pour interroger les modalités d'habiter les villes de la RMP. Car dans l'ensemble, toutes les villes de la RMP n'ont pas connu les mêmes processus de fabrication et d'habiter. Quand la ville de Port-au-Prince se déstructure pour se recomposer en ville-métropole, certains quartiers, transformés en bidonvilles ; d'autres qui ont évolué au fil du temps, se sont regroupés sous le statut de villes. La métropolisation de Port-au-Prince est ainsi associée à une combinaison de deux modalités de fabrication et d'habiter les villes. La combinaison de ces deux types de ville permet la coexistence de deux modes d'habiter issus de deux processus de faire la ville observée en Haïti : la ville planifiée et celles non planifiées à l'origine des initiatives habitantes. C'est ce que nous cherchons à montrer à partir de l'évolution du quartier de Canaan qui semble emprunter la voie des villes non-planifiées. Nous cherchons à mettre en évidence l'existence de deux catégories de ville dans le paysage urbain haïtien à partir des expressions « ville a priori » à l'instar des villes de Port-au-Prince et Pétion-ville, pour traduire les villes planifiées ; et la « ville a posteriori » selon le processus qu'ont suivies les villes de Delmas, Carrefour et Cité-Soleil, pour traduire les villes non-planifiées. Afin de mieux présenter cette dichotomie, nous présentons les grandes zones des transformations non-planifiées de la RMP. Elles se caractérisent par une métropolisation dont le trait fondamental est le processus de bidonvilisation continu et une « urbanisation non-planifiée » sous l'effet de la demande de logement, de la pauvreté, de la faiblesse de l'Etat, de la pression démographique et d'absence d'une politique de la ville (Tableau 5).

³⁶ La population de la RMP (3 009 619) ne se confond pas à celle du Département de l'Ouest (4 029 705) (IHSI, 2015). Les 9 communes de la RMP sur les 20 communes du Département de l'Ouest habitent 74,68% de la population du Département.

Tableau 5 : Zones d'expansion des bidonvilles de la Région métropolitaine de Port-au-Prince entre 1980 et 2010

Noms des zones	Années des expansions	Principaux portraits	Localisations par commune
Cité Plus	1983	Bidonville	Inconnu
Village de Dieu	1983	Bidonville	A l'Ouest de Port-au-Prince
Saint Jude	1986	Bidonville	Au Sud-Est de Port-au-Prince (Carrefour-Feuille)
Ti Bois	1987	Bidonville	Au Nord de Cité-Soleil
Cité de l'Eternel	1987	Bidonville	A l'Ouest de Port-au-Prince
Impasse Tempête	1987	Bidonville	Inconnu
Matissant 2-17	1987	Bidonville	Au Sud de Port-au-Prince
Communauté Sainte Marie	1988	Bidonville	Inconnu
De Louis	1989	Bidonville	Inconnu
Sion	1990	Bidonville	A l'Ouest de Port-au-Prince (Grand Ravine)
Cité Félix	1990	Bidonville	Au Nord de Delmas (Delmas 19)
Cité Innocent	1990	Bidonville	Inconnu
Cité aux Cayes	2000	Bidonville	Au Nord de Delmas
Nan Calebasse	2000	Bidonville	Au Sud-Est de Carrefour
Jalousie	2004	Bidonville	A l'Ouest de Pétion-Ville
Canaan	2010	Bidonville	A l'Ouest de Croix-des-Bouquets

Source : IHSI, 2007 et Auteur.

Contrairement aux bidonvilles des années de 1940 à 1970, dont nombreux ont été des lieux de transition pour les migrants de l'exode rural, les bidonvilles des décennies 80 et 2000 sont construits pour durer dans le temps (Darbouze et *al.* 2018). Les modalités de construction des bidonvilles actuels dégagent un paysage urbain qui n'est pas du tout éphémère. Par leurs formes, ils agissent profondément sur les paysages métropolitains ; aucune commune n'est

épargnée. On dirait qu'il ne s'agit plus d'un phénomène résiduel marginal, mais un véritable phénomène territorial structurant qui mérite d'être interrogé et compris dans son aspect évolutif. D'où la nécessité d'interroger le processus de fabrication et de mettre en exergue les modalités d'habiter ces territoires dans une logique d'expansion des villes.

1.3.2- Le « bidonville » de Canaan : terrain de recherche

Le quartier de Canaan a été créé sur un site de 27 km², déclaré d'utilité publique (DUP) le 22 mars 2010 pour héberger les sans-abris du séisme du 12 janvier (Annexes 1 et 2). Le site se situe à 18 km environ du centre de Port-au-Prince au Nord de la RMP. A l'Ouest, il est limité par la baie de Port-au-Prince avec un littoral caractérisé par un sol sabuleux et humide. Vers le centre, il se trouve sous le flanc de la chaîne de montagnes matheux. En effet, le quartier se trouve entre l'angle de la route nationale numéro 1 qui conduit vers le « grand Nord³⁷ » d'Haiti et la route nationale numéro 3 qui relie Port-au-Prince et le département du Centre. Il est positionné entre le piémont des montagnes du Trou-d'eau et la Plaine du Cul-de-Sac dans la continuité du centre de Port-au-Prince (Figure 10).

Figure 10: Positionnement géographique de Canaan



Source : Open Street Map et Auteur

Avant le séisme, l'espace où se situe le site était caractérisé, en termes de qualité du sol, au Nord, par des pentes faibles et fortes, rondes collines, bas-fonds, vallons et une grande portion de plaine. En termes de paysage, il était quasi-désertique, c'est-à-dire sans arbres ni rivières ni

³⁷ L'expression le « grand Nord » désigne les départements de l'Artibonite, de Port-de-Paix, du Cap-Haitien et de Fort-Liberté (Annexe : Haïti et ses Départements).

sources d'eau. Dans le décret du 17 mars 1971, cet espace a été décrit comme une zone sèche et chaude, avec une pluviométrie très faible (Noel, 2013). Cette zone reçoit en moyenne moins de 900 mm d'eau de pluie par an, comparativement à ce que reçoit le pays en général et les autres zones de la RMP ; soit respectivement 1 400 et 1 300 mm d'eau par an. En d'autres termes, le site a été un terrain inhabité et délaissé. Il s'agit d'un espace à faible enjeux de planification et d'aménagement pour la RMP.

La limite tracée par le DUP de 2010 situe le site sur les territoires de trois communes du Département de l'Ouest: Cabaret, Thomazeau et Croix-des-Bouquets. Néanmoins, 90% du zonage appartient au territoire de Croix-des-Bouquets. En effet, la charge administrative des quartiers formés suite à cette fabrication de l'espace revient aujourd'hui à la commune de Croix des Bouquets.

Après le séisme, l'urgence a été d'agir pour permettre aux sinistrés de se loger. C'est ainsi que des espaces vacants, des terrains vagues, des zones inondables, des bords de ravine ont été occupés pour former des camps. En janvier 2010, le site de Canaan a été occupé, puis transformé en un vaste camp de sinistrés en novembre de cette même année après que le gouvernement haïtien a donné feu-vert à des ONG(s) pour construire des abris provisoires sur le site. Les ONG(s) ont fabriqué sur la partie Nord du site le camp Corail (Figure 11 : image 1), puis les habitants l'ont agrandi avec d'autres abris (Figure 11 : image 2).

Figure 11 : Le camp Corail et son expansion en 2010

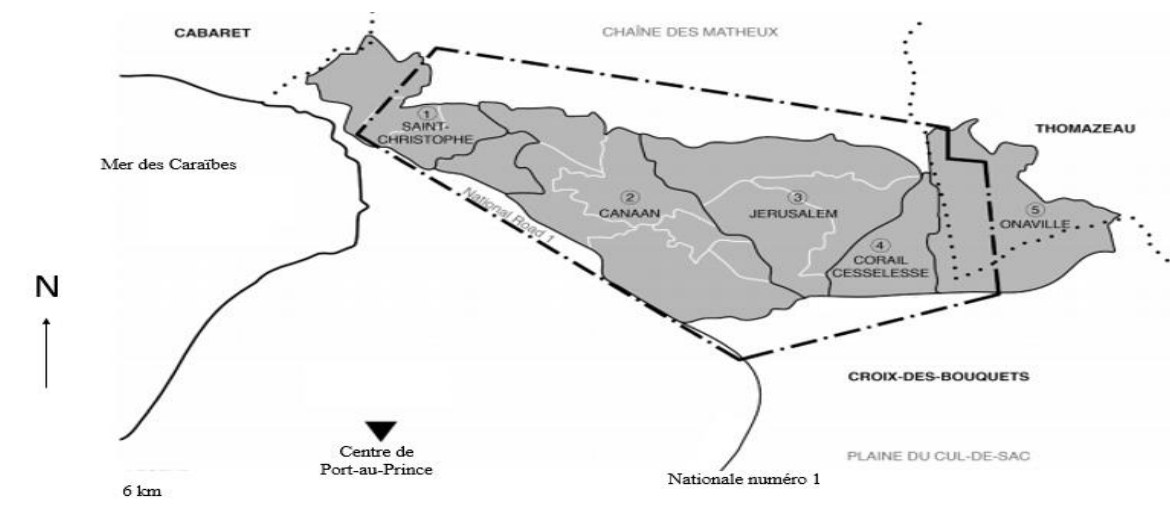


Source : Archives de l'OVISEC

Dans le décret du 20 mars 2010 pris par le gouvernement haïtien, aucune opération de viabilisation ni plan d'aménagement n'a été prévue (Annexe 1). Ainsi, le site a été transformé en camp de sinistrés en marge de tout aménagement. L'étalement des abris a conduit à un

découpage du site en cinq zones : Jérusalem, Corail-Cesselesse, Ona-Ville, Canaan et Saint-Christophe (Figure 12). Les zones grossissent au fur et à mesure que les vagues d'occupation du site continue.

Figure 12 : Le découpage du site en zones en 2010



Source : Petter et *al.* 2020 et Auteur

L'installation du Camp Corail sur le site avec les modes d'habiter qui y sont corolaires- soit des tentes préfabriquées et auto-construites- a alimenté l'effectif des sinistrés (40 000 environ en 2010) installés sur le site (Perck, 2013). Le nombre de la population sur le site a augmenté au fur et mesure que les habitants dans les camps d'hébergement sont délogés. En effet, le quartier de Canaan a été fabriqué dans un contexte de cloisonnement de vision politique à long terme et d'initiatives habitantes ponctuelles pour se loger. Les trois zones formées suite à la fabrication de ce camp ont évolué, se décomposent et recomposent en des sous-quartiers dont l'ensemble constitue un vaste bidonville (Figure 13).

Figure 13: Vue du quartier de Canaan, du Centre au Sud en 2019



Source : Auteur, 2019

Le quartier de Canaan, comme beaucoup d'autres bidonvilles d'Haïti, est contraint par sa vulnérabilité environnementale. Cependant, l'engagement des habitants à habiter dans la permanence a alimenté l'évolution du quartier à un rythme différent des autres bidonvilles formés après le séisme. Cette évolution qui lui confère un caractère particulier constitue pour nous une source d'interrogation pour examiner le processus de fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles. Dans les études urbaines comme en sciences humaines et sociales, l'étude de cas est un support d'analyse utilisé dans les analyses qualitatives et quantitatives. Elle peut prendre des contenus de terrains variés ; un cas pour certains, plusieurs pour d'autres. Cependant, dans les deux cas, elle prend la forme d'une analyse approfondie sur un sujet spécifique. Dans le cas ici, il s'agit de l'étude d'un cas unique : le quartier de Canaan. Pourquoi avoir choisi ce quartier ?

Le quartier de Canaan est retenu comme terrain de recherche parce qu'il est le quartier habité par environ 40 000 en 2012, puis 200 000 en 2014 pour atteindre 250 000 habitants en 2018 ; soit la population des villes de Porto au Portugal ou de Bordeaux en France (Noel, 2013 ; Perck, 2013 ; ONU-Habitat, 2015). Outre la taille de la population, leur provenance géographique constitue un point fort aussi dans le choix de ce quartier, car contrairement à beaucoup d'autres bidonvilles de la RMP qui sont alimentés par des vagues successives de l'exode rural, Canaan est habité par des gens provenant majoritairement des communes de la RMP (CRA, 2017). Les déplacements interurbains constituent un aspect particulier dans la croissance de la population de Canaan. L'évolution de la population de Canaan constitue une ressource, notamment dans la

manière dont le savoir-faire technique des habitants alimente le tissu de bâti et le processus de fabrication. Il y aurait des mécanismes mis en place par les habitants pour s'approprier des parcelles avant de faire évoluer le tissu de bâtis (tentes, habitats provisoires créés par des ONG(s), maisons en matériaux de récupération et maisons en durs. Le cas de Canaan est particulier dans la catégorie des quartiers qui se sont formés après le séisme 2010 : au bout de 10 ans de son évolution, ce quartier a connu un processus allant de camp au début, puis transformé en « bidonvilles » ou quartier spontané et informel pour certain, et enfin « ville informelle », « ville fonctionnelle », « ville à consolider » pour d'autres (ONU-Habitat, 2017 ; Petter, *al.* 2020). Le caractère « informel », ne traduit pas une absence de désorganisation dans le processus de fabrication du quartier, mais l'absence d'implication des pouvoirs publics pour planifier et aménager avant d'habiter. De l'appropriation du foncier à la consolidation des infrastructures sociotechniques, il y forcément une organisation qui caractérise le passage d'un site inhabité en 2009 (Figure 14 : image 1) à la fabrication d'un quartier en 2019 (Figure 14 : image 2). Ce processus soulève des enjeux du droit de propriété, une diversité d'occupants et de logiques d'actions, de différents mécanismes entre les fabricants impliqués.

Figure 14 : Situation du site en 2009 et Canaan en 2019



Source : Google Earth, 2019

En 2009, la zone était quasiment inhabitée, son climat désertique et sa situation excentrée par rapport à la RMP ne rendait pas le site attractif et habitable a priori. 15 jours après le séisme, des milliers de sinistrés et sans-abris s'y étaient installées ; puis en mars de cette même année, le gouvernement a déclaré le site d'utilité publique en le faisant bien public ; ensuite en novembre de la même année, le gouvernement a donné feu-vert à des ONG(s) pour fabriquer des abris ; les habitants ont occupé le site en délimitant des parcelles ; puis transformé la zone en un quartier. Ainsi le rapport développé par rapport à ce territoire s'inscrit dans un processus allant

d'une coprésence de milliers de sans-abris à la cohabitation des « propriétaires » et locataire de logement en passant par leur co-crédation.

En dépit des manques de certains services, de la précarité de nombreux habitats augmentant les risques de vulnérabilité ; le quartier de Canaan s'est fabriqué dans un effort individuel et collectif des habitants en marge des pouvoirs publics. Le rythme de croissance et des mutations du tissu de bâtis que la partie Nord du quartier illustre bien confère aussi à Canaan un statut particulier (Figure 15).

Figure 15 : Evolution de la partie Nord de Canaan entre 2014 et 2019



Source : Petter et *al.* 2018 (image 1) et Auteur (Image 2), 2018

En définitive, le choix du quartier se justifie par un ensemble d'éléments humains et non-humains qui ont alimenté son processus de fabrication et ses modalités d'habiter. Nous recherchons à collecter des données sur ces éléments pour mettre en évidence les habitants mobilisés, les mécanismes, les tactiques et le jeu d'acteurs qui caractérisent l'organisation de leurs activités.

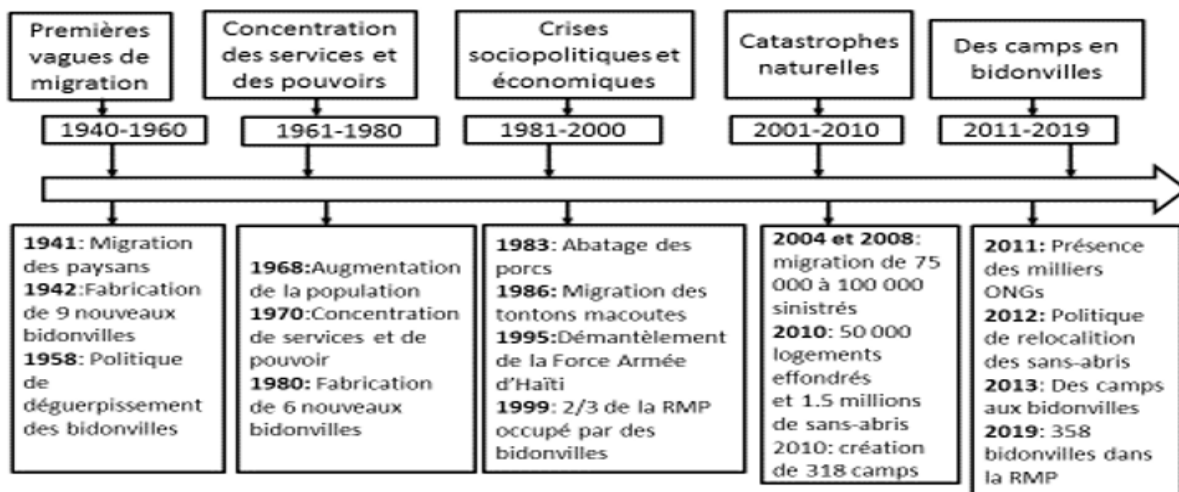
Les espaces urbains ont muté et évolué considérablement : 86 villes de plus d'un million d'habitants en 1950 passe à 400 en 2000 et atteint 550 en 2015 (Davis, 2006). Le monde a désormais franchi une croissance urbaine historique en devenant majoritairement urbain où le nombre de citadin devrait doubler en 2030 passant à 6.4 milliards d'individus (soit 70 % de la population mondiale). Cependant, les pays du Sud ont absorbé près de 2/3 de cette croissance. Or pour des populations rurales en situation économique précaire partant à la recherche des meilleures conditions de vie socio-économique, la ville constitue un lieu à forte opportunité

d'emplois. L'attractivité des villes continue à alimenter cette croissance. Le déséquilibre constaté entre la croissance urbaine dans les pays du Nord et ceux du Sud se traduit aussi par une différence de croissance des bidonvilles : sur 10 personnes qui vont dans les bidonvilles plus de 6 sont dans les pays du Sud. C'est dire que l'urbanisation dans les pays du Sud se traduit globalement par une augmentation des bidonvilles. Cette augmentation est encore plus récurrente dans le contexte d'Haïti : entre 1950 et 2018, le nombre de bidonville passe de 17 à 400 dont 89% se trouve dans la RMP. C'est d'ailleurs cette prépondérance qui justifie le choix de cette agglomération où se situe le terrain de la recherche : Canaan. La mise en contexte de l'urbanisation et de la bidonvilisation a permis de se rendre compte que le processus de bidonvilisation reste un objet à investiguer pour une meilleure appréhension de la question des bidonvilles. Il paraît qu'interroger le processus de fabrication des bidonvilles a un intérêt considérable pour mieux saisir les mécanismes d'accélération des bidonvilles. Afin de cerner et de comprendre le processus de fabrication des bidonvilles dans le contexte haïtien et les pays du Sud en général, l'analyse des facteurs qui alimentent la bidonvilisation s'avère nécessaire.

Chapitre 2 : La bidonvillisation de la Région métropolitaine de Port-au-Prince : traduction des crises du secteur de logements

La plupart des bidonvilles dans les pays du Sud sont le résultat des processus, c'est-à-dire des phénomènes urbains qui prennent du temps, se déroulant progressivement et dont leur évolution produit des effets. Pourtant, ces dimensions dynamiques et évolutives sont peu étudiées dans les études sur les bidonvilles. Or pour les saisir, le temps compte, car il permet d'observer au fur et à mesure l'évolution des bidonvilles via leurs infrastructures socio-techniques et socio-économiques. Face à ce constat, l'analyse du processus de bidonvillisation de la RMP³⁸, sans faire un état exhaustif des savoirs sur la question de bidonville, se fera à partir d'un ensemble d'événements qui ont influencé l'évolution des bidonvilles dans la zone. L'agencement de ces événements et leur ordre temporel sont importants pour mieux analyser le processus. C'est pourquoi, les principaux événements qui ont alimenté le processus sont mis en relation dans une frise chronologique (Figure16) d'une façon à guider notre analyse.

Figure16 : Frise chronologique de l'évolution du processus de bidonvilisation de la RMP



Source : Auteur

Le découpage du processus en phase distincte est une démarche analytique indispensable pour ne pas superposer les événements et se perdre dans la complexité de l'ensemble des faits. Puisque les contextes sont datés selon des interactions entre le monde urbain et le milieu rural, l'analyse du processus se présente selon une succession d'actions et d'événements, situés dans des contextes différents dont leurs agencements évolutifs constituent une ligne

³⁸ La RMP désigne Port-au-Prince et ses périphéries.

analytique. C'est pourquoi la présentation des événements et l'examen des facteurs ainsi que leurs effets sont interreliés à partir des faits politiques, sociaux et économiques ainsi que les catastrophes naturelles selon des indications temporelles. En effet, puisque la date de l'apparition des premiers bidonvilles dans la RMP ne fait pas consensus³⁹, nous nous appuyons sur les documents officiels, notamment sur les Bulletins statiques de la Commune de Port-au-Prince (1947), sur le recensement de l'IHSI (1978) et les publications dans les journaux de l'époque ; pour situer l'analyse dans le temps. Afin de mieux analyser les facteurs alimentant le processus entre 1940 et 2019, nous regroupons les faits par des périodes allant des décennies de croissance des bidonvilles aux celles de la formation des camps suites à des catastrophes naturelles.

2.1. Facteurs de la croissance des bidonvilles dans la Région métropolitaine de Port-au-Prince entre 1940 et 1950

Entre 1940 et 1960, l'évolution du processus de la bidonvillisation de la RMP s'inscrit dans un contexte où la ruralité est forte : 75% paysans⁴⁰ et 25% citadins (IHSI, 1978). Dans cette période, les décisions politiques agricoles ont alimenté une première vague de migration et conduit à la fabrication des premiers bidonvilles de la RMP. La fermeture des ports des villes de province pour concentrer les activités portuaires à Port-au-Prince concourt à l'accélération d'une autre vague de migration. L'exode rural qui caractérise les deux vagues est suivi d'un déséquilibre de croissance démographie et une politique de déguerpissement des bidonvilles, ce qui a impacté l'expansion de Port-au-Prince. En d'autres termes, comprendre cette période, c'est saisir les différents facteurs du processus en mettant en relation les événements politiques et socio-économiques avec leurs effets socio-spatiaux.

2.1.1-Immigrations liées aux politiques agricoles et fermeture des ports de province de 1941

En 1941, les gouvernements haïtien⁴¹ et américain⁴² ont signé un accord bilatéral en vue de développer une politique agricole. Pour la mettre en œuvre, la Société Haïtiano-Américaine de Développement Agricole (SHADA) a été créée (Figure 17). L'accord visait à développer la

³⁹L'histoire retient l'année 1880 comme la date de la 1^{ère} expansion non planifiée de la ville de Port-au-Prince (Lucien, 2010). Cependant, les 1^{ers} bidonvilles à Port-au-Prince sont repérés en 1942 (Corvington, 2012).

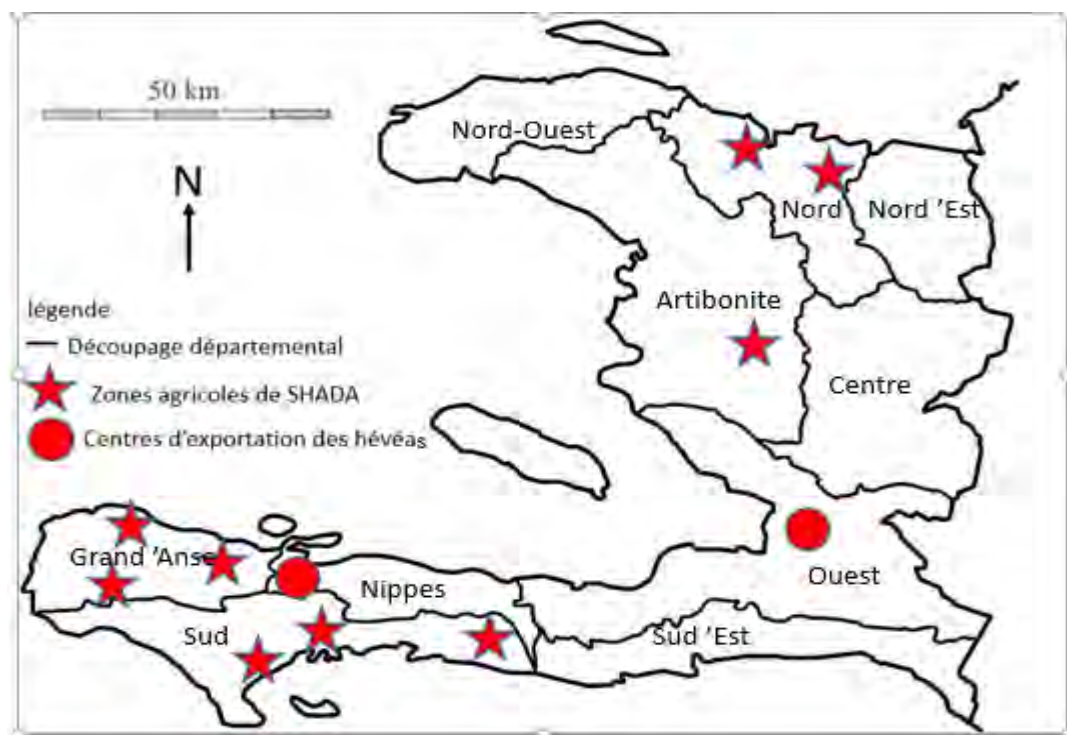
⁴⁰Le statut de paysan est défini dans les articles 17, 18 et 19 du code rural de 1957. Outre ce statut, les expressions « pays en dehors » et « habitant en dehors », étaient respectivement utilisées pour traduire le monde rural et ses habitants (Barthelemy, 2009). Aujourd'hui encore, l'expression « aller en dehors » est couramment utilisé pour traduire l'acte de quitter la ville.

⁴¹ Représenté par Elie Lescot, président d'Haïti entre 1941 et 1946.

⁴² Représenté par Franklin Delano Roosevelt, président des Etats-Unis entre 1933 et 1945.

production agricole dans les départements de la Grand-Anse⁴³, du Sud⁴⁴, du Nord⁴⁵ et de l'Artibonite⁴⁶ (Figure17).

Figure 17 : Zones agricoles et centres d'exportation d'hévéa de SHADA



Source : Auteur, Gilbert (2016) et Google Earth 2019

La superficie concernée par cet accord a été estimée à 62 700 ha⁴⁷ (Gilbert, 2016). Le sol de zones ciblées était des terres les plus fertiles appartenant à des paysans. Cependant, pour conduire ce projet il a fallu d'abord expulser 350 000 paysans, soit environ 10% de la population rurale totale⁴⁸ (Lucien, 2013). Pour ce faire, l'Etat haïtien exerçait des pressions⁴⁹ allant jusqu'à des violences physiques (Moral, 1961). Face à la résistance et aux soulèvements des paysans, le gouvernement haïtien a décrété l'état de siège à la fin de l'année 1941 sur toute l'étendue du territoire national (Manigat, 2001). En 1942, un second décret a instauré toutes les régions concernées par SHADA comme des « zones stratégiques », appelées aussi « zones de guerre » (Gilbert, 2016). Par conséquent, tous les actes exercés à l'encontre des mesures

⁴³ Les communes ciblées sont Jérémie, Dame-Marie et Anse d'Hainault

⁴⁴ Les communes concernées sont Cayes, Torbeck et d'Aquin

⁴⁵ Les communes concernées sont le Cap et la Plaine du Nord

⁴⁶ La Plaine des Gonaïves a été principalement visée.

⁴⁷ Dans les documents officiels, cette superficie est donnée en carreaux (33 000 carreaux).

⁴⁸ Le pourcentage est calculé avec les données du Bulletin de statistique de la commune de Port-au-Prince.

⁴⁹ Il y avait des dispositifs mis en place pour fouetter les paysans opposants et donner à manger aux adhérents

prises par le gouvernement étaient considérés comme du « sabotage »⁵⁰. Il a fallu ensuite abattre tous les arbres fruitiers situés dans les périmètres du projet afin de les remplacer par des hévéas. Par cet acte, la situation des paysans est devenue critique, car 65 % de leurs ressources alimentaires provenait de la production agricole⁵¹ et des arbres fruitiers (*Ibid.*).

Finalement, la production vivrière paysanne qui représentait 47% des revenus des paysans a disparu au profit de l'exportation de 3 millions d'hévéas en 5 ans (Manigat, 2001 ; Pierre-Charles, 2004). De même, la production de café⁵² qui représentait 50% de l'exportation nationale diminuait considérablement. Elle passe de 31 500 tonnes en 1940 à 17 500 en 1960 (Pierre Charles, 1967). La mise en œuvre de cette politique a ensuite conduit à la première grande vague d'exode rural en Haïti. Désormais sans terre, ni ressources vivrières, 350 000 paysans⁵³ ont migré vers la ville de Port-au-Prince et ses environs (Moral, 1961). Sans ressources financières, ils se sont installés dans les bidonvilles existants et ont créés deux autres bidonvilles⁵⁴ (Gilbert, 2016), l'un au Nord et l'autre au Sud-Est⁵⁵.

Cette première vague d'exode rural n'était pas liée à l'industrialisation et à la croissance économique comme cela a été le cas en Europe. Elle est liée aux dysfonctionnements socio-économiques post-occupation américaine générés par le déséquilibre des niveaux de vie entre la campagne et la ville ainsi qu'à la dépendance politique et économique des institutions haïtiennes vis-à-vis des États-Unis. La première vague d'immigration a été renforcée par la fermeture des ports de province et concentration des activités portuaires à Port-au-Prince. La décision de fermer 5 des 8 ports⁵⁶ dans les chefs-lieux des départements⁵⁷ a occasionné le déclin des activités économiques liées au fonctionnement des ports (Lucien, 2013). Il s'en est suivi un chômage dans les chefs-lieux des Départements. Cependant, les activités se concentrent dans le port de Port-au-Prince qui reçoit 53% des produits importés et offre 67% des emplois dans le secteur (Biard, 2013 ; Lucien, 2013). Les investissements portuaires réalisés à Port-au-Prince passaient de 61% du budget national en 1921 à 80% en 1940

⁵⁰ Le sabotage est associé à la destruction des biens publics et considéré comme un délit puni de travaux forcés à perpétuité selon l'article 58 du code pénal haïtien.

⁵¹ Le café, le cacao et les céréales sont les principales productions, appelées denrées par les paysans. Une partie de la production est consacrée à la consommation et l'autre à vendre aux marchés locaux.

⁵² Les caféiers sont des arbustes qui dépendent de l'ombrage des autres plantes.

⁵³ Soit plus que la population de la ville de Bordeaux en France (256 045 habitants en 2016)

⁵⁴ Une autre conséquence a été l'exode de 750 milles *boat people* au cours des 10 années suivantes

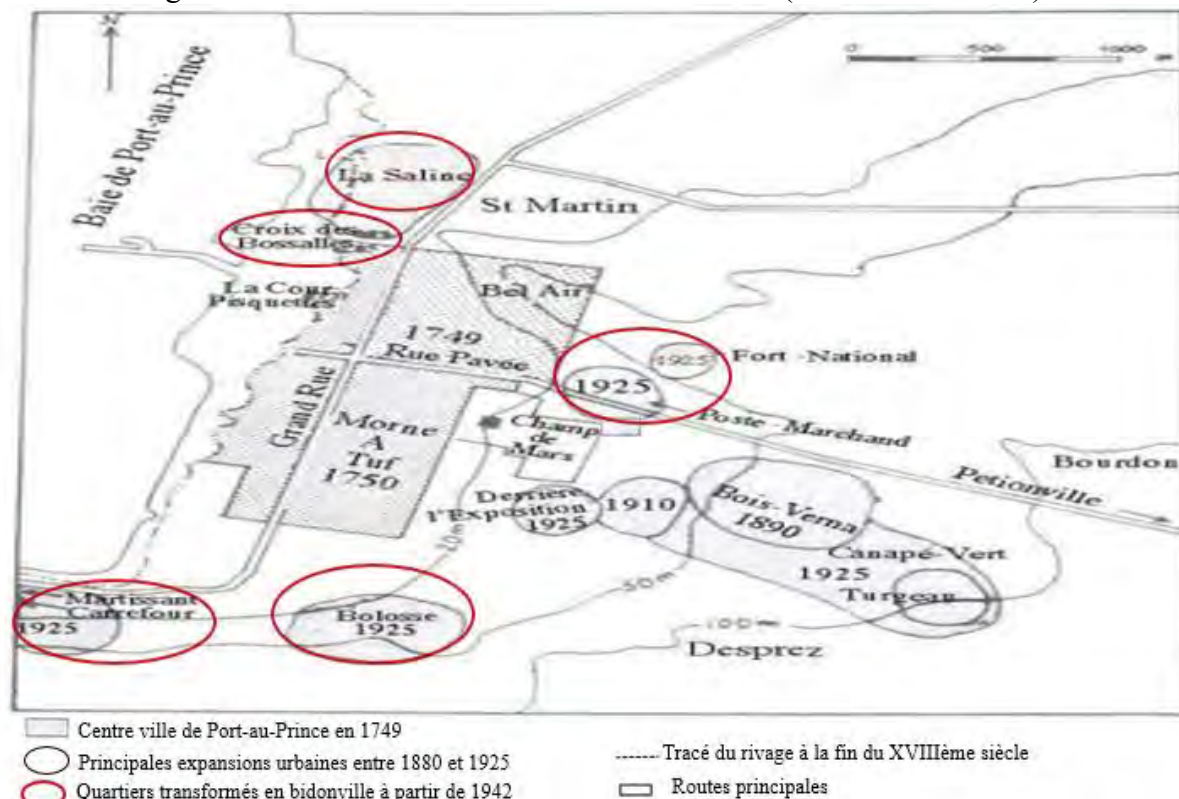
⁵⁵ Au Nord, il s'agit des bidonvilles de la Saline ; et au Sud-Est celui de Matissant.

⁵⁶ Les ports sont fermés entre les années 1925 à 1930 (Corvington, 2012 ; Lucien, 2018).

⁵⁷ Les chefs-lieux des départements sont les principales villes moyennes en Haïti (Kern, 2017).

(Lucien, 2018). Les opportunités d'emplois créés par les investissements ont accéléré l'exode rural et font accroître les quartiers des périphéries ainsi que la population qui y résident. Dès la fin des années 1940, des quartiers de 1925, situés dans des périphéries Nord⁵⁸, Sud⁵⁹ et Sud-Est⁶⁰ de Port-au-Prince se sont transformés en des véritables bidonvilles (Figure 18).

Figure 18 : Port-au-Prince et zones de bidonvilles (entre 1749 et 1942)



Source : Voltaire (1982, p.174), Lucien (2013, p.144) et Auteur

Depuis 1880, la ville de Port-au-Prince avait connu une expansion au Nord avec la fabrication du quartier de la Saline. En 1925, l'expansion continue à l'Ouest avec les quartiers de Poste-Marchand et Fort-National. Cependant, à partir des années 1942, les périphéries Nord et Sud de Port-au-Prince sont décrites comme suit :

« Quel chaos ! Là, point de villas somptueuses aux parterres souriants, pas de riches ameublements, pas de rues déterminées (mais) de simples couloirs fétides, sans eau, absence de confort, rien que la présence de quelques fosses mal conditionnées, amas de constructions...implantées là, sans ordre, sans méthodes, sans aucun contrôle administratif, en un mot, toute la gamme des maisons malsaines : maisonnettes, chambrettes, taudis, cahutes, masures...L'ensemble est triste, sombre, malsain et piteux » (Mathon, 1942, cité par Covington, 2007b).

⁵⁸ Au Nord se trouvent les quartiers de La Saline et Croix-des-Bossales

⁵⁹ Au Sud se trouvent les quartiers de Matissant, de Bolosse et Carrefour

⁶⁰ Au Sud-Est, les quartiers de Fort-National et Poste-Marchand formaient un grand bidonville.

Les nouveaux quartiers fabriqués au cours des années 1942 ainsi qualifiés en créole haïtien « *Lakou-foumi*⁶¹ » témoignent à la fois de la densité et de la promiscuité des habitants et traduisent la croissance du processus de bidonvillisation dans la RMP (Anglade, 1995). Dans ce même esprit, certains bidonvilles fabriqués dans la même période ont été surnommés « *Ti Brooklyn*⁶², *Ti Tokyo*⁶³ » en référence aux grandes concentrations urbaines de ces villes (*Ibid*). Les nouveaux quartiers et les bidonvilles font passer la superficie de la ville de Port-au-Prince de 744 ha en 1750 à plus de 1 487 ha en 1940 (Lucien, 2018). Les bidonvilles au Sud, à l'Ouest et au Sud-Est ont permis de décrire Port-au-Prince comme une ville à deux portraits : un centre-ville planifié selon les principes de l'aménagement et des expansions décrites comme des chaos (Figure 19).

Figure 19 : Port-au-Prince et ses expansions en 1954



Source : Devaues (1954, p.114) et Auteur

L'arrêté du 2 août 1956 limite la ville de Port-au-Prince au Nord à partir du Pont Rouge, au Sud et au Sud-Est par Bourdon et Deprez. Les expansions du Sud s'étendaient déjà à une distance de 1 km dont l'ensemble constituait les grands bidonvilles de Port-au-Prince (Lucien, 2013).

⁶¹Fourmilières.

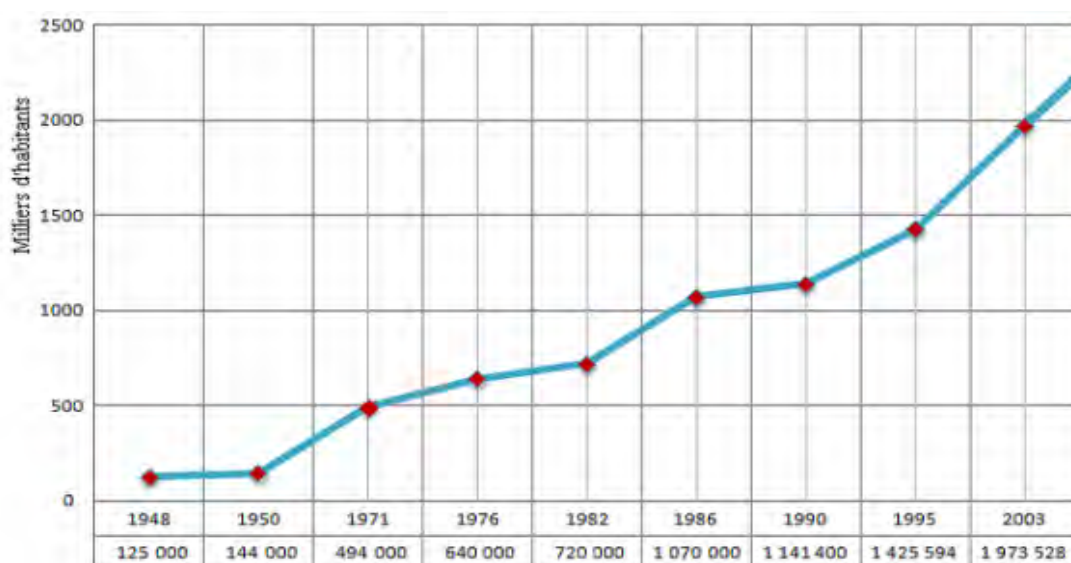
⁶² Petit Brooklyn (Etats-Unis).

⁶³ Petit Tokyo (Japon).

2.1.2- Croissance démographique de 1950 et expansion des bidonvilles à Port-au-Prince

A partir des années de 1950, un déséquilibre démographique se crée entre le pourcentage des naissances 6% (pour 10 000 habitants) et celui de la mortalité 2% (pour 10 000 habitants) (Devauges, 1954). Cet accroissement démographique se révèle très important, car le nombre de personne par ménages⁶⁴ formés à Port-au-Prince passe de 500 en 1940 à plus de 2 000 en 1950 (IHSI cité par Lucien, 2018). Le nombre de personnes dans les ménages passe en moyenne de 5 à 8 personnes (Bodson, et al. 2018b). Cette augmentation du nombre de personne par ménage a été observée, notamment dans les familles d'origine paysanne⁶⁵ résidant dans les bidonvilles. Elle a alimenté l'évolution de la population de Port-au-Prince à un rythme de croissance annuelle de 1.4% (Figure 20).

Figure 20 : Evolution de la population de Port-au-Prince entre 1948 et 2003



Source : IHSI, Recensements 1950, 1971, 1982, 2003.

La population de Port-au-Prince a augmenté de 15,2% entre 1948 et 1950. Or le gouvernement ne produisait pas assez d'infrastructures capables de faire face à cette croissance démographique. En conséquence, l'impact des flux des paysans insolvables qui arrivent chaque année est donc considérable sur le processus de la bidonvillisation de Port-au-Prince. A cela s'ajoute la population sans-logis et l'incapacité d'accueil de la ville. Jusqu'en 1950, le tissu urbain de la RMP est constitué de 2/3 de quartiers anarchiquement fabriqués

⁶⁴ Bulletin de la commune de Port-au-Prince en 1954 (Cité par Devauges, 1954).

⁶⁵ En milieu rural, le nombre d'enfants par ménage était estimé en moyenne entre 5 et 8. Les enfants, souvent associés à l'expression créole « *byen malere* », constituent à la fois le patrimoine des familles et une main-d'œuvre supplémentaire, notamment dans l'agriculture (Moral, 1950).

(Théodat, 2014). Le quartier Bel-Air, par exemple, donne une idée de la précarisation des quartiers nouvellement fabriqués (Figure 21).

Figure 21 : Quartier Bel-Air, vue du Fort-National en direction de l'Ouest



Source : Devauges (1954, p. 130).

Les habitats de la partie Ouest de ce quartier sont construits essentiellement de bois et de tôles usés dont certains assurent le logement de 5 à 8 personnes. Ils constituent des maisons sans étage composées en moyenne de deux pièces principales. A l'image de ce quartier, le côté Nord de Port-au-Prince est constitué d'habitat de ce type s'étendant de la Saline au Fort-National (Devauges, 1954). L'étalement anarchique de ces habitats s'est amplifié avec une politique de déguerpissement des habitants des bidonvilles qui serait amorcée vers la fin des années 1950 avec la démolition de 200 habitations⁶⁶ jugées en mauvais état par le gouvernement haïtien, notamment dans le quartier Morne à Tuf (Goulet, 2006).

2.1.3-Action publique contre les bidonvilles : déguerpissement et relocation des habitants

En 1950, se propageait l'idée selon laquelle les bidonvilles sont des problèmes urbains contre lesquels les pouvoirs publics doivent agir pour empêcher leurs proliférations. Un peu partout dans le monde, la mise en œuvre de cette idée prend la forme des politiques d'éradication des bidonvilles et de la relocalisation de leurs habitants en périphérie (Giraud, 2008). A l'instar de ce qui se fait dans certaines villes du monde, en 1958, le gouvernement haïtien a entamé une politique de déguerpissement de la population des bidonvilles dans les périphéries de Port-au-Prince (Goulet, 2006). Cette politique visait à démanteler les quartiers jugés insalubres par le

⁶⁶Une habitation désignait un regroupement de 3 à 8 quartiers en moyenne (Anglade, 1977). Sur la base des informations disponibles cela représenterait environ 80 à 100 milles habitants par quartier.

gouvernement. Le président François Duvalier⁶⁷ inscrivait les déplacements des populations des bidonvilles dans une politique de planification urbaine en relocalisant les habitants. Cependant, la politique n'a pas pris en compte ce que Théodat (2014) appelle « le poids du nombre », c'est-à-dire, la taille de la population résidant dans les bidonvilles. 400 à 600 ménages des bidonvilles au Nord et au Sud de Port-au-Prince ont été déguerpis, soit 240 000 à 360 000 habitants (Goulet, 2006). Autrement dit, trois fois la taille de la population de Poitiers⁶⁸ a été déguerpie. Cette mesure a été prise au profit d'un projet de construction d'une cité universitaire qui n'a jamais vu le jour. La décision de démolir les habitats insalubres-considérés par le gouvernement comme des indicateurs de pauvreté urbaine dans les périphéries de Port-au-Prince- s'inscrivait globalement dans la continuité d'une politique de la ville initiée en 1946. On retrouve, par exemple, cette vision de la ville dans les travaux de réaménagement de l'expansion Nord de la ville de Port-au-Prince (Figure 22).

Figure 22 : Vue de l'expansion planifiée au Nord de Port-au-Prince en 1946



Source : Corvington (2012), cité par Lucien (2018a)

La politique de l'expansion du plan (1749) d'aménagement de Port-au-Prince inscrit la ville de Port-au-Prince dans une vision projetant la capitale dans sa beauté et son organisation à l'extérieur (Lucien, 2018). En revanche, cette vision qui se matérialisait par la politique de déguerpissement des populations des bidonvilles dans les périphéries n'a pas été accompagnée par une politique de relocalisation. Elle a engendré, au contraire, l'expansion des quartiers « Fort National » et « Poste-Marchand » situés au Nord-Ouest de Port-au-Prince. Elle a aussi permis la création du nouveau bidonville « Sanatorium » (Horly, 1999 ; Goulet, 2006). L'étalement des bidonvilles dans ces quartiers ont aligné la périphérie au Sud-Est de Port-au-Prince. On les retrouve principalement dans les quartiers de Nan-Pisquettes, Fort Sainte Claire, Saint-Anne, Nan-Palmistes (Figure 23).

⁶⁷ Président d'Haïti de 1957 à 1971.

⁶⁸ La population de la ville de Poitiers est estimée en 2015 à 87 918 habitants.

Figure 23 : Vue aérienne de 3 nouveaux bidonvilles vers 1960



Source : Corvington (2007b) et Auteur.

En 1960, les pouvoirs publics⁶⁹ qualifient les bidonvilles « quartiers inadaptés, insalubres, sales et males placés » par rapport au centre de Port-au-Prince. L'organisation spatiale de la RMP allait se dégrader de plus en plus. Pour empêcher la dégradation de toutes les périphéries de la RMP, la mairie de la ville a manifesté la volonté de continuer la politique de déguerpissement. Les bidonvilles au Sud et au Nord poussent leurs limites au fond de l'espace littoral de Port-au-Prince. Le site de Port-au-Prince est en effet ceinturé-au Nord, au Sud et au Sud-Est par des bidonvilles.

L'analyse de la période de 1940 à 1960 met en évidence deux grands types de bidonvilles distincts selon leurs origines : le premier type serait issu des quartiers planifiés, qui seraient à l'origine des actions du pouvoir public, et par leur extension a posteriori deviennent des bidonvilles. C'est le cas du bidonville de Cité-Soleil (Goulet, 2006). Le deuxième type serait issu de l'installation spontanée des habitants dans des périphéries de la ville, notamment sur des espaces libres souvent déclassés. La croissance de ces bidonvilles est à l'origine d'une jonction de 3 facteurs (Tableau 6).

Tableau 6 : Synthèse des facteurs et des effets en 1940 et 1960

Périodes	Facteurs principaux	Effets principaux
1940-1960	- Création de SHADA et fermeture de 5	Migration de 350 000

⁶⁹ Discours de Frédéric Duvignaud, maire de Port-au-Prince, rapporté par Lucien (2018)

	ports dans les villes des chefs-lieux des départements -Forte croissance démographique -Politique de déguerpissement des bidonvilles	paysans -Disparition des activités économiques liées aux ports -Fabrication de 9 nouveaux bidonvilles

Source : Auteur

Le premier est une baisse de la productivité agricole observée depuis 1940 suite à une politique d'utilisation des terres les plus fertiles pour une culture d'exportation de l'hévéa. Le second est lié à la raréfaction des terres fertiles qui pousse les paysans à cultiver dans les montagnes. Ainsi, 60% des terres cultivables en milieu rural sont situées en montagne sur des pentes très fortes. Les conséquences environnementales sont très importantes car les pluies violentes fréquentes en Haïti emportent les couches arables occasionnant le ruissellement et l'érosion (Bras, 2010). Le troisième est lié à la paupérisation des agriculteurs et leurs ouvriers agricoles (Clerveau, 2016). Touchée par cette crise, la population rurale haïtienne a connu des vagues successives de migrations faisant diminuer la population rurale haïtienne de 75% en 1940 à 65% en 1960. Ainsi le nombre de bidonville dans la RMP passe de moins de 5 à plus 15 (Goulet, 2006).

2.2-Concentration urbaine renforcée et accélération du processus de bidonvillisation de la RMP entre 1960 et 1980

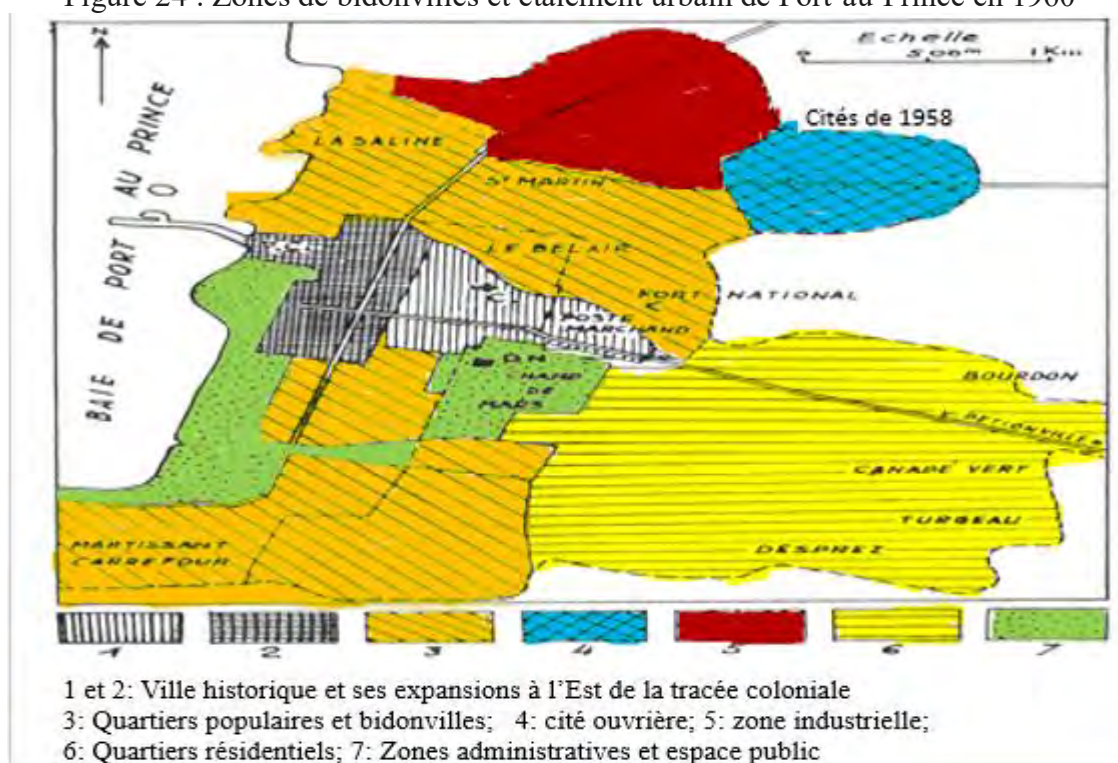
En 1960, le président François Duvalier a pris des mesures politiques et économiques dans l'objectif de renforcer le développement économique d'Haïti par l'industrialisation. Pour opérationnaliser ces mesures, le président a créé au Nord de Port-au-Prince une zone industrielle⁷⁰ et économique. La création de cette zone a renforcé la concentration urbaine de Port-au-Prince qui avait débuté depuis 1921. Attirés par les opportunités qu'offrait cette zone, les migrants nouvellement arrivés se sont installés dans les périphéries Nord et renforcent les bidonvilles existants. Par ailleurs, des pratiques socio-politiques facilitant l'établissement des paysans à Port-au-Prince dans une logique politique de démonstration populaire ont suivi la politique industrielle. L'accélération des bidonvilles est en effet l'un des effets majeurs de la politique industrielle et les pratiques sociopolitiques.

⁷⁰ La politique industrielle des années 1960 cristallise les enjeux socioéconomiques et territoriaux au sens qu'elles dégagent une vision capitaliste du travail pour les pauvres. Elle associe les bidonvilles à des territoires où la main d'œuvre ouvrière est à bon marché.

2.2.1-Politique industrielle : facteur de bidonvilisation de Port-au-Prince en 1960

En 1960, à l'instar de la politique mondiale, le gouvernement haïtien, prônait le développement économique, par l'industrialisation. Le président François Duvalier, pour mettre en œuvre sa politique industrielle, l'a annoncée comme une révolution économique (Pierre-Charles, 1967). Les propagandes liées à cette vision économique ont stimulé les entrepreneurs locaux et étrangers pour la création des zones industrielles pour la sous-traitance et la libéralisation du marché. Ce secteur favorisait les flux de capitaux et l'emploi. Pour les ouvriers, il était une source d'opportunité. Le gouvernement a créé une zone industrielle à proximité de la cité-ouvrière (Figure 24).

Figure 24 : Zones de bidonvilles et étalement urbain de Port-au-Prince en 1960



Source : Devauges (1954) et Auteur

L'association de la zone industrielle à la « cité ouvrière » s'inscrit dans une politique à la fois économique et territoriale. Le volet économique est inscrit à la fois en termes d'idéal politique de l'économie libérale sur le plan international et selon une certaine vision de la pauvreté (Petit-Frère, 2018). C'est une vision du travail issue de l'occupation américaine⁷¹ selon laquelle les industries sont des lieux de travail des pauvres au profit des pouvoirs dominants dont l'Etat. Le volet territorial consiste à considérer les bidonvilles, en termes d'idéologie du

⁷¹ L'occupation américaine s'étend de 1915 à 1934.

capitalisme, comme des territoires où la main d'œuvre est à bon marché. Cependant, l'intégration d'Haïti à la modernité industrielle a généré une croissance territoriale rapide et non-contrôlée de la RMP (Godard, 1985). Elle est donc considérée comme une « modernisation manquée » en termes de son impact sur le processus de bidonvillisation de la RMP, car la politique industrielle et économique n'a pas été associée à un réseau urbain et une planification urbaine (Lucien, 2013). Les effets socio-spatiaux liés à la dynamique de cette politique inscrivent la zone Nord de Port-au-Prince dans une consommation spatiale accélérée et non contrôlée. En effet, Port-au-Prince est désormais bornée à l'Ouest par la baie de Port-au-Prince, au Nord par le quartier ouvrier et les zones industrielles, à l'Est par un quartier résidentiel, au Sud par des bidonvilles, et à l'intérieur desquels fonctionne le centre administratif où concentrent des bâtiments publics et de service.

La décision de créer des parcs industriels était une manière pour le gouvernement haïtien d'alimenter le développement économique d'Haïti au modèle de ce qui se fait en Amérique Latine et les Caraïbes. En 1960, dans les pays de l'Amérique Latine⁷², 60% du développement économique en milieu urbain reposait sur les activités industrielles, et 31% sur le secteur tertiaire (Denis, 1964). Quand le gouvernement haïtien a créé la zone industrielle⁷³ au Nord de Port-au-Prince, la logique était d'attribuer une catégorie d'emploi aux personnes les plus démunies en milieu urbain. En effet, le rapprochement de la « cité ouvrière » à la zone industrielle s'inscrivait dans une politique de construction des logements pour accueillir 346 familles⁷⁴ compte tenu de 300 à 600 emplois annoncés. Après les constructions, le gouvernement a proposé 200 logements. Les 146 familles qui n'ont pas pu être logées se sont installées en périphérie en créant une nouvelle zone de bidonville. Dès lors, une nouvelle zone de logement devient accessible pour d'autres familles. La nouvelle zone conduit à une accélération de l'étalement des bidonvilles dans la périphérie Nord de Port-au-Prince fusionnant à la fois la cité ouvrière et les zones industrielles.⁷⁵

⁷² Au Venezuela, à la Colombie et au Brésil par exemple, le secteur secondaire avait été négligé au profit du secteur tertiaire⁷² de l'économie

⁷³ En 1974, la zone industrielle a été désignée « Société Nationale des Parcs Industrielles (SONAPI).

⁷⁴ Soit un ménage par deux pièces.

⁷⁵ En 2010, le gouvernement haïtien en accord avec l'Agence de développement international des Etats-Unis (USAID) et l'entreprise textile coréenne *Sae-A*, a créé le parc industriel de Caracole. Selon le gouvernement haïtien, ce parc est inscrit dans le cadre d'un projet de développement économique spécifique. En 2018-soit 8 ans après- dans les périmètres du parc, est fabriqué un vaste bidonville dont la population est estimée à 2 000 habitants (Lucien, 20018).

Le site historique de Port-au-Prince devenait désormais le centre qui assurait les dynamiques entre la ville de Port-au-Prince et les villes des chefs-lieux des autres départements, et entre les bidonvilles des périphéries et l'exode rural. Pendant les deux décennies de 1940 à 1960, Port-au-Prince comptait 15 zones de bidonvilles (Corvington, 2007b). Après 1960, le site de 1749 qui mesurait 5 km² de superficie a connu une expansion à l'Est constituée majoritairement d'habitat résidentiel qui formait les nouveaux quartiers de Pacot, Croix-de-Prêt et de Canapé-vert (Théodat, 2014 ; Lucien, 2018b). L'étalement de ces quartiers attirait des ménages souhaitant travailler dans le secteur de « personnel d'entretien ». Dans les ménages des quartiers résidentiels en ville en Haïti, il y a souvent deux personnes en moyenne qui travaillent comme personnels domestiques appelé « *gason lakou*⁷⁶ » pour les hommes et « *servante*⁷⁷ » pour les dames de ménages. Les personnes domestiques remplissent souvent les tâches ménagères et de gardien de la maison. Ces personnes venant de la campagne et dépourvues de maisons s'installent dans la proximité des lieux de travail. Ainsi, les nouveaux quartiers alimentent une catégorie de personnes aux alentours et grossissent les bidonvilles à l'Est autant que le quartier résidentiel s'accroît (Corvington, 2007b). A la fin de la décennie des années 1970, 7 nouveaux bidonvilles ont été répertoriés dans les périphéries de la cité ouvrière et la zone industrielle (IHSI, 1978).

Dix ans plus tard- soit en 1978- la création du quartier résidentiel à l'Est et l'imbrication de la « cité ouvrière » avec la zone industrielle au Nord ont augmenté la population de Port-au-Prince et ses périphéries. La population de Port-au-Prince et de Pétion-Ville passe de 143 594 habitants en 1950 à 1/2 million en 1970, dont 60% vivait dans des bidonvilles (IHSI, 1978). La ville de Port-au-Prince et ses quartiers comptaient 9 400 habitats et 101 îlets avec 241 rues en terre battue repartis en 327 blocs⁷⁸ (Covington, 2007b, p.213). Elle comptait aussi 11 806 logements dont 2 680 sont insalubres et 2 800 identifiées comme des logements sans valeurs (Covington, 2007b, T. IV, p.214). En d'autres termes, sur 11.806 logements, seulement 6 320 logements sont jugés habitables. C'est-à-dire, sur le nombre de logements qui existent, plus de la moitié se situent dans les bidonvilles. A la fin de la décennie de 1970, le processus de bidonvilisation touchait déjà plus de la moitié de l'aire bâtie de Port-au-Prince. Il touche pratiquement toutes les périphéries Nord de Port-au-Prince où l'on comptait

⁷⁶ Dans certains endroits, les « *gason lakou* » sont aussi appelés en créole haïtien « *jeran* » ou « *gadyen* ».

⁷⁷ Dans le créole haïtien, on les appelle « *bòn* »

⁷⁸ Le mot blocs est utilisé en Haïti pour désigner plusieurs bidonvilles ou plusieurs quartiers.

17 nouveaux bidonvilles⁷⁹ (IHSI, 1978). Parmi eux, seul le quartier ouvrier appelé « Cité-Simone », transformé en bidonville, contenait des équipements de services, car on y retrouvait des latrines collectives, un aqueduc assurant l'approvisionnement en eau, l'électricité, une école publique et un dispensaire public (*Ibid*). Les autres ne sont pas branchés au réseau d'aqueduc, les habitants s'approvisionnent auprès des fournisseurs privés⁸⁰. Cependant, à partir de 1979, l'approvisionnement en eau dans les aqueducs s'est relativement arrêté du fait du développement du parc industriel (SONAPI) à qui les usines ont pompé toute l'eau disponible (Goulet, 2006). La politique qui visait à augmenter les emplois dans la RMP a eu pour effet d'accélérer le processus de bidonvillisation en créant d'autres zones d'étalement de bidonvilles et de précariser les services urbains disponibles (Anglade, 1995).

2.2.2- Concentration des pouvoirs et accélération de la bidonvillisation entre 1960-1970

En dépit du fait que les nouveaux quartiers planifiés ne répondaient pas à la demande de logement à l'époque, le président François Duvalier faisait venir chaque année courant la décennie de 1960 des milliers paysans à Port-au-Prince (Hurbon, 1987). A la concentration de 90% des services urbains s'ajoutent les lieux d'exercice de pouvoir et de force symbolique. Ce sont dans les rues et sur les places publiques de Port-au-Prince que se déployait la force symbolique de la dictature via l'Armée, les tontons macoutes, les milices et partisans de Duvalier lors des célébrations de la fête de 22 mai ⁸¹(Annexe 4 : la fête de 22 mai). La fête est organisée par les pouvoirs publics selon une logique de démonstration de politique populaire. Or ils sont des milliers à venir y participer, puis rester dans la RMP, car aucun dispositif logistique n'a été mis en place pour faciliter leur retour. Dépourvus généralement de grands moyens financiers à se procurer des logements en ville, la majorité de ces gens s'orientaient plutôt dans les bidonvilles. En effet, même si les tontons macoutes étaient au service de l'Etat, ce sont dans les bidonvilles qu'ils trouvaient leur refuge, car ils sont non seulement dépourvus de moyens pour s'assurer d'un logement, mais ils s'y installent pour accomplir la tâche d'« espions »⁸². Ils s'y installent aussi dans l'espoir de pouvoir vivre des miettes de la ville,

⁷⁹ Les bidonvilles sont appelés « quartiers populeux ».

⁸⁰ Le coût des services privés en eau est plus élevé par rapport au service public. Dans de nombreux bidonvilles, les habitants paient le service en eau plus cher que les résidents des villes (Goulet, 2006 ; Giraud, 2008).

⁸¹ Un extrait de cette fête disponible sur « <https://www.youtube.com/watch?v=qMKwAILudiQ> » consulté le 22 novembre 2020.

⁸² Note de cours du professeur Renold Elie, ex-doyen de la faculté des Sciences Humaines de l'Université d'Etat d'Haïti. Selon lui, le rôle des tontons macoutes, notamment dans les bidonvilles à Port-au-Prince, consistaient à surveiller et rapporter tout mouvement d'opposition au régime en les dénonçant aux chefs, le président lui-même.

alors que seulement 4 % de la population des bidonvilles était des employés et 40 % avaient des emplois ponctuels⁸³ et 56% n'ont pas eu de revenus (Paul, 2011). L'habitat des bidonvilles de la décennie de 1960-1970 reflète la précarité socio-économique des tontons macoutes. Cependant, ces derniers en organisant l'espace social des bidonvilles, intègrent les services de renseignement du gouvernement.

Pendant la décennie 1970, la présence des tontons macoutes dans les bidonvilles crée une dynamique organisationnelle au profit de la dictature. Pour donner une forme à leur présence dans les bidonvilles, ils ont créé des associations de quartiers vers 1975 (Hurbon, 1987). Les données de l'enquête de l'IHSI (1978) sur les situations socio-économiques des habitants dans les bidonvilles relatent par ordre de priorité les besoins exprimés par les chefs d'association, associés à des macoutes : l'assainissement occupe la première position. La priorité accordée à l'assainissement des quartiers témoigne l'état de salubrité dans lequel évoluent les habitants. Pourtant, ils considèrent l'alphabétisation, le loisir, l'éducation, l'eau potable, le reboisement, l'espace de lecture et l'école respectivement comme des besoins secondaires. La position secondaire de l'école et l'éducation dans la liste des besoins des habitants des bidonvilles témoigne deux aspects socio-démographiques de la population : d'abord la majorité de la population des bidonvilles en cette période auraient été des hommes analphabètes (IHSI, 1989). C'est pourquoi, l'alphabétisation primait sur l'école et éducation. Ensuite, le classement de l'éducation et l'école en dernière position témoigne que les habitants des bidonvilles étaient majoritairement des hommes âgés entre 25 à 40 ans.

En cas de moindre soupçon de protestation dans les bidonvilles, des incendies se répandent : à la fin de la décennie 1970, 8 incendies⁸⁴ successifs ont été enregistrés dans la périphérie Nord de Port-au-Prince (La Maison d'Haïti, 2014). Les incendies dans les bidonvilles étaient des événements majeurs qui ont influencé le déplacement et la relocalisation des habitants de certains bidonvilles ainsi que la fabrication d'autres bidonvilles. Suite à ces incendies, les habitants se sont installés sur le littoral⁸⁵ de Port-au-Prince. En réaction à cette vague d'occupation du littoral, le gouvernement haïtien a pris la mesure de reloger les habitants dans

⁸³ Un emploi à courte durée, appelé en créole haïtien « dyòb ».

⁸⁴ Les incendies ont été pour les habitants nouvellement arrivés des moyens de chasser les anciens habitants des bidonvilles afin de libérer des parcelles de terres. Pour des acteurs du pouvoir public, il s'agissait des manœuvres pour chasser les habitants des bidonvilles (La Maison d'Haïti, 2014).

⁸⁵ Le littoral de la RMP mesure 2000 km environ dont 2/3 sont habités par 250 000 habitants vivant dans des bidonvilles (CIAT, 2015 ; Palcy Louis-Sidney, 2019)

le quartier appelé « cité des 3 bébés »⁸⁶ situé à l'Ouest de la cité ouvrière (Goulet, 2006 ; Covington, 2007b). Pour avoir accès au logement dans ce quartier, le gouvernement fixait un montant de 100 piastres⁸⁷ que le bénéficiaire doit verser graduellement (IHSI, 1988). A l'époque, ce montant correspond au revenu brut annuel d'un ouvrier (*Ibid.*). Et ceux qui n'ont pas eu les moyens pour assurer le paiement se sont installés vers la périphérie Nord-Ouest de Port-au-Prince et démarraient la fabrication des bidonvilles de « Cité de l'éternel » et « cité de Dieu » (Holly, 1999).

L'analyse du processus de bidonvillisation de Port-au-Prince entre 1960 et 1980 permet d'identifier trois facteurs prépondérants (Tableau 7).

Tableau 7 : Synthèse des facteurs et des effets entre 1960 et 1980

Périodes	Facteurs principaux	Effets principaux
1961-1980	- Célébration de la fête de 22 mai - Concentration de 80% des services urbains à Port-au-Prince - Création d'une zone industrielle	-Création de nouveaux bidonvilles et arrivée de 4 500 à 9 000 totons macoutes -Installations de 80% des migrants et les nouveaux ménages à Port-au-Prince et ses périphéries -Fabrication de 6 nouveaux bidonvilles

Source : Auteur

Les trois facteurs joints à ceux de la période qui précède, révèle des vagues d'exode rural liés à la paupérisation du monde rural haïtien vers 1941. De milliers paysans ont été dépossédés de leurs terres, sources principales de leurs revenus, et désormais sont contraints de venir s'installer en ville pour des raisons politiques et stratégiques. Les vagues migratoires en Haïti ne correspondent pas aux deux groupes de facteurs⁸⁸ qui caractérisent l'exode rural de nombreux pays du Sud. La particularité du contexte haïtien s'inscrit dans le fait que les migrants ne viennent pas s'installer en ville dans l'espoir de vivre mieux, mais ils sont contraints par les décideurs politiques d'abandonner leurs activités en milieu rural pour se

⁸⁶ Les habitants du quartier l'appellent « baby doc » en référence au fils aîné du président de François Duvalier.

⁸⁷ Unité monétaire de la République d'Haïti, disparue avec l'usage de la gourde.

⁸⁸ Il s'agit de « pull-factors » et « push-factors ». Le pull-factors correspond à la vie attractive en ville et la détérioration du niveau de vie à la campagne qui font naître chez le migrant l'espoir qu'il trouvera une vie meilleure en ville. Le *push-factor* renvoie à la politique industrielle et agricole qui fait développer de grandes fermes générant la misère en milieu rural et accélère l'exode rural et la croissance urbaine (Elwert et Segbenou, 1983).

rendre en ville. L'une des conséquences du déclin de la population rurale au profit de celle de la ville est la très forte densité⁸⁹démographique observée au bout de 40 années du processus : la densité passe de 150 habitants par Km² en 1940 à près de 393 en 1980 par km² (IHSI, 1989). L'autre conséquence est l'augmentation du taux d'urbanisation de Port-au-Prince : 16 % en 1940 et 38 % en 1978. Ce taux de croissance est associé à une croissance des aires bidonvillisées : ¾ de l'espace urbanisé sont occupé par des bidonvilles (IHSI, 1978 ; Maurice, 2014). Contrairement à certains pays du Sud, la croissance urbaine en Haïti n'a pas été un facteur de développement économique. Sur 178 pays du Sud, la croissance urbaine de 70 d'entre eux accompagne d'un progrès économique, et Haïti se trouve en 170^{ème} position (World Bank, 2015).

2.3-Impacts des crises sociopolitiques et des catastrophes naturelles sur le phénomène de bidonvillisation entre 1980 et 2019

En 1980, Port-au-Prince garde sa position de ville dominante. La migration interne de la population se poursuit et continue à alimenter les quartiers des périphéries. Les mutations territoriales générées par la croissance intensive de la population de la RMP ont provoqué un ensemble de conséquences connexes dont les six principales sont : (1) un étalement urbain ; (2) un processus accéléré de bidonvillisation; (3) une densification et une dégradation rapides des quartiers centraux; (4) un déficit de logements décents ; (5) une très forte pression démographique sur le foncier ; (6) une vulnérabilité face aux risques naturels et anthropiques (Petter et *al.*, 2018). Les habitants eux, en réponse aux déficits de logements, ont développé toute une série de tactiques alimentant le processus dans les périphéries Nord et Sud de la RMP. Les tactiques se sont développées notamment durant les crises des années 1980 et 1990 qui se caractérise par des événements qui ont impacté la vie sociale, économique et politique de la population haïtienne. Elles s'amplifient par des situations post catastrophes, entre autres, pendant la période 2000-2010.

⁸⁹L'urbanisation de l'Amérique Latine et des Caraïbes atteint jusqu'à 80% de leur territoire ; contrairement à celle de l'Amérique du Nord qui est estimée à 82 % et celle de l'Europe qui vient après 73 %. Le taux d'urbanisation d'Haïti est la plus faible parmi les Etats des Caraïbes insulaires. Cependant le nombre d'habitant par km 2 est le plus élevé.

2.3.1- Multiplication de la population de la Région métropolitaine de Port-au-Prince : effet des crises des années 80

La crise est généralement un évènement provisoire marquant une rupture entre l'avant et l'après (Morin, 2014). Cependant, en Haïti, elle est récurrente et prend un caractère permanent, et combine des dimensions sociales, politiques, économiques et institutionnelles. La combinaison de ces éléments rend complexe les crises des décennies 1980 et 1990. Cette complexité peut s'expliquer suivant des facteurs multiples. Le principal parmi eux est la politique préventive de la peste porcine africaine⁹⁰. Entre les gouvernements américain⁹¹, mexicain⁹² et Haïtien⁹³, un accord a été signé le 29 avril 1982. L'objectif a été de mener des opérations de prévention contre la propagation du virus en Amérique. Les opérations sont lancées sous le nom de « abattage/compensation » (Dauphin et *al.* 2013). Elles ont démarré en Haïti le 1^{er} mai 1982 dans la commune du Mole St-Nicolas et ont terminé le 15 juin 1983 dans le département de la Grand-Anse. Pendant cette période, 2.6 millions⁹⁴ de porcs ont été abattus pour une compensation estimée au départ à 17 millions⁹⁵ de dollars US dont 850 000⁹⁶ ont été distribués aux propriétaires (*Ibid.*) (Annexe 5 : abattage des cochons créoles). Or le cheptel porcin d'Haïti avait été estimé à plus de 3 000 000 de porcs et représentait 27% du PIB et 30% en besoin alimentaire de la population rurale (Pierre-Charles, 1967 ; Gilles et *al.* 1984). A partir de 1982, plus de 2 millions de paysans, à l'échelle nationale, sont victimes de la politique préventive contre la peste porcine impliquant des acteurs locaux, nationaux et internationaux. Appauvris par la mise en place de la politique, des milliers paysans ont quitté la campagne pour s'installer à Port-au-Prince et ses périphéries.

Les crises de 1986 ont renforcé en outre les enjeux socio-économiques de la politique préventive par ses dimensions sociopolitiques et institutionnelles. Pour les saisir dans leurs dimensions temporelles, nous considérons la période pendant la crise et celle post-crise. Pendant la crise-soit la fin de l'année de 1985- la conjoncture politique a occasionné la migration de milliers de militaires, tontons macoutes et partisans politiques de Duvalier (Annexe 6 : Dechoukaj des tontons *makoutes*). Par la suite, les membres de l'opposition ont fait

90 Le 22 décembre 1978, le laboratoire « Plum Island disease center » a confirmé la présence du virus « peste porcine africaine » en Haïti (Soukar, 2019).

91 Représenté par Ronald Reagan, président des Etats-Unis entre 1981 et 1989.

92 Représenté par Miguel de la Madrid Hurtado, président du Mexique entre 1982 et 1988.

93 Représenté par Jean Claude Duvalier, président d'Haïti entre 1971-1986.

94 Si tous les porcs en Haïti ont été abattus, seulement ceux qui sont affectés dans les zones de propagation ont été abattus en République Dominicaine et Etats-Unis (Pierre Charles, 2004).

95 Soit l'équivalent de 15 063 785,00 euro.

96 Dans le fond de compensation alloué aux éleveurs 16 000 250 dollars américains n'ont pas été dépensés.

venir des milliers d'opposants politiques à Port-au-Prince pour manifester contre la dictature (Hurbon, 2001 ; Gille, 2012). Entre 1985 et 1986, la RMP a connu en conséquence deux vagues importantes de migration (Paul, 2016). En revanche, la période post-1986 est caractérisée essentiellement par une crise institutionnelle à plusieurs facettes. Entre février 1986 et février 1991, Haïti a connu six présidents⁹⁷. Les changements de présidents ont impacté l'ordre social. Les institutions sont de moins en moins en mesure d'assumer les exigences du moment. Les institutions judiciaires-déjà inefficaces en milieu urbain et quasi inexistantes dans certains endroits en milieu rural- sont désormais dysfonctionnelles. Outre cette crise sociopolitique, le démantèlement des Forces Armées d'Haïti en 1995 a augmenté le nombre de chômeurs : 9 000⁹⁸ soldats et un état-major de 308 militaires sont mis au chômage.

Les effets de la politique préventive et des crises de 1986 sont à la fois économiques, sociopolitiques et territoriaux. Sur le plan économique, deux échelles sont à prendre à compte : l'échelle nationale et celle au niveau familial. A l'échelle nationale, entre 1990 et 2000, Haïti a importé 2000 tonnes de viandes évaluées à 2 020 800 dollars US⁹⁹. Cette somme représente plus de 7,4% du budget national d'Haïti (MARNDP, SD). A l'échelle familiale, 48% des ménages des zones rurales en 1988 vivaient avec moins d'un dollar par jour, et classés parmi ceux qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté (*Ibid*). Or bien avant l'abattage des porcs 55% des ménages en milieu rural disposaient d'un revenu supérieur à deux dollars par jour et vivaient au niveau du seuil moyen de la pauvreté (Paul, 2011). En 1983, le revenu annuel moyen par habitant en milieu urbain était de 318 dollars américains¹⁰⁰ à l'échelle nationale. Cependant celui du milieu rural était estimé à 125 dollars US¹⁰¹ (Goulet, 2006). Les chiffres témoignent les effets considérables de l'abatage des porcs sur la situation économique des habitants en milieu rural. Sur le plan social, la paupérisation des éleveurs de porcs a alimenté une autre vague de migration, et augmente en conséquence la population de la RMP. Entre 1983 et 1986, Port-au-Prince et ses périphéries ont accueilli 70 000 à 100 000 migrants (Théodat,

97 Les présidents sont : Henri Namphy (6 février 1986 à 7 février 1988), Leslie François Manigat (7 février au 20 juin 1988), Henri Namphy (20 juin au 17 septembre 1988), Prosper Avril (17 septembre 1988 au 10 mars 1990), Hérard Abraham (10 au 13 mars 1990), Erthart Pascal Trouillot (13 mars 1990 au 7 février 1991).

98 Le gouvernement haïtien et l'ONU ont démantelé la force Armée d'Haïti après une série de Coup d'Etat entre 1988 et 1993. Le démantèlement de l'armée a été de facto, car la constitution haïtienne reconnaît l'existence de l'Armée d'Haïti et la Police comme deux forces armées. Cependant en 2017 le gouvernement a remobilisé l'armée avec un effectif de 500 soldats et avec les soutiens des membres du haut état-major de l'ancienne Armée. Il a aussi institué le Ministère de la défense. Mais, il n'existe pas en 2020 des casernes réparties sur le territoire national.

99 L'équivalent de 1 823 287 euro.

100 L'équivalent de 287 euro.

101 L'équivalent de 86 euro.

2014). La population urbaine de la RMP a plus que doublé pendant les décennies 1990 et 2000 (Tableau 8).

Tableau 8 : Évolution de la population de la RMP entre 1970 et 2017

Années	1970	1980	1990	2000	2010	2017
Population de la RMP	630 000	719 617	1 000 000	2 041 395	2 500 000	3 500 000
Evolution %	...	14,2%	39%	104,13%	22,46%	40%

Sources : IHSI, 1978, 1982, 2003, 2015 ; CIAT, 2014, Bodson et *al*, 2018b et Auteur

Entre 1980 et 2000, la RMP a accueilli 1 321 778 habitants de plus- soit 3 fois le taux de migrants entre 1960 à 1980. Les événements des crises post-1986 ont fait tripler sa population : elle passe de 39% en 1990 à 104,13% en 2000. En 2017, sur les 3 500 000 citoyens, 69% vivent dans des bidonvilles. L'impact de cette augmentation est forcément territorial, car c'est à partir de 1982 que la croissance urbaine dans les périphéries de Port-au-Prince allait inciter pour la première fois l'usage de l'expression « communauté urbaine » pour regrouper les villes de Port-au-Prince et Pétion-Ville ainsi que les bidonvilles situés dans les périphéries. Au Nord, la ville de Port-au-Prince comptait 20 bidonvilles faisant 33% de sa superficie urbanisée (598,65 ha) (Lhérisson, 1999 ; Holly, 1999). Elle est ceinturée au Sud par 10 à 15 bidonvilles, au Nord-est par 3 à 6 bidonvilles dans le littoral. En 1999, sur 8 146 hectares de terre urbanisés dans la RMP, 67% sont occupés par des bidonvilles (*Ibid*).

2.3.2-Relation entre les catastrophes naturelles en Haïti et le processus de bidonvillisation (2000-2010)

Les pays de la Caraïbe insulaire-dont Haïti-sont touchés en moyenne chaque année par 7 catastrophes naturelles ¹⁰²(Lucien, 2013). En Haïti¹⁰³, 96% de la population sont exposées à des catastrophes naturelles en milieu urbain et rural (Petter, et *al*. 2020). A observer la carte des risques naturels en Haïti, tout son territoire est pratiquement exposé aux catastrophes naturelles (Annexe 7 : carte des risques naturels en Haïti). Les catastrophes de la période de 2000 à 2010 ont été particulièrement dévastatrices : au cours des années 2002, 2004, 2005, 2008 et 2010, Haïti a connu trois ouragans dont certains dépassent la vitesse de vent à 260 km/h et un séisme de magnitude 7,5 à l'échelle de Richter. Entre 2000 et 2010, le bilan

¹⁰² Les catastrophes les plus fréquentes entre la période de juillet et octobre sont cyclone, inondation, sécheresse, déboulement de terrain, ouragan, tornade, séisme...

¹⁰³ Le sismomètre au Bureau des Mines révèle 3 séismes par semaine en moyenne de magnitude entre 2 et 3 degrés à l'échelle de Richter dans la RMP.

des catastrophes naturelles en Haïti s'élève à 7 628 maisons détruites, 61 340 logements endommagés et 1 612 500 sans-abris (Tableau 9).

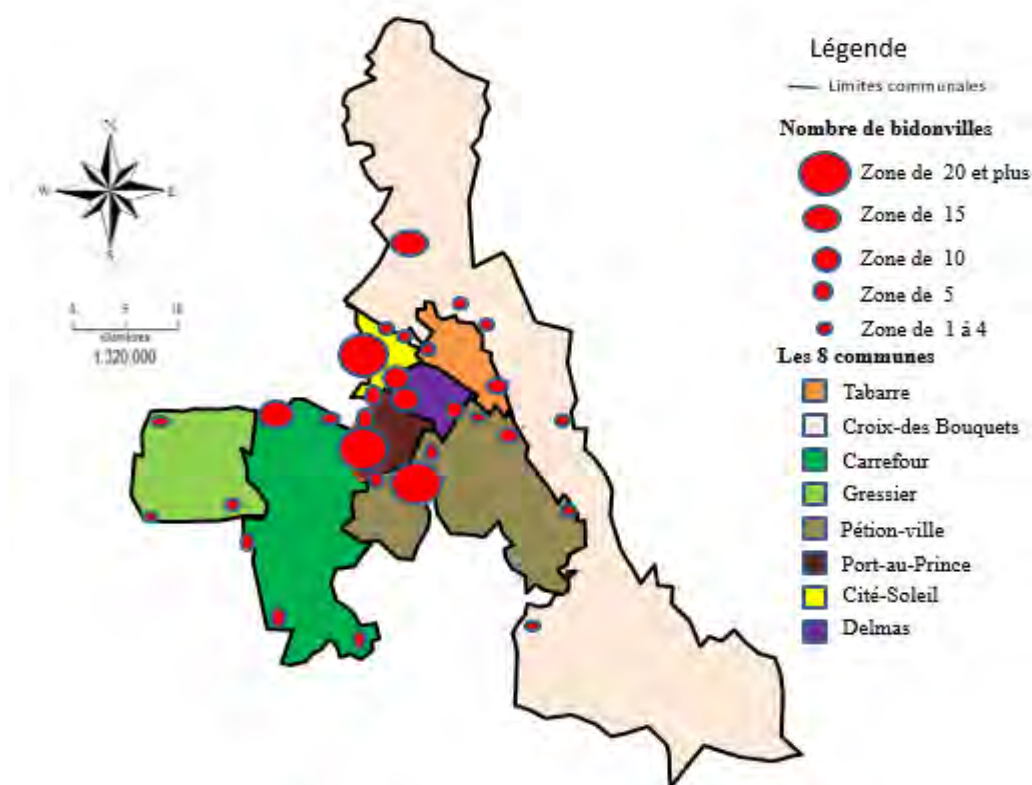
Tableau 9 : Bilans des principales catastrophes naturelles en Haïti 2000-2010

Années	Types	Zones touchées	Dégât matériels
2010	Tremblement de terre	Ouest, Sud-est	1,5 millions de sans-abris, 306 000 logements détruits 300 000 morts environ
2008	Ouragan (Gustave)	Sud et Grand 'Anse	15 000 familles sans-abris, 3 000 maisons détruites et 11 458 endommagées
2005	Ouragan (Denis)	Bainet, Grand-Goâve, Les Cayes...	500 sans-abris.
2004	Ouragan (Jeanne)	Artibonite, Centre, Nord-Ouest et Nord	300 000 sinistrés, 4628 maisons détruites et 49882 endommagées
2002	Inondation	Sud	7 000 sinistrées

Source : Clerveau (2016) et Auteur

Les dégâts matériels enregistrés touchent en général les plus démunis des départements de l'Ouest, du Centre, du Nord, de Grand-Anse, du Sud et de Sud-Est. Les conséquences socio-économiques des catastrophes des années 2000 ont été particulièrement aiguës dans les campagnes. En 2004, 76 % de la population haïtienne vivait avec moins de 2 dollars américains par jour (Goulet, 2006). 80 % de la population rurale – soit 5 333 333 paysans-vivent avec moins d'un dollar par jour (Clerveau, 2016). Après les catastrophes, la RMP accueille environ 2/3 des victimes à cause de la concentration de 35 % de service éducatif, 75 % de l'enseignement supérieur, plus de 50 % de service sanitaire, 80 % de service en énergie électrique, plus de 70 % des industries et 70% de service bancaire (Bernardin, 1999 ; Théodat, 2014). En 2015, la population de la RMP est désormais composée de 54% de migrants d'origine rurale et de 22% citadins (IHSI, 2003 ; 2015). La nécessité de s'abriter qui s'impose aux sinistrés, faute d'absence de prise en charge de l'Etat, a accéléré la croissance des bidonvilles à un rythme de 6.4% (UCLBP et ONU-Habitat, 2015 ; World Bank, 2017). Les bidonvilles de la RMP se concentrent dans des zones variées et forment des groupes. Toutes les villes de la RMP comptent en moyenne 5 à 20 bidonvilles regroupés en zones (Figure 25).

Figure 25 : Zones de bidonvilles de la RMP



Source : Auteur, Goulet (2006) et Google Earth 2019

Aucune des communes situées à 5 Km de distance de l'ancien site de Port-au-Prince n'est épargnée par l'étalement des bidonvilles. Au cours de la décennie 2000, la croissance des aires bidonvillisées de la RMP touche à environ 52% de sa superficie urbanisée (Holly, 1999 ; Goulet, 2006). Le processus s'enchaîne graduellement dans les communes de Pétion-ville avec 8% environ. A Carrefour, il atteint 36% par hectare urbanisé. La commune de Croix-des-Bouquets était jusqu'en 2000 une zone à 90 % rurale. Dans les 10% de son territoire urbanisé, 83% sont bidonvillisés. Sur une population urbaine totale de 2 269 606 habitants environ, 67,35 % vivent dans des bidonvilles, soit en moyenne 279 habitants par hectare des aires urbanisées. Pendant la décennie 2000, la RMP recevait environ 15 000 ménages dont 12 500 se sont installés dans les bidonvilles (Bras, 2010 ; Clerveau, 2016).

Cependant, le séisme du 12 janvier en 2010 a changé le paysage urbain, car outre les bidonvilles, des camps de sinistrés se sont multipliés, c'est-à-dire, des lieux constitués d'abris fabriqués de matériaux temporaires (Annexe 2 : Le séisme du 12 janvier 2010 : humanitaires

et habitats des camps). En effet, la RMP compte 317¹⁰⁴ camps sur un total de 700 dans le pays (Tableau 10).

Tableau 10 : Camps et sans-abris de la RMP en 2013

Communes	Nombre de camps	Nombre de ménages	Nombre d'individus
Delmas	81	28 406	108 579
Port-au-Prince	76	11 871	42 024
Carrefour	59	4 929	17 354
Pétion-ville	36	3 611	13 598
Tabarre	24	3 655	12 939
Cité-Soleil	21	2 674	11 047
Croix des Bouquets	21	13 924	66 160
Total	317	69 070	271 731

Source : République d'Haïti, 2010, 2013 ; MPCE, 2011 et Auteur

Les camps abritent environ 69 070 ménages- soit 271 738 habitants si l'on considère que la taille moyenne des ménages est de 5 personnes (IHSI, 2003). Parmi les camps de la RMP, 80% étaient spontanés et 20 % officiels (MICT, 2013)¹⁰⁵. 65 % des 460 camps sont sur des sites inondables et susceptibles d'engendrer des conséquences dramatiques en cas de forte pluie (MPCE, 2011). Outre ces risques, 40 000 habitants des camps situés sur des collines sont exposés à des glissements de terrain (MPCE, 2012). Les menaces et les risques naturelles sont de véritables enjeux politiques, sociaux et environnementaux pour le gouvernement. Au rang des scientifiques, les enjeux sont saisis en termes d'une nouvelle planification urbaine en vue de parvenir à long terme à une solution à l'étalement des bidonvilles dans la RMP (Théodat, 2014 ; Gilles 2014 ; Hurbon, 2014a). Au sein de la communauté internationale, les enjeux ont été soulevés en termes de relocation des habitants des camps (World Bank, 2015). Quant aux habitants, l'urgence était de se loger, et les initiatives se multiplient pour relancer le processus de bidonvillisation à partir des matériaux de récupération (blocks, tôles, bois usés).

104 Il y a des controverses sur le nombre de camps instaurés dans la RMP, car les chiffres officiels ne prennent pas en compte ceux qui sont formés dans les espaces fermés. Les camps installés dans ce que les habitants appellent « *lakou* » en créole n'ont pas été répertoriés.

105 Pour l'ensemble des camps, on a estimé 52% de femmes et 42% d'hommes qui font 70% des jeunes en-dessous de 29 ans.

Pour les acteurs internationaux et nationaux, le déplacement de tous les habitants des camps impliquerait la création d'une ville, ce qui nécessite des moyens financiers et techniques. Or l'Etat haïtien est assisté à environ 40% de son budget par la communauté internationale (République d'Haïti, 2009)¹⁰⁶. De plus, il est dépourvu de moyens techniques et logistiques pour parvenir à créer une ville dans l'urgence. Ainsi, entre 2012 et 2013, le gouvernement et les acteurs internationaux ont opté pour un déplacement graduel compte tenu du fait que les habitants faisaient face à des problèmes de salubrité, d'hygiène publique, d'insécurité, de promiscuité et de violence. Le processus de déplacement est lancé avec un projet de soutien financier aux ménages- soit 20 000 gourdes¹⁰⁷ par ménage (République d'Haïti et PNUD, 2013 ; Hurbon, 2014). En 2018, 97% des habitants des camps ont été déplacés (Oxfam America, 2013). Parmi eux, 80% se retrouvent dans les nouveaux bidonvilles dont le nombre de logement auto-construits est estimé 300 000 en plus des logements ayant résistés au séisme (UCLBP, 2018)¹⁰⁸. En d'autres termes, 9 déplacés des camps sur 10 se sont installés dans les bidonvilles. La croissance de tache bidonvillisée de la RMP post-séisme est estimée à 4 fois plus de ce que connaissent les dix chefs-lieux du pays avant le séisme (Lhérisson, 2015). Le déplacement des habitants des camps fait apparaître les enjeux de l'absence d'une politique publique de logement ainsi que les limites de la coopération financière internationale. Il met aussi en avant la capacité des habitants, en termes de résilience, à prendre en charge son logement faute de la faiblesse des pouvoirs publics.

L'analyse des décennies de 1980, 1990 et 2000 donne une lecture des impacts des crises sociopolitiques, économiques et institutionnelles ainsi que des catastrophes naturelles sur l'évolution du processus de bidonvillisation de la RMP. Elle révèle un ensemble de facteurs qui agissent sur la demande de logement. La faiblesse de la politique de l'habitat et de logement des décennies 80 et 90 a une incidence considérable sur l'évolution des bidonvilles. En étudiant les événements qui ont alimenté ce processus, elle met en évidence plusieurs facteurs : ceux qui relèvent des crises sociopolitiques et d'autres des catastrophes naturelles et anthropiques (Tableau 11).

¹⁰⁶ Le budget a été renouvelé pour l'année fiscale 2010-2011.

¹⁰⁷ Soit l'équivalent 400 dollars américains et moins de 380 euro selon le taux du jour en juin de 2013.

¹⁰⁸ Propos du directeur, à l'occasion du 8eme anniversaire du séisme, rapporté par le journal *Alter Presse*. Disponible sur : <https://reliefweb.int> (consulté le 18 février 2019).

Tableau 11 : Synthèse des facteurs et des effets sur le processus de bidonvillisation de la RMP entre 1981 et 2019

Périodes	Facteurs principaux	Effets principaux
1981-2000	• Prévention contre la peste porcine africaine • Crises politiques et institutionnelles • Coup d'Etat • Chasse à l'homme : vengeance contre les oppresseurs « tonton macoute » • Démantèlement de la Force Armée d'Haïti	• Abattage de tous les porcs et paupérisation de 1,2 millions d'éleveurs • Migration de 50 000 tontons macoutes dans la RMP • Démantèlement de la force armée d'Haïti • 2/3 de la RMP occupé par des bidonvilles
2001-2010	• Cyclones et inondations en 2004 et 2008 : migration de 75 000 à 100 000 victimes ; • Séisme du 12 janvier 2010 : 50 000 logements effondrés • Création de 318 camps	• Migration de 7 000 à 10 000 victimes des cyclones et inondations (Jeanne et Anna) • Effondrement de 50 000 logements • 1.5 millions de sans-abris • Création de 318 camps
2011-2019	• Relogement de 1.5 millions de sans-abris • Gestion humanitaire • Déplacement de 272 000 personnes	• Présence de 210 000 ONG(s) et agences humanitaires • Politique de déplacement de 272 000 personnes de l'Etat haïtien et les ONG(s) • 358 bidonvilles au total dans la RMP

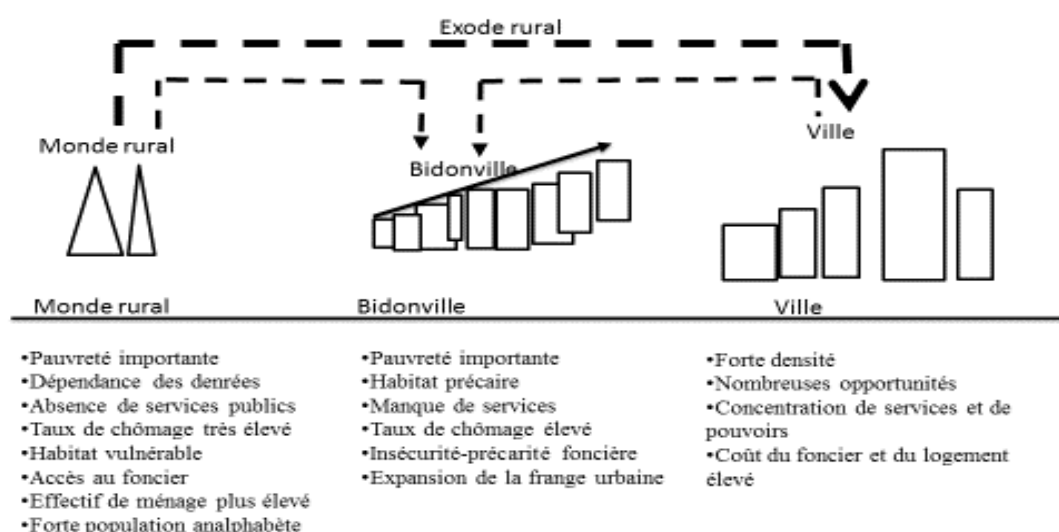
Source : Auteur

La plupart des zones métropoles du Sud est présentée comme une « *macrocéphalie urbaine* ¹⁰⁹ », c'est-à-dire comme des régions les plus peuplées. La RMP, quant à elle, se révèle

¹⁰⁹ Cette expression est utilisée par des géographes pour traduire l'hypertrophie d'une ville avec une densité révélant comme un handicap territorial associé à l'image d'un corps à grosse tête.

après 80 années de l'évolution du processus de sa bidonvillisation « une macrocéphalie bidonvillisée », c'est-à-dire une métropole hypertrophiée où sont concentré 89% des bidonvilles du pays (Orisma, 2020). Au bout de l'analyse des événements et les facteurs qui ont impacté le processus de bidonvillisation de la RMP, nous proposons un schéma qui prend en compte la dynamique du processus (Figure 26).

Figure 26 : Processus de bidonvillisation de la RMP



Source : Auteur

Le processus s'inscrit dans une dynamique socio-spatiale entre le milieu rural et le monde urbain. La paysannerie est caractérisée par une absence de service public et une dépendance importante des paysans à la production agricole, dont dépendent les consommateurs urbains. L'analyse révèle aussi une interrelation entre les facteurs sociopolitiques impliquant des acteurs locaux, nationaux et internationaux et les effets socio-spatiaux. Il est devenu un fait : aucune mise en œuvre de politique industrielle, qu'il s'agisse du domaine du transport, de la gestion des déchets, de l'alimentation en eau potable, de la question foncière, de la santé publique ou de tout autre domaine relatif aux services urbains, ne pourra être réalisée de façon durable sans l'implication réelle et active des habitants des bidonvilles dans les périphéries de Port-au-Prince.

L'analyse processuelle de la bidonvillisation de la RMP amène à la compréhension des événements, des actions et des facteurs qui ont alimenté l'évolution des bidonvilles. Elle montre que les facteurs politiques, économiques et sociaux et leurs effets territoriaux ne sont

pas des éléments isolés. Ils sont structurés dans des contextes où le monde urbain et le milieu rural haïtien entre 1940 et 2019 sont interreliés. La relation entre les deux n'a pas été profitable au développement économique de la RMP, car les enjeux socioéconomiques, territoriaux et environnementaux dépassaient la capacité des habitants à assumer leurs logements pendant et après des crises sociopolitiques et les catastrophes naturelles. Même si les décisions politiques impliquent des acteurs locaux, nationaux et internationaux, elles n'ont pas été au profit d'une planification urbaine capable de faire face aux différentes vagues de migration. En effet, au fil du temps, elles ont eu pour principal effet d'alimenter l'exode rural, ce qui rend particulier le cas d'Haïti. N'ayant pas de grands moyens financiers, la majorité de migrants se sont installés dans les périphéries de Port-au-Prince, et les transforment graduellement en des vastes bidonvilles. Après 57 ans d'évolution, le gouvernement a changé de politique à l'égard des bidonvilles. L'action publique à l'encontre des populations (déguerpissement) et des logements (démolition) dans les bidonvilles a été contreproductive au développement territorial de la RMP. Les initiatives habitantes ont amplifié et s'amplifient encore le phénomène. L'évolution et l'accélération du processus de bidonvillisation constitue l'un des constats sur lequel se fonde la construction de la problématique de notre recherche. Les constats tirés des contextes de l'urbanisation et de bidonvillisation mondiale et nationale jointe à l'état du savoir sur la question de bidonville ont servi de matière pour interroger le processus de fabrication des bidonvilles.

Les éléments du contexte de la recherche et des observations tirées du terrain permettent de constater que le bidonville reste un phénomène urbain incontournable tant par l'effectif (300 000) que par la taille des populations qui y résident (42%). Cependant, il demeure plus problématique dans les milieux urbains des pays du Sud où le rythme de croissance s'accélère à 2% l'an et où se concentre 80% de l'effectif. De plus, ils sont appréhendés comme des territoires généralement déclassés, situés à proximité des villes, dans des endroits « sans » valeur foncière et urbanistique propre. Ce qui suppose que ces territoires sont à risques et que les populations qui y vivent sont exposées à des catastrophes naturelles et anthropiques.

En Haïti, le phénomène est particulièrement préoccupant : outre le fait que les risques sont nombreux (ouragans, séisme, inondations, cyclones...), il existait 17 bidonvilles en 1950 quand le taux de l'urbanisation était estimé à 13% ; en 2020 le pays compte environ 400 bidonvilles, et son taux d'urbanisation est estimé à 58%. En effet, l'augmentation du nombre de bidonville est un enjeu majeur pour la politique publique de logement, de la planification spatiale ainsi que pour la gestion foncière étatique. Dans la RMP où la croissance des bidonvilles est plus élevée (89%), le phénomène s'explique par la combinaison des facteurs sociaux, politiques, économiques, de l'accès à la terre, de concentration des services urbains, de la pression démographique, des catastrophes naturelles, etc. Dans le processus de la fabrication des bidonvilles en Haïti sont impliqués une variété d'actions, d'acteurs, de régime de propriété foncière, des structures économiques et historiques. Dans les cas des bidonvilles de « Nan Palmistes », « Nan Pisquettes » et « Fort Sainte-Claire » qui existent depuis plus de 20 ans, le foncier et l'habitat à certains endroits font déjà l'objet de patrimoine et de propriété légitimée par le temps. Ainsi nombreux sont les bidonvilles qui se transforment, évoluent, se consolident, et qui assurent le logement des milliers d'habitants (occupants et locataires). Les éléments constatés nous ont permis de construire un objet de recherche autour du processus de fabrication et des modalités d'habiter les bidonvilles en prenant en compte les acteurs mobilisés (statut, modes d'actions, ressources, moyens, actions...) et les grands enjeux fonciers.

Partie 2

Problématique et méthodes de recherche

Le terme bidonville est très employé¹¹⁰ dans la présentation des milieux urbains dans les Suds. Il est utilisé aujourd'hui pour évoquer des territoires combinant des dimensions sociales, économiques, spatiales, environnementales et politiques ainsi que des enjeux fonciers. Les travaux de recherche qui mettent en évidence ces dimensions sont très nombreux¹¹¹. En revanche, si la plupart de ces travaux abordent largement la question de l'habitat, de la précarité des situations socio-économiques des habitants, des conflits et violences auxquels sont exposés les habitants ; peu de travaux abordent le processus de fabrication des bidonvilles. La question du processus de fabrication et les modalités d'habiter les villes ordinaires sont peu abordées (Noizet et Cléménçon, 2020). Or en interrogeant dans la problématique la fabrication des bidonvilles sous un angle évolutif, nous prenons en compte les mécanismes d'occupation foncière, les transformations de l'espace et les résultats de l'évolution des bidonvilles. Les enjeux de cette question sont liés à des problèmes de planification spatiale, d'aménagement, de propriété foncière, de segmentation, de polarisation sociale, de surpeuplement, de services urbains et du vivre ensemble. Dès lors, l'objectif est de construire une problématique et un modèle théorique qui permet de comprendre quels peuvent être les éléments à l'œuvre dans le processus de fabrication des bidonvilles dans les pays du Sud.

En partant des bidonvilles qui perdurent dans le temps, nous cherchons à comprendre comment l'évolution du processus de la bidonvilisation impacte les modalités de faire la ville dans les pays du Sud. Dans la problématique de cette recherche (chapitre 3), nous interrogeons la fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles en prenant en compte les mutations spatiales et matérielles impliquant un système d'action allant des initiatives habitantes aux régularisations. Nous interrogeons en effet l'évolution des bidonvilles via les mécanismes à l'œuvre dans le passage des habitats provisoires aux habitats permanents. La perspective théorique proposée en conséquence repose sur les modalités pratiques et opératoires (spatiales, actantielles et matérielles) du « bidonville en train de se faire » par des phases. Elle s'inscrit notamment dans les études menées récemment sous l'angle des modes opératoires, tels qu'ils prévalent dans la territorialisation des formes urbaines (Di Méo, 2014). Elle ouvre par ailleurs sur la notion de temporalité des activités pour mieux saisir le processus

¹¹⁰ La recherche à partir d'un moteur de recherche (Google) sur l'association des termes « bidonville et pays du Sud » évoque 1 060 000 résultats. En Haïti, les expressions quartier défavorisé, quartier populaire, zone de non-droit, « katye cho » (quartier chaud) en créole sont utilisées pour désigner les bidonvilles.

¹¹¹ La recherche avec le terme bidonville sur le moteur de recherche (Google) relate 3 100 000 résultats.

et l'historicité comme des termes classiques à partir de l'œuvre de Norbert Elias (Elias, 1996 ; Delzescaux, 2002). Ainsi, la perspective théorique s'inscrit à la fois dans des cadres historiques et sociologiques. En mobilisant la question foncière, l'habitant et les modes d'habiter ; et surtout en observant certains bidonvilles transformés et évolués, et qui dégagent au bout d'un temps un profil urbain, nous proposons des schémas qui prennent en compte cet aspect évolutif.

Afin de mieux répondre aux interrogations, d'éprouver les hypothèses et de renforcer les propositions théoriques et schématiques par des expériences de terrain, nous présentons aussi les dispositifs et les méthodes qui ont servis pour collecter les données de terrain (chapitre 4). Il nous semble que toute démarche de recherche empirique a son fondement dans les approches qu'elle met en œuvre et les méthodes qu'elle utilise pour collecter les informations nécessaires à sa réalisation. Ainsi nous utilisons les méthodes qualitatives qui combinent des ballades, des observations, des entretiens individuels et des focus group¹¹² pour collecter les données. Le choix de ces méthodes s'inscrit dans la lignée de la prédominance de l'oral sur l'écriture en Haïti. Dans des contextes informels, les informations sont donc plus faciles à collecter à l'oral. Compte tenu des difficultés rencontrées, nous recourons à la méthode documentaire pour compléter les informations recueillies sur le quartier de Canaan. Ainsi, la démarche suivie dans le cadre de cette partie se fonde sur une approche thématique et analytique. Elle est aussi liée à la géographie sociale et culturelle que prônaient les géographes anglo-saxons (Di Méo ; 2014) ; nous l'avons pris en compte en utilisant certains mots des enquêtés comme « commandant, chef, ... » pour accéder au terrain.

¹¹² Nous désignons par combite urbaine dans cette recherche.

Chapitre 3 : Problématique et modèle d'analyse

La problématique de notre recherche se focalise sur le bidonville comme objet centrale. Afin de mieux comprendre l'utilisation de la notion de bidonville dans la recherche, il importe de l'explicitier : d'un côté, elle renvoie à un concept et de l'autre à des réalités socio-spatiales tangibles et variées (Merlin et Choay, 2010). Dès son apparition, les chercheurs ont mis en avant les matériaux de construction des habitats, les revenus des habitants et le statut juridique du foncier pour le caractériser comme une forme urbaine de la pauvreté et de l'informalité (Damon, 2017). Apparu en français en 1953, le bidonville traduit une forme urbaine surpeuplée des gens quasi sans ressources où les habitats sont construits à partir des matériaux de récupération dans des zones quasi-délaissées¹¹³ (Tribillon, 2018). Au cours des années 1960, les bidonvilles étaient étudiés comme des formes urbaines contre lesquelles les pouvoirs publics réagissaient pour résoudre certains problèmes de santé publique (hygiène, insalubrité, promiscuité) et de pauvreté urbaine (Deboulet, 2010). Les habitants des bidonvilles étaient considérés comme des prolétaires s'appropriant des espaces proches des villes dont leurs transformations participent à la désorganisation urbaine (Granotier, 1965). Le bidonville est en effet un phénomène ancien qui suscite à nouveau une abondante interrogation. Dans les années 2000, en soulevant des enjeux économiques, politiques, sociaux, administratifs, environnementaux et de gouvernance, les chercheurs sur la question des bidonvilles ont enrichi les travaux antérieurs. L'abondance des réalités attribuées à la notion bidonville a alimenté le champ des concepts pour appréhender le phénomène. L'habitat, l'habitant, le foncier, le service urbain, l'informalité, la précarité sont les principales notions répertoriées dans les travaux sur le bidonville. Leurs réappropriations ont permis de saisir les réalités du phénomène sur un angle évolutif. Ainsi aborder la question des bidonvilles se révèle une investigation à plusieurs dimensions dont chacune fait l'objet d'une approche différente. Pour mieux synthétiser les travaux en fonction des différentes approches mobilisées et les enjeux soulevés par les chercheurs, nous proposons une classification à partir des travaux sur les bidonvilles dans les années 2000. Les types des approches proposées permettent *in fine* de justifier l'apport de cette recherche par rapport aux limites et apports des travaux antérieurs. Nous servons des limites et des apports des approches pour construire une

¹¹³ Il s'agit des zones à faible enjeu de l'aménagement et de planification urbaine, car les zones occupées se situent souvent proches de dépotoirs, des déchetteries ; elles sont aussi des zones marécageuses ou inondables, des ravins, des pentes prononcées ou terrains contaminés.

problématique à partir de l'expérience du bidonville de Canaan autour de l'évolution des bidonvilles, une dimension jugée peu traitée.

3.1-Etat de l'art sur la question de bidonvilles

Pour mieux comprendre la question des bidonvilles et les aspects humains ainsi que non-humains qui l'entourent, de nombreux travaux de recherche ont émergé. La compréhension de la notion de bidonville favorise d'importantes questions sur la relation entre les habitants en situations socio-économiques précaires et la création, la transformation et l'évolution des espaces de vie. Les nouvelles questions sont liées à la croissance des bidonvilles dans le monde, notamment dans les pays du Sud. Elles font surgir des enjeux économiques, politiques, environnementaux, sociaux et juridiques sur la question des bidonvilles : les années 2000-soit 4 ans après la conférence de l'ONU-Habitat III- constituent un retour¹¹⁴ important des travaux sur le sujet. Les nouvelles investigations sur le phénomène ont enrichi le débat sur la notion de bidonville. Ainsi il importe de mettre en évidence les nouvelles réalités auxquelles renvoie le mot bidonville.

3.1.1- Le bidonville : un mot ancien pour quels faits urbains contemporains ?

Dans les travaux sur les bidonvilles s'établissent des relations entre les habitants et les habitats auto-construits, entre les modes d'habiter et les liens sociaux existants, entre la vie quotidienne et l'environnement de vie, entre les ressources et les moyens mobilisés, entre le mode d'accès au foncier et la crise de logement, entre l'accès à des services et la précarité socio-économique des habitants (Goulet, 2006 ; Damon, 2017 ; Balocco, 2017 ; Daubeuf, 2018 ; Lion, 2018 ; Roche, 2019). D'autres travaux mettent en avant les procédés et les matériaux de constructions des habitats (Tribillon, 1993, Deboulet, 2010). Ainsi dans la littérature sur la question des bidonvilles, il existe une pluralité de notion évoquées pour saisir un phénomène ancien saisi à nouveau par la politique, l'histoire, l'administration ainsi que la gouvernance. On assiste à des nouvelles investigations. Par exemple, une recherche à partir des résumés et les mots de plusieurs articles publiés entre 2000 et 2019 ainsi que la définition de bidonville dans le dictionnaire de l'urbanisme (Merlin et Choay, 2010) permet de repérer les occurrences des mots et expressions fréquents dans la littérature (Figure 27).

¹¹⁴ Nous avons cherché des publications sur la question des bidonvilles au cours des années 2000 sur des moteurs de recherche, il a été constaté de nombreux travaux ont été publiés sur le sujet dans les domaines de la sociologie, de la géographie, de l'aménagement, de la gouvernance urbaine, de la politique, de l'administration, de l'urbanisme, de l'économie et de la gestion. Les nouvelles investigations de ces domaines ont révélé un nouvel intérêt pour le phénomène.

Figure 27 : L'occurrence des notions et concepts autour du terme de bidonville



Source : Auteur

L'état de l'art sur la question des bidonvilles vers les années 2000 est marqué par une dominance de l'habitat, de l'habitant, de précarité. Le bidonville se définit en l'assimilant à la notion de quartier précaire. A partir de la notion de précarité, les travaux de recherche ont ouvert le champ des investigations sur la matérialité du phénomène. La précarité renvoyant au statut des occupants de l'espace, fait référence à l'absence de titre de propriété, de confort dans les logements, du permis de construire ou non-respect de l'affectation et l'occupation du sol (Deboulet, 2011). Elle fait référence aussi à la manière dont les habitants occupent le foncier et l'usage dont ils ont fait de l'espace à partir des termes de « spontané »¹¹⁵, « non-réglementaire » ou « informel ». En effet, les travaux de recherche se sont multipliés selon des enjeux variés d'un pays à l'autre : pour les pays européens, par exemple, la réapparition des bidonvilles est associée aux problèmes de la migration et de sans-abrisme (Lion, 2018). En revanche, pour les pays du Sud, la question est abordée en termes d'accès au foncier, de pauvreté, d'exode rural, de crise de logement, de manque d'infrastructure et de surpeuplement (Goulet, 2006 ; Daubeuf, 2018). La pauvreté de l'habitat dans les bidonvilles est abordée en termes d'insécurité, d'absence de confort et de manque de service (Damon, 2017, Djatcheu Gamgain, 2018). Les habitats dans les bidonvilles sont désormais assimilés à une forme de pauvreté dont témoignent leurs faibles capacités de résistance à certaines catastrophes

¹¹⁵ L'expression de quartier spontané ne correspond pas à la réalité des pays du Sud compte tenu du fait que ces quartiers sont inscrits généralement dans un processus de fabrication dans un temps plus ou moins long au vu et au su du grand public. En tout cas, dans le cas de nos observations, la formation des bidonvilles n'est ni clandestine ni discrète.

naturelles et au manque de certains confort matériels. « Pauvres », suroccupés, non-décents et surpeuplés sont des adjectifs utilisés pour qualifier ce paramètre (Deboulet, 2011 ; Damon, 2017). Par ces thèmes, les travaux de recherche sur les bidonvilles sont investis par des chercheurs en sciences humaines et sociales ainsi que par d'autres disciplines différentes.

La fréquence importante de l'habitat dans le nuage des mots est aussi liée au fait que le bidonville se définit aussi par rapport aux procédés de construction des habitats. Les habitats dans les bidonvilles sont auto-construits, c'est-à-dire réalisés avec peu de moyens et de connaissances techniques à la base (Merlin et Choay, 2010). Les procédés de construction des habitats dans les bidonvilles sont associés à des pratiques et techniques ordinaires, rudimentaires et vernaculaires. Les procédés sont ordinaires, rudimentaires et vernaculaires par rapport à des normes standard d'urbanisme et d'architecture fixant des normes prévues pour habiter. Parmi les conditions pour construire en milieu urbain la qualité du sol, des matériaux et des techniques sont aussi importantes que les professionnels mobilisés selon le type de l'habitat (Levy-Vroelant, 2000 ; Bouillon, 2009). Dans les bidonvilles, les habitats auto-construits sont ordinaires parce qu'ils posent un certain nombre de problèmes techniques, technologiques, matériels, climatiques, logistiques et architecturaux : ne serait-ce pas des « habitats de survie » (Friedman, 2003). Même si la notion auto-construction traduit en effet que la construction est l'œuvre des habitants, cela ne veut pas dire que dans les habitats auto-construits il n'existe pas des compétences, des savoir-faire et d'expériences dans l'acte. Par rapport aux mutations du tissu de bâti observé dans le passage des habitats provisoires en habitats en dur, notamment dans les favelas au Brésil, dans les bidonvilles au Pérou et en Haïti, il a été observé que dans les procédés de construction des habitats de ces territoires, se dessine une certaine forme de compétence (expériences et des savoir-faire), des moyens techniques (outils mécaniques et électriques), des ressources (capital humain et financier) et le foncier (ressource matérielle) (Meadows, 2016; Le Marchand, 2016; Lion, 2018).

Associé au terme « *slum* », le bidonville se définit également par rapport aux placements et distributions des dispositifs techniques et spatiaux dans l'espace. Les bidonvilles sont des quartiers non-planifiés, sous-équipés ou non-structurés assimilés à des territoires anarchiques et non-viabilisés, c'est-à-dire sans structure d'aménagement préalable (Josse et Pacaud, 2006 ; Noweir et Panerai, 2006 ; Deboulet, 2010). Le manque (voire l'absence) de planification de l'espace permet d'introduire les paramètres de l'informalité et de l'illégalité des cadres

physiques des bâtis. Dans ce sens, « *les bidonvilles sont des formations urbaines en infraction avec toutes les normes techniques et juridiques dont notamment le droit civil et de l'urbanisme, les plans d'aménagement et leurs règlements, les règles de construction, les règlements municipaux...* » (Tribillon, 2018, p. 31). L'irrégularité juridique et l'informalité de l'accès au foncier confèrent à la notion un autre paramètre : bidonville est associé au « quartier informel » (UN-Habitat, 2016). La définition de bidonville sur l'angle de l'illégalité et l'informalité-contrairement aux travaux¹¹⁶ antérieurs-met en évidence à partir des années 2000 la question foncière dans les bidonvilles. Par exemple, Merlin et Choay (2009) définissent le bidonville comme résultat « *d'une occupation de fait, illégal, du sol dans les secteurs des périmètres urbains ou suburbains considéré comme inutilisable ou dangereux, fortes pentes, sols ravinés, zone inondable et de décharges, anciennes carrières, lagune et littoraux, d'une façon générale, zones laissées vacantes par leurs propriétaires et la municipalité* » (p.125-126). Les arguments de l'illégalité et l'informalité de cette forme urbaine sont fondés sur le statut des parcelles (Daubeuf, 2018). Par rapport au mode d'occupation et d'appropriation du foncier, les bidonvilles sont assimilés à des quartiers informels et spontanés (Deboulet, 2011).

L'association de bidonville à l'informalité suppose une opposition binaire (formelle et informelle) qui charrie en réalité un modèle de fabrique de territoire dans une perspective institutionnelle et fonctionnaliste. Ainsi associé au foncier comme une ressource non-profitable aux acteurs du capitalisme (Etat, entreprise, agence immobilière...) dans le cas des bidonvilles, l'informalité foncière recouvre toutes les activités socioéconomiques relatives à l'accès au sol urbain qui échappent au contrôle de l'administration et de la fiscalité publique (Forster et Ammann, 2018). En d'autres termes, l'informalité dans la question des bidonvilles ne traduit pas forcément la désorganisation ni l'absence des règles. D'ailleurs, c'est pour réintroduire la question foncière dans les bidonvilles dans la machine administrative, institutionnelle et fiscale que dégage l'idée de la « régularisation foncière » prenant des formes de « formalisation des parcelles », « octroi du droit d'emprise », « accord du droit d'usage » (Gonçalves, 2011 ; Fijalkow, 2013 ; Bosch, 2018). Pour régulariser ou octroyer des droits sur des parcelles, les pouvoirs publics mettent en œuvre des dispositifs

¹¹⁶ En 1950 par exemple, l'informalité du foncier dans les bidonvilles ne représentait pas un phénomène assez significatif d'autant plus que « 85% des habitants des villes du tiers monde ne possèdent aucun titre de propriété légal » (Davis, 2005, p.17). Cependant, à partir de 1970, quand le sol urbain faisait l'objet de marchandise rare, le foncier dans les bidonvilles a connu diverses spéculations financières. Il faisait l'objet d'un marché rentable ainsi que des ressources réservées pour des projets urbains publics, etc. (Granotier, 1980).

d'enregistrement des parcelles. Au Cameroun par exemple, dans les villes de Douala et Yaoundé, les autorités accordent le droit d'usage sur des parcelles jusqu'à des interventions de l'Etat pour entamer des projets de développement territorial (Fourchard, 2007) ; Tribillon, 2018 ; Tandzi Limofack, 2018). Ainsi la question de l'informalité foncière dans les bidonvilles est identifiable à partir de plusieurs dimensions : sur les parcelles elles-mêmes, sur le statut des occupants des parcelles, à partir des logements sur cette parcelle, sur les normes d'urbanisation et l'intégration aux réseaux urbains, sur l'enregistrement des parcelles dans les registres fonciers (cadastre) et sur des marchés fonciers irréguliers dont les parcelles font l'objet (Deboulet, 2011 ; Barthel et Jaglin, 2013). L'informalité relève de la manière dont les autorités étatiques traitent la question foncière dans les bidonvilles. Elle reste en revanche une clé de réflexion pour questionner les acteurs de fabrication de bidonville dans leurs activités impliquant des mécanismes, des règles, des procédés et des procédures.

Un autre aspect très fréquent dans les travaux de recherche sur la question des bidonvilles est le surpeuplement ou la surpopulation. Le surpeuplement est évoqué lorsque le nombre de mètres carré par personne est trop faible par rapport aux ressources disponibles et que les résidents sont obligés de vivre dans un environnement social caractérisé par une promiscuité importante (Daubeuf, 2018). Il devient actuellement un outil technique et opérationnel que l'on prend en compte à partir de l'occupation d'une pièce de 25 m² par plus de 2 personnes (Merlin et Choay, 2010). En d'autres termes, le surpeuplement traduit le fait que la superficie de 18m² d'une pièce est habitée par plus de 2 personnes. Or les conditions de logements des ménages dans les bidonvilles dépassent largement la densité des résidents par logement : dans les grands bidonvilles, des ménages de 5 à 8 personnes en moyenne habitent dans des pièces de 18 à 25 m² (Damon, 2017 ; Prince, 2017). C'est pourquoi les bidonvilles sont généralement considérés comme des zones très denses où la population vit dans une promiscuité (Gerbeaud, et al. 2015). Cependant, la surpopulation est très contestée dans la littérature, car elle n'est pas une réalité propre aux bidonvilles puisque certaines grandes villes font face aussi au surpeuplement. Par exemple, 8,5 % des ménages en France sont en situation de surpeuplement dans les villes si l'on considère les critères de la densité d'habitant par superficie des logements (Fondation Abbé-Pierre, 2018). Même si la notion de surpeuplement est critiquée, elle permet de considérer un autre paramètre dans l'état de connaissance sur la question des bidonvilles : la qualité de vie des habitants.

Dans les travaux de recherche, la précarité est aussi déterminée à partir de la qualité de vie des habitants dans leurs logements. La notion de « qualité de vie »¹¹⁷ a été mise en résonnance avec la situation de surpeuplement des logements dans les bidonvilles pour mettre en évidence un modèle d'habiter acceptable selon des points de vue institutionnels et fonctionnalistes. Parmi les critères de ce modèle d'habiter, le cadre physique des bâtis, l'environnement naturel et social du logement et les conditions socioéconomiques des habitants sont déterminants dans les considérations des éléments de confort (Brun et Driant, 2003). La qualité de vie dans un logement est déterminée à partir du cadre physique du bâti (habitat), de la répartition du nombre de résidents par pièce dans le logement (densité), de l'accessibilité aux réseaux et aux services que nécessite la vie en milieu urbain (Verret, 2020). En ce sens, la notion de confort inclut même des éléments jugés superflus comme par exemple la climatisation ou le chauffage (Lion, 2018). Certes, la qualité de vie est critiquée pour son aspect trop subjectif ; mais elle permet de prendre en compte les conditions défavorisées des habitants des bidonvilles par rapport à leur environnement social et certaines maladies qui sont liées à la qualité de l'eau (la diarrhée, la malaria, le choléra) ainsi que la surpopulation des logements (problèmes respiratoires) (Jérôme et *al*, 2017). En Haïti, par exemple, les bidonvilles sont assimilés à des « quartiers défavorisés » (Prince et *al*. 2017).

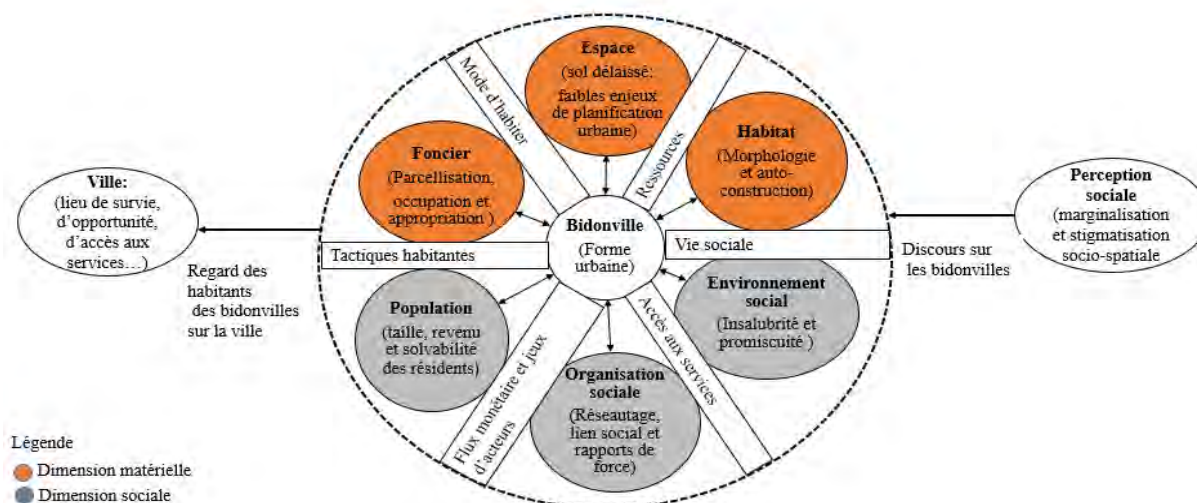
Il y a dans la littérature sur la question des bidonvilles un ensemble de consensus sur les réalités spatiales, sociales et matérielles attribuées à la nation. Il importe pour nous de les réapproprier ; puis les réorganiser en fonction de la problématique de la recherche afin de combler un peu dans les limites observées dans l'état de l'art. Dans les travaux des années 2000, il y a consensus sur la matérialité des cadres de bâti : les habitats et l'accès au foncier relèvent de l'irrégularité technique, juridique et urbanistique. Nous observons aussi des invariants sur la surpopulation et ses déclinaisons, la précarité de la situation socioéconomique des habitants, l'organisation sociale des territoires. Cependant, il y a un vide considérable sur le processus de fabrication de ce que l'on appelle communément bidonville. De quel processus résulte ces réalités et comment ils s'enchainent à long terme ? Que deviennent les bidonvilles dans la durée ? Quels sont les rapports entre l'évolution des cadres matériels et l'espace social des bidonvilles ? En effet, les mécanismes de fabrication des bidonvilles dans la durée restent un objet méconnu dans la littérature. En conséquence, la dimension de la temporalité est quasi-absente dans les définitions. Or les bidonvilles sont des

¹¹⁷ Apparaît pour la première fois dans le traité sur l'architecture et le bien-être en 1452 publié par Léo Batista Alberti.

résultats d'une série d'activités dans le temps. C'est dans la temporalité du processus de fabrication que les formes des bâtis se composent-décomposent et recomposent. C'est à partir du processus de fabrication que l'on arrive à placer les actions des acteurs dans une temporalité si l'on veut appréhender l'incidence de l'évolution des bidonvilles sur « faire ville » dans les pays du Sud.

Ainsi dans le cas de cette recherche, pour mieux interroger le processus de fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles, nous proposons un cadre notionnel capable de mettre en relation les dimensions sociales (fabrication de l'espace social) avec la fabrication physique (matérielle) des bidonvilles. Nous les mettons en relation avec la temporalité du processus pour examiner l'évolution du cadre matériel à partir des pratiques sociales et des usages des habitants. Ce qui traduit que les questionnements soulevés ici s'inscrivent dans la poursuite et le dépassement des interrogations des travaux précédents. Elles les poursuivent en considérant l'habitat dans une perspective évolutive allant d'habitat provisoire aux habitats permanents auto-construits. Les mutations des habitats au bout d'un temps dégagent un profil urbain aux anciens bidonvilles les faisant passer soit des quartiers qui fonctionnent à l'image des villes soit à des villes dotées d'une municipalité. Autrement dit la question de savoir comment les bidonvilles évoluent dans leurs contenus matériels et sociaux reste l'objet du problème que nous construisons ici. Pour une meilleure compréhension du cadre conceptuel, nous proposons une carte mentale de façon structurée autour du bidonville comme notion en mettant en avant un ensemble de dimension récurrente dans la littérature (Figure 28).

Figure 28 : Synthèse des définitions du bidonville à travers un cadre notionnel



Source : Auteur

Le bidonville est ainsi défini dans un système mettant en relation la matérialité du territoire avec les composantes sociales. Dans le processus, les éléments de la morphologie évoluent au rythme du développement des activités socioéconomiques des habitants qui mobilisent des ressources et des tactiques pour auto-construire les habitats. Les modes d'habiter déterminent les statuts des occupants et l'environnement social des habitants par rapport à la taille des populations et aux manques de services ainsi qu'aux types de sol où se situent les bidonvilles. La synthèse met aussi en relation une perspective qui se projette, celle de l'extérieur associé à la perception des gens sur les bidonvilles et la perception des habitants des bidonvilles sur les villes qui justifient souvent le choix des espaces où s'installer. Dans la suite de cette recherche, nous réapproprions ces notions et concepts retrouvés dans les travaux antérieurs pour interroger le bidonville dans un cadre évolutif : comment évoluent les habitats, les statuts des parcelles, l'accès aux services, la perception sociale sur le quartier, la population ? Puisqu'ils ne sont pas des éléments figés, interroger leurs évolutions apportera des nouvelles dimensions de compréhension à la question de bidonville. Pour une meilleure réappropriation de ces notions et afin de mieux saisir les enjeux qu'ils soulèvent, et surtout pour mieux positionner l'apport de notre recherche par rapports à nos prédécesseurs, nous proposons une typologie d'approche à partir des principaux enjeux repérés dans les travaux.

3.1.2- Proposition d'une typologie d'approches des bidonvilles

Afin de situer la contribution de la recherche dans le contexte actuel des interrogations sur la question des bidonvilles, nous proposons une approche structurée par type sur la question des bidonvilles. La typologie proposée prend en compte les concepts clés mobilisés ainsi que des questionnements et des enjeux que soulève chaque approche. Pour décrire chaque approche, nous utilisons la littérature scientifique qui fait la question des bidonvilles un champ privilégié de recherche. En effet, dans les travaux antérieurs, nous avons repéré plusieurs approches qui sont différentes dans la manière de saisir l'une des dimensions de la question des bidonvilles et complémentaires dans les compréhensions du phénomène.

1^{ème}) Dans les recherches portées sur la morphologie invoquant la précarité des quartiers, l'accent est mis sur la forme du bâti et la qualité des matériaux de construction (Gauthiez, 2003 ; Allain, 2004). Les habitats des bidonvilles sont qualifiés d'« habitat spontané », d'« habitat insalubre », d'« habitat misérable », d'« habitat non réglementaire », d'« habitat clandestin », d'« habitat illicite », d'« habitat marginal », d'« habitat informel », d'« habitat

pauvre », d'« habitat non-décent », « taudis » « habitat précaire » (Deboulet, 2010; Barthel et Jaglin, 2013 ; Fijalkow, 2017b ; Daubeuf, 2018). Toutes ces expressions renvoient à des matériaux, aux techniques de construction, à l'absence de services publics de base (eau, électricité et assainissement). La revue « Urban Morphology » a été consacrée aux travaux de recherche sur les formes urbaines. Certains chercheurs de la revue voudraient même concevoir une « science urbaine » pour analyser l'aménagement de l'espace et les dynamiques de production sociale de l'espace urbain (Chouquer, 2012). Cependant, l'analyse morphologique des bidonvilles en marge des contenus socioéconomiques est devenue l'objet de nombreuses critiques soulignant des faiblesses épistémologiques et méthodologiques en sciences humaines et sociales. Outre ces faiblesses reprochées aux travaux de cette approche, la mise à l'écart des enjeux de l'exclusion et de marginalité socio-spatiale au profit des formes, a suscité d'autres approches (Merlin et Choay, 2010).

2^{ème}) Une autre série de travaux de recherche met en évidence les manques ou l'absence d'accès aux services urbains de base en évoquant des dimensions politiques et institutionnelles. Les enjeux de gouvernance sont soulevés à partir de la présence ou l'absence des acteurs publics dans la gestion des services urbains dans les bidonvilles (Goulet, 2006 ; Damon, 2017). Les résultats des travaux de recherche témoignent d'une faible connaissance institutionnelle et une méconnaissance territoriale de la part de certains acteurs publics (Baron et Belarbi, 2010). La méconnaissance du quotidien des habitants des bidonvilles concourt à une mauvaise gestion de l'eau, de collecte et de traitement des déchets (Aguilera, 2010 ; ONU-Habitat, 2016). Les travaux de recherche amènent le débat sur une approche opérationnelle à partir d'une vision technico-politique. Cependant, certaines critiques ont été soulevées par rapport aux conditions d'amener les services jusqu'aux ménages dans les bidonvilles. La question éthique est la plus récurrente : comment exiger des usagers de payer des factures sachant qu'ils sont chômeurs ou qu'ils n'ont pas de revenu (Giraud, 2008) ? Faut-il envisager des offres de services dans les bidonvilles à prix égal de la ville ou peut-on demander aux habitants de la ville de contribuer au paiement des services fournis dans les bidonvilles ? Bref, l'idée est de savoir si les habitants des bidonvilles ont droit à des services urbains gratuitement. Ces questions et bien d'autres soulèvent des limites considérables à cette approche. Elles mettent en exergue par ailleurs l'idée d'approcher implicitement les enjeux de l'inégalité et de l'injustice socio-spatiale : ne serait-ce pas dire que la ville est l'espace où les services de base sont disponibles parce que les citoyens ont des ressources et

moyens financiers pour les payer ; et les habitants des bidonvilles, par faute de moyens et ressources, ne peuvent pas prétendre aux mêmes services ?

3^{ème}) L'aspect politique des enjeux de gouvernance dans les bidonvilles fait surgir des travaux sur la question foncière dans les bidonvilles, notamment sur les statuts des occupants et des parcelles occupées. Les premiers travaux traitent la question en termes d'accès illicite ou illégal dont leurs formes matérielles sont l'occupation et l'appropriation foncière informelles (Merlet, 2010 ; Barthel et Jaglin, 2013 ; Palcy Louis-Sidney, 2019). S'agissant des bidonvilles fabriqués depuis plus de 30 et habités par plus de 200 000 habitants, il existe des travaux qui s'intéressent aux modalités de les formaliser, c'est-à-dire les enregistrer dans les systèmes de cadastre (Bautès et *al.* 2011 ; Deboulet, 2011 ; Gonçalves, 2011). D'autres s'intéressent aux actions publiques mise en œuvre pour aborder la question sur l'angle de la « régularisation », de « formalisation »¹¹⁸, de « droit d'emprise »¹¹⁹ et « droit d'usage »¹²⁰ (Fourchard, 2007 ; Gonçalves, 2011 ; Tribillon, 2018). Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des politiques inclusives et d'ajustements structurels prônées par l'ONU-Habitat¹²¹ dans la gestion foncière étatique (ONU, 2012 ; Bautès et *al.* 2011). Cependant, entre régulariser le foncier dans les bidonvilles et l'insolvabilité¹²² des résidents se trouvent une série de travaux interrogeant le marché foncier pour mettre en évidence les limites des politiques publiques mises en place par certains Etats (Zaki, 2006 ; 2013). Les enjeux du foncier dans les bidonvilles sont à observer sous plusieurs aspects : sur les parcelles elles-mêmes, sur le statut des occupants des parcelles et sur des marchés fonciers irréguliers dont les parcelles font l'objet (Deboulet, 2011). A partir de ces enjeux, l'inégalité d'accès au foncier met en évidence la relation des droits au logement et à la propriété avec les pratiques sociales des habitants pour se donner droit d'habiter en ville (Michel et *al.* 2011).

¹¹⁸ En Amérique Latine, certains Etats mettent en œuvre des politiques de « formalisation » des parcelles sans l'octroi d'un titre officiel de propriété aux occupants (Bosch, 2018).

¹¹⁹ Dans de nombreux pays d'Afrique et Moyen orient, l'Etat accorde aux occupants des parcelles un « droit d'usage » appelé aussi « droit de superficie » (Barthel, 2013).

¹²⁰ Au Cameroun, dans les villes de Douala et Yaoundé, le droit d'usage sur des parcelles est accordé en attendant des opérations de déguerpissement émanant de l'État pour mettre en œuvre des projets de développement territorial (Tribillon, 2018 ; Tandzi Limofack, 2018).

¹²¹ Sur la page d'accueil d'ONU-Habitat s'affiche les thèmes fonciers et propriétés terriennes préconisés dans la conférence de l'HABITAT III, afin de mettre en œuvre la politique inclusive et d'ajustements structurels. Cette politique vise à intégrer le foncier dans les bidonvilles dans la politique de la ville. Page disponible sur : <https://unhabitat.org/fr/node/3747>. (consulté le 21/01/2021)

¹²² Le prix du foncier dans le cadre formel peut atteindre jusqu'à 50% du coût de la construction de logement estimé à environ 50 000 dollars pour un logement de 150 mètres carrés (Darbouze, 2019). Or plus de 26% de la population urbaine mondiale-vivant en-dessous du « seuil de la pauvreté »¹²²-ne sont pas solvables (Banque Mondiale, 2018).

4^{ème}) Un autre type d'approche s'intéresse plutôt aux activités socio-économiques des habitants des bidonvilles. Dans les travaux de recherche, les paramètres socio-économiques sont analysés en mettant en tension les activités de production, de création artistique et de consommation comme source de revenu dans les bidonvilles (Raulin, 2014). Le bidonville est assimilé à des territoires de pauvreté urbaine de toute sorte. Cette pauvreté est perçue et analysée par les chercheurs selon les paramètres (1) du revenu des habitants et du taux de chômage ; (2) des relations sociales dont souffrent des habitants en termes de réseautage (Pedrazzini, 2005, 2007 ; Duhaime et Edouard, 2017). La pauvreté se manifeste du point de vue de l'extérieur des habitats, sans omettre pourtant qu'elle peut être contrebalancée par des installations des dispositifs technologiques à l'intérieur. Le bidonville n'est pas seulement le réceptacle matériel de la pauvreté urbaine, il est aussi le territoire incarnant la pauvreté sociale ayant des répercussions sur la capacité relationnelle des habitants (Mcall, 2017). Les grands enjeux socio-économiques soulevés dans les travaux mettent à l'épreuve l'essence même de la politique consistant à lutter contre la pauvreté et les inégalités socio-économiques, entre autres, dans les milieux urbains. Cependant, les paramètres socio-économiques ne sont pas abordés par rapport à l'évolution du processus de fabrication : on ignore encore comment les activités socio-économiques dans les bidonvilles sont saisies dès l'occupation du sol à la consolidation des infrastructures.

5^{ème}) Il y a aussi une catégorie de travaux de recherche qui reposent sur des rapports sociaux qui se manifestent par des conflits, notamment de violences dans les bidonvilles et les espaces publics urbains. Les recherches de cette catégorie sont à l'origine des travaux réalisés par des sociologues de l'école de Chicago (Wieviorka, 2011). Les chercheurs analysent les bidonvilles et les espaces publics comme des lieux propices à l'exercice des scènes de conflits et de violence, notamment quand les problèmes de la densité démographique se combinent avec les situations de misère et de discrimination socio-spatiale (Paugam, 2013). Les travaux de recherche de cette approche sont alimentés par des réflexions qui mettent en évidence l'impact de l'environnement social et physique sur la production de violence (Mucchielli, 2000 ; Macé, 2005 ; Mohammed et Mucchielli, 2007 ; Le Goaziou et Mucchielli, 2009 ; Crettiez et Mucchielli, 2010). Les travaux prennent en compte les facteurs de l'environnement physique et externe pour étudier les rapports sociaux entre les habitants (Jean-Baptiste, 2017). Les bidonvilles sont présentés comme des zones où la violence, la délinquance, la criminalité, la drogue, la prostitution, le phénomène de « gang » persistent. La « violence urbaine », un

phénomène socio-spatial ancien, est de nouveau associé aux bidonvilles et quartiers sensibles (Avenel, 2015 ; Prince, 2020). Les nouvelles interrogations urbaines sur les rapports de l'environnement physique et les modes de vie des habitants des bidonvilles soulèvent de nouveaux enjeux de pauvreté, de civilité et d'urbanité.

6^{ème}) Plus récemment, une autre catégorie de travaux de recherche investigate les discours produits sur les bidonvilles. Peu nombreux, les travaux analysent la portée des catégories de pensée sur les bidonvilles (Depaule, 2006). Abordés par une approche « sociolinguistique », les mots et/ou les expressions qui désignent les bidonvilles sont analysés pour mettre en évidence les paramètres sémantiques renvoyant à des discriminations et stigmatisations socio-spatiales (Hancock et al. 2017 ; Fijalkow, 2017a). Les nominations des territoires urbains deviennent un champ d'investigation pour interroger les regards des législateurs, des pouvoirs publics, des scientifiques sur les relégations socio-spatiales (D'Arc, 2001). Par exemple, le mot *Kampung* au Kenya, *kariens* au Maroc, celui de *Iskwater* aux Philippines, *Kijiji* en Indonésie et encore au Soudan sont analysés comme porteurs de discrimination par rapport aux réalités des territoires (Marchal et Stébé, 2011). Les mêmes phénomènes se produisent en Amérique latine où on utilise les termes *barrios* au Venezuela, *barriadas* au Pérou, *pueblos jóvenes* en Argentine, favelas¹²³ au Brésil pour désigner les bidonvilles. De surcroît, en Amérique du Nord, notamment au Mexique les termes de *villas miserias* et *colonias populares* sont utilisés pour traduire ce que l'on appelle aux Etats-Unis hot spots (lieux chauds), *ghetto*¹²⁴. L'expression de « communauté de Guarnison » est aussi employée en Jamaïque en lieu et place du mot *Ghetto* (Cruse, 2010). En Colombie, les jeunes utilisent le terme *Ollas*,¹²⁵ pour désigner les quartiers populaires où il y a de la vente et de la consommation de drogues (Mariño, 2015). L'analyse de ces mots et expressions révèle comment par le langage des territoires urbains relégués sont co-construits dont l'existence des réalités sociales, économiques, territoriales sont peu connues à l'échelle locale et individuelle. Compte tenu du caractère récent de l'approche, les critiques sur les discours produits sur les bidonvilles sont quasi-existantes hormis les contradictions entre les discours produits et leurs

¹²³Coutras (2002), en parlant des favelas, affirme que « pour ceux qui ne se résignent pas à la solitude désespérée, en particulier pour les « jeunes », la violence serait la seule conduite possible » (p.296).

¹²⁴Aujourd'hui, l'usage « d'*hyperghetto* » est courant en milieu francophone selon Vieillard-Baron (1995)

¹²⁵Mariño (2015, p. 19) décrit l'environnement des *Ollas* de la façon suivante : « [...] il existe une exposition à la violence. Dans le milieu de la rue et particulièrement dans les *ollas*, les violences ressenties et projetées jouent un rôle principal. Dans la rue, les jeunes s'exposent à des humiliations, à des agressions physiques et même à des assassinats collectifs, conséquences du rejet social.

réceptions : il reste à savoir comment les habitants des bidonvilles eux-mêmes perçoivent ces discours.

7^{ème}) Les dimensions environnementales et sanitaires des bidonvilles sont à l'origine d'une autre approche. Les travaux des chercheurs abordent la question en évoquant les enjeux de l'assainissement, de résilience, d'insalubrité et de vulnérabilité urbaine (Bras, 2010 ; Lombart et al. 2014 ; Lhérisson, 2015 ; Prince et al. 2017). Par ailleurs, d'autres travaux abordent ces enjeux comme des véritables défis des villes durables de demain : les bidonvilles seraient un laboratoire des villes durables de demain (Damon, 2017). Les enjeux économiques, environnementaux et sociaux soulevés dans les objectifs de développement durable sont aujourd'hui les principaux problèmes des bidonvilles. Les travaux qui vont dans ce sens sont peu nombreux, ce qui leurs confère plutôt une vision de perspective.

La catégorisation des approches proposées à partir des travaux sur les bidonvilles ne traduit pas forcément une coupure entre les travaux antérieurs et ceux des années 2000. Au contraire, l'état de savoir sur les bidonvilles permet de comprendre que l'analyse du phénomène n'est pas envisageable selon une approche *stricto sensu*. Les réalités et les enjeux que mettent en évidence les approches sont liés. Les réalités sont liées par les habitats et les habitants qui vivent dans les bidonvilles. Les questions démographiques, socio-économiques, environnementales et foncières traversent quasi l'ensemble des approches dont les principaux enjeux sont sociaux, politiques et juridiques (Tableau 12).

Tableau 12 : Synthèse des approches et des auteurs

Principaux auteurs	Types d'approche	Enjeux	Relation avec notre approche du processus de fabrication et les modalités d'habiter
Gauthier (2003) Allain (2004) ; Deboulet (2010) ; Barthel et Jaglin (2013) Fijalkow (2017b) ;	Morphologie des habitats et qualité des matériaux de construction	Risque et vulnérabilité	Évolution de l'habitat dans l'habiter précaire

Chouquer (2012) ; Lion (2018)			
Goulet (2006), Giraud (2008), Deboulet (2010), Aguilera (2010), Baron et Belarbi (2010), ONU-Habitat (2017 ; 2018)	Gouvernance urbaine (Services urbains)	Politique, social et informel	Initiatives habitantes de Gouvernance
ONU-Habitat (2003), Fourchard (2007), Merlet (2010), Deboulet (2011), Gonçalves (2011), Bautès et <i>al.</i> (2011), Michel et <i>al.</i> (2011) Barthel et Jaglin (2013), Zaki (2006, 2013), Tribillon (2018), Darbouze (2019).	Statut du foncier dans les bidonvilles	Juridique, social, institutionnel et politique	Evolution des mécanismes d'appropriation, des occupants, des parcelles et des modes de gestion des conflits
Pedrazzini (2005) Roche (2010) Raulin (2014) Mcall (2017) Duhaime et Edouard (2017)	Pauvreté économique et sociale	Economique et social	Evolution des flux monétaires dans la précarité
Mucchielli (200) Macé (2005) Mohammed et Mucchielli (2007) Le Goaziou et Mucchielli (2009) Crettiez et Mucchielli (2010)	Rapports et liens sociaux	Politiques, institutionnels et sociaux	Evolution des formes de violences, de conflits et de résolution de conflits

Wieviorka (2011) Paugam (2013) Raulin (2014) Avenel (2015) Jean-Baptiste (2017)			
D'Arc (2001) Depaule (2006) Cruse (2010) Marchal et Stébé (2011) Mariño (2015) Fijalkow (2017) Hancock et <i>al.</i> (2017)	Représentation sociale des discours sur les bidonvilles	Exclusion et marginalité socio-spatiale	Les « sans-abris » et « espace sans » : positionnement socio-spatial
Bras (2010) Lombart et <i>al.</i> (2014) Verret et <i>al.</i> (2016) Lhérisson (2015) ; Damon (2017)	Environnementale et sanitaire	Développement durable et santé publique	Evolution des réseaux techniques (eau, électricité, déchets...)

Source : Auteur

Les logiques caractérisant la prédominance des enjeux sociaux dans les approches sont multiples et connexes. L'espace social des bidonvilles- constitué des réseaux de famille et de voisinage, des réseaux religieux et associatif, des réseaux politiques et de solidarité, de marchandage et de clientélisme-cristallise les échecs des politiques de la ville tant dans le Nord que dans le Sud (Goulet, 2006). La synthèse des approches permet d'appréhender les éléments humains et non-humains des bidonvilles selon une territorialité non figée : les composantes des bidonvilles sont en constante mutation. Dans ce cas, les bidonvilles résultent des processus de territorialisation où les habitants-fabricants sont en relation avec d'autres acteurs au fur et à mesure que le territoire évolue. Ainsi, le profil territorial des bidonvilles est le résultat d'une coalition d'action qui compose, décompose et recompose dans le temps la morphologie des bidonvilles qui se pérennisent. Par conséquent, on peut s'interroger sur le profil urbain qui se dégagent à partir de l'évolution des modalités d'habiter les bidonvilles. A observer les terrains de recherche souvent présentés, pour les approches, les analyses se font a posteriori de la fabrication des bidonvilles, c'est-à-dire après l'installation de la population sur les lieux. Ce qui paraît évidemment logique ; mais cette évidence n'exclut pas le fait que le

processus de fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles serait un champ quasi-non-exploité. L'inexploitation de ce champ constitue pour nous un constat qui ouvre un nouveau champ d'investigation : le processus de fabrication des bidonvilles.

Pour analyser le processus de fabrication des bidonvilles, notre recherche emprunte à chaque approche un point qui permet de considérer les éléments de l'approche dans une perspective évolutive. A partir de l'analyse du processus de fabrication des bidonvilles, la recherche met en évidence l'évolution du cadre de bâti dans leurs formes, leurs matériaux et procédés de construction. L'analyse de ces éléments permet d'inscrire notre recherche dans la continuité de l'approche morphologique. En revanche, la question des services dans les bidonvilles sera abordée non en termes de manque ou d'absence, mais à partir des tactiques habitantes dans les modes de distribution au cours du processus. En ce sens, l'analyse du processus de fabrication des bidonvilles est en rupture avec la logique institutionnelle de gouvernance liée aux services pour mettre en avant les initiatives habitantes comme forme alternative de gouvernance de proximité. A travers l'évolution des statuts des parcelles et des occupants, nous continuons dans la logique statutaire du foncier dans les bidonvilles en interrogeant les modalités d'occupation et d'appropriation. A partir de la question foncière, nous traitons aussi les enjeux des rapports de force et les tactiques règlementaires des habitants dans le processus de fabrication des bidonvilles. L'analyse du processus de fabrication met aussi au centre des interrogations la question de l'évolution des flux monétaires dans l'organisation sociale de l'espace. En d'autres termes, la contribution de cette recherche par rapport aux travaux antérieurs se situe dans une continuité des invariants foncier et habitant comme deux notions transversales pour interroger le processus de fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles.

3.2: Apports et limites des travaux sur les bidonvilles : vers un modèle théorique

Pour une étude empirique du processus de fabrication des bidonvilles, et surtout pour identifier et classer les éléments de sa composition, les mettre en relation, dégager une compréhension générale à partir de la structure des éléments, il est important de présenter notre modèle théorique. Un modèle théorique se construit à partir d'un paradigme conceptuel ayant pour rôle de fixer le réseau des relations entre les concepts mobilisés pour analyser un phénomène (Willett, 1996 ; Séguy-Duclot, 2015). Il s'agit de construire un modèle de fabrication capable de prendre en compte les bidonvilles sous un angle évolutif tout en

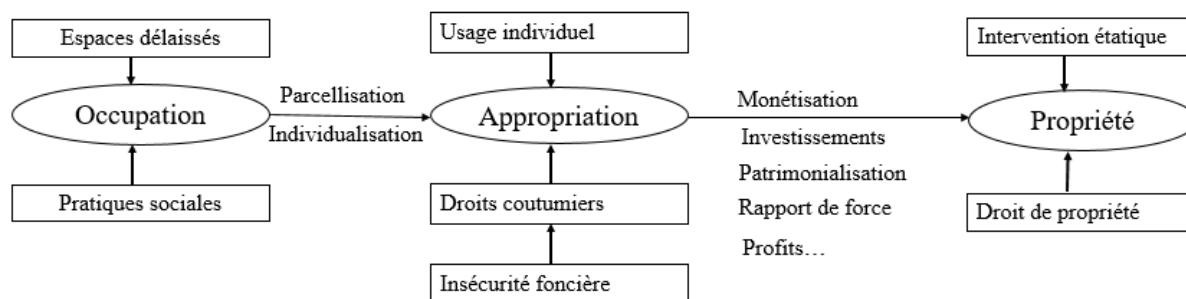
l'inscrivant dans une rupture et une continuité théorique qui subsiste entre les travaux antérieurs sur le phénomène. Le but est de faire ressortir l'incidence de l'évolution des bidonvilles sur « faire ville ou quartier » dans les pays du Sud, entre autres Haïti. Pour une meilleure compréhension des notions relatives avec l'objet et le terrain de la recherche, nous proposons un modèle de fabrication mobilisant les concepts de foncier, d'habitant-fabricant et de (mode) d'habiter. Le concept du foncier est saisi comme une ressource ou un support physique et matériel grâce auquel les actions sont possibles. Le concept habitant-fabricant est mobilisé pour étudier le champ des actions et d'acteurs dans la dynamique de transformation, de composition et de co-fabrication du quartier. Le mode d'habiter est mobilisé afin de relier les concepts dans le processus de fabrication des bidonvilles, et surtout pour traduire le résultat du processus.

3.2.1-Le foncier comme ressource dans le processus de fabrication des bidonvilles

Dès lors qu'on envisage d'interroger la fabrication des bidonvilles sous un angle évolutif, la question foncière apparaît inévitable. Le foncier, par son utilité, est considéré comme une ressource territoriale importante au développement des activités d'habiter (Jouve et Vianey, 2012). La ressource ici traduit l'état d'une chose dont son usage est susceptible d'améliorer la situation de celui qui l'utilise (Baron et Isla, 2006 ; Darbouze, 2019). Mettre l'accent sur le foncier comme ressource permet de le saisir comme un support d'action fédérant les acteurs mobilisés ainsi que les moyens qu'ils disposent pour organiser les activités de fabrication. Le foncier est une ressource d'actions d'habiter, c'est-à-dire un support de territorialisation s'inscrivant dans des dimensions actantielle, économique, institutionnelle et juridique (Di Méo, 2014). Cette dynamique foncière dans les phases initiales de la fabrication des bidonvilles est souvent étudiée en termes d'occupation « illicite, illégale ou informelle » par rapport aux enjeux de droit de propriété (Deboulet, 2011, Barthel et Jaglin, 2013). Cependant, les travaux sont révélés limités par rapport aux facettes évolutives des bidonvilles. Or il y a des travaux de recherche en Afrique, en Amérique Latine et les Caraïbes qui révèlent des interventions a posteriori de l'Etat dans le processus visant à formaliser les parcelles (Enriquez, 2008 ; Barthel et Jaglin, 2013 ; Tribillon, 2018 ; Bosch, 2018). S'agissant des bidonvilles qui évoluent, se transforment et se pérennisent dans le temps en Haïti, certaines parcelles font déjà l'objet de patrimoines laissés à d'autres générations. En conséquence, l'occupation d'une parcelle sans interruption pendant 20 ans donne droit à la propriété légitimée par son enregistrement et le paiement des impôts fonciers. Au Pérou, au contraire,

c'est la valeur de l'investissement sur les parcelles qui est déterminant dans les critères de régularisation des parcelles (Michel et Oliveau, 2017). Afin de prendre en compte ce paramètre dans l'analyse du processus de fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles en Haïti, nous proposons un cadre graduel susceptible de considérer la question foncière sous un angle évolutif (Figure 29).

Figure 29 : Dynamique foncière proposée dans l'évolution des bidonvilles



Source : Auteur

Ce cadre d'analyse prend en compte les notions liées au foncier dans les bidonvilles dans une dynamique impliquant les acteurs et leurs champs d'intervention. Il prend en compte aussi le fait que le foncier en milieu urbain est une ressource inégalement répartie et que l'occupation du sol est un fait récurrent dans les pays du Sud. Il existe plus de 380 millions d'hectares de terre concernés par la tache urbaine dans le monde dont plus 1/3 est occupé par des démunis vivant dans des bidonvilles (Merlet, 2010). Dans de nombreux pays en Afrique et en Amérique Latine et les Caraïbes dont Haïti par exemple-pour qu'un démuné accède formellement à une parcelle, il doit verser des sommes pour le coût du foncier en lui-même, pour assurer l'arpentage, pour l'enregistrer au registre aux services notariaux (Barthel et Jaglin, 2013, Darbouze, 2019, Michel et al. 2011). Or 36% de la population urbaine dans le monde sont incapables d'assurer les coûts du foncier estimés en moyenne à 20 fois plus de leurs économies annuelles de survie (Ong, 2006 ; Merlet, 2010 ; Paul, 2016). Face au besoin de se loger et étant très vulnérables, les plus pauvres recourent à l'occupation des espaces souvent délaissés qui se situent proches des villes. Pour de nombreux occupants, il s'agit d'une ressource et un moyen à mobiliser pour s'abriter et de survie (Fijalkow, 2013). Dans la littérature scientifique, l'occupation foncière est étudiée certes comme un acte illicite et illégal au regard du droit de propriété ; mais en réalité elle relève des pratiques sociales et d'usage individuel face aux besoins de survie et de se loger (Palcy Louis-Sidney, 2019). Certains chercheurs et experts en Amérique Latine et Amérique du Nord ont déjà abordé l'occupation

du sol en termes de réponse pratique aux inégalités d'accès aux logements et aux fonciers urbains : depuis juin 1994, l'association internationale de techniciens experts et chercheurs (AITEC), lors de son congrès au Mexico, l'a analysée comme une modalité « aux plus pauvres d'accéder au sol urbain »¹²⁶ qui se formalise a posteriori par des interventions étatiques (Bouquet, 2016). Occuper une parcelle est une pratique sociale qui cristallise des enjeux sociaux, économiques, institutionnels, juridiques et politiques (Michel et al. 2011). La dynamique foncière proposée cherche à établir d'abord un lien entre l'occupation et la propriété en passant par l'appropriation dans un processus de bidonvilisation. Elle établit aussi un lien entre les pratiques sociales et les droits de propriété en passant par des coutumes locales. Le premier est caractérisé par un système de parcellisation et d'individualisation qui se développent sur des sols urbains à faible enjeux de planification. Les pratiques sociales et les usages individuels alimentent la dynamique dans un second temps où la monétisation et des rapports de force qui surgissent sont les principales caractéristiques de la gestion des parcelles. Contrairement au modèle institutionnel et formel où l'Etat est le premier acteur régulateur ; dans le modèle proposé, l'Etat intervient a posteriori après la mise en place des règles et mécanismes de gestion par les acteurs locaux.

Le système d'individualisation allant de la parcellisation à la monétisation des parcelles est la traduction à l'échelle locale de la politique néolibérale appliquée dans certains pays du Sud. Dans les décennies de 1970, le foncier a été largement abordé par la théorie de la rente, selon laquelle la terre comme une ressource limitée en quantité est génératrice de capital financier (Guigou, 1999). Or depuis 1990, la mise en œuvre des politiques néolibérales et la libéralisation du marché ont eu pour conséquence la réduction des marges de manœuvre d'abord des Etats dans la politique de logement ; puis celles des plus pauvres dans l'accès au foncier (De Soto, 2005 ; Michel et al. 2011 ; Trigueiro de Araujo Morais et al, 2020). Plusieurs travaux mettent en évidence l'occupation des parcelles comme des mécanismes développés par les démunis pour faire face aux logiques financières du marché foncier (De Soto, 2005 ; Ong, 2006 ; Bautès et al, 2011 ; Darbouze, 2019). En effet, les démunis occupent

¹²⁶Définition développée et soutenue par l'Association internationale de techniciens experts et chercheurs (AITEC) lors de son congrès au Mexico Juin 1994. À Iztapalapa, un des arrondissements de la capitale fédérale mexicaine, les occupations irrégulières de terrain ont constitué un des problèmes les plus graves pour le gouvernement entre 1980 et 1990. Au cours de cette période, la Sierra Santa Catarina, considérée comme une zone de réserve écologique, a été envahie par des démunis en quête d'espace pour s'installer en milieu urbain. Ces terres, une fois occupées et découpées sont réparties en plusieurs lots destinés à la construction des maisons.

des parcelles, puis les approprient pour se donner moyen et ressource d'habiter en raison de leur insolvabilité et l'incapacité de l'Etat à assurer leurs droits aux logements.

L'utilisation de ce moyen et support matériel ainsi que l'incapacité des acteurs publics se traduit par le développement des constructions des habitats individuels dans les bidonvilles. En Afrique, par exemple, 80% du tissu de bâtis sont à l'origine des initiatives habitantes (Fourchard, 2007). En Haïti¹²⁷, 60% du tissu de bâtis sont assurés par les gens les plus pauvres, entre 10 et 20% par la classe moyenne, environ 12% par les gens les plus aisés (IHSI, 2003 ; Verret, 2020). Les transformations matérielles des parcelles occupées sont le résultat de l'usage individuel. Dans la littérature scientifique, l'appropriation a été introduite pour examiner des formes d'incorporation et d'adaptation d'un bien d'autrui à un usage défini et aux actions visant à rendre propre le bien (Merlin et Choay, 2010). Pour comprendre ce phénomène, il faut saisir à la fois les dynamiques d'actions et les paramètres psychosociaux, c'est-à-dire l'intention des occupants à matérialiser l'occupation par le fait de l'habiter. Pour matérialiser l'occupation, les occupants agissent pour impacter le bien dans sa forme physique. L'espace est d'abord occupé, puis découpé en parcelle, ensuite fait l'objet de diverses actions de transformation et d'habiter dont les formes physiques sont d'abord les tentes, les camps, les habitats provisoires et à long terme des habitats permanents. Ainsi le cadre conceptuel proposé s'inscrit dans cette logique temporelle et de la dynamique d'actions d'habiter les bidonvilles qui se pérennisent dans temps relativement long. En effet, examiner le rôle du foncier dans les modalités d'habiter les bidonvilles, c'est mettre en relation les pratiques sociales et le droit de propriété (inaliénable) avec le droit au logement et logique de survie (Aveline-Dubach et al. 2010 ; Requier-Desjardins et Vianey, 2017).

Ainsi l'accès au foncier dans le cadre notre recherche se définit à partir d'un modèle combinant des pratiques sociales et des usages individuels sur le sol qui se légitime dans le temps et/ou par le droit. En conséquence, interroger le foncier dans le processus de fabrication de Canaan, c'est prendre en compte l'évolution des statuts des parcelles et des occupants ainsi que les bâtis en relation avec les cadres normatifs mis en place par les occupants. A partir du foncier, nous interrogeons les modes de gestion et de régularisation de facto ainsi que les flux monétaires établis par les occupants. Les mécanismes de gestion des parcelles sont en effet les éléments qui relient le processus du début à sa fin. Pour comprendre les modes de gestion des

¹²⁷ 10 ans après le séisme du 12 janvier, l'Etat haïtien demeure l'un des plus grands locataires dans le secteur des bâtiments.

parcelles, nous interrogeons les tactiques mises en place par les habitants pour découper, identifier, surveiller et mettre en valeur leurs parcelles ainsi que les mécanismes mise en place pour ressourdre des conflits fonciers. En effet, le foncier est ici le champ des relations sociales qui produise des situations graduelles en fonction de l'accessibilité à des parcelles. Selon que l'accès soit libre ou monétaire, les relations sociales évoluent. Ainsi, le modèle proposé prend aussi en compte les rapports sociaux qui émergent à travers les modalités d'appropriation foncière dans le processus de fabrication et les modalités d'habiter du terrain observé. En ce sens, interroger le rôle du foncier dans le processus de fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles c'est examiner l'organisation sociale qui se dessine à travers les mécanismes qui soudent et dissolvent les rapports sociaux dans l'occupation des parcelles. Il s'agit de mettre en relation les occupants avec les parcelles découpées dans une dynamique temporelle impliquant des règles, des acteurs, des actions, des pratiques et usages. Au cœur de cette dynamique se trouve l'habitant-fabricant dans une étroite relation avec son espace physique et social.

3.2.2-La notion d'habitant-fabriquant dans la fabrication des bidonvilles

Nous présentons ici les traits principaux de l'« habitant-fabricant » afin de de comprendre comment les initiatives habitantes s'articulent dans les dynamiques processuelles de la fabrique des bidonvilles en termes de compétences techniques et auto-organisationnelles, de tactiques et de stratégies. La compréhension de ces paramètres permettra de saisir les effets de l'action de l'habitant-fabricant sur l'évolution des bidonvilles voire le développement territorial. En ayant pour base théorique et notionnel « habitant-fabricant », nous inscrivons notre analyse dans un croisement de notions de territoire, de proximité, de ressources territoriales, de mode d'habiter, de solidarité, de tactiques. En utilisant cet ensemble notionnel, nous mettons en place un « idéal-type »¹²⁸ - théorique et méthodologique- à partir de l'habitant-fabricant qui sert de paramètre pour l'analyse et l'interprétation des données.

Compte tenu de la place centrale qu'occupent les habitants dans le processus de la bidonvillisation, le concept de participation qui reflète le niveau d'implication des citoyens face au territoire peut servir une ouverture pour mieux discuter la notion. Dans notre approche de fabrication processuelle de territoires, la notion de participation qui est souvent associée à

¹²⁸ L'idéal-type fait référence à un outil méthodologique, théorique et épistémologique très utilisé en sociologie pour saisir des phénomènes isolés que l'on trouve en grand nombre afin de former un tableau de pensée homogène (Weber, 1965 ; Coenen-Huther, 2003).

l'épithète « citoyenne », traduirait une démarche citoyenne à prendre part à l'acte d'une territorialisation (Dhers, 2019). La participation peut prendre des formes variées selon le degré d'implication des habitants comme acteurs. L'implication des habitants peut être de type instrumental, normatif, organisationnel et technique. Ainsi, l'habitant-fabricant est analysé en fonction de sa relation avec le territoire, entendu comme le mode d'habiter et non comme une catégorie prédéterminée, sociale, économique ou professionnelle. Compte tenu du fait que l'habitant est l'acteur fondamental du processus de la bidonvillisation, et pour cerner et comprendre les mécanismes de transformation à partir des pratiques sociales et d'expériences de terrain, un examen de la notion habitant-fabricant s'avère nécessaire.

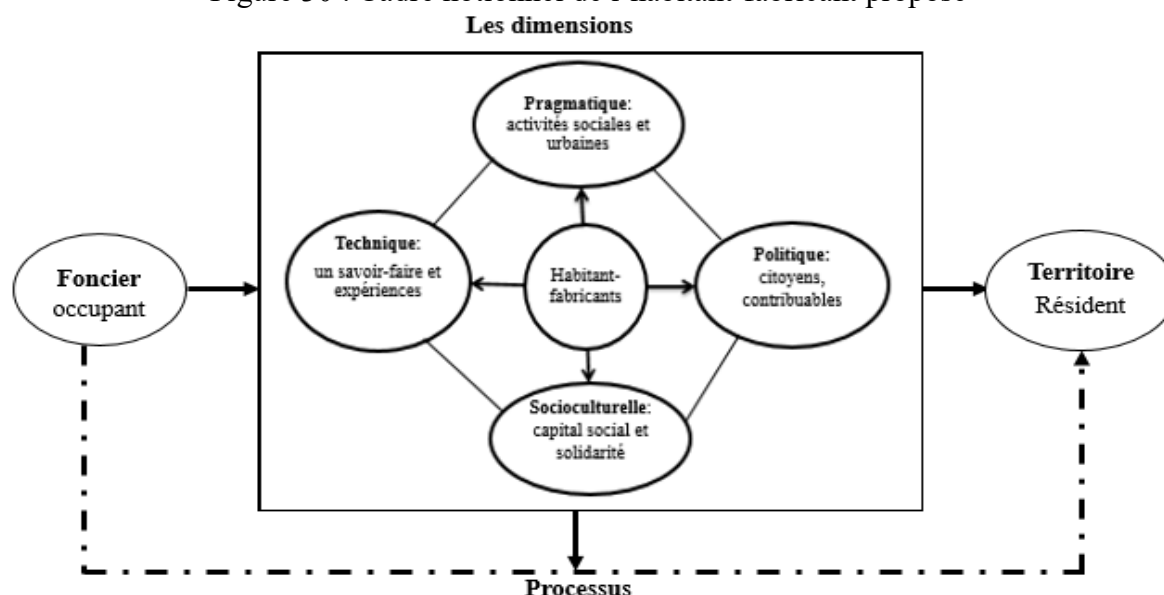
Les travaux de recherche qui mobilisent la notion « habitant¹²⁹ » comme un cadre conceptuel sont récents (Anquetin et Freyermuth, 2009 ; Sarate, 2014). Les supports théoriques mobilisés pour ce cadre conceptuel font passer « habitant » comme une catégorie sociale et territoriale à un concept. A partir de son rôle dans le champ de fabrication des territoires, l'habitant est désormais un acteur, donc un fabricant (Vareilles, 2006).

Ainsi, dans notre construction du cadre conceptuel, la notion de l'habitant-fabricant est mobilisée comme noyau d'action et d'organisation pour penser les systèmes de l'auto-construction et l'auto-organisation qui alimentent le processus de fabrication, de transformation et d'évolution des bidonvilles. En effet, si les premières observations de terrain révèlent que les habitants sont les premiers concernés par la fabrication des bidonvilles, dans certains cas, leurs initiatives se poursuivent jusqu'aux créations des quartiers voire des villes. C'est pourquoi dans la construction de l'habitant-fabricant comme idéal-type, nous retenons la notion de « multiterritorialité »¹³⁰ proposée par Haesbaert (2011) en lui attribuant les dimensions pragmatiques, politiques, techniques et socioculturelles dont leurs sens s'enracinent dans les actions de territorialisation (Figure 30).

¹²⁹Nous avons cherché par exemple des publications sur le triplex habitant-habitat-habiter au cours des deux dernières décennies sur des sites d'internet. Il a été observé que beaucoup de travaux de recherche ont été publiés. Cependant la majorité d'entre eux date à partir de 2010, ce qui traduit le nouvel intérêt pour le concept.

¹³⁰ Pour définir l'acteur et son territoire par un « regard » qui met l'accent sur les relations de pouvoir, sur les effets matériels des actions exercées, sur de caractère politico-économique ou de l'articulation plus symbolique. Il s'agit d'aborder le territoire à travers les relations de pouvoir qui lui sont inhérentes qu'il s'agisse du pouvoir « traditionnel », de nature étatique et administrative, ou plus symbolique ou des groupes et/ou des classes sociales.

Figure 30 : Cadre notionnel de l'habitant-fabricant proposé



Source : Auteur

L'habitant-fabricant tel qu'il est utilisé est porteur de sens pragmatique par ses tactiques ; c'est-à-dire cette habilité à utiliser les ressources et les moyens disponibles en misant sur le temps, les occasions et le jeu qui conduit à la fondation d'une capacité, d'un pouvoir d'agir (De Certeau, 1990, p. 63). Ce pouvoir de transformer, de fabriquer et d'habiter confère à l'habitant-fabricant une dimension politique et de gouvernance lui permettant d'interagir avec les autres acteurs par leur expérience et leur savoir-faire. Cette interrelation est aussi maintenue par ce capital socio-culturel¹³¹ qu'il mobilise pour collaborer avec les autres acteurs ainsi qu'avec les résidents de l'espace. Ainsi, les dimensions retenues convergent vers le pouvoir d'agir des habitants qui met en relation de complémentarité leur savoir-faire, leur expérience, leur capital social pour alimenter leur technicité d'action. C'est à partir de l'évolution de la fabrication du quartier que l'expérience et les savoir-faire des habitants se complètent dans le développement de leurs activités sociales. Au fil du temps, ces activités génèrent des profits et des revenus alimentant le statut de citoyen à partir desquels l'Etat *in fine* sera bénéficiaire par la perception des taxes. Dans le développement des activités sociales observées sur le terrain, la notion habitant rassemble deux niveaux de statut : celui de l'individu (figure individuelle) et de l'association de quartier (collectif). En d'autres termes, du point de vu statutaire, les actions habitantes font référence aux initiatives individuelles et collectives. Les deux initiatives sont regroupées sous la dénomination « initiatives habitantes » pour traduire les actions de l'aménagement de l'espace,

¹³¹ Par exemple, les chefs d'association s'efforcent, comme condition de visibilité, de parler anglais et/ou français face aux agents des ONG(s).

d'auto-construction des habitats, d'instauration de réseau et de distribution des services tout au long du processus de transformation du quartier.

Dans la suite de l'analyse, nous recherchons à comprendre, à partir de la notion « habitant-fabricant » par rapport à son statut évolutif allant de sa capacité à transformer un espace aux contributions fiscales qui lui confère le statut de citoyen, les mécanismes qui caractérisent le fonctionnement de l'espace social sous un angle évolutif. Car le développement des activités sociales observé sur le terrain confère à la notion habitant-fabricant des contenus variés selon les actions qu'ils posent et en vertu de quel statut : habitant, fabricant, acteurs, usager et citoyen. Il s'agit de confronter à la réalité de terrain l'idée selon laquelle l'action est l'une des conditions par laquelle l'homme moderne marque son existence (Arendt, 2002). Ainsi nous parvenons à comprendre comment les résultats des initiatives habitantes ont permis à tous les résidents du quartier d'habiter que ce soit en terme matériel et organisationnel. C'est le processus amenant à ces résultats que nous appelons « habiter les bidonvilles ». Afin d'être encore plus précis dans l'analyse du processus de fabrication en termes de résultat, il faut s'intéresser, au-delà des dimensions de l'habiter, à une notion qui traduit la dynamique même du processus puisqu'elle permet de penser l'enchaînement et le chaînage du processus : la notion de « mode d'habiter ».

3.2.3-Modalité d'habiter les bidonvilles : d'un « espace sans » au « fabriquer avec... »

Etymologiquement, « habiter » vient des termes latins « *habitare* et *habere* » que l'on peut respectivement traduire en français par « habitude » et « tenir » (Trenel, 1985). L'acte d'« habiter » traduirait couramment une manière habituelle de se tenir dans un espace qui donne sens aux actions de demeurer, de séjourner, de rester sur un espace pendant une durée déterminée (Villela-Petit, 2007). Les champs abordés par cette définition inscrivent le lieu, le temps vécu et l'habitat dans le fait d'« habiter ». L'habiter est une façon qu'à l'homme de marquer son existence sur la terre (Heidegger, 1967). En d'autres termes, l'être humain ne peut pas ne pas bâtir et demeurer, c'est-à-dire, avoir un lieu de vie. Habiter serait donc le propre de l'homme, car il est incapable de vivre sans bâtir, sans faire des lieux (Lussault, 2007). L'habiter ici met en avant des dimensions matérielles et existentielles (Lefèbvre, 2000). La combinaison des deux dimensions rend l'acte d'habiter complexe en appréhendant les paramètres matériels, existentiel et actantiels. L'aspect matériel de l'habiter qui se révèle par le cadre de bâti permet d'inscrire l'habiter dans une suite d'action, c'est-à-dire de faire

une demeure en un lieu, de l'organiser, le structurer afin de s'y établir (Averlant et Sabatier, 2008). Par conséquent, les dispositifs techniques et spatiaux correspondent aux empreintes matérielles que dégage l'habiter. Le caractère existentiel fait référence au fait l'homme habite lorsqu'il réussit à s'orienter et à s'identifier à sa demeure, ou lorsqu'il expérimente la signification socio-spatiale d'un milieu (Vassart, 2006). Ce qui en effet donne lieu à une appréhension individuelle et collective de l'habiter. Le sens existentiel de l'habiter est révélé selon les usages que font les habitants de ces dispositifs grâce auxquels ils contrôlent leurs existences et se construisent socialement. L'homme habite parce qu'il est capable de développer un rapport au territoire en lui attribuant des qualités qui permettent à chacun ou à une société de s'identifier (Segaud, 2010). En définitif, l'homme parvient à habiter parce qu'il est capable de poser des actes sur une portion de terre en la transformant en un lieu habituel. Cette portion de terre-ici désignée parcelle-est entendue comme une « ressource de l'action », comme un medium permettant à l'acteur d'accomplir son acte de spatialité. L'habiter serait donc un acte de faire avec et dans l'espace terrestre (Stock 2007).

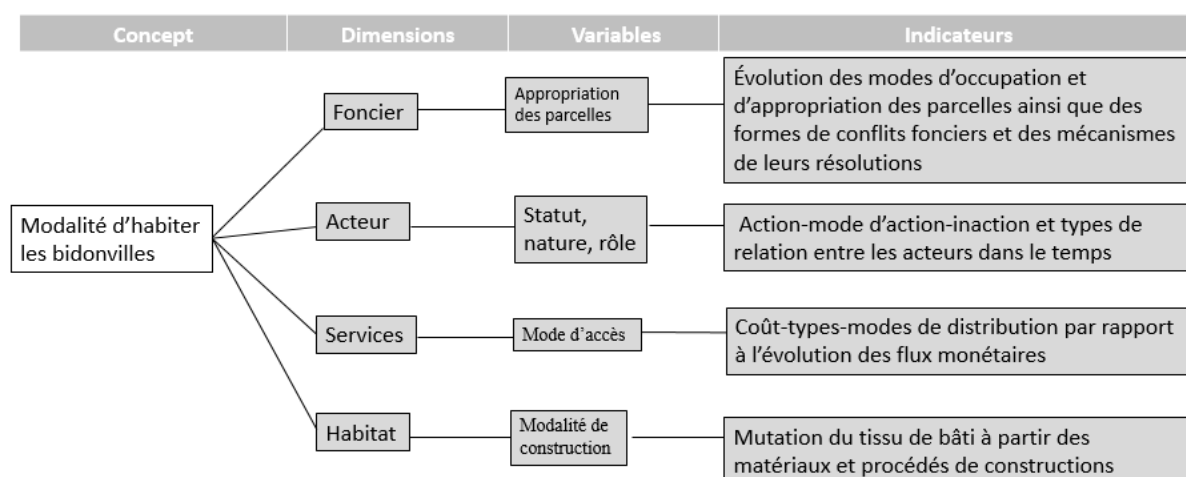
L'exploration de la notion d'habiter permet de rendre compte d'une certaine composante de l'expression « mode d'habiter ». Celle-ci a été pendant longtemps évoquée pour étudier le statut de celui qui agit sur l'espace et le transforme en lieu habitable (Giglia, 2012). La notion de mode d'habiter est conçue à l'origine par Nicole Mathieu (2008, 2010), à partir d'un croisement de deux concepts : « genre de vie », utilisé vers les années 1948, devenu obsolète à cause de l'abandon du paradigme des rapports sociétés/natures dans les études géographiques ; et celui de la sociologie, « mode de vie », banalisé par le recours constant de l'usage statistique rendant flou son efficacité théorique initiale (Mathieu, 2010). Elle est donc construite pour réarticuler les dimensions de la matérialité et de l'espace social afin d'éclairer les choix individuels et collectifs sur les formes matérielles et spatiales des demeures terrestres.

Il importe en conséquence de préciser que l'expression de « mode d'habiter les bidonvilles » est évoquée ici pour mettre en évidence l'aptitude des habitants-fabricants à territorialiser des « espaces sans » dans le temps, de révéler l'écart entre les représentations savantes et/ou politique de la fabrique de la ville et du bidonville, de dégager le contenu complexe des mots par lesquels les gens « ordinaires » désignent et expriment leurs rapports aux lieux dont ils sont eux-mêmes acteurs clés. La notion de mode d'habiter les bidonvilles permet en effet d'établir une passerelle entre les catégories administratives et officielles exprimées en termes

savants pour désigner les territoires à l'origine des initiatives habitantes qui rentre avec le temps dans les catégories des espaces-urbains, périurbains, voire des communes, des sections communales- et celles des usages populaires de « lavil »¹³², de bourg, de bloc, de zone, de cité ou de village. Ces dernières catégories renvoient à des attachements individuels et/ou collectifs à des lieux, à des rapports particuliers entre les territoires et les habitants. Elles évoquent aussi des modèles régionaux et locaux de l'habiter les bidonvilles en Haïti.

Ainsi, la notion de « mode d'habiter les bidonvilles » intégrerait un ensemble de pratiques socio-spatiales qui sont liées aux actions de fabrication et/ou de transformation des lieux : de faire résidence quelque part dans des « espace sans ». A partir de cette définition, pour saisir l'habiter les bidonvilles, il est important de mettre en synergie les paramètres matériels, pragmatiques et existentiels de l'acte avec des ouvertures sur le foncier, l'habitat, les services et les acteurs mobilisés (Figure 31).

Figure 31 : Dimensions, variables et indicateurs dans la modalité d'habiter les bidonvilles



Source : Auteur

Conçue pour dépasser les notions de résidence, logement, habitat, habiter, mode de vie, la notion de mode d'habiter les bidonvilles est utilisé ici dans l'ambition de rendre compte des relations des habitants-fabricants aux lieux de vie, aux milieux, aux ressources, aux accès aux services essentiels, aux territoires qu'ils construisent peu à peu (Mathieu, 2010). Elle permet d'évoquer les rapports que l'habitant-fabricant entretient avec ses lieux et ses milieux de vie : comment il les co-fabrique, comment il se les représente, comment il les (ré) aménage l'espace, comment il améliore l'habitat, comment il a accès aux services et les distribue aux

¹³² L'expression créole « Lavil » est utilisée pour désigner le centre des activités socio-économiques et les lieux de concentration de services et des symboles.

usagers. Les réponses à ces questions peuvent constituer de matière pour donner sens à ce que habiter les bidonvilles veut dire du point de vue de celui qui les fabrique et y habite.

Si l'habiter est le propre de l'homme, il est évident que le « mode d'habiter » est porteur de variation selon les moyens et les ressources de ceux qui habitent. Ne serait-ce pas aussi évident de distinguer habiter la ville d'habiter les bidonvilles ? Habiter les bidonvilles peut correspondre à ce que Giglia (2012) appelle « habiter précaire » pour analyser la particularité de ce mode d'habiter plus ou moins long observé un peu partout, notamment au Mexique et dans les pays de Maghreb. La trajectoire de l'habiter précaire observé à partir de la ville de Mexico correspond aux modes d'habiter progressif que nous observons sur le terrain de cette recherche. L'aspect matériel de « l'habiter » est nécessairement ce qui détermine sa précarité, car il met en avant l'habitat dans sa construction allant du mode d'accès au foncier aux situations socio-économiques des habitants comme ressource qui alimente la mutation du tissu bâti.

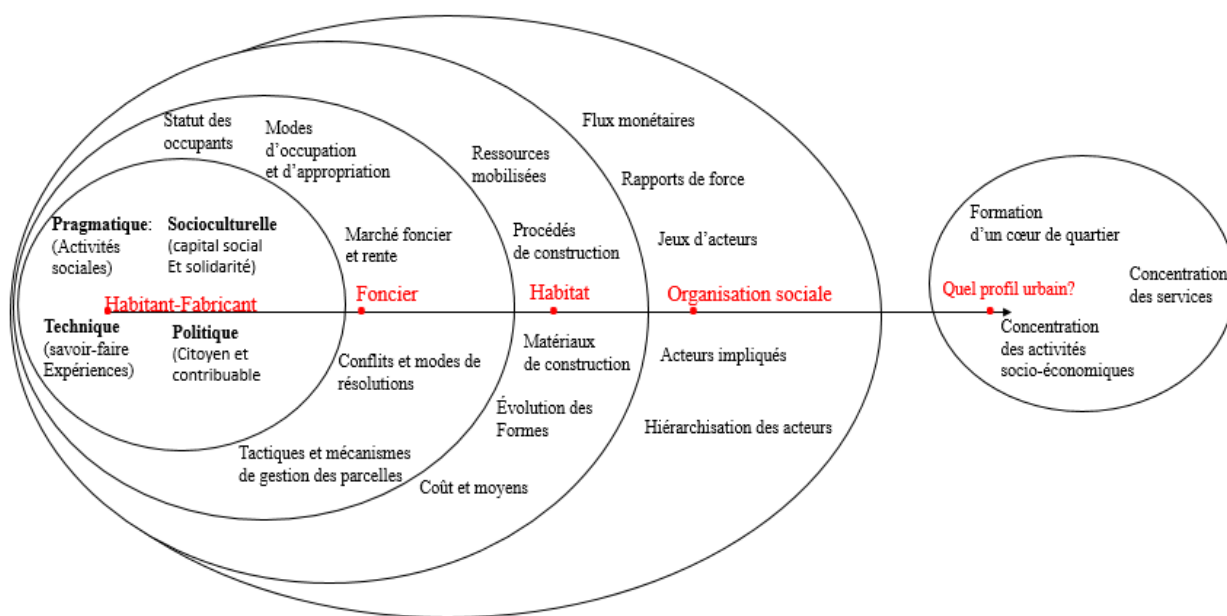
L'acte d'habiter les bidonvilles se caractérise par le système d'auto-construction progressive de l'habitat. Ce système se révèle plus adapté et adaptable aux capacités des ménages à mobiliser des ressources et des moyens selon leur rentrée d'argent. Habiter s'inscrit dans un processus graduel où les mutations de l'habitat ne se dissocient pas de l'acte d'habiter lui-même, mais qui devient plus adaptable et habitable au fur et mesure que les ménages investissent dans la construction de l'habitat. L'idée est d'examiner « les pratiques, les moyens, les ressources (physiques, financières, sociales) ainsi que les matériaux mise en place pour fabriquer les dispositifs, ce qui revient à interroger d'abord le champ matériel de la fabrication (fabriquer avec quoi). Ensuite, il est aussi important d'interroger la dimension de l'action et d'organisation renvoyant au champ des activités sociales de fabrication en explorant le champ de « fabriquer avec qui ». Autrement dit, l'examen du processus de l'habiter les bidonvilles mise sur une approche allant d'un « espace sans » et « fabriquer avec... ».

Ainsi les modalités de fabrication mettent en relation le triplex habitant-habiter-habitat. Les modalités d'habiter sont ici des « *instruments efficaces d'appréhension à la fois de l'organisation de l'espace des sociétés et de la spécialité ; c'est-à-dire du rapport des individus à la ressource que constitue l'espace* » (Lussault, 2007, p. 36). L'analyse des « modes d'habiter » les bidonvilles ouvre le champ aux questions de la fabrication des territoires aux travers des pratiques et usages des habitants, des moyens et ressources qu'ils

mobilisent pour faire passer un espace inhabité à un espace vécu. Elle combine à la fois les actions, les modes d'actions, l'organisation et les transformations opérées sur l'espace qui ont permis les changements socio-spatiaux. Afin de mieux analyser les modalités d'habiter les bidonvilles, il est important de prendre en compte la manière dont les activités sociales sont organisées pour parvenir à la fabrication des bidonvilles. Il s'agit de considérer, d'une part, les aspects normatifs des pratiques, c'est-à-dire l'adéquation et/ou l'inadéquation des pratiques à des règles ; d'autre part, l'aspect matériel des pratiques, c'est-à-dire les moyens et les ressources utilisés (Miguelez, 1992).

A partir, d'une part, des apports des travaux antérieurs et en voulant dépasser leurs limites relatives au processus de fabrication et des modalités d'habiter les bidonvilles ; et d'autre part, des précisions sur les concepts mobilisés, nous proposons une démarche et un itinéraire du processus de fabrication des bidonvilles. Sur la base d'une certaine donnée et d'indicateurs de composition du processus et à l'aide des concepts mobilisés, nous formalisons un modèle (Figure 32) qui traduit la dynamique du processus de fabrication et qui constituent le fil conducteur de nos analyses.

Figure 32 : Mise en relation des cadres notionnels



Source : Auteur

Les réflexions sur les différents aspects des mutations du processus et des compositions des concepts mobilisés et de leurs interprétations par déclinaison constituent un premier niveau de notre approche d'habiter les bidonvilles. Elles consistent à analyser la manière dont les

éléments humains et non-humains sont représentés et « intégrés » aux définitions du cadre de référence des initiatives habitantes. Elles s'appuient sur les concepts et les dimensions pour comprendre le processus dans son évolution et dans ses résultats en termes de profil urbain. La mise en relation des concepts et les dimensions retenues est particulièrement adéquate pour comprendre la manière dont les dimensions techniques, spatiales et organisationnelles sont articulées dans le processus de fabrication et des modalités d'habiter les bidonvilles.

Le processus de fabrication et les modalités d'habiter que nous interrogeons ont nécessairement une incidence sur la pensée de l'urbanisme : quel profil urbain qui se révèle au bout du processus ? Quel modèle de l'urbanisme est à l'œuvre dans ce processus ? Les résultats de notre analyse permettront de mettre en évidence l'existence d'une relation entre le processus de fabrication et de modalité d'habiter les bidonvilles avec l'urbanisme à partir d'un modèle proposé qui reflètera les observations de terrain. Ce modèle constitue une contribution de la recherche. Cet apport consiste à montrer que l'évolution des bidonvilles peut conduire à faire la ville autrement. La recherche fournit en conséquence une catégorie de penser qui explique les fabrications urbaines réalisées dans des contextes de précarité émanant des tactiques habitantes et susceptible de conduire à un schéma d'urbanisme que l'on peut retrouver dans certains pays du Sud. En ce sens, la problématique interroge la dimension du processus de fabrication des bidonvilles et les modalités d'habiter précaire. Pour interroger le phénomène observé, nous formulons cette question générale : comment les bidonvilles sont fabriqués et suivant quelles modalités d'habiter ? Cette question générale constitue le noyau de la problématique de la recherche. Elle constitue pour l'instant l'un des champs auquel notre recherche vise à contribuer.

3.3-Construction de la problématique de la recherche

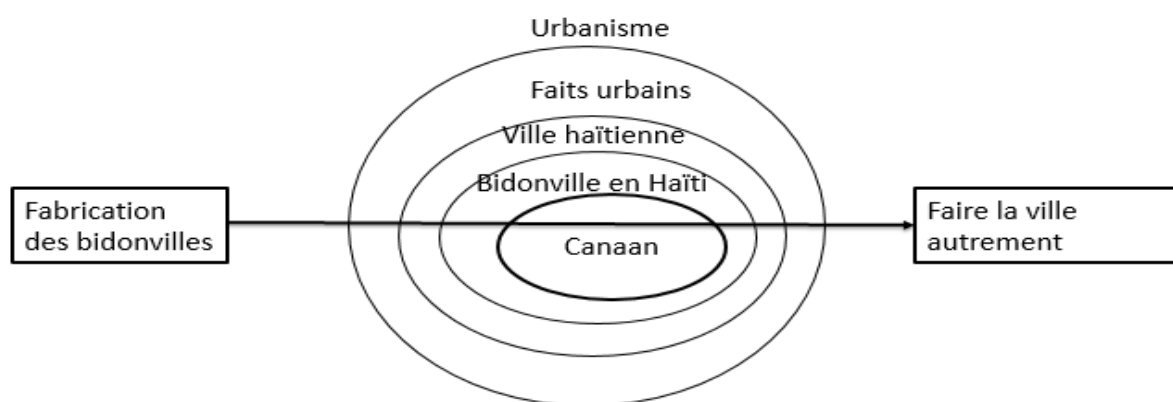
La problématique de la recherche interroge les pratiques d'occupation foncière, les relations-entre acteurs et objets (espace, parcelle, habitats...), entre acteurs entre eux pour comprendre l'évolution des bidonvilles et leurs incidences sur « faire ville » dans les pays du Sud. Elle est particulièrement construite à partir des observations des bidonvilles qui se transforment, évoluent et se pérennisent dans le temps. La temporalité du processus permet de questionner l'évolution des bidonvilles à travers des phases successives combinant l'accès au foncier et les mutations des bâtis influençant à long terme le fonctionnement territorial des villes des pays du Sud. Pour la construire, nous proposons un modèle d'analyse à partir duquel nous

prenons position par rapport aux travaux antérieurs afin d'inscrire les questions et les hypothèses formulées dans un fil de réflexion.

3.3.1-Positionnement globale adopté dans la recherche

Le positionnement d'une recherche est défini comme un cadre analytique et épistémologique combinant un ensemble d'éléments selon une certaine cohérence relative à l'étude envisagée (Bertereau et al. 2019). En effet, le positionnement de notre recherche s'inscrit dans une mise en relation d'éléments empiriques collectés à l'échelle de quartier de Canaan vers une montée en généralité en urbanisme. Il est fondé sur des analyses des bidonvilles et villes en Haïti. Les éléments de l'analyse sont saisis comme des faits urbains observables dans d'autres pays du Sud. Ainsi les faits urbains nous servent d'outil d'analyse forme un schéma allant de la fabrication des bidonvilles à une modalité d'habiter qui se traduit par une façon de faire autrement la ville (Figure 33).

Figure 33 : Mode d'approche globale de la recherche



Source : Auteur

L'approche proposée s'inscrit dans l'évolution du processus se caractérisant au début par de l'occupation illicite de la terre et de l'auto-construction ; puis par l'évolution des habitats à travers laquelle s'implique une variété d'acteurs ; qui par leurs capacités organisationnelles ont pu accéder à certains services urbains ; et enfin, par la mutation du tissu de bâtis se formalise a posteriori par les pouvoirs publics. Elle est fondée à partir du constat de l'évolution de certains bidonvilles en Amérique Latine et les Caraïbes, notamment au Brésil, au Pérou et en Haïti. Contrairement à ce que l'on observe dans le monde où certains bidonvilles au fil du temps sont déguerpis ; et d'autres se pérennisent dans le temps ; en Haïti comme au Pérou et au Brésil certains bidonvilles qui évoluent, se consolident sont devenus des communes, ou des quartiers et/ou des villes. L'analyse de l'évolution du processus de fabrication des bidonvilles vise à produire un schéma d'habiter les bidonvilles. Ainsi, le

modèle d'analyse adopté mobilise plusieurs apports théoriques dont le premier est la tradition de la géographie sociale et de la sociologie urbaine axée sur l'héritage de l'Ecole de Chicago (Coulon, 2012). Le postulat théorique mobilisant la géographie sociale fournira de la matière pour saisir l'espace urbain haïtien dans sa composition, sa décomposition et sa recomposition sous l'influence d'actions anthropiques et de catastrophes naturelles diverses. A partir des actions de transformation des espaces non-planifiés, un certain nombre de facteurs économiques, socioculturels, politiques et historiques sont pris en compte pour saisir les effets territoriaux de ces transformations. Un postulat qui tend à se singulariser avec les bidonvilles qui évoluent. Ce postulat est fondé sur la base qu'il permet de mettre en relation à la fois l'espace, les objets et les acteurs dans une série d'actions progressives alimentant l'évolution des bidonvilles jusqu'à leur incidence sur les villes planifiées. Ainsi, le processus de fabrication observé permet aussi de considérer la sociologie de l'action, celle de la traduction (acteur-réseau) ainsi que la sociologie de l'organisation sociale pour saisir les activités de chaque acteur mobilisé dans l'organisation du processus. Grace aux ouvertures du champ de la sociologie, le jeu d'acteurs devient alors un point focal d'investigation dans la recherche.

Pour analyser un processus, généralement les chercheurs recourent aux temps et à l'histoire (Bidart et Mendez, 2016). Afin de comprendre les mécanismes de production des activités dans leurs organisations et leurs temporalités, nous mobilisons aussi dans la recherche l'histoire. Ainsi, le recours à l'histoire a permis de saisir les activités par des phases successives. Cette séparation par phase permettra de mieux traiter la notion du temps dans l'analyse des activités. En effet, le processus de fabrication des bidonvilles et les modalités s'appréhende comme une configuration dynamique d'activités sociales contextualisées sans les réduire à une temporalité linéaire (Delzescaux, 2002 ; Paugam, 2010). A partir de notre positionnement, nous mettons en tension un processus combinant des phases allant des initiatives habitantes aux interventions des pouvoirs publics par opposition au modèle de l'urbanisme observé dans les pays occidentaux en s'éloignant du modèle hiérarchique plaçant en première position les pouvoirs publics ainsi qu'une liste de professionnels de l'urbanisme (ingénieur, architecte, aménageurs).

L'analyse du processus de fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles fait appel aux fabricants des dispositifs techniques et spatiaux qui rendent habitable et fonctionnel l'espace. Elle interpelle aussi le savoir-faire des fabricants, puisqu'il légitime la fabrication en leur octroyant un statut social et une raison sociale : agir pour le fonctionnement du quartier. Ainsi

toute interrogation sur l'habitant-fabricant induit la notion d'action comme lieu d'observation où les phénomènes qui concourent et interagissent dans l'évolution du processus peuvent être appréhendés. Interroger le statut et/ou la nature des fabricants dans l'évolution du processus c'est chercher à comprendre les mécanismes qui relient ou opposent les actions. Puisque le monde de fabrication relève de l'organisation, de tactique et de stratégie, l'analyse du processus de fabrication interpelle aussi les ressources et les moyens que les fabricants mettent à leur disposition pour agir et interagir (De Certeau, 1990). En d'autres termes, l'analyse du processus de fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles permet de mettre en évidence les suites d'actions de territorialisation, c'est-à-dire de production de territoire selon une organisation où il y a des consensus, des oppositions, des acteurs différents, des intérêts contraires et des réactions (Di Méo, 2014) Il s'agit, au-delà d'une analyse de statut, de nature, de rôles, de savoir-faire, de capacités des fabricants, d'examiner les rapports de force, les consensus, la gestion négociée des tensions et des conflits qui intègrent l'organisation des actions. Puisque dans l'espace organisationnel, chaque acteur à son intérêt qui détermine son action, au cœur du processus de fabrication sont inscrits des enjeux qui incitent les acteurs à développer des tactiques. Interroger cette organisation d'action c'est mettre en évidence ces tactiques et le jeu d'acteurs. Ainsi, les activités socio-spatiales des fabricants constituent l'objet d'une première interrogation où les mécanismes et les enjeux autour de l'évolution du processus de fabrication peuvent être appréhendés. Il s'agit d'établir la logique d'action et jeu d'acteurs qui caractérise le passage de l'espace inhabité au développement des dispositifs techniques et spéciaux.

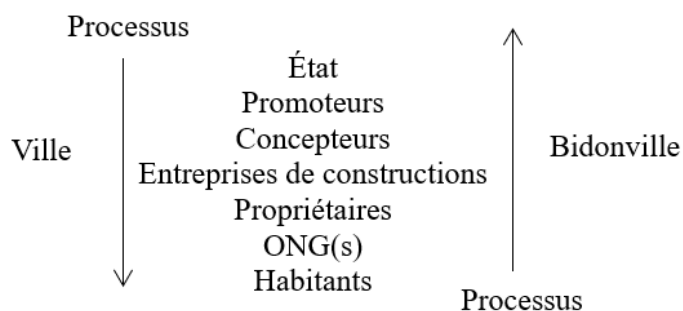
Nous ne prétendons pas à répondre à toutes les interrogations que suscite la thématique de recherche. Pour mieux orienter la recherche, les interrogations se focalisent sur l'identité des fabricants, leurs caractéristiques, leurs modes d'action à travers les activités sociales qu'ils posent pour accéder au foncier, pour faire évoluer leurs habitats et distribuer des services urbains. Ainsi, la problématique constitue un lieu de rencontre entre les grands enjeux sociaux et territoriaux de fabrication des bidonvilles. Nous mettons au cœur de la recherche les questions suivantes : Qui sont les fabricants ? Comment interagissent-ils ? Comment organisent-ils leurs activités ? Par quels mécanismes s'approprient-ils les parcelles ? De quels mécanismes les habitants édifient-ils leurs habitats ? Quelles sont les stratégies qu'ils mettent en place pour passer de l'habitat provisoire à l'habitat permanent ? Comment s'organisent les habitants pour accéder aux ressources (humaines, financière et matérielles) pour améliorer

l'enveloppe des bâtis ? Comment l'évolution du tissu de bâtis participe à un nouveau profil urbain du quartier ? Comment, par ce profil urbain, schématiser une modalité d'habiter les bidonvilles ayant une incidence sur faire la ville ? Quels sont les mécanismes d'auto-gouvernance des services urbains qui assurent l'accès à l'eau et l'électricité ? Pour mieux structurer les questions, elles peuvent se regrouper dans une question principale : comment les bidonvilles sont-ils fabriqués et habités ? Afin de mieux examiner les paramètres de cette question, nous la subdivisons en des sous-questions de recherche. A chaque question est attribuée une hypothèse dans le but de vérifier les réponses découlant de constats de terrain et de l'état de l'art sur la question.

3.3.2- Questions et hypothèses

Pour interroger le processus et les modalités d'habiter, et pour mieux appréhender ses enjeux, nous formulons cette question principale de recherche : comment les bidonvilles sont fabriqués ? La question est centrale, parce qu'elle met d'une part, en débat la fabrication des espaces urbains, et d'autre part, met en relation les actions et les modes d'action des acteurs dans une logique de temps : à quel moment interviennent les acteurs dans le processus ? (Figure 34).

Figure 34 : Comment les bidonvilles en Haïti sont fabriqués et habités ?



L'hypothèse principale repose sur l'existence d'un processus inverse de celle de la fabrication des villes planifiées. L'intérêt de cette hypothèse est fondé sur un constat que le processus de fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles a une incidence importante sur l'institutionnalisation de certaines villes haïtiennes.

L'un des aspects de cette recherche se focalise sur le processus de fabrication et les incidences sur les modalités de faire la ville. Elle consiste à s'interroger sur l'évolution du processus de fabrication : quels sont les processus de fabrication des bidonvilles ? L'hypothèse qui correspond est de dire que la fabrication des bidonvilles s'inscrirait dans un processus

schématique inverse à celui des villes, tant au niveau des acteurs que des modalités de construction et d'habiter.

Un autre aspect de la recherche questionne les fabricants impliquant dans le processus : qui sont les acteurs mobilisés par et dans ce processus et quelles sont leurs interactions ? L'hypothèse correspondant est de dire que, les habitants sont prépondérants dans le processus de fabrication des bidonvilles. Leurs positions dans la hiérarchie des acteurs de territorialisation leur confèrent le statut de fabricant dont les résultats de leurs actions rendent fonctionnels les territoires au cours du processus.

Afin de considérer le paramètre du foncier dans la fabrication, il est apparu intéressant d'interroger les modalités et les tactiques employées par les habitants pour accéder aux parcelles : quel rôle joue la question foncière dans ce processus ? Pour éprouver cette question, l'hypothèse qui correspond à cette question met en avant que les tactiques habitantes développées dans le processus et les modalités d'appropriation du foncier sont caractérisées par une dynamique de rente générant des formes de conflits et de violence ainsi que des mécanismes de résolution de conflits.

L'état de la connaissance sur la question des bidonvilles a constitué en particulier la matière à structurer notre positionnement et le modèle théorique proposé. Cependant, l'abondante littérature produite sur le phénomène ne prétend pas remplacer le corpus empirique qui éclaircira les interrogations précédemment posées. Les constats tirés à partir de l'état des connaissances sur la question des bidonvilles nous ont permis justement de constater des apports et des limites des travaux antérieurs. Les travaux ont permis de constater les grandes approches qui rentrent en ligne de compte quand on s'interroge sur la question des bidonvilles. Malgré l'abondance des travaux sur la question, le processus de fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles restent un objet peu étudié. La méconnaissance des paramètres évolutifs de la fabrication constitue un handicap pour une meilleure compréhension de la croissance des bidonvilles. Or l'accélération des bidonvilles dans les pays du Sud est particulièrement récurrente. C'est à partir de ces éléments que nous avons centré la thématique de la recherche sur le processus de fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles. Les questions de recherche précédemment posées seront appréhendées à partir des données collectées dans le quartier de Canaan. C'est sur la base des contextes, des précisions conceptuelles, des orientations analytiques et à partir du modèle proposé que nous

appréhendions les réalités sociales et spatiales de ce quartier. La suite de la recherche s'efforce de présenter les dispositifs et les méthodes qui ont permis de collecter les données pour répondre aux questions et éprouver les hypothèses de recherche.

Chapitre 4- Présentation des dispositifs et méthodes de la recherche

Toute démarche de recherche scientifique a son fondement dans les dispositifs et méthodes qu'elle met en œuvre pour collecter les informations nécessaires à sa réalisation. Afin de collecter les données nécessaires, nous avons utilisé plusieurs dispositifs et méthodes. Au cours des différentes étapes de la recherche, nous avons recouru d'abord à la photographie et à la prise de note au cours des balades et des visites de terrain ; puis à l'observation directe avant de réaliser l'enquête de terrain et enfin à la compilation des documents. Ainsi, la démarche suivie dans le cadre de cette recherche se fonde sur une méthode regroupant les dispositifs des enquêtes exploratoires et des techniques d'entretien et documentaire. Les dispositifs et méthodes de recherche utilisés ont été déjà utilisés dans de nombreux travaux en sciences humaines et sociales dont leur complémentarité a révélé une certaine efficacité depuis l'Ecole de Chicago (Grawitz, 2000 ; Blanchet et Godman, 2010) Afin de mieux structurer les données collectées, nous les regroupons en un corpus empirique et un autre documentaire. Les deux se complétant par des supports de représentation spatiale (cartes et photos). Les trois éléments se complètent *in fine* pour constituer les matières de l'analyse. Le corpus empirique est constitué des données de terrain collectées d'abord en créole haïtien, puis retranscrit intégralement chacun à partir de la technique classique (écoute et retranscription) et enfin traduit en français. Le choix de réaliser les entretiens en créole haïtien a été le plus facile pour aborder les habitants du quartier dans leurs langues maternelles. Il a été aussi le plus efficace pour collecter des données dans une communauté où l'orale prime sur l'écriture et où le taux de l'analphabétisme est de 63% pour la population de 15 ans et plus¹³³. Le choix des dispositifs et méthodes de collecte des données empiriques se justifie par rapport au terrain de recherche où les informations circulent de bouche à l'oreille dans des circuits de réseautage. Ainsi l'approche de l'informateur-relais a été pour notre cas très efficace. Le corpus documentaire est composé des données compilées à partir des documents et des extraits de journaux. Nous avons recouru aux documents pour combler des contraintes liées au temps, celles des vides liés aux « mémoires des anciens », mais aussi pour récompenser des discours de certains acteurs clés indisponibles. L'objectif des deux corpus est de collecter des informations sur les activités de fabrication du quartier de Canaan capables de mettre en évidence les éléments du processus. Pour positionner notre travail par

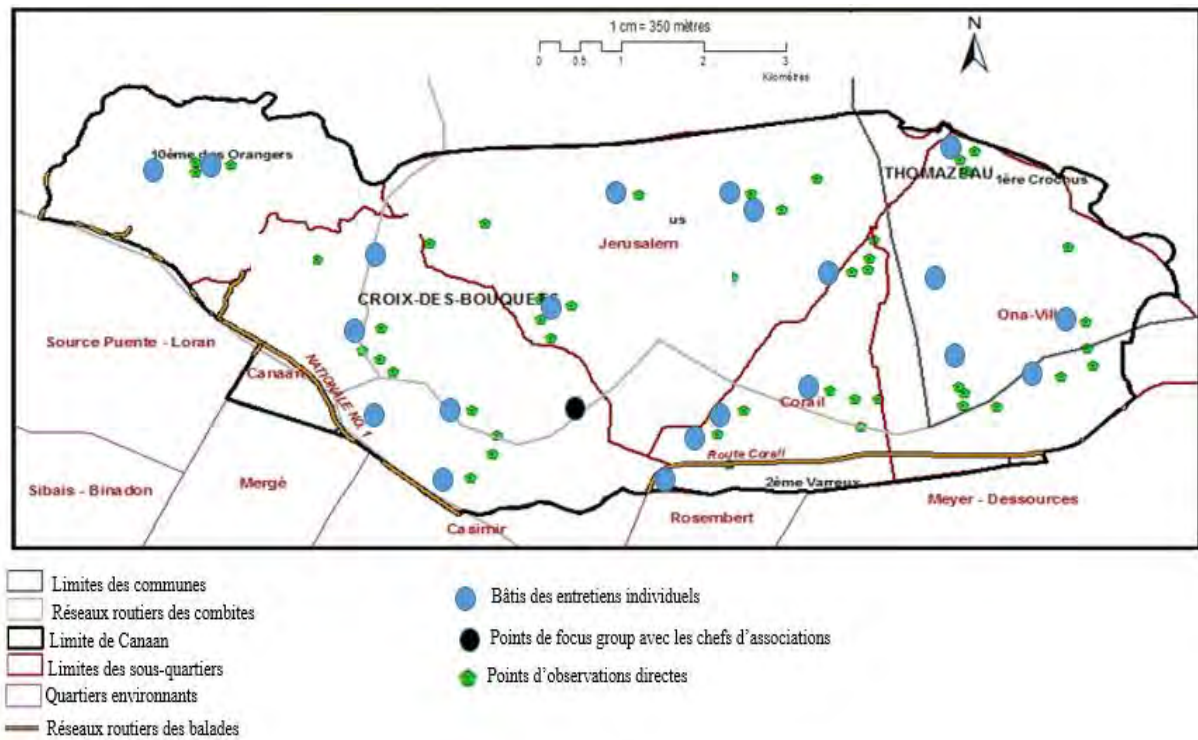
¹³³ Le taux de l'analphabétisme de la population âgée de 11 à 24 ans est de 83%, donnée disponible sur la page d'accueil du bureau de l'UNESCO en Haïti accessible depuis <https://fr.unesco.org/news/alphabetisation-haiti-lunesco-plaide-ralliement-du-discours-politique-realite> (consulté le 17/02/2021).

rapport aux grandes catégories qui distinguent généralement les types de démarches scientifiques et méthodologiques, nous proposons une approche qui se veut être qualitative et analytique. Elle est qualitative parce que les données collectées relèvent essentiellement des mots, des expressions, des énoncés, des extraits de texte ; bref des verbatim. En dépit des contraintes rencontrées sur le terrain et dans la compilation des dossiers, les informations recueillies ont été regroupées par thématiques. L'évolution des activités sociales de fabrication, l'accès au foncier, l'évolution de l'habitat sont les principaux thèmes repérés dans la collecte des données empiriques. Tandis que les documents compilés nous ont fournis un registre de mots qui complète les thèmes. Pour une meilleure structuration, nous les présentons sous forme de grilles de lecture en guise de guide d'analyse.

4.1-Dispositifs et méthodes du corpus empirique

Le corpus empirique de cette recherche s'appuie sur des données de terrain qui sont composées des notes personnelles prises pendant des ballades, des observations, de visites de terrain et des entretiens. Les notes personnelles sont réalisées à partir des rencontres informelles et privées avec des acteurs rencontrés dans des séminaires, des colloques et sur le terrain pendant les ballades. Elles sont aussi composées des parties de discours publics émis dans les médias parlés et dans les films documentaires sur le quartier. Les visites et observations de terrains constituent la phase exploratoire de l'enquête. Une série d'entretiens auprès des acteurs de fabrication et d'autres qui ont été impliqués dans le processus via des activités sociales a été effectuée au cours de l'année 2018. Pour renforcer les données collectées, des « combites urbaines » ont été réalisées. Dans les rencontres informelles privées et les entretiens publics, des mesures éthiques ont été prises en compte pour collecter les données après avoir obtenu le consentement des enquêtés. Par exemple, le principe de l'anonymat est pris en compte dans les entretiens et leurs retranscriptions afin d'éviter tous préjudices aux enquêtés. L'objectif du protocole méthodologique du corpus empirique de cette recherche est de collecter des données concernant : (1) les actions sociales et les mécanismes liés au processus de fabrication et les modalités d'habiter le quartier de Canaan ; (2) les interrelations entre les acteurs impliqués au cours du processus ; (3) le rôle du foncier dans le processus. L'ensemble des données ont été collectées à des endroits différents dans le quartier de Canaan (Figure 35)

Figure 35 : Localisation des bâtis des enquêtes de terrains



Source : Auteur

Afin de mieux comprendre notre démarche de recherche, nous allons revenir plus en détails sur les dispositifs et les méthodes ainsi que sur l'objectif poursuivi pour chacun des protocoles d'enquête de terrain.

4.1.1-La préenquête : balades et observations directes

L'étape de la pré-enquête est cruciale pour un chercheur qui a besoin de se familiariser avec son sujet, son terrain et la population de son étude. Pour collecter des données, il a besoin de diagnostiquer le territoire afin de connaître son contexte et de mieux s'insérer dans la réalité sociale de la population (Alami, et *al.* 2009). Cette étape de la recherche se fonde sur la nécessité des précautions à prendre dans les collectes des données via des entretiens oraux (Grawitz, 2000 ; D'argent, 2011). Dans le cas de notre recherche, la préenquête est constituée de balades et des observations de terrain. Elles ont servi à une meilleure réalisation des enquêtes. En effet, outre les données de représentation spatiale et visuelle, la phase exploratoire a permis de mieux connaître la réalité sociale du quartier de Canaan. C'est pourquoi il est important de s'attarder un peu sur les modes de leurs réalisations ainsi que sur les objectifs poursuivis pour chacune des méthodes. Pour prendre en compte de leur efficacité dans la constitution du corpus empirique, nous nous engageons de les présenter selon une

perspective de collecte d'informations complémentaires. L'objectif est d'améliorer la validité et la crédibilité des données qui en découlent tout en répondant à la question « comment approcher le terrain pour la réalisation des enquêtes ? ».

- **Les balades : dispositifs de prise de connaissance des réalités socio-spatiales du terrain**

En études urbaines généralement, les chercheurs ont travaillé avec plusieurs dispositifs et méthodes afin de constituer leurs corpus de recherche. Outre l'usage du visuel à partir des vues aériennes du paysage urbain, ils se servent des balades pour diagnostiquer le terrain¹³⁴. Les balades dont leurs efficacités se relèvent dans les exploitations territoriales à l'échelle humaine ont servi de dispositif pour saisir les réalités sociales du terrain. Les premières ballades sur le terrain ont permis de comprendre qu'il importe beaucoup de recourir au système de réseautage déjà établi dans le quartier pour collecter les données. Ainsi, la première ballade sur le terrain a démarré en décembre 2017 avec un occupant qui se présentait comme un bénéficiaire¹³⁵ de l'espace DUP dans la RMP. En allant sur le site de Canaan, il établit un premier contact avec « un chef ¹³⁶ » avec qui une relation s'était établie. Ce « chef », après l'accueil, a accepté de se balader en notre compagnie. Le contact avec le « chef » est ainsi maintenu par téléphone. En juin 2018, le réseau de contact s'est renforcé¹³⁷ graduellement. Ainsi, les premières visites de terrain ont pris la forme des balades hebdomadaires au cours desquelles certaines photos ont été prises. Au cours des balades, nous avons pu aussi entrer en contact avec des membres de l'« Association Jérusalem en action¹³⁸ » (JA), qui ont établi contact avec le « chef principal de l'organisation à Canaan 3 ». Le « chef principal » s'auto-désigne « commandant ». Celui-ci a accepté de communiquer son numéro de téléphone. Avec le « commandant », le réseau a été multiplié. Des contacts avec des « chefs » des autres sous-quartiers ont été établis. Pour une première fois, les 14 sous-quartiers en septembre 2018 ont été visités au cours d'un week-end. Deux jours après, le

¹³⁴ Dans un séminaire doctoral réalisé au sein de l'équipe des chercheurs du laboratoire environnement ville et société, presque tous les chercheurs ont recouru à la balade pour prendre connaissance de leur terrain.

¹³⁵ Il raconte qu'il occupait trois parcelles de terre dans la RMP dont il devient propriétaire au bout de 20 ans suite à des déclarations d'utilité publique.

¹³⁶ Chaque zone de Canaan en 2017 a eu un chef autoproclamé se donnant des moyens pour agir sur le foncier. Au cours de la promenade, une pause a été effectuée sur une parcelle en « vente » estimée à 200 m² environ au prix de 60 000 gourdes¹³⁶. Le marché a été conclu ; un premier versement de 35 000 gourdes¹³⁶ lui a été donné. Le caractère financier a permis au contact de perdurer dans le temps.

¹³⁷ Nous insistons sur le mot renforcement, car avec un cousin de ce « chef », un étudiant à l'Université d'Etat d'Haïti (Ueh), un meilleur climat de confiance s'est établi.

¹³⁸ Nom d'une association de quartier.

« commandant » a établi des contacts avec des membres des associations ainsi que les « soldats¹³⁹ » des autres quartiers. Après plus d'un mois de conversation téléphonique, un climat de confiance s'est établi. La confiance établie entre le « commandant », les « chefs », les « soldats » et l'enquêteur a permis une première rencontre au cours de laquelle l'enquêteur a exposé l'objectif de ses visites. Dans la rencontre, il a été question de préciser les motifs, les modalités et les mesures éthiques dans une ambiance conviviale pendant 60 minutes avant d'accéder à des sous-quartiers pour des observations et de diagnostics de façon guidée. La rencontre a été révélatrice en termes d'attitude à adopter à l'égard des enquêtés. Par exemple, il a fallu adopter des comportements dépourvus de toute suspicion de projet provenant des ONG(s) et du pouvoir public. Dans le quartier, des habitants étaient plutôt hostiles¹⁴⁰ aux enquêtes réalisées par des ONG(s) et des pouvoirs publics. Ainsi, les motifs des visites de terrain a été précisés ainsi que le statut de l'enquêteur : l'enquêteur a dû préciser qu'il n'était ni un agent humanitaire ni un personnel du pouvoir public. Parmi les modalités, l'enquêteur devait faire preuve aussi au départ de ne rien noter ni enregistrer publiquement avant qu'il se développe un climat de confiance entre l'enquêteur et les « soldats » sur le terrain. La confiance entre l'enquêteur et des habitants du quartier est vue comme l'une des conditions nécessaires pour les observations et les entretiens. Dans la communauté, « l'ambiance de causerie ¹⁴¹ », comme on dit en créole haïtien, prime pour maintenir ce climat de confiance. L'établissement de ce climat avant l'enquête est nécessaire, car faire des entretiens de manière spontanée sans ce climat de confiance, c'est prendre le risque invisible de manquer le but de l'entretien (Grawitz, 2000). La connaissance de l'interviewé et son environnement sont donc deux moyens pour répondre aux exigences de rapprochement social entre les protagonistes de l'entretien. Ainsi nous nous sommes baladés tous le samedi et dimanche du mois de mai 2017 dans les sous-quartiers de Canaan. Les balades ont servi comme un moyen et une technique permettant d'établir un réseau d'informateur pour accéder au terrain. En termes méthodologiques et scientifiques, cette technique est dite d'« informateurs-relais » (Blanchet, 2001). Elle consiste à se référer à l'un des interviewés, pris comme une personne ressource,

¹³⁹ C'est ainsi que le commandant qualifiait les autres membres des associations.

¹⁴⁰ Les « chefs » nous ont déclaré qu'entre 2012 à 2017, les ONG(s) et les acteurs du pouvoir public seraient discrédités : on a reproché aux ONG(s) d'avoir mal géré les fonds alloués aux sinistrés à Canaan, et les pouvoirs publics d'avoir dépensé les fonds selon leur bon vouloir d'autant qu'ils cautionnent l'ingérence humanitaire.

¹⁴¹ Les entretiens ont été réalisés en créole haïtien dans une ambiance de causerie. En Haïti, la causerie est une forme de narration appelée en créole haïtien « *bay lodyans* » qui rapproche l'enquêteur et les enquêtés socialement à partir de la culture orale haïtienne. Les entretiens qui se réalisent dans ce format se font sous une galerie d'un habitat. Les données sont collectées dans des conditions de distraction, d'échange et d'apprentissage.

intégrée au cœur d'un réseau plus grand capable de fournir d'autres personnes comme sources complémentaires et/ou aussi envisageables à l'enquête. En effet, ce système de réseautage est aussi appelé « méthode de proche en proche », (Blanchet, 2001, p.58). Le rapprochement avec le « commandant », les « chefs », les « soldats » ainsi que des habitants ont permis un climat de confiance m'autorisant ainsi à réaliser des observations avec des focalisations sur des réalités particulières.

- **Les observations directes : diagnostics ciblés du quartier de Canaan**

L'un des points forts des ballades réalisées c'est qu'elles ont permis de rendre compte des pratiques sociales qui servent de règles pour approcher le terrain. Après les ballades nous avons alors débuté nos observations scientifiques des activités quotidiennes des habitants et des lieux de leurs fonctionnements (Cf. Chapitre 7). Notre objectif principal a été de saisir des éléments de sa composition matérielle, spatiale, sociale et environnementale. De cette méthode, nous avons pu remarquer que la population locale est très liée aux parcelles qui se sont appropriées, maintenues et gérées par de multiples mécanismes et tactiques (Cf. chapitre 5). Nous avons observé aussi l'évolution de l'enveloppe de bâti donnant une vue globale du passage d'habitats provisoires aux habitats permanents et les multiples fonctions attribuées aux habitats (Cf. chapitre 7). Afin de repérer les acteurs mobilisés dans le fonctionnement de ce champ d'activités, et de faire ressortir les articulations inhérentes à cette organisation socio-spatiale mis en place dans le quartier, un guide d'observation a été élaboré (Encadré 1). Afin de mieux structurer nos observations, nous avons subdivisé le guide d'observation par des sous-thèmes servant de grille de dispositif de collecte. A partir du guide, nous avons focalisé nos observations sur les aires habitées, sur l'identification des acteurs, sur le processus d'habiter et l'habitat (Encadré 1).

Encadré 1 : Guide d'observation : diagnostic du territoire

Objectif : Cette grille d'observation, à titre d'outil de diagnostic, sert à guider le doctorant au cours des visites de terrain dans le quartier de Canaan.

Matériels : L'observateur a été doté d'un stylo, d'un cahier de notes et d'un appareil de photo.

Moyens : Visite de terrain accompagnée de discussions libres en créole haïtien avec des habitants rencontrés occasionnellement.

Éléments observés sur le site.

1-Aire d'appartenance.

1.1. Délimitation des aires bâties : modes de subdivision des parcelles

1.2. Habitat : forme dans le temps, variété de matériaux, type de construction,

1.3. Foncier : processus et mode d'appropriation et/ou d'acquisition ; statut-publics-privé ; vocation-à construire- à cultiver- abandonné

2-Acteurs : rôles, statuts, mode d'actions, secteurs d'activités

2.1. Statuts : activités-associatives-individuelles-communautaires- institutionnelles-public-privé-, nature-formelle-informelle ?

2.2. Rôles : financement, fabrication, régularisation, distribution de services ?

2.3. Mode d'actions : moyen d'accomplissement-collaborateurs-ressources mobilisées-dispositifs utilisés ?

Secteur d'activités : Infrastructures publiques- voirie, place publique- lieu de stationnement ; éducation-publique-privée ; services-types et modes de distribution

3-Processus de l'habiter

3.1. Modalité d'habiter : Phase de reconstruction- au début, intermédiaire, avancée- habitée-achevée

3.2. Processus de reconstruction : Temps-spontanée/organisée/graduelle provisoires-permanent ; formes- en dur, en béton ; moyen- recours à des collaborateurs- quels professionnels, quelles règles.

4-Habitat :

Logement en 2010 et son évolution ; types et formes des habitats ; procédé de construction ; recours aux moyens utilisés)

Modalité de construction : ressources matérielles (matériaux de construction), humaines (compétences et savoir-faire) et financières (accès à l'argent)

Les éléments observés sont indiqués a priori comme conditions de validité scientifique de notre démarche pour éviter les risques que représenterait des visites trop impliquées dans la situation. Les visites de terrain ont été réalisées entre juin et septembre 2018. Nous avons réalisé au total 26 observations (Cf. figure des localisations des lieux enquêtes de terrain) dont 14 au mois de juin 2018 et 12 entre la fin du mois d'août et mi-septembre 2018. Très courante dans les études urbaines, les observations directes ont aussi permis de photographier quelques éléments marquant de l'évolution du quartier dont témoigne l'image des premiers camps de Canaan (Figure 36).

Figure 36 : Formation du camp en 2010 et construction en dur en 2018 sur une colline



Source : Photo d'un habitant de Canaan prise en janvier 2010 (Image 1) et Auteur (Image 2)

Les observations ont surtout permis de faire une cartographie des principales activités d'aménagement de l'espace réalisé à partir des dispositifs techniques et spatiaux. Nous avons observé l'existence de route nommées (Figure 37, image1) et d'autres larges de plus de 5 mètres (Figure 37, image 2), mais aussi une place publique aménagée avec des bancs publics (image 3) et des pompes à eau à usage public (Figure 37, image 4).

Figure 37 : Des dispositifs techniques et spatiaux observés



Source : Auteur, 2017, 2018 et 2019

Outre les dispositifs techniques et spatiaux, nous avons aussi observé une variété d'activités socioéconomiques qui indique une circulation monétaire dans le quartier. Selon les affiches publiques indiquées, les activités observées sont variées en dépôts de boissons gazeuses et provisions alimentaires (Figure 38, image 1), maisons de transfert d'argents (Figure 38, image

2). Nous avons aussi observé des affiches de location du logement (Figure 38, image 3) et des restaurants à vendre (Figure 38, image 4).

Figure 38 : Des activités socioéconomiques aux prises des affiches publiques



Source : Auteur, 2019

Les visites de terrain ont été pour nous des moyens de collecter des photos qui ont servi de complément à la cartographie du territoire. La photographie de ces éléments a servi de supports visuels dans le cadre de cette recherche. Les images prises lors des visites constituent des « outils de démonstration » pour traduire la continuité des « yeux du chercheur » pour reprendre l'expression de Fijalkow (2017b). Elles sont mobilisées en guise de support cartographique servant à donner une représentation socio-spatiale et du paysage de Canaan. Ainsi les observations réalisées ont été directes et guidées (Arborio et Pierre, 2015). Observer directement les configurations de l'espace en étant présent sur les lieux où se développent le processus de fabrication du quartier a été un moyen de reconstituer avec plus de précision qu'au travers des images prises au cours des visites de terrain. Les observations sont alimentées par des questions telles que comment le quartier a évolué ? Comment les formes d'appropriation des parcelles ont évolué ? Quelle place est accordée aux initiatives habitantes dans le développement des telles transformations spatiales et de pratique d'aménagement urbain ? Toutes ces questions constituent le cadre de réflexion autour duquel ont gravité nos enquêtes.

4.1.2- Les enquêtes et les dispositifs de leurs réalisations

Après les deux étapes de la préenquête (balades et observations), une série d'entretiens a été réalisée entre juin et septembre 2019. Une partie des entretiens a été effectuée auprès des « chefs des associations », une autre avec des habitants et une dernière auprès des acteurs humanitaires concernés par les distributions des dispositifs de constrictions des abris provisoires et de pérennisation des infrastructures sociotechniques. Les entretiens ont deux buts : expliciter les activités sociales mises en place au cours du processus de l'espace inhabité au quartier de Canaan, et de rendre compte des résultats de cette évolution comme modalité d'habiter les bidonvilles. A cet effet, trois guides d'entretiens ont été réalisés pour collecter des données sur Canaan dans les contextes de l'urgence occasionnée par le séisme, de l'initiative habitante pour faire face au besoin de se loger et celui de l'action humanitaire post-catastrophe.

- **Les entretiens directifs avec les chefs d'associations de quartier**

Afin de mieux réaliser l'entretien, nous avons en effet mis de côté des formes interrogatives telles que « pourquoi » et préconisons l'emploi de formes interrogatives de type « comment ». En effet, la question « pourquoi » place l'interviewé dans une position de justification et constitue en cela un frein à la production d'un discours sur les activités effectuées. La question avec « comment », au contraire, met en avant des moyens de restituer les activités par des formes narratives, et tend à mettre l'interviewé en état de reproduire les discours qui accompagnent les activités de fabrication. Pour mieux formuler les questions, nous avons rédigé un guide d'entretien (Encadré 2).

Encadré 2 : Guide d'entretien avec les « chefs » des associations auto-proclamées dans le quartier

Objectif	Ce guide d'entretien vise à collecter des données liées au processus de fabrication et les modalités d'habiter le quartier allant de l'appropriation foncière à la consolidation des infrastructures sociotechniques.
Matériels et moyens	L'enquêteur se sert de matériels classiques de l'entretien (magnétophone, stylo et cahier de note). Il se fait aussi accompagner d'une autre personne pour restituer les gestes significatifs à la compréhension des messages codés.

Mesures éthiques	Accords verbal demandé et trouvé pour l'utilisation des données collectées dans l'anonymat sans porter préjudices à personne.
Thèmes	Sous-thèmes
Contexte	Situation de l'espace avant et après le séisme du 12 janvier 2010 : son histoire, contenu (matériel, symbolique et social) de l'espace avant et après le séisme
Foncier	Sol : modes et mécanismes d'accès au foncier- mode de découpage
	Gestion du foncier : Types de conflits rencontrés et les protagonistes ; Mécanismes de résolution de conflits (moyens de recours- ressources mobilisées)
Acteurs	Acteurs mobilisés : statuts (formels ou informels) ; nature (individus, associations, ONG(s), institutions)
	Mode d'organisation sociale : relation entre les acteurs (influence- rapport de force- pouvoir de contrôle, hiérarchies)
	Activités réalisées : aménagement, constructions, services urbain (eau, électricité, assainissement ; moyens et ressources mobilisés)
Habitat et infrastructures	Construction : statut des fabricants ; procédé de construction ; ressources et moyens de recours ; mode d'évolution et acteurs impliqués

L'entretien se déroule dans un espace d'une association de Canaan pendant une heure et demie. L'ensemble des thèmes a été abordé sous formes d'« entretiens d'explicitation» (Grawitz, 2000). Les entretiens d'explicitation visent à limiter les résistances à la production d'un discours décrivant des activités dans une situation de restriction (voire de censure sociale) à la parole. Par exemple, certains ont exprimé pendant les entretiens des malaises¹⁴²: les uns par des silences, des précautions d'usage, des rétentions d'information voire des phrases inachevées ; d'autres par l'emploi d'un ton et d'un discours préparé, utilisent des gestes subtils pour inciter la prise de parole. De tels malaises semblent traduire l'interdiction de tout dire ou la peur de censurer par le commandant ou d'être exclu par les autres.

¹⁴²Le doctorant a été accompagné par un étudiant de master en psychologie sociale à la faculté d'ethnologie de l'Université d'Etat d'Haïti. Au cours de l'entretien, il lui a confié la tâche de restituer les signes et les expressions de malaises. Les gestes et malaises sont aussi importants que les *verbatim* dans les entretiens avec les « chefs ».

Pour réaliser l'entretien, nous avons contacté 9 chefs d'association. L'un d'entre eux a été indisponible, ce qui veut dire, l'entretien a été réalisé avec 8 chefs d'associations. Pendant l'entretien, nous avons adapté leur propre langage : « commandant », « chef » et « soldats », etc. Les mots liés au champ militaire qu'ils utilisent traduisent la hiérarchie sociale qui existe dans le fonctionnement des associations du quartier. L'ordre que suppose cette hiérarchie a permis de poursuivre la recherche d'une forme d'« institutionnalisation informelle » qui existe dans l'organisation sociale de Canaan. En revanche, la mise en commun des membres des associations dans cette ambiance hiérarchique et militarisée a freiné la libre expression. Par exemple, sur des questions des valeurs marchandes du foncier, 7 sur 8 enquêtés observent en silence le « commandant » pour attribuer la parole. Nous avons observé, quand les thèmes abordés portent sur des questions ayant rapport aux rentes et gestion foncière à Canaan et/ou les conflits fonciers, certains gestes- soit des silences, des sourires, des regards de l'un et de l'autre- qui sont apparemment embarrassants. Suite aux comportements affichés par les interviewés, l'entretien se relance en leur avouant certaines informations préliminaires. Au début du déroulement de l'entretien, nous avons observé aussi des gestes (regard et des gestes de tête) traduisant l'accord d'un certain pouvoir de parole que détenait le « commandant ». Avant, de parler, les autres enquêtés observent subtilement le geste du « commandant » qui a sollicité la parole 12 fois pendant l'entretien. Les détails sur le déroulement de cet entretien sont évoqués pour relater certaines contraintes auxquelles l'enquêteur a fait face, car l'attitude du « commandant » a été un obstacle à la collecte maximale de données. Les obstacles rencontrés dans la réalisation de l'entretien collectif a conduit l'enquêteur à faire des entretiens individuels semi directifs avec les habitants.

- **Entretiens semis directifs avec des habitants**

Le dispositif d'entretien élaboré pour collecter des données auprès des habitants correspond au type d'entretien semi-directif où les enquêtés sont appelés à produire un discours à deux niveaux : celui de l'informatif et du narratif (Pinson et Sala Pala, 2007). A l'aide d'un guide d'entretien (Encadré 3), les enquêtés sont amenés à répondre à des questions semi-ouvertes. Le guide d'entretien, à partir des sous-thèmes, permet à l'enquêteur de poser des questions ouvertes sur des activités dont les interviewés sont soit acteurs soit témoins oculaires.

Encadré 3 : Guide d'entretiens avec des habitants

Objectif	Ce guide d'entretien vise à collecter des données sur les tactiques et les mécanismes liés à l'appropriation foncière, aux ressources et aux moyens mobilisés pour transformer l'espace et faire évoluer les infrastructures de bâtis.
Matériels et moyens	L'enquêteur se sert d'un magnétophone, des stylos et un cahier de note.
Mesures éthiques	L'enquêteur demande à chaque habitant son accord verbalement afin que les informations communiquées et enregistrées soient réécoutées et gardées confidentiellement sans que personne ne soit identifié.
Thèmes	Sous-thèmes
Contexte	Situation de l'espace avant et après le séisme du 12 janvier 2010 : son histoire, contenu (matériel, symbolique et social) de l'espace avant le séisme
Foncier	Le sol : modes d'accès au foncier- mode de découpage- tactiques de maintenance et surveillance des parcelles Rente foncière : critère de valorisation des parcelles ; types de transaction foncière (don ou achat ou héritage) ; Vente des parcelles (modalité (moyens, ressources et formalité), Types de conflits rencontrés (Causes-protagonistes-date) ; -Mode de résolution de conflits (moyens de recours- ressources mobilisés)
Aménagement	Acteurs mobilisés : statuts (formels ou informels) ; mode d'action (moyens et ressources) ; types et domaine d'activités Modalité de répartition de l'espace (critères pour désigner les espaces publics)
Habitat et infrastructures	Construction : matériaux (coût, modalité d'achat, provenance); fabricants impliqués (mode de prise de contact, procédé de construction) ; mutations et son évolution

En août 2019, pour augmenter les chances de parvenir au maximum d'informations, 21 entretiens ont été réalisés avec des habitants du quartier. Les entretiens sont réalisés dans une semaine en raison de 4 à 5 entretiens par jours. Dans l'ensemble, aucun des entretiens ne

dépasse la durée de deux heures. Ils ont duré en moyenne 90 minutes. Les entretiens ont été réalisés de porte en porte afin de relever les points géolocalisés des bâtis de chaque enquêtés dans le but de les restituer en données cartographiques. Les interviewés sont repartis entre les différentes catégories homogènes selon les proportions suivantes : 2 auprès de personnalités du monde académique ; 4 auprès des représentants du secteur religieux évoluant dans la zone ; 15 entretiens auprès des habitants occupants et « acheteurs » des parcelles à Canaan (Tableau 13).

Tableau 13 : Catégorisation des enquêtés

Catégories	Activités	Statuts	Nombre interrogés	Durées
Société civile	Enseignement	Enseignant	2	3h13 minutes
	Religion	Prêtres religieux	4	6h8minutes
Résidents	Construction, Petites commerces	Habitants occupants	8	11h36minutes
		Habitants « acheteur ¹⁴³ »	7	9h36minutes

Source : Auteur

Les interviewés ont été sélectionnés à partir du moment qu'ils habitent ou fréquentent le quartier. Le temps a été le critère fondamental d'échantillonnage. Pour commencer chaque entretien, nous demandons à l'interlocuteur depuis quand il fréquente la zone. Selon sa réponse située entre 2010 et 2017, l'habitant est sélectionné. Les résidents qui fréquentent le quartier depuis sa création en 2010 ont été privilégiés sur les habitants nouvellement arrivés pour mettre en avant la restitution dans le temps des informations. Outre le temps comme critère de choix, pour les acteurs individuels, nous les avons choisis selon deux modes d'accès au foncier : « habitant occupants », pour désigner ceux qui occupent sans verser de l'argent et « habitants acheteurs » pour ceux qui ont versé de l'argent avant d'occuper des parcelles. Les critères mobilisés ont une certaine validité scientifique à partir de ce que les anthropologues appellent « mémoire des anciens ». Certes variable selon la sensibilité de chacun, et fait objet de nombreuses critiques, mais la mémoire dans un contexte dépourvu de sources officielles, est indispensable à la collecte des données renvoyant à une dimension temporelle. Autrement

¹⁴³ Le doctorant garde le mot « acheteur » pour rester dans le langage des habitants et distinguer ceux qui occupent l'espace depuis 2010 sans verser de l'argent de ceux qui ont versé des sommes.

dit, les interviewés ont été choisis du fait qu'ils ont été sur le terrain pendant un certain temps et qu'ils gardent en souvenir certaines informations. Pour avoir vécu, habité ou avoir été témoins des activités sur le terrain, les enquêtés ont fournis des données sur leurs actions ou des actions dont ils ont été témoins oculaires. Ainsi, le mémoire des anciens est mobilisé pour restituer les activités de fabrication du quartier à partir des habitants qui sont soit des acteurs ou témoins de certaines activités. Pour restituer les activités, les habitants sélectionnés sont replacés dans des situations socio-spatiales antérieures où leurs mémoires ont servi de support de restitution d'informations. Ainsi, le retour au contexte des situations socio-spatiales antérieures a été un outil qui met l'enquêté en position d'agir, de se voir en pleine situation de l'accomplissement de l'acte, et se laisse suivre l'accomplissement de l'acte dans le temps et dans l'espace. En relation avec les questions de recherche, les participants interrogés sont choisis selon qu'ils sont des personnes considérées comme une source d'information fondamentale autour du phénomène analysé.

- **Entretiens semis directifs avec des acteurs humanitaires**

Les visites de terrains et les entretiens avec les associations ont révélé l'implication de nombreux acteurs humanitaires travaillant de commun accord avec des acteurs du pouvoir public. Nous avons contacté en septembre 2019 les représentants des pouvoirs publics (agents des annexes) afin de rentrer en contact avec des responsables d'ONG (s), cette démarche est restée inaboutie. A l'aide des adresses retrouvées sur internet, nous avons contacté 6 ONG(s) et 4 organismes internationaux en les demandant leurs accords pour donner des entretiens sur des activités réalisées à Canaan. Cependant, 3 responsables des ONG(s) ont répondu favorablement et 2 des organismes internationaux sont d'accord pour nous accorder des entretiens. Afin de mieux comprendre leurs implications dans le processus de fabrication entre 2010 et 2019, nous sommes revenus sur certaines situations plus en détails à l'aide d'un guide d'entretien (Encadré 4). Pour éviter de porter atteinte aux visions personnelles ou professionnelles de ces acteurs, nous avons enregistré leurs discours dans l'anonymat.

Encadré 4 : Guide d'entretien avec des acteurs humanitaires et pouvoirs publics

Objectif de l'entretien	Ce guide d'entretien constitue un dispositif méthodologique visant à collecter des données sur les activités réalisées par des acteurs humanitaires dans le quartier
Matériels et	L'enquêteur se sert d'un magnétophone, des stylos et cahier de note

moyens	
Mesures éthiques	L'enquêteur demande à chaque responsable son accord verbalement afin que les informations communiquées soient enregistrées et réécoutées confidentiellement sans que personne ne soit identifié
Thèmes	Sous-thèmes
Contexte	1-Contexte : éléments incitatifs-déclencheurs des activités humanitaires à Canaan
Activités humanitaires	Actions : Périodes, types d'activités, domaine d'intervention Modalité d'intervention : moyens et ressources mobilisés ; personnes ou institutions contactées ; mécanismes de financement, acteurs impliqués dans les financements des projets ; professionnels mobilisés ; moyens utilisés ; obstacles rencontrés Partenaires impliqués : relation avec les autres acteurs (influence-rapport de force-pouvoir de contrôle ; mode d'organisation des activités avec les acteurs (local, national, international) Habitat et infrastructures : procédé de construction des abris : (coût, critères, professionnels mobilisés) ; modalité d'intervention sur le terrain

Source : Auteur

Les grands thèmes évoqués sont à titre indicatif pour déclencher les propos des responsables des ONG(s). Pour approfondir notre compréhension des implications des acteurs humanitaires dans le processus de fabrication de Canaan, et dans l'optique de produire une analyse croisée de leurs discours avec ceux des autres acteurs, nous avons 5 entretiens semi-directifs avec les acteurs humanitaires au cours d'une semaine. Il s'agit pour nous de comprendre les modalités d'actions des acteurs humanitaires dans le processus. Par quels procédés ils intervenaient et quelles stratégies développées pour travailler avec les autres acteurs dans le processus allant du camp Corail à la pérennisation des infrastructures. Etant acteurs impliqués, leurs discours nous offrent un raisonnement prolongé des constats observés lors de nos observations de terrain et les enquêtes sociologiques. Les entretiens ont duré entre 1 heure et 1 heure et demie. Ils ont été réalisés dans les bureaux des acteurs dans des ambiances plutôt calmes. En revanche, nombreux sont les ONG(s) qui ont été impliqués dans la fabrication de Canaan qui ne travaillent plus en Haïti. Afin de compenser ce vide, nous avons aussi servi de certains

propos émis dans le reportage documentaire « Assistance mortelle » du cinéaste haïtien, Raoul Perck (2013).

- « Combites urbaines » : versus groupe focal

Entre l'été 2018 et janvier 2019, le contexte de recherche de terrain en Haïti s'avère difficile. Se présenter dans un bidonville c'est prendre le risque de se faire assassiner, car des gangs s'affrontaient. Après avoir échoué plusieurs fois à entrer en contact avec les responsables des annexes, compte tenu du climat d'insécurité générale et les crises socio-politiques ; nous avons réalisé des combites urbaines. L'objectif a été de mettre en œuvre un espace de rencontres et de discussions entre les acteurs politiques, des personnalités académiques et professionnelles sur le quartier de Canaan. Le mot « combite », se rapporte à des activités de solidarité dans la paysannerie haïtienne. Il désigne des formes de mutualité qui existent entre les agriculteurs haïtiens. Il traduit une activité en commun où, par alternance, l'un supporte l'autre. La combite urbaine correspond à un moyen d'agir en commun, pour diagnostiquer un terrain de recherche dans le but de diminuer le risque de l'insécurité (Encadré 5).

Encadré 5 : Groupe focal (Combite) à Canaan



Source : Auteur

Entre les chercheurs et professionnels de l'urbain de l'Université d'Etat d'Haïti (Jean Marie Théodat, James Saint-Cyr, Karine Bouchereau, Rhodner Orisma, Guerline Jean), de l'Université de Mons (Pierre Cornut, Fabrice Sobczak) et l'Université Quisqueya (Neptune Prince) ainsi que des membres de la société civile du quartier de Canaan (table quartier avec 5 représentants) et des étudiants du programme de master UBAMATer¹⁴⁴; il a été convenu de désigner les observations participantes collectives de « combites urbaines ». Les activités de combites urbaines ont été réalisées pendant 3 jours dont deux dans le quartier de Canaan et l'une dans le bureau des études Post-graduées de l'Université d'Etat d'Haïti. Dans un troisième jour- associé au jour de la restitution des diagnostics du terrain- les acteurs politiques ont été invités à répondre à des questions entre 9 et 14 heures. Au cours des 3 journées d'activités, la « combite urbaine » a été révélée comme un « outil rare » de la géographie ; rare parce que, les géographes-pour le moins en Haïti-se donnent souvent le devoir d'approcher le terrain avec un regard individuel, celui du chercheur. Cependant la « combite urbaine », qui tend à inverser cette approche, se révèle plus efficace en situation insécuritaire. Son efficacité dans le cadre de cette recherche est dans le fait qu'elle a permis de collecter des données à partir des enquêtes variés (professionnels académiques et du métier, des politiciens) sous forme de groupe focal structuré. La « combite urbaine » a été à la fois un outil et un moyen ; un outil parce qu'elle a permis de collecter des données sur le terrain ; et un moyen parce qu'elle a permis d'aller sur le terrain et réaliser des travaux de terrain en un temps relativement court. Cependant, le temps de réalisation des diagnostics à partir de « combite urbaine » peut par ailleurs constituer la faiblesse de cet outil.

Dans le cadre la combite urbaine, nous sommes retournés sur le terrain afin de pouvoir rencontrer les responsables des annexes. A l'aide d'une grille d'entretien subdivisée en 6 sous-thèmes (Encadré 6) tirés du champ des activités des pouvoirs publics, des éléments contextuels ont été évoqués pour recueillir de nouvelles données pour contrebalancer celles collectées précédemment.

¹⁴⁴ Ce programme de master est réalisé entre l'Université d'Etat d'Haïti, l'Université de Mons et l'Université de Liège dans le cadre d'un programme d'aménagement des territoires résilients. Les doctorants et les étudiants du programme sont diversifiés selon leurs disciplines de base : génie civil, architecture, paysage, géographie, sociologie et en études urbaines.

Encadré 6 : Guide d'entretien du groupe focal (combite)

Objectif de l'entretien	Ce guide de groupe focal (combite) constitue un dispositif méthodologique visant à collecter des données sur l'implication ou la non-implication des pouvoirs publics (agents des annexes de la mairie de Croix-des-Bouquets) et des membres de la société civile dans le processus de fabrication de Canaan.
Matériels et moyens	L'enquêteur se sert d'un magnétophone, des stylos et cahier de note
Mesures éthiques	Un accord a été formellement demandé auprès du responsable du Master UBAMATer qui a été à l'origine de cette activité. L'accord a été accordé sur le principe que toutes les informations enregistrées seront entendues et gardées confidentiellement sans porter préjudice à personne de l'équipe.
Thèmes	Sous-thèmes
Contexte	Contexte : Situation de l'espace avant et après le séisme du 12 janvier 2010 : son histoire, contenu (matériel, symbolique et social) de l'espace avant et après le séisme ; précarité et vulnérabilité du quartier, résilience des habitants.
Activités des pouvoirs publics	Constructions : modalités de construction des équipements publics, de livraison des permis de construire ; procédé de recours aux normes de l'urbanisme Modalité d'intervention : personnels mobilisés ; moyens utilisés ; obstacles rencontrés ; formalités Organisation et coopération : relation entre les annexes et les pouvoirs de tutelle, les autres acteurs ; leurs modes des coopérations Services urbains : service disponibles et offerts par les annexes Gouvernance : statut des agents des annexes, procédés de désignation, rôles

	Gestion foncière : implication ou non des agents des annexes dans la formalisation des parcelles

Source : Auteur

Les sous-thèmes ont aussi servi pour poser des questions pendant la combite urbaine en cas de besoin des données complémentaires. Les propos des 25 participants de cette combite ont été enregistrés et retranscrit sous formes d'entretien. Tous les membres pouvaient intervenir pour apporter un point de vue sur les thèmes en discussion. La posture adaptée par les participants lors des restitutions des données dépassait le cadre d'un simple rapport de l'enquêteur, car les discussions prennent une tournure reliant le thème de diagnostic attribué à un groupe, les observations réalisées avec les enjeux qui en découlent. Les principaux thèmes en discussion lors des combites urbaines ont été les infrastructures routières, les activités socio-économiques, le rôle des annexes de la mairie, l'habitat, l'environnement géographique et l'ethnographie de la population. Nous avons interrogé les acteurs publics particulièrement sur leurs activités à Canaan. Nous avons soulevé des questions à partir des sous-thèmes construction, modalité d'intervention des agents, organisation et coopération des agents, services urbains offerts par les annexes, modalité de gouvernance au sein des annexes et gestion foncière. Dans les retranscriptions, ces sous-thèmes ont été mis en relation avec des enjeux de vulnérabilité, de résilience, de précarité et de politique. Les données collectées au cours de la « combite urbaine » ont renforcées, parfois contredisent celles collecté au cours des ballades, des observations et des entretiens.

Pour mettre non seulement de l'ordre dans toutes ces informations collectées, mais aussi d'en tirer de meilleures conclusions, un ensemble de dispositif de codage a été aussi adapté. Ces dispositifs varient selon les catégories des enquêtés. Pour les entretiens réalisés avec les habitants, les codes « H.1, H.2, ..., H.21 » ont été adaptés pour désigner les propos collectés. Alors que pour le groupe focal réalisé avec les « chefs » des associations, les codes « P.1, P.2, ..., P.8 » ont été adoptés pour traduire les propos des participants à cet entretiens. Quant aux données provenant des acteurs humanitaires, les codes « A.1, A.2 et A.3 » ont été adaptés pour relater leurs *verbatim* en cas de référence et de citation directe. Enfin, pour ce qui concerne les combites, le code est « Combite + date ». Il est à signaler que pour citer l'un des propos enregistrés et retranscrits de l'un de ces entretiens, la formule adoptée est « code, entretien, date », ce qui donne par exemple « H.1, Entretien, 2018 » pour traduire que l'idée

est de l'habitant 1 selon le système de codage. La date traduit la période de réalisation de l'entretien.

Nous tenons enfin à signaler quelques difficultés auxquelles l'enquêteur a dû faire face au cours de la constitution du corpus empirique de la recherche. Nous avons constaté que l'accès aux données est souvent difficile en raison de la pratique du silence, instaurée soit par peur d'être victime soit par des manœuvres de rétention de l'information ainsi formulée en créole haïtien « *je wè bouch pe* »¹⁴⁵. Cette pratique prend sens dans le système de résistance des sociétés post-esclavagistes en signe de contestation contre les pratiques d'espionnage mises en place par les colons propriétaires d'esclave. Contre les pratiques d'espionnage, le silence est protecteur et « dire la vérité est dangereux. Cette pratique a conduit les esclaves à ériger en maxime que c'est le silence qui fait le sage » (Vergès, 2011, p. 112). En Haïti, de telles pratiques ont été renforcées au cours des 30 années de la dictature des Duvalier où les Tontons macoutes, habillés en civil, interrogeaient des gens pour connaître leurs opinions et les dénonçaient (Hurbon, 1987). Ainsi, la pratique du silence et de rétention d'information par rapport à des questions sensibles comme les auteurs de conflits et de violence, est instaurée comme un élément culturel de la société. En dépit du fait qu'il s'agit d'une société de tradition orale, la pratique du marronnage¹⁴⁶ est aussi instituée dans la conquête des informations dans des contextes où les sources officielles sont rares. Ainsi, il revient à celui qui mène des enquêtes en Haïti de déployer beaucoup d'efforts, de déplacements, de stratégies pour avoir une information qui, ailleurs, pourrait être accessible à tous. Celui qui cherche des informations est souvent perçu comme espion, et non pas comme chercheur en raison du fait que la recherche, comme profession, n'est pas encore instaurée en Haïti. Il est par ailleurs face au fait que la transparence n'est pas le point fort de certains acteurs impliqués, et que ces derniers pratiquent le marronnage comme moyen de fuir (Darbouze, 2019). Dans un tel contexte, pour avoir accès à certaines données du terrain, il a fallu contacter des personnes en coulisse et/ou de façon informelle pour avoir des informations importantes. Dans la plupart du temps, les réponses négatives ou les reports des rendez-vous se justifiaient pour des raisons relatives au contexte insécuritaire ou pour des motifs d'un emploi de temps. Face à ces obstacles, le corpus empirique a été complété par des compilations de documents.

145 Littéralement traduit « aux yeux de voir et à la bouche de se taire ».

146 Proche du terme *Cimarron* en espagnol, le marronnage est une pratique instaurée dans les Colonies pour traduire l'état de fuite de certains esclaves comme forme de résistance. En Haïti, il est entendu comme l'état d'une personne qui fuit une situation pour refuser de donner une information ou de faire quelque chose sans forcément l'exprimer explicitement.

4.2-Présentation du corpus documentaire

Pour compléter les données empiriques, nous avons élaboré un corpus documentaire constitué d'articles de presses écrites. L'objectif a été de restituer des discours publics produits sur la fabrication de Canaan par certains acteurs étatiques et internationaux rapportés par la presse écrite en Haïti. Le choix de compléter les observations sociologiques par des documents est une technique qui s'inscrit dans la continuité des travaux de l'Ecole de Chicago. A l'instar de la tradition méthodologique de cette école, les données tirées des journaux et de documents officiels complètent les observations sociologiques (Boudon, 1969 ; Coulon, 2012). Dans la littérature scientifique, la complémentarité des données relève d'une certaine efficacité et crédibilité depuis son utilisation scientifique par des chercheurs et les héritiers de l'école de Chicago (Grafmeyer et Joseph, 1990 ; Coulon, 2012). Nous avons recouru à la complémentarité des données pour renforcer la crédibilité scientifique des analyses. En effet, dans notre cas, les sources documentaires ont permis aussi de combler les difficultés liées au fait que certains acteurs clés impliqués dans le processus ne sont pas disponibles pour des entretiens. Ainsi, le choix de compléter les données empiriques par des sources documentaires a permis par ailleurs de combler le vide du premier moment de transformation socio-spatiale de l'espace. Il permet également de compléter les lacunes liées aux « mémoires des anciens » comme oubli de collecte certaines données remontées il y a 10 ans. A partir des documents, nous avons restitué les activités liées au processus de fabrication du quartier de Canaan entre les années 2010 et 2018. Les documents sont constitués de deux sources : les journaux officiels publiés par la presse Nationale d'Haïti via le Moniteur ; et les articles publiés dans les journaux quotidiens en Haïti.

4.2.1- Les documents officiels sélectionnés en Haïti

Les premières sources du corpus documentaire sont les textes législatifs et réglementaires parus dans *Le Moniteur*, journal officiel de la République d'Haïti. L'accès aux documents de ce journal a été très difficile compte tenu des conditions logistiques : les documents de ce journal sont en support papier, placés souvent dans des endroits difficilement accessibles et dans des conditions poussiéreuses en dépit des exigences¹⁴⁷ fixées par la direction des Presses Nationales. Les sources du journal officiel sont de deux catégories ; celles qui sont strictement relatives au site (décrets de 1970, 2010 et 2012) et celles qui portent sur le cadre global de

¹⁴⁷ Il est question de verser 500 gourdes, équivalent de 5 euro (taux du jour en juin 2020 en Haïti) par an depuis la parution du document. Autrement dit, pour un document de 30 ans, il faut 15 000 gourdes soit 150 euro.

l'urbanisme en Haïti. Nous avons compilé les documents depuis 1908 à 2013 qui ont servi de matière dans les analyses des données (Annexe 8 : document officiel du corpus documentaire).

Nous avons recouru aux sources réglementaires de l'urbanisme en Haïti pour appuyer nos arguments dans les analyses. Même si elles sont pour la plupart datées du XIX^{ème} siècle, elles sont encore en vigueur (CIAT, 2013)¹⁴⁸. La compilation des documents officiels a été complétée par des extraits des documents publics relatifs au quartier de Canaan disponibles dans les archives du Ministère de la Planification et de Coopération externe. Le corpus documentaire est ainsi constitué de la Constitution en vigueur, des lois, des décrets et des textes réglementaires. Ce corpus nous a permis de schématiser les acteurs impliqués dans le modèle formel de l'urbanisme en Haïti. Le modèle de l'urbanisme révélé par ce corpus est composé de trois cadres : un cadre juridique régissant les modalités et la procédure des interventions de fabrication de l'urbain. Le cadre juridique se rapporte aux domaines politique, environnemental, spatial et territorial. Le cadre institutionnel, quant à lui est le lieu dans lequel s'exercent les démarches administratives. Il regroupe les instances institutionnelles dotées d'un pouvoir d'agir sur l'espace urbain en termes de production de savoir, d'aménagement, de constructions (publique ou privée), d'amateurs de projet urbain, de contrôle territorial, etc. Enfin, le cadre opérationnel prend sens dans les différentes opérations de terrain qui se rapportent aux aménagements, à l'assainissement, aux contrôles urbanistiques, etc. Les sources de documentation nous a permis également d'observer la position des pouvoirs étatiques sur le processus de formation du quartier via des plans élaborés, des projets en partenariat avec d'autres acteurs.

4.2.2 Les quotidiens nationaux : restitutions des discours émis publics sur Canaan

Afin de compenser la non-disponibilité¹⁴⁹ de certains acteurs clés impliqués dans la fabrication de Canaan, nous avons restitué leurs discours émis publiquement et publiés dans les journaux de presses en Haïti. Les journaux quotidiens sélectionnés regroupent *Le Nouvelliste*, *Le National* et *L'Alter-Press*, car ce sont des organes de presses dans lesquelles sont divulgués les discours publics et/ou des entretiens avec des acteurs politiques. Le choix

¹⁴⁸ Le bureau de CIAT présente des extraits de certains textes réglementaires par thèmes qui donnent une meilleure appréhension des textes officiels sur l'urbanisme en Haïti. Mais en réalité, la transformation de l'espace est majoritairement l'œuvre des habitants.

¹⁴⁹ Par exemple, l'ancien Président d'Haïti, René G. Préval, décédé, a été un acteur clé dans la création du quartier.

de ces périodiques se fait sur la base de leur accessibilité et de la fréquence de leur publication. En effet, par ces sources nous pouvons observer l'évolution de la position des acteurs étatiques par rapport à la fabrication du quartier pour mieux appréhender l'action ou l'inaction comme choix politique. Nous avons consulté ces sources de deux manières ; selon qu'il s'agit des journaux en libre accès en ligne (Alter-Presse) ou des journaux imprimés en papier (Le Nouvelliste et le Nationale). Les journaux du Nouvelliste et du National ont été consultés en papier à la bibliothèque Nationale d'Haïti au cours de la période de juillet à aout 2019 et ceux de l'Alter Presse en décembre 2020. Les articles de journaux sélectionnés en ligne ont été choisis en l'occurrence au mot « Canaan, bidonville, relocalisation des sinistrés, occupation, Camp corail ». A partir de ces lancés sur les sites des journaux, nous avons sélectionné les articles qui se situent dans l'intervalle de 2010 à 2020. Nous les regroupons dans l'ordre chronologique pour un meilleur traitement de leurs contenus dans les analyses (Annexe 9 : Compilation des journaux entre 2010 et 2020). Par ailleurs, par les titres, une première lecture des enjeux liés au territoire est dégagée autour de l'habitat, de logement, de l'humanitaire, de l'Etat, initiatives habitantes...

La compilation de ces journaux répond à une technique documentaire qui correspond à une fouille systématique de tout ce qui est écrit ayant une liaison avec le terrain de recherche. Les documents identifiés et choisis sont liés à des thèmes préalablement définis et délimité à partir des données de collectées sur le terrain. C'est donc l'élaboration d'une complémentarité de recherche pour rendre plus efficace et fiable notre analyse. En effet, à partir des expressions et mots tirés dans les chapeaux (incipit) des articles de presses, nous proposons un nuage des mots qui sert ici de grille d'analyse des données tirées des sources compilées (Figure 39).

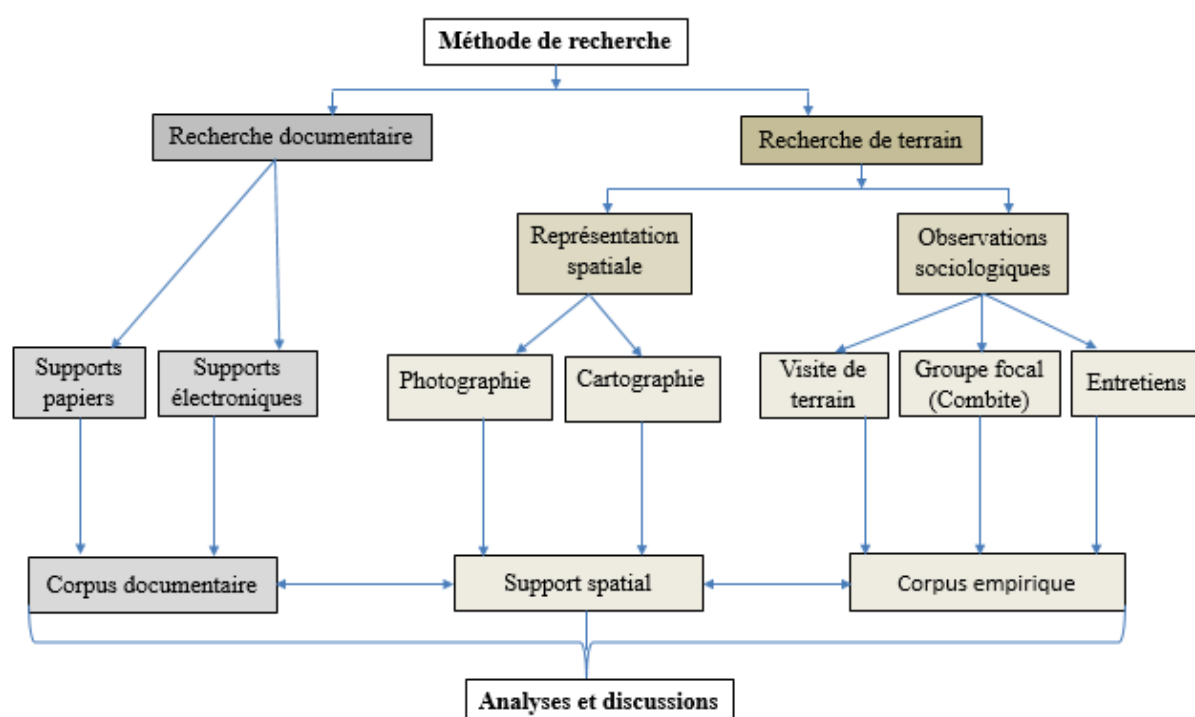
4.3-Approche méthodologique : un cadre analytique par thématique

Cette section vise à présenter l'approche méthodologie adoptée en fonction du contexte du terrain de recherche. Lorsqu'on parle de l'approche méthodologique de recherche, on fait référence aux justificatifs des sources d'information, aux outils de collecte et aux modes d'analyse des données de recherche (Grawitz, 2000). Si au cours des enquêtes en sciences humaines et sociales, les obstacles sont inévitables ; en Haïti-que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle métropolitaine ou à celle d'un simple quartier-les difficultés se multiplient compte tenu, d'une part, du manque ou d'absence d'archives ; et d'autre part, de certaines pratiques du silence exercées à l'égard de ceux qui collectent des données. En effet, c'est au terrain de fournir à l'enquêteur l'outil pour construire son approche. Les données d'enquête, collectées par des méthodes qualitatives et documentaire ne constituent pas la réponse à la question de recherche ; il faut un cadre analytique pour parvenir à donner des réponses aux questions. Le chercheur est en effet un constructeur de sens ; car, c'est à lui qu'il revient, dans sa quête de vérité, de donner du sens aux informations recueillies. Le chercheur ne doit pas se priver de ses repères, de sa boussole première qu'est sa capacité de former des sens a posteriori, d'évaluer ou de comparer ces suggestions.

4.3.1- Bilan des dispositifs et d'approche méthodologiques

Le recours à plusieurs dispositifs (Figure 40) et approches méthodologiques pour appréhender le processus de fabrication et les modalités d'habiter Canaan constitue un point fort dans la poursuite de nos objectifs de recherche.

Figure 40 : Synthèse des outils de recherche mobilisée



Source : Auteur

Nous avons recouru à cette variété de dispositifs pour mieux saisir les activités de fabrication et de modalité d’habiter qui ont caractérisé le passage d’un espace inhabité au quartier de Canaan. Pour expliquer ce passage, nous avons cherché à collecter des données sur les actions réalisées par des individus, des associations, des ONG(s), des organismes internationaux, des acteurs publics. Pour les collecter, nous avons utilisé des ballades, des observations, des entretiens individuels et collectifs ainsi que des combites urbaines. Composée le corpus empirique de la recherche, ces méthodes ont été complétées par un corpus documentaire regroupant les documents officiels et les articles de journaux. Les deux corpus répondent chacun à des objectifs de recherche qui se complètent dans l’utilisation des données dans les analyses (Tableau 14).

Tableau 14 : Bilan des dispositifs, des méthodes et des objectifs poursuivis

Dispositifs	Méthodes	Objectifs	Temps	
			Années	Durées
Cahier de note	Ballades et visite de terrain	Prendre connaissance du terrain	2017	4 week-ends pendant un moi

Photographie	Cartographie	Représenter les configurations de l'espace	2017 à 2019	
Guide d'observation	Observation directe	Réaliser une pré-enquête en vue d'explorer le territoire	2018	12 week-ends pendant 3 mois
Guide d'entretien	Entretiens	Avec 8 membres des associations : collecter des données sur les activités des associations de quartier	2018	1heure 30 minutes
		Avec 21 habitants : collecter des données sur les mécanismes et tactiques utilisés par les habitants	2019	29h55 minutes pendant une semaine
		Avec 5 acteurs humanitaires : collecter des données sur les activités réalisées par des acteurs humanitaires dans le quartier	2019	5heures 16 pendant une semaine
	Combites urbaines	Avec 25 participants : combler le vide des entretiens avec les agents des annexes de la Mairie.	2019	3 jours
Compilations des documents	Documentaire	Restituer des extraits de textes, de discours émis publiquement par les pouvoirs publics, les responsables des ONG(s) et les représentants des organismes internationaux	2019	3 mois

Source : Auteur

Le traitement de ces données a été assuré par des logiciels *Excel* pour la reproduction de fond de carte ; de *QGis* pour faire des cartes. L'ensemble de ces dispositifs et méthodes ont été utilisés parce que notre recherche fait appel à une approche pluridimensionnelle nécessitant des données diverses pour l'examen de la réalité. Pour parvenir aux objectifs fixés, répondre

aux questions et mettre à l'épreuve les hypothèses de la problématique, nous regroupons par thématique les données collectées à titre de guides d'analyse des résultats.

4.3.2-Regroupement par thématique les données : mise en perspective d'une grille de lecture

Un rappel aux objectifs et la problématique de la recherche permettra de mieux comprendre le regroupement par thématique les données collectées. L'objectif principal fixé a été de décrire et d'analyser le processus de fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles en Haïti. Il en découle une problématique construite autour de la question centrale « Comment les bidonvilles sont fabriqués et selon quelles modalités d'habiter ? ». Pour mieux répondre à cette interrogation, trois questions spécifiques ont été formulées :

- 1- Quels sont les processus de fabrication des bidonvilles ?
- 2- Qui sont les acteurs mobilisés dans et par ce processus et quelles sont leurs interactions ?
- 3- Quel rôle joue la question foncière dans ce processus ?

Dans le but de parvenir à répondre à ces questions et de vérifier les hypothèses qui en découlent, les données collectées de cette recherche sont présentées sur trois champs thématiques dont chacun apporte des éléments de réponse à chacune des questions précédentes. Ces champs thématiques sont liés aux grilles d'observation élaborées au départ ainsi qu'à l'approche proposée dans la problématique. Il s'agit de partir du cas de Canaan pour analyser : (1) les processus et les modalités d'habiter les bidonvilles, analyse qui aura une incidence sur « faire ville » en Haïti ; ce qui concourt à prendre en compte (2) les interventions de l'Etat ou non en termes d'urbanisme que ce soit en termes d'aménagement, d'accès au foncier ou par rapport au moment d'intervenir. En effet, les thématiques dont l'ensemble constitue les objets des chapitres de la deuxième partie de la recherche, sont des indicateurs de notre grille d'analyse et de lecture, construite à partir des corpus de notre recherche. La grille d'analyse des activités (Encadré 7) met en évidence le champ des actions alimentant le processus de fabrication du quartier. Les données collectées fourniront de matière pour vérifier ou pas l'hypothèse à la deuxième sous-question de la problématique de recherche.

Encadré 7 : Grille d'analyse des activités de fabrication du quartier

Dimensions	Indicateurs
Activités	• Aménagement, construction, infrastructures et réseaux, services
Acteurs impliqués	• Initiatives habitantes (individuelles et collectives) • Activités humanitaires (ONG(s) et association locale (société civile) • Interventions des organismes internationaux (Bailleurs...) • Action ou inaction des pouvoirs publics (CASEC, Mairie, Annexes de la Mairie, Entités ministérielles...)
Relations entre les acteurs impliqués	• Nature des relations entre les acteurs (relation d'influence, de force, de pouvoirs, d'opposition, de collaboration, ou de jeu d'acteurs...), • Variété des relations (acteurs informels et formels, informels entre eux) • Laisser-faire • Tactiques habitantes
Modalités d'actions	• Ressources (humaines, matérielles, financières...) et moyens (techniques, outils), • Objectifs (profits ou assistances, individuels (personnels) et collectifs), • Intérêts (financiers, économiques, social, politique), • Cadre d'action (Pratiques, coutumes ou règles (partagées au sein de la communauté ou nationales), • Logique d'intervention (petits projets, initiatives de collecte de fond)
Le temps	• Durée (longue, courte...), par des phases, intervalle de 2010 et 2020

A première vue, n'importe quel visiteur de Port-au-Prince, peut constater qu'il y a une absence d'application et de respect des règles d'urbanisme par les pouvoirs publics ainsi que par les citoyens de la ville (Maurice, 2014). En revanche, à observer depuis 1982, des formes d'intervention de l'Etat dans l'institutionnalisation de certains anciens quartiers et bidonvilles en municipalité, on peut dire qu'en Haïti, l'Etat n'intervient pas ou peu a priori dans la planification urbaine ; il intervient a posteriori par rapport aux initiatives habitantes, au

moment où les documents ou textes de loi en urbanisme sont devenus inopérants. A partir de ce constat, cette grille de lecture permettra de repérer les acteurs de fabrication de Canaan, et de comprendre comment ils interagissent au cours du processus. Par ailleurs, il a été constaté, selon les premières données, une pluralité d'acteurs qui agissent selon des intérêts divergents et multiples. Dans les activités individuelles, collectives et institutionnelles qui se développent se dessinent des jeux d'acteurs qui constituent aussi un champ complémentaire autant qu'il relève d'une dimension organisationnelle dans le fonctionnement des acteurs autour des enjeux socio-économiques et financiers dans le processus.

Par rapport à la faiblesse voire l'absence de l'Etat constatée, il y a lieu d'observer une prédominance des initiatives habitantes en termes de mécanismes et des modalités d'appropriation du foncier ainsi que des formes alternatives de gestion des rentes foncières. Compte tenu du fait qu'il s'agit d'un contexte où les pratiques et les normes de fonctionnement ne sont pas légalement établies et respectées, nous sommes amenées à interroger le rôle du foncier- ressource et fondement matériel de toute fabrication urbaine- dans le processus. Car l'absence de régulation politique et planificatrice ne traduit pas forcément l'absence d'un cadre règlementaire dans le processus de l'appropriation foncière. Ainsi, le deuxième champ thématique envisagé est consacré aux enjeux fonciers (Encadré 8).

Encadré 8 : Grille d'analyse de gestion foncière dans le processus de fabrication de Canaan

Dimensions	Indicateurs
Mode d'occupation	Parcellisation (mécanismes de découpage, de surveillance, de maintenance...). Les parcelles (dimensions, usages, statut...)
Mode d'appropriation	« Marché foncier » : valeurs marchandes des parcelles, acteurs impliqués, mécanismes et tactiques de ventes, rentes foncières, spéculation foncière,
Gestion foncière	Règles-normes- pratiques établies par les habitants Tactiques mise en place
Conflits fonciers	Objets, types et formes des conflits, évolution des conflits dans le temps, modes et mécanismes de résolution
Occupants	Statut : « propriétaire de droit et/ou de facto » ? Temps : relation entre ancien occupant et nouveau arrivé

Dans cette grille d'analyse, le rôle de la question foncière dans le développement du processus est mis en examen dans un champ thématique où les moyens et les ressources mis en place pour acquérir informellement le foncier sont analysés en relation avec les rapports sociaux liés au processus. Les résultats de cette grille d'analyse vérifieront ou non l'hypothèse associée à la troisième sous-question de la problématique.

Dans l'absence des interventions a priori des pouvoirs publics surgissent des capacités techniques, des savoir-faire ordinaires dont l'évidence s'observe à travers l'évolution du cadre de bâti à Canaan. Au bout de 10 ans de son évolution, en marge des actions publiques, environ de 80% des bâtis du quartier sont auto-construits en dur. Dans ce sens, autre que l'image d'un espace chaotique où l'informalité, la pauvreté extrême, la vulnérabilité, la résilience se côtoient, le quartier projette aussi un profil urbain d'une ville a posteriori avec un cœur de quartier où sont concentrés les symboles et la matérialité de ceux qui fédèrent les habitants entre eux. En effet, le troisième champ thématique vise à analyser l'évolution du cadre matériel du processus à travers le couple habitat et (mode) habiter (Encadré 9).

Encadré 9 : Grille d'analyse du processus de modalité d'habiter le quartier

Dimensions	Indicateurs
Evolution de l'habitat	De l'habitat provisoire à l'habitat permanent Modes et mécanismes d'habiter progressif (capital technique et de savoir-faire ordinaire de l'auto-construction)
Consolidation de l'habitat	Main d'œuvre mobilisée, coût de la construction en dur, flux monétaires, procédé de construction (système de solidarité mis en place) Professionnels impliqués (mise à l'épreuve des professionnels de l'urbanisme)
Formation d'un cœur de quartier	Diversité des fonctions de l'habitat (logement, service) Concentration des activités socio-économiques, des infrastructures et équipements de services Emergence d'un nouveau profil urbain

L'enveloppe du bâti évolue selon que les occupants ont accès aux moyens (temps) et ressources (notamment l'argent). L'analyse des résultats de cette grille apportera des éléments

de réponse à la question principale en fournissant de matière pour mieux répondre à la première sous-question. Elle examine le paramètre de l'habiter les bidonvilles, et vise à vérifier l'hypothèse de l'inversion du schéma de modalité d'habiter la ville, à partir des indicateurs repérés dans le profil urbain que projette la formation du cœur de quartier.

La méthode de recherche fait référence aux sources d'information, aux procédés de collecte et d'analyse des données. Et dans l'ensemble, la préoccupation majeure a été principalement de parvenir à indiquer comment nous avons fait pour accéder aux données à quelle phase de la recherche. Nous avons fixé au départ que tout renseignement pouvant nous apprendre quelque chose sur le processus de fabrication du quartier seraient des sources potentielles. Au fur et mesure que la recherche avance, nous avons recouru à des dispositifs méthodologiques appropriés au contexte du terrain et à la problématique de la recherche. A l'aide d'une grille d'observation, le terrain a été diagnostiqué. Avec des guides d'entretiens les données ont été collectées. Les diagnostics ont été révélateurs en image, en prise de notes de terrain et des photographies. Les observations de terrain ont permis de mieux adapter les dispositifs méthodologiques à adopter au moment de l'enquête. L'ensemble des données collectées sur le terrain via les corpus empiriques et documentaires se complète au fil de l'analyse pour fonder la démarche qualitative envisagée. Le cadre analytique proposé s'inscrit dans une approche pluridisciplinaire impliquant une analyse contextuelle. Partant du principe que le cadre analytique que nécessite la problématique de la recherche serait plus facile à appréhender dans une échelle plus petite, nous avons collecté les données dans le quartier de Canaan comme le terrain de recherche. Pour situer le terrain à l'échelle régionale, le contexte urbain de la RMP a été présenté. Pour collecter les données sur le quartier Canaan, les modes d'action des institutions ou des groupes humains ou encore des inventivités habitantes privées individuelles sur l'espace ont été retenus pour examiner les changements de contenu matériel permettant l'habitabilité de l'espace. Compte tenu des difficultés pour rencontrer certains acteurs impliqués, nous avons opté pour un corpus documentaire, pour compléter les données de terrain. Le cadre analytique s'inscrit aussi dans une démarche qui serait proche au cloisonnement de la sociologie, de l'histoire et de la géographie. Compte tenu de la nature des variables à opérationnaliser, du statut des acteurs, du niveau académique des habitants et des chefs d'association (90 % créolophones seulement, 60 % illettrés et analphabètes (CRA, 2017), les entretiens ont été réalisés en créole haïtien, puis traduits en français avant toute utilisation dans les analyses des chapitres suivants.

L'ensemble des données et indicateurs pertinents, identifiés à partir d'un état actuel des savoirs sur la question des bidonvilles, permet de faire une typologie d'approche et de reconstituer les apports et limites des travaux antérieurs à travers les différents enjeux soulevés. Il en ressort qu'il existe une abondance de travaux mettant en avant plusieurs approches qui mobilisent les notions de la précarité des habitats (morphologie), les revenus des habitants (socio-économique), le manque d'accès aux services de base (gouvernance), etc. En revanche, très peu de travaux les mobilisent pour interroger le phénomène dans son évolution. Il nous est alors apparu intéressant d'interroger cet aspect en se focalisant sur les mécanismes et les modalités qui caractérisent les transformations de l'espace et les mutations du tissu bâti. Nous avons commencé par interroger les acteurs via leurs activités, leurs modes d'actions ainsi que les ressources et les moyens qu'ils mobilisent pour habiter les bidonvilles. Parmi les ressources, nous avons interrogé particulièrement le foncier et le capital humain (expériences, savoir-faire, ...) que détiennent les habitants des bidonvilles pour comprendre leurs participations dans l'évolution des bidonvilles. Nous mettons en relation les éléments des interrogations dans des schémas afin de structurer les paramètres sur lesquels nous sommes appuyés pour répondre à la question « comment les bidonvilles sont fabriqués et habités ? »

Mais, afin d'être encore plus précis et percutant dans les analyses de la fabrication des bidonvilles ; il faut s'intéresser, au-delà des interrogations et des modèles théoriques, à des expériences de terrain constituant le fondement de la validité scientifique des questions puisqu'elles permettent de confirmer ou d'infirmer les hypothèses préalablement formulées. Il convient donc de collecter, à l'échelle du quartier de Canaan, des données sur les activités de sa fabrication, sur les mécanismes et les modalités d'appropriation foncière. L'analyse de ces données, permettra de revenir sur l'hypothèse selon laquelle les habitants sont les acteurs prépondérants dans la fabrication du quartier. En saisissant les enjeux liés aux pratiques d'occupation, l'analyse permettra de décrire les tactiques habitantes qui caractérisent le rôle du foncier dans le processus.

Partie 3

Processus de fabrication de Canaan

En ce début du XXI^{ème} siècle, les espaces proches des villes de la RMP connaissent des transformations et des reconfigurations importantes. À ce titre, les multiples changements qui affectent les espaces, qu'ils soient d'ordre démographique, social, technique, matériel ou symbolique, constituent des leviers pour comprendre la fabrication des bidonvilles. Le quartier de Canaan s'inscrit dans les nouvelles transformations et reconfigurations spatiales au Nord de la RMP.

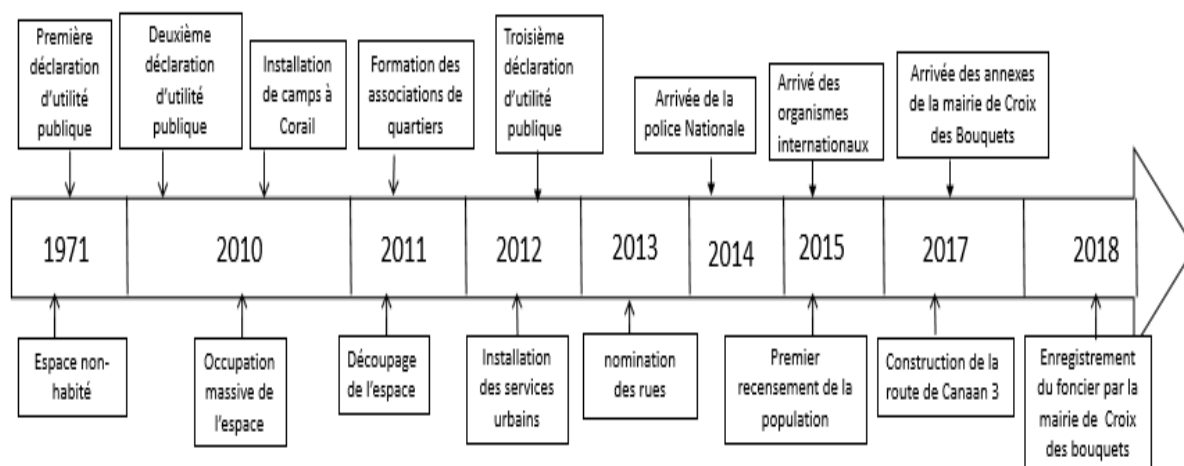
En effet, nous entendons par espace, une forme a priori de sensibilité sur laquelle s'opèrent un ensemble d'actions anthropiques ou naturelles s'imbriquant entre eux pour constituer un territoire (Merlin et *al.* 2009 ; Kant, 2010). L'ensemble de ces contenus constitue « l'espace vécu », c'est-à-dire « un bassin de vie » qui rend fonctionnel un territoire (Ginet, 2012). En effet, le territoire regroupe tant les objets fabriqués, tangibles et usagés que des éléments symboliques, de valeurs et du pouvoir. Ainsi la notion de territoire permet d'analyser le couple sujet/objet ; au fur et à mesure s'ajoutent des contenus matériels, techniques, sociaux, symboliques, relationnels (Ginet, 2012 ; Vanier, 2015). Investiguer sur le processus de territorialisation, c'est prendre en compte non seulement le passage d'un espace inhabité à un espace habité, mais aussi les acteurs et leurs activités de transformation. En conséquence, à partir du moment où l'on analyse le processus de bidonvilisation d'un espace, les notions d'acteurs, d'action, de mode d'action sont importantes pour comprendre les logiques qui sont à l'œuvre dans le processus.

A partir des données collectées sur les activités de fabrication et les modalités d'occupation foncière, nous revenons sur les questions de l'identification des acteurs mobilisés dans et par le processus (chapitre 5). Nous identifions les acteurs selon leurs activités, leurs modes d'action et leurs statuts, puis nous schématisons la fabrication de Canaan à partir des acteurs identifiés. De même les données sont mobilisées pour répondre à la question du rôle du foncier dans le processus (chapitre 6). Les informations collectées ont permis de mettre à l'épreuve l'hypothèse de la prépondérance des habitants comme acteur de fabrication des bidonvilles. Elles ont aussi permis d'éprouver l'hypothèse de l'existence des mécanismes et des tactiques habitantes dans la gestion foncière du processus de fabrication des bidonvilles. En conséquence, l'enjeu est d'analyser, de comprendre et de s'interroger sur la capacité des initiatives habitantes à constituer une réelle alternative dans la création des territoires en milieu urbain dans les pays du Sud.

Chapitre 5 : Acteurs et schématisation de la fabrication des bidonvilles

Le mot acteur est utilisé aujourd'hui dans plusieurs domaines pour faire référence à des capacités et pouvoir d'agir (Touraine, 2015). Dans les études urbaines, il regroupe au sens large toutes les institutions (publiques ou privées) et entreprises (nationales et/ou internationales) ainsi que tout citoyen qui détiennent du pouvoir et des moyens leur permettant de participer à la territorialisation d'un espace (Keerle 2006 ; Akrich 2006 ; Di Méo, 2014). L'acteur se définit en ce sens par rapport à son action de fabrique de territoire. Le statut d'acteur n'est pas permanent, il se révèle par l'activité de celui qui agit sur et dans un espace (Stock, 2014). Selon l'espace de son action, son statut varie en « acteurs sociaux », « acteurs territorialisés », « acteurs financiers », « acteurs politiques » etc. Les débats sur la notion permettent de distinguer et de les classer en acteurs institutionnels (publics ou privés) et acteurs non-institutionnels (habitants, associations, ONG(s) (Desjardins et *al.* 2016 ; Monod et De Castelbajac, 2016 ; Augias, 2016). Dans les travaux en aménagement du territoire et en urbanisme, la classification acteurs institutionnels et non-institutionnels assimilés aussi aux acteurs étatiques et acteurs non-étatiques ; acteurs formels et acteurs informels est très utilisé (Ascher, 2001 ; Maurice, 2014). L'utilisation de cette classification fait que la vision fonctionnaliste et institutionnaliste voire bureaucratique met souvent au premier rang dans les opérations de l'aménagement les interventions publiques (Brunet, 2001). Cependant, l'évolution des bidonvilles dans les pays du Sud a permis d'observer une implication prépondérante des habitants dans l'aménagement et l'organisation de nombreux espaces. L'urgence de se loger dans certains cas primait sur les logiques des planificateurs et des aménageurs institutionnels. Afin de répondre aux besoins urgents de se loger, les habitants occupent, transforment, aménagent et habitent leurs espaces. Les initiatives habitantes de transformation spatiale ne se limitent pas à des changements techniques, spatiaux et matériels. Les habitants réhabilitent symboliquement les espaces occupés en leur attribuant des noms. Le passage de Titanyen à Canaan en est bien un exemple. Parmi les espaces occupés, Canaan reste un cas particulier par rapport à la durée de ces changements et à la diversité des activités qui ont alimenté les transformations initiées par les habitants. En effet, pour identifier les acteurs de fabrications de Canaan en tenant compte de leurs modes d'actions, les logiques et les intérêts de leurs actions dans le processus, nous proposons une frise chronologique qui regroupe les principales activités réalisées sur l'espace au cours de 2010 et 2018 (Figure 41).

Figure 41 : Frise chronologique de la fabrication du quartier de Canaan



Source : Auteur

L'espace concerné a été déclaré d'utilité pour des raisons de développement industriel en 1971, mais il était jusqu'en 2010 inhabité. En revanche, entre 2010 et 2018, il y a eu sur l'espace des changements et des mutations matérielles et techniques remarquables. En effet, ces changements ont été rendus possible forcément par un ensemble d'acteurs. L'objectif est de répertorier les activités de transformations de l'espaces afin d'identifier les acteurs ; puis produire un schéma qui correspond au processus selon un ordre d'importance des actions de chaque acteur dans le processus de fabrication de Canaan. L'exploration des activités alimentant le processus est un moyen pour retracer les marques d'action de chaque acteur selon leurs statuts, leurs actions et leurs modes d'actions. Pour atteindre cet objectif, nous analysons la place des habitants-fabricants dans la fabrication de Canaan en fonction de l'aménagement du site, puis examinons les interventions humanitaires au cours du processus pour enfin investiguer sur la présence de l'Etat dans le processus. A partir des éléments de ces analyses, nous schématisons par ordre d'implication les acteurs en relation avec l'ordre et la hiérarchie des acteurs en œuvre dans la fabrication des villes en Haïti.

5.1-La place des habitants dans l'aménagement de l'espace : mis en place des dispositifs techniques et spatiaux

L'aménagement traduit un ensemble d'actions sur un espace ou dans un environnement visant à disposer selon un certain ordre les habitants et les objets ainsi que les activités dans un territoire (Merlin et Choay, 2009). Cependant, au cours de ces dernières années, il a connu un succès académique et scientifique suite à des critiques tendant à donner aux actions et les

pratiques qui le caractérisent une dimension débordant son cadre institutionnel et technique. Dans ses dimensions opérationnelles, les actions d'aménagement ne relèvent plus strictement du champ d'intervention des institutions publiques ni celui des professionnels de l'urbain, il est tout aussi le domaine des initiatives habitantes. En revanche, dans l'ensemble, on n'omet pas l'idée que les opérations de l'aménagement nécessitent un savoir-faire pour prendre en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques. Toutefois, le savoir-faire et la technicité que requièrent les opérations de l'aménagement peuvent varier que ce soit en termes de résultats et de moyens ainsi que d'outils mobilisés. Puisque l'action prédomine dans la définition de l'aménagement, l'aménageur peut agir selon une certaine *praxis* fondée sur l'expérience dans le temps. Ainsi au cœur de l'aménagement se trouve une pluralité d'acteurs. L'implication de cette pluralité d'acteurs confère à l'aménagement un caractère varié selon le contexte et les moyens dont chaque acteur dispose pour agir sur l'espace, ce qui suppose que l'ordre d'interventions des acteurs peut varier voire s'inverser. Contrairement au rang souvent attribué aux citoyens ; à Canaan, la place des habitants-fabricants est prépondérante, car les initiatives habitantes s'imposent comme une réalité inéluctable et irréversible dans l'aménagement de l'espace. L'implication des habitants dans l'aménagement se présente à la fois dans la réhabilitation symbolique, le découpage et l'organisation de l'espace. L'ensemble de ces actions lui confère une morphologie. C'est dire que l'analyse de la place des habitants-fabricants dans la fabrication du quartier nécessite de prendre en compte sa réhabilitation symbolique et la mise en place des dispositifs techniques et spatiaux qui s'en suivent.

5.1.1- La réhabilitation symbolique du site : Titanyen à Canaan

L'action de l'« aménagement », et dans des espaces délaissés en particulier ne s'est pas limitée à la transformation physique et matérielle du zonage. Elle a aussi porté sur la réhabilitation symbolique du site. En effet, les occupants ont débuté l'aménagement du site en lui attribuant le nom de Canaan. Ce nom désigne, pour certains, « terre promise », c'est-à-dire un « lieu du peuple des sans-abris du séisme du 12 janvier » (H.1, Entretien, 2018). L'idée de terre promise évoquée par les habitants se rapproche du contexte du mot Canaan dans la bible : « À toi et à ta race après toi, je donnerai le pays où tu séjournes, tout le pays de Canaan, en possession à perpétuité, et je serai votre Dieu » (Genèse, 17, 8). La référence à la bible est considérable compte tenu de l'importance du christianisme dans la communauté : 104 églises protestantes et une église catholique. Dans ce même esprit, les données collectées

associent l'origine du mot par rapport à une certaine pratique religieuse : « Canaan provient d'un lieu de culte protestant homonyme situé sur une colline dans les environs de Canaan I » (H.4, Entretien, 2018). Ce nom a été retenu par les habitants en concertation pour évoquer l'idée d'un lieu symbolique, d'une terre d'accueil en mémoire du nombre de personnes victimes du séisme du 12 janvier 2010 (Noel, 2012). Outre cet aspect mémorial, d'autres habitants pensent que ce nom a été une solution de sortir de la perception sociale liée à l'histoire du site. Un habitant l'a très bien exprimé :

Ce nom a été donné pour sortir de l'histoire de cette zone. [...] Tu sais, ce lieu s'appelait Titanyen, c'était le lieu où Duvalier ordonnait de tuer les prisonniers ; alors on ne voulait pas vivre ici avec tout ça comme image, [...] le nom de Canaan a été une solution » (H. 8, Entretien, 2018).

La référence à l'histoire du site et à la perception sociale sur la zone permet d'évoquer l'idée de réhabilitation symbolique de la zone. En 1971, l'espace de Canaan avait été décrété d'utilité publique, mais il n'avait pas été occupé. À l'époque, en plus du contexte politique marqué par la dictature de Duvalier, la réputation de la zone avait une incidence aussi dans le refus à l'occuper (Gilles et al. 1984). Car, le quartier de Canaan était confondu à la zone appelée *Titanyen*, lieu où l'on creuse les fosses communes pour y mettre les cadavres des indigents ou des prisonniers de Fort-Dimanche. Certaine fois, le vent emporte la terre et les ossements deviennent visibles (Figure 42, image 1). En janvier 2010, la perception continue dans la mesure où c'est à Titanyen qu'une fosse commune a été creusée pour enterrer les 300 000 cadavres provoqués par le séisme (Figure 42, image 2 et 3).

Figure 42 : Retour à l'histoire de l'espace



Source : disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=JsZTBHPFr7w> (Image 1). Photos de l'Auteur (images 2 et 3)

Bien avant le séisme, les lieux attribués aux morts étaient perçus dans la tradition haïtienne comme des endroits susceptibles de provoquer des sentiments de peur (Hurbon, 1972). En dépit du fait que la situation dans laquelle se trouvait la RMP après le séisme semble avoir bousculées¹⁵⁰cette croyance populaire, ce rapport à l'espace des fosses communes persiste dans la mesure où la zone de Saint-Christophe est l'espace le moins occupé et habité à Canaan. La dimension symbolique attribuée à l'espace contribue au refus de l'occuper, car les parcelles découpées à Saint-Christophe restent encore après 10 ans quasi-inhabitées. Saint-Christophe est devenu le haut lieu symbolique pour la commémoration des victimes du 12 janvier 2010. D'ailleurs, dès le début de la route en terre battue qui conduit à la fosse commune, une pancarte (Figure 42, image 3) indique l'aspect commémoratif (mémorial) de l'espace « 12 janvier, Haïti ne t'oublie jamais ». L'événement est personnifié. Au fur et mesure de l'évolution du quartier, l'ancienne perception sociale de Titanyen cède la place à l'image d'un quartier. L'attribution du nom de Canaan permet de réhabiliter symboliquement l'espace, dans la mesure où le terme « réhabilitation symbolique » fait référence à la construction d'une nouvelle perception sociale d'un espace (Chadoin, 2016). Réhabiliter symboliquement un espace, c'est lui donner sa dignité de lieu de vie à partir de la conversion de ses charges historiques et mémorielles en une construction sociale et matérielle. En référence à l'idée de la réhabilitation symbolique, le passage de « Titanyen » à Canaan constitue un point significatif dans la nouvelle perception sociale sur la zone et sur l'imaginaire collectif par rapport à l'utilisation que l'on faisait du site. Titanyen était « le lieu des morts torturés » et Canaan désigne le « lieu d'accueil des sinistrés » (C.1, Combite, 2019). Ainsi la réhabilitation symbolique du site par la dénomination de Canaan a marqué tant le quartier que l'existence de ses habitants.

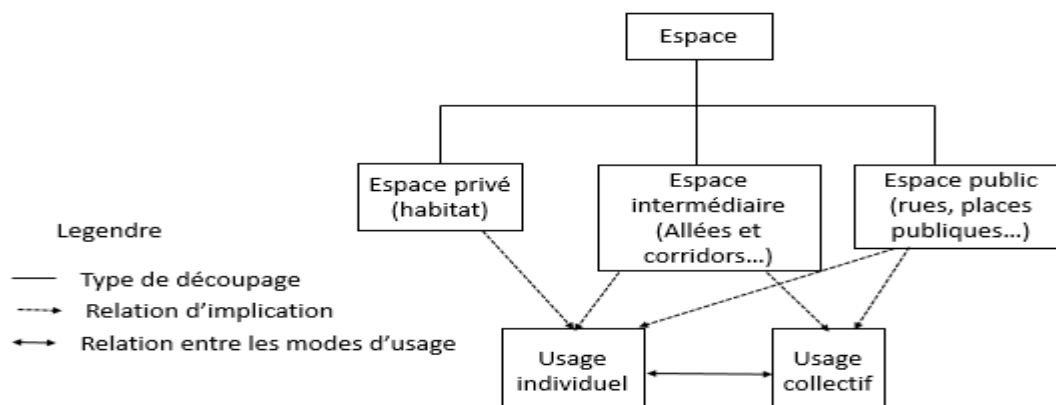
5.1.2-Transformation spatiale de Canaan : un aménagement à l'ordinaire

La réhabilitation symbolique de l'espace a suivi des transformations matérielles et techniques, car les occupants l'ont découpé en des milliers de parcelles. Sur l'espace s'est développé trois modes d'usage. D'abord des espaces découpés en parcelle à usage personnel où les initiatives privées individuelles sont les plus marquantes. Il y a ensuite des espaces publics substantiellement marqués par les découpages des rues, des places publiques et des lieux de stationnements de moyens de transport en commun, destinés à usage collectif. Entre les deux

¹⁵⁰ Par la force de l'urgence, après la catastrophe, les vivants et les morts se côtoyaient : sous les décombres, dans les espaces publics, bref : dans les espaces de vie et habité, des vivants et des morts étaient parfois cohabités.

s'est développé des espaces intermédiaires renvoyant à des dispositifs spatiaux à usage réduit (Figure 43).

Figure 43 : Modalités de découpage de l'espace



Source : Auteur

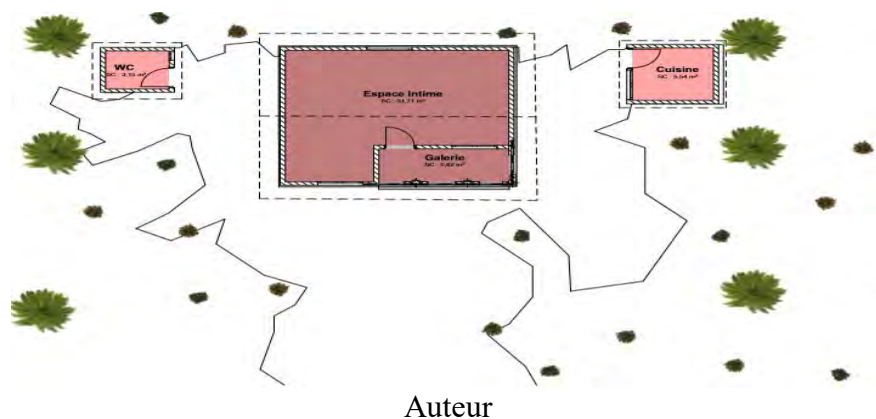
Le mode de découpage qui s'est instauré a généré trois formes distinctes de dispositifs techniques et spatiaux urbains: l'habitat destiné à usage individuel, des espaces intermédiaires, associé aux allées et des corridors¹⁵¹, des espaces publics renvoyant aux rues et places publiques à l'usage collectif. Les espaces à usage individuel mesurent en moyenne « entre 100 et 300 mètres carrés »¹⁵² (C.1, Combite, 2019). Dans l'utilisation de ces espaces se dégage une première forme d'organisation qui peut s'observer à travers la répartition des composantes de l'habitat¹⁵³ construits en dur à Canaan. Pour construire des habitats en dur à Canaan, les espaces utilisés sont généralement séparées en trois dimensions ; l'une pour la cellule d'habitation, une autre pour des latrines et une dernière destinée à l'usage de la cuisine. Entre chaque composante de l'habitat, sont réservés des espaces de circulation d'environ 2 mètres en moyenne (Figure 44).

¹⁵¹ Les corridors sont des dispositifs de circulation ouvert aux voisinages et aux occupants de la zone comme moyen de déplacement inter-quartier et interménage, notamment à usage des piétons.

¹⁵² Les plus grandes parcelles sont occupées par les communautés religieuses et certains acteurs du secteur éducatifs.

¹⁵³ Dans les abris provisoires en 2010, il n'y avait pas vraiment une séparation de toutes les composantes de l'habitat.

Figure 44 : Aménagement de l'espace dans les habitats en dur à Canaan en 2015



Auteur

La cuisine mesure en moyenne 5 m², alors que les blocs sanitaires mesurent environ 4 m². L'organisation de l'espace à usage individuel, tel qu'il est observé à Canaan fait référence à une forme d'« aménagement vernaculaire ». Vernaculaire, parce qu'une telle organisation remonte à des pratiques locales et traditionnelles retrouvées dans les milieux ruraux en Haïti. A la campagne comme dans les bidonvilles, la séparation des composantes de l'habitat est aussi liée à une vision de propreté : la cellule d'habitation réservée aux lieux de vie des ménages est séparée de la cuisine et du bloc sanitaire pour éviter les poussières (cendre du feu par exemple) et de saleté des déchets de consommation ainsi que les mauvaises odeurs dégagées par les latrines (Prince, et *al.* 2018). Il existe aussi dans quasi tous les habitats une galerie qui sert dans les bidonvilles comme dans les maisons à la campagne de lieu de rencontre et de convivialité. Elle joue aussi durant la journée la fonction de « parer le soleil » (H.1, Entretien, 2018). L'expression « parer soleil » traduit dans le langage des habitants sa véritable fonction : abriter celui qui habite de la chaleur du soleil ; car à Canaan, il n'existait presque pas d'arbres, et la température moyenne en Haïti est de 30 degrés Celsius en moyenne (Perck, 2013).

Dans certaines zones à Canaan, le découpage a été plus structuré entre 2011 et 2015. Certaines fois, ce sont les associations qui décident sur les modes de découpage des parcelles selon des critères instaurés par des leaders et partagés par des occupants.

Nous avons fixé dans l'OVISEC les conditions pour obtenir un lopin de terre dans la zone de Canaan 2. Personne ne pouvait pas décider de découper ni de construire ici et là comme bon lui semble, si elle n'était pas là au premier moment d'occupation. Il n'est pas question de recevoir des gens de Cité-Soleil ni les gens qui n'ont pas de famille à loger. C'est pourquoi nous avons découpé les parcelles selon les nombres de personnes que contient chaque famille. (H.5, Entretien, 2018).

Ici, le chef de l'association évoque trois critères : être là au premier moment de l'occupation,

c'est-à-dire en janvier 2010 ; n'être pas d'origine de cité-Soleil ; avoir une famille nécessitant un logement. Dans ces principes se dégage une vision sociale et territoriale pour le sous-quartier de Canaan 2, car le refus de gens de Cité-Soleil traduirait une volonté de ne pas reproduire le modèle de bidonville de la commune de Cité-Soleil. La quantité d'espace réservé pour la place publique à Canaan 2 témoigne de surcroît cette volonté de ne pas fabriquer un bidonville sans espace en commun.

Il existe aussi à Canaan un réseau routier de 600 km environ qui s'est développé graduellement à partir des découpages de l'espace initiés par les habitants en 2010 (CRA, 2018). Comme dispositifs de communication, ce réseau est composé principalement d'une route principale, de routes secondaires et résidentielles. Si plus de 90% des occupants n'utilisent pas de modes de déplacement motorisé, l'espace de déplacement est réduit à 50% à des corridors et des allées ; 40% à des routes secondaires et 10% à une route principale (*Ibid*). Les routes ont été tracées, découpées et nommées par les habitants en relation avec les associations (Figure 45, image 2). En 2019, le réseau de voirie est constitué essentiellement de route en terre battue-soit 90 % de l'ensemble des routes découpées. Seulement la « route Canaan 3 », allant de la route nationale numéro 1 à celle du numéro 3 en traversant les quartiers est bétonnée (Figure 45, image1). Cette route constituant la rue principale de Canaan mesure 10 mètres¹⁵⁴ de large et 2.4 km de long. Alors que les routes secondaires varient entre 5 à 8 m de large et de 1 à 3 km de long. Les routes résidentielles sont utilisées par des piétons et des motards. Les routes résidentielles-appelée par les habitants corridors- sont délimitées par des lisières entre les parcelles, mesurent environ 2 à 3 mètres de large (Figure 45, image 3). Elles constituent les principaux espaces intermédiaires et servent de moyens de circulations réservés aux résidents proches. Il existe aussi des petites allées et corridors qui mesurent entre 1 à 2 mètres de large qui sont limités à des déplacements d'un habitat à un autre. Les noms des allées et corridors sont données souvent à partir du nom du premier habitant qui construit dans la zone.

¹⁵⁴ La largeur a été mesurée en pas équivaut à un mètre chacun. Des pratiques similaires sont observées aussi à Sierra Santa Catarina, considérée comme une zone de réserve écologique dans un arrondissement de Mexico. L'espace a été occupée, découpé et réparti en plusieurs lots où les habitants eux-mêmes ont auto-construit leurs habitats. Ils ont réservé des espaces au tracé des rues ; puis créé des infrastructures qui ont rendu fonctionnel le quartier. Pour s'approvisionner en eau potable et en électricité, les habitants se connectent à partir des prises illégales distribuées par des dirigeants des associations qui développent ensuite, des réseaux afin de faire pression sur les autorités pour régulariser les espaces réclamés (Illionor, 2009).

Figure 45 : Infrastructures routières à Canaan



Source : Auteur, 2018

Outre le découpage des routes, les habitants et les associations de quartier ont mis en place un ensemble de dispositif technique (plaque et poteaux en fer) et humain (écriture des noms et de numérotation) pour identifier les routes. Le soucis d'identifier les routes répond à une exigence sociale et géographique : doter le quartier d'un ensemble de repère géographique et spatial mis au service des usagers. L'identification et la numérotation des routes ont été réalisées par les associations de quartier en référence au modèle de la ville. Bien que rudimentaire-les moyens utilisés ont eu un coût. Pour les réaliser, les associations et les habitants ont du travailler et coopérer avec des partenaires financiers dans les cadres des petits projets. C'est le cas de la renommation de la route principale de Canaan en « boulevard de Canaan 3 » à partir d'un financement de la Compagnie téléphonique Digicel (Figure 46).

Figure 46 : Route principale de Canaan : « Boulevard Canaan 3 »



Source : Auteur, 2019.

Sur la base de leurs expériences de la ville, les chefs d'association identifient une route de 10

mètres de large et un mètre de trottoir : « Boulevard Canaan 3 », or un « boulevard » est une route très large remplie d'arbres sur les bords. Le fait de dénommer et renommer des routes a permis de constater- certes des limites dans les pratiques de l'identification routière- mais aussi l'implication des associations de quartier dans la volonté d'organiser l'espace. Cette volonté se poursuit aussi dans la quantité d'espace réservé pour les places publiques et ceux pour l'installation des infrastructures de services publics et semi-public. Dans le sous-quartier Canaan 2, l'« Organisation des victimes du séisme à Canaan (OVISEC) » a découpé et réservé un espace pour une place publique (Figure 47).

Figure 47 : Espace laissé pour la place publique dans le sous-quartier Canaan 2



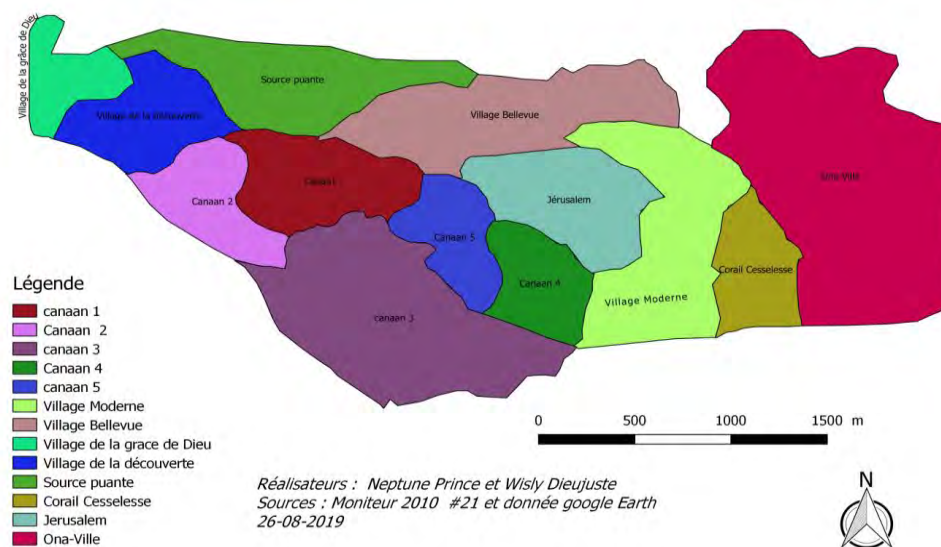
Source : Petter et al. 2018, p 206

L'espace réservé pour la place publique où les habitants ont planté des arbres témoigne la volonté des habitants de planifier le quartier (Peter, 2018). Contrairement à ce l'on pourrait croire, face la rareté et la pression foncière qu'a connu le quartier entre 2015 et 2018, les espaces réservés aux usages collectifs ne sont pas morcelés. L'organisation de l'espace dans les quartiers se veut structurantes et demeure modestes en référence au modèle d'un planificateur urbain. L'image de l'espace réservé pour la place publique dégage cette vision des places publiques de la ville dont les arbres et la superficie (52 500 m²- soit 210 mètres de large et 250 m de long) témoignent un certain savoir-faire.

Au bout de 5 ans de transformation, les habitants ont envisagé un découpage de l'espace à une plus grade échelle. En 2010, a près le zonage réalisé par la décret d'utilité publique, les habitants ont séparé l'espace en trois grandes zones (Canaan, Jérusalèm et Village-Moderne). En 2012, le quartier de Canaan représentait « plus de la moitié de l'habitation Corail-

Cesseless¹⁵⁵ qui englobe les quartiers Canaan, Nouvelle-Jérusalem, Village-Moderne, les camps Corail-Cesseless, Ona-Ville¹⁵⁶, Mosaïque, et couvre plus de 1 000 hectares » (Noel, 2012, p.9). En 2015, à partir de la nouvelle subdivision, l'ONU-Habitat (2016) a procédé à une première cartographie faisant état de 14 sous-quartiers¹⁵⁷ représentant dans l'ensemble le quartier de Canaan (Figure 48).

Figure 48 : Morphologie de Canaan



La subdivision de 2015 permet d'attribuer à chaque sous-quartier de Canaan une morphologie, et concourt à une nouvelle cartographie. Les noms des sous-quartiers ainsi que leurs délimitations sont attribués par les habitants selon des pratiques traditionnelles et surtout en rapport au temps. Par exemple, Canaan 1, désigne la zone où les premières installations ont commencé ainsi de suite jusqu'à Canaan 5. D'ailleurs, on peut remarquer que les premiers sous-quartiers de Canaan sont plus proches de la route Nationale numéro 1. L'attribution des

¹⁵⁵Noel (2012, p.10) distingue l'habitation Corail-Cesseless du Camp Corail-Cesseless, car pour lui, ce dernier est un camp créé en avril 2010 par le Gouvernement haïtien sous la pression de l'armée américaine pour accueillir les déplacés victimes du séisme, lesquels ont vécu de l'assistance humanitaire pendant deux ans. Cependant l'habitation Corail-Cesseless, quant à elle correspond à une entité territoriale qui n'a toutefois pas de statut administratif. Canaan et le Camp Corail sont donc situés sur l'habitation Corail-Cesseless.

¹⁵⁶ Le nom d'Ona-ville reste suite à un projet de logements sociaux qui a été démarré sous le nom d'Ona-ville. Celui-ci lui a été attribué parce que c'était l'Office National d'Assurance-vieillesse (ONA) et de la Banque Populaire Haïtien (BPH) qui étaient à la direction du projet.

¹⁵⁷Les sous-quartiers de Canaan sont Canaan 1, Canaan 2, Canaan 3, Canaan 4, Canaan 5, Jérusalem, village moderne, Village Bellevue, Corail Cesselesse, Ona-ville, source puante, Philadelphie, village des pêcheurs et village de la grâce de Dieu.

noms aux sous-quartiers inscrit Canaan dans un registre de construction de repère socio-spatial et identitaire.

La transformation de l'espace de Canaan a évolué depuis 2010 vers une territorialisation plus proche des caractéristiques multiples de la ville. Elle relève d'une triple dimension symbolique, matérielle et organisationnelle. Le caractère évolutif de ces trois dimensions inscrit la dynamique territoriale du quartier dans une territorialisation. Prise comme une construction dynamique socio-spatiale, la territorialisation est un processus accru engagé par une communauté qui construit son espace vécu par une variété de transformation (Di Méo, 2014). La transformation spatiale observée à Canaan s'inscrit dans une articulation entre les habitants-fabricant-aménageur, activités et espaces à différents niveaux d'organisation. L'organisation socio-spatiale à Canaan est alors définie comme l'articulation entre les dimensions spatiales (objets et processus de transformation spatiale) et les dimensions sociales (relations entre acteurs) des activités dans le territoire. Cependant, il est indéniable, par rapport à un planificateur urbain, que l'aménagement de Canaan relève d'un certain caractère anarchique. En revanche, derrière ce caractère se dissimule un savoir-faire ordinaire qui se réalise en marge des autorités publiques et des expertises professionnelles. L'ensemble des activités de transformation met en l'évidence la capacité collective des habitants à s'auto-organiser pour aménager leurs propres espaces de vie et de créer des territoires selon leurs faibles moyens et ressources. C'est dans ce même esprit que Marie Petter et al, (2018) constatent que les initiatives habitantes de l'aménagement traduit une vision de l'ordre spatial limité :

L'organisation spatiale, bien que paraissant maladroite à l'œil du planificateur, traduit quant à elle la vision que portent les Cananéens (habitants de Canaan) pour leur territoire, et peut-être même un message au-delà, en vue de sa reconnaissance. En effet, contrairement à l'image que l'on s'en fait et qu'on projette alors, l'aménagement de Canaan ne s'est pas fait de façon improvisée et dans le désordre. La population aurait plutôt cherché à se constituer un environnement et cadre de vies décentes, au meilleur de ses moyens et capacités, un fait dont la littérature grise témoigne (p.203).

L'organisation de l'espace à Canaan est l'expression d'un processus d'urbanisation ordinaire. Ayant fait l'expérience des villes et des bidonvilles, les habitants- ont développé à Canaan ce que certains chercheurs en Afrique appellent modèle « *urbano-rurale* », c'est-à-dire des modalités d'organisation spatiale qui incarne à la fois le monde rural et urbain. Les modes d'organisation spatiale instaurés à Canaan alimentent une sociabilité urbaine basant sur des rapports particuliers à l'habitat, à la rue, aux places publiques et aux lieux de services publics.

La nouvelle sociabilité urbaine se fait à travers une combinaison du monde rural à celui urbain via des dispositifs techniques et spatiaux : rue en terre battue, allées et corridors étroits. Cependant, en cas d'intempérie, ces dispositifs sont peu viables. Face aux risques de l'érosion provoquée par des fortes pluies, les drainages sont comblés et provoquent des inondations.

A partir de ces « actions d'aménagement » nécessitant un certain niveau d'expérience, de savoir-faire et de technicité- -des habitants à Canaan se sont élevés au statut d'« acteurs-aménageurs ». Ils ont développé une certaine capacité dont le résultat reste aujourd'hui certes rudimentaire. Cependant, dans leur action, l'habitant-fabricant n'est pas isolé, « ce qui rend l'acteur précieux, dans toute démarche de géographie sociale, c'est qu'il est toujours l'élément d'un système auquel nombre d'autres acteurs et d'agents participent aussi. On ne peut concevoir l'acteur qu'en interaction avec d'autres acteurs et agents » (Di Méo, 2014, p. 83). Les actions des habitants se sont développées à Canaan dans une dynamique avec des interventions humanitaires.

5.2-L'analyse des interventions des ONG(s) et des Organismes internationaux dans la fabrication de Canaan

Le gouvernement haïtien, par la loi¹⁵⁸ du 14 septembre 1989, définit les ONG(s) comme des organismes d'« aide au développement¹⁵⁹ ». A partir de la promulgation de cette loi, les actions des ONG(s) ne sont pas limitées à la gestion de l'urgence. Au contraire, parce qu'elles sont dotées de moyens financiers, matériels, logistiques et de ressources humaines¹⁶⁰, les ONG(s) et les organismes internationaux sont capables d'agir dans des domaines divers. Les effets combinés des catastrophes et crises socio-politiques, institutionnelles et économiques au cours des années 2000 en Haïti ont renforcé les marges de manœuvre aux acteurs humanitaires d'intervenir sur son territoire. En effet, Haïti (après Inde) est le deuxième pays du monde ayant un effectif d'ONG(s) le plus élevé sur son territoire-soit 10.000. Par ce constat, Haïti est décrite comme la « *république des ONG(s)* » (Klarreich et al., 2012¹⁶¹; Salignon, 2017). En milieu urbain, les interventions humanitaires recouvrent les domaines de

¹⁵⁸ Cette loi fait suite à la mise en œuvre de la politique néolibérale soutenue par la communauté internationale et des organismes internationaux comme le Fond Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM).

¹⁵⁹ Les travaux sur les ONG (s) en Haïti sont nombreux à soutenir que les ONG(s) ne contribuent pas aux développements, mais pérennisent le sous-développement, pris comme espace de leurs opérations.

¹⁶⁰ En Haïti, par le fait que le salaire offert par les ONG(s) fait parfois plus que le double et même le triple du salaire des fonctionnaires publics, les personnels qualifiés de l'administration publiques vont travailler dans les ONG(s) et abandonnent souvent leurs postes.

¹⁶¹ Haïtian ressource développement fondation (2012). Haïti, la république d'ONG. Traduit par Klarreich (K) et Polman (L). Texte republié dans le Nouvelliste du le : 19 novembre 2012.

l'habitat, de services, de l'assainissement, de renforcement et de consolidation des infrastructures, etc. A partir de 2010, les ONG(s) et les organismes internationaux deviennent des opérateurs et des financeurs, ils interviennent, notamment dans l'installation des Camps d'hébergement, la construction des abris provisoires, de l'assainissement et le déblayage des décombres. Pour réaliser leurs projets leurs projets, ils interviennent aussi dans l'organisation des espaces en milieu urbain dont Corail-Canaan en est un cas. Leurs interventions en 2010 se caractérisent particulièrement à Canaan par la gestion de l'urgence. Cependant, au cours de période de 2015 à 2019, elles interviennent dans la consolidation des infrastructures routières existantes et dans le renforcement des services (eau et électricité). En conséquence, nous analysons les interventions humanitaires à Canaan selon une phase de l'urgence et celle de consolidation des infrastructures.

5.2.1- Les interventions des ONG(s) pendant la phase d'urgence de 2010 à Canaan

La construction du Camp Corail, situé au Nord de Canaan, marque le début des interventions humanitaire dans le quartier. Au début, les acteurs étaient nombreux à y intervenir, mais les principales interventions ont été réalisées par World Vision, Oxfam-Quebec, ACTED, *IMO*, *USAID* et Croix Rouge Américaine (Tableau 15). Ces derniers intervenaient dans les domaines du social, de l'habitat, de service urbain et de l'assainissement.

Tableau 15. Types d'activités et domaines d'intervention des acteurs humanitaires à Canaan entre 2010 et 2012.

Pays d'origine	Organismes internationaux et ONG(s)	Types d'activités	Domaines intervention
Etats-Unis	<i>United States Agency for International Development (USAID)</i>	Distribution de tentes, des latrines à réservoir, des matériaux de fabrication des abris provisoires (tapis en plastiques (<i>prela</i>))	Social Habitat Assainissement
	Croix Rouges Américaines	Distribution de l'eau ; Assainissement et Installation des pompes à bras (eau)	Social Infrastructure Services
	Catholique Relief Service	Distribution des tentes et des	Social

		« latrines » mobiles à recevoir	Habitat Assainissement
	Food for the Poor	Distribution de tentes Distribution des latrines « mobiles » à recevoir ; Distribution des kits alimentaires et des produits hygiéniques	Habitat Social Assainissement
	<i>International Missions Outreach (IMO)</i>	Distributions des tentes Distribution des matériaux de construction des abris provisoires	Social Habitat
France	Action Contre la Faim (ACF)	Distribution de tentes, des latrines à réservoir, des matériaux de fabrication des abris provisoires (tapis en plastiques (<i>prela</i>))	Social Habitat Assainissement
	Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement (ACTED)	Distribution des tentes Distribution de matériaux de construction des abris provisoires	Social Habitat
Suisse	<i>Global Communities</i> (CHF International)	Distributions des kits alimentaires et hygiéniques Installation des pompes à manche (eau)	Social Infrastructure Services
Royaume- Uni	World Vision	Distribution des tentes Distribution de matériaux constructions des abris provisoires Distribution des latrines « mobiles » à réservoir	Social Habitat Services
Canada	Oxfam-Québec	Distribution des kits	Social

		alimentaires, des tentes et des matériaux de fabrication des abris provisoires Installation des pompes à bras (eau courante)	Habitat Services
Inconnu	OSE-Assez et HAP	Transformation et gestion de déchets	Assainissement
Allemagne	Communauté des Franciscains de la Mission centrale	Construction des tentes, des latrines communautaires, distributions des kits alimentaires et hygiéniques	Social Habitat Services

Source : MPCE (2011); Salignon, 2017, Annexe 8 et Auteur à partir des entretiens et observation (2018, 2019).

A Canaan les principales activités humanitaires en 2010 se focalisent à la gestion de l'urgence dont sa forme matérielle s'observe dans la distribution des tentes et des dispositifs sanitaires ainsi qu'à des matériaux de fabrication des abris-provisoires. Construit pour héberger environ 700 ménages, le Camp de Corail, dont il faut prendre en compte la diversité des matériaux de construction des abris, est à l'origine des actions humanitaires allant de 2010 et de 2012 (Noel, 2012). La distribution des aides humanitaires a attiré les sinistrés à se concentrer d'abord aux alentours du camp, et au fur et à mesure que les milliers de tentes et des matériaux sont donnés, le camp s'étend. Quelques mois après la construction du camp de Corail, une autre vague ONG(s) investissent le camp dans le domaine du social et de service.

En revanche, quand le président haïtien, René Préval, a annoncé en juillet 2010 la fin de la phase de l'urgence et le lancement de celle de la reconstruction, un retrait considérable de nombreux ONG(s) a été constaté (Noel, 2012 ; Colas 2012 ; Anne-Marie-Petter et *al.* 2018). Leur départ s'explique d'abord parce que leurs interventions se limitaient à l'urgence et que la construction exige un autre type de compétence (Raspiengeas 2017). Ensuite, du point de vue idéologique, la logique qui sous-tend l'aide humanitaire ne correspond pas aux exigences de développement à long terme que nécessite la construction. Exposés à leurs sorts, entre 2011 et 2015, les habitants ont continué avec le processus de fabrication du quartier. Puisque les ONG(s) sont nombreuses à avoir fixé dans leur programmation l'objectif de réduire la pauvreté, notamment dans les bidonvilles et soutenus par les pouvoirs publics, le quartier de

Canaan a connu en 2015 un retour des organisations internationales, des agences de développement et des ONG (s).

5.2.2-Retour des ONG(s) en 2015 : financement et pérennisation des infrastructures

Entre 2015 et 2019, Canaan a connu un retour des ONG(s) et des organismes internationaux investissant le champ des infrastructures via l'exécution des projets. La notion de projet ici traduit un ensemble d'activités organisées par étapes formant l'unité de gestion permettant la réalisation d'un objectif défini à l'avance (Pinson, 2008). Les projets observés à Canaan sont des opérations ponctuelles variées selon leurs buts et limitées dans le temps (4 ans). Les ONG(s) reviennent à Canaan « *après les habitants de Canaan [...], plusieurs organisations non gouvernementales, de concert avec des entités du gouvernement haïtien, œuvrent à l'implantation d'infrastructures dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action et de restructuration de la zone urbaine de Canaan* » (Lefèvre, 2018 cf, chapitre 4, Tableau 11). Les premières ressources mobilisées sont des acteurs du pouvoir public. En relation avec le pouvoir public, les acteurs humanitaires sont nombreux à intervenir dans le quartier ; certains qui ont abandonné le terrain en 2011 reviennent (CRA et l'USAID). Il existe d'autres qui viennent (OMI, *Global Commities*). Ils interviennent comme des opérateurs urbains et des financeurs (Petter, et al. 2018 ; Entretiens, H.15). L'exécution des 8 principaux projets sont évalués à 45 millions dollars américains-soit environ 42 millions d'euros-pendant 4 ans (Tableau 16).

Tableau16 : Les acteurs des projets à Canaan (2015-2019)

Partenaires publics	Acteurs financiers	Montants en dollars américains	Type de projets
UCLBP et CNIGS	ONU-Habitat et Cities Alliance	190 850	Mise en œuvre d'un guide d'intervention sur Canaan
Inconnu	Habitat pour l'Humanité International et USAID	1.8 million	Projet « <i>vil ka bel</i> ¹⁶² ».
UCLBP et CRH	CRA et USAID	21.05 millions	Projet « <i>Kanaan Pi Djanm</i> »

¹⁶² Disponible sur <https://www.habitat.org/where-we-build/haiti> (Consulté le 28 janvier 2020)

CRH	CRA	4.3 millions	Projet « <i>Ansam Nou Kapab</i> »
UCLBP	USAID et CRA	2.3 millions	Projet « <i>Urban Development Initiative</i> ».
UCLBP	CRA et Global Communities	13.7 millions	Projet « <i>Canaan Upgrading and Community Development Program</i> »
CRH	CRA	0.75 million	Projet « programme de santé communautaire »
DINEPA	CRA et <i>Global Commities</i>	1.5 million	Système d'eau à Canaan Center

Compilation de source : MPCE (2011) ; Cour des Comptes (France), 2013 ; Lefèvre, 2018 cf. Tab. 15, chap. 4) et Auteur.

Pour les projets qui sont figurés au tableau, les données indiquent 4 entités du pouvoir public qui sont mobilisées : l'Unité de Construction de Logement et Bâtiment Public (UCLBP : mobilisé pour 4 projets) ; le Centre National d'Informations Géospatiales (CNIGS : mobilisé pour 1 projet), la Croix Rouge Haïtienne (CRH : mobilisé pour 3 projets), la Direction National du Service d'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA : mobilisé pour 1 projet). L'exécution des projets à Canaan se caractérise par une coalition d'acteurs de nature et de statuts multiples : acteurs publics comme partenaires¹⁶³, des acteurs humanitaires comme bailleurs et opérateurs de projet. Cependant, les documents des projets disponibles n'indiquent aucun apport financier des acteurs publics. Le statut partenaire attribué aux acteurs publics traduirait plutôt leurs implications administratives, organisationnelles et institutionnelles dans la réalisation des projets. Or depuis le 25 juin 2011, après le lancement de la phase de construction, l'envoyé spécial adjoint de l'ONU pour Haïti, Paul Farmer, a plaidé en faveur de l'octroi direct de l'aide internationale à l'Etat haïtien. Force est de constater que dans le cadre du projet de la construction de la route « Canaan 3 » par exemple que ce sont l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM), l'United States for international Developpement (USAID), la Croix Rouge Américaine (CRA), CHF International et l'ONU-habitat qui sont les principaux acteurs financiers. L'OIM est chargée de bétonner 1,30 sur 2,4 km de cette route à partir de 100 mètres de la route nationale numéro

¹⁶³ Pour opérationnaliser le projet de la construction de la route de Canaan, le MTPTC s'est impliqué pour évaluer et valider le montant du projet-soit 298 000 dollars américains (270 545, 26 euro) (Nos entretiens).

1 (Ramos, 2018)¹⁶⁴ (Figure 49). Alors que la mission globale du Ministère des travaux publics, transports et communication (MTPTC) est d'« assurer l'étude, la planification, l'exécution, l'entretien, le contrôle, la supervision et l'évaluation de toutes les infrastructures physiques relatives [...] aux routes... »¹⁶⁵. Si dans l'installation de cette infrastructure, les acteurs publics sont identifiés comme partenaires, le volet financier des projets semble conférer aux acteurs humanitaires le pouvoir décisionnel.

Figure 49 : Les acteurs de construction de la route de Canaan



Source : Auteur, 2018

Les acteurs financiers repérés généralement dans les projets urbains des pays du Nord sont souvent le pouvoir public et les grandes entreprises immobilières (Zalio, 2008). En revanche, à Canaan, les acteurs humanitaires sont des « bailleurs », des opérateurs obtenant toutefois le soutien de certains acteurs publics. Désormais, la construction des espaces urbains est aussi l'initiative des ONG(s), des organismes internationaux et transnationaux dans les pays du Sud. Détenant de moyens financiers, ils imposent souvent leurs influences et leurs manières de faire. A Canaan, les opérations d'infrastructures ont permis d'observer un chevauchement de rôle entre les acteurs. En ce qui concerne la construction des routes et de drainage pour la distribution de l'eau à Canaan, les acteurs impliqués sont l'USAID, la Banque Américaine de Développement, la Croix Rouge Américaine, et d'autres sont des gestionnaires de fond dont la Croix-Rouge Américaine (479 millions de dollars US) (Salignon, 2017). Dans la construction de la route de Canaan, la fonction du MTPTC consistait à évaluer et valider le coût des travaux estimé à 298 000 dollars US¹⁶⁶ (Archive du MTPTC)¹⁶⁷. Alors que la mission globale du

164 Propos de Maria Oliveira Ramos, la responsable de l'Unité de développement et d'ingénierie urbains de l'OIM en Haïti, Rapporté par Le Nouvelliste.

165 Page d'accueil du Ministère des travaux publics, transports et communication. Consulté le 23 janvier 2020.

166 Soit l'équivalent de 270 545.26 euro

MTPIC est d'assurer toutes les infrastructures physiques relatives : aux équipements urbains et ruraux, aux routes, ports et aéroports¹⁶⁸, le projet de route de Canaan³, a été exécuté et supervisé respectivement par l'OIM et l'ONU-Habitat (H. 15, Entretiens, 2018). Hormis, la validation du montant du projet, les entités publiques passent pour un « simple figurant » poursuit le directeur avec un sourire dans l'Entretien. Il est important de signaler que l'implication de ces acteurs dans les projets en milieu urbain en Haïti ne commence pas avec le cas de Canaan, et leurs actions ne se réduisent pas à la construction des infrastructures. Ils sont les principaux acteurs financiers des plans d'aménagement, notamment celui de Port-au-Prince. En effet, l'histoire révèle que les 4 principaux plans de l'aménagement de Port-au-Prince entre 1974 à 1996 étaient financés par des organismes internationaux (Tableau 17).

Tableau 17 : Des acteurs de projets urbains de 1974 à 1996.

Années	Les projets urbains	Institutions
1974-1976	Plan de développement de Port-au-Prince et sa région métropolitain.	PNUD et PATCO
1988	Plan directeur d'urbanisme de Port-au-Prince	PNUD et ONU-HABITAT
1996	Plan National pour le logement	ONU-HABITAT
1996	Projet d'appui aux municipalités en aménagement du territoire	ONU-HABITAT

Source : Résultats des Atelier n° 1, *op. cit.* p. 10.

Quand la logique humanitaire et compassionnelle remplace celle structurelle, l'atmosphère de projet devient une arène où plusieurs acteurs interviennent selon des statuts différents et de rôles similaires. Le quartier de Canaan s'est alors transformé en un territoire où les structures telles que le pouvoir, l'économie et ses règles constitue les principaux enjeux des projets. Les acteurs des projets sont à ce niveau des « acteurs allogènes », dans la mesure où pendant la période de 2012 à 2014, ils demeurent en retrait de la formation socio-spatiale ; puis identifient le quartier comme un espace de profits, de jeu et d'enjeu (Di Méo et Buléon, 2007). Et comme tels, les acteurs figurés dans le projet se sont mobilisés par la logique financière des projets, développée avec le système néolibéral où l'Etat est peu présent.

¹⁶⁷ L'ingénieur responsable du projet, dans un entretien nous a confié, que le projet visait la construction de 18 km de bétonnage. A la fin du projet, 2,4 km ont été réalisés sans pouvoir me dire si le projet allait continuer.

¹⁶⁸ Page d'accueil du Ministère des travaux publics, transports et communication. Consulté le 23 janvier 2020.

En réalité, les aides humanitaires observées à Canaan n'excluent pas les critiques à l'encontre des interventions humanitaires dans le monde. Pour de nombreux chercheurs, l'aide humanitaire serait un « faux-semblant » se caractérisant par une générosité apparente et qui au fond n'est qu'un moyen de maintenir le statu quo économique mondial au profit des élites dirigeantes des pays donateurs (Mende, 1975 ; De Soto, 2005). Et de fait, dans la gestion du fond de l'urgence, à l'échelle nationale en Haïti, plus de 40 % sont alloués aux logistiques (transports des aides par avion et achat des véhicules), moins de 20% aux salaires et plus de 40% à l'achat des tentes, des matériaux de constructions des abris provisoires, des produits essentiels comme l'eau (dans les pays donateurs) ; alors que le fond collecté pour la gestion de l'urgence au total est estimé à plus de 6 milliards de dollars américains (MICE, 2012). Or au cours des années 2000, le FMI a estimé à 7 à 8 milliards de dollars le besoin d'Haïti pour sortir du sous-développement accru (Schwartz, 2017). Cependant, aujourd'hui la pauvreté reste l'un des sujets les plus récurrents dans les documents post-séisme. Elle est évoquée dans quasiment tous les discours publics (nationaux et internationaux) à travers tous les médias, dans la société civile organisée, dans la littérature grise et scientifique (Edouard, 2020). La pauvreté pour certains est « instrumentalisée » et pour d'autres « institutionnalisée » par les ONG(s), les organismes internationaux, les agences internationales de développement, le système des Nations unies, etc. (Illionor, 2009 ; Salignon, 2012). Dans ce contexte, sont inscrites les critiques de Schwartz (2017) qui caricature les interventions humanitaires et leurs dispositifs logistiques mis en place en Haïti (Annexe 2 : Le séisme du 12 janvier : humanitaires et habitats des camps). Les activités des acteurs humanitaires et les dispositifs de gestion de l'urgence qu'ils ont mis en place ont permis à certains auteurs d'évoquer l'idée de gaspillage de ressources et de moyens (Ilionor, 2009) et pour d'autres d'observer un laisser-faire de la part de l'Etat, et *in fine* pour les habitants une absence de résultats concrets sur le terrain.

5.3- Politique de « laisser-faire » : les acteurs de fabrication de « territoire de pauvres »

« L'urbanisation anarchique à Canaan est à l'origine de l'inaction de l'État, [...] et non de son absence, car il a le pouvoir d'interdire, s'il ne l'exerce pas, le laisser-faire c'est sa politique... (H.19, Entretien, 2019). Par ce récit l'interviewé introduit la place de l'Etat dans la fabrication de Canaan par une « politique de laisser-faire ». Le laisser-faire traduit généralement le refus des pouvoirs publics d'interdire ou d'interférer de manière concrète pour laisser aux autres le pouvoir d'accomplir leurs tâches (Dilhac, 2014). Le laisser-faire se

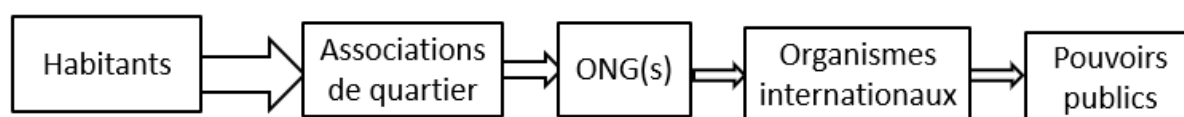
caractérise par une attitude politique adoptée comme stratégie d'action, dans des situations incertaines, et où face aux choix et moyens limités, l'acteur responsable adopte une posture de « neutralité bienveillante » (*Ibid.*). Cette politique est observée souvent dans les pays où les pouvoirs publics sont de plus en plus démissionnaires. Par exemple à Yaoundé au Cameroun, le vide laissé par les acteurs politiques crée des marges de manœuvre à d'autres acteurs pour intervenir dans de vastes aires urbaines, érigeant en opérateurs, instituant les services publics et d'infrastructures (Tandzi-Limofack, 2018). Ainsi la place centrale que jouent théoriquement les pouvoirs publics dans l'aménagement des territoires, notamment à l'échelle locale est contrebalancée par un enchevêtrement d'acteurs. Dans le cas de Canaan, le laisser-faire de l'Etat haïtien peut s'appréhender à travers deux contrastes : d'abord entre l'obligation constitutionnelle des collectivités territoriales à intervenir dans la planification de leurs territoires et le manque de moyens (financiers, techniques, matériels) auquel elles confrontent. Ensuite, il se lit à travers les interdits de construire sur l'espace et le contexte de l'urgence occasionné par le séisme qui justifie les interventions des ONG(s) agissant en lieu et place des entités gouvernementales. En conséquence, compte tenu du contexte de l'urgence, la politique de laisser-faire dans la phase du début du processus se situe dans des contraintes institutionnelles (bureaucratie, appareillage administratif, moyen financier, ressources humaines, appareil judiciaire...), car le séisme a bousculé les symboles de l'Etat. A partir de ces éléments, et pour mieux comprendre les enjeux liés à la politique de laisser-faire adopté par les pouvoirs publics dans le cas de Canaan, nous proposons une lecture de la place de l'Etat dans le processus de fabrication. Cette lecture se fait dans les registres des coûts et moyens de planification spatiale et d'une politique de « création de territoire des pauvres » dans les contextes des Etats dits faibles. La conclusion de cette lecture nous a servi à construire un schéma d'acteurs qui par leurs fonctions et leurs activités inversent l'ordre des opérations de l'aménagement et de territorialisation de l'espace inhabité en Haïti.

5.3.1-Identification des acteurs de la fabrication du quartier : une inversion de l'ordre et du fonctionnement institutionnel

Les changements de contenu (social, matériel, technique et symbolique) observé dans le processus de fabrication de Canaan sont à l'origine de quatre variétés d'actions : initiatives habitantes (occupation du sol, réhabilitation de l'espace, découpage de l'espace, création et identification des rues, installation des services urbains), actions publiques (déclaration d'utilité publique, puis l'installation des annexes, élaboration des plans d'aménagement), actions

humanitaires (installation du Camp corail, consolidation des infrastructures), actions émanant des organismes internationaux (recensement de la population, financement de construction des infrastructures). Interreliés, les activités observées ont permis de répertorier trois grandes périodes : la période de 2010 à 2011 qui se caractérise par des vagues de déplacement collectif vers le site générant une occupation collective du site. La deuxième période, située entre 2012 à 2015, se caractérise par un flux de dispositifs techniques et spatiaux alimentant la transformation matérielle du site. La troisième est celle de 2016 à 2016 se caractérisant par une variété d'acteurs et d'activités sociotechniques et de consolidation des infrastructures. À partir de ces actions, il a été possible d'identifier comme principaux acteurs de fabrication de Canaan : les habitants, les associations de quartier, les ONG(s), les organismes internationaux et des agents du pouvoir public (annexes de la Mairie des Croix des Bouquets) (Figure 50).

Figure 50 : Les acteurs de fabrication de Canaan



Source : Auteur

Les acteurs de fabrication identifiés sont inscrits dans un nouveau registre de fabricants de quartiers en milieu urbain. Si les pouvoirs publics peinent à s'imposer comme acteurs prépondérants de l'aménagement urbain ; les habitants, les associations et les ONG(s) s'imposent comme acteurs de transformation spatiale et de l'aménagement de l'espace. Les transformations opérées dans le quartier au cours de 2010 à 2020 traduisent la prépondérance des habitants dans la production des quartiers urbains. En revanche, le champ des activités observées permet de révéler une certaine responsabilité partagée entre les acteurs selon plusieurs degrés d'implication. Ce partage de responsabilité apparaît à travers des interventions a posteriori des organismes internationaux et du pouvoir public. Les structures morphologiques résultantes des actions partagées révèlent une fabrication graduelle d'un quartier où la pérennisation des infrastructures est à l'origine des projets d'ONG(s) financés par des organismes internationaux (Petter, et al. 2018). L'identification des acteurs ouvre un champ d'analyse complexe où la légitimité, le pouvoir et les intérêts (motivation) sont ceux qui animent chaque acteur (Tableau 18).

Tableau 18 : Analyse des acteurs de la fabrication de Canaan

Acteurs	Légitimités	Pouvoirs	Intérêts et motivations	Echelle
Habitants	Représentativité Taille Occupation collective Expérience	Reconnaissance de <i>facto</i> Le nombre	Personnel Social Economique Repères socio-spatiaux Urgence de se loger	Familiale Individuelle
Associations de quartiers et associations auto-proclamées	Confiance Reconnaissance Services Ancienneté Proximité Expériences	Reconnaissance de <i>facto</i> Actions collectives	Social Collectif Financier	Locale
ONG(s)	Cohérence dans leurs missions Responsabilité Moyens de fonctionnement	Légal Administratif Economique Politique	Humanitaire Financier Social Économique	Internationale Nationale Régionale Locale
Organismes internationaux	Reconnaissance internationale et nationale	Légal Administratif Economique Politique	Financier Géopolitique	Internationale Nationale
Pouvoirs publics (Annexes de la mairie)	Reconnaissance publique	(Il) légal Administratif	Politique Collectif Financier Social Sécuritaire	Nationale Locale Individuelle

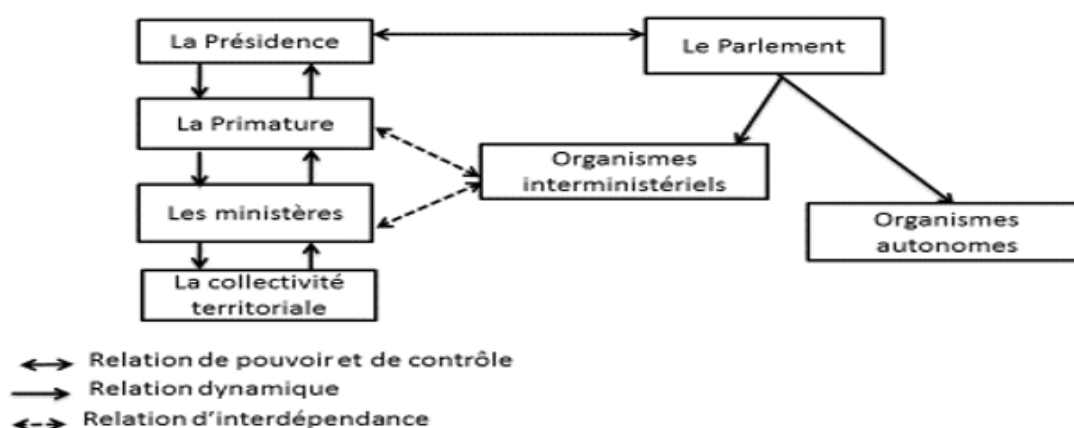
Source : Auteur

L'analyse des acteurs dans la fabrication de Canaan laisse apparaître une variété d'indicateurs de légitimité et de pouvoirs qui caractérise les actions des acteurs dont chacun est motivé par des intérêts divergents. Cette variété de paramètre ouvre un champ d'analyse dans le processus de fabrication des espaces urbains précaires : outre l'existence d'une liste d'acteurs, une variété de modalités d'action, d'intérêts et de motivations qui animent la fabrication des bidonvilles. A travers les acteurs et les modes d'actions identifiés dans le processus de fabrication de Canaan, un nouvel ordre se dessine à partir des attributions et des fonctions de chaque acteur. L'expérience d'ordonner et de classer les acteurs de fabrication urbaine s'est progressivement imposée pour caractériser une grande diversité d'actions de production des territoires. En Haïti, théoriquement, l'ordre des acteurs intervenant dans la planification des quartiers en milieu urbain met en première position les pouvoirs publics, suivis des professionnels de la ville (architectes, ingénieurs, paysagistes, urbanistes, aménageurs, planificateur, etc.), puis du secteur privé, des opérateurs urbains (les ministères, les organismes autonomes¹⁶⁹ et interministériels¹⁷⁰, les firmes et bureaux de construction), le secteur académique et de recherche, le secteur associatifs et les citoyens (CIAT, 2014). Outre ce classement, du point de vue institutionnel et statutaire, les acteurs de l'aménagement urbain en Haïti sont des institutions publiques, des organismes autonomes et des organismes interministériels (Figure 51). Dans leurs fonctionnements, il n'est pas évident d'ordonner l'ensemble à cause de cette variété de statut (public, interministériel, autonome) (Maurice, 2014). En revanche, par rapport aux attributions constitutionnelles et selon les pratiques administratives de réglementation, l'ordre hiérarchique des instances publiques de l'aménagement sont la Présidence, la Primature, le Parlement, les ministères et les collectivités territoriales (CIAT, 2014).

¹⁶⁹ Comme c'est le cas de l'Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux (EPPLS) et de l'Unité de Construction de Logement et de Bâtiment Public (UCLBP).

¹⁷⁰ Par exemple, le Comité interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT).

Figure 51 : Les acteurs institutionnels de l'aménagement en Haïti



Source : Auteur

Par rapport au classement de la présidence aux collectivités territoriales, les actions de l'aménagement s'inscriraient dans une vision nationale où le Parlement, dans sa fonction de contrôle, joue un rôle majeur dans la légifération des cadres réglementaires des interventions formelles (Maurice, 2014). En dépit de l'existence de cet ordre institutionnel et formel, l'aménagement de Canaan¹⁷¹ est assuré par des initiatives habitantes. L'incapacité de l'Etat haïtien à planifier et aménager son espace urbain, observé depuis plus de 50 ans, laisse une marge de manœuvre aux habitants, associations, ONG(s) et organismes internationaux pour s'impliquer de plus en plus dans la transformation des espaces urbains. Les résultats des données collectées ont permis, en attribuant une fonction à chaque acteur, un ordre qui inverse celui de l'organisation publique. Le processus de fabrication du quartier cristallise, outre un ordre par degré d'implication des acteurs dans l'aménagement de l'espace, une variété de mode d'actions (Tableau 19).

Tableau 19. Fonction des acteurs de fabrication de Canaan.

Acteurs	Fonctions et attributions	Statuts	Mode d'actions	
			Moyens	Ressources
Habitants	Aménager l'espace et mettre en place les réseaux de dispositifs techniques et	Informel	Savoir-faire, technique ordinaire	Expérience des villes et bidonvilles,

¹⁷¹ Les expansions récentes de la RMP concernent les zones Nord-Est de la commune de Croix-des-Bouquets (Canaan), Sud-Est de la commune de Pétion-Ville (Jalousie), le long de la Morne de l'Hôpital de Gressier à Port-au-Prince. Les vagues progressives et collectives d'occupation des espaces plus proches du centre-ville de Port-au-Prince, alimentent des actions d'aménagement qui tendent à encercler Port-au-Prince par des quartiers non-planifiés.

	spatiaux en faisant évoluer le tissu urbain			Mutualité
Associations de quartier	Définir les critères de découpage des parcelles et garantir les négociations et les arrangements comme normes locales. Distribuer des services (électricité) à partir des biens publics et en tirer profits	Informel	Savoir-faire, technique vernaculaire, Violence	Expériences, Leadership, Réseautage, Capital culture
ONG(s)	Intervenir dans l'urgence via la distribution des matériaux de constructions des camps et d'abris provisoires ; puis réinvestir le terrain en exécutant des projets	Humanitaire	Argents	Corps professionnels, Pouvoirs
Organismes internationaux	Financer des projets qui pérennisent des infrastructures existantes et recenser la population	Institutionnel Bailleurs de Fond	Argents	Pouvoirs
Pouvoirs publics	Créer l'espace et laisser-faire, puis intervenir a posteriori en collaborant avec des ONG(s) et organismes internationaux	Institutionnel	Règles et normes de droit positif, Violence	Entités publiques Pouvoir

Source : Auteur

La fabrication de Canaan combine autant une diversité de fonction et d'attribution que d'acteurs entre 2010 à 2020. Cette pluralité de tâches qui sont à l'origine de la transformation de l'« espace sans » pose un triple enjeu au croisement entre les initiatives habitantes et de l'action publique en passant par les interventions humanitaires. La première porte sur la façon dont les attributions et fonctions sont exercées et surtout à partir des ressources et moyens qu'ils mobilisent. Les habitants et les associations, par leurs savoir-faire techniques et leurs

expériences, sont chargés de morceler et d'aménager l'espace face à l'Etat central qui interdit toute forme d'action privée sur l'espace, et qui a donné feu vert à des ONG(s) et des organismes internationaux pour fabriquer le camp de Corail. Alors que, la Mairie de Croix-des-Bouquets, comme pouvoir local, s'érige en annexe et fait appel aux habitants pour venir enregistrer leurs parcelles sous condition de payer des impôts (C.2, Combite, 2019). La deuxième met en tension les modes d'actions évoquant des moyens techniques, financiers, juridiques et politiques qui alimentent les actions et les contredisent de l'autre côté. Les modalités d'action observées à Canaan permettent d'attribuer à chaque acteur un rôle dans la coproduction du quartier selon qu'ils mobilisent de la mutualité, du réseautage, de l'argent, du pouvoir et de droit comme ressources et moyens. Pour saisir cette modalité d'action dessinée dans le processus de fabrication du quartier, il faut regarder la façon dont les autres acteurs se positionnent dans le temps par rapport aux initiatives habitantes : les actions des autres acteurs renforcent et pérennisent les initiatives habitantes. Troisièmement, ce qui se dessine ici, c'est la capacité d'un ensemble d'acteurs à agir dans la contraction et l'illégalité (informalité) pour produire un cadre d'intervention, entendu ici comme *une forme organisée de relations dans un espace précaire ouvert à l'humanitaire, aux actions privées, débordant les limites du droit, et ainsi anéanti les interdits de droit*. En conséquence, contrairement à l'ordre et attribution des acteurs de la ville, les différentes interventions observées dans le processus de fabrication de Canaan cristallisent un autre ordre et concourent à une nouvelle posture des habitants dans la fabrication des quartiers. Ce ne sont pas les habitants qui sont en marge par rapport au pouvoir public, mais celui-ci, mis en marge par les « sans-abris », ce qui leur permet de sortir de l'opinion revendicative habituelle pour incarner une posture constructive et constitutive en aménageant et ménageant de l'« espace sans » à partir de l'instauration d'un ensemble de dispositifs techniques et spatiaux urbains.

5.3.2- Pour une lecture de la place de l'Etat dans le processus comme acteur a postériori

En 2013, le premier ministre haïtien, Laurent S. Lamothe, a déclaré :

Au niveau du Gouvernement nous avons un plan d'urbanisation du site [...] que nous mettons sur pied [...]. C'est un programme qui fait partie du Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH), qui est géré par la Banque Mondiale (BM) et plusieurs autres partenaires internationaux, c'est là que le projet en est aujourd'hui, et c'est le premier objectif. Le second objectif, c'est de parler avec les représentants [leaders] de quartiers, avec les Associations, pour que nous puissions comprendre dans quelles conditions vivent les personnes [...] pour que nous puissions venir avec une stratégie pour les aider [...] Le troisième objectif,

c'est qu'il y a des zones où le Gouvernement a levé l'arrêté d'utilité publique et nous aimerions que cela soit respecté. Dans ce sens, nous travaillons avec l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP), pour qu'il y soit une politique de relogement de ces personnes, pour qu'elles ne continuent pas à bâtir dans ces zones, parce qu'elles se mettent en danger et squattent les terres. Afin d'être en mesure de donner des services, il faut que ce soit une zone contrôlée, parce que lorsque l'expansion est faite sans contrôle, il devient très difficile de mettre en place les services d'eau et d'électricité, pour que l'État fasse son travail. Nous sommes venus faire une inspection, voir les zones délimitées et demander de respecter ces limites [...]. (Haïti Presse Network, 2013)

Dans sa déclaration, le premier ministre haïtien a annoncé un plan d'urbanisation pour Canaan. Dans le plan annoncé sont impliqués 3 institutions : le Fond de Reconstruction d'Haïti (FRH) comme instance publique, la Banque Mondiale (BM) et ses partenaires internationaux comme bailleurs de fond et l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP) à titre d'opérateur public de construction. Ce sont ces acteurs institutionnels de concertation avec les associations de quartiers qui, dans l'annonce, seraient chargé d'aménager le site de Canaan. Dans les documents officiels, il existe plusieurs plans élaborés entre 2011 et 2016 dont le schéma directeur d'aménagement et un plan d'urbanisme opérationnel pour la zone de Canaan-Jérusalem élaboré par UCLBP et le MPCE (Tableau 20).

Tableau 20 : Plans élaborés par les pouvoirs publics entre 2011 et 2016

Années	Plans élaborés
2011	Elaboration d'un schéma directeur d'aménagement et un plan d'urbanisme opérationnel pour la zone de Canaan-Jérusalem par UCLBP de concert avec le MPCE
2012	Création du « plan stratégique de développement d'Haïti- pays émergent en 2030 » dans lequel la restructuration de Canaan est l'un des projets prioritaires en l'insérant dans l'axe de la « rénovation urbaine » prévu comme le grand chantier No.1 de la refondation territoriale du pays.
2014	L'UCLBP lance le « Plan d'action pour la restructuration urbaine de Canaan durant les années 2014-2016) soutenu par le financement et l'accompagnement de la Croix-Rouge Américaine et de l'USAID dans le cadre de leurs programmes d'appui à Canaan.

2016	Les arrêtés ¹⁷² de la Mairie de Croix des Bouquets portant sur : - La gestion des biens du domaine privé de l'État dans les limites de Croix-des- Bouquets, - La gestion de construction et à l'obtention de l'« autorisation » de construire - Le numérotage des maisons

Source : Gouvernement de la République d'Haïti, 2013 ; Archive de la Mairie des Croix des Bouquets, Anne-Marie Petter, et al. (2018) et Auteur.

Les plans retrouvés dans les documents officiels expriment une volonté des pouvoirs publics (nationaux et locaux). Cependant, ces plans sont jusqu'en 2019 sans effet opérationnel : les plans du gouvernement haïtien « n'atterrissent pas dans le quartier¹⁷³ », c'est-à-dire, ils ne sont pas concrétisés. L'absence d'aspect concret dans les actions publiques laisse plus de marge de manœuvre aux interventions des ONG(s). Pour de nombreux habitants, les actions humanitaires remplacent celles de l'Etat : « *ce sont les ONG(s) qui sont l'Etat ici (Canaan)* » (Entretiens, 2018). Ainsi à Canaan, nous retrouvons dans les données une prédominance de l'expression « l'Etat absent »¹⁷⁴. Nous partons de ce discours pour proposer une lecture de la place de l'Etat dans le processus de fabrication des bidonvilles à partir de ce nous observons à travers l'évolution des autres bidonvilles dans la RMP.

Les rapports qu'entretiennent les acteurs publics avec les ONG, aussi bien locales, nationales qu'internationales est très importante dans le cas de Canaan où les acteurs humanitaires jouent un rôle clef dans la consolidation des infrastructures en apportant leur aide financière, leurs ressources humaines, matérielles et techniques. Mise en avant par leur action, les acteurs humanitaires sont considérés comme ceux qui sont présents et les pouvoirs publics sont donc absents. L'absence de l'Etat est mise en avant par les expressions « inaction de l'État », « Etat

¹⁷² Ces arrêtés aient ensuite été rendus nuls et non avenue par l'instance de Tutelle- soit le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT, 2017), sous la base que seule la Direction Générale des Impôts est légalement chargée et responsable des biens du domaine privé de l'État.

¹⁷³ L'interviewé affirme avec un sourire moqueur que « *Leta pa aterri* : l'Etat n'atterrit pas ». Cette expression traduit le caractère abstrait des interventions de l'Etat.

¹⁷⁴ L'expression « Etat absent » est fort remarquable dans le processus : car en 2010 « *le seul grand absent aujourd'hui à Canaan, c'est clairement l'État* » (Noel, 2012). Sept ans plus tard, Canaan se définit comme « *une effrayante anarchie qui pourrait suggérer l'inexistence quasi totale de régulation et l'absence de l'État* » (Etienne, 2017, p. 39). En termes similaires, Petter et al. (2018) rapporte le propos d'un habitant de Canaan : « *si on veut savoir à quoi une société sans État ressemble, Canaan est l'exemple parfait* ». De façon plus radicale, un groupe de répondant affirme que « *pour nous, l'État n'existe pas* » (H.5, Entretien, 2018). Alors que, ces propos associés à l'absence de l'Etat est contredit par un répondant lorsqu'il affirme que « *l'Etat n'est jamais absent [...] si l'Etat n'autorise pas les ONG(s), ils n'allaient pas pouvoir intervenir... c'est sa politique...* » (H. 8, Entretien, 2018).

failli », « Etat faible », « Etat irresponsable »¹⁷⁵ (Noel, 2012 ; Verret, 2016 ; 2017 ; Prince et al, 2018 ; Petter et *al.* 2018). A travers ces expressions il y a une perception de l'Etat qui s'est construite dans le quartier : elle est associée essentiellement à son pouvoir d'agir (Chatriot, 2019). Cela suppose que l'Etat n'est présent comme acteur qu'à travers son acte. Au regard de la doctrine libérale élaborée au XIX^{ème} siècle, l'intervention de l'Etat est fondée essentiellement sur sa capacité politique et économique à réguler, redistribuer et maintenir l'ordre à partir de son budget. Or dans les 10 dernières années, les budgets de l'Etat haïtien n'ont pas dépassé le montant de 198.7 milliards de gourdes¹⁷⁶ dont 70% est alloué au fonctionnement de l'Etat. Alors que les 30% qui reste doit assurer le paiement des contractuels (13%) des effectifs des employés de l'Etat. Autrement dit le montant alloué pour les investissements à l'échelle nationale est moins de 20%. Dans la répartition des 20% du budget pour l'investissement, les investissements à l'échelle communale sont greffés sur celui du Ministère de l'Intérieur et de la Collectivité Territoriale comme instance de tutelle. Or selon le décret de 2006 portant sur la décentralisation territorial, la place de l'Etat à Canaan réside à travers des interventions de la municipalité de Croix-des-Bouquets. En poursuivant l'analyse du budget de l'Etat Haïtien, dont 40% dépendent de l'aide internationale, on constate que 7 % du budget est alloué au pouvoir exécutif et les collectivités (140) reçoivent moins de 1%. Dans une telle situation budgétaire, « la municipalité des Croix-des-Bouquets peine à payer les 400 salariés de la Mairie à partir du budget de la commune »¹⁷⁷. Centrée sur des moyens et des ressources financières, la faiblesse de l'Etat, notamment celle de la municipalité de Croix-des-Bouquets ne peut pas se traduire qu'à travers des interventions publiques via une grande machine politico-administrative sans prendre en compte les contraintes financières. Ainsi l'attribution des formes « fortes » ou « faibles », « présent » ou « absent » de l'Etat à Canaan peut se lire à travers une certaine contrainte financière face aux acteurs humanitaires qui ont dépensé plus d'1 milliard de dollars dans le quartier au cours des dernières années (ONU-Habitat, 2017 ; CRA, 2018).

« Quand on est un État dont 40 % de son budget dépend de l'international et le financement de ses projets passe par des ONG (s) et des banques internationales dont plus de 80% de ces dépenses échappent au contrôle de l'exécutif, que peut-on attendre

¹⁷⁵ Elle est aussi fondée sur l'incapacité de l'Etat haïtien, signataire du plan de logement pour tous de l'ONU-Habitat en 2016, à loger sa population.

¹⁷⁶ Soit l'équivalent de 2 milliards d'euro environ si l'on considère la moyenne du taux d'échange de l'année (100 pour 1 euro)

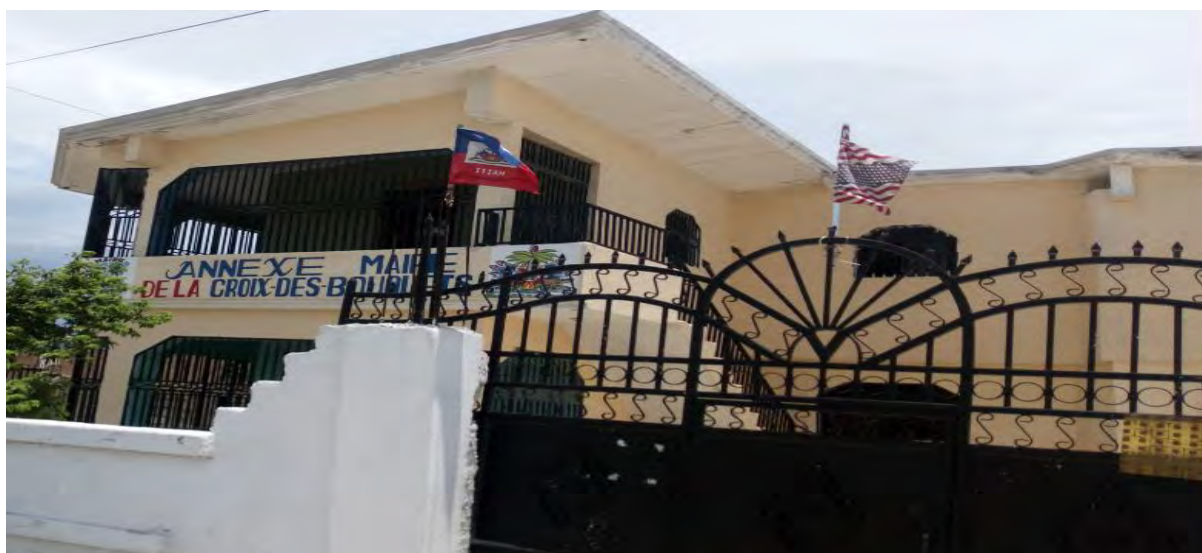
¹⁷⁷ Discours du Maire de la commune des Croix-des-Bouquets fait le 4 octobre 2017. Disponible sur <https://haitiliberte.com/la-mairie-de-croix-des-bouquets-renvoie-ses-employes> (consulté le 01/05/2020).

de cet État.....que faire...Comment agir ... (haussement des épaules du répondant) ? » (H. 15, Entretien, 2018).

La relation qu'établissent l'Etat haïtien et les acteurs humanitaires témoigne l'idée d'un « Etat diminué » dans ses pouvoirs d'agir par les modes de coopération entretenue avec les autres acteurs.

Les enjeux de l'absence de l'Etat dans les étapes initiales de fabrication des bidonvilles ne peuvent pas se limiter aux débats qui fondent l'action de l'Etat dans des registres politico-administratifs voire dans une opposition binaire l'Etat fort et l'Etat faible. Comme tout acteur, dans un contexte où il y a plusieurs acteurs qui interviennent, les actions ou l'inaction de l'Etat face aux contraintes sont appréhendables aussi par des tactiques et des stratégies. Ainsi, les choix stratégiques des pouvoirs publics comme acteurs prennent des formes de laisser-faire. La stratégie de laisser-faire est remarquable dans le processus si l'on considère l'évolution des quartiers : l'Etat est certes absent dans la phase initiale, mais il n'est pas absent tout au long du processus, car les pouvoirs publics, dans certains cas, selon l'évolution des quartiers, interviennent de façon a posteriori pour formaliser ou régulariser le processus. Nous prenons le cas de Delmas et de Cité Soleil (traité au chapitre 8) pour illustrer, car nous avons observé que les interventions a posteriori de l'Etat ont pris la forme de l'institutionnalisation de municipalité à partir de leurs évolutions. Dans le cas du quartier de Canaan, nous pouvons aussi indiquer à l'échelle locale des formes d'interventions a posteriori des pouvoirs publics, car en 2016, soit au bout de 6 ans de tolérance exercée à l'égard des initiatives habitantes et des interventions humanitaires, la municipalité de Croix-des-Bouquets a créé 6 annexes. Sans aucun texte de loi justifiant une telle manœuvre, la Mairie de Croix-des-Bouquets a procédé à l'installation des agents et un conseil de 3 membres dans une annexe située dans le quartier (Figure 52).

Figure 52 : Annexe principale de la mairie des Croix-des-Bouquets



Source : Auteur, 2018

Les annexes de la mairie de Croix des Bouquets à Canaan sont coordonnées¹⁷⁸ par un directeur général¹⁷⁹ et deux conseillers à l'image du fonctionnement des Mairies en Haïti. Les membres du conseil et les responsables de bureau sont des « bénévoles » et non des fonctionnaires. Les personnels de bureau regroupent des agents (de sécurité, de renseignement, de constat) et des secrétaires. Les agents des annexes sont armés, tandis qu'il n'existe aucun dispositif permettant de les identifier (Prince, 2020). Cette structure cristallise la demande d'un pouvoir de proximité, car contrairement à la Mairie de Croix de Bouquets, située de 4 km du quartier, les annexes sont dans le quartier. Cependant, à l'échelle de la section communale, comme c'est le cas de Canaan, section communale de Bon-Repos, l'intervention publique est à la charge du conseil d'administration de la section communale (CASEC) selon la loi de 1996 portant sur la section communale. En effet, l'absence de l'Etat cristallise à la fois l'inaction des municipalités et des membres du CASEC. L'absence des interventions publiques dans les phases initiales du processus de fabrication des bidonvilles offre davantage de marge de manœuvre aux habitants et aux acteurs humanitaires d'intervenir dans la mise en place des dispositifs techniques et la consolidation des infrastructures. Ainsi, par la création des annexes-même si elles sont informelles- il existe un caractère administratif

¹⁷⁸ Les membres de coordination sont nommés par le maire principal de la mairie de Croix des Bouquets. Et la coordination est responsable de son équipe et de ses personnels.

¹⁷⁹ Willem Louis a été en 2019 le directeur générale des annexes de la mairie de Croix des Bouquets à Canaan, et Gilbert Pierre Louis a été membre du conseil de direction et du comité de gestion et de coordination du Centre de ressources communautaires de Canaan.

et politique qui apparaît dans l'intervention a posteriori de l'Etat par rapport à l'évolution du quartier. Cette manière d'intervenir écarte l'idée de l'absence de l'Etat dans le processus de fabrication des bidonvilles sans omettre l'idée qu'il est absent dans les phases initiales. Ainsi par cet acte, une certaine reconnaissance de facto est accordée au quartier, ce qui inscrit la création des annexes dans des stratégies de « laisser-faire » et de « création de territoire de pauvres ». Ce « laisser-faire » ne se traduit pas par un manque de volonté politique, mais par des contraintes imposant des choix stratégiques.

Les acteurs impliqués dans le processus de fabrication des bidonvilles, notamment dans les pays du Sud constituent une réalité à plusieurs dimensions qui sont articulées autour d'une diversité de pratiques et d'actions. Parmi les actions, les initiatives habitantes sont certes prédominantes, mais elles sont en relation constantes avec une diversité d'activités dont celles humanitaires. Le schéma d'acteurs proposé dans le cas de Canaan illustre cette réalité de diversité d'acteurs : le bidonville est d'abord l'œuvre des habitants et les autres acteurs. Ainsi l'hypothèse de recherche selon laquelle les habitants sont des acteurs prépondérants de la fabrication de Canaan est confirmée par rapport à l'importance de leurs actions. La mise à l'épreuve de cette hypothèse de recherche est une réponse à la question : « qui sont les acteurs mobilisés dans la fabrication des bidonvilles ? ». Les résultats des données présentés dans ce chapitre ont montré que les initiatives habitantes sont associées aux interventions humanitaires et publiques. Le schéma de fabrication de la ville plaçant au premier plan le pouvoir public et les habitants en dernier lieu est inversé, car les résultats révèlent que, par rapport au temps, les actions des habitants sont a priori et celles des acteurs humanitaires et publics sont a posteriori. En d'autres termes, le quartier de Canaan est d'abord le résultat des initiatives habitantes, jointes au fur et à mesure que le quartier s'étend, aux interventions des acteurs humanitaires et des pouvoirs publics. Canaan est à ce titre un quartier co-fabriqués. A l'inverse des professionnels de l'urbain (architecte, ingénieur, urbaniste, aménageur, paysagiste...), les initiatives habitantes leur confèrent le statut d'« acteur endogène », c'est-à-dire en raison du fait qu'ils s'identifient à partir de leurs résidences (Di Méo, 2017). Puisque l'acteur endogène se définit par son sentiment de résidence permanente, le développement du rapport de sédentarité observé dans les initiatives habitantes lui confère ce statut : les habitants-fabricants, par définition sont des acteurs endogènes. Ce sont leurs actions de sédentarité qui permettent aux autres acteurs d'agir via les repères spatiaux associés à ce lieu de vie. Et par cet acte constitutif et constructif, les « sans-abris » se donnent une

reconnaissance socio-spatiale en créant une place dans la fabrication de territoires. Ainsi, le cas de Canaan révèle l'existence d'un savoir-faire ordinaire doté d'une *praxis* et une interprofessionnalité, car dans le processus de fabrication croisent les techniques et savoir-faire des habitants, les expertises humanitaires et professionnelles urbanistiques ainsi que l'intervention des opérateurs de projets à plusieurs échelle (locale, nationale, internationale). En revanche, les résultats mettent aussi en évidence les caractères vulnérables du quartier par rapport aux risques et contraintes environnementales, écologiques, techniques, socio-économiques. L'analyse des activités sociales et urbaines étant à l'origine de la composante matérielle et spatiale de Canaan révèle l'existence d'un ensemble de problèmes liés aux routes en terre battue, notamment en temps de pluie. En période pluvieuse, la circulation est quasi impraticable, alors que la population doit sortir au quotidien pour s'approvisionner et vaquer à leurs occupations.

Chapitre 6 : Analyse du processus et des modalités d'appropriation foncière à Canaan

Le foncier constitue une ressource indispensable pour habiter, notamment en milieu urbain. Dans les travaux sur la question des bidonvilles, il existe très peu qui abordent le processus et les modalités d'appropriation foncière. De façon transversale, la question foncière est étudiée en termes d'occupation illicite ou d'appropriation irrégulière. Or il existe plus de 26% de la population urbaine mondiale-vivant avec moins de 3 dollars américains¹⁸⁰ par jour-qui sont insolvables et donc incapables de répondre aux offres foncières de façon régulière (BM, 2018). Ainsi pour se loger, les plus démunis développent une diversité de mécanismes et de pratiques pour occuper une parcelle de terre. L'inégalité d'accès au foncier urbain génère des pratiques¹⁸¹ d'occupation et d'appropriation qui restent des sujets capables d'éclairer les enjeux de propriété (droit et d'usage). La variété des statuts des occupants permet de rendre compte de certains paramètres sur l'insolvabilité des démunis jointe à l'incapacité de certains Etats à répondre aux besoins de logements en milieu urbain (ONU, 2012). En Haïti, 37 % des ménages urbains vivent avec un revenu de 188 gourdes¹⁸² par jour. Par ce revenu, ils sont donc incapables d'accéder au foncier légalement : il leur faut presque 4 ans d'économie de ce revenu pour acquérir la valeur minimum (4 à 7 milles dollars US pour 129 à 150 m²) pour construire un habitat. Ils se trouvent souvent dans l'obligation d'occuper une parcelle (Pierre, 2019 ; BM, 2020). Ainsi le foncier s'acquiert, notamment dans la RMP, outre les modalités formelles, par des tactiques, des rapports de force et des rapports au temps. La récurrence de ces modalités a permis d'observer dans le système foncier en Haïti des propriétés publiques, des propriétés privées individuelles et des propriétés de *facto*, appelée ici « propriété sans titre »¹⁸³. Cette dernière est acquise par la durée de l'occupation, puis se formalise par des pratiques sociales (arrangements) et se légitime par le droit (coutumes). Le phénomène de propriété de *facto* s'est accéléré par la caducité de certains textes de loi (depuis 1825), l'affaiblissement des institutions et une mauvaise articulation entre les acteurs liés au foncier (notaires, arpenteurs, juges, avocats, habitants) (Oriol et Dorner 2012). Outre la pauvreté, l'atmosphère institutionnelle, les catastrophes naturelles bouleversant les cadres des bâtis des habitants ont aussi des impacts considérables dans l'exploitation foncière dans la RMP.

¹⁸⁰ Équivalent de 2.46 euro soit 212 gourdes.

¹⁸¹ Dans certains pays de l'Amérique Latine et les Caraïbes, par exemple, des communautés locales-malgré leurs titres de propriété-se battent contre des « envahisseurs¹⁸¹ » qui cherchent à accaparer leurs terres (Oxfam, 2016).

¹⁸² Équivalent de 2.6 dollars américains soit 2 euro.

¹⁸³ Nous utilisons l'expression de « propriétés sans titre » pour traduire l'existence des propriétés de *facto* résultant d'un long processus d'occupation de terre sans aucune intervention de déguerpissement pendant 20 ans. Elle s'oppose à de simple propriété privée individuelle acquise dans de cadre formelle.

Contrairement aux caractères inaliénables des biens publics et inviolables de la propriété privée, découper une parcelle sur des biens publics ou privés a été pour de nombreux sinistrés du séisme de 2010 une ressource matérielle indéniable pour répondre à l'urgence de se loger. Or s'agissant de la propriété privée, l'occupation d'une parcelle pendant 20 ans sans interruption (grande prescription) génère des situations de droit à partir de l'état de fait (possession). L'histoire récente d'Haïti-comme dans certains pays de l'Amérique Latine-montre que l'occupation collective des biens publics met les pouvoirs publics face à des situations de fait : le temps et la taille des occupants conduisent souvent à des reconnaissances de facto légitimées a posteriori par le droit et/ou la politique. Pour aborder le phénomène de l'occupation des biens publics et son rôle dans le processus de fabrication des bidonvilles, nous analysons les mécanismes et les pratiques sociales liées à l'occupation du sol à partir du cas de Canaan. L'objectif est de mettre en évidence les initiatives habitantes pour occuper, découper, gérer, maintenir et s'approprier les parcelles au cours du processus. Puisque les activités des occupants impactent aussi le statut de la propriété à partir des transformations matérielles et des modes d'usage des parcelles, nous mettons aussi en évidence les enjeux judiciaires, sociaux et institutionnels liés aux statuts des occupants et des parcelles.

6.1-Occupation foncière : la propriété à l'épreuve des pratiques sociales des démunis

Dans les travaux sur la fabrication des bidonvilles, l'occupation foncière est souvent étudiée de façon transversale comme un acte informel, irrégulier ou illicite réalisé sur une surface de terre limitée (Thérasmé, 2011 ; Robert et D'Ercole, 2014). Mais très peu de travaux l'étudient à travers les pratiques qui la caractérisent. Or lorsque l'accès au foncier ni au logement n'est pas garanti en milieu urbain, l'occupation foncière est une pratique utilisée par les démunis comme moyen de se loger, d'habiter et de survivre. La pratique se définit généralement à partir de plusieurs activités interconnectées qui se caractérisent par des routines et des usages, des connaissances constituées de compréhension des faits et de savoir-faire (Reckwitz, 2002 ; Dubuisson-Quellier et Plessz, 2013). Elle est fondée par la fréquence de son usage, c'est-à-dire à la répétition des faits. En effet, l'occupation foncière reste un dénominateur commun dans la fabrication des bidonvilles : c'est la phase initiale de tout processus de bidonvilisation. Puisqu'elle est une pratique sociale observée un peu partout où il y a des bidonvilles, l'occupation foncière est forcément caractérisée par des usages et des modalités de faire. Après le séisme de 2010, touchés particulièrement par l'urgence de se loger, les sinistrés occupent collectivement le site et développent un ensemble de pratiques pour découper et

maintenir leurs parcelles. Nous avons observé et exploré ces pratiques afin de comprendre le fonctionnement des mécanismes mis en œuvre par les occupants dans le processus de fabrication des bidonvilles. Dans les premières vagues de l'occupation, les occupants ont mis en œuvre des procédés de découpage pour accéder de façon individuelle au foncier. Pour mieux garantir la sécurité des parcelles occupées, ils ont aussi développé des mécanismes et des tactiques de surveillance des parcelles. Puisqu'au début l'accès au foncier était libre et la pression foncière augmente, les parcelles découpées doivent être surveillées d'autant plus que le positionnement de certaines parcelles a suscité des convoitises. La surveillance-étant de mise-combine l'usage des humains et des objets naturels et fabriqués trouvés sur le site. Dans la prédominance de l'accès libre, les dispositifs de découpage, de surveillance et de maintenance des parcelles ont accru. Les dynamiques qui accompagnent le libre accès au foncier ont alimenté les pratiques de surveillance, les faisant passer des mécanismes individuels aux mécanismes collectifs. Le foncier, en ce sens, constitue certes une ressource et un support physique nécessaire aux activités de construction d'habitat, mais aussi un objet qui relie les occupants à leurs espaces. Tout ceci est couronné par un contexte global de pauvreté en Haïti où l'accès au foncier de façon régulière est réservé à moins de 10% de la population. Or compte tenu de la destruction de 50% de logement par le séisme, le manque de logement (en quantité et en qualité) a été aussi pour la « classe moyenne » un problème majeur (Verret, 2020). En conséquence, les démunis joints à des gens de la « classe moyenne » décapitalisés par les dégâts du séisme, étant majoritaire (90%), ont amplifié l'occupation foncière comme mode dominant d'accéder au sol urbain. C'est pourquoi, nous le saisissons en l'articulant avec la réalité de l'occupation foncière dans la RMP après le séisme.

6.1.1-Provenance des occupants et modalités de découpage du site : émergence des pratiques et des parcelles.

En janvier 2010, des milliers d'hommes, de femmes, de jeunes et d'enfants se sont déplacés pour s'installer sur le site de Canaan. Parmi eux certains sont des gens instruits (enseignants, instituteurs), d'autres peu instruits (ouvriers, professionnels manuels, étudiants). La majorité était des illettrés, qui, avant le séisme n'avaient quasiment pas de revenus. Ils vivaient de petits commerces ambulants¹⁸⁴. Cependant, ils sont tous regroupés sous le nom « des sinistrés » et que le gouvernement haïtien a désigné « sans-abris » après la destruction de leurs habitats. Le déplacement et le placement collectif de cette population sur l'espace ont fait

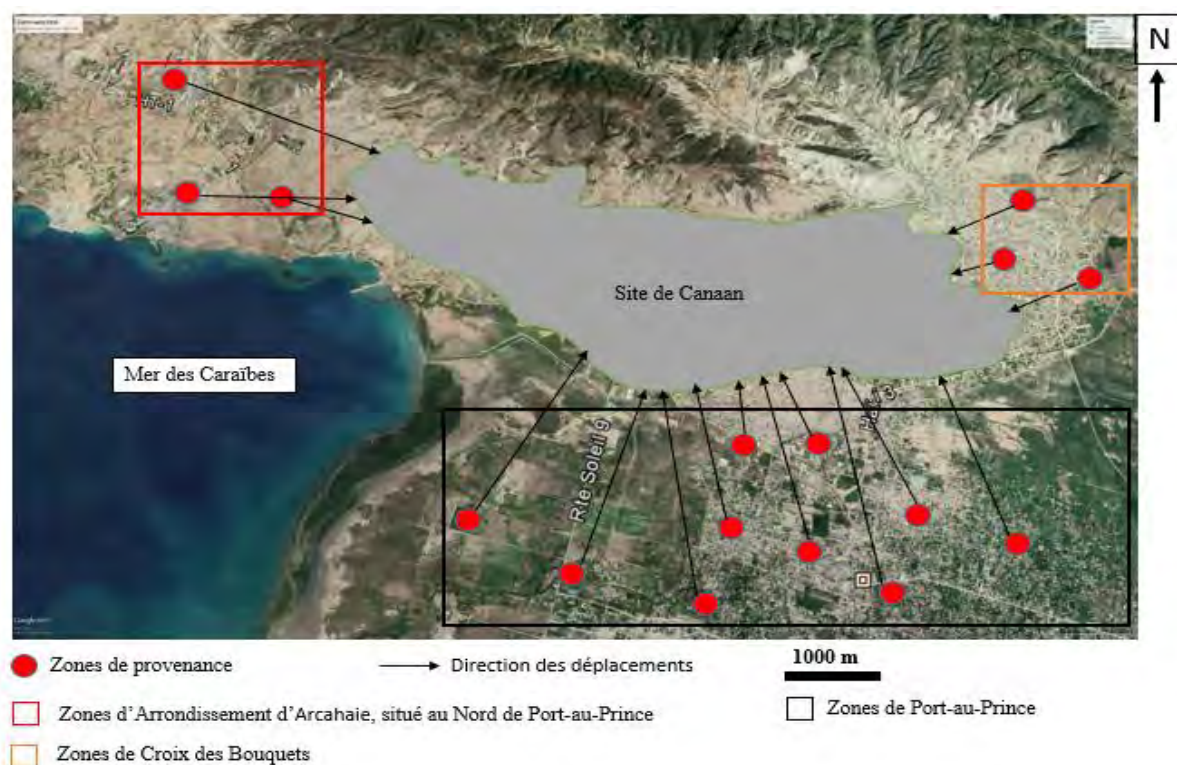
¹⁸⁴ Activités commerciales dans la rue.

émerger un intérêt collectif : créer un lieu de vie pour s'abriter, puis trouver ou construire des logements. L'intérêt collectif dégagé au sein des sinistrés a facilité des liens de solidarité, de mutualité, de coopération et d'amitié qui ont duré et fortifient toutes les initiatives habitantes par la suite. La convergence et la reconnaissance des intérêts collectifs est le point de départ des actions de transformation de l'espace. D'ailleurs, il est déjà démontré que, dans l'analyse des pouvoirs d'agir des citoyens, plus des liens se développent entre les coprésents, plus il y a moyens de développer des compétences stratégiques et techniques, d'en faire alliance pour agir ensemble (Dhers, 2019). C'est de cette convergence que sont issus les réalisations des premières tâches socio-spatiales : découper des parcelles, placer des objets pour les identifier, puis créer des mécanismes de surveillance. Les sinistrés coprésents sur le site de Canaan sont appelés à partager cet espace ; et co-agissent pour répondre à l'urgence de se loger. La concentration de personnes sur un espace inhabité a permis la mise en commun des potentiels via un système de partage d'expériences et de savoir-faire. Les enjeux de ces découpages sont de taille, puisque, c'est à partir de ceux-ci se fonde tout le développement du quartier. Ils agissent sur les modes et les techniques de découpages des parcelles. La question de déplacement implique une relation pragmatique entre espace et action d'occupation, de décomposition, de reconstruction de nouveau cadre de vie (Depeau et Ramadier, 2011 ; Lussault, 2017). En d'autres termes, le déplacement et le placement de sinistrés sur le site sont générateurs de nouveaux lieux, c'est-à-dire, une portion d'espace sujette à des occupations, des appropriations et de transformation (Huyghe, 2007).

Ainsi les premières activités de découpage du site est le résultat de déplacement et de placement d'une population qui provient un peu partout de la RMP. Entre le 12 et 30 janvier 58 000 familles se sont installées à Canaan parmi les 300 000 à 700 000 sinistrés qui ont quitté la RMP (CRA, 2017 ; Haïti-Presse Network, 2013). Ils proviennent particulièrement¹⁸⁵ de 16 zones de la RMP (Figure 53).

¹⁸⁵ Sur 1847 ménages interrogés-11082 habitants-82% proviennent de la RMP (Cité par Bodson, et *al.* 2018). Or si on y ajoute les personnes originaires de la commune de Croix-des-Bouquets, cette proportion s'élève à 94%. La proportion de ceux qui viennent du Cap-Haïtien, des îles de la Gonâve et de la Tortue, de Saint Domingue en République Dominicaine est estimée à 6%.

Figure 53 : Déplacements interurbains des habitants vers Canaan



Source : CRA, 2017 ; Google Earth, 2019 et Auteur

Parmi les sinistrés qui se sont installés sur le site, 82% proviennent de la RMP (Bodson, et *al.* 2018). Or si on y ajoute les personnes originaires des zones urbanisées des communes de Croix-des-Bouquets et de Cabarets, cette proportion s'élève à 94% (*Ibid.*). La population de Canaan est ainsi composée essentiellement des gens originaires de la RMP. L'origine géographique des habitants confère au quartier une particularité par rapport aux autres bidonvilles de la RMP : contrairement aux autres bidonvilles qui sont à l'origine des vagues d'exode rural, la population de Canaan est composée principalement de citadins ayant vécu dans la ville et/ou dans les bidonvilles. Canaan est le seul à avoir été fabriqué suite à des vagues de déplacements interurbains. En évoquant l'idée de provenance des habitants de Canaan dans un entretien ; un interviewé a évoqué cette métaphore : « *Canaan est à l'image des Nations-Unies, les habitants viennent de partout dans les villes aux alentours de Port-au-Prince* » (H.1, Entretien, 2018). En 2010, 49% des premiers occupants affirment avoir fui Port-au-Prince pour éviter des répliques, et 61% pour avoir perdu leurs logements (Verret, 2020). Dans un récit, un habitant a exprimé les premiers motifs de leurs déplacements : « *En janvier 2010, nous recherchons un espace où les répliques du séisme ne se ressentaient pas autant à Port-au-Prince, c'est ainsi que beaucoup de sinistrés du séisme viennent ici*

(Canaan). Mais arrivé ici, l'espace était si invivable ; pas de l'eau, pas d'arbres...le soleil nous brûlait... » (H.8, Entretien, 2018). L'habitant inscrit le déplacement dans son contexte post-catastrophe et le sort du champ de l'exode rural, car il est inscrit dans un mouvement des villes à un espace « sans », c'est-à-dire, un espace inhabité appelé à devenir un quartier sous l'influence des actions des déplacés.

Une fois installés, les sinistrés ont fortement morcelé l'espace : 40 000 parcelles sont réparties dont plus de 85 % à usage privé (CRA, 2017). Les premières parcelles découpées en 2010 mesurent en moyenne 120 m². Les premières parcelles découpées étaient concentrées aux alentours des infrastructures routières (Routes Nationales No 1 et 3) alors que d'autres parcelles restent encore à l'état de friche jusqu'en juillet 2010. La taille des parcelles joue sur la distribution des occupants et leur densité.

Les données ont permis aussi de mettre en exergue un ensemble de mécanismes et de modalité de découpage des parcelles. En effet, dans le procédé de découpage des parcelles, nous observons un investissement socio-technique mettant en relation des humains et des objets naturels et fabriqués. Entre janvier et mars 2010, les parcelles sont découpées et marquées à l'aide des pierres, de poteaux attachés aux fils de fer, de matériaux de récupérations (tôles usés) (C.15, combite, 2019). Elles se subdivisent par la suite en deux parties dont la surface de l'une demeure ce que les habitants appellent « *lakou*¹⁸⁶ » qui représente presque deux tiers de la parcelle, où les occupants plantent des arbustes et des fleurs. Sur l'autre tiers de la parcelle se déploie un monde de la première génération de la technique (Figure 54) ; c'est-à-dire un « *ensemble synergique d'objets matériels, en y adjoignant l'ensemble correspondant des « sujets » concernés, de leurs savoir-faire ainsi que de tout le système de reproduction sociale de ces savoir-faire* » (Roqueplo, 1983, p.18).

¹⁸⁶ La cours

Figure 54 : Mode dominant de découpage du site de Canaan en 2010



Source : Photo disponible sur <https://www.google.com/search?q=Canaan+Haiti>

Le monde technique, tel qu'il a été observé en 2010 à Canaan combine à la fois les objets de la nature (les pierres) et les objets de récupération (tôles, poteaux en bois, morceaux de tissus). Les objets servaient de bornes et de repères, et constituent les premiers indicateurs d'occupation, et donc de la modalité d'appropriation foncière. Cette technique déployée comme moyen pour marquer les parcelles a fonctionné à la fois comme des repères et des mises en garde pour quiconque osant se rapprocher dans les limites des parcelles découpées.

L'instauration de ce monde technique confère à l'espace un nouveau paysage laissant apparaître les traces de l'homme et d'objets usés dans l'espace. Au fil du temps, ce monde technique évolue et permet un développement d'un réseau de surveillance et de maintenance des parcelles. Ainsi la compréhension de la dynamique de ces fluctuations impose une approche associant la géographie et la sociologie pour comprendre les mécanismes de surveillance et de maintenance des parcelles. En effet, la présence constante d'une personne sur la parcelle a été le mode de surveillance le plus fréquent en 2010 (H.12, Entretien, 2018). Pour maintenir les parcelles, outre la présence constante de l'un des membres du ménage, les occupants développent aussi des mécanismes d'identification des parcelles. Ainsi à l'aide de peinture (souvent des sprays), certains occupants laissent des traces matérielles par lesquelles l'occupation de chaque parcelle s'identifie. Le déploiement de ces techniques et moyens correspond en fait à un principe qui se développe au sein de la communauté. Il s'agit de l'exigence d'agir sur la parcelle découpée pour laisser une empreinte matérielle. Dans un entretien, un habitant a exprimé cette exigence de maintenance des parcelles ainsi : « *une fois*

découper une parcelle, il faut faire quelque chose dans l'espace » (H.2, Entretien, 2018). Il s'agit d'une exigence qui traduit la nécessité de poser une action pour matérialiser l'occupation. Ainsi, la construction des cabanes est instaurée comme mesure de maintenance des parcelles. Les mesures se poursuivent par des délimitations des lisières par des morceaux de bois ou des morceaux de tôles. En effet, délimiter les parcelles, c'est une façon aux occupants de se donner une certaine limite à l'exercice de leurs droits d'usage.

Si en 2010, le processus est marqué par un grand nombre de parcelle, l'urgence d'habiter, la décapitalisation des gens de la classe moyenne et l'appauvrissement des démunis ont joué un rôle majeur. L'enjeu de ce processus d'occupation rapide et collective doit être compris dans une combinaison des changements d'affectations des parcelles de terre aux rentes que ces terres ont générées ainsi qu'aux usages et aux effets de ces changements en termes d'impacts au niveau local. Pour évoquer les impacts des changements d'utilisation des parcelles, l'analyse prend en compte le caractère évolutif de l'occupation pour mettre en évidence les mécanismes et les modalités d'appropriation foncière.

6.1.2-Processus et modalités d'occupation foncière.

En mars 2010, le gouvernement haïtien a d'abord créé un zonage en le déclarant d'utilité publique, puis donné feu-vert à des ONG(s) pour construire des abris provisoires. Ce sont deux facteurs clés qui ont alimenté l'évolution de l'occupation du site. Le statut du foncier (bien public) et les assistances humanitaires ont attiré par la suite d'autres habitants vers l'espace. Les nouveaux arrivés continuaient l'étalement des abris généré par les premières vagues d'occupation collective. Contrairement à des zones où les occupations ont été progressivement abandonnées, celle de Canaan a évolué au fur et mesure que la population du quartier s'accroît (Figure 55).

Figure 55 : Evolution de l'occupation du site de Canaan de 2010 à 2019

Aires occupées				
Superficies	0.4 km ²	12.6 km ²	22.6 km ²	31.4 km ²
Années	2010	2011	2014	2019
Pourcentages	1,48 %	46,66 %	98,51 %	16,29% de plus que la zone DUP
Tailles des occupants	100 000	150 000	200 000	250 000

Source : Petter et *al.* 2020 et Auteur.

En juillet 2010, l'espace occupé à Canaan représente 0,4 km². En 2011, la surface occupée a été estimée à 12,6 km². Elle a presque doublé au bout de 3 ans : elle passe de 12.6 en 2011 à 22,6 km² en 2014. Elle a atteint 31,4 km² en 2019. Cette augmentation est à l'origine d'une augmentation de 50 000 nouveaux arrivés : en 2010, sur le site, 100 000 personnes se sont installées. En novembre 2011, le nombre d'occupant a été estimé à 150 000 (Figure 56).

Figure 56 : Répartition des occupants sur le site en 2011



Source : Perck, 2013

En juillet 2010, la superficie des parcelles occupées à Canaan représente 1,48% de l'espace déclaré d'utilité publique. Elle a passé à 46,66% en 2011-soit une augmentation de plus 43% en un an. En 2014, l'aire occupée a été estimée à 98,51 % de la zone d'utilité publique. L'occupation du site s'accroît à un rythme de plus de 300% entre 2010 et 2014. Les aires occupées ont augmenté de plus de 14 fois de celle en 2010. Elle évolue entre 2011 et 2014 à un rythme estimé à 79,36%. Cependant, au cours de 2014 à 2019, le rythme d'occupation a ralenti. Le ralentissement est aussi lié par une diminution de nouveaux arrivés : si 64% de la population de Canaan occupent l'espace au cours de l'année 2010 ; 13% l'occupe entre 2011 et 2015 (CRA, 2017). La décroissance des nouveaux arrivés a ainsi ralenti la croissance de l'occupation, car entre 2014 et 2019, l'aire occupée se croît à 39% notamment vers le Nord et Sud-Est du quartier alors que la taille des nouveaux arrivés entre 2016 à 2018 est estimée à 28% (CELADE, 2015).

Le temps et le réseautage sont deux éléments fondamentaux dans le développement des modes d'accès au foncier dans les bidonvilles en Haïti. Le système de réseautage observé à Canaan est constitué d'amis, de voisinages, de familles, de professionnels, de communautés religieuses, ... Dans un récit, un habitant a révélé combien l'appel à participer à l'occupation du site lui a permis d'avoir un logement : *« En décembre 2010, j'ai eu un voisin qui m'a confié qu'il a trois maisons situées à Delmas 48 dont il devient propriétaire après des années d'occupation... Mais depuis 32 ans qu'il est ici, de quoi faut-il avoir peur ? [Un sourire...]. C'est ainsi qu'il m'a invité d'aller découper un morceau à Canaan. Jusqu'à maintenant, je n'ai pas regretté, c'est grâce à lui que j'ai une maison »* (H.11, Entretien, 2018.). La durée de l'occupation dans le temps est un aspect fondamental pour comprendre la question. Dans les bidonvilles, notamment ceux qui sont installés sur des fonciers publics (50%), l'occupation foncière, observée depuis 40 ans pour les plus anciens conduits à la propriété de *facto*. Dans le bidonville de Jalousie, situé au Sud de la commune de Port-au-Prince, des occupants se sont installés depuis 20 ans. Des lors, aucune action publique de déguerpissement n'a eu lieu, et les occupants affirment être propriétaire de leurs parcelles. Informés des occupations, les pouvoirs publics en ne réagissant pas laissent développer l'occupation de l'espace où l'informalité de la pratique se structure dans le temps : certains occupants paient des taxes d'habitation (Orisma, 2020). De façon insidieuse, il y aurait une acceptation tacite de l'Etat ou une tolérance à l'occupation ou encore une volonté de laisser-faire en attendant qu'elle se formalise au profit de la fiscalité ? Dans les bidonvilles, certaines « propriétés sans titre »,

notamment les parcelles de plus de 40 ans sont désormais des héritages faisant l'objet de successions et de subdivisions. La pérennisation du phénomène s'est renforcée compte tenu des conditions sociales et l'inadéquation des coûts du foncier avec le salaire moyen en Haïti : malgré une augmentation en moyenne de 25%, le salaire minimum est estimé à moins de 5 euro par jour pour le secteur industriel (Paul, 2016). Or une centième de terre (128 m²) dans les démarches formelles vaut en moyenne 5 à 7 milles dollars américains- soit l'équivalent de deux ans de salaire pour un ouvrier du secteur industriel.

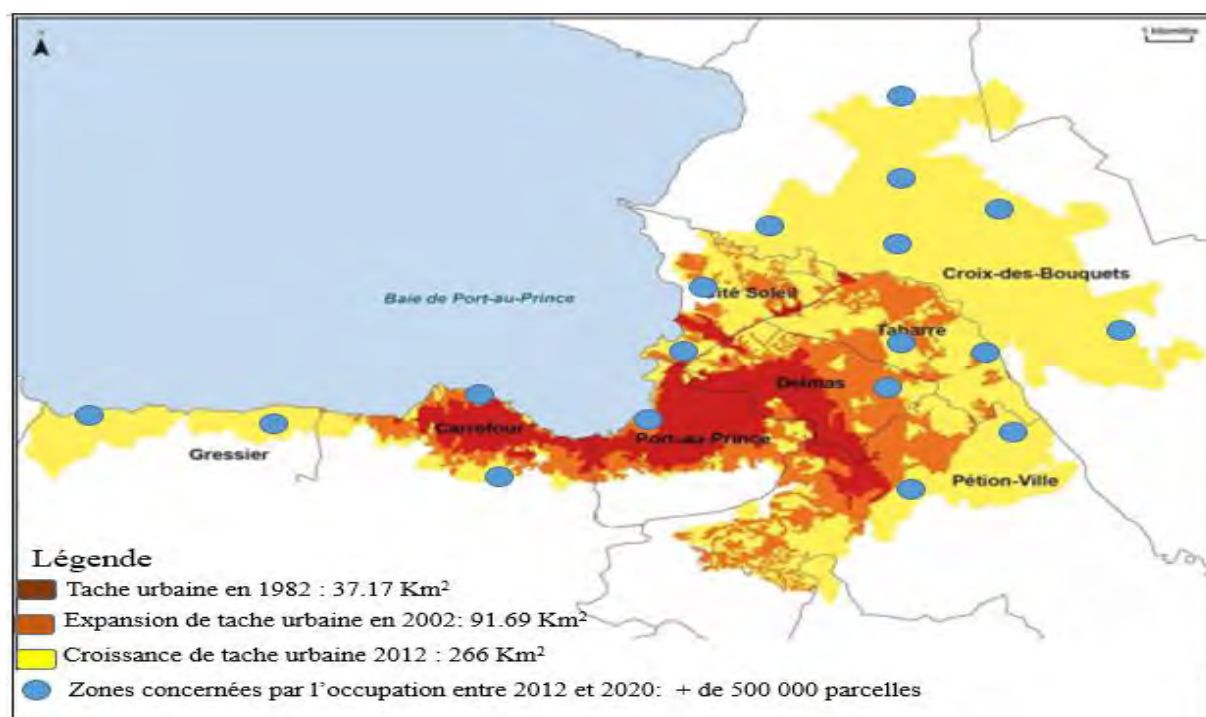
S'agissant des propriétés privées, le temps d'occupation foncière compte aussi : en effet, compte tenu du fait qu'en Haïti, l'occupation du sol sans interruption durant 20 ans donne droit à la propriété selon l'article 2030 du Code civil ; pour de nombreux habitants, occuper une parcelle d'une propriété privée est aussi un moyen d'accéder par le temps à la propriété immobilière. Or regard de l'article 32.6 de la Constitution haïtienne amendée de 1987, le respect du droit de la propriété privée est sacré : « Nul ne peut être privé de son droit légitime de propriété qu'en vertu d'un jugement rendu par un tribunal de droit commun passé en force de chose souverainement jugée, sauf dans le cadre d'une réforme agraire ». En dépit de cette interdiction, l'occupation foncière touche environ 45% des fonciers privés dans la RMP (Dorner et Rohegude, 2020). Cette considération montre comment dans des situations où la pression foncière est forte, et l'accès au logement pour les démunis n'est pas garanti, et où l'occupation foncière dans la durée conduit à la propriété, les interdits institutionnels sont banalisés face aux pratiques locales.

Cependant, contrairement à d'autres pays de l'Amérique Latine (Brésil en 1988, Pérou 1994) et les Caraïbes (Cuba en 1959) où l'occupation foncière a été posée en termes de politique publique de logement pour les démunis, en Haïti, elle a été posée sous l'angle de la politique agraire. C'est au cours des années 2003 que l'Etat haïtien¹⁸⁷ a saisi, l'accès au foncier comme un champ où se sont réunis les enjeux de fiscalité, de gouvernance, de droit de propriété, d'exclusion sociale, de politique de logement et de l'habitat (Oriol et Dormer, 2012). L'accès au logement pour les démunis n'a pas été une priorité pour le gouvernement. N'étant pas une priorité publique, à l'échelle des quartiers en milieu urbain, notamment dans la RMP, le

¹⁸⁷ L'Agence d'Aide pour le Développement des Etats-Unis (USAID) fait d'Haïti l'un des 23 pays depuis 2012 qui reçoit le financement du Gouvernement américain dans le cadre du programme *Land and Global Development Agenda*. 215 millions de dollars américains ont été alloués au programme *the Global Donor Working Group on Land to compile information on all donor-funded land and resource governance programs* dont la mission est de renforcer la sécurisation foncière dans les villes.

manque d'accès au logement a alimenté pendant presque deux siècles l'occupation foncière comme mode d'accès à une parcelle pour se loger : 95% des taches urbaines entre 1978 à 2003 se réalisent sur des fonciers occupés sans titre (IHSI, 1978, 2003). A partir du moment où l'accès au foncier est présenté et analysé dans les documents officiels de politique publique comme un outil d'intégration sociale et économique, les populations démunies deviennent prioritaires, car elle représente 61% de la population urbaine (Paul, 2016 ; Darbouze, 2019). En revanche, le séisme a amplifié l'occupation foncière, car elle touche partout dans la RMP où il y a une expansion de tache urbaine (Figure 57).

Figure 57 : Evolution de l'occupation des espaces dans la RMP



Source : Robert et D'Ercole (2014), Google Earth, 2019 et auteur

Dans la RMP, l'occupation foncière, qui dans la littérature, est étudiée comme pratique dite informelle, illicite ou irrégulière demeurent le niveau standard des modes d'appropriation foncière. A côté de ces pratiques s'exerce une modalité d'acquisition foncière, dite formelle, réglée par le droit positif haïtien (code civil, code pénal, procédure civile, texte règlementaires...). Ce mode d'appropriation se caractérise par l'implication des institutions et des procédures prévues par des textes de loi. Cependant environ 70% de la population n'ont pas accès à ces textes : car, d'une part, les textes sont écrits en français et la population démunie est créolophone et analphabète (82% population de 15 à 25 ans)¹⁸⁸. D'autre part, le

¹⁸⁸ 10% pour la population de 65 ans et plus (UNESCO-Haïti, 2018)

coût du foncier (2 000 à 3 000 dollars US en moyenne) exigé par les procédures formelles écarte environ 85% de la population (IHSI, 2003). Ce qui renforce le recours à l'occupation foncière pour accéder à un logement où la construction se fait progressivement. Or la demande foncière augmente au fur et à mesure que la population des quartiers précaires s'accroît : 42% de la population urbaine en 1990 et 65 % en 2020 pour atteindre 70% en 2030 (Onu-Habitat, 2017). En effet, la prédominance des pratiques d'occupation sur l'acquisition formelle du foncier lui confère une dominance dans la fabrication de nombreux quartiers outre que les bidonvilles.

L'occupation foncière, telle qu'elle est observée dans la RMP et à Canaan en particulier est une pratique constatée un peu partout où il existe des bidonvilles. Dans les pays de l'Amérique Latine et les Caraïbes¹⁸⁹ ainsi qu'au Mexique plus de la moitié des taches urbaines entre 2000 et 2010 sont réalisées à partir des occupations foncières (Davis, 2006 ; Chouquer, 2010 ; Valette, 2016 ; Darbouze, 2019). Elle a donné naissance au Brésil, au Pérou et au Mexique à de vastes mouvements de revendication citoyenne ayant pour motif la régulation foncière (Michel et *al.* 2011 ; Oxfam, 2016 ; Valette, 2016). En Haïti comme dans beaucoup d'anciennes colonies espagnoles en Amérique Latine, elle est une pratique ancienne dont il faut saisir à travers l'histoire de la terre pendant la période coloniale (1625-1803) et après l'indépendance (1804). Pendant la période coloniale, le foncier appartenait majoritairement à des colons, ils étaient les seuls à avoir des titres de propriétés. Cependant, il y avait aussi des petites propriétés qui appartenaient à des affranchis et des esclaves domestiques pour lesquelles aucun titre n'existait (Hector, 2000). Or avec les dispositifs militaires mis en place, notamment, les « incendies des champs et des maisons des colons », très peu de gens avaient des titres de propriété après l'indépendance. L'occupation foncière est devenue la modalité dominante d'accéder à la terre. La politique agraire de 1806 a abordé le phénomène sous l'angle de la nationalisation du foncier. La mort de l'Empereur Jean Jacques Dessalines a mis fin à cette politique. N'étant pas résolu à l'échelle nationale, l'accès au foncier durant tout le XIX^{ème} siècle a dominé par les pratiques d'occupation de facto.

La montée en généralité à partir du cas de Canaan a permis d'inscrire l'occupation des biens publics comme pratique qui se fonde sur une logique partagée implicitement entre les occupants et les acteurs du pouvoir public. De manière insidieuse, les pouvoirs publics

¹⁸⁹ A l'exception de Cuba où l'Etat depuis la révolution de 1959 a institutionnalisé et nationalisé la propriété foncière.

incitent les habitants à aller occuper l'espace de Canaan, car outre le fait que beaucoup de bidonvilles dans la RMP se situent sur des terrains délaissés, les espaces sont généralement des biens publics (zones protégées, littorales et zones déclarées d'utilités publiques pour des projets non-réalisés). Parmi ces cas, nous pouvons citer les bidonvilles de Delmas 48 (situés sur un espace public), de Jalousie (situés dans une zone protégée, donc bien public) et ceux du Village de Dieux et Cité de l'Eternel (situés dans des zones littérales)¹⁹⁰. L'occupation collective des propriétés de l'Etat sous-entend une logique : il s'agit du fait que- (1) l'Etat déguerpit rarement les occupants de sa propriété au cours de ces 30 dernières ; (2) mais s'il faut les déguerpier un jour, les pouvoirs publics pourraient se trouver face à la responsabilité de reloger des milliers d'occupants. Compte tenu de l'effectif des occupants, (3) tout acte de déguerpissement entamé par les pouvoirs publics sans une politique de relocalisation pourraient engendrer des soulèvements susceptibles de renverser le pouvoir en place et bouleverser l'ordre social. Par exemple, comment envisager aujourd'hui de déguerpier 250 000 habitants à Canaan-soit la taille de la population de la ville de Bordeaux en France (Prince, 2020). Ainsi, l'occupation foncière devient un phénomène apparemment « normal », c'est-à-dire ordinaire et fréquent. Alors qu'elle s'étend dans quasi toutes les périphéries des grandes villes des pays du Sud, l'occupation foncière est une réalité socio-spatiale dont toute action publique à son encontre fera face à des logiques du nombre (taille de la population) et du coût financier de leur relogement. Par conséquent, la tolérance active exercée de la part des acteurs publics à l'égard de certaines vagues d'occupation relève d'une stratégie de gestion de la paix sociale.

6.2-Appropriation et gestion foncière : tactiques habitantes et monétisation des échanges

Le concept de l'appropriation a été introduit pour examiner des formes d'incorporation et d'adaptation d'un bien d'autrui à un usage défini et aux actions visant à rendre propre le bien (Merlin et Choay, 2010). Pour comprendre ce phénomène, il faut saisir à la fois les dynamiques d'actions et les paramètres psychosociaux, c'est-à-dire l'intention de celui qui occupe la parcelle. En d'autres termes, les mécanismes d'appropriation foncière se caractérisent, dans sa forme physique, par le découpage de l'espace en parcelle ; puis par une dynamique d'action et de tactiques dont fait l'objet des échanges monétaires sur les parcelles. Par des actions de transformation des parcelles, du marché foncier créé, de l'implication de

¹⁹⁰ Par la loi 1863, tout le littoral de 100 mètres de distance de la mer à la terre relève du bien public (CIAT, 2013).

nouveaux acteurs, les occupants expriment par la suite leurs intentions de demeurer dans le temps sur les parcelles occupées et d'en tirer profit à partir de l'espace. Outre, les premiers éléments socio-techniques (objet d'usage et naturel) évoqués dans l'analyse du processus d'appropriation des parcelles en 2010, le foncier à Canaan fait l'objet des dispositifs normatifs pour maintenir les parcelles occupées. Cependant, à partir du moment où les parcelles deviennent à Canaan un objet rare ; deux modalités d'appropriation foncière apparaissent : d'abord celle que les habitants appellent « passation de terre », associée à un marché et un système de rente ; puis un déploiement de violence et de force comme instrument pour accéder à des parcelles. La terre évoquée ici représente, selon les théories économiques (classique et néo-classique), une ressource capable de générer des rentes et des conflits parce qu'elle est une marchandise, une source d'utilité et une valeur (Guigou, 1999). Ainsi, les différents niveaux de relation observées entre les nouveaux venus et les anciens occupants d'une part, les occupants à plusieurs parcelles et les nouveaux venus dépourvus de parcelles d'autre part, entre les plus forts et les plus faibles génèrent des tensions.

6.2.1-Appropriation à l'épreuve du droit : initiatives habitantes de régularisation foncière

Pour mieux saisir les paramètres de l'analyse, il est important de préciser la notion de propriété.

« La propriété constitue ainsi une dimension importante de l'appropriation, avec cette particularité que cette notion tire son sens et sa légitimité, dans ce cas, non de l'existence d'un titre légal attestant la possession juridique d'un objet, mais de l'intervention judiciaire d'un sujet sur ce dernier » (Serfaty-Garzon, 2003, p.27).

Par rapport à cette définition, l'appropriation foncière se caractérise, outre la transformation de l'espace, par des attitudes que l'occupant exerce à l'égard de l'espace occupé dont l'intention est de rendre propre la propriété. La ligne de force de cette idée consiste en des actes que posent les occupants, et qui font considérer l'espace comme leurs propriétés dont ils ne disposent pas forcément le titre pouvant justifier le droit d'usage, c'est-à-dire l'*usus*¹⁹¹, le *fructus* et l'*abusus*. La dimension psychosociale de l'appropriation permet d'évoquer, outre des enjeux de l'anthropologie juridique, les paramètres socio-économiques du marché foncier informel tel qu'il est observé et désigné par les habitants à Canaan : « passation de terre », c'est-à-dire un système de transaction réglé par des règles locales partagées par les occupants et les protagonistes du marché (C.1, Combite, 2019). Les transactions foncières à

¹⁹¹ Par définition, « l'usus est le droit d'user la chose ; le fructus le droit d'en recueillir les fruits et l'abusus le droit de disposer de la chose : la donner, la vendre, ... » (Dictionnaire du droit romain).

Canaan s'inscriraient dans un registre de marché impliquant des acteurs, nécessitant des procédures, générant des rentes et un cadre normatif et réglementaire. A partir de cette grille théorique, l'analyse du processus et des modalités de l'appropriation foncière à Canaan prend en compte trois degrés de temporalité : l'avant, le pendant et l'après.

Par rapport au temps qui précède, la « passation de terre », pour établir le contact entre les protagonistes classiques du marché (vendeur et acheteur), permet d'observer des mécanismes de communication et de diffusion d'information en impliquant une tierce personne appelée par les habitants : « démarcheur ». Son nom traduit bien ses activités : agissant en lieu et place des agences immobilières ou des courtiers, le « démarcheur » consiste à mener des démarches pour effectuer la transaction ; démarche grâce à laquelle il est récompensé de la rente après avoir conclu l'affaire. Certaines fois, pour inciter la démarche et renforcer le climat de confiance, certains occupants versent a priori un acompte aux démarcheurs (Prince, 2020). Un premier niveau de contact est établi entre le « vendeur », associé ici à un ancien occupant et le « démarcheur ». Celui-ci en établira par la suite un autre avec le potentiel « acheteur ». Le contact entre ces protagonistes de vente s'établit et s'est maintenu par des mécanismes prenant la forme d'un contrat verbal caractérisé par des arrangements, de la confiance, de l'identification et de la valeur marchande de l'objet de vente et un système marketing et de publicité. L'arrangement traduit ici un mécanisme qui s'opère entre l'occupant et le démarcheur sur la base d'un contrat oral où prime le principe du respect de la parole donnée. Il se fait de bouche à l'oreille, et se matérialise par l'indication de l'adresse et de la proportion moyenne de la parcelle ainsi que son coût potentiel. Ces indications constituent les informations essentielles pour conclure un contrat de vente. Il est aussi valable en droit formel que l'accord sur la chose et son prix constituent les éléments fondamentaux pour contracter. L'arrangement passé entre le « vendeur » et le « démarcheur » permet à celui-ci d'informer le potentiel « acheteur » sur la valeur de la parcelle et la pertinence de l'offre. Pour renforcer sa démarche de marketing, le démarcheur communique en coulisse à l'« acheteur » potentiel des noms de certains voisins potentiels en cas d'achat (H.5, Entretien, 2018). Le caractère pratique de la transaction renforce le marketing pour d'autres « vendeurs potentiels » ; car une fois sur place, le démarcheur fait visiter d'autres parcelles afin d'augmenter l'offre, de maximiser la possibilité de la transaction et de garantir son profit. Ce n'est ni le papier ni les mesures topographiques qui donnent une idée de la proportion de la parcelle : il faut être sur place.

Au moment de la transaction, les témoins sont des acteurs qui garantissent une forme d'authenticité de la « passation de terre ». Alors que dans le cadre formel, l'authenticité d'une transaction foncière s'établit à partir de l'implication d'un arpenteur mesurant la propriété et un notaire rédigeant l'acte de vente ; à Canaan, l'acte se fait devant des témoins. En principe, la présence des témoins est exigée au moment de verser une somme d'argent pour conclure la transaction, et en cas des conflits entre les vendeurs et l'acheteur (C.3, Combite, 2019). Les témoins impliqués dans les transactions sont des gens dotés d'une réputation locale- acquise soit pour avoir fait preuve de sa capacité à exercer de la violence soit par le fait de détenir un pouvoir symbolique (mémoire des anciens ; un universitaire, un professionnel) soit pour avoir possédé un bien matériel (une grande maison ou voiture par exemple). Ils font office de notaire, et à ce titre réclame aussi une somme variant selon la générosité des protagonistes de la vente. Les transactions nécessitant la présence des témoins, affirme un habitant, sont discrètes, notamment quand la somme touche l'intervalle du montant de 100 000 à 500 000 gourdes¹⁹² (C.4, Combite, 2019). Or l'article 16 du code civil haïtien fait obligation de conclure sur papier toute transaction dépassant 16 gourdes, et interdit les transactions sous-seing privées. Omettant les procédures prescrites pour l'acte authentique formel, la transaction foncière à Canaan est à l'origine de nouveau lien social établi dans un cadre où l'arrangement et la négociation entre les intéressés sont maintenus par le simple fait de confiance accordée par la parole donnée. La confiance en la parole donnée constitue, en lieu et place des textes de loi et des institutions chargées de maintenir un climat de protection, la base des procédés informels et les modalités de passation de terre (C.1, Combite, 2019). En revanche, dans certains cas, outre la confiance, les transactions sont certes en partie réalisées dans des conditions d'un « marché » formel. La vente reste régulée par des arrangements et des négociations ; ce qui n'exclut pas forcément l'existence d'un bout de papier signé par les intéressés et les témoins (Figure 58).

¹⁹² Équivalent de 1000 à 5000 euro

Figure 58 : Papier d'enregistrement des transactions des parcelles

Nombre de personnes par famille	Sexe	
	M	F
4	2	2

Source : Archive de l'association « Haïti en Action pour le progrès ».

Les transactions foncières sont enregistrées dans un premier temps dans les archives des associations de quartier en exigeant aux intéressés une photo, une identité fiscale, son adresse, son sexe, sa zone d'appartenance, sa profession ; puis aux cahiers de l'annexe de la Marie de Croix-des-Bouquets en échange d'une somme évaluée en moyenne à 10 000 gourdes et variée selon la dimension des parcelles. Le caractère informel des transactions n'exclut pas forcément une procédure couteuse comme c'est le cas du secteur formel. L'incohérence entre les pratiques coutumières et/ou les arrangements locaux avec les dispositifs du droit positif haïtien créent des conditions propices au développement de ces modalités qui se révèlent de plus en plus efficace pour des habitants à Canaan.

La modalité de « passer des parcelles » se révèle efficace, car, évoquent des enquêtes, la procédure formelle d'une transaction foncière dure des années, et à Canaan en revanche, elle se fait en moins d'un mois (H.4 et 18, Entretien, 2018). Si la fonction et les attributions des notaires¹⁹³ sont régies par le décret du 27 novembre 1969 ; les pratiques d'arrangement en

¹⁹³Officier public assermenté par devant un commissaire du gouvernement et un Tribunal Civil de ressort, « les notaires sont des officiers publics qui exercent une juridiction volontaire et amiable. Ils sont institués à vie et reçoivent tous les actes, contrats auxquels les parties doivent ou veulent donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer les grosses,

présence des témoins existaient bien avant le décret. En fait, pour être notaire, il faut savoir lire et écrire, et pour l'exercer à titre d'officier public ; il faut être licencié en droit et être désigné uniquement par le président de la République d'Haïti. Or pour être désigné témoins, les critères sont certes simples ; mais ils sont plus proche de la réalité sociale, linguistique et économique des impliqués de la transaction. Les textes régissant le notariat sont écrits en français accessibles aux pratiquants du métier, alors que les habitants sont essentiellement créolophones seulement dont 10% arrivent à parler bien le français. Par rapport au coût des transactions chez le notaire, la loi réclame 10% du montant de la transaction, à Canaan, les témoins sont récompensés selon la générosité des acteurs de la vente. Selon la procédure, les modalités de passation de terre à Canaan seraient inscrites dans des registres des actes sous seing-privé, s'opposant à l'acte authentique, fondé par la force de preuve et de droit. L'authenticité confère à tout acte notarié une certitude relative à la date d'enregistrement ainsi qu'à l'importance quasi-absolue accordée au contenu de l'acte. En ce sens, le notaire comme acteur public du foncier est responsable de l'exactitude de l'opération, parce qu'il établit l'opération sur le principe qu'il contrôle : l'identité des parties, leurs capacités ainsi que leurs qualités ; la désignation des biens et leurs affectations, pour établir la légalité des rentes. Le notariat est par définition la juridiction faisant la loi des parties consenties, notamment dans les activités immobilières. A Canaan, l'authenticité des actes de passation de terre ne se base pas sur l'exactitude du droit ni l'écriture, elle est fondée sur le lien social entre les impliqués sur le fait d'avoir confiance en la parole de l'autre, aux arrangements passés entre les acteurs de ventes, aux négociations établies par des témoins.

Les paramètres après la transaction se rapportent à des mécanismes de contrôle et de maintenance des parcelles « achetées ». Après avoir versé une somme pour conclure la transaction, et surtout pour éviter une autre transaction sur la même parcelle, l'une des closes verbales passées entre les intéressés est d'entamer une construction-soit de commencer à rassembler des matériaux de construction (camion de roche et/ou de sable) ; ce qui traduirait que la transaction ne s'arrête pas avec le versement. Parmi les choses à faire, l'« acheteur » associé à un nouvel occupant, doit visiter régulièrement sa parcelle afin d'intégrer dans le réseau de surveillance. La maintenance des parcelles se fait par un système de réseautage

expéditions et extraits » (art.1 du décret du 27 novembre 1969). La loi du 27 novembre 1969 oblige à tout notaire avant d'exercer la profession de prêter ce serment par devant un tribunal : « *je jure de me conformer aux lois et règlements concernant mon ministère et de remplir mes fonctions avec exactitudes et probité* ». Ce serment lui confère le statut de propagation du droit par la force de la preuve authentique.

établit avec les occupants aux alentours qui sont mis en relation par le démarcheur et/ou le vendeur. Entre les occupants voisins se construit une affinité, de contact en signe de solidarité face à une éventuelle occupation du sol. Le réseautage est maintenu via des dispositifs téléphoniques¹⁹⁴. Cependant, avec les associations de quartier, cette chaîne de solidarité continue en érigeant à la tête des réseaux un « chef » doté de pouvoir armé pour défendre et sécuriser la zone à laquelle il est affecté. En réalité, à Canaan, le foncier reste un objet important en raison des parcelles convoitées par des nouveaux arrivés. Les modalités de gestion des parcelles révélées par l'analyse permettent de comprendre les mécanismes de réseautage qui ont été mis en place par les habitants en termes de normes, de règlements, des moyens et d'instance de recours pour protéger leurs parcelles. Les pratiques de transaction foncière à Canaan sont inscrites dans une rationalité qui leur confère un caractère pragmatique. Les « passations de terre » sont certes loin de toute perspective juridique et institutionnelle, mais elles évoquent l'existence des pratiques de droit coutumier maintenu par la confiance, l'arrangement, le langage. La figure de l'autorité publique est donc banalisée par des pratiques de transaction liant, à la place des acteurs du marché foncier formel, des protagonistes des échanges par des liens sociaux divers.

En revanche, l'analyse permet de mettre en évidence les enjeux sécuritaires et économiques ainsi que les considérations juridiques, sociologiques liées aux modalités de ces transactions. Elle permet aussi de mettre en lumière certaines limites institutionnelles par rapport au coût et à la durée des procédures dans le marché formel du foncier. Le coût et les procédures retracés formellement pour accéder au foncier concernent en majorité les élites urbaines représentant moins de 20% de la société ayant accès à l'argent, et étant capable de lire et décoder le langage du droit positif. En conséquence, la prédominance des initiatives habitantes (plus de 80%) impose une pratique sociale qui prend en compte le rythme de l'accès à l'argent, des formes d'arrangements et de négociation comme modalité d'action organisée, ce qui concourt à un rapport à la loi. Dans les travaux des sociologues de l'école de Chicago, le rapport à la loi a été expliqué selon que l'individu se trouve dans des quartiers marginaux ou dans la ville, selon qu'il soit chômeur ou travailleur (Avenel, 2015). Depuis la tradition sociologique d'inspiration de l'Ecole de Chicago, dans les quartiers où les habitants sont en chômage, en précarité socio-économique et font l'expérience d'injustice ; le recours au dérèglement est le

¹⁹⁴ Un habitant m'a révélé l'existence de plusieurs groupes *WhatsApp* partagés entre les occupants des parcelles dans une zone.

champ privilégié dans les activités sociales et urbaines (Chapoule, 2001). Le processus observé à Canaan renforce cette idée dans la mesure où l'analyse des modalités de transaction foncière relève à la fois d'une contestation et une protestation contre l'ordre social établi en Haïti. De cette contestation survient un enjeu qui soulève un problème structurel quant à l'importance de l'informel pour les habitants dans des contextes de l'auto-organisation.

Si le pouvoir public tarde à élaborer un plan de cadastre à Canaan ; le foncier dans le quartier est source de rente au profit des tierces personnes et des associations, et donc contreproductive à la fiscalité publique (Prince, 2020). La rente est le revenu du propriétaire foncier en vertu du droit d'usage qui lui confère son droit de propriété, et qu'en ce sens, la terre est une ressource naturelle dont sa valeur marchande dépend du revenu qu'elle peut générer à partir de son exploitation (Guigou, 1999). Certes, le statut de propriété n'est pas authentiquement défini à Canaan, mais en termes de rentabilité, les résultats mettent en lumière l'existence des transactions évaluées à des montants allant en moyenne de 35 000 à 500 000 gourdes¹⁹⁵ (C.1, Combite, 2019). Les profits générés à partir de la terre à Canaan sont pris en otage entre un pouvoir public nécessitant des moyens financiers pour agir et incapable de tirer profits générés par ses ressources. Le problème est de savoir comment agir formellement dans l'informel, c'est-à-dire comment prélever des taxes dans un cadre informel de rente. Si l'Etat au niveau central n'intervient pas, le pouvoir public au niveau local impose depuis 2016 des mécanismes d'enregistrement des parcelles : les habitants, pour faire reconnaître leurs parcelles, entreprennent des démarches auprès des agents des annexes, qui enregistrent les parcelles et exigent en retour des sommes entre 25 000 à 50 000 gourdes¹⁹⁶ selon la dimension des parcelles. De telles pratiques sont pour certains, des mécanismes associés à des corruptions et pour d'autres des formes d'adaptions publiques à la prédominance de l'informel pour en tirer profit : *« les agents font des bénévoles certes, mais ils ont une famille, des enfants ; et pour faire fonctionner les annexes, si ce n'était pas avec ces moyens réclamés comment on allait pouvoir payer un local et aider les membres...je ne sais pas si c'est de la corruption, [... rire....] il faut s'adapter.... »* (C.1, Combite, 2019). Les transactions foncières à Canaan est un phénomène complexe au sens qu'il englobe les enjeux de l'histoire de la terre en Haïti, de l'échec de la gestion publique du foncier pendant deux siècles face à une population démunie en quête d'une parcelle pour habiter, des municipalités

¹⁹⁵ Équivalent de 475 dollars américains ou 390 euro selon le taux du Jour affiché le 11/01/2021.

¹⁹⁶ Équivalent de 30 à 600 dollars américains ou 25 à 500 euro selon le taux du jour affiché le 11/01/2021.

incapables d'assumer leurs responsabilités constitutionnelles, et qui agit dans l'informel et l'illégalité aux détriments des plus démunies.

6.2.2- Incidence de la rareté et de la pression foncière en 2016 : recours à la violence

En 2016, à l'échelle nationale « *Moins de 5% des terres sont officiellement comptabilisées dans les registres publics. La plupart des terres sont transmises oralement d'une génération à l'autre, et la plus grande partie des transactions et mutations foncières demeurent dans l'informalité* ¹⁹⁷ ». Cependant, à la fin de cette année, à l'échelle du quartier de Canaan, la municipalité de Croix-des-Bouquets a pris un arrêté municipal accompagné d'une bonde sonore visant à réguler les taxes sur le foncier (Nouvelliste, 2017a-Annexe 9 : Compilation des journaux sur Canaan entre 2010 et 2020). Cependant, le maire principal a été ramené à l'ordre par une correspondance du Ministère de l'Intérieur lui indiquant que la gestion du foncier public est à la charge de la Direction générale des impôts (DGI). Entre les pouvoirs publics se dessine une tension, tandis qu'au rang des habitants, la violence est utilisée comme un instrument pour avoir une parcelle. En ce sens, le mot instrument garde son origine latine *instrumentum* qui se rapproche du verbe *instruere* correspondant à l'équivalent français outiller. Ce point de vue est inscrit dans la logique aristotélicienne qui est reprise par Arendt (2015) pour définir l'action par opposition à la fabrication. Toute fabrication donne le résultat souhaité en fonction du degré de force exercée sur l'instrument et de la manière dont on en exerce. Un courant de pensée d'inspiration de la sociologie de Marx inscrit la violence, outre l'usage légitime et légal prôné par Webber (2002), comme un instrument au service des individus et/ou des groupes. La logique instrumentale de la force et de la violence se fait soit dans un rapport individuel soit dans une relation collective dans des contextes de banalité des normes (Arendt, 2015). La violence est dans ce contexte un moyen pour parvenir à des fins visées, notamment dans la conquête des ressources rares (Engels, 1977). Ainsi la rareté des ressources, constitue un élément historique fondamental qui prouve que la violence et la force ne sont que des moyens pour parvenir à des résultats escomptés (Frappat, 2000). Dans un esprit de synthèse, la violence renvoie ici à un instrument qui se justifie par les fins qu'il entend servir (Arendt, 2015). Cette grille de lecture est mobilisée pour examiner le recours à la force et violence comme moyen d'appropriation des parcelles à Canaan.

¹⁹⁷Propos de Camille Edouard Junior, Ministre de la justice et de la sécurité publique, rapporté par Roberson Geffrard (2016) dans *Le Nouvelliste* du 17 décembre 2016 cité par l'Office français de protection des réfugiés et apatриés (OFPRA) en 2017.

Entre 2016 et 2017, la sortie de l'arrêté municipal et la bonde sonore a influencé le marché foncier à Canaan : la valeur marchande des parcelles a augmenté. Une parcelle de 100 m² qui coûtait 35 000 gourdes en 2012 passe à 150 000 gourdes en 2016 (C.3, Combite, 2019). Or la terre est devenue de plus en plus une ressource rare, et les rentes qu'elle génère ont rendu ensuite l'accès difficile pour ceux qui n'ont pas d'argent. Un déséquilibre est alors créé par rapport à l'accès aux parcelles ; la demande foncière s'accroît et l'offre diminuait ; tandis qu'une couche de la population dépendait des profits soit par les rentes soit par des procédés d'assistanat¹⁹⁸. Ainsi, le peu d'espace inhabité fait l'objet de convoitise pour ceux qui en ont besoin, en profitent et en vivent. Les deux antennes de police placées l'une au Nord (route nationale No 1) et l'autre au Sud-Est (Route nationale No 3) sont largement inopérantes (10 policiers pour 200 000 habitants). Le climat est alors propice à l'émergence des conflits et violences soutenus par des complices. Les arrangements se sont affaiblis. L'affaiblissement des règles et le cadre normatif réglementant le marché foncier a impacté l'ordre social ; donc transgresser un arrangement ou une négociation devient courant. Dans ce contexte où la liberté individuelle n'est pas limitée par l'ordre institutionnel, certaines associations de quartier se sont transformées en gangs, et le recours à la violence pour s'appropriier des parcelles devenait un mode courant à Canaan (Prince, 2020). La méfiance générée par l'arrivée des gangs armés sur le territoire alimente des tensions et renforce le dysfonctionnement de l'ordre social. La violence est ainsi devenue un instrument à l'usage des anciens occupants contre ceux qui convoitent leurs parcelles, un outil aussi pour ceux qui désirent maintenir leurs parcelles. Ce climat de haute tension sociale alimente le recours à la violence comme moyen de maintenir et/ou de s'approprier des espaces. La lutte pour la survie et pour attirer le regard des autres afin de s'ériger en témoin dans les transactions foncières a diminué l'impact des arrangements, de solidarité, de civisme qui caractérisaient la communauté avant. Le « désordre urbain » qu'un tel phénomène a engendré, produit selon Macé (2005), une perte de repères et de normes sociales. Or vivre sans repère moral et social influence le développement des comportements anormaux, la délinquance et la violence : l'instrumentation de la violence prend la forme d'une modalité d'appropriation foncière.

¹⁹⁸ Il est déjà démontré que la complicité qui s'installe entre les chefs de gangs et certains habitants des bidonvilles crée des liens de confiance et de complice (Jean-Baptiste, 2017). Il y a des complices dit « *toutè* » qui surveille les moindres traces des forces de l'ordre et certains sont prêts même à s'opposer à toute forme d'intervention de la Police au profit de celui qui commet la violence (Gille, 2012). Nous avons observé en juillet 2018 que la Police est à la recherche d'un chef de gang et les habitants de son quartier le cachent et se révoltent contre les forces de l'ordre dans le quartier de Matissant. A Canaan, certains complices se renseignent sur les occupants et rapportent aux chefs des gangs des informations, en fonction desquelles ils agissent.

Outre la rareté des parcelles, le quartier de Canaan continuait à accueillir des nouveaux arrivés, sa population passe de 200 000 habitants en 2015 à 250 000 en 2018 (Peter, et al. 2018). A partir du moment où les parcelles deviennent rares ; les nouveaux venus et les anciens occupants sont les premiers acteurs des scènes de violence, puis entre les occupants à plusieurs parcelles et les nouveaux venus dépourvu de parcelles, et enfin entre les plus forts et les plus faibles. L'appropriation des parcelles par le moyen de la violence a conduit des occupants armés à exercer des intimidations sur des plus faibles qui possèdent plusieurs parcelles ou des parcelles dépassant 150 m² pour « vendre » soit l'une soit une partie de la proportion (Prince, 2020). Le rapport de force déployée comme moyen d'approprier des parcelles chasse certains occupants et entraîne des mécanismes de défense (*développer après*). Certains démunis perdent leurs parcelles au fur et mesure que des gens armés accaparent leurs parcelles, notamment celles qui sont les plus proches des rues et des infrastructures (H.14, 2018). En d'autres termes, se faire un « commandant » ou un « soldat », c'est-à-dire se doter de la capacité d'exercer la violence est un atout de maintenir le foncier. Un habitant a traduit cette forme de violence par ce récit : « *Aujourd'hui, l'occupation de l'espace, plus qu'on soit chef ou l'ami d'un chef c'est plus qu'il est facile d'avoir un morceau de terre* ¹⁹⁹ » (H.10, Entretien, 2018). Le paramètre du rapport de force comme moyen de s'approprier des parcelles influence aussi la proportion des parcelles occupées par les femmes. Il a été observé que les femmes ont été activement impliquées dans l'occupation des parcelles, mais elles ont été les premières victimes des violences exercées pour récupérer les parcelles, car au début, certaines femmes étaient des gardiennes des parcelles lorsque le partenaire allait travailler ou part à la recherche des matériaux de récupération pour répondre à l'exigence de surveillance des parcelles. « *Les hommes autant que les femmes abattent les herbent, creusent des trous pour découper des parcelles* » a relaté un habitant lors d'une visite de terrain (Note du journal de terrain en date du 12 janvier 2017). Si pour les premiers habitants, la gestion des parcelles a été accordée aux femmes en absence de l'homme, dans la phase de la rareté de terre, la fonction est parfois inversée et/ou complémentaire.

L'analyse des mécanismes d'appropriation des parcelles à Canaan a permis de soulever les limites et les conséquences des transactions foncières qui ont débuté en 2013. Elle permet de comprendre que la cohésion sociale nécessite un cadre politique et institutionnel pour pérenniser les rapports entre les habitants par rapport à une ressource rare. La terre est perçue

¹⁹⁹ A tort ou à raison, l'habitant m'a montré une parcelle entourée de mur en dur avec une grande barrière en entrée faisant à peu près la valeur de trois cinquièmes de terre en possession d'un sénateur de la république dit-il.

comme la principale ressource, a permis l'émergence d'autres formes normatives et prescriptives. Ainsi le foncier à Canaan, est à la fois un phénomène socio-anthropologique, juridique, dans la mesure où il est à l'origine d'une instrumentalisation des rapports de force et violence, et met au cœur des rapports sociaux l'économie, la politique, le droit, la technique et les institutions. Ainsi, il met en jeu tant les rapports sociaux à l'interne entre les habitants que ceux entre l'État et les citoyens.

6.2.3-Synthèse du processus et des modalités d'appropriation foncière

Les moyens et les ressources mobilisés pour s'approprier des parcelles varient dans le temps et selon les modes d'accès au foncier. Les données révèlent l'existence d'une dynamique actantielle ainsi qu'une structure socio-économique qui évolue au rythme de l'accessibilité au foncier et génèrent des formes réglementaires locales (Tableau 21).

Tableau 21 : Synthèse des modalités d'appropriation foncière

Périodes	Modes d'appropriation	Caractéristiques	Ressources et moyens (matériels et humains) mobilisés
2010-2012	Appropriation de <i>facto</i>	Déplacement et coprésence	Ancienneté
		Accès libre à l'espace	La DUP
		Occupation collective	Usage des objets naturels et usés
		Découpage et identification des parcelles	Réseautage
		Mécanismes de surveillance	Construction des cabanes
		Création des lieux	
		Droit d'usage	
2013-2015	Appropriation par transaction (Passation de terre)	Réduction de l'accès libre aux espaces	Un marché
		Un marché : vente/achat	Arrangements locaux
		Instauration d'un réseau d'appui : « démarcheurs » et « témoins »	Négociation et confiance
		Rente et profits	Réseautage
		Mise en place des règles	Argent

		Marketing de bouche à oreille	
2016-2019	Appropriation par la force et les violences	Rareté de l'espace inoccupé	Pouvoirs symboliques (accountance politique) La force (armes) La violence
		Présence des gangs	
		Rapport de forces (conflits et violences)	
		Mise en place d'instances de résolution conflits	

Source : Auteur

Les modalités de l'appropriation foncière observées dans le processus de fabrication de Canaan varient d'une période à l'autre : entre 2010 à 2012, l'occupation constitue le mode d'appropriation foncière dominant ; puis entre 2013 à 2015, un marché foncier apparaît et impose la « passation de terre » comme mode dominant ; et en 2016, la force et les violences sont utilisées pour s'approprier des parcelles. Les résultats de l'analyse des mécanismes et des tactiques habitantes ont révélé les caractères collectifs, matériels et symboliques de l'appropriation foncière à Canaan. Dans ce contexte, le site est approprié parce qu'il est occupé par des gens, des associations, des institutions et des entreprises qui l'utilise comme une ressource à des fins personnelles et semi-publiques en dehors des cadres réglementaires pendant une période de temps où le droit d'usage se matérialise par des actions diverses. Pour certains, l'occupation constitue une ressource matérielle leur permettant d'avoir un « habitat » les aidant à sortir de loyer ; et d'autres en font des ressources pour se lancer dans l'« entrepreneuriat ». Cependant, certaines parcelles sont en friches et constituent des réserves pour celui qui l'occupent en attendant le développement du quartier. L'existence de cette variété d'occupation observée constitue certes des pratiques informelles, mais elle traduit l'existence d'une variété d'occupants exploitant différemment leurs parcelles.

6.3- Les parcelles et les occupants : contradictions sociales et institutionnelles

Les espaces déclarés d'utilité publique relèvent du domaine privé de l'Etat. Le décret du 22 septembre 1964 précise que le domaine privé de l'Etat est acquis selon trois modes²⁰⁰ dont le déclassement, c'est-à-dire par la procédure DUP occasionnant un changement de propriété privée au domaine privé de l'Etat. Selon l'article 442 du code civil haïtien, les biens qui appartiennent à l'Etat ne sont aliénables que dans leurs formes, et non dans leurs statuts, c'est-

²⁰⁰ Par donation et par saisi des biens dont leurs preuves ne justifient pas la propriété.

à-dire, les occupants du domaine privé de l'Etat ne pourraient pas devenir des propriétaires. Malgré son caractère inaliénable, le bien privé de l'Etat fait l'objet de cinq modes d'opération : « ventes et achats », « héritages et successions », « donations », « fermages sous prix d'achat », « métayages » (Oriol et Dormer, 2012). L'ensemble se font par des contrats verbaux où l'arrangement, la confiance, le réseautage prédominent. Le contraste observé entre la nature des biens privés de l'Etat et les différentes transformations statutaires qu'ils connaissent serait à l'origine de la possibilité de les modifier dans leurs formes. En fait, le changement de statut qu'opère la DUP sur un espace aurait généré des marges de manœuvre pour morceler le domaine foncier privé de l'Etat et d'en jouir d'une certaine façon à titre d'usufruitier, usager, fermier, occupant. Dans le cas de Canaan, le changement de statut généré par la DUP fonde, pour de nombreux occupants, les modes d'appropriation ainsi que les enjeux liés aux statuts des parcelles et des occupants. La présente section a pour but d'apporter un éclairage sur cette question à partir des données collectées en saisissant la DUP comme manœuvre politique d'inclusion sociale et de redistribution de terre aux démunis comme ressource pour se loger. Deux points canalisent l'analyse des données y relatives : le premier met en relation le statut « domaine privé de l'Etat » avec la perception dégagée dans les pratiques d'occupation de ces biens. Le deuxième point examine l'état de fait généré par cette variété d'occupants en nature et en statut.

6.3.1-Statuts des parcelles : domaine privé de l'Etat face à l'individualisation des biens

Les parcelles de terre à Canaan combinent à la fois un caractère juridique et une perception sociale en raison de leurs natures et statuts. La combinaison de ces caractères peut être dégagée à travers des discours des occupants par rapport au bien privé de l'Etat. En effet, le faible niveau d'instruction et de connaissances des occupants de la législation sur le foncier contribue toutefois à la perception sociale selon laquelle « *le bien de l'Etat : c'est nos biens* » (H.4 et 9, Entretien, 2018 ; C.5, Combite, 2019). Ainsi, sur les biens privés de l'Etat, deux statuts se dégagent : celui de bien public inaliénable et du bien privé des particuliers. Ce qui concourt, par nature, à un flou alimentant à court termes des vagues d'occupation et à long terme une insécurité foncière. La complexité statutaire des parcelles à Canaan fait l'objet des grands enjeux du droit positif et de l'anthropologie juridique dans le champ du foncier.

Cette perception dégage aussi une vision de l'Etat et de sa propriété. La vision de l'Etat passe à travers ce discours très fréquent dans l'imaginaire social en Haïti « nous sommes l'Etat²⁰¹ ». En effet, les données de l'enquête de Jérôme et *al.* (2017) révèlent que, sur 439 ménages questionnés à Canaan, 82% affirment être propriétaires de leurs parcelles et leurs maisons. Cette perception d'approprier le bien de l'Etat est à l'origine de l'avènement du néo-libéralisme prônant l'idée que l'Etat peut être propriétaire et que chaque bien ait son maître le détenant intégralement par le droit (Villey, 2012, p.103). A Canaan, si l'Etat est le propriétaire du foncier, les occupants seraient des possesseurs²⁰², dans la mesure où ils dégagent un état d'esprit de propriétaire en prétendant avoir un droit sur les parcelles, et de fait exercent des actions justifiant ce droit : la vente des parcelles. L'esprit du propriétaire exprimé par des occupants des parcelles a alimenté le développement du droit d'usage et d'usufruitier à Canaan, car les articles 478 et 511 du code civil haïtien définissent respectivement l'usufruit et l'usage comme le droit de jouir et de se servir personnellement d'une chose dont un autre a la propriété.

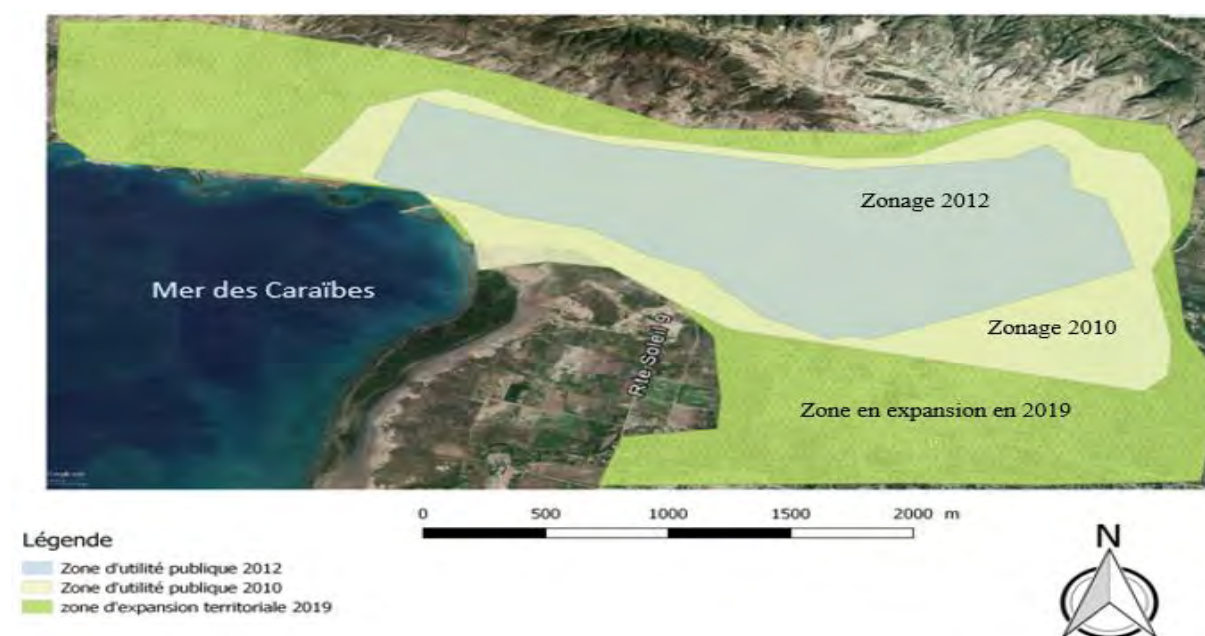
Trois décrets ont déclaré le site d'utilité publique, les décrets de 1971, de 2010 et 2012. Inscrits dans la période fixée (2010 à 2020) pour l'analyse de la fabrication du quartier, les décrets de 2010 et 2012 demeurent la procédure politico-administrative et technique grâce à laquelle l'espace occupé a été élevé au rang du domaine privé de l'Etat. Cet acte est politique parce qu'il émane strictement du président de la république d'Haïti en vertu du décret du 21 juillet 1921. La procédure retracée par ces décrets confère à l'acte de déclaration d'utilité publique (DUP) un caractère administratif consistant à établir un rapport entre le propriétaire du site et le pouvoir public. La dimension administrative de l'acte est fondée à la fois sur le caractère sacré de la propriété privée, soutenu par l'article 17 de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen stipulant que « Nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité ». Elle est aussi fondée sur les prescrits des articles 545 à 548 du code civil haïtien prévoyant que « *nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité* ». La DUP est aussi technique parce que, pour matérialiser cette mesure, il faudrait géo-localiser et découper l'espace en lui donnant une forme : création d'un zonage. En d'autres termes, elle constitue

²⁰¹ «*Nou se Leta* » pour traduire en créole haïtien.

²⁰² Par rapport à la théorie classique de la possession, le possesseur se distingue du propriétaire.

aussi un procédé technique par lequel un zonage est délimité via des points géolocalisés. L'espace découpé facilite en ce sens, par les bornes qui en découlent et en sa qualité de zonage limité, aux occupants des repères grâce auxquels les actions de découpage ainsi que l'adresse géographique qui s'en suivent sont possible (Annexe 2 : Décret d'utilité publique du 22 mars 2010). L'article 1 de la DUP du 22 mars 2010 crée les « *propriétés s'étendant de l'angle de la rivière Bretelle à la route nationale numéro 1 en passant par Bon-Repos et Corail-Cesselesse qui forment un polygone avec la zone communément appelée Cocombre* » en les déclarant d'utilité publique (Figure 59). Or le décret du 12 décembre 2012 a abrogé le décret de 2010, annule le zonage qui en découle, et crée un autre zonage (Figure 59 ; Annexe 10 : Décret d'utilité publique du 12 décembre 2012). Outre ces deux zonages, les diagnostics du terrain permettent d'observer un débordement des limites tracées par ces deux décrets (Figure 59).

Figure 59 : Expansions de l'occupation à Canaan et zonages des espaces en 2010 et 2012



Source : Auteur

Par rapport aux statuts des parcelles à Canaan, il existe trois paramètres à prendre en compte. Le premier fait référence au zonage créé par le décret de 2010, abrogé et donc nul de tout effet de droit, ce qui concourt au retour initial d'une partie de l'espace, puisque le décret de 2012 a diminué dans le premier zonage. Autrement dit, une portion de l'espace créé en 2010 redevient donc potentiellement la propriété privée des tiers. Le deuxième renvoie au décret de 2012 créant un zonage à l'intérieur de celui de 2010, et excluant de de droit, une portion des parcelles et de leurs occupants du domaine privé de l'Etat. Or, au-delà de ces contrastes, les

habitants continuent à morceler les espaces aux alentours, notamment au Nord et à l'Ouest du site. A partir de ces trois paramètres, les parcelles de terre à Canaan sont, par nature, de trois catégories : celles qui sont sur le zonage de 2010, d'autres sur celui de 2012 et enfin certaines qui se situent en revanche sur des propriétés privées potentielles. Les contrastes entre les zones découpées et celles en expansion cristallisent non seulement une pression foncière à l'échelle de la RMP, mais aussi une demande de logement exprimée par les couches sociales les plus démunies, qui, faute de réponse étatique, développent des tactiques pour accéder au bien privé de l'Etat. Par ailleurs, ils mettent aussi en avant la manière dont les pouvoirs publics traitent le foncier selon une certaine négligence technique.

Les parcelles de terre à Canaan, à partir de ces variétés de nature, cristallisent les principaux enjeux d'accès à la propriété foncière dans la RMP. A court terme, elles renforcent la perception sociale par rapport au bien privé de l'Etat, et dégagent les enjeux du mode d'accès aux biens privés de l'Etat. Dans la RMP, l'occupation des biens privés de l'Etat tend à devenir une pratique généralisée : outre le fait qu'aucune propriété de l'Etat occupée et habitée n'a jamais été libérée depuis 1995, environ 70 % des taches urbaines observées dans la RMP sont sur des « biens privés de l'Etat » (Robert et D'Ercole, 2014). L'occupation de la zone de Morne-Hôpital depuis la commune de Gressier jusqu'à celle de Pétion-Ville en passant par Port-au-Prince témoigne de cette pratique ; alors que l'espace a été déclaré zone protégée, donc d'utilité publique en 1974 (Maurice, 2014). L'occupation de plus de 50% du long des côtes de Port-au-Prince est aussi un exemple des biens privés de l'Etat fortement occupés et majoritairement habités par des bidonvilles (Lucien, 2018). A force d'observer des cas perdurés dans le temps, l'occupation des propriétés de l'Etat tend à devenir une pratique et une politique de redistribution de parcelles aux « sans-terres ».

La perception sociale sur les biens de l'Etat et les pratiques qui s'en suivent seraient liées à une mésinterprétation de l'article 573 du code civil Haïtien prévoyant que la propriété peut s'acquérir aussi par prescription. La prescription est définie comme « un mode d'extinction d'un droit résultant de l'inaction de son titulaire entre 10 ans pour la petite prescription et 20 ans pour la grande prescription. Selon le principe de la prescription, la propriété revient à celui qui l'occupe dans l'espace de 20 ans. La propriété est censée revenir aux occupants de facto sous l'effet du temps : l'occupation du sol sans interruption durant 20 ans donne droit à la propriété selon l'article 2030 du Code civil. Le récit de 5 interviewés témoigne l'idée que cette terre leur appartient, car premièrement elle leur a été donnée par le président Préval

(référence au décret) et deuxièmement « *après 10 passé ici, personne ne peut nous retirer...* »²⁰³ (H. 1, 3, 4, 6, et 8, Entretien, 2018). Le recours au temps passé sur les parcelles traduit l'idée de la prescription. Or durant les 10 ans écoulés, l'Etat n'a pas agi à l'encontre des vagues d'occupation. L'inaction des autorités publiques par rapport aux vagues de l'occupation des domaines privés de l'Etat permet d'inscrire la création des biens privés de l'Etat dans un mécanisme politique générant à long terme des propriétés foncières privées. Dans ce même esprit, un conseiller du Président Préval en 2010 affirme aussi avec humour : « *qui peut chasser après 12 janvier un habitant à Canaan (oui qui peut...Rire). L'Etat peut chasser un occupant qui dit cette partie de terre publique lui appartient ?* » (Cité par Perck, 2013). La référence à la terre publique, nécessite de préciser que le mot « public » évoqué ici, s'inscrit forcément dans un registre culturel et social, et varie d'une société à un autre. En Haïti, le terme public ne renvoie pas toujours à l'usage de tous comme c'est le cas de la rue, des places, des parcs, des jardins. Il traduit dans l'imaginaire social des connotations péjoratives, et tend à désigner ce qui est destiné aux pauvres, notamment lorsque l'on observe le statut des bénéficiaires de certains services fournis par des institutions publiques comme l'hôpital public, école publique, place publique, plage publique. Ces lieux sont souvent fréquentés par une catégorie sociale défavorisée. S'il y a une connotation particulière du public, le fait est que l'acte précise que l'espace a été décrété d'utilité publique pour héberger les « sans-abris ». Il s'agirait d'une politique d'intérêt général classé, car tous les 150 000 sans-abris n'ont pas été visés. Le décret de 2010, a facilité une appropriation collective de l'espace délaissé et génère une variété de types d'occupants avant d'être abrogé en 2012.

L'analyse du statut des parcelles de terre à Canaan met en évidence un champ du foncier qui déborde le droit positif haïtien pour devenir un « *fait social total*²⁰⁴ ». En effet, malgré l'interdiction de « *tous travaux de construction, de percement de route, de lotissement ou autres exploitations du sol, ainsi toute transaction ou aliénation immobilière sont et demeurent interdits sous toute l'étendue de l'aire définie* », 89% de la superficie de l'espace sont construit et habité (Moniteur, 2010 ; C.1, Combite, 2019). L'écart observé entre les prescrits juridiques (Annexe 7) et les pratiques des habitants ainsi que les données collectées

²⁰³ Au cours de l'entretien avec les associations, les « commandants » exhibait une copie du décret de 2010 en affirmant que « *Ceci est un cadeau du président Préval et ses ministres* » (H.5, Entretien, 2018). Se montrant confiant, le discutant affirme qu'avec ce décret, il y a moins de risque de déguerpissement à long terme.

²⁰⁴ Dans les travaux de sociologie contemporaine, le fait social est total par le fait qu'il est capable d'impliquer les compositions du corps social tout en leur rendant compte de leurs dimensions humaines et sociales (Damisch, 2008).

sur les parcelles de terre à Canaan ont permis de soulever quatre paramètres liés aux statuts des parcelles. Le premier paramètre est d'abord juridique en raison de la contradiction entre le droit positif et les pratiques s'installant comme des normes règlementant le statut des parcelles. Le deuxième paramètre est institutionnel : lorsque des « espace sans », c'est-à-dire délaissés constituent pour de nombreux citoyens une ressource fondamentale pour se loger ; les interdits institutionnels sont aussi banalisés au profit des pratiques locales. Le troisième paramètre renvoie à une dimension sociale, dans la mesure où ces parcelles sont sujettes à des héritages à long terme, et que le statut du droit coutumier et les pratiques locales ne permettent pas d'anticiper sur les ambiguïtés du partage. La dimension sociale des parcelles est aussi enracinée dans la place que joue la tradition orale en Haïti au détriment des prescrits du droit positif hérités de la culture écrite du droit français. L'arrangement oral via la confiance et le respect de la parole donnée en tant que caractéristique des modes de transaction se révèlent comme une source précieuse de pratiques alternatives de gouvernance qui a résisté pendant deux siècles face au droit positif, et qui ne reflète pas la réalité de la majorité. Le quatrième est enfin politique, car c'est toute la base du contrat social passé entre les dirigés et les dirigeants qui est menacé dans un environnement social où la confiance et le respect de la parole donnée vaut plus que la certitude du droit et de l'écriture. En conséquence, le statut des parcelles de terre à Canaan devient un phénomène complexe, car comme problème social, sa solution ne se trouve pas dans le droit positif, ni à travers des institutions politiques, judiciaires et administratives ; mais dans une complexité des pratiques instaurées depuis deux siècles par des démunis réclamant leurs parts de terre comme principal héritage des luttes pour l'indépendance.

6.3.2-Variété des occupants des parcelles : une hétérogénéité socio-spatiale

La variété qui se trouve dans les profils des occupants à Canaan dégage un autre paramètre au foncier. Car les données collectées ont permis de repérer un ensemble d'occupants variés selon leurs statuts et leurs natures. Le droit au logement reconnu au nom du respect de la dignité humaine confère à plus de 70% des occupants des parcelles à Canaan un droit sans titre de propriété. Alors que 30% des occupants sont repartis entre secteur formels et informels du domaine des services et d'infrastructures. En d'autres termes, certains occupants peuvent être considérés comme étant socialement défavorisés alors que d'autres sont des acteurs économiques et entrepreneurial du secteur formel. Ce point de l'analyse vise à

dégager les contradictions que sous-tend cette diversité d'occupants selon une approche combinant une grille d'analyse sociologique et géographique.

L'occupation du sol ne porte pas seulement atteinte au droit de propriété privée et du domaine privé de l'Etat, elle est aussi génératrice d'une variété d'occupants. Il s'agit d'un fait récurrent dans les territoires caraïbes²⁰⁵ (Palcu Louis-Sidney, 2019). Pour examiner la diversité des occupants selon leurs statuts et leurs natures, les modes d'occupation des parcelles constituent l'élément matériel par lequel les occupants peuvent être observés, grâce à l'installation des dispositifs sociotechniques (habitats et infrastructures). Ainsi, à Canaan, l'existence d'une variété d'habitats et d'infrastructures, associées à des églises, des écoles (publique et privée), de centre de santé, d'hôtels, d'entreprise funéraire, d'enseignement supérieur, constituent la base de cette analyse. Les habitats, représentant 70% des parcelles occupées traduisent la catégorie des occupants à caractère social et individuel (C.3, Combite, 2019). Cette catégorie d'occupant se subdivise à l'interne selon le niveau socio-économique des ménages, car les habitats, outre la fonction de logement, assurent pour certains, la fonction de petite unité de commerce familiale (boutique de provision alimentaire, matériaux de construction, des points de vente d'eau potable). Les infrastructures des points d'eau identifiés sont soit des kiosques d'eau potable, soit des pompes à bras soit des puits. Les points d'eau couvrent 93% du service en eau à partir d'un prix varié entre 7 à 10 gourdes par gallon (Bodson, et al. 2018). En effet, comme les boutiques de matériaux de constructions et d'alimentation, les infrastructures d'eau font parties des variétés des activités économiques des occupants relevant à la fois du secteur formel et informel. Les habitats des ménages les plus démunies assurent strictement leurs logements. La situation des occupants à caractère social n'est pas homogène par rapport à leurs natures, car elle varie selon le mode d'occupation exercé sur la parcelle et selon le secteur d'activité exercé par les ménages (Tableau 22). En revanche, par rapport à leurs statuts, les occupants sont similaires : les occupants occupent tous sans titre le domaine de l'État, et à ce titre évoluent de façon informelle même si l'activité exercée peut relever du secteur économique formel.

²⁰⁵ Notamment dans les espaces d'Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, île de la Réunion, Mayotte) et Haïti.

Tableau 22 : Caractéristiques des occupants des parcelles à Canaan

Nature	Statuts	Secteur d'activités	Echelle
Boutiques et petites unités de commerce familial	Informel	Economique	Chez des ménages
Eglise	Informel	Social et religieux	Quelques sous- quartiers
Ecole	Informel	Educatif	Quelques sous- quartiers
Habitat	Informel	Logement et résidence	Du quartier
Entreprise	Informel	Services	Quelques sous- quartiers
Equipement public	Informel (Annexe de la mairie, Lycée et Antenne de Police)	Politique, services et administratifs	Quelques sous- quartiers

Source : Auteur

Néanmoins, en dépit du caractère illégal et informel de l'occupation, les parcelles sont aussi occupées par des églises, désignées souvent comme des institutions jouissant le statut de « personnes morales » formellement attribué. Dans le sous-quartier de Canaan 3, par exemple, il existe plus de 50 églises dont celle de la Saint-Famille (Figure 60). Si l'église catholique a eu une réputation d'une institution formelle ; à Canaan le prêtre a dû négocier avec les acteurs informels pour instaurer l'emblème symbolique et matériel de la religion catholique (H.13, Entretien, 2019).

Figure 60 : Eglise catholique de Sainte Famille dans le sous-quartier Canaan 3



Source : Auteur, 2020.

Outre les églises, à l'entrée de la route principale de Canaan 3, une diversité d'entreprises s'est installée au bord de la route comme celle de l'Entreprises funéraires Baptiste (Figure 61)

Figure 61 : Entreprise funéraire Baptiste dans le sous-quartier Canaan 3



Source : Auteur, 2018.

L'occupation des parcelles sur le domaine privé de l'Etat et y réaliser des constructions en Haïti est loin d'être consacrée strictement aux actions des démunis : ce sont des opérations dans lesquelles s'impliquent une variété d'acteurs qui ont procédé avec vigilance, méfiance et tactiques. Il n'y a pas que le secteur privé parmi les occupants ; des « équipements publics » occupent aussi des parcelles. C'est le cas par exemple du Lycée René Gracia Préval (Figure 62).

Figure 62 : Lycée René Gracia Préval de Canaan



Source : Auteur, 2019

Les habitants de Canaan soutenus par des ONG(s) ont construit un bâtiment et l'attribuent à une école publique appelée par les habitants « Lycée René Gracia Préval » en mémoire du Président signataire de la DUP. Après avoir désigné des personnes et des cadres pour faire fonctionner le Lycée, en 2020, des habitants réclament auprès du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) une reconnaissance afin de budgétiser les frais de fonctionnement du Lycée. Alors que les pouvoirs publics ont installé des antennes de Police (Figure 63).

Figure 63 : Antenne de Police de Canaan



Source : Auteur, 2018

Par ailleurs, au niveau de la municipalité, des annexes (6 en 2016) ont été institués. A partir des éléments matériels observables, l'analyse met en évidence l'existence de trois grandes catégories d'occupants à Canaan : ceux qui relèvent du caractère social, associés à des ménages variés à l'interne selon des situations socio-économiques diverses ; ceux qui, par nature, sont des institutions publiques et privées, renvoyant à des églises et des écoles ; d'autres qui sont des entreprises. De surcroît, les occupants sont aussi variés selon les modes d'appropriation foncière, certains approprient l'espace par le simple fait de l'occuper en 2010 (occupants de *facto*) ; une autre catégorie avoue avoir versé de l'argent à un ancien occupant pour occuper leurs parcelles (occupants par transaction) et enfin une dernière catégorie, qui, par leur capacité à exercer des forces et violences, s'approprient leurs parcelles (occupants par force). Les occupants de *facto* sont les « *premiers habitants*²⁰⁶ » qui fuyaient les répliques du séisme du 12 janvier et occupent le site depuis le 15 janvier 2010 qui augmentent et fur et à mesure. Pour ces occupants, la DUP est postérieure par rapport à leurs occupations. Elle constitue « *l'acte de naissance de leur occupation* », c'est-à-dire, l'acte qui légitime et donne l'espoir qu'ils ne seront pas déguerpis de leurs parcelles dans le futur (H.5, Entretien, 2018 ; C.15, Combite, 2019).

²⁰⁶ Nous employons l'expression premiers habitants pour distinguer ceux qui occupent l'espace depuis 2010 et ceux qui viennent après les occupations du sol que je qualifierais « deuxième habitant ».

En somme, les contractions observées sur le statut des parcelles n'ont pas trop impacté l'évolution des transformations des parcelles ni leurs modes d'usage. L'examen des données recueillies sur le terrain ouvre des pistes de réflexions sur les enjeux de la propriété foncière, notamment, celui combinant le statut de bien privé de l'Etat et un état d'esprit de propriétaire. L'analyse du flou statutaire relatif aux parcelles a pourtant révélé une variété d'occupants, qui dans leurs rapports sur l'espace, font émerger des conflits et de violences ainsi que des mécanismes de résolution de conflits. Par rapport aux constructions, le profil dégagé par les occupants s'inscrit dans la durée, et confère à l'appropriation un caractère permanent. Le caractère permanent des habitats, des infrastructures et équipements ainsi que la variété des secteurs d'activités à Canaan dégage une constance dans les profils des occupants. Les éléments matériels de l'occupation sont inscrits dans le temps, ce qui renforce les tactiques d'occupation dans la durée. Agir pour pérenniser l'occupation dans la durée traduit l'intention des occupants de devenir propriétaires à l'instar des occupants des autres bidonvilles situés sur des espaces publics. Le temps s'inscrirait dans les tactiques des occupants comme un moyen qui fonde, légitime et normalise l'appropriation foncière. Cependant, en Haïti, les biens de l'Etat sont imprescriptibles, c'est-à-dire ils ne succombent pas au temps. Par rapport à la réalité du temps, le statut des occupants à Canaan combine à la fois le droit positif et les pratiques sociales (droit coutumier). La coexistence de ces deux régimes de droit constitue une source de gestion complexe des conflits dans le quartier.

En Haïti, l'occupation du sol, comme mode d'appropriation foncière, concerne 85% des taches urbaines dans la RMP entre 1982 et 2019. Le phénomène s'amplifie à partir de 2010 après le séisme. L'amplification du phénomène est aussi liée à des crises économiques, sociales, institutionnelles, politiques qui ont marqué le milieu urbain où la pression démographique influence la demande foncière. Pour beaucoup d'habitants dans la RMP, l'accès au foncier par appropriation d'une parcelle a été et est encore un moyen de se loger et avoir un ancrage socio-spatial. A Canaan, par exemple, l'accès à des parcelles a été un moyen de répondre à l'urgence de s'abriter. Dans l'évolution de ce quartier, la conquête du foncier se fait à partir d'un détournement de normes et d'acteurs du secteur formel. Ce détournement passe au travers d'une circulation d'objets humains et non-humains grâce auxquels les acteurs se signifient socialement. En d'autres termes, les scènes du détournement se font à travers des mécanismes réglementaires locaux dans une dynamique où la confiance, la négociation, le rapport de force (fort et faible), le rapport temporel (ancien et nouveau) dépassent le cadre du

marché formel du foncier. L'objectif de ce chapitre a été de comprendre le rôle joué par le foncier dans la fabrication du quartier à partir des dynamiques d'occupations et des modalités d'appropriation foncière. L'observation des modalités d'appropriation foncière, notamment selon la manière dont elles sont configurées dans la dynamique évolutive du quartier, permet de saisir les enjeux autour d'un seul objet : les modes d'accès au domaine privé de l'Etat. A travers cet objet, l'analyse des différentes modalités révèle l'existence d'une pluralité d'occupants : individus, association, institutions, communauté religieuse, entreprise privée, collectivité locale via des annexes. Dans leurs rapports se dessinent, d'une part, une imbrication de référents juridiques : arrangement local, droit coutumier, droit civil ; et d'autre part, l'émergence des tierces personnes jouant la fonction des figures institutionnelles et faisant office des acteurs de l'authentification (témoins). Dans l'exercice de leurs rapports se crée aussi une arène où la négociation et la confiance sont deux moyens clés pour accéder à la terre sans omettre les conflits et les violences comme deux autres moyens extrêmes. Si les conflits et les violences prennent des tournures d'instruments, ce n'est pas parce que les mécanismes sont faibles ; mais parce que la figure individuelle incarnant la justice n'est pas légitimée par tous, notamment par ceux qui ont des moyens pour exercer la force des armes.

Le quartier de Canaan a connu entre 2010 et 2020 plusieurs changements. Il y a eu un changement de perception sociale qui est liée à la réhabilitation symbolique de l'espace. En octroyant le nom de Canaan et en créant des routes, les habitants ont transformé et reclassé l'espace en le dotant d'un système de repère. Les occupants ont aussi découpé l'espace en des milliers de parcelles sur lesquelles ils auto-construisent des habitats. Les différentes vagues de population qui arrivent sur le site ont provoqué un changement de paysage urbain laissant des empreintes matérielles et techniques. Les transformations socio-spatiales (découpage et identification des parcelles) et socio-techniques (création et nomination des routes, habitats...) constituent des changements matériels grâce auxquels les usagers circulent et se repèrent par des points et un système d'adresse.

Dans une démarche visant d'abord à identifier les acteurs mobilisés dans et par le processus de fabrication de Canaan ; l'analyse des activités de transformation de l'espace et de la construction du tissu bâti révèle la place prépondérante des habitants dans la fabrication du quartier. Leurs activités sont particulièrement marquées par le recours aux pratiques informelles, mais aussi au développement des capacités opérationnelles pour répondre aux urgences de se loger, se nourrir, s'approvisionner en eau potable, développer des techniques pour accéder à des services.

Après avoir obtenu le feu vert du gouvernement haïtien, les ONG(s) et des organismes internationaux sont intervenus en 2010 dans la distribution et la fabrication des tentes ; puis en 2015, dans la pérennisation des travaux initiés par les habitants.

Le foncier est une ressource importante dont son rôle met en avant les pratiques sociales, les tactiques habitantes et les usages individuels que font les occupants. Les tactiques mis en place par les occupants pour surveiller, maintenir et avoir des parcelles dans le contexte d'accès libre au foncier se différencient de celles mise en œuvre quand les parcelles deviennent rares. A Canaan, le découpage et l'identification des parcelles par des objets (pierres, poteaux en bois, fils de fer, tôles) permettent aux occupants de déployer des mécanismes (visite régulière, réseautage de voisinage...) pour les surveiller et les maintenir. En effet, quand l'accès au foncier était libre, la pratique était de « poser un acte » sur une portion de l'espace pour matérialiser l'occupation. Les occupants utilisent les parcelles pour auto-construire un habitat servant à la fois pour se loger et pour démarrer un petit commerce. Il existe en outre des occupants qui ont découpé plusieurs parcelles dont ils se servent pour effectuer des transactions financières. Les

habitants ont développé des tactiques (implication des démarcheurs, des témoins, ...) pour garantir les échanges monétaires. Il existe aussi des « régimes normatifs » (arrangements, concession, signature dans un registre...) qui émergent pour faciliter les transactions.

En effet, les mécanismes et les modalités d'appropriation foncière permettent d'inscrire le rôle du foncier comme ressource d'action d'habiter, mais aussi comme un élément fédérateur et générateur des mécanismes sociaux et techniques. A Canaan, le foncier est ce qui rend opérationnel, outre les actions de fabrication, la vision « normative » fondée sur des pratiques qui organisent l'espace sociale et le vivre ensemble.

Enfin, les dynamiques socio-spatiales, socio-techniques et foncières que connaît Canaan entre 2010 et 2019 ont conduit au développement d'une forme d'organisation sociale où les acteurs informels (habitants, associations auto-proclamées) et formels (ONG(s), organismes internationaux...) interagissent et coopèrent. En effet, le nombre d'acteurs impliqués dans la fabrication de Canaan et la question foncière ainsi que l'étalement de leurs actions dans le temps favorisent des organisations sociales qui s'articulent par des jeux d'acteurs nécessitant d'être approfondis.

Partie 4

Jeux d'acteurs et évolution des bidonvilles

Les bidonvilles sont souvent le résultat des initiatives des habitants liées à des situations de précarité, mais aussi à des réseaux de solidarité, de voisinage et d'un système d'entraide. Dans la fabrication des bidonvilles apparaît une forme d'organisation à la fois collective et individualisée. L'hétérogénéité des situations socio-économiques chez les résidents n'exclut pas une homogénéité en termes d'accès limité aux services de santé, à l'emploi et à la scolarité, quel que soit le contexte de la fabrication. L'existence de cette organisation crée des marges de manœuvre pour les habitants pour s'auto-organiser, s'auto-administrer et s'auto-défendre. L'existence de cette auto-organisation est particulièrement observable dans la mise en place des mécanismes pour accéder à certains services de base comme l'électricité, pour mobiliser des ressources financières et humaines dans l'auto-construction, pour sécuriser leurs parcelles et leurs vies. Pour analyser cette dimension sociale dans la fabrication de Canaan, nous nous interrogeons sur comment les acteurs interagissent dans et par le processus. La prise en compte des interactions permet de considérer la relation entre les acteurs informels et formels à travers les modes d'action qui caractérisent cette organisation sociale dans le processus de fabrication du quartier (chapitre 7).

L'objectif de cette partie a été de mettre en évidence l'organisation sociale et le jeu d'acteurs à l'œuvre dans l'évolution et les modalités d'habiter les bidonvilles, puis de comprendre l'incidence de cette évolution sur « faire ville » dans les pays du Sud. Cependant, l'expérience locale et nationale nous a parue insuffisante pour atteindre un tel objectif. Pour renforcer ce que nous avons observé dans la RMP, nous prenons les cas des agglomérations de São Paulo au Brésil et de Lima au Pérou. L'analyse de ces trois cas permet d'éprouver l'hypothèse selon laquelle le processus de la fabrication des villes est inversé tant au niveau des acteurs que dans les modalités d'habiter. En effet, l'analyse de ces cas (chapitre 8) permet d'inscrire l'évolution des bidonvilles dans les modalités de « faire ville ». Les éléments invariants de ces cas d'analyse permettent d'introduire notre recherche dans une perspective théorique et schématique à partir d'une proposition de la notion de « urbanisme inversé ».

Chapitre 7 : Jeux d'acteurs dans la fabrication de Canaan : entre conflits et ordre social

L'évolution rapide de Canaan peut s'expliquer par le développement d'une « organisation sociale » basée sur des relations de pouvoirs et de soumissions, de proximité et de solidarité, des besoins et de survie, d'assistance humanitaire et de jeux d'acteurs, de forces et d'influence, etc. Les proximités²⁰⁷ entre les habitants ont généré en l'absence de la puissance publique, des « régimes normatifs » dont leur application est remarquable à travers des mécanismes de résolution des conflits où apparaît un « ordre militarisé ». Le concept « ordre social » constitue ici un outil pour appréhender l'interaction sociale liée à l'auto-organisation, l'auto-construction et l'auto administration de Canaan (Jaffrelot et Naudet, 2013 ; Edouard, 2013). Son utilisation dans le contexte du quartier nécessite de l'écarter de toute vision institutionnelle et formelle, car nous l'utilisons pour montrer comment de l'informel peut émerger une organisation sociale où sont coexistés des tactiques habitantes, des choix rationnels et des jeux d'acteurs. L'établissement de l'ordre observé à Canaan a permis une articulation entre les acteurs informels et formels, en dépit de différence de statuts et d'intérêts. Par la combinaison des structures informelles et formelles, la population a pu accéder à des services de l'électricité, de l'éducation, etc. C'est le cas par exemple du regroupement des leaders de zones auto-proclamées formant la structure appelée « table quartier » qui a été créée pour faciliter aux pouvoirs publics et aux opérateurs de projets d'intervenir dans le quartier. A une plus grande échelle, l'organisation sociale établie à Canaan a permis aux acteurs humanitaires et leurs partenaires publics d'exécuter des projets entre 2015 et 2019. Puisque l'ordre social institué par les associations auto-proclamées et les leaders des zones sont informels, dans la structuration des jeux d'acteurs dans les exécutions des projets de pérennisation des infrastructures apparaît ce que nous qualifions une « formalisation de l'informel ». Celle-ci combine les interventions des ONG(s) et dans une moindre mesure l'investissement des habitants dans le secteur de services (eau et électricité) générant une circulation de monnaie. Elle est aussi remarquable à travers certaines activités socio-économiques.

²⁰⁷ Les proximités observées sont à la fois physiques, géographique (ou spatiale), socio-économique et culturelle.

Il existe, en outre cet ordre social, un système de mutualisation et de solidarité où est impliquée une main d'œuvre formée de membres de famille et d'opérateurs proches des ménages. Cette solidarité est observée à travers les transferts d'argent tant à l'échelle nationale qu'internationale ainsi dans les procédés de construction d'habitats permanents. L'établissement de l'ordre social et les élans de solidarité ont permis à de nombreux ménages de mettre en place une diversité d'activités socio-économiques constituant leurs principales sources de revenu. Ces activités prennent des formes de petites unités de commerce familial qui recouvrent principalement les domaines de transformation, de consommation, de construction et de services. Il existe d'autres qui fonctionnent en plein air et dans les rues assimilées à des commerces ambulants.

Ainsi, la composition de la population, les ressources dont elle dispose, les modalités d'accès au foncier, les modes d'occupation et de découpage de l'espace, les procédés de construction des habitats en dur et l'articulation entre les acteurs de projets impliqués dans la pérennisation des infrastructures sont les principaux fondements de l'établissement de l'ordre social à Canaan. Pour mettre en évidence l'incidence de l'organisation sociale établie sur l'évolution du quartier, il a fallu tenir compte d'abord de l'existence des formes de conflits et de violence qui nourrissent souvent le recours aux « règles » et aux arrangements locaux qui fonde initialement l'établissement de cet ordre. C'est pourquoi ce chapitre traite d'abord les différentes formes de conflits fonciers ainsi que les mécanismes de leurs résolutions d'où proviennent les premiers éléments de l'ordre qui s'était établi. Nous poursuivons par l'analyse du système de mutualité et de solidarité qui s'est développé afin de mettre en évidence la circulation des flux monétaires que nous avons observé dans la distribution des services et la construction des habitats en dur.

7.1-Conflits fonciers et mécanismes de leurs résolutions : l'établissement d'un ordre social

Pour lutter contre les conflits fonciers, à l'échelle nationale, l'État haïtien²⁰⁸ a créé en 2017 la Brigade d'Intervention Contre l'Insécurité Foncière (BRISIF)²⁰⁹. Alors que dans les quartiers

²⁰⁸ Il y a aussi des associations de défense de propriété foncière qui se sont créées.

²⁰⁹ Selon l'arrêté pris en Conseil des Ministres le 12 juillet 2017, le BRISIF est composé d'une vingtaine de policiers et de juges de paix travaillant sous la tutelle du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique. Quatre mandats lui ont été attribués : 1-Recueillir les plaintes des victimes de dépossession ou de spoliation ; 2-Intervenir sur les lieux de crimes fonciers ; 3-Appréhender tous contrevenants et les déferer, si besoin est, dans le

précaires, dans les cas de petites parcelles, les habitants recourent à de multiples mécanismes pour résoudre entre eux les conflits fonciers. A Canaan entre 2010 et 2017, les conflits fonciers observés ainsi que les mécanismes de leurs résolutions impliquent des protagonistes variés. Il existe dans les moyens de recours un ordre social qui s'est établi par les leaders de zones et d'associations auto-proclamées par la création des brigades de vigilance. Les entretiens avec les habitants et les membres des associations ont permis de mettre en évidence les formes et les modes de leur résolution.

7.1.1-Les formes des conflits fonciers à Canaan entre 2010 et 2017

Les premiers conflits fonciers à Canaan prennent la forme des litiges pour des parcelles à proximité de la route nationale numéro 1, car cet endroit a été pour les occupants le lieu où la valeur marchande des parcelles est plus élevée. Ensuite, au cours de la confirmation des limites des parcelles surgissent entre 2012 et 2013 des conflits opposant des occupants de parcelles mitoyennes. En 2014 et 2015 les conflits faisaient l'objet des contestations aux interventions des « chefs » d'associations autoproclamées prétendant être les seuls à intervenir dans les conflits relatifs aux transactions foncières inachevées et/ou mal réglées. L'installation de 6 annexes de la Mairie de Croix-des-Bouquets a occasionné en 2016 une forme de conflits opposant les agents des annexes aux anciens occupants lorsque la mairie a tenté de récupérer des parcelles inhabitées. Entre 2010 et 2018, nous avons repérées 7 formes de conflits dans le processus d'appropriation foncière à Canaan (Tableau 23).

Tableau 23 : Conflits et protagonistes

Dates	Formes des conflits	Les protagonistes
2011	Parcelles proches de la route nationale No1 et découpage des rues	Occupants des parcelles proches de la route National No 1 et associations auto-proclamées
2012	Parcelles enclavées et droit de passage	Occupants des parcelles enclavées et contigües

délai légal, par-devant la juridiction compétente ; 4-Faciliter toutes exécutions de décisions passées en force de chose souverainement jugée. Bien avant cette structure, il existait plusieurs tribunaux terriens spéciaux comme ceux de Saint-Marc et des Gonaïves.

2013	Délimitations des parcelles et mitoyenneté	Occupants des parcelles limitrophes
2014	Transactions foncières inachevées	« Acheteurs », « vendeurs », témoins et démarcheurs
2015	Parcelles à plusieurs occupants	Anciens occupants, nouveaux occupants et arrivés
2016	Interventions des agents des annexes sur des parcelles inhabitées.	Agents des annexes et des occupants
2017	Infrastructures routières et équipements publics (route de Canaan 3 et « lycée de Canaan »).	Occupants et associations autoproclamées ; Occupants et professionnels des ONG(s), Occupants et les instances publiques

Source : Auteur à partir des entretiens avec les habitants

Les conflits fonciers à Canaan surviennent lorsque plusieurs occupants ou des groupes cherchent à défendre leurs parcelles face à des intérêts qu'ils jugent incompatibles. Les conflits se présentent, dans le quartier, comme des composantes de l'évolution et du développement de la transformation des parcelles. Ils prennent entre 2016 et 2018 une tournure de violence à partir du moment où les rapports sociaux s'affaiblissent face aux enjeux des intérêts individuels et groupaux, maintenus jusque-là par la confiance et le respect de la parole donnée (Prince, 2020). Ainsi, les arrangements locaux et les mécanismes de surveillance et de maintenance des parcelles deviennent inopérants, et ouvrent la voie à la violence comme moyen de recourt. En effet, les dynamiques générées par l'évolution de la fabrication du quartier font surgir des formes variées de violences : menaces physiques, agressivités, querelles armées, vols avec escalades, consommation des stupéfiants, braquage (Tableau 24).

Tableau 24 : Témoignages sur les violences à Canaan

Formes de violences	Moments de perpétration	Suspects des actes	Nombre de cas
Agressivité	Jour et nuit	Occupants du quartier	Plusieurs (non identifié)
Querelles armées	Jour et nuit	Occupants contre les agents des annexes de la Mairie, puis entre des occupants.	Plus de 10 fois entre janvier à Mars 2017 ; puis en 2019.
Vol avec escalade	Jour et nuit	De jeunes armés	10 cas signalés pour le mois avril 2017. Environ 30 cas juillet 2018.
Consommation de stupéfiants	Jour et nuit	Des jeunes armés	3 en avril 2017.
Braquage	Jour et nuit	Des jeunes du quartier sans emploi	Environ 20 entre juillet et Septembre 2019.

Source : Prince, 2020, p.159.

Les documents où les plaintes sont enregistrées demeurent inaccessibles (Orvil (2014) : annexe 9, compilation des journaux sur Canaan entre 2010 et 2020) malgré les démarches formelles que nous avons menées auprès des responsables du Commissariat de Police de Croix-des-Bouquets. En revanche, les entretiens avec des policiers, placés dans deux antennes de police à Canaan, ont révélé, hormis deux cas de lynchage pour viol, que les violences à Canaan sont liées au foncier-soit une parcelle à plusieurs occupants ou des occupants qui cherchent à agrandir leurs parcelles à partir de celles des autres. En revanche, pour les chefs d'association auto-proclamées dans le quartier, les policiers ne sont pas seulement des agents de l'ordre et de contrôle, ils exercent aussi des pressions et des menaces contre un particulier qui aurait été en conflit avec l'un de leurs proches pour une parcelle (C.2, combite, 2019). En effet, si les premières sources des données relatives aux conflits et aux violences à Canaan sont donc informelles, dans les formes de conflits repérées semble impliquer des protagonistes de différents statuts : les occupants (statut informel) contre soit des policiers

(statut formel) ou des agents des annexes de la Mairie (statut formel) ou des professionnels des ONG(s). Pour de nombreux occupants, la violence demeure un moyen de riposter aux interventions armées des agents des annexes de la Mairie, et certaine fois, après l'intervention des policiers. Alors qu'ils sont armés, les agents des annexes interviennent sans aucun dispositif permettant de les identifier. Des citoyens membres des associations auto-proclamées et des leaders de zones ont déclaré qu'après l'arrivée de ces agents des annexes de la mairie, ils ont constaté des pertes matérielles au moment des constructions (Prince, 2020). En réaction contre l'intervention des agents des annexes non identifiés et d'autres personnes armées qui « envahissent » leurs parcelles, la population s'auto-organise. Dans ce climat de méfiance, les agents des annexes sont chassés après tant de conflits et de violences. En conséquence à ce climat de conflit et de violence, des « formes réglementaires » locales se développent et auxquelles la population locale s'accommode pour « *normer* » leurs rapports en l'absence du cadre légal et institutionnel. Elles constituent les tactiques habitantes dans leurs formes prescriptives et normatives contre les conflits et les violences au maintien de l'ordre social. En absence de l'application et du respect des cadres réglementaires institutionnels, des mécanismes de résolution des conflits et de prévention de violence ont été mis en place à Canaan.

A partir des conflits émergés dans la dynamique foncière impliquant une diversité de protagonistes (anciens occupants, nouveaux arrivés, « vendeurs », « acheteurs », témoins, chefs d'associations...) surgissent des pratiques, des cadres normatifs et des formes d'« organisation hiérarchisée » visant la protection et la sécurité des occupants et de leurs biens. Si les habitants de Canaan ont pris des initiatives pour gérer leur milieu, il demeure que l'ordre social qui s'est établi se trouve entre l'établissement des structures hiérarchisées et la participation citoyenne légitimée par le consentement de nombreux occupants. Car les « dispositifs judiciaires » mise en place par les habitants donnent une orientation « militarisée » où les conflits sont régulés par des pratiques et selon des recours hiérarchisés à partir des mots et expressions liés au langage des militaires : « commandant », « soldats », "chef ». La nécessité de gérer les parcelles et de sécuriser la zone a été à l'origine des brigades de vigilance qui empêchent des gens de prendre par force les parcelles des autres et de commettre des violences à certains endroits. En effet, l'ordre mis en place a fait l'objet de nos investigations de terrain, il convient de le mettre en évidence tel qu'il est géré et assuré par les citoyens.

7.1.2-Les brigades de vigilance : instance de jugement et modes de résolution de conflits

Pour faire face aux violences et résoudre les conflits fonciers à Canaan, les habitants se regroupent en des « brigades de vigilance »²¹⁰. Les brigadiers sont désignés par des appellations militaires (commandants, soldats, chefs, antenne, « espion (toutè) ») dans le quartier. Les brigadiers se sont donnés pour mission d'intervenir à la place des instances étatiques dans la protection et la sécurité des biens et personnes ainsi que dans la prévention et le contrôle du quartier. Assimilable au mode de structuration des « tontons macoutes » sous la dictature des Duvalier, les brigades de vigilance à Canaan sont cette forme d'autodéfense instituée pour maintenir un minimum de contrôle social et de justice comme cela a été révélé dans d'autres quartiers urbains précaires (Edouard et Dandoy, 2017). Il existe entre les brigadiers une relation de pouvoir et de soumission qui tend vers une hiérarchisation allant du grade le plus faible (espion) à celui le plus fort (commandant). A Canaan, les brigadiers sont placés sous les ordres d'un chef autoproclamé appelé « commandant »²¹¹. Il est celui qui assure à l'échelle du quartier, le dernier recours des négociations, des arrangements...Il produit aussi des jugements et accorde des verdicts et interdit des actes.

En revanche, les mécanismes de l'instauration des autres membres de la brigade entre 2010 et 2015 ont permis de comprendre que l'ordre n'était pas déterminé dans le quartier par le libre jeu des rapports de force ni par des procédés autoritaires. Il a été à l'origine d'une démarche démocratique incluant les enjeux de pouvoir de la violence, les intérêts des sous-quartiers et la valeur des solutions alternatives. Il est assuré par des procédures impliquant des groupes d'auto-défense, désignés par la capacité de mobiliser 50 membres résidents dans les sous-quartiers. Une fois la liste est complète, le leader appelé « chef », accompagné de certains membres intéressés et d'autres noms, désignés « soldats », se rend auprès du « commandant », pour valider le groupe. Ainsi les données collectées sur le terrain nous ont permis de repérer 12 brigades, 220 leaders de zones associés aux « chefs et soldats », membres de 120

²¹⁰ A la différence des milices qui sont des groupes paramilitaires armés d'armes de grands calibres (ex le Front Révolutionnaire Armé pour le Progrès d'Haïti (FRAP), la brigade de vigilance, étudié sous le terme « vigilantisme », est un mouvement social, qui prend naissance dans des quartiers où le besoin sécuritaire est nécessaire en absence de la puissance publique (Edouard et Dandoy, 2017).

²¹¹ Selon lui, sa légitimité vient du fait qu'il a été l'un des premiers qui a investi le domaine de la sécurité des biens et des personnes tant les journées que la nuit dès la création du quartier. En revanche, pour certains habitants, il instaure sa légitimité pour avoir montré publiquement sa capacité à exercer des violences à l'encontre de ceux qui s'opposent à sa décision.

associations auto-proclamées repartis dans les 14 sous-quartiers de Canaan. L'ensemble fonctionne selon des règles partagées tant au niveau des brigades que dans certaines couches de la communauté. Une règle est ici une prescription partagée entre les acteurs impliqués, qui s'imposent à eux, et conditionne leur comportement. Elle édicte quelles actions sont exigées, permises ou interdites, ainsi que les sanctions qui s'appliquent en cas d'infraction (Ostrom et al. 1994 ; Aubin, 2008).

Pour que les règles mise en place soient effectives et applicables, elles doivent s'appuyer sur un appareil coercitif et les individus qui les subissent doivent les reconnaître et les accepter dans leurs fonctions normatives et prescriptives. Ce qui suppose l'élaboration d'un ordre et la mise en place d'une instance à qui on devrait confier une « autorité » dont sa légitimité est fondée soit par accord des membres de la communauté soit par une capacité cognitive ou matérielle. Elle peut être aussi fondée sur une démonstration à exercer une certaine forme de violences à l'encontre de la population. A Canaan, il s'agit de l'instauration des brigades dont sa première forme fait référence à un « État institué dans l'individualisme et le communautarisme ». A partir de ces deux récits, les interviewés retracent la formation des brigades :

« Entre janvier et mars 2010, nous étions 17 hommes et femmes à assurer la sécurité des gens et des parcelles. Quand les gens ont commencé à habiter sous les tentes, et la terre devient rare, le quartier a connu des conflits ainsi que des cas de vols et de viols. Pour faire face à ce problème, j'ai monté une association... Comme premier coordonnateur de quartier, je propose aux autres membres du comité de désigner un « chef de sécurité ». On a fait une élection dans laquelle, les autres membres m'ont désigné comme « commandant », chef principal de la sécurité du quartier. Une fois élu, je dresse une liste de tous les « soldats » qui travaillent avec moi... » (H.7, 2018).

« [...] il y avait déjà une quantité de gens sur l'espace ayant à leur tête un coordonnateur et plusieurs comités de quartier avec des « chefs ». Il a fallu être membre d'une association pour avoir une parcelle, se protéger contre les « voleurs des parcelles », c'est-à-dire des gens qui sont prêts à tuer pour une parcelle. Selon l'intelligence de la personne et sa capacité à former un groupe de 50 membres, elle pouvait devenir un « chef ». Bon !!! A l'époque, les membres et le chef assurent la sécurité des parcelles » (H. 4, 2018).

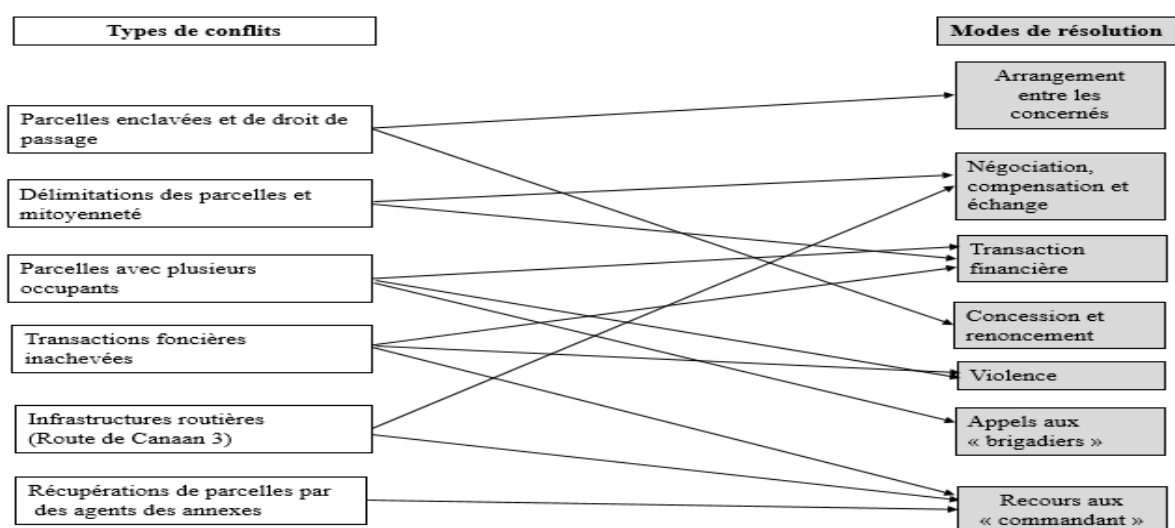
A partir du moment où les parcelles deviennent rares ; entre les nouveaux venus et les anciens occupants d'une part ; et les occupants à plusieurs parcelles et les nouveaux venus dépourvus de parcelles d'autre part ; entre les plus forts et les faibles, sont susceptible de se créer des rivalités. En absence des règles institutionnelles, en cette situation spatiale, afin de trouver des

résolutions pour sortir des climats de tensions, les usagers érigent des « règles » qui sont soit en opposition à des régimes normatifs institutionnels soit à partir d'une composante partagée entre eux selon les ressources dont ils disposent et/ ou la tradition ; soit de façon plus restreinte, à partir des arrangements locaux. Autrement dit, les mécanismes de résolution de conflits à Canaan ont généré plusieurs formes d'arrangements (types d'arrangement : compensatoire, concédé, transactionnel). L'appel aux arrangements est hiérarchisé, il implique des acteurs, et se traduit par des principes et des règles. Il obéit aussi à un ordre judiciaire de proximité. Le récit suivant témoigne l'existence de cet ordre :

« Quand, il y a un cas de violence ou de conflits, comme des viols, vols ou des escalades, les témoins informent le leader en chef de la communauté (sous-quartier ou zones). Celui-ci décide ce qui doit être décidé selon le degré de gravité de l'acte ou du conflit. [...] Si le conflit n'est pas grave, le chef discute avec les concernés pour trouver un compromis (attribution d'une autre parcelle ou compensation financière). Si le cas est grave, le chef accompagne les gens impliqués chez le « commandant », et si ce dernier n'est pas en mesure de trouver un arrangement, il les accompagne avec un policier au tribunal » (H.1, Entretien, 2018).

Il ressort de cet ordre, une procédure de jugement et de recours comme règle. L'accord est recherché d'abord au niveau local (recours au brigadier) ; puis en cas de non résolution de conflit, la personne qui n'est pas satisfaite peut recourir auprès du « commandant » du quartier en qui la justice s'individualise. Il existe à Canaan, pour les 6 types de conflits identifiés, 7 modes de résolution dont la violence en cas d'extrême vengeance (Figure 64).

Figure 64 : Les conflits et les modalités de résolutions



Source : Auteur

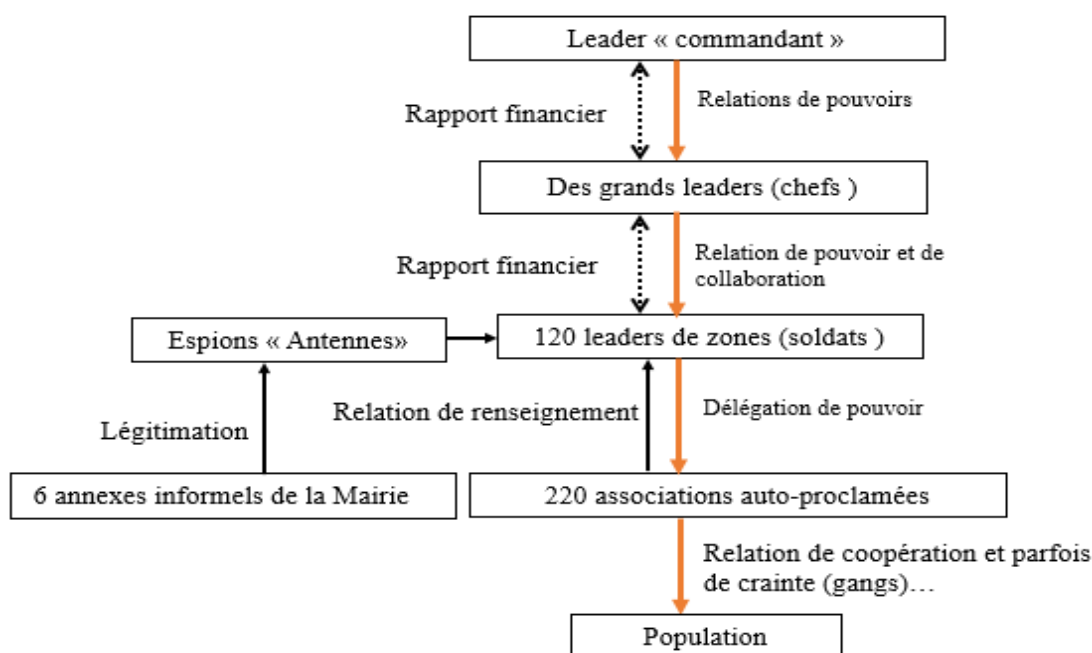
Dans les mécanismes instaurés, il existe un ordre et une procédure qui s'inscrivent dans un cadre d'une véritable hiérarchisation et un pluralisme judiciaire. Parmi les moyens et les ressources mobilisés pour résoudre les conflits, l'arrangement entre les concernés est au premier ordre. Cependant, en cas d'appel aux « brigadiers », la résolution peut prendre des formes de négociation assistée par une « autorité » symbolisée par le brigadier concerné. De surcroît, en cas de recours au « commandant », pour résoudre le conflit, celui-ci fait appel aux « chefs », les brigadiers qui collectent des témoignages réalisés sous formes de « petites enquêtes » de proximité. Les informations recueillies servent la base de la résolution. Pour trouver une « solution » le « chef » « cherche à connaître qui est le premier occupant, c'est-à-dire celui qui était là depuis 2010 » (H.1, Entretien, 2018). Pour faire valoir son autorité, le « commandant » se sert des témoignages recueillis pour fonder sa décision. En cas de résolution où les deux parties sont satisfaites sur les modalités, le « chef » ou le « commandant » réclame un frais ou une part de la compensation. Ainsi les résolutions de conflit foncier présentent certains éléments objectifs du droit. En absence du titre de propriété, les occupants instaurent un principe en fonction duquel les jugements d'attribution de parcelle s'établissent suivant le critère de temps : « *celui qui occupe la parcelle en premier, la terre lui appartient* » (C.10, Combite, 2019). Les caractères objectifs font référence aux arrangements et négociations auxquels ont recouru des occupants pour faire valoir leur « droit » et qui prennent forme parfois sur des morceaux de papier signés par les membres de la société civile, les intéressés et les témoins. Ils se présentent aussi à partir de l'implication du temps comme critère pour valider le droit et l'applicabilité de « droits ». L'éventail des mécanismes de résolution de conflits à Canaan peut alimenter des réflexions sur la gestion alternative des rapports sociaux entre fort et faibles, des gens armés et non armés ; entre chef ou partisans des chefs d'association et occupants.

Cependant, au rang des « justiciables » se discutent des faits avérés où les chefs et le commandant, acceptent en coulisse des sommes d'argent, pour résoudre le contentieux en faveur de celui ou ceux qui offre(nt) la somme concernée. Ce qui a généré dans des cas de non satisfaction, le recours à la violence : deux « chefs » sont lynchés dont l'un en 2017 et l'autre en 2018 (Prince, 2020 ; C.2, Combite, 2019). Ce qui traduit une certaine vulnérabilité des acteurs de gestion de conflits. Ainsi la négociation et l'arrangement, comme modalité de décider, prenant place lorsqu'il n'y a pas de règles capables de fixer objectivement les décisions, se révèlent limités face à la vengeance (Zartman, 2004). De ces pratiques surgissent

des formes de violence dont leurs enjeux se trouvent dans des logiques qui émanent des mécanismes de résolutions de conflits, dans lesquels apparaît, en effet, la fragilité des « figures judiciaires individualisées » émergée dans des « zones de non-droit ». Le recours à la vengeance est similaire à la violence liée à l'histoire des « tontons Macoutes » sous les régimes des Duvalier (1957-1986) dans les quartiers précaires. Des membres de brigades formées suite à des sentiments d'insécurité qui régnait sous ce régime dictatorial ont été victimes de lynchage (Edouard et Dandoy, 2017). La vengeance en cas d'insatisfaction a pris souvent la place de recours à une instance supérieure dans le cadre formel et institutionnel. Face aux vengeances qui menaçaient des brigadiers, les agents des brigades ont instauré un système de renseignement impliquant des « espions » appelés par les habitants « toutè ou antenne » (H. 9 ; 13 ; 15, Entretien, 2018).

L'établissement des mécanismes de résolution des conflits est à l'origine d'un ordre, car les données collectées à Canaan témoignent l'existence d'une hiérarchie de pouvoir informel. Celui-ci traduit à la fois une contestation et une protestation contre l'établissement de l'ordre social formel centralisé dans les villes. L'ordre établi combine des niveaux de pouvoir et de relations différentes dont l'ensemble forme une hiérarchie établie par degré selon le langage des militaires : du soldat au commandant (Figure 65).

Figure 65 : Organisation des acteurs et des pouvoirs informels à Canaan



Source : Auteur

Les données collectées ont permis de comprendre qu'il existe au sein des leaders de zones un partage de domaine. Le « commandant » semble être celui qui s'occupe de la sécurité des biens et des personnes. Il existe aussi des « grands leaders » qui s'occupent de la distribution de certain service comme l'électricité. En revanche, pour toute médiation entre les acteurs locaux et les ONG(s), il y en a un parmi les « grand leader » qui assure les rencontres, et qui est légitimé par les autres sur la base de sa capacité à parler plusieurs langues autre que le français et le créole. Outre les relations de pouvoirs et de hiérarchie développées au sein des leaders, il existe dans la population des relations de crainte et de peur qui engendrent des formes de soumissions à l'égard des leaders. Ce qui caractérise cette organisation, c'est une hiérarchie qui s'est établie dans l'informel. L'informalité n'est pas seulement à l'origine des initiatives des habitants, elle relève aussi des actions du pouvoir public. L'ensemble des relations est maintenu par des pouvoirs de nature différente : la Mairie de Croix-des-Bouquets est l'instance de validation de la composition des annexes qui valident à leurs tours les « antennes ». Tandis qu'entre les associations auto-proclamées et le « commandant », si les relations descendantes sont caractérisées essentiellement par le pouvoir et la soumission, celles montantes sont dominées par des rapports financiers et de renseignement.

En effet, les différentes formes de conflits et de violence que prennent les rapports sociaux dans la fabrication de Canaan constituent un objet d'observation privilégiée pour comprendre les pratiques réglementaires qui prévalent dans les bidonvilles en Haïti. Par le biais des démonstrations de forces, de violences, de négociations et d'arrangements, les brigadiers interviennent dans le maintien de l'ordre et la sécurité des biens et de personnes à Canaan. Soumis aux mécanismes mis en place, les occupants développent des stratégies et mobilisent des réseaux, alimentant ainsi des rapports de pouvoir et de forces en détournant les normes de droit positifs en vigueur à l'échelle nationale. Ainsi, à l'échelle du quartier de Canaan, les normes locales (arrangements) et les coutumes ont primé sur le droit positif haïtien. L'existence de cet ordre, dans un contexte de survie et du contrôle social de proximité, n'est pas propre à Haïti. De telles formes d'organisation sociale où l'arrangement et la négociation comme modalité d'action organisée selon le rapport des habitants à la loi sont aussi évoqué dans la gestion alternative des conflits et de violence par des sociologues de l'École de Chicago vers les années 1920. D'ailleurs, dans les travaux de recherche sur le phénomène aux États-Unis et en Afrique, le terme « vigilantisme » est très utilisé dans la littérature anglophone pour traduire les initiatives organisées des habitants en matière de sécurité des

biens et des personnes (Buur et Jensen, 2004 ; ONU, 2009). Il est particulièrement défini comme des mécanismes d'auto-défense : « *Vigilantism stands in sharp contrast to self-defense. Wath distinguies the vigilante from the man who merely defends himself in that the vigilante takes the law into his own hands. He does not merely protect himsrlyf, he also use the occasion to punish the assailants* » (Cohen, 1989, p.272). Cette forme d'auto-défense est particulière présente dans les quartiers marginaux de la ville. Le phénomène a été évoqué par des chercheurs de Chicago, où les habitants étaient au chômage, en précarité socio-économique et font l'expérience de conflits et de violence. Ainsi le recours aux règlements locaux a été le champ privilégié pour établir l'ordre social. La hiérarchie des recours dans le cas de Canaan dégage une particularité dans la demande d'une forme d'autorité judiciaire incarnée en un individu : le « commandant ».

7.2-Articulation entre acteurs formels et informels dans la fabrication de Canaan

L'analyse des activités de fabrication de Canaan révèle l'existence d'une organisation sociale combinant les habitants, les associations, les acteurs humanitaires et des acteurs publics. Or dans toute organisation se posent conjointement les problèmes de la coopération, de la hiérarchie, de l'intérêt multiple et divergent, de liaison, de tactiques, etc. (Boudon et Bourricaud, 1982 ; Bernoux ; 2005). Quel que soit la forme de l'organisation, le jeu d'acteur est donc incontournable dans la mesure où le mot jeu est ici entendu comme un mécanisme concret grâce auquel les acteurs structurent leurs relations de pouvoir et d'influence, et en font des instruments de coopération dans leurs modes d'organisation (Crozier et Friedberg, 1977). L'analyse de l'action stratégiquement organisée s'appuie d'abord sur l'idée que les participants d'une organisation peuvent être considérés chacun comme des acteurs ayant chacun leurs propres intérêts, c'est-à-dire il y a autant de stratégies qu'autant d'acteurs. Dans la gestion de l'action et de coopération, la stratégie est une action qui émane d'un acteur doté de volonté et de pouvoir et qui crée un lieu ou un environnement d'intervention (De Certeau, 1990). L'analyse de l'action organisée s'appuie ensuite sur l'idée que l'on peut connaître les stratégies de chacun des acteurs et les contraintes objectives auxquelles ils sont soumis ; lesquelles contraintes sont liées aux incertitudes que comporte la réalisation de leurs activités. Le jeu d'acteurs peut être reconstitué à partir de ces stratégies qui peuvent devenir rationnelles. L'analyse poursuit dans l'idée selon laquelle les acteurs doivent adopter une stratégie gagnante dans le jeu au sens qu'ils minimisent la possibilité de perte. Finalement, elle conclut que l'organisation est un phénomène sociologique qui se construit culturellement

selon les contraintes auxquelles les acteurs font face. A partir de cette grille d'analyse, le jeu d'acteurs à l'œuvre dans l'organisation de l'espace social à Canaan peut prendre des formes diverses selon qu'il s'agit des initiatives habitantes ou des actions humanitaires. Par rapport aux habitants, l'organisation la plus observée est liée aux modes de résolution des conflits fonciers et de sécurité des parcelles. Alors qu'en 2015, les données de terrain nous ont permis de révéler l'existence des jeux d'acteurs qui apparaissent dans le fonctionnement et l'exécution des projets à Canaan. Afin d'avoir des instances locales repérables avec qui les opérateurs de projet devraient rentrer en contact, les acteurs humanitaires ont mis en commun des associations de quartier pour instituer un mode d'organisation qui se caractérise par ce que nous appelons « formalisation de l'informelle ».

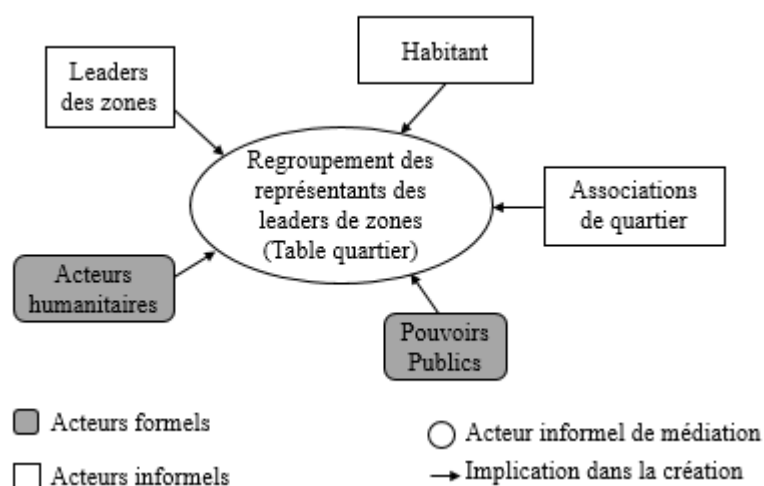
7.2.1-Les modalités organisationnelles à Canaan : formalisation des structures informelles locales

Le retour des ONG(s) et des organismes internationaux en 2015 a révélé l'existence d'une modalité organisationnelle dans la mise en place des structures locales pour exécuter leurs projets et d'avoir un ancrage dans le quartier. Par rapport à la prédominance des initiatives habitantes à Canaan, il existait dans le quartier plus de leaders de zones que d'associations, ce qui concourt à des problèmes de représentation et de pérennité au sein des associations de quartier. Dans le quartier, au moindre soupçon de projet, les associations disparaissent et réapparaissent : 65 associations²¹² de quartier en 2014 et 120 associations de zones en 2015 (Verret, et *al.* 2017). Pour pallier à ce problème de représentation, la Croix Rouge Américaine et l'UCLBP ont institué une structure composée des associations de quartiers, un représentant par quartier, des religieux, des professionnels, des commerçants, des leaders de zones, 2 ou 3 agents des annexes de la Mairie de Croix-des-Bouquets (pouvoir public local) : il s'agit de la « Table quartier (*Tab katye*)²¹³ » (Figure 66).

²¹² Par exemple, pour opérationnaliser le projet « eau à Canaan » à Canaan, la Croix Rouge Américaine et ses partenaires font face à des associations sans aucun papier justifiant son fonctionnement, et dont le siège social de plus de 80% de ces associations sont ignorés par leurs leaders.

²¹³ Au début, les membres sont élus pour 2 ans, puis la dynamique électorale a été déclinée sous la pression de nouvelles demandes d'intégration des nouvelles organisations de quartiers. Ainsi, les membres sont à la fois nommés et élus.

Figure 66 : Regroupement de leaders de zones



Source : Auteur

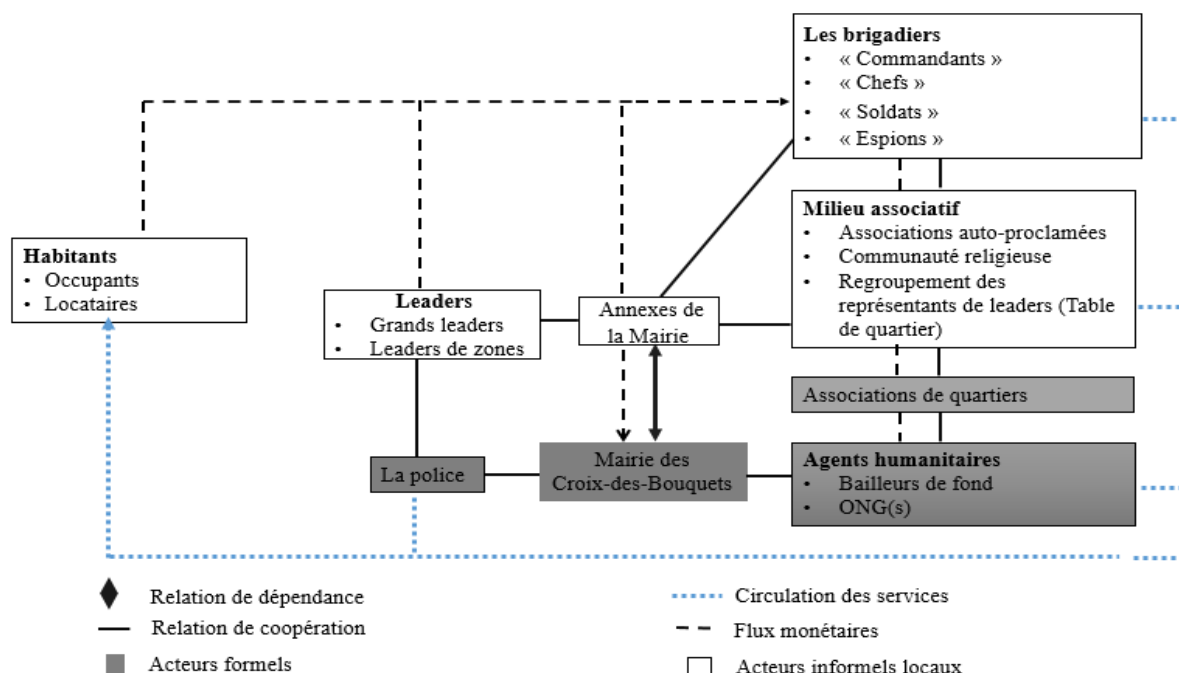
Pour l'ensemble de Canaan, il existait 9 « Tables de quartier » dont aucune ne jouissait d'une formalité administrative et institutionnelle, car elles ne sont pas enregistrées au registre des associations au Ministère des Affaires Sociales (MAS), n'ayant pas non plus une adresse pouvant servir de siège social, ni de bureau²¹⁴ pour des réceptions de communiqués. Or dans son fonctionnement, cette structure a servi d'interface dans le cadre des exécutions de projet à Canaan (C.I, Combite, 2019). Si on tient compte de la composition de cette structure, nous pouvons évoquer l'idée d'une « formalisation de l'informel » où apparaissent les principaux jeux d'acteurs, car c'est là que se posent les problèmes d'organisation liés aux enjeux, aux stratégies, aux temporalités, aux savoirs et aux cadres d'expertises différents, qui sont pourtant amenés à agir ensemble dans le quartier.

Dans un contexte d'une apparente informalité fonctionnelle a été créée cette « structure » qui se veut formelle. A partir de cette structure et au regard de la perspective des néo-marxistes, nous pouvons dire qu'à Canaan que la « formalisation des instances l'informelles locales » a été un outil au service des acteurs humanitaires. Car la « Table quartier » a assuré leur ancrage territorial en absence des pouvoirs publics locaux. Un tel mécanisme a été identifié en Afrique et en Amérique Latine comme des outils de régénérescence du fonctionnement humanitaire dont les principaux bénéficiaires sont les acteurs du système dont l'Etat, les ONG(s), les organismes internationaux (Busso, 2005, De Soto, 2006). En effet, les rapports de forces qui

²¹⁴ Les membres sont éparpillés et joignables par téléphone via un groupe de *WhatsApp* (C. 1, Combite Urbaine, 2019).

se sont développés au sein de la structure « Table quartier » lui confère un statut d'une entité administrative et politique dotée de certains pouvoirs locaux. Elle devient l'instance intermédiaire entre la mairie de la commune des Croix-des-Bouquets (via les annexes de la Mairie) et la société civile de Canaan pour faciliter aux ONG(s) et aux organismes internationaux de répondre aux exigences éthiques (parce qu'il faut concerter avant d'agir) et administrative (parce qu'il faut justifier par des formes institutionnelles). En ce sens, dans une certaine mesure, les bénéficiaires de cette formalisation ne sont pas seulement les habitants (à titre usager), mais les acteurs-opérateurs et financiers autant que le pouvoir public. Cependant, dans son fonctionnement, les activités se caractérisent par des négociations plutôt que des normes, de confiance plutôt des textes écrits. Et tout signe d'abus de confiance, le rapport entre les membres prend une tournure de violence. L'informalité telle qu'elle apparaît est loin d'être désorganisée et anarchique, elle semble être inscrite dans un mécanisme graduel de contrôle et de rendement économique, et pour cela crée des relations de pouvoir et de force. Ainsi, la nature du jeu d'acteurs semble être inscrite dans un rapport d'influence et de jeu d'intérêts caractérisé par des modes de domination institutionnelle non-réglementaire au profit de certains acteurs du système capitaliste. Le jeu d'acteurs à Canaan peut être représenté de façon la plus globale possible et selon un fonctionnement impliquant des acteurs divers et à des échelles variées (Figure 67).

Figure 67 : Relations sociales et jeu d'acteurs à Canaan



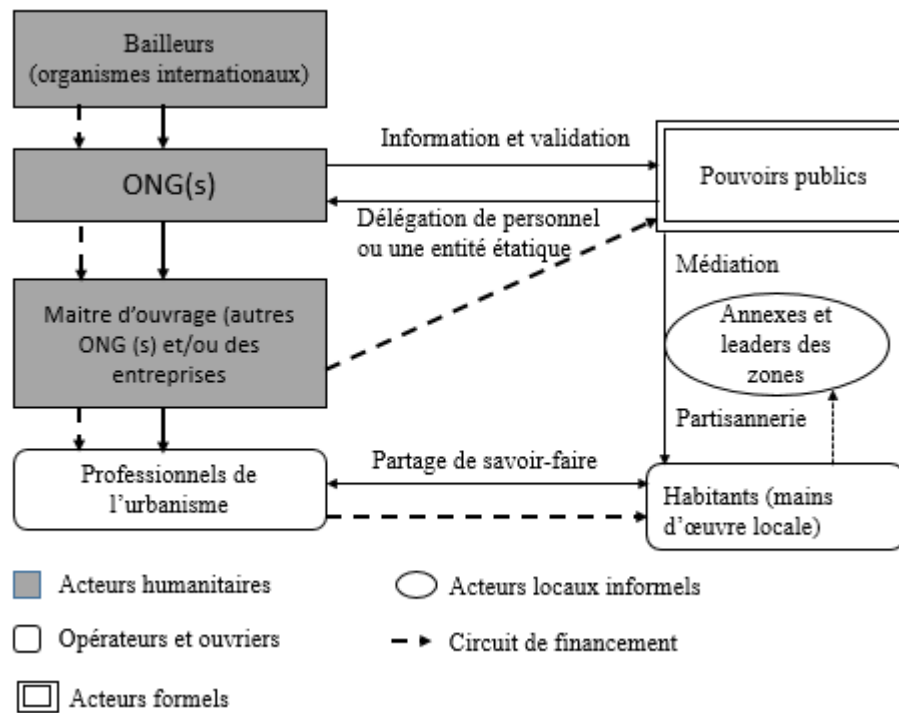
Source : Auteur

L'articulation entre les différentes composantes du jeu d'acteurs est caractérisée par des relations diverses. Dans l'ensemble des relations, il existe deux grandes circulations, celle des services et des flux monétaires. Les moyens et les ressources mobilisés par les acteurs humanitaires font des ONG(s) un acteur déterminant dans les relations des pouvoirs et d'influence. Alors que, dans des contextes formels, l'État à travers ses différentes instances est l'acteur qui fixe les règles du jeu et se positionne même en arbitrage via des normes juridiques. A Canaan, les acteurs humanitaires développent des tactiques et des manœuvres pour créer un climat permissif et propices aux exécutions des projets où le jeu d'acteurs est maintenu par des relations financières, politiques et administratives.

7.2.2- Le fonctionnement des acteurs dans l'exécution des projets entre 2015 et 2019

Outre la création de la structure « table quartier » à travers laquelle le jeu d'acteurs cristallise cette « formalisation de l'informel », dans l'exécution de 8 projets à Canaan apparaît aussi un jeu d'acteurs. Dans l'exécution des projets de pérennisation des infrastructures à Canaan sont impliqués des acteurs humanitaires, des associations auto-proclamées, des agents des annexes et des entités des pouvoirs publics. En effet, nous avons étudié l'articulation entre ces acteurs dans l'exécution de 8 projets à Canaan. Dans l'ensemble, nous avons identifié un mode de fonctionnement à partir de la phase opérationnelle. Ainsi les ONG(s) qui répondent à l'appel d'offre du projet informent, selon le domaine du projet, l'une des entités des pouvoirs publics auprès de qui ils cherchent à valider le montant fixé pour l'exécution du projet. Puis, avec le maître d'ouvrage, le pouvoir public entretient aussi des relations financières dites « commission ». Outre ces deux dimensions, l'Etat haïtien en retour fournit aux ONG(s) concernés des partenaires selon le type de projet. C'est pourquoi, les entités publiques sont aussi variées en nature et en statut (Entité autonome, Ministères, Mairie, etc.). La présence des rapports de force, d'influence, de contrôle fonde le jeu d'acteurs qui devient plus complexe parce que l'accès au financement constitue le fil de toute organisation des acteurs (Figure 68).

Figure 68 : Articulation du jeu d'acteurs dans l'exécution de 8 projets à Canaan



Source : Auteur

Entre 2015 et 2019, au cours de la deuxième phase des interventions humanitaires à Canaan, les modalités d'actions se sont complexifiées. L'acteur public qui a été absent au début du processus se révèle l'acteur qui valide l'appel d'offre et celui avec qui les ONG(s) entretiennent le rapport de pouvoir et d'influence dans l'exécution du projet. Le fonctionnement de l'exécution de 8 projets étudiés témoigne les enjeux de pouvoir, d'économie, de finance et de droit. L'interrelation entre les acteurs est dominée par de multiples relations soutenues par la logique financière en exercice : relation de contrôle, de médiation, mais aussi de partage de savoir-faire et d'information. Dans l'ensemble, deux ordres hiérarchiques fonctionnent : l'ordre de financement partant des bailleurs aux professionnels de l'urbanisme (opérateurs de terrain) et l'ordre de pouvoir à l'échelle locale partant des acteurs publics locaux aux habitants. Par ces ordres, la relation entre les acteurs témoigne la façade d'une organisation où les circuits de financement sont déterminants.

L'interrelation observée entre les acteurs a permis de révéler que tous les acteurs ne développent pas les mêmes rapports aux quartiers ; certains vont y résider et d'autres le prennent comme lieu de transit et de profits. En d'autres termes les acteurs ne constituent pas en effet un groupe homogène, ils se distinguent tant par leur relation au territoire que par leurs

modes d'actions. Dans la relation au territoire, les habitants sont ceux qui développent un encrage résidentiel par rapport à l'espace. Ils sont en quelque sorte des « acteurs endogènes » (Di Méo, 2017). En effet, l'acteur endogène se définit comme le protagoniste local enraciné ; c'est-à-dire celui pour qui l'espace reste au plus profond de son existence, et constitue une dimension existentielle. En ce sens, il serait celui qui déploie le moins de manœuvre dans l'exercice du jeu d'acteurs, car son intérêt par rapport au territoire est d'entreprendre des actions pour maintenir son existence et sa résidence à partir de l'espace. C'est pourquoi, dans l'organisation des acteurs, ils entretiennent une relation de partage de savoir-faire comme sédentaire. Par rapport au territoire, les acteurs humanitaires offrent certes des services, mais ils en tirent aussi des profits et à ce titre, ils correspondent aux « acteurs transitionnels » (Di Méo, 2017). L'acteur transitionnel est associé à ceux qui participent à la mise en place d'un territoire, puis partent et reviennent pour profiter de l'espace. Les acteurs transitionnels sont surtout ceux qui détiennent les pouvoirs économiques et politiques ; ceux qui perçoivent le quartier comme un marché avec des opportunités. En effet, il paraît que pour les « acteurs endogènes » la terre (sol) est la matière première et symbolique de leurs actions, et pour les « acteurs transitionnels », le territoire est le lieu de confirmation de leurs dépenses.

Ainsi les acteurs transitionnels sont des stratèges, c'est-à-dire des instances qui se positionnent en fonction de la logique qui fonde la réalité sociale du quartier (Dameron et Torset, 2012). Puisque l'ordre qui a prévalu à Canaan entre 2015 et 2019 n'était pas celui du cadre institutionnel étatique, les acteurs humanitaires ont opté pour celui qui, en réalité, a été plus apte à lui permettre d'atteindre son but : exécuter des projets et de consolider leurs légitimités humanitaires. Ce fait est lié à l'idée qu'en Haïti, les ONG(s) sont des organes de développement qui pérennisent le monopole des circuits de financement des projets. En effet, le stratège comme détenteur du pouvoir et de l'initiative exerce sa volonté par des influences et des pouvoirs qui, pour mettre en œuvre légitimement leurs projets, coopèrent avec les autres acteurs comme les partenaires publics, opérateurs, suppléants, auxiliaires, serviteurs, main d'œuvre sur qui repose la capacité opérationnelle des exécutions des projets étudiés. Ainsi, dans une perspective de sociologie de l'acteur, l'émergence de « formalisation de l'informel » a été une adaptation à la réalité du quartier. Dans cette formalisation les habitants et les entités des pouvoirs publics sont des calculateurs dotés d'une certaine rationalité. C'est par leur rationalité qu'ils sont aptes à entrer en interaction dans un système qui contribue à structurer leurs jeux et leurs activités (Bernoux, 2005). En revanche, l'organisation qui existe

entre les habitants prend sens dans la relation de solidarité et de mutualité qui les soude et fait développer la vie économique dans le quartier. En effet dans le système d'action observé, les activités des habitants correspondent à la fonction motrice dont le rôle social de la solidarité et l'entraide constitue un point incontournable à l'évolution du tissu de bâti du quartier.

7.3- Circulation des flux monétaires : de la solidarité entre les habitants

Pour analyser le volet économique dans l'organisation de Canaan et surtout son impact sur l'évolution rapide du quartier ; nous nous accentuons d'emblée sur les notions de l'« économie solidaire »²¹⁵ pour traduire les élans de solidarité et de mutualité qui font émerger de petites activités socio-économiques informelles (Allemand et Boutillier, 2010). Néanmoins, les termes de l'« économie de survie »-en référence aux travaux de Barthou (2008) et de Boissière et Tohmé (2018)-ne sont pas écartés pour analyser le fonctionnement de ces activités socio-économiques, car les habitants s'adaptent par des stratégies et des tactiques à la réalité sociale et le contexte d'Haïti. Même si la facette institutionnelle observée dans le fonctionnement de l'économie sociale et solidaire ne se retrouve pas dans les observations de terrains ; nous retenons l'aspect du circuit monétaire par des réseaux d'association auto-proclamée (Frémeaux, 2013). En effet, nous avons observé sur le terrain l'existence d'une « débrouillardise sociale et économique » qui émerge dans un contexte post-catastrophe et qui fonctionne au quotidien et soutenue par des liens de proximité sociale. Ce sont souvent les proches d'un membre de famille en Haïti ou à l'étranger, les amis ou des anciens collègues et/ou des camarades qui soutiennent les ménages. L'ensemble de soutiens combinés ont permis à des familles de démarrer avec une construction, un petit commerce ambulant, une petite boutique, une épicerie, etc. Cependant, bien qu'elles soient informelles, les activités socio-économiques observées sont pour la population la principale source de revenu qui assure l'évolution du quartier. En effet, elles sont informelles par définition, parce qu'elles ne fournissent aucune ressource fiscale à l'État et elles sont souvent relativement faible par rapport aux besoins des ménages et leur faible capacité d'offrir des emplois. En dépit du caractère informel des activités socio-économiques à Canaan, le coût de l'investissement dans

²¹⁵ La notion d'économie solidaire a émergé au cours de ces quarante dernières années pour traduire la prise en charge des défavorisés notamment par des réseaux d'association qui sont soutenus par des institutions ou des particuliers. Au-delà des organisations qu'elle rassemble, elle renvoie aussi à un projet politique soutenue par des coopératives, des mutuelles et des associations, définie par ses statuts non-lucratif et une gouvernance démocratique (Frémeaux, 2013).

la fabrication du quartier a été estimé en 2017 à plus de 300 millions de dollars américains²¹⁶, soit presque 1/4 du budget d'Haïti pour l'année 2018-2019 (CRA, 2017). Le fonctionnement des activités suppose une circulation monétaire et des rentrées d'argent...A partir des données collectées sur le terrain, nous mettons en évidence de façon succincte les variables économiques qui expliquent l'évolution rapide de Canaan entre 2010 et 2019, particulièrement dans la mutation du tissu de bâti et le fonctionnement de sa population. Nous analysons les mécanismes et les modalités sur lesquels les habitants s'appuient au quotidien pour survivre et surtout pour assurer le coût de la construction en dur. Nous investiguons d'abord sur l'origine des revenus des ménages avant d'analyser la circulation des flux monétaires à travers la construction et le mode d'accès à certains services urbains (eau et électricité).

7.3.1-Aux origines des revenus des ménages : du cercle familial aux réseautages

En 2018, plus de 1 milliard (13%) de la population mondiale vivent à partir des activités informelles (Forum mondial de l'économie, 2018). Cette réalité touche particulièrement les pays du Sud : 85 % du fonctionnement de l'économie dans les pays du Sud sont informelles (Cling *et al.* 2018). En Haïti, 64% des activités socio-économiques appartiennent aux secteurs informels (Aspilaire, 2014). Le secteur informel génère 50% du PIB d'Haïti soit l'équivalent d'un revenu mensuel estimé à 7 620 gourdes²¹⁷ (Bodson, *et al.* 2018). Le phénomène est particulièrement remarquable dans la RMP où 2 rues sur 4 sont occupées par des activités de « productivité » ou de « rentabilité » génératrices des revenus. Chaque trottoir accueille une variété de produit de toute sorte²¹⁸. Les gens viennent de partout de la RMP pour s'installer à des endroits où les flux de transport sont plus denses. La prédominance du secteur informel dans la RMP est à l'origine du déclin²¹⁹ des activités économiques primaires entre les années 1970 et 2000 où la valeur ajoutée du secteur primaire a chuté de 2 % pour atteindre moins 4% en 2000 (Paul, 2011). 48% des ménages de la RMP qui avaient un revenu inférieur au seuil de pauvreté (2 euro) sont passés de 75% en 1982 à 85% en 2003 (IHSI, 2003). De tels indicateurs ont permis de comprendre le recours aux activités informelles dans les quartiers

²¹⁶ Soit l'équivalent de 255 millions d'euro

²¹⁷ Soit 190,5 \$US ou 161 euro

²¹⁸ Outre les vêtements, ils sont en majorité des produits de consommation immédiate associée à la restauration, marchand de nourriture ambulants et de boisson gazeuse...

²¹⁹ Le déclin a été observé dans l'économie paysanne qui a connu une décroissance en 1993 et 1994 de l'ordre respectif de de moins (-) de 9 % et moins 11,2 % (IHSI, 2003).

urbains où la population se débrouille pour se nourrir, se loger, se soigner, etc. C'est cette même débrouillardise économique que l'on retrouve à Canaan, et qui constitue les principales activités économiques des habitants. A Canaan, elle évolue en passant d'une dynamique foncière à l'installation d'une variété d'activités socio-économiques dont l'accès est payant pour les ménages et donc très lucratif pour les leaders des associations auto-proclamées.

L'une des premières sources de revenu des habitants de Canaan a été les transactions foncières. Dans la phase initiale de la fabrication du quartier, les transactions foncières ont été pour de nombreux leaders de zones et d'habitants une source de revenu. En décembre 2010, l'accès aux parcelles situées aux alentours des routes nationales No 1 et 3 a été monétisé : les leaders de zones auto-proclamés qui ont accaparé ces parcelles ont démarré les transactions foncières par des échanges monétaires : « en allant sur le site de Canaan, j'ai établi un premier contact avec « un chef ²²⁰ » qui sillonnait sa zone pour m'indiquer des parcelles en « vente » estimées à 300 m² environ au prix de 60 000 gourdes²²¹. Le marché a été conclu ; un premier versement de 35 000 gourdes²²² lui a été donné » (H.13, Entretien, 2018). Tandis que, pour la même parcelle, dans le cadre formel, le prix peut varier selon la zone entre 3 000 et 5 000 dollars américains. Outre les frais des procédures dans les démarches formelles qui sont écartés, les transactions foncières se faisaient par des versements progressifs.

En 2013, le prix des parcelles a augmenté: le prix d'une parcelle de 120 m² –soit moins que la moitié de celle de 2010-variait de 1 000 à 2 000 dollars US selon qu'elle soit située respectivement loin ou proche des routes nationales numéro 1 et 3. En 2018, la valeur de cette même parcelle a augmenté entre 20 à 40 fois de plus, car nous avons constaté sur le terrain des affiches indiquant « des parcelles avec des maisons à vendre »²²³ au prix de 50 à 100 milles dollars américains (C.1, Combite, 2019). Ainsi, si en 2010, Canaan a été le lieu de refuge des sinistrés; en 2019, il est ; pour les plus pauvres, une source de loyer à bon marché ; pour certains professionnels (enseignants, avocats, et autres), une zone d'investissement à haut risque ; pour d'autres un endroit à opportunité et de profits; pour l'État central, une

²²⁰ Chaque zone de Canaan en 2017 a eu un chef autoproclamé se donnant des moyens pour agir sur le foncier.

²²¹ Soit l'équivalent de 1 000 dollars américains et 885 euro à l'époque.

²²² L'équivalent de 540 dollars et 456 euro

²²³ Dans les affiches, il y avait des numéros de téléphone. Nous avons contacté les concernés pour discuter des prix. En Haïti, dans les pratiques des transactions financières, dès que la valeur marchande, d'une ressource commence à augmenter, les échanges ont tendance à être effectués en dollars américains. Dans les discussions avec des concernés, lorsqu'ils nous ont renseigné sur le prix, ils ont insisté sur le paiement en dollars.

source de richesse contre-productive à la fiscalité publique; et pour la municipalité, entres autres les annexes de la Mairie, une source de corruption via le prélèvement des taxes à l'informel (Petter, et *al.* 2020).

En 2015, outre le foncier, il existe aussi une diversité d'activités socio-économiques qui se sont développées à partir du moment où les habitats commencent à se solidifier et que le quartier se densifie. Les résultats des observations de terrain et des données collectées ont permis de dresser un portrait des principales activités socio-économiques des habitants du quartier. A partir des observations de terrains, nous pouvons subdiviser les activités en 5 grands domaines : la transformation, la construction, la consommation, le commerce et le service (Tableau 25).

Tableau 25 : Domaines et principales activités socio-économiques à Canaan

Domaines	Types d'activités économiques		Nombres moyens	Moyenne des employés
Transformation	Usines	Fabrication de « bloc »	1	18
		De glacier	2	12
	Boulangers		6	20
Construction	Boutique de matériaux de construction		22	88
Consommation	« Restaurants »		20	80
	Hôtellerie		4	30
	Dépôts de boissons gazeuses		21	63
	Provisions alimentaires		31	69
	Points d'eau potable		120	120
Commerces	Petites unités familiales (« boutiques et dépôts de boissons gazeuses »)		77	154

	Ambulants		...	...
Services	Ecole		33	297
	Eglise		27	51
	Santé	Pharmacie	13	15
		Centre de santé	5	20
	Pompes funèbres		2	10
	Electricité		...	...
	Bureau de transfert d'argent		12	40
	Agents téléphoniques mobiles		23	23
	Dames de ménages (servantes)		...	...
	Jeux de hasard (loterie)		50	100

Source : Auteur

Les activités de services représentent environ 47% des activités rentables dans le quartier. Elles regroupent les secteurs éducatifs, sanitaires ainsi que l'accès à certains services comme l'électricité. Contrairement²²⁴ aux articles 32 et ses alinéas, l'accès à l'éducation à Canaan est considéré comme des activités à but lucratif pour les fournisseurs et payant pour les usagers. Leurs rentabilités sont estimées à 20% des activités économiques du quartier. Les points de distribution de produits de consommation sous forme de petites unités commerciales et familiales constituent une source de revenu importante estimée à 14% des activités observés. L'accès à l'eau potable constitue une source de revenu pour de nombreux ménages : pour l'ensemble du quartier, ils représentent 10% des activités (Bodson et al. 2018). Le secteur alimentaire combinant les provisions alimentaires et les dépôts de boissons gazeuses constituent une source de revenu importante (Figure 69).

²²⁴ L'article 32 et alinéas 1 à 4 stipule que l'éducation est charge de l'État qui doit veiller sur à la formation physique, intellectuelle, morale, professionnelle, sociale et civique de la population. L'article 32.2 a surtout insisté sur l'enseignement primaire qui est obligatoire sous peine de sanctions.

Figure 69 : Petit commerce alimentaire (Boutik en créole) dans le sous-quartier Canaan 3



Source : Auteur, 2019

Au-delà des activités qui sautent aux yeux des visiteurs du quartier, il existe aussi une « coopérative » à l'origine des initiatives habitantes à Canaan qui fonctionne dans la discrétion et sur la base de confiance entre les membres (C.1, Combite, 2019). L'objectif fixé par les membres a été de soutenir des ménages qui peuvent avoir des problèmes financiers en dessous de 5 000 gourdes²²⁵ a affirmé le président des annexes de la mairie (H.5, Entretiens, 2018). Cette structure s'appelle « Mutuelle de solidarité et association villageoises d'épargne et de crédit ». En revanche, nous n'arrivons pas à accéder à des documents pouvant justifier son existence, mais à travers les entretiens, des habitants ont affirmé et témoigné que la coopérative de Canaan leur a aidé plusieurs fois. Il semble que le succès de cette structure a permis une augmentation de ses membres et de son capital social : le nombre de membres passe de 100 en juin 2018 à 250 en décembre de la même année. Son capital est estimé à environ un million de gourdes²²⁶ (C. 1, Combite, 2019). Elle est à l'origine de la société civile à partir d'un projet visant surtout à soutenir les gens les plus vulnérables.

Les résultats des données connectées ont révélé également l'influence de la diaspora haïtienne sur la vie socio-économique des habitants de Canaan. De façon générale, la diaspora occupe une place importante dans l'économie nationale : pour la décennie de 2010 à 2015, par exemple, les transferts d'argent de provenance de la diaspora haïtienne a été estimé à 20 millions de dollars américains (Aubert, 2017). A Canaan, 4 ménages sur 10 vivent des

²²⁵ Soit l'équivalent de 50 dollars américains ou 42 euro.

²²⁶ Soit l'équivalent de 20 milles dollars américains et 18.5 milles Euros

transferts d'argent venant d'un proche soit de l'étranger ou d'autres villes (Paul, 2016). Les bureaux de transferts d'argent internationaux sont diversifiés dans le quartier : Uni-transfert, Money gram, Cam-transfert (Figure 70).

Figure 70 : Bureau de transfert d'argent international et national



Source : Auteur, 2018

A Canaan en 2019, nous avons répertorié 23 bureaux de transferts d'argent mobiles rattachés à des compagnies téléphoniques sous le nom de « *Moncasch* », puis « *Tchotcho mobil* »²²⁷. Les transferts sont réalisés à partir des téléphones portables des expéditeurs et des bénéficiaires en collaboration avec deux entreprises privées (Sogebank et la Digicel). Pour assurer le transfert, 10 à 20% du montant transféré est prélevé. Par leur rapidité et leur efficacité, et compte tenu du fait que la majorité des ménages n'ont pas de compte en Banque (80 à 90% de la population haïtienne n'ont pas un compte en Banque), ces structures financières permettent l'existence d'une circulation monétaire au quotidien (C.1, Combite, 2019). Par ces structures, une faible couche de la population a aussi un emploi, elles ont permis à d'autres de vivre de la générosité et la solidarité des proches.

²²⁷ Le service d'argent mobile est lancé officiellement en 2011 par la compagnie téléphonique de la Digicel. Il est disponible à travers des téléphones des usagers, des points de recharge et des retraits d'argent.

7.3.2-Analyse des coûts de l'auto-construction et d'accès aux services dans la précarité et l'informalité

Contrairement aux autres bidonvilles dans la RMP qui prennent 30 ans en moyenne pour consolider le tissu de bâti, la rapidité de l'évolution des habitats à Canaan (10 ans) est forcément le résultat d'un investissement des ménages. Ainsi, l'analyse des coûts de l'auto-construction et d'accès au service d'électricité peut nous éclairer sur des rapports entre les habitants et la praxis urbaine locale. Elle peut aussi nous renseigner, de façon plus générale, sur les procédés de construction dans la précarité et l'informalité ainsi que sur les modalités mis en place par les habitants pour accéder à certains services. Notre analyse s'appuie sur l'organisation entre d'une part « fournisseur » et « bénéficiaire » des services, et d'autre part entre « maître d'ouvrage » et « maître d'œuvre » dans les procédés de construction des habitats en dur. En effet, nous nous intéressons à l'espace social et aux acteurs impliqués dans la circulation d'argent.

Les observations et les enquêtes réalisées sur le terrain ont révélé que les habitants de Canaan n'ont pas tardé à lancer des initiatives d'autogestion de leur cadre de vie face au désengagement de l'Etat. Des organisations de quartier souvent auto-proclamées se sont formées au fur et à mesure pour enfin recourir à des moyens d'amener des services jusqu'aux ménages. Au cœur des initiatives organisationnelles se trouve des préoccupations pour accéder aux services de l'eau (potable) et à l'électricité ainsi qu'à l'assainissement. Ainsi, il a été constaté que, sans aucune intervention du pouvoir public, le quartier de Canaan possède des fils et des poteaux électriques raccordés à l'Electricité d'État d'Haïti (EDH), ainsi que des appareils techniques par lesquels l'énergie est fournie et livrée jusqu'aux usagers (Prince, 2020). Il y a forcément au moins une personne ou des associations qui en sont à l'origine, ainsi que des techniciens qui s'en occupent (Figure 71, image 2). De telle technicité est aussi observée dans le cadre d'un projet « Eau à Canaan »²²⁸ où se sont les habitants, qui par leurs savoir-faire ordinaire (réchauffement des tuyaux pour les maintenir attachés) ont déployé des techniques pour installer les dispositifs techniques de circulation de l'eau (Figure 71, image 1).

²²⁸ Lancé par OIM en 2017, le projet demeure en 2020 inachevé.

Figure 71 : Services urbains (eau et électricité)



Source : Auteur, 2018.

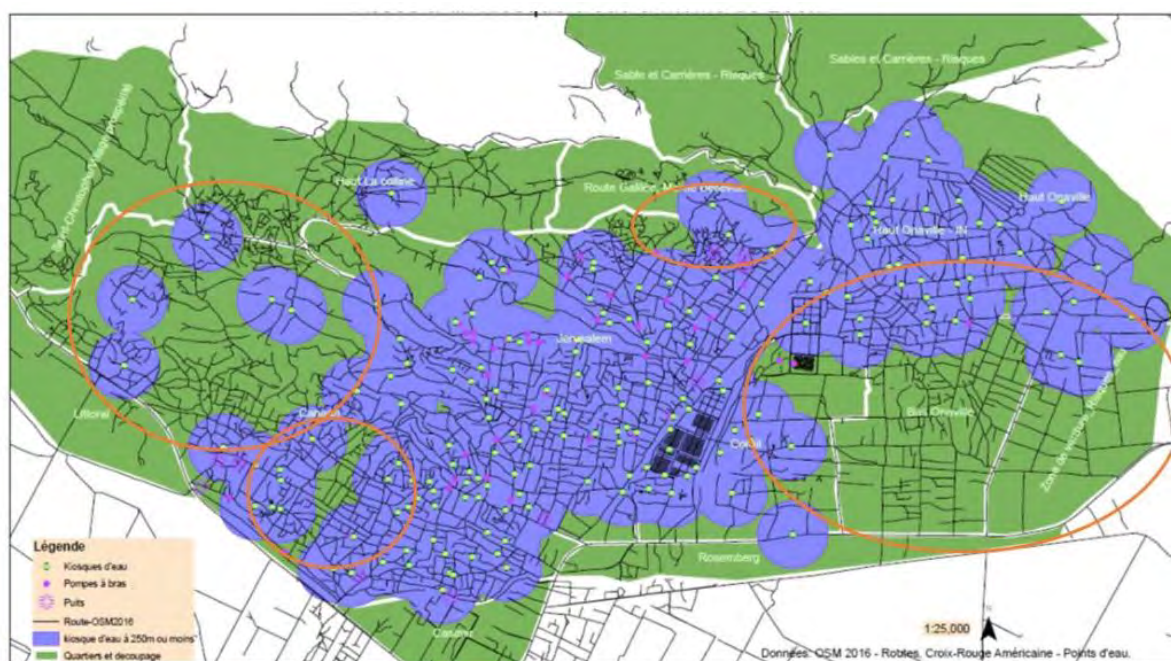
Sans aucune intervention des opérateurs publics, 27% sur 389 ménages interrogés affirment avoir accès à l'électricité (Jérôme et *al.* 2017). Quant au coût de telles initiatives, des habitants ont déclaré avoir fourni à une tierce personne 5 000 gourdes²²⁹ par année-soit l'équivalent de 417 gourdes par mois (Prince, 2020). Ce montant est versé à égalité entre les participants, comme cotisation pour avoir accès à l'électricité (Cahier de note, 2017). Or malgré l'augmentation du coût énergétique depuis la circulaire de la direction de l'EDH en 2009, la valeur payée par les usagers de Canaan dépasse celles des usagers moyens en situation normale. Pour les usagers résidentiels moyens, le prix passe de 150 à 300 gourdes par mois (Soirélus, 2009). En d'autres termes, le fournissement de l'énergie à Canaan est un gain pour des tierces personnes qui se charge de la création des moyens et de la distribution de courant au détriment des ménages les plus pauvres. Alors qu'en 2018, le coût du service de l'électricité a été pour le gouvernement une perte d'environ 20% de la prévision, à Canaan entre 30 000 et 40 000 ménages sont branchés (RINA Consulting et Gouvernement haïtien, 2019). C'est aussi la même réalité pour les autres bidonvilles de la RMP (Goulet, 2006, Jean-Baptiste, 2017). Les déficits à court et à long terme pour le pouvoir public en termes de fiscalité risquent d'augmenter, car les usagers ont augmenté à partir du renforcement des dispositifs des distributions : en 2019, les poteaux et les fils desservant l'électricité a été augmenté de 40% grâce au programme d'amélioration de l'accès à l'électricité en Haïti. Alors que ce programme a visé le renforcement de l'accès par des mécanismes formels, les moyens mis en place par les leaders de zones pour faire circuler l'énergie résident en un système de réseautage axé sur des liens de voisinage et du

²²⁹ Soit l'équivalent de 50 euro

secteur religieux. 54% de l'énergie consommée dans la RMP passent à travers des circuits similaires dont l'impact s'élève à des déficits de 3.4 millions de gourdes pour l'exercice fiscal de 2018 et 2019 (note de discussion prise en 2020 avec le responsable du bureau de l'énergie en Haïti).

L'accès à l'eau courante et potable constitue pour les usagers une dépense importante. Contrairement à l'idée attribuant l'accès à l'eau à une logique d'administration publique ; à Canaan, l'accès à l'eau potable relève essentiellement à la charge des ménages. La densité des points d'accès à l'eau peut traduire les modes de distribution et les disparités spatiales dans les prix de l'eau destinée aux ménages. La distribution de l'eau potable représente la plus grande proportion des infrastructures de service. Les points de distribution d'eau sont estimés à 237 dans le quartier (Figure 72).

Figure 72 : Points d'infrastructure d'eau à Canaan en 2016



Source : Bodson, et al. 2018a, p.240.

Les infrastructures des points d'eau identifiés sont soit des kiosques d'eau potable, soit des pompes à bras soit des puits dont l'ensemble couvre 93% du service en eau (Bodson et al. 2018). En effet, la densité des infrastructures d'eau est liée au fait que l'accès à l'eau est payant pour les usagers et lucratif pour les fournisseurs : en 2016 le prix d'un gallon (3,78 litres) varie en moyenne entre 7 à 10 gourdes entre 2013 et 2017. Cependant, entre 2018 et 2019, le prix d'un gallon a augmenté, il passe de 10 à 25 gourdes. Si l'on considère la base de

la composition des ménages dans la RMP, soit 5 personnes en moyenne, un gallon c'est l'équivalent de la consommation moyenne d'une journée pour les ménages. Ce qui suppose 7 gallons par semaine et 30 gallons par mois, soit un coût de 750 gourdes²³⁰ par mois. Or outre l'eau potable, les ménages doivent aussi se procurer de l'eau à usage domestique (courante) dont le prix moyen est estimé entre 5 et 10 gourdes par 5 gallons (bokit) pour un ménage. En raison de 15 à 25 gallons utilisés par jour pour se doucher et cuisiner, un ménage de 5 personnes dépense par mois entre 2 250 et 7 500 gourdes. En conséquence, ajouté au prix de l'eau potable, la dépense moyenne pour accéder à l'eau à Canaan peut être estimée à un coût situé entre 3 000 et 8 250 gourdes²³¹. Autrement dit, la dépense moyenne pour avoir accès à l'eau par le circuit formel tant en Haïti que n'importe quel pays du Nord est inférieur à la somme estimée pour un ménage de 5 personnes à Canaan. En France par exemple, pour un ménage de 5 consommateurs, le coût de la facture ne dépasse pas les 35 euro, soit l'équivalent de 2 340 gourdes. Pareille, pour un ménage de même taille en Haïti, il ne dépasse pas la somme de 2 500 gourdes par mois en cas d'accès régulier. Le même contraste pour accéder à l'eau dans les bidonvilles en Afrique du Nord a été observé : le coût de la consommation de l'eau dans les bidonvilles à Casablanca a été estimé à 10 fois plus élevé que celui de la ville au Maroc (Tribillon, 2013).

Le coût d'accéder à l'eau a aussi une incidence sur celui de la construction des habitats en béton. Pour passer d'un habitat provisoire à un habitat permanent à Canaan comme dans tout bidonville de la RMP, cela a un coût. Celui-ci combine outre l'achat de l'eau et des matériaux de construction ainsi que les frais alloués aux mains d'œuvre, les dépenses liées aux pratiques du système d'entraide qui existe. Autrement dit pour construire un habitat en dur, il existe des capitaux que l'on peut calculer et d'autres qui relèvent de ce que De Soto (2005) appelle « capitaux morts »²³², c'est-à-dire ceux qui rentrent dans des circuits socio-économiques invisibles. Par exemple, il est de tradition en Haïti, qu'il revient aux ménages « maitre d'ouvrage » d'assurer la nourriture des gens impliqués dans le chantier au quotidien, de leurs fournir de l'eau et de quoi à se laver après les journées de travail, ce qui constitue des coûts supplémentaires aux dépenses quotidiennes. En revanche, pour ces coûts, si les données collectées ne fournissent pas d'éléments pour éclairer notre analyse socio-économique, elles

²³⁰ Soit l'équivalent de 8 euro.

²³¹ Soit l'équivalent de 89 euro en moyenne.

²³² Les capitaux morts traduisent une richesse, un capital, non liquide qui ne peut pas insérer dans les circuits du système économique du capitalisme en termes de valeur monétaire.

constituent néanmoins, un point que nous avons pris en compte pour évaluer les paramètres de solidarité et de mutualité dans la construction.

Il est un fait que le coût d'une construction d'habitat permanent à Canaan n'est pas prévisible, car dans le circuit de financement et de dépense informelle, les sources de financement ne sont pas sûres. Il ne peut non plus être fixé a priori, car « *pour démarrer une construction en dur à Canaan, il faut 3 à 5 ans d'économie pour ceux qui travaillent ou « un gagnant du gros lot » d'une loterie pour les amateurs des jeux de hasards ou encore avoir « un membre de la famille dans la diaspora »* » (H.14, Entretien, 2018). En d'autres termes, l'accès à l'argent est déterminant dans le processus de construction. L'argent, dans ce contexte, est un outil puissant, c'est-à-dire une instance qui occupe une position centrale dans l'évolution des habitats. Par définition, Simmel (2009) entend par argent un pur outil, destiné à faciliter à un sujet d'agir sur soi, sur un objet ou sur l'autre. L'essence de cet outil est dans le pouvoir incitateur d'agir, car l'accès à l'argent est ce qui donne sens au monde pratique et pragmatique ; aux initiatives habitantes, leurs caractères le plus visible dont l'évolution des habitats est l'une des manifestations. A Canaan, la façon dont les ménages ont accès à l'argent est déterminant dans le processus de fabrication et les modalités d'habiter, car l'argent comme outil et moyen, agit sur la construction de l'habitat tant en qualité qu'en quantité ainsi que sur la durée. Nombreux sont les habitants qui achètent des matériaux et les empilés au fur et mesure. En règle générale, les habitants commencent par acheter d'abord des camions de sables (4 500 gourdes en moyenne par camion)²³³ ; puis des roches (5 000 gourdes en moyen)²³⁴, ensuite des fers dont certains finissent par oxyder dans l'humidité. Paradoxalement, ils sont souvent forcés à les acheter à l'avance pour éviter l'augmentation du prix, car chaque année, le prix des matériaux augmente. Par exemple un sac de ciment coûtait 405 gourdes en 2018, tandis qu'en 2020, il passe à 800 gourdes. Ainsi, les achats à l'avance, selon des habitants, est une stratégie pour amorcer le coût de la construction. En conséquence, pour certains ménages, la construction peut être démarrée avec seulement la fondation et l'implantation de la base (*sòl kay la*) (Figure 73). La base de la construction se fait avec des sables, des roches, du ciment et des fers (Figure 73). Dans de nombreux cas, elle se réalise avec le soutien des proches de la famille et rarement par l'appui d'une tierce personne qui réclame en moyenne 2 500 gourdes pour fouiller les tracées de la fondation (H.4, Entretien, 2018).

²³³ Soit l'équivalent de 187 euro

²³⁴ Soit l'équivalent de 208 euro

Figure 73 : Début de construction d'un habitat permanent



Source : Auteur, 2018

Le temps nécessaire pour achever la construction d'un habitat en dur à Canaan est relativement long, notamment en raison des difficultés qu'éprouvent les habitants à travailler de façon régulière pour gagner un peu d'argent. Dans certains endroits, il existe des parcelles qui sont assainies et habitées sans démarrer la construction en dur. Il existe des parcelles inoccupées et des unités de constructions inachevées et /ou abandonnées, en raison de problèmes variés entre autres financiers (notamment lorsque les agents des annexes réclament un montant que l'occupant n'a pas). Or compte tenu du coût relativement élevé des logements en ville et le risque de perdre leurs parcelles, certains habitants continuent à habiter sous des tentes et économisent l'argent du loyer pour l'investir dans la construction. L'état de la construction que montre l'image de la figure précédente, traduit la fin d'un premier stock de matériaux. A l'arrière-plan, l'image évoque le logement du ménage. Le caractère graduel de la construction peut renforcer la précarité et la vulnérabilité de l'habitat, car le temps d'accumuler de l'argent pour redémarrer la construction, certains matériaux risquent d'être inutilisable, c'est le cas d'un habitant qui raconte sa perte d'une dizaine de sac de ciment faute de manque de sable sur le chantier (H.6, Entretien, 2018). Exposé au parquet pendant longtemps, les ciments s'endurcissent et deviennent inutilisables, alors que le coût de

l'ensemble fait la somme de 5 500 gourdes²³⁵. Une telle somme est l'équivalent du revenu moyen de 3 mois pour les ménages à Canaan (Bodson, et al. 2018 ; H.6, Entretien, 2018). On en déduit qu'au final, la construction des habitats permanents à Canaan est le résultat des investissements successifs dans un temps non déterminé a priori. Cette manière d'habiter est loin d'être un cas isolé, elle est une modalité d'habiter correspondant à des situations économiques similaire dans les pays du Sud.

Les données analysées ici ont évoqué une modalité d'habiter précaire évolutive plus adapté aux accès progressifs à l'argent. Elles ont permis de mettre en évidence un système productif localisé de construction d'habitat. En effet, le système d'auto-construction s'inscrit dans des liens de solidarité et de mutualité, mais aussi dans des tactiques habitantes pour avoir un capital financier pour démarrer leurs habitats. Il existe aussi une rationalité et une pragmatique régulée par un corps de métier combinant expertise habitante (« *bòs mason* » en créole haïtien) et un soutien des opérateurs programmes accessibles selon le marché. L'implication de ces derniers font fonctionner les petites activités économiques, qu'ils soient petits commerçants, petits entrepreneurs, communauté religieuse.

En 2016, l'implication des agents des annexes de la mairie de Croix-des-Bouquets dans le processus a introduit le fait de l'« autorisation de construire ». Alors qu'au regard de l'article 31 de la loi du 29 mai 1963²³⁶, la livraison de permis de construire est à la charge de la municipalité (Direction technique de génie municipale), les agents des annexes revendiquent un frais estimé entre 25 à 50 gourdes par mètre carré de construction. En revanche, les agents des annexes affirment avoir livré des « autorisations de construire » et non des permis de construction sous prétexte qu'il y a une différence entre les deux (H.15, Entretien, 2019 ; C.1, Combite, 2019). Si en droit de l'urbanisme, un permis de construire est une autorisation préalable fixant la généralité de la construction dans le strict respect des règles de l'urbanisme et de construction en chantier (CIAT, 2013) ; selon le directeur des annexes, l'autorisation de construire consiste justement à une forme d'entente (négociation) entre les agents des annexes et les habitants des abris provisoires voulant construire un habitat en dur. Selon lui, cette autorisation permet aux habitants, d'une part, d'enregistrer leurs parcelles de terre dans un document faisant office d'archive de l'annexe, et de recevoir, d'autre part, un accord verbal de

²³⁵ Soit l'équivalent de 230 euro

²³⁶ Cette loi établit les règles relatives à l'habitation et à l'aménagement des villes et des campagnes en vue de développer l'urbanisme sur le territoire national haïtien.

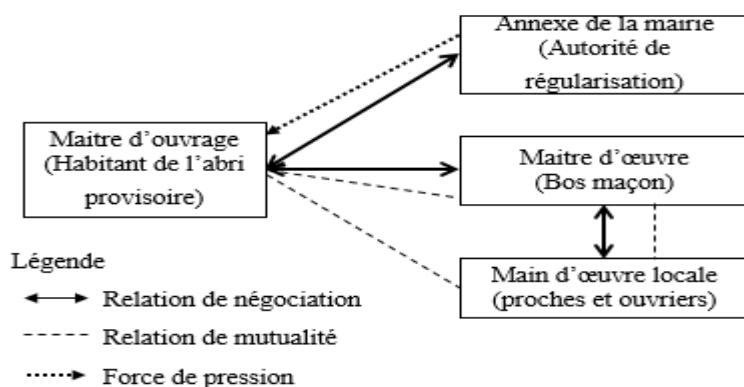
la part de la direction des annexes (C.1, Combite, 2019). Dans ce sens, le directeur se montre être confiant dans cette différence lorsqu'il affirme :

Les annexes ne donnent pas de permis de construction, mais des autorisations, car entre les deux, il y a toute une nuance [...] Les critères de permis de construction relèvent de la compétence du génie municipal. Ce que nous livrons dans les annexes, c'est une autorisation de construire qui facilite aux habitants vulnérables de sortir d'un habitat provisoire à un habitat permanent en dur. Cependant, si l'habitat a une grandeur imposante, nous referons la demande à la mairie centrale, notamment au génie municipal. Pour avoir cette autorisation de construire, la direction des annexes exige un frais à celui qui vient demander l'autorisation de construire (C.1, Combite, 2019. Annexe 9).

Pour rendre opérationnel et public les procédés d'octroiement des « autorisations », le 22 mars 2017, la mairie des Crois-des-Bouquets a publié trois arrêtés municipaux dont le premier porte sur « *la gestion de construction à Croix-des-Bouquets et à l'obtention de permis de construire* », le deuxième « *sur la gestion des biens du domaine privé de l'État dans les limites de Croix-des-Bouquets* » et le troisième *sur le numérotage des maisons de la Croix-des-Bouquets* (Le Nouvelliste, 2017, a.b.c). En dépit du fait que le Ministère de l'Intérieur et de la Collectivité Territoriale a exigé le retrait de ces arrêtés, la pratique de négociation de l'autorisation continue. En 2019, environ 70% des chantiers de la commune sont enregistrés à Canaan (Haïti-Libre, 2019). La mairie de Croix-des-Bouquets a créé une commission le 01 avril 2019 dont l'objectif est de travailler sur les critères de livraison officielle de permis de construire à Canaan. Selon le Maire de la commune, l'enjeu est complexe, car il n'y a pas de texte de lois répondant à la situation des habitants à Canaan : autrement dit, légalement les habitants n'ont pas le droit de construire, et de fait, c'est à Canaan, qu'il y a plus de chantier en cours dans la commune sans qu'elle soit pour autant en mesure ni de les contrôler ni d'en prélever des taxes. Dans ce flou de droit, la négociation en coulisse prédomine, et en cas de refus, les agents des annexes exercent une force qui se matérialise par des pillages des matériaux et d'outils de construction ainsi que des violences (H.25, Entretien, 2019).

Ainsi, dans les procédés d'auto-construction de l'habitat permanent à Canaan apparaissent une forme d'organisation où le mot « négociation » est au cœur. « De la fondation (fouille du sol) à la construction, tout se négocie » (H15, Entretien, 2019). Négocier traduit ici pour les habitants à Canaan l'établissement des règles pour réaliser la construction. La négociation réside dans le fait de proposer et de discuter sur les modalités des échanges monétaires (aspects financiers) et les règles fixées (aspect normatif) (Figure 74).

Figure 74 : Procédés de construction des habitats permanents à Canaan



Source : Auteur

L'habitant de l'abri provisoire (maître d'ouvrage) doit négocier d'abord avec les agents des annexes pour l'obtention d'une « autorisation de construire » qui est conclue par un échange monétaire située entre 2 500 et 100 000 gourdes. Par le fait que la construction s'étend sur une durée non définie, presque tous les chantiers connaissent une pluralité de maîtres d'œuvres allant de la prise des mesures pour l'implantation et la distribution des pièces à l'exécution de la construction. La distribution de rôle dans l'exécution de la construction se fait souvent par le maître d'ouvrage. Autrement dit, tout au long du processus se développe une interdépendance qui se caractérise par des relations variées selon le rapprochement du maître d'ouvrage aux acteurs de construction. Les choix techniques effectués sur le type de toiture impliquent aussi d'autres acteurs avec qui la négociation se redéfinit. Par exemple, pour la sécurité du chantier, le maître d'ouvrage doit négocier aussi avec les « chefs » (soit des brigadiers ou des leaders de zones) pour empêcher de « voler les matériaux et les outils laissés sur le chantiers » (H13, Entretien, 2018).

L'analyse des modes d'actions organisées à l'œuvre dans le processus de fabrication de Canaan a mis en évidence un point de vue s'inscrivant dans le champ de la sociologie urbaine. La mise en évidence de ce champ d'action organisée pourrait compléter les points de vue à partir d'une expérience empirique où l'articulation entre les acteurs se caractérise par des formes de hiérarchie sociale et une combinaison d'acteurs formels et informels. Dans les organisations mise en œuvre pour résoudre les conflits apparaît une forme d'« institution militaire » observable à travers le langage utilisé pour traduire l'existence d'une brigade de vigilance. Du « commandant », assimilé au principal « chef » aux « agents de renseignement », associé aux « espions ou antennes (toutè) » se développent des relations de pouvoirs et de soumission ainsi que des rapports monétarisés. Les résultats ont permis de

constater que dans quasi toutes les relations entre les acteurs, il existe une circulation monétaire, alors que dans les procédés mis en place pour accéder aux services de l'électricité et à l'eau ainsi que ceux de la construction ; les dépenses des ménages dépassent largement leurs revenus moyens. Ce qui constitue un contraste dans les modalités d'habiter les bidonvilles. Le contraste est aussi remarquable lorsque l'on analyse les coûts des interventions des acteurs humanitaires dans la pérennisation des infrastructures existantes. C'est dans l'établissement de l'ordre social à Canaan et l'existence de ces contrastes que se dessine le jeu d'acteurs où les intérêts et les mobiles des actions sont diversifiés et divergents. En effet, au cours de la période de 2010 à 2020, le processus de fabrication de Canaan est caractérisé par un ensemble d'activités sociales dont l'ensemble conforte l'idée d'une géographie de coalitions et d'oppositions entre acteurs formels et informels en milieu urbain. En effet, les travaux en études urbaines laissent entrevoir qu'il y a trois grandes catégories d'acteurs²³⁷ de fabrication de territoire en milieu urbain. Or dans la fabrication de Canaan, la logique binaire d'« acteurs formels et acteurs informels » a été écarté pour une combinaison des deux. Pour rendre opérationnel certains projets, le recours à l'ordre social existant a été incontournable. La mise en évidence du jeu d'acteurs dans l'organisation de l'espace social à Canaan éclaire la recherche sur le fait que la fabrication des bidonvilles ne se limitait pas aux initiatives des ménages pauvres. Il en résulte en revanche de l'existence d'un jeu d'acteurs où les relations sont aussi variées que les statuts et les modes des acteurs.

²³⁷ Il y a souvent en première place, les acteurs publics, associés aux pouvoirs publics au sens large, dont la responsabilité est d'abord politique, et dont on attend qu'ils soient les principaux « régulateurs » (Villeneuve et al. 2006). Il y a ensuite les acteurs privés œuvrant dans la sphère économique et financière, à qui est associée une logique marchande, économiques et financière (Trigueiro de Araujo Morais, et al. 2020). Il y a enfin les « acteurs émanant de la société civile » dont on reconnaît depuis Gramsci qu'ils forment une troisième catégorie. Celle-ci se caractérise, selon Anderson, (1978), par une autonomie d'agir par rapport au caractère pragmatique des transformations spatiales dont les actions de ces acteurs témoignent.

Chapitre 8 : De l'évolution des bidonvilles aux quartiers vers « ville posteriori »

L'espace urbain des pays du Sud à partir de 1950 est caractérisé par une croissance des bidonvilles et des villes. Certains travaux sont orientés vers l'évolution des villes²³⁸ et d'autres s'intéressent aux mutations des bidonvilles. Or l'incidence de l'évolution des bidonvilles sur « habiter la ville » est un phénomène peu étudié en termes d'agencement territorial dans les pays du Sud. En Amérique Latine²³⁹ et dans les Caraïbes, au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, des politiques de déguerpissement ont provoqué la disparition de certains bidonvilles ; d'autres se pérennisent, et se consolident au fil du temps (Vieira da Cunha, 2018). Ainsi, les interventions publiques à l'égard des bidonvilles habités notamment par des milliers habitants, prennent de plus en plus des formes de politiques d'inclusion, de reconnaissance de facto ou de droit et/ou de formalisation des bidonvilles. Au Brésil, par exemple, des favelas dans l'agglomération de Sao Paulo sont auto-construits par des habitants ; puis ont évolué ; et au bout de 30 ans, certaines sont régularisées et d'autres considérées comme des zones d'habitation sociale (Barbosa, 2014 ; Rossetto, 2017). Ce même phénomène est aussi observé au Pérou, notamment dans l'agglomération de Lima : des bidonvilles existés depuis 30 ans se sont transformés en ville (Enriquez, 2008 ; Michel et Oliveau, 2017). Ainsi l'intervention a posteriori des pouvoirs publics dans le processus n'est pas propre à Haïti où par des actes administratifs et politiques, des bidonvilles sont érigés en commune par l'Etat. D'autres se sont transformés en de véritables quartiers qui, au fil du temps, sont élevés au rang des villes. Nous mettons en évidence l'incidence de l'évolution des bidonvilles qui se consolident dans un temps relativement long et voir comment il participe à la reconnaissance, à la formalisation de fait ou institutionnelle et/ou à la régularisation du processus. Nous répondons à la question comment l'évolution du processus de la bidonvilisation participe à « faire ville » dans le Sud ? Ainsi par l'évolution des quartiers de « Saint-Martin » (57 ans), de « Cité-Simone » (44 ans) et de Canaan (10 ans), nous mettons en exergue le profil urbain qui se dessine au cours de leurs histoires. En revanche, pour le cas de Canaan, nous mettons en avant la formation d'un cœur de quartier qui se crée. Deux cas de

²³⁸ Les résultats de recherche sur *Google scholar*, par exemple, à partir du binôme « évolution et ville » (496 000) est largement supérieur en quantité si l'on considère le binôme « évolution et bidonville » (17 800) : une différence allant de plus de 65% est constatée (consulté le 16/03/2021).

²³⁹ À Buenos Aires, en Argentine, par exemple, des démunis ont occupé des terrains et auto-construit trois quartiers sur une superficie totale de presque 190 hectares. Leurs initiatives ont permis à plus de 21 000 personnes de se loger (Merklen, 2000). Entre les voisins se distribuent des réseaux électriques et d'eau potable. Ils réalisent l'entretien des rues et des conduites d'eau pluviale. Ils construisent de petits ponts sur les caniveaux et placent les panneaux indicateurs dans les rues.

l'Amérique Latine, São Paulo au Brésil et Lima au Pérou, sont aussi analysés pour vérifier l'hypothèse de l'existence de similitude dans les processus de fabrication des bidonvilles dans les pays du Sud. Cependant, nous ne visons pas l'exhaustivité. Il s'agit de mettre en relation ce que nous observons dans la RMP avec des réalités d'autres territoires. A partir des éléments similaires observés, nous schématisons le processus tout en l'insérant dans un contexte de l'urbanisme.

8.1-De l'auto-construction à l'institutionnalisation des communes et des villes dans la RMP

Dans les dynamiques de déplacement et de placement collectif sur des espaces délaissés se créent des liens à partir desquels se dégagent le partage d'expérience et de savoir-faire au niveau de la construction. Les résultats sont remarquables dans la configuration des espaces (aménagement et organisation) et de l'évolution des habitats (provisoire en permanent). Dans la littérature scientifique, ce système de partage correspond à ce que l'on appelle communément « auto-construction » (Valladares, 2006 ; Pincent, 2007). En effet, le « *système de l'auto-construction permet aux plus déshérités de bâtir leurs (...) maisons (...) « en dessous de la normale » avec l'aide de leur famille ou d'amis dans un processus productif fondé sur des techniques rudimentaires de construction* » (Bruno, 1999, p.19). Identifiée comme résultat des initiatives habitantes de construction d'habitats, l'auto-construction a été proposée dans les années 1960 pour analyser les pratiques sociales et économiques des habitants en réponse à une profonde crise urbaine de logement (Merlin et Choay, 2010). Nous la mobilisons comme cadre d'action et le paradigme d'échange et de partage pour analyser le passage de l'habitat provisoire à l'habitat permanent. Elle dégage aussi des enjeux sociaux par rapport à un corps de métier et de main d'œuvre locale, qui par leur savoir-faire remet en question des présupposés épistémologiques en termes de hiérarchie des savoir-faire²⁴⁰.

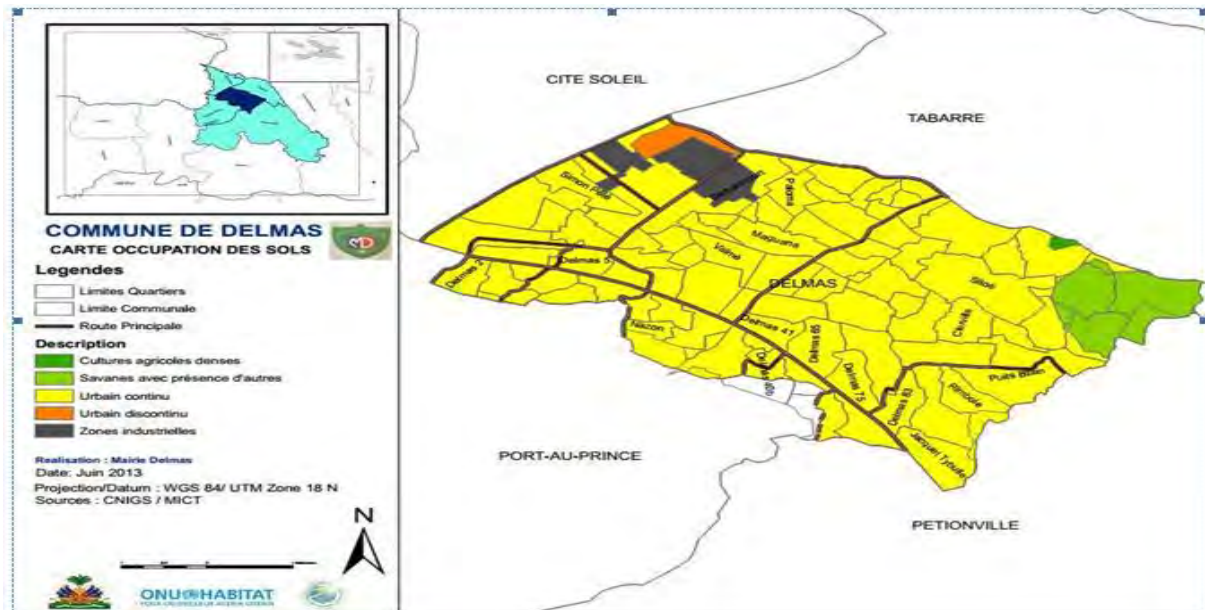
8.1.1-Du quartier (Saint-Martin) et de bidonville (Cité-Simone) à la ville Delmas et la commune de Cité-Soleil

Le quartier de Saint-Martin a été fabriqué en 1925. En effet, au bout de 57 ans de son évolution, le gouvernement haïtien, par le décret du 23 décembre 1982 (Annexe 12 : décret créant la commune de Delmas) a institutionnalisé la municipalité de Delmas. La commune de

²⁴⁰ Placé au rang supérieur, le savoir-expert, associé à la culture savante s'oppose au savoir-ordinaire, attribué à la culture populaire. Cette hiérarchie est à l'origine des travaux des sociologues et philosophes des années 1970 qui développent au sein des domaines de recherche des degrés de compétences attribués à des objets jadis tenus en marge de l'Université et qui sont différents selon le niveau de savoir de celui il est à l'origine.

Delmas a une superficie de 28 km² environ (IHSI, 2015). Elle est limitée au Nord par Cité-Soleil, à l'Est par la commune de Tabarre²⁴¹, au Nord-Ouest par la ville de Port-au-Prince et au Sud par la commune de Pétiion-Ville (Figure 75).

Figure 75 : Tissu urbain de la commune de Delmas²⁴²



Source : MICT, 2013

Le passage du quartier de Saint-Martin à la commune de Delmas a permis d'observer l'une des formes d'intervention a posteriori de l'Etat : il s'agit de l'institutionnalisation des communes. Or institutionnaliser une municipalité en Haïti, c'est élever le territoire au statut de ville, car toutes les communes sont considérées dans les documents officiels comme des villes (Kern, 2017). Ce phénomène s'inscrit dans le développement d'un processus se caractérisant au début par de l'occupation illicite de la terre et de l'auto construction ; puis par l'évolution des habitats à travers laquelle se dessine une trajectoire résidentielle des familles démunies ; par la capacité organisationnelle des habitants à accéder à certains services urbains ; et enfin, par la formalisation du processus par un acte politique et administratif.

Plusieurs facteurs²⁴³ sont à prendre en compte dans le changement statutaire du quartier de Saint-Martin. Parmi eux, l'évolution du tissu de bâti constitue l'élément fondamental. Au

²⁴¹ Commune créée en 2002 à partir de l'évolution de Delmas et de la commune de Croix-des-Bouquets.

²⁴² Ainsi, par rapport à son histoire, la ville de Delmas est composée de 86 quartiers dont 2/4 sont des bidonvilles (IHSI, 1978).

²⁴³ Le décret du 25 juillet 2015 a créé les communes de Marfranc, Liancourt et Lapointe. Les exigences officielles de 200 000 habitants et 2 à 5 mètres de distance entre les habitats ne sont respectées (CIAT, 2013).

cours de la décennie de 1970 et 1980, l'habitat dans la RMP a connu de profonds changements, notamment dans les quartiers créés en 1925 (Figure 76).

Figure 76 : Evolution de l'habitat entre 1940 et 1970

Image 1 : Habitats fortunés en 1940

Image 2 : Habitats en 1950



Source : Devauges, 1954



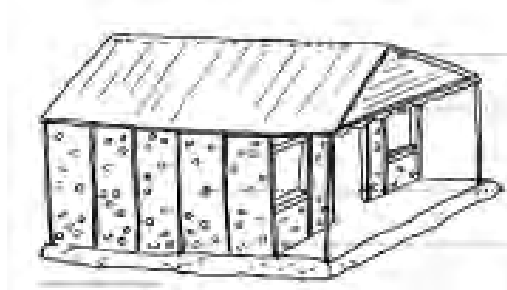
Source : Devauges, 1954 ;

Image 3 : Habitat en bois en 1960

Image 4 : Habitat en dur en 1970



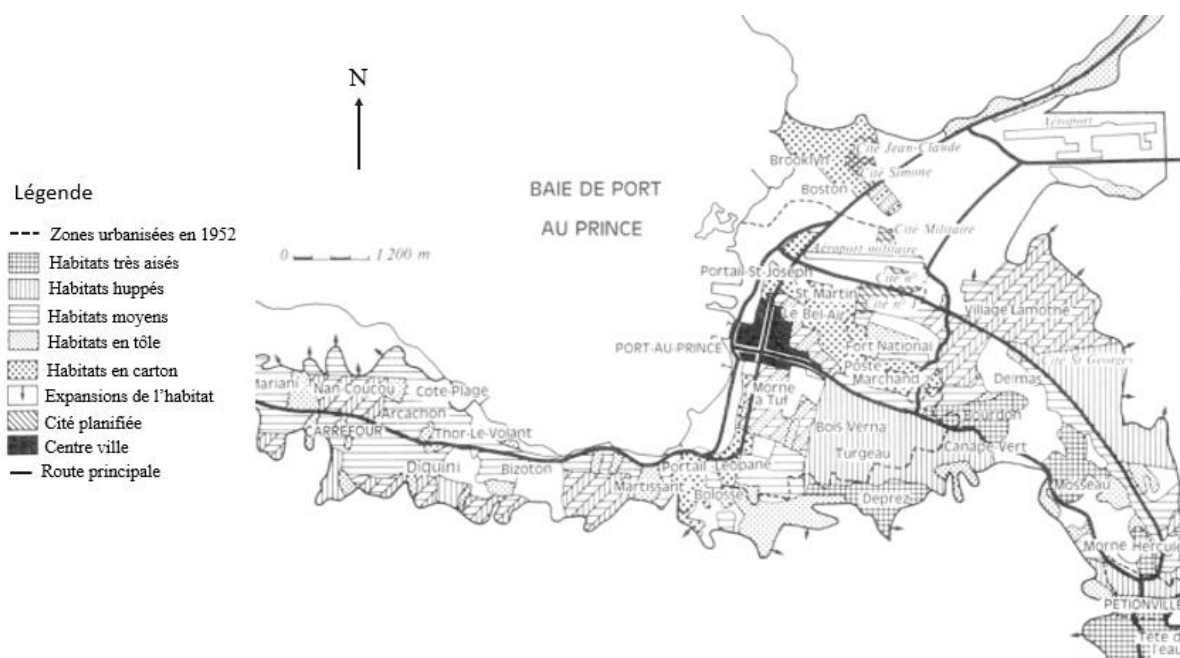
Source : Auteur



Source : Auteur

Le tissu de bâtis est composé d'habitats aisés, moyens et précaires construits à partir des matériaux divers (Figure 77).

Figure 77 : Caractéristiques des habitats de Port-au-Prince et ses périphéries



Source : Godard, 1985 et auteur

En 1982, la majorité des habitats construits en tôle et en carton dans le quartier de Saint-Martin a été transformé pour devenir des maisons en béton dont certains comptaient des étages (Tableau 26).

Tableau 26 : Caractéristiques de l'habitat du quartier « Saint-Martin » en 1982

Typologie d'habitat	Caractéristiques des habitats en 1982			Quartiers Concernés	Proportion
	Matériaux	Taille Moyenne m ²	Valeur de la construction En dollars US		
Auto-construits	Récupération, De paille et de bois morts	10	20-60	Saint-Martin	1/4 du quartier
Construits par le Gouvernement	Blocs et béton	15	30-70	Cité-Magloire	1/4 quartier
Auto-construits et consolidés	De pierres et de la chaux,	≥60	≥800	Saint-Martin	2/4 du quartier

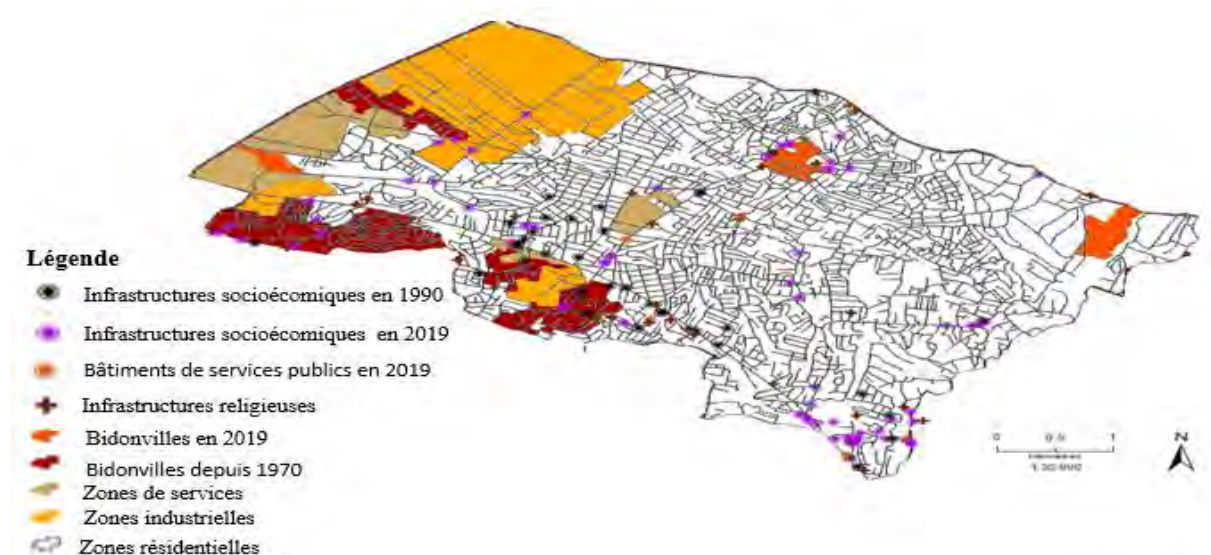
	Blocs et bétons				

Source : Godard, 1985 ; Lucien, 2018 et Auteur

La mutation de l'habitat est le résultat d'un développement socio-économique graduel des ménages, car la manière dont elle s'enchaîne définit au fil du temps une amélioration des situations socio-économiques de certains ménages. Elle constitue en effet le champ par lequel se dessinent des mécanismes sociaux qui façonnent les attentes de réussite d'un ménage dans les bidonvilles. Le passage graduellement des habitats provisoires en des habitats permanents met en exergue une forme de trajectoire résidentielle dans les bidonvilles. La notion de trajectoire résidentielle fait référence ici aux modes résidentiels successifs sans nécessairement quitter les lieux. Contrairement à ce l'on observe dans les villes où la trajectoire résidentielle se caractérise par des déplacements d'un quartier à un autre ou d'une ville à une autre ; dans les bidonvilles, elle s'observe à travers l'évolution des habitats sur lequel serait fondé a priori le changement statutaire des territoires.

L'institutionnalisation de la commune de Delmas est suivie d'une croissance urbaine considérable. Le taux d'urbanisation de la ville passe de 17 % en 1982 à 80% en 2015. Sa population passe de 104 983 habitants en 1982 à 400 000 habitants en 2015 (IHSI, 2015). L'accélération de l'occupation du sol de la commune a créé un tissu urbain très dense : 500 habitants/km² (CIAT, 2013). Sur les 80% des aires urbanisées de la commune, les espaces sont certes occupés par des bidonvilles (anciens et nouveaux) ; mais à l'intérieur desquels sont observés une évolution des infrastructures socio-économiques (anciennes et nouvelles) ; des équipements religieux, des bâtiments publics, des quartiers résidentiels et des zones de services et industrielles (Figure 78).

Figure 78 : Infrastructures de Delmas et localisation de ses bidonvilles de 1970 à 2019



Source : Auteur

La tache urbaine de la commune de Delmas a évolué sous l'influence du développement des infrastructures et des activités socioéconomiques. Le paysage des bidonvilles persiste dans la commune à des endroits divers entre 2010 et 2019. Les activités socio-économiques sont reparties entre des clubs, des restaurants, des « marchés de rues ²⁴⁴ » : 263 restaurants et Clubs ont été répertoriés. Ils fonctionnent dans des anciennes infrastructures et équipements consolidés de 1980 à 2019 (MICT, 2013)²⁴⁵. La commune fonctionne essentiellement à partir de taxes prélevées sur les habitants et les activités socio-économiques (Noel et Le Nouvelliste, 2020). En dépit du fait que 55% de sa superficie est bidonvillisée, la commune de Delmas est la plus riche de la RMP, car ses recettes fiscales passent de 93 millions en 2010 à plus de 400 millions de gourdes²⁴⁶ en 2013 (MICT, 2013). Les villes de Pétion-Ville et de Port-au-Prince lui succèdent avec des recettes respectives de 376.8 millions de gourdes²⁴⁷ et 375.3 millions de gourdes²⁴⁸ (*Ibid*).

20 ans plus tard de l'institutionnalisation de la ville de Delmas, par le décret du 11 avril 2002 ; le gouvernement haïtien a érigé en commune Cité-Soleil l'ancien bidonville de Cité-Simone²⁴⁹. Par le même décret, le gouvernement a créé la nouvelle commune de Tabarre à

²⁴⁴ Des marchandises exposées au bord des rues créant l'atmosphère d'un marché public.

²⁴⁵ Dans le rapport, il est signalé qu'après le séisme, des commerçants et des propriétaires de Club et restaurant de la commune de Port-au-Prince se sont installés à Delmas.

²⁴⁶ L'équivalent de 80 millions de dollars ou 72 millions d'euro.

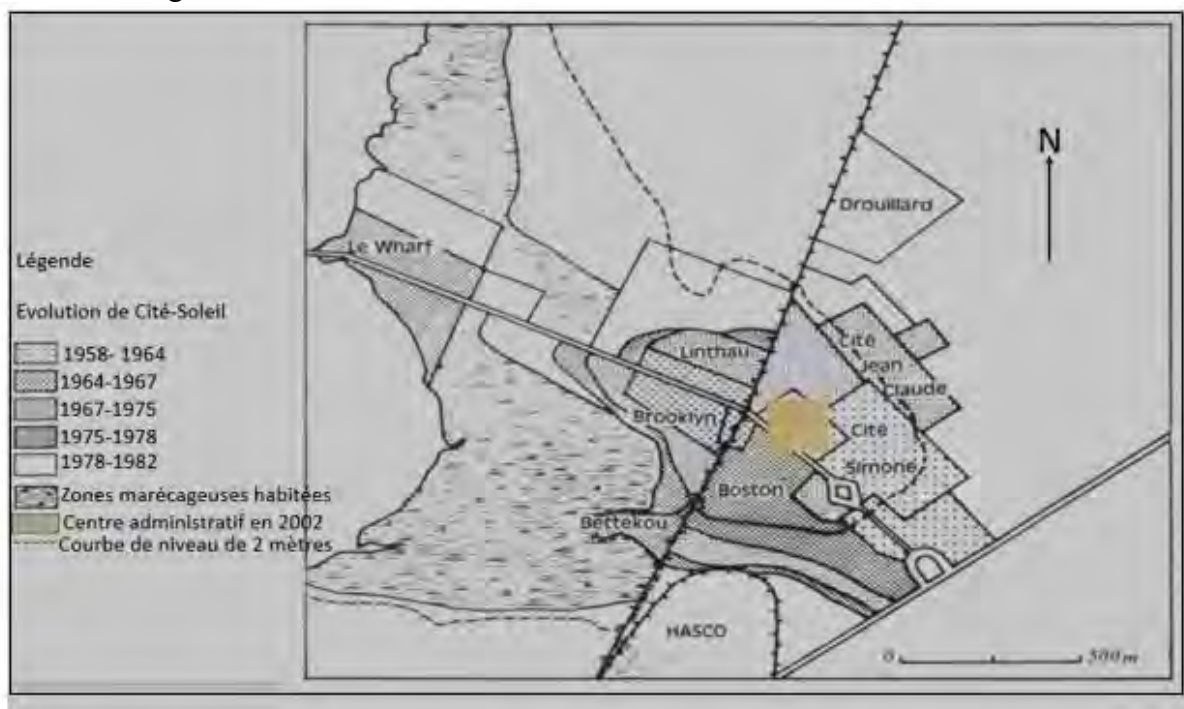
²⁴⁷ L'équivalent de 7536 000 dollars américains ou 67 891 892 euro.

²⁴⁸ L'équivalent de 75060 000 dollars américains ou 67 621 621 euro.

²⁴⁹ Simone est le prénom de la femme du président François Duvalier.

partir de l'évolution des communes de Delmas et de Croix des Bouquets. La commune Cité-Soleil²⁵⁰ a été un quartier planifié en 1958, puis transformé en bidonville au cours des années 1970 et élevé au rang de commune après 44 ans d'évolution (Figure 79).

Figure 79 : Evolution du bidonville « Cité-Simone » entre 1958 à 2002



Source : Fondation Coopérative de l'habitat, 1981, cité par Godard, 1985 et Auteur

Le projet à l'origine de Cité-Simone visait à construire 20 pavillons comptant chacun 10 appartements de deux pièces mesurant chacun en moyenne 30 m² (Goulet, 2006). La croissance du territoire entre 1964 et 1967 a transformé 90% des aires bâties en des bidonvilles. Les expansions à l'Ouest et au Nord du quartier entre 1975 et 1982 ont accéléré l'exploitation foncière et occasionné l'utilisation des zones marécageuses pour l'auto-construction des habitats. Hormis les 10% des anciens habitats construits par le gouvernement ; le tissu de bâtis de la commune de Cité-Soleil est composé d'environ 754 000 habitats²⁵¹ dont 90 % sont auto-construits par des matériaux de récupération (tôles usés, bois, cartons, fragment de blocs et d'autres objets divers) (Figure 80).

²⁵⁰ Située au Nord de la RMP, la commune de Cité-Soleil est composée de deux sections communales (Varreux 1 et Varreux 2) et en 14 quartiers. Les principaux quartiers sont : Bas Fontaine, Bélécou, Bois Neuf, Boston, Bremond, Brouklin, Cité-Drouillard, Cité-Fierté, Linto (1et 2), Cité-Gérard, Cité-Lumière, Duvivier, Hasco, Village Démocratie, Macaya, Martial, Pont-Rouge, Sarthe, Soleil 1 et 2, Terre-Noire, Blanchard, Ti Ayiti, Vaudreuil, Truttier, Menetas, Wharf Jérémie.

²⁵¹ Données tirées de discussions informelles avec le Maire de la commune en 2019 à la faculté des sciences humaines de l'Université d'Etat d'Haïti.

Figure 80 : Habitats de l'ancien bidonville Cité-Simone

Image 1: vue du centre de la commune Cité-Soleil construite en 1958



Source : <https://www.google.com/search> (consulté le 05/04/2021).

Image 2: modèle d'habitat construit par l'Etat en 1958



Source : Auteur

Image 3: habitat d'infortune dans des zones maracageuses en 1970



Source : <https://www.google.com/search?q=cit%C3%A9+soleil&> (consulté le 05/04/2021)

Image 4: habitat d'infortune dans le Litoral en 2000



Source : <https://www.lensculture.com/projects> (consulté le 05/04/2021)

Image 5: toiture en tôle des habitats en 1990



Source : <https://www.alamyimages.fr/haiti-cite-soleil> (consulté le 05/04/2021)

Image 6: Expansion ouest en 2002



Source : <https://www.rts.ch/play/radio> (consulté le 05/04/2021)

L'institutionnalisation de la commune de Cité-Soleil ne s'inscrit pas dans l'évolution de son tissu de bâti. Le passage du bidonville en commune semble s'inscrire dans une logique « politique », car en 2002, le quartier représentait 15% de la population électorale de la RMP (Hurbon, 2014b). Cité-Soleil, lieu de militance du président Jean Bertrand Aristide était constitué en majorité de membre du Parti du gouvernement à l'époque : le Parti Lavalas.

Le changement statutaire du bidonville de Cité-Simone en commune de Cité-Soleil ne produit pas les mêmes effets que celui de la Commune de Delmas. En dépit du fait que 2/3 des infrastructures et équipements industriels de la RMP se situent dans la commune de Cité-Soleil, habitée par plus de 300 000 habitants, sa recette fiscale est moins de 250 000 gourdes²⁵² en 2018 (Jean-Baptiste, 2017 ; Lajoie, 2019). De sa planification à son institutionnalisation en commune, Cité-Soleil cristallise les enjeux de fabrication de territoire entrepris par le gouvernement haïtien. En effet, le décret du 11 avril 2002 n'était pas accompagné des dispositifs de mise en place pour faciliter aux habitants de bénéficier de services urbains : seulement 10% environ de sa population ont accès à l'eau potable et l'électricité (Jean-Baptiste, 2017). Le statut de commune, accordé au bidonville de Cité-Soleil aurait dû l'inscrire dans un processus d'autonomie budgétaire. Or 90% de sa population sont en chômage et vivent de leurs débrouillardises quotidiennes et de l'entraide (Goulet, 2006). La municipalité de Cité-Soleil-endettée-parvient à honorer 30% de ces dettes, alors que son budget annuel-soit 150 millions de gourdes²⁵³- a été réduit en 2018 à 145 millions de gourdes²⁵⁴(Césaire et Le Nouvelliste, 2017). Face aux défis budgétaires, l'administration municipale, outre le renvoi d'une partie de ses employés, peine à gérer 5% des déchets produits par sa population (Bras, 2010 ; Le Nouvelliste, 2018). Les problèmes de l'assainissement passent au second rang par rapport aux besoins de survie et d'accès à l'eau potable, à la santé et à l'éducation. Les habitants de la commune sont privés de presque tous services essentiels pouvant indiquer l'existence de la puissance publique dans une ville (Alter-Pressé, 2008). Ils sont exposés et livrés à des violences multiformes, aux aléas sécuritaires face aux actions des « gangs », aux problèmes de chômage, de l'analphabétisme et de l'insalubrité (Jean-Baptiste, 2017).

²⁵² L'équivalent de 3125 dollars américains ou 2 631 euro selon le taux affiché par la Banque de la République d'Haïti en septembre 2018.

²⁵³ L'équivalent de 1 200 000 euro soit moins de 3 euro par habitant

²⁵⁴ L'équivalent de 1 781 196 euro soit 2,3 euro par habitant

8.1.2-Formation d'un cœur de quartier à Canaan : 10 ans d'évolution du processus

Le quartier de Canaan semble s'inscrire dans le même registre d'évolution de la commune de Delmas. Car l'évolution de ses habitats permet de mettre en évidence des vagues successives de transformation de l'enveloppe du bâti qui dépasse celui de Cité-Soleil. Le passage des tentes, habitats provisoires créés par des ONG, maisons en matériaux de récupération en maison en dur après 10 ans d'installation massive de la population constitue une différence (Tableau 27). Les visites de terrain ont permis de constater que 80% des maisons à Canaan en 2019 sont en dur et certaines possèdent un étage (Annexe 1). Les observations de terrain ont permis de restituer chronologiquement les mutations des matériaux de construction entre 2010 et 2019 allant des tentes préfabriquées, abris provisoires auto-construits aux habitats permanents (Figure 81).

Figure 81 : Evolution des habitats à Canaan entre 2010 et 2019

Image 1 : Tentes préfabriquées en 2010



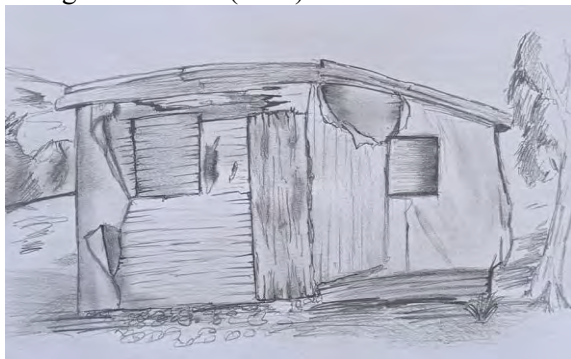
Source : Auteur

Image 2 : Variétés de tentes en 2010



Source : Auteur

Image 3 : Habitat (tente) en 2011



Source : Auteur

Image 4 : Habitat du Camp Corail en 2012



Source : Photo de Linda Polman

Image 5 : Habitat auto-construit en 2013

Image 6 : Habitat en toiture de tôle en 2019



Source : Auteur



Source : Auteur

Image 7 : Vue du sous-quartier de Canaan 3 en 2018



Source : Auteur

Image 8 : Habitat en béton 2019



Source : Auteur

Tableau 27 : Caractéristique de l'évolution de l'habitat à Canaan de 2010 à 2019

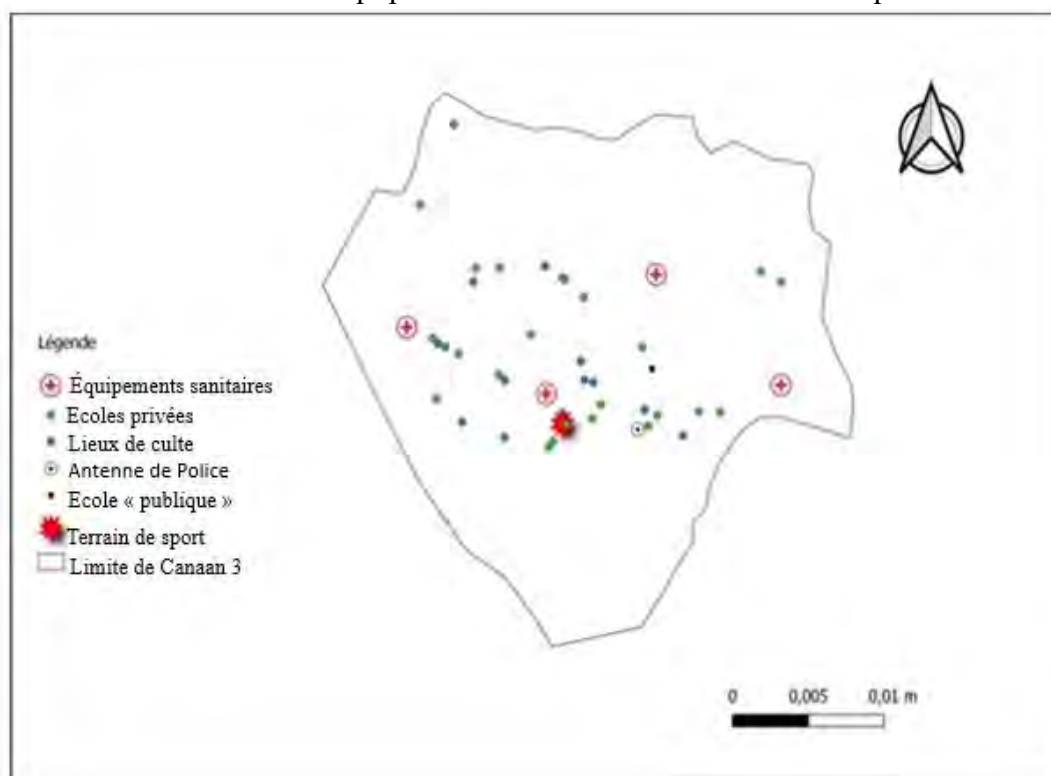
Traits distinctifs des habitats	Habitats provisoires (2010 à 2014)	Habitats permanents (2015 à 2019)
Types des matériaux	« Prela », tôles et bois ; matériaux récupérés	Béton, tôle, blocs, planche, et de roche
Types d'habitats	Tentes et abris provisoires	Maison en béton
Nature des fabricants	ONG(s) et habitants	Habitant expert (« Bos maçons »), habitants profanes et proches
Modalité de construction	Préfabriqué, auto-construit	Construction par phase successive, auto-construction profane
Fonction pour les habitants	Logement provisoire	Logement permanent (résidence permanente), équipement de services

Source : Auteur

Le développement et la consolidation du tissu de bâti permet aux habitats d'assurer, outre la fonction de logement, le cadre physique pour le fonctionnement d'un ensemble de services

comme l'éducation, la santé, l'eau potable ainsi qu'une variété d'activités socio-économiques. Les bâtis et leur distribution dans l'espace à Canaan dégagent à partir de 2019 l'image d'un développement urbain en construction (Petter *et al.* 2020). 65% des aires bâties sont occupés par des habitats individuels (CRA, 2017). 20 à 35 % des bâtis en dur assurent le cadre physique de service tel que des écoles, des églises, des hôtels, de petits commerces, de petites entreprises telles que de magasin de vêtements, de quincaillerie, de kiosques d'eau, des « banques de loterie », des petits salons de beauté, de centre de santé, de pharmacie, de cabinet dentaire, des restaurants, des discothèques et des clubs (Ibid.). Les observations sur le terrain ont permis de constater une concentration de 50% de ces équipements dans le sous-quartier Canaan 3 (Figure 82).

Figure 82 : Concentration des équipements de « services » dans le sous-quartier de Canaan 3



Source : Auteur

L'inventaire²⁵⁵ des équipements de service dans le sous-quartier Canaan 3 a permis de répertorier 26 écoles privées²⁵⁶ sur 33 qui fonctionnent dans le quartier de Canaan. Les 2 écoles « publiques »²⁵⁷ qui fonctionnent sont situées aussi à Canaan 3. Les 4 centres de santé qui

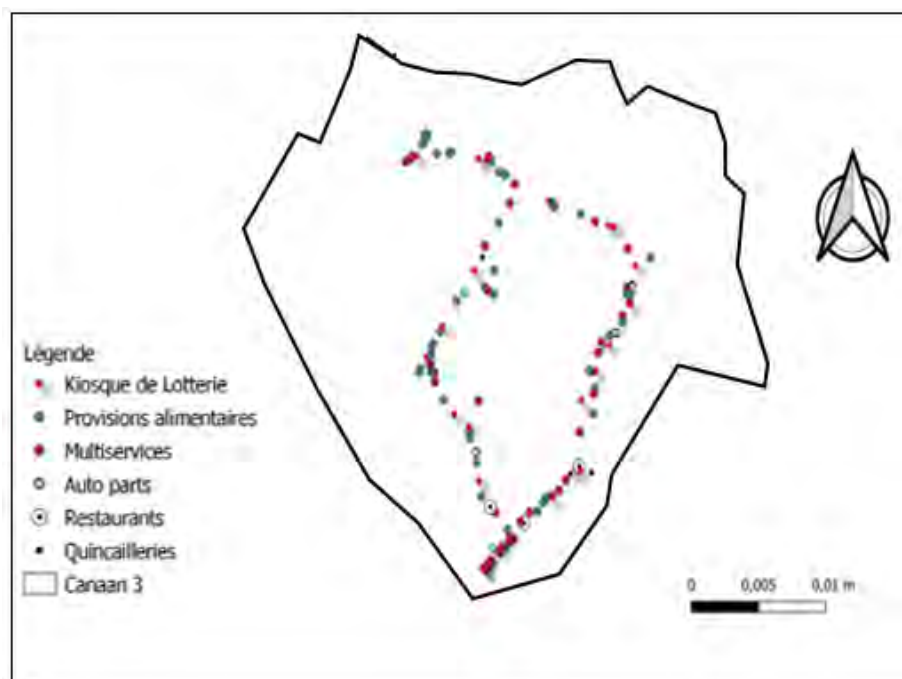
²⁵⁵ Nous inventorions les équipements à partir des indications affichées sur les bâtis.

²⁵⁶ La prédominance du secteur privé dans le domaine éducatif à Canaan 3 est le reflet d'une réalité nationale, car sur 22 000 écoles qui fonctionnent à l'échelle du pays, 82% sont privées.

²⁵⁷ Nous utilisons des guillemets pour signaler les flous statutaires de ces écoles, car, les habitants continuent à lutter pour une reconnaissance officielle de ces écoles. Les habitants, après sa création, ont installé un directeur, et désignés des professeurs pour travailler avec les élèves. Mais le gouvernement haïtien tarde à reconnaître ces

fonctionnent se localisent aussi dans le sous-quartier Canaan 3 où 2 hôtels sur 3 inventoriés situent aussi. Les 2 « usines » de fabrication de bloc de construction, les 2 entreprises funéraires et 17 églises y sont localisées. Toutes ces infrastructures et équipements se concentrent aux alentours de la place publique et du lieu de culte²⁵⁸ du sous-quartier de Canaan 3. La place publique du sous-quartier de Canaan 3, avec quelques dispositifs de siège (observation de terrain cf. chapitre 3) assure la fonction d'une vie urbaine : jeux collectif, jeu de hasard, la romance, rencontre conviviale, échange... Elle peut être considérer comme un lieu de débat public pour les adultes, de commerces ambulants pour certaines femmes et de loisir pour de nombreux enfants. Elle fonctionne, comme un noyau pour la vie du quartier, un lieu attractif pour la population. L'existence et la concentration de tous ces éléments projettent l'émergence du cœur de quartier où se concentre aussi plus de 50% des activités socio-économiques de Canaan (Figure 83).

Figure 83 : Concentration des activités socio-économiques dans le sous-quartier de Canaan 3



Source : Auteur

La concentration des activités socioéconomiques dans le sous-quartier de Canaan 3 reflète son évolution du tissu de bâti par rapport aux autres. L'état des lieux des infrastructures et

écoles. Ces écoles fonctionnent depuis 2018, sous le nom de Lycée René Gracia Préval et école nationale de Canaan. Elles sont logées dans des bâtiments fabriqués par des acteurs humanitaires et la société civile du quartier.

²⁵⁸ A Canaan 3, l'église Catholique Saint-Famille, située en face de la place publique fait l'objet de cet élément matériel et symbolique qui fédère la vie sociale et communautaire d'une couche de la population de Canaan.

d'équipements à Canaan dans l'analyse fait ressortir une pluralité de secteur d'activités socio-économiques qui sont investis par les habitants. Les différents équipements de services concentrés dans le sous-quartier Canaan 3 semblent l'inscrire dans le processus des villes a posteriori dont le profil urbain se dessine à partir de la formation du cœur de quartier. Le cœur de quartier en émergence dessine le profil urbain en évolution à Canaan. Dans la littérature scientifique, ce profil est présent sous des termes variés : « ville réparable » évoquée par l'ONU-Habitat (2015) et « ville de facto » (Petter et al. 2018). En 2020, le fonctionnement du quartier lui a conféré l'image d'une « ville fonctionnelle » : techniquement Canaan n'est pas une ville, mais il n'est plus un bidonville (Petter et al. 2020). En revanche, son profil met en évidence les premiers éléments du processus de formation des villes a posteriori.

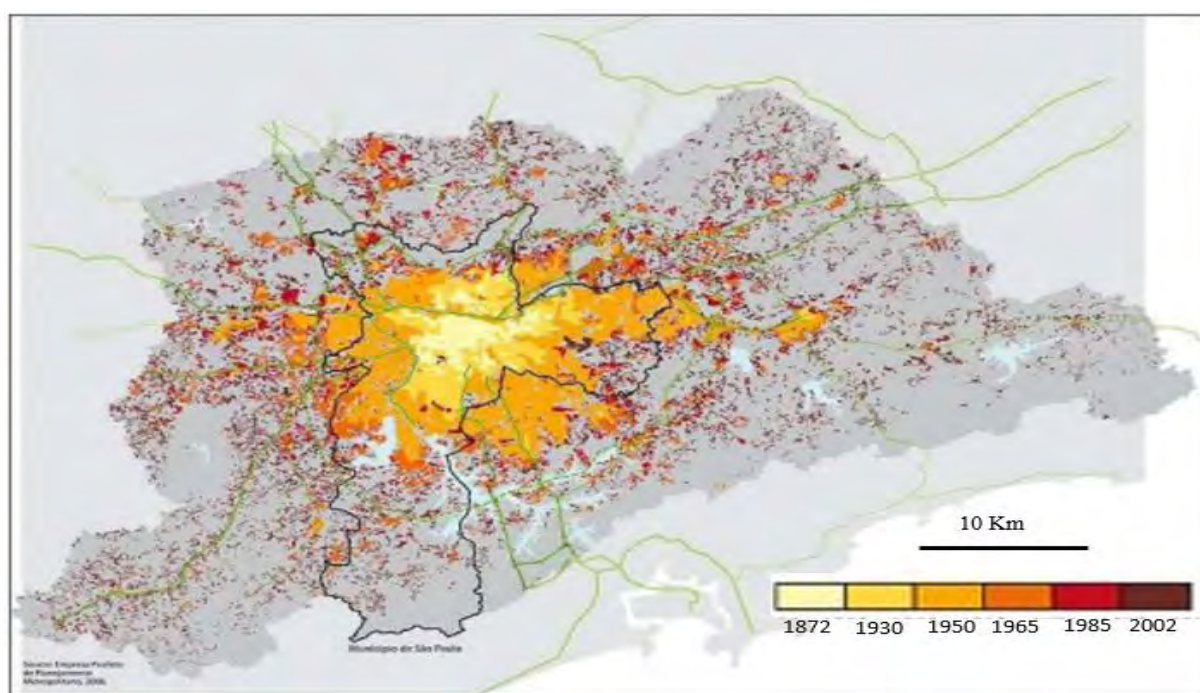
8.2- Des processus similaires dans des pays de l'Amérique Latine (Brésil et Pérou)

La question des bidonvilles à São Paulo et à Lima se trouve à la croisée des initiatives habitantes, des interventions des pouvoirs et des acteurs humanitaires. Le tissu de bâti de ces villes est très dense. Il est formé en majorité par des habitats auto-construits au fil du temps et reparti à l'horizontal. Dans les paysages des habitats auto-construits apparaissent des extrémités de fers enfoncés dans des bétons, des murs en construction, d'autres inachevés qui traduisent la consolidation des habitats. Les habitats sont peu à peu transformés, selon les besoins, les moyens et les aspirations de leurs occupants. L'observation dans la durée montre une évolution allant de l'habitat provisoire à l'habitat permanent, de l'initiative habitante à l'intervention de la puissance publique, de l'absence de services aux paiements des abonnements de services, de l'occupation foncière à la régularisation des parcelles, du statut d'occupant au statut de propriétaire. Les programmes politiques mis en place par les pouvoirs publics ont permis des améliorations physiques, sociales, économiques, organisationnelles et environnementales de nombreux bidonvilles dans les agglomérations de São Paulo et de Lima. Les actions publiques à l'égard des bidonvilles ont permis non seulement une réhabilitation physique et légale de ces territoires, mais aussi un changement des statuts des habitats, des habitants et des territoires. Les anciens bidonvilles régularisés font désormais partie des trames urbaines au même titre que les anciennes villes produites formellement. Nous mettons en évidence de façon chronologique et succincte l'évolution des bidonvilles à São Paulo et à Lima afin d'éprouver l'hypothèse de l'existence de similitude entre le processus de bidonvilisation observé dans la RMP où l'évolution des habitats à Canaan a été analysé. Les éléments similaires constatés dans les cas de São Paulo et de Lima joints à ceux de la RMP (précédemment présentés) ont permis de schématiser le processus.

8.2.1- Les favelas de *São Paulo* (Brésil) : quel territoire après 40 ans ?

En 1950, la population brésilienne (41.236.315 habitants) était subdivisée en 2/3 ruraux et 1/3 citadins (Roussel, 1988). La population urbaine, avec un rythme d'environ 10% l'an, passe de 36,2 % en 1950 à 80% en 2002 (Thiery, 2016). Parmi les 8 grandes²⁵⁹ agglomérations brésiliennes touchées par des vagues importantes d'exode rural, *São Paulo* a été la plus impactée (Sachs, 1981). La ville de *São Paulo* passe d'une ville de 4 791 000 habitants en 1940 à une agglomération de 20 millions habitants en 2020 (Davis, 2007). Cette augmentation de population a alimenté l'étalement urbain dans toutes les directions de ses périphéries (Figure 84).

Figure 84 : Evolution de l'étalement urbain de *São Paulo* entre 1872 et 2002



Source : Hervé Théry, 2017

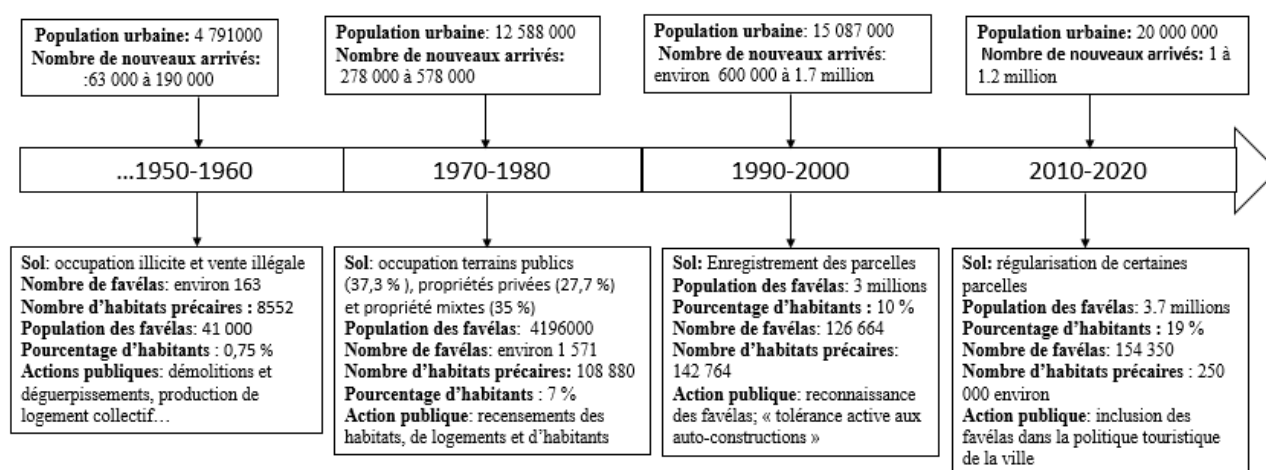
L'expansion de *São Paulo* est à l'origine d'importantes vagues d'exode rural entre 1960 à 1985. *São Paulo*²⁶⁰, habitée au cours de cette période par 10 % des gens les plus riches du Brésil, concentrait 50 % du revenu national, 40 % du PNB du pays, 39 % de la production industrielle, et 27 % de la recette du secteur tertiaire (Torres Moraes, 2010 ; Chétry, 2010). En 1977, le PNB/habitant au Brésil a été 1 030 dollars américains, celui de *São Paulo* était estimé à 2 500-soit une différence de 1 470 dollars, équivalent de 143% (*Ibid.*). Attirée par cette situation économique, 600 000 migrants en provenance majoritairement du milieu rural

²⁵⁹ *São Paulo, Recife, Belo Horizonte, Porto Alegre, Salvador, Fortaleza, Curitiba et Belem.*

²⁶⁰ Elle représentait 0,1 % de la superficie nationale brésilienne, 9 % de la population totale y habitent. Les revenus moyens des plus riches étaient 176 fois plus élevés que ceux des plus pauvres (Sachs, 1988).

venaient s'installer chaque année entre 1972 et 1980 (Sachs, 1995). A la situation socio-économique des nouveaux arrivés s'ajoute la diminution des revenus des plus pauvres de 4% (18% en 1960 à 14 % en 1976)²⁶¹ (Sachs, 1981). Or la location de logements a connu une croissance de 40%, alors que São Paulo faisait face à des problèmes de logements en quantité et en qualité : en 1970 la ville « manquait 7,9 millions de logements et 15 millions de familles vivent dans des conditions indécentes » (Torres Moraes, 2010, p.19). La combinaison de ces facteurs a alimenté son étalement urbain vers le Nord, l'Est et le Sud-Est (Ibid.). Ainsi la croissance économique²⁶² de São Paulo s'est accompagnée d'une expansion territoriale marquée par une augmentation des favelas (Figure 85).

Figure 85 : Frise chronologique de l'évolution des favelas à São Paulo entre 1950 et 2020



Compilation de source : SACHS, 1981 ; Roussel, 1988 ; Souchaud, 2009 ; Chétry, 2010, 2013 ; Thiery, 2016 ; Chatel *et al.* 2017, ONU, 2018 et Auteur.

Entre 1950 à 1980, São Paulo a accueilli entre 63 000 à 578 000 nouveaux arrivés qui font passer sa population urbaine de 4.7 à 15 millions-soit une augmentation de 163% (Chétry, 2010). Or 51% de ces nouveaux arrivés sont incapables ni d'assurer la location de leurs logements (déjà en nombre très limités (23%)) ni d'acquérir du foncier dont le coût était estimé à plus 40% des revenus des plus pauvres (Davis, 2007). Face au besoin de se loger et abandonnées à leurs sorts, les nouveaux arrivés²⁶³ ont recouru à des pratiques sociales et des moyens informels pour occuper ou acquérir une parcelle là où l'accès au foncier est libre ou à meilleur marché.

²⁶¹ Les revenus moyens des plus riches étaient 176 fois plus élevés que ceux des plus pauvres.

²⁶² Son produit intérieur brut croît de 5,6 % par an entre 1965 et 1978.

²⁶³ Composés d'ouvriers en quête d'emplois et d'opportunités, d'immigrés à la poursuite des meilleures conditions de vie joints aux travailleurs avec de très faibles revenus.

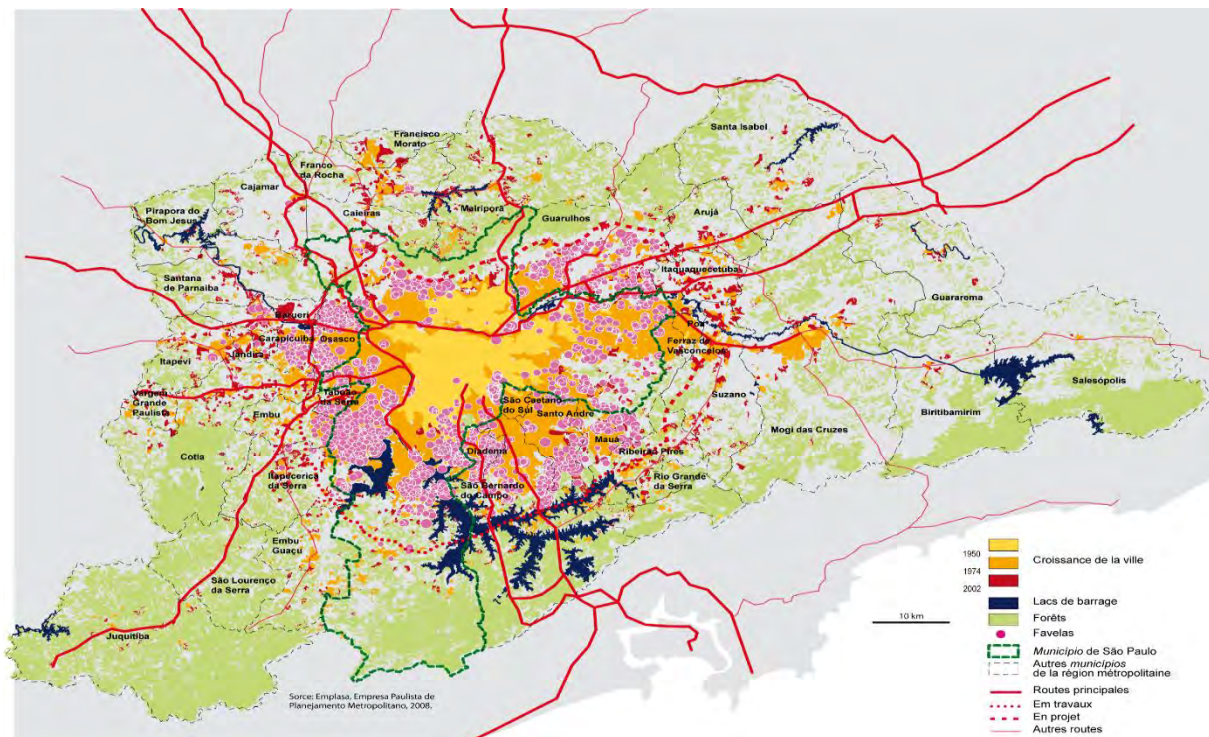
Ainsi l'accès au foncier a été parmi les premiers enjeux liés aux logements des démunis nouvellement arrivés. Le flux des nouveaux arrivés depuis 1950 a alimenté des vagues d'occupation et de vente illégales²⁶⁴. Le sol inoccupé dans les périphéries Nord et Est (42% de ressources foncières) allait devenir les principales zones d'expansion des favelas (*Ibid*). En 1980, les occupants des parcelles représentaient environ 18% de la population de la région (Chétry, 2010). Les favelas sont fabriquées sur des terrains publics (37,3 %), propriétés privées (28 %) et des propriétés mixtes (35 %)²⁶⁵ (Roussel, 1988). Les zones occupées étaient généralement inondables, délaissés et peu constructibles ; certaines sont localisés à des endroits en forte pente, d'autres au bord des rivières et des lacs de barrages (*Ibid.*). Pour accéder à un foncier plus constructible, certaines couches de population se sont organisées en mouvement dont celui du 19 mai 2001 connu sous le nom de Mouvement des Travailleurs Sans Toit (MTST)²⁶⁶. Près de 400 familles (soit environ 2000) se sont regroupés pour occuper un terrain dans la périphérie de Guarulhos, près de l'aéroport de São Paulo. Ils ont créé la favela Anita Garibaldi sur 1139 000 mètres carrés (Jorge 2002). Dans cette favela, 9 000 familles sont enregistrées par la maire de São Paulo et 1 500 d'autres sont en attente (Ilionor, 2009). Sur les espaces occupés et « achetés » dans les périphéries se développent les favelas qui ceignent la ville (Figure 86).

²⁶⁴ La vente des parcelles de moins de 250 m² en moyenne a été interdite, tandis que plus de 1.2 million de parcelles de 200 m² sont vendues dont leur coût total a été estimé à environ 1 milliard de dollars américains (Davis, 2006 ; Torres Moraes, 2010 ; Théry, 2016). Les chiffres évoquent que la monétisation qui caractérise l'accès au foncier est lié à la forte demande de logement pour les nouveaux arrivés (Davis, 2007). La dynamique de parcellisation et de lotissement a augmenté la valeur marchande des parcelles en 1980 dans la région Est entre 30 à 40 % du coût initial en 1960 (Damais, 1985). Ce qui alimente en conséquence le recours à l'occupation des fonciers délaissés.

²⁶⁵ Les propriétés mixtes traduisent des fonciers dont une partie appartient à l'Etat et l'autre à des particuliers.

²⁶⁶ Quatre jours après leur établissement sur le site, l'action judiciaire entreprise par le propriétaire a entraîné une manifestation du MTST.

Figure 86 : Densité de favelas à São Paulo en 2007



Source : Braises. 2012.

Entre 1950 et 2000, toutes les périphéries sont occupées par des favelas. Le nombre de favela passe 163 favelas en 1960 à 1571 en 1980 soit une augmentation de 864% au cours de 20 ans (Valladares, 2006). La population des favelas à São Paulo a été multipliée par 10 : elle passe de 88 000 à 880 000 (Sachs, 1981). En 2000, sur plus de 350 000 de favelas que compte le Brésil, plus de 126 664 se trouvent à São Paulo-soit 36% du nombre de favelas au total (Davis, 2007). En 2010, l'agglomération de São Paulo compte 154 350 favelas où habitent 19 à 29% de sa population urbaine (Chétry, 2010). Les habitats dans les favelas ont aussi augmenté de 100 328 (1 178%) au cours de 20 ans : ils passent de 8 552 en 1960 à 108 880 en 1980 (voir la Frise). Les habitats des favelas représentent 63% du tissu de bâti de São Paulo (Torres Moraes, 2010). Les matériaux de construction des favelas ont aussi évolué, ils passent des matériaux récupération, des bois et des tôles à des habitats en dur dont illustre l'évolution du « villa jacqueline », une favela du Sud-Ouest de Sao Paulo (Figure 87).

Figure 87 : Evolution des habitats de la favéla « villa Jacqueline » entre 1950 et 2003 et vue aérienne de São Paulo

Image 1 : habitat en 1950



Source : Cath (2012)

Image 2 : habitat en 1970



Source : Dias (2013)

Image 3 : habitat en bedon en 1990,



Source : Valladares, 2006, p. 123.

Image 4 : habitat en 2000



Source : <https://atlasocio.com/revue/societe/2020> (consulté le 04 /04/2021)

Image 5 : habitat des favelas en 2003



Google Earth, 2021

Image 6: vue arierienne de Sao Paulo en 2021



Source : Source : Google Earth, 2021

Les mutations de l'habitat ont été un facteur déterminant dans l'évolution des actions publiques²⁶⁷ à l'égard des favelas à São Paulo. Au bout de 70 ans d'évolution, les habitats dans les favelas sont passés de « proportion des logements non autorisés » aux « occupants sans droit [squatters] », puis en « habitat problématiques », pour être traitées d'abord comme « unité d'habitation sociale », puis régularisées pour faire partie intégrante de la ville (Roussel, 1988 ; Davis, 2007). En effet, la politique de déguerpissement et de démolition exercée à l'encontre des favelas au cours des années 1950 à 1970 a succédé à une forme de reconnaissance officielle des favelas. Au cours de la décennie de 1970, les autorités étatiques de São Paulo ont recensé les habitats, les parcelles et les habitants de favelas des périphéries de la ville. L'enregistrement des habitats, des favelas et des habitants qui y vivent constituent des données exploitables à des fins statistiques. Les politiques de recensement ont d'abord pour fonction d'en empêcher l'extension, de contrôler et de freiner les migrations qui les alimentent. Les recensements visent à documenter les problèmes, à poser un diagnostic et à le traiter, ou à produire des fichiers aux besoins des administrations. Le recensement amorcé en 1980 a cédé la place en 2002 à un programme politique visant à régulariser les bidonvilles dans des zones où les habitats sont déjà consolidés (Annexe 13 : régularisation des favelas). Entre 2002 et 2003, la municipalité de São Paulo a régularisé 160 favelas dont 41 dans la périphérie Nord, 51 dans la périphérie Sud, 53 dans la périphérie Sud-Est et 15 dans celle de l'Est (Annexe 13). Le nombre de familles bénéficiaires de ce programme a été estimé à 150 000. Le statut de plus de 45 000 parcelles a été régularisé, ce qui a permis la régularisation aussi de 30 000 à 45 000 habitats (Uzzo, 2005). Ce programme a été en 2003 pour l'ONU-Habitat²⁶⁸ un exemple fort pour renforcer sa politique qui consistait à inciter les gouvernements à revaloriser les bidonvilles à partir de leurs politiques d'ajustement structurels. Les interventions a posteriori des pouvoirs publics s'inscrivent dans un processus où les habitats se sont consolidés. L'intervention a postérieure des pouvoirs publics a permis aux habitants de passer d'occupant à propriétaire d'immobilier. Elle a permis aussi aux habitats et les parcelles de sortir de l'« illégalité et de l'informalité » pour devenir une source de fiscalité. Les actions publiques à l'égard des favelas à São Paulo constituent un cas typique

²⁶⁷ Or depuis 1964, le gouvernement brésilien a créé la Banque Nationale d'Habitation (BNH) pour améliorer la qualité de l'habitat dans les favelas, ralentir leur croissance et freiner l'expansion de l'occupation illégale des sols urbains et surtout pour s'attaquer aux problèmes, sociaux, économiques, ... (Drummond, 1981 ; Bruno, 1988).

²⁶⁸ Au cours des années 2000, l'ONU-Habitat prône une politique intitulée « The challenge of slums ». Après trois décennies de prise de connaissance de l'augmentation des bidonvilles dans les pays du Sud, l'ONU-Habitat préconise une amélioration des bidonvilles afin de réduire les inégalités socio-spatiales et d'améliorer la sécurité urbaine dans de nombreuses villes (ONU-Habitat, 2003).

pour illustrer l'hypothèse de l'existence des similitudes sur l'incidence du processus de la bidonvilisation sur la ville dans les pays du Sud. En revanche, le Cas de São Paulo reste limité par rapport au statut de ville qui n'a pas été accordé aux anciennes favelas.

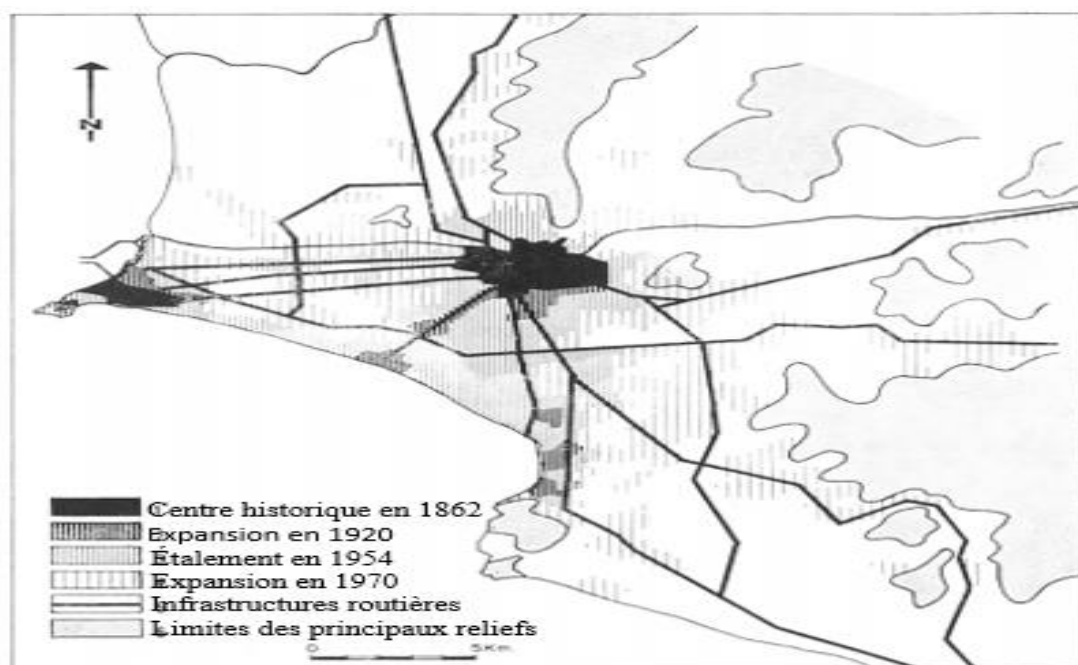
8.2.2-Les bidonvilles de Lima (Pérou) : vers des villes fonctionnelles après 30 ans

En 1950, la population péruvienne (10 364 620 habitants) était subdivisée en 64 % rurale et 36% urbaine (Saez Giraldez, 2015). On estimait la population urbaine à 3 731 263 dont 17%-soit 1 716 000 habitants- vivaient à Lima (Bourricaud et Dollfus, 1963). La ville de Lima s'est vite transformée en une région urbaine²⁶⁹ où se développent le secteur industriel et les exportations de sucre, de coton, de cuivre, d'argent et des produits de la pêche ainsi que des réseaux routiers (Orihuela-Egoavil, 2006). La région de Lima où se concentrent les appareils étatiques et les grandes opportunités d'emplois pour les classes populaires est aussi le centre de grands investissements publics de construction d'hôpitaux, d'écoles, de logements sociaux entre 1948 et 1956 (Ibid.). A moins de 2 km du centre-ville, environ 64 % de la force de travail se trouvait dans l'agriculture nécessitant une forte main d'œuvre dont on ne réclamait pas forcément de hautes compétences (Dollfus, 1968). En 1954, on comptait près de 600 000 habitants qui vivaient des activités des usines, de l'agriculture et de constructions, dans des habitations à bon marché, des entrepôts et des habitats inachevés qui se réalisaient dans les espaces vides entre la capitale et le port (Ibid.). Les quartiers résidentiels de San Isidro et de Miraflores n'ont plus de terrains libres ; de nouveaux quartiers résidentiels sont en construction autour du golf de Monterrico et sur les collines au Nord de la ville (D'Ercole et Sierra, 2008 ; Saez Giraldez, 2015). Attirés par ces activités, environ 105 000 migrants venant du milieu rural se sont installés dans la région de Lima chaque année entre 1950 et 1960 (Michel et Oliveau, 2017). Ils font accroître la population de la région de Lima en 1960 à plus de 2 millions d'habitants, tandis qu'en 1940, elle comptait 121 000 habitants (Ibid.). Ce qui représente à l'époque plus la moitié de l'accroissement total du Pérou (Driant, 1989). Cette forte croissance de la population urbaine a entraîné une importante demande de logements. Or

²⁶⁹Les autres grandes villes du Pérou comme Arequipa, Trujillo, Chiclayo, Piura, Cusco, Iquitos, Chimbote, Huancayo, Tacna ont toutes connu aussi une augmentation de 122 000 habitants en moyenne au cours de cette période. Mais l'accroissement urbain de la région de Lima, composée de Lima et du Callao, a été le plus fortement impacté par une augmentation d'environ 200 000 habitants par an (Bourricaud et Dollfus, 1963, Chétry, 2015). L'arrivée de ces migrants a transformé le paysage urbain de Lima, car à moins de 2 km des résidences du centre-ville historique se trouvaient des champs de coton traversés par l'avenue Arequipa qui connectait la ville de Lima à ses périphéries de Lince, San Isidro et Miraflores qui connaissaient à peine des constructions tout au long de son parcours jusqu'au port du Callao (Dollfus, 1968). Jusqu'à la fin des années de 1940, le paysage urbain de Lima conservait encore les charmes des villes planifiées avec des immeubles alignés et des rues qui séparent les habitats résidentiels (Deller, 1970).

dans la région de Lima, l'effectif des habitats-en quantité insuffisante-peine à assurer le logement de 5 à 10 % de nouveaux arrivés solvables ; et les pouvoirs publics n'ont pas pu mener une politique de logement capable de faire face aux besoins de 90% des démunis insolubles (De Soto, 2006). Provenant majoritairement de la campagne, insolubles et sans revenus, les nouveaux arrivés ont donc occupé des espaces délaissés dans les périphéries, puis auto-construisent des habitats et font grossir l'étalement urbain de la région de Lima (Figure 88).

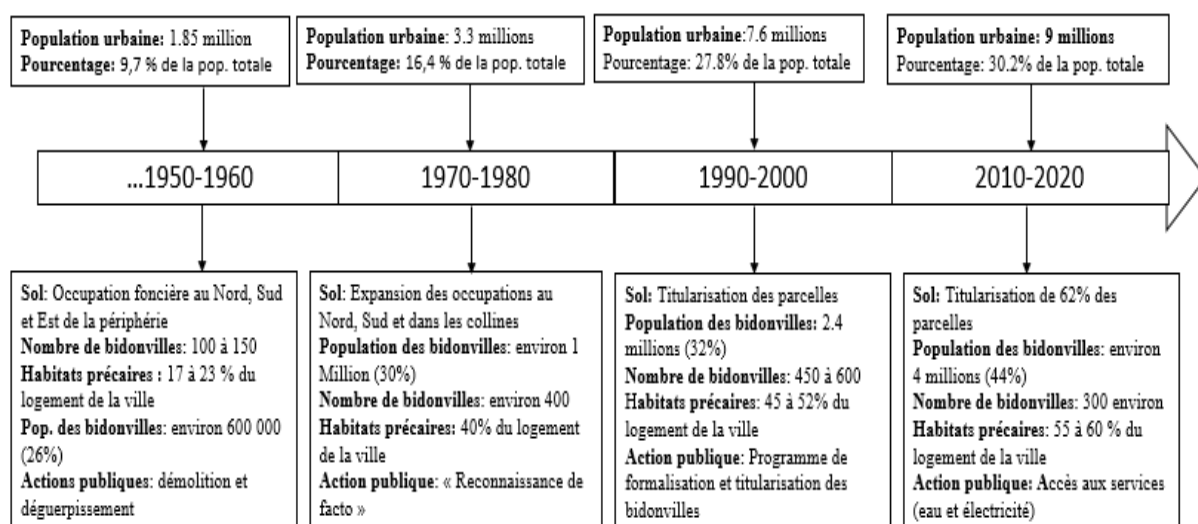
Figure 88 : Expansion urbaine de la région de Lima entre 1862 et 1970



Source : Jean-Paul, 1970 et Auteur

L'étalement urbain de 1954 a particulièrement démarré à partir de la fabrication des bidonvilles au Nord de la ville à proximité des infrastructures routières (Mesclier, 2011). Au cours de la décennie de 1950, la population des bidonvilles de la région de Lima a été estimée à 26% de sa population urbaine, ce qui représente une taille de 600 000 résidents. Cette population ne cesse de croître autant que la population de la région de Lima. Si entre 1950 et 1960, sur 1.85 million citadins, 26% vivaient dans les 17 à 23% des habitats situés dans des bidonvilles ; entre 2010 et 2020, sur les 9 millions des citadins de Lima, 44% sont logés dans les bidonvilles (Figure 89).

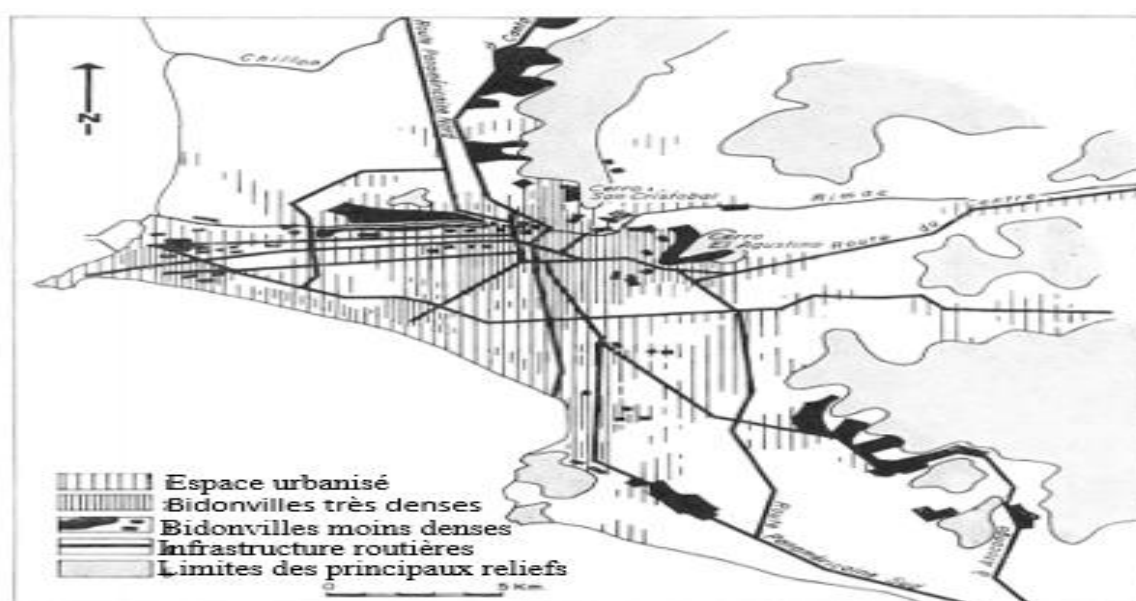
Figure 89 : Frise de l'évolution de la population urbaine de Lima et des bidonvilles



Compilation de source : Dollfus, 1968 ; Deller, 1970 ; Burgos, 2003 ; Barreda et Ramirez, 2004 ; Piron et *al.* 2015 ; Saez Giraldez, 2015, Michel et Oliveau, 2017 et Auteur

L'extension des bidonvilles de Lima est particulièrement remarquable entre 1970 et 1980. A partir des années 1970, l'occupation foncière s'étendait au-delà des aires urbaines, sur des terres peu constructibles. Les habitats des bidonvilles représentaient alors 40% du logement de la ville et repartis sur plus de 54% de la superficie de bâti (Barreda et Ramirez, 2004) (Figure 90).

Figure 90 : Extension des bidonvilles de Lima en 1970



Source : Deller, 1970, p. 80 et Auteur

Accédés d'abord aux fonciers délaissés au Nord, Sud et à l'Est, puis dans les collines, les nouveaux arrivés se sont installés sur des terrains où les premiers habitats auto-construits sont alors désignés d'abord « Barriadas »²⁷⁰ (vers 1950) ; puis « Pueblos Jovenes »²⁷¹ (vers 1970) et « Asentamientos Humanos »²⁷² en 1980 (Michel et Oliveau, 2017). Parmi les bidonvilles, l'évolution des habitats du « Villa el Salvador » est particulièrement remarquable (Figure 91).

Figure 91 : Evolution de l'habitat de Villa el Salvador entre 1971 et 2010

Image 1 : Habitats auto-construction en 1971



Source : Enriquez, 2008, p.98

Image 2 : Habitats étalés en 1975



Source : <https://www.google.com/search?q> (consulté le 01/04/2021)

Image 3 : Habitat densifié en 1980



Source : Driant, 1989, p.167

Image 4: Habitats en dur en 1990



Source: Saez Giraldez, 2015, p.136

²⁷⁰ Désigne littéralement les gens et/ou quartiers misérables.

²⁷¹ Traduit littéralement quartier populaire ou pauvres.

²⁷² Traduit littéralement « établissement humain ».

Image 5 : Habitats régularisés en 2006



Source : <https://www.google.com/search> (consulté le 01/04/2021)

Image 6 : Enregistrement des habitats dans les zones en expansion en 2012



Source : Clerc et al. 2017,

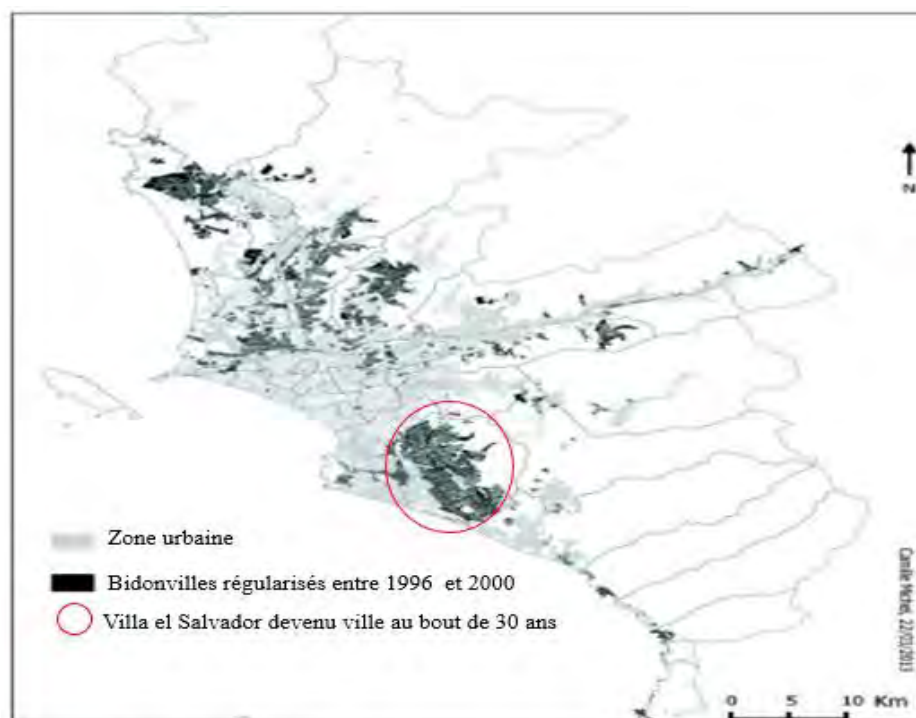
La région de Lima, située au bord de l'océan pacifique, étalée sur une superficie de plus 2 672 km², est habitée entre 1990 et 2000 par 7.6 millions habitants dont 2.4 millions sont logés dans les bidonvilles (Deller, 1970). Autrement dit la population des bidonvilles de Lima au cours de la décennie 1990 représente quasi deux fois la taille des habitants de la région du Rhône en France (1.5 million). L'espace urbain de la région est désormais caractérisé par deux types d'urbanisation : l'urbanisation planifiée qui constitue le centre historique de la ville, assimilé dans la carte à l'« espace urbanisé », déclaré patrimoine mondiale en 1996; et l'urbanisation non planifiée combinant les anciens bidonvilles consolidés avec un tissu urbain plus dense et les bidonvilles nouvellement fabriqués moins denses.

Au bout de 46 ans d'évolution du processus-soit de 1950 à 1996-les pouvoirs publics interviennent pour formaliser les initiatives habitantes. Soutenu par des acteurs internationaux, notamment la Banque Mondiale, le gouvernement d'Alberto Fujimori²⁷³ a créé en 1996 la Commission de Formalisation de la Propriété Informelle (COFOPRI) (Michel et Oliveau, 2017). La mission de COFOPRI a été de formaliser les bidonvilles et de régulariser progressivement des parcelles en délivrant des titres de propriété individuels aux habitants (Annexe 14: Document officiel de régularisation des bidonvilles à Lima au Pérou). Les pouvoirs publics ont d'abord procédé à un recensement global des habitants dans les bidonvilles ; puis ils ont mis en place un système d'enregistrement des occupants, des habitats et des parcelles (Annexe 13 & 14 : système d'enregistrement des parcelles à Sao Paulo et à

²⁷³ Président du Pérou 28 juillet 1990 – 22 novembre 2000

Lima). A l'issue du programme de régularisation, environ 62% de l'ensemble des bidonvilles sont formalisés et font partie intégrante de la ville de Lima (Figure 92).

Figure 92 : Bidonvilles régularisés et « Villa el Salvador » à Lima entre 1996 et 2000



Michel et Oliveau, 2017 et Auteur

Après la consolidation des habitats et la régularisation des anciens bidonvilles, le paysage urbain de Lima est formé d'une urbanisation planifiée et une autre régularisée. Parmi les bidonvilles régularisés, l'expérience de « Villa El Salvador » est remarquable en termes d'auto-organisation et d'intervention a posteriori de l'État conférant à l'ancien bidonville le statut de ville. Le bidonville « villa El Salvador », créé en 1971, est devenu une municipalité au bout de 30 ans. Alors que la régularisation du bidonville *Nuevo Pachacûtec* ne lui permet de devenir une ville, mais une composante de la ville au même titre que les villes planifiées. La combinaison des anciens bidonvilles régularisés et des anciennes villes planifiées confère à l'agglomération de Lima un paysage urbain constitué de territoires planifiés et de territoires intégrés a posteriori dans les trames urbaines (Figure 93).

Figure 93 : La ville de Lima avant et après la régulation des bidonvilles

Image1: Plan de la ville entre 1950 et 1990

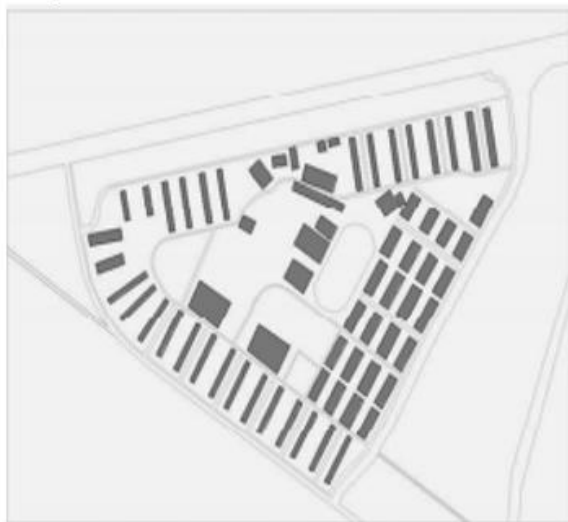


Image 2: Plan de la ville entre 1996 et 2010



Saez Giraldez, 2015, p.96 et Auteur

Le plan initial de la ville de Lima a été élaboré sous forme d'un rectangle quadrillé en îlot. Au fur et mesure que la population des vagues de migration se concentre dans les périphéries, le territoire de la ville se croît. Dans la phase initiale de son étalement, l'accès au sol se fait essentiellement par invasion de terrains sur lesquels les occupants auto-construisent des habitats ; puis créent des dispositifs techniques pour se raccorder aux réseaux techniques des services publics de base (eau, électricité...) (Martin, 2000). La régularisation des habitats qui se sont auto-construits graduellement confère un nouveau plan à la ville : le plan de la ville combine désormais l'espace planifié et les zones régularisées.

Au cours des années 2010, dans la littérature scientifique, l'évolution du processus de bidonvilisation observée à Lima est analysée tantôt comme « ville informelle » (Enriquez, 2008 ; Michel, 2012 ; Michel et Oliveau, 2017) tantôt comme « ville progressive » (Saez Giraldez, 2015). La ville informelle se définit comme un phénomène d'urbanisation vaste et complexe qui résulte des réponses de la population au besoin de logement en marge du cadre formel (Michel et Oliveau, 2017). Elle est caractérisée par des détournements des règles de la construction, des normes de l'urbanisme, du droit de la propriété. Les pratiques de l'occupation de terrains privés ou publics qui caractérisent la phase initiale inscrivent la maîtrise foncière- comme premier élément dans le cadre de planification formelle- en dernière position. En effet, la maîtrise foncière qui se fait par régularisation a posteriori des parcelles fait passer l'occupation « illicite » au début à la propriété foncière dans le temps. Le statut

juridique du foncier permet aux habitats et aux habitants de jouir aussi du statut formel dont l'ensemble advient après la consolidation du tissu de bâtis. Par la régularisation du foncier et des habitats, le développement territorial de Lima passe à travers un changement de « système de propriété » (De Soto, 2006) : la propriété de facto cède la place à des propriétés de droit.

Cependant, la notion « ville informelle » semble exclure certaines dimensions importantes du processus : comme l'intervention des pouvoirs publics. Car l'informalité est souvent associée à une déficience ou une absence des appareils publics dans l'activité concernée. Dans ce cas, l'Etat n'est pas absent. Il intervient a posteriori pour valider ou régulariser les éléments initiés par les habitants. Ainsi, le temps (40 ans en moyenne) et l'intervention des pouvoirs publics constituent deux fondements dans les étapes de l'évolution. Le temps relativement long est plus adapté aux situations socio-économiques des démunis pour auto-construire, transformé progressivement leur habitat. Par le temps les formes urbaines initiales évoluent et se solidifient. Ainsi, les « villes informelles » sont le résultat d'un processus de territorialisation dans lequel l'Etat, par stratégie de laisser-faire, intervient de façon a posteriori à partir du moment où le tissu du bâti se consolide et donc assimilable à celui de la ville. Il s'agit d'une manière de « faire ville » combinant autrement les éléments urbanistiques lorsque l'on pense la ville à la manière des occidentaux. C'est pourquoi, il convient à notre avis de les considérer par le temps et le processus : ce sont donc des « villes a posteriori ». Ainsi qualifiée, l'agglomération de Lima se caractérise dans sa composition territoriale par deux formes urbaines: une composante de « ville a priori » associée à la partie planifiée combinant les actions publiques et les compétences des professionnels de l'urbanisme avant d'être habitée, et une autre composante, assimilée aux « quartiers et/ou villes a posteriori » combinant autrement les éléments de l'habiter en ville: l'accès au sol, les acteurs, l'accès aux services, la viabilisation de l'espace, la construction.

L'analyse du cas de Lima a permis de corroborer l'hypothèse de l'existence des similitudes dans l'évolution des bidonvilles et son incidence sur « faire ville » dans les pays du Sud. Dans le cas de l'agglomération de Lima où se situe « villa el Salvador », ce point de la recherche met en évidence un aspect de la ville a posteriori qui pourrait enrichir les études urbaines et les points de vue sur les villes contemporaines dans les pays du Sud. L'analyse de l'évolution du processus de bidonvilisation de Lima et de son étalement urbain permet d'appréhender une nouvelle forme de planification urbaine, à l'origine des initiatives habitantes, capable d'évoluer dans le temps et plus adaptée aux situations socio-économiques

des ménages, plus habitable au fur et mesure que les matériaux de construction des habitats sont améliorés. A ce stade de consolidation, les pouvoirs publics, régularisent des bidonvilles jusqu'à les inclure dans la composition de la ville. Ainsi l'évolution de ses tissus de bâtis constitue un facteur déterminant dans la prise de décision des acteurs publics. L'analyse de cet aspect progressif de l'urbain est corollaire à une articulation entre d'une part l'évolution de l'habitat et la ville, et d'autre part, entre l'évolution des anciens centres villes historiques coloniales et les nouvelles agglomérations urbaines dans les pays du Sud.

L'analyse des cas de São Paulo et de Lima combinée à celle du processus de bidonvilisation de la RMP a permis de mettre en évidence des modalités de faire la ville qui aboutissent à ce que nous qualifions de « ville a posteriori ». En effet, si le cas de Canaan a permis de comprendre et mettre en évidence les mécanismes de l'auto-organisation, l'auto-construction et l'auto administration des phases initiales de l'évolution, on constate, à partir des cas de Sao Paulo et de Lima, qu'au bout d'un temps plus ou moins long de leur histoire, il y a une forme de « normalisation », voire de reconnaissance a posteriori de ces quartiers par les pouvoirs publics. C'est aussi le cas du quartier de « Saint-Martin », en Haïti, créé en 1925 qui est devenu la ville de « Delmas » en 1982 (soit 57 ans après sa création). Le bidonville de « Cité-Simone » créé en 1958 par le gouvernement haïtien, puis transformé en un grand bidonville, est élevé au rang de commune « Cité-Soleil » en 2004 (soit 44 ans après sa création). Le quartier de Canaan, semble s'inscrire dans un processus similaire. A contrario, les villes planifiées s'inscrivent dans une logique de création inverse. Elles font l'objet d'une planification par les pouvoirs publics et d'une structuration spatiale (consignés dans des documents de planification, ...). L'un des premiers éléments qui permet la mise en place de ce processus (programme d'aménagement) est la maîtrise foncière, suivi par la viabilisation, les programmes de constructions (habitats, équipements, ...) et enfin l'installation des populations.

8.3- Mutations de l'habiter dans les bidonvilles : vers un « urbanisme inversé »

Il y a déjà plus d'un siècle que le thème urbanisme a été forgé pour recouvrir un ensemble de faits aussi vieux que les civilisations urbaines. Et depuis sa création, ce terme tend à garder l'acceptation qui regroupe toutes actions (publiques, privées et entrepreneuriales) visant à concevoir, organiser, aménager ou transformer l'espace urbain (Harouel, 1981). Or à partir de 1950, deux formes urbaines qui sont à l'origine de deux modes d'habiter coexistent dans

l'espace urbain : la ville et le bidonville. Les bidonvilles sont perçus comme le versus de la ville en termes de modalités d'habiter. Les catégories mobilisées pour analyser et penser le processus de fabrication des villes impliquent beaucoup de dispositifs, de pouvoirs, de moyens, des normes, de savoir-faire qui ont des incidences sur le savoir-faire de ceux qui fabriquent et habitent les bidonvilles. En termes d'organisation, les opérations des habitants seraient en désordre et sans hiérarchie. Ce qui conduit souvent à un manque voire une absence de travaux en urbanisme sur la question des bidonvilles. Or en observant l'évolution des bidonvilles qui n'ont pas été déguerpis au bout de 40 ans en moyenne, ils dégagent un profil urbain qui se formalise par des interventions publiques. Par ce manque constaté, nous proposons la notion « urbanisme inversé » pour traduire les mutations de l'habiter des bidonvilles qui conduisent à des villes ou à des quartiers urbains a posteriori. Un schéma du processus est aussi proposé afin de mieux structurer les éléments qui caractérisent l'évolution de ce mode habiter. A partir du schéma, nous inscrivons la fabrication des bidonvilles qui ont des incidences sur « faire ville et/ou quartier » dans des modes d'organisation où les activités de territorialisation se réalisent par des phases successives impliquant des acteurs, des intérêts et des réseaux de relations sociales, en général cimentés par des liens personnels, familiaux, professionnels, culturels et/ou religieux.

8.3.1-Faire « quartier ou ville a posteriori » ?

L'analyse de l'évolution des bidonvilles dans les agglomérations de São Paulo et de Lima ont permis de mettre en évidence l'existence des éléments similaires à ce que nous avons constaté dans le processus de bidonvilisation de la RMP. Les similitudes entre les cas jointes aux éléments des phases initiales observées dans le quartier de Canaan ont permis de schématiser le processus. Contrairement aux villes planifiées qui s'inscrivent dans une logique d'intervention a priori des pouvoirs publics et une structuration spatiale (consignés dans des documents de planification, ...) émanée des professionnels de l'urbain ; les éléments observés ont permis d'inscrire le processus dans un schéma inverse. Par exemple, dans le cas des villes planifiées, les éléments qui permettent la mise en place de ce processus est la maîtrise foncière suivie le programme d'aménagement, la viabilisation, les programmes de constructions (habitats, équipements, ...) et enfin l'installation des populations.

A l'inverse de ce processus précédemment décrit, les éléments similaires observés dans la fabrication des bidonvilles dans les pays du Sud (Haïti, Brésil et Pérou) ont permis de mettre

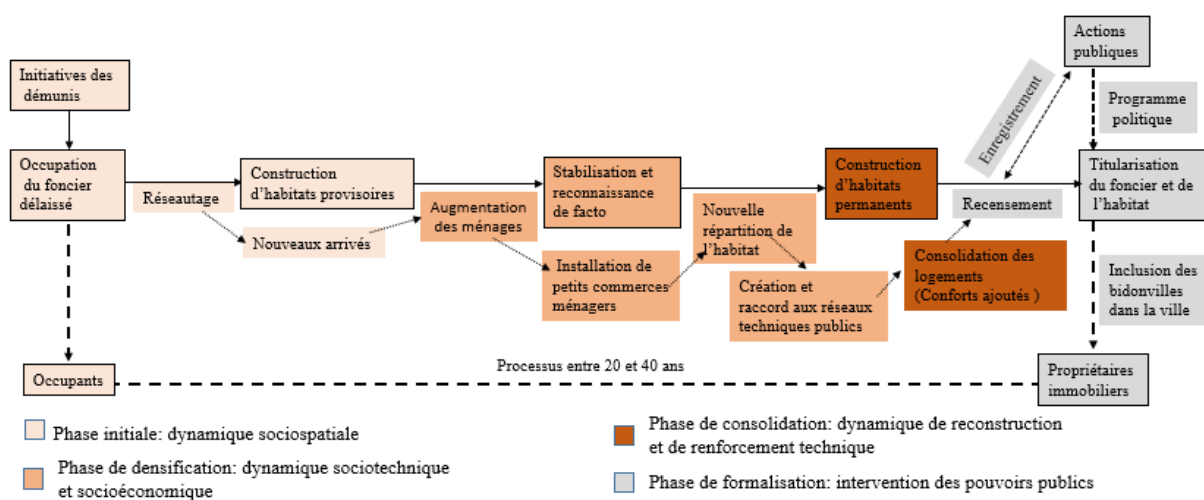
en évidence un processus qui démarre par une série d'opérations imbriquées et parfois successives. On distingue ainsi :

- L'établissement spontané des populations sur des terrains souvent déclassés situés près des villes. Souvent ces terrains avaient été déclarés au préalable d'utilité publique par les pouvoirs publics.
- L'auto-construction de logements de fortune (matériaux de récupération) souvent inachevés qui se transforment et se consolident graduellement au fur et à mesure des rentrées d'argent.
- Les petits commerces de proximité se développent progressivement, le déploiement des réseaux techniques urbains, des infrastructures, des équipements (éducation, culture, ...).

Si aucune opération de déguerpissement n'est intervenue entre temps, les bidonvilles continuent de se stabiliser et se consolider dont leurs évolutions conduisent à des quartiers et/ou des villes *a posteriori*. Ainsi, c'est généralement après une longue phase de consolidation que les pouvoirs publics se manifestent. C'est en quelque sorte une forme de reconnaissance « *a posteriori* » d'une situation urbaine de fait.

A partir des éléments invariants observés dans les processus de bidonvilisation en Haïti, notamment dans la RMP, l'agglomération de São Paulo et à Lima, nous proposons un schéma qui caractérise le processus de faire « quartier *a posteriori* » (Figure 94).

Figure 94 : Schéma du processus de bidonvilisation dans les pays du Sud (Haïti, Pérou et Brésil)



Source : Auteur

Nous avons observé que quasi tous les bidonvilles démarrent par l'occupation des terrains souvent délaissés. L'occupation de l'espace n'est pas toujours à l'origine des initiatives habitantes, il y a des cas où elle est issue d'une initiative des pouvoirs publics. Contrairement en Haïti, dans certains en Amérique Latine, l'occupation foncière est précédée d'une concertation entre des membres de familles pour planifier l'invasion collective du sol. En concertation, les occupants décident les modalités de l'occupation et les limites du zonage : c'est le cas de l'occupation des bidonvilles de *Tupac Amaru* au Pérou et d'Anita Garibaldi au Brésil.

A l'origine, les sols occupés ne sont pas viabilisés et sont très peu constructibles. L'occupation du foncier délaissé est suivie d'un ensemble de mise en place de dispositifs techniques et spatiaux qui permet la circulation des occupants et des objets. Ainsi le terrain non viabilisé est transformé dans sa forme pour donner naissance à un système de découpage suivi de l'auto-construction d'habitats provisoires qui sont améliorés, et deviennent plus adaptés aux certaines conditions climatiques.

Il s'en suit une première densification alimentée par des systèmes de réseautages, ce qui concourt à une stabilisation d'un certain nombre de ménages qui développent un ensemble d'activités socioéconomiques : petit commerce familial ou ambulant. L'ensemble de ces activités jointes à la transformation de l'espace donne aux bidonvilles fabriqués une reconnaissance de *facto*. Il existe aussi des cas où certaines autorités publiques exercent une forme de « tolérance active » à l'égard des bidonvilles, ce qui aussi traduit l'existence d'une reconnaissance de *facto*. Cette reconnaissance de *facto* est un point important pour les occupants, car c'est par elle qu'ils trouvent une forme de « garanti » de leurs emplacements et limite en partie le risque d'expulsion. Cette reconnaissance fait développer ce que nous appelons « un sentiment résidentiel »²⁷⁴ chez les occupants qui permet l'émergence d'une deuxième phase dans le processus : celle de la consolidation des habitats qui se caractérise par l'auto-construction des habitats permanents. La phase de consolidation est caractérisée dans le processus par une amélioration des logements voire une transformation du tissu de bâti. Avec les éléments de confort ajoutés dans les logements, il s'en suit dans cette phase la création et/ou la mise en place des dispositifs techniques pour raccorder aux réseaux techniques des

²⁷⁴ Ce sentiment est créé par la routine d'aller et retour entre les lieux des activités et le domicile. Ainsi se développe chez les occupants une forme d'appartenance plus forte que le rapport à l'espace au début de l'occupation.

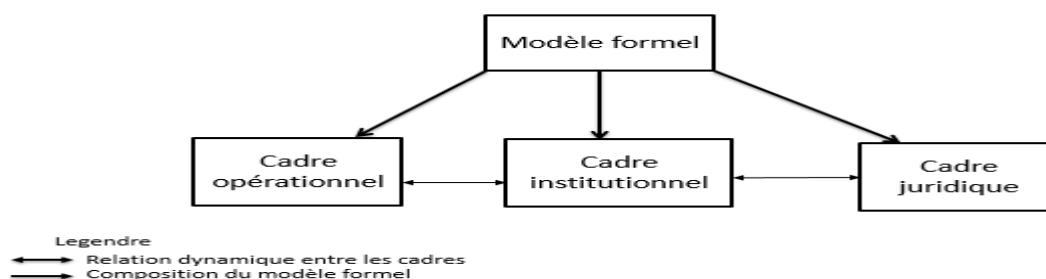
services urbains publics tels que l'eau et l'électricité. A partir de cette phase, la densification se fait à la fois par la reproduction naturelle des ménages et par l'augmentation de nouveaux arrivés dont certains sont devenus des locataires des premiers occupants. Par cette augmentation de la taille, certains habitats connaissent de nouvelles séparations. A l'échelle locale, les bidonvilles ont connu des expansions par la fabrication d'autres habitats.

Au bout d'un temps relativement long, la phase de consolidation du tissu de bâti et des infrastructures existantes est suivie par l'intervention de la puissance publique. Dans les modes des interventions des pouvoirs publics, nous avons observé des variants. Dans les cas de São Paulo et de Lima, les interventions des pouvoirs publics démarrent par des programmes politiques combinant les recensements des habitats, des parcelles et des habitants et des mises en place d'un système d'enregistrement. A partir des données enregistrées, l'action publique se matérialise par des opérations de régularisation des parcelles et des habitats, ce qui donne naissance à des propriétés immobilières. Les habitants sont alors passés d'occupants aux propriétaires. Les territoires formés par les dynamiques de territorialisation sont inclus dans les nouveaux plans des villes et dans la politique de ces villes. Ces territoires sont greffés aux villes existantes. En revanche dans le cas d'Haïti, au bout d'un temps relativement similaire (40 ans en moyenne), les pouvoirs publics érigent en commune donc en ville certains quartiers issus du processus de bidonvilisation. L'action publique se caractérise par la création d'une municipalité, d'où sa forme d'institutionnalisation. Dans ce cas, la formalisation du processus par l'action publique en Haïti ne passe pas par des programmes, mais par des procédés politiques et administratifs. En conséquence, l'occupation des fonciers publics n'est pas régularisée par le droit, mais elle est légitimée de fait par le temps. Néanmoins, l'occupation des terrains privés est légitimée par le droit dans le cas où le processus n'a pas été interrompu par des actions judiciaires de réclamation. A partir de l'existence des éléments similaires dans le processus, nous proposons une pensée de l'urbanisme qui correspond à la modalité d'habiter qui se traduit avec le temps par l'existence de certaines villes dans les pays du Sud. L'incidence du processus sur les villes dégage une modalité de faire graduellement la ville-que ce soit en termes régularisation ou d'institutionnalisation-à partir du développement des initiatives habitantes. Cette manière de procéder ne correspond pas au modèle de l'urbanisme prôné depuis le XIX^{ème} siècle dans les pays occidentaux.

8.3.2-L' « urbanisme inversé » : des bidonvilles aux « villes a posteriori »

Généralement, pour « faire ville » selon ce que nous appelons le modèle « classique de l'urbanisme » (Figure 95), les opérations sont inscrites dans trois cadres complémentaires : un cadre opérationnel associé aux opérateurs (professionnels de l'urbain), un cadre institutionnel chargé de mettre en œuvre et d'administrer les opérations et un autre dit juridique dont sa fonction réside dans la vérification et la validation des procédures judiciaires (Noizet et Cléménçon, 2020).

Figure 95 : Cadre formel d'opération d'« urbanisme classique » en Haïti



Source : Auteur

Pour mener une opération de fabrication urbaine selon ce « modèle », il est souvent exigé un cadre architectural (le plan) ; un cadre procédural mettant en place les dispositifs pour les interventions sur le foncier et l'utilisation du sol et un cadre normatif de construction (Auby et al. 2012). Cette manière de procéder relève des travaux en urbanisme, tel qu'il est construit comme modèle par l'Occident dont son origine remonte au *Catalan Idelfonso Cerda* après avoir publié « *La théorie générale de l'urbanisation* » en 1867.

Dans ce cadre, il existe une approche rigoureuse et concertée entre les pouvoirs publics et les professionnels de fabrication urbaine (Beaudet et Meloche, 2012). Les travaux antérieurs dans les études urbaines au cours des 30 dernières années ont pu élargir les cadres de l'« urbanisme classique ». Ainsi, la mission de « faire ville » est répartie entre les professionnels de l'urbain (architectes, des ingénieurs civils et des paysagistes...) et d'autres professionnels des sciences humaines et sociales (sociologues, des économistes, des professionnels des sciences politiques et de la gestion, des géographes, etc.) (Lacaze, 1990). Le « modèle classique » est donc assuré par une machine institutionnelle et bureaucratique, entre autres des bureaux d'ingénierie et

*l'urban design*²⁷⁵; dans lesquels les experts et les professionnels coopèrent. Le formalisme institutionnel et bureaucratique en aménagement et urbanisme a créé dans l'ordre de la procédure administrative, ce modèle qui a fait développer toute une vision de penser sur le développement urbain basé sur les normes d'architecture et une politique d'aménagement territorial avec au centre le pouvoir public qui agit. Toute opération de fabrication urbaine ne s'inscrivant pas dans ce registre est alors dite « informelle ».

Ainsi au premier plan, le profil urbain dégagé dans l'analyse de l'évolution des bidonvilles serait de l'« urbanisme informel ». Or l'urbanisme informel est un terme controversé au même titre que ceux de « ville informelle » ou « urbanisation informelle » (Belguidoum et Mouaziz, 2010 ; Giglia, 2012 ; Semmoud, 2015-a ; Semmoud, 2015-b ; Chagnollaude, 2016 ; Damon, 2017). Il est surtout utilisé dans le contexte des pays du Sud pour décrire la manière d'habiter qui met à l'épreuve le modèle des opérations de l'« urbanisme classique ». Dans les travaux de Giglia (2012), l'idée de l'« urbanisme informel » a été évoquée pour analyser les modalités d'habiter les « villes informelles » en prenant en compte leur évolution, et leur transformation, notamment dans des conditions de précarité socio-économique. Damon (2017) reprend le terme en faisant allusion à un « monde de bidonville ». Cependant, le terme informel associé à l'urbanisme crée un flou épistémologique : car toute la pensée classique de l'urbanisme fait référence à des approches institutionnelles et formelles ainsi qu'une chaîne de professionnels (Architecte, Ingénieur civil, Aménageur, Paysagiste, Urbaniste, ...). En effet, associer l'urbanisme à l'informalité pose un problème par rapport à cette chaîne d'acteurs dont leurs compétences se justifient dans le cadre « formaliste »²⁷⁶ de l'expertise.

En plus, dans le cadre des modes organisationnels du processus de fabrication de la ville, le terme écarte la place a posteriori des acteurs publics dans le processus. Or c'est par l'intervention des pouvoirs publics (de droit ou de fait) que le processus se formalise. A la place de cette notion étant en débat, et qui ne correspond pas à l'institutionnalisation des villes observée en Haïti et à la régularisation des bidonvilles observée en Amérique Latine ; le terme de l'« urbanisme inversé » correspond mieux aux faits urbains observés. Il correspond aux

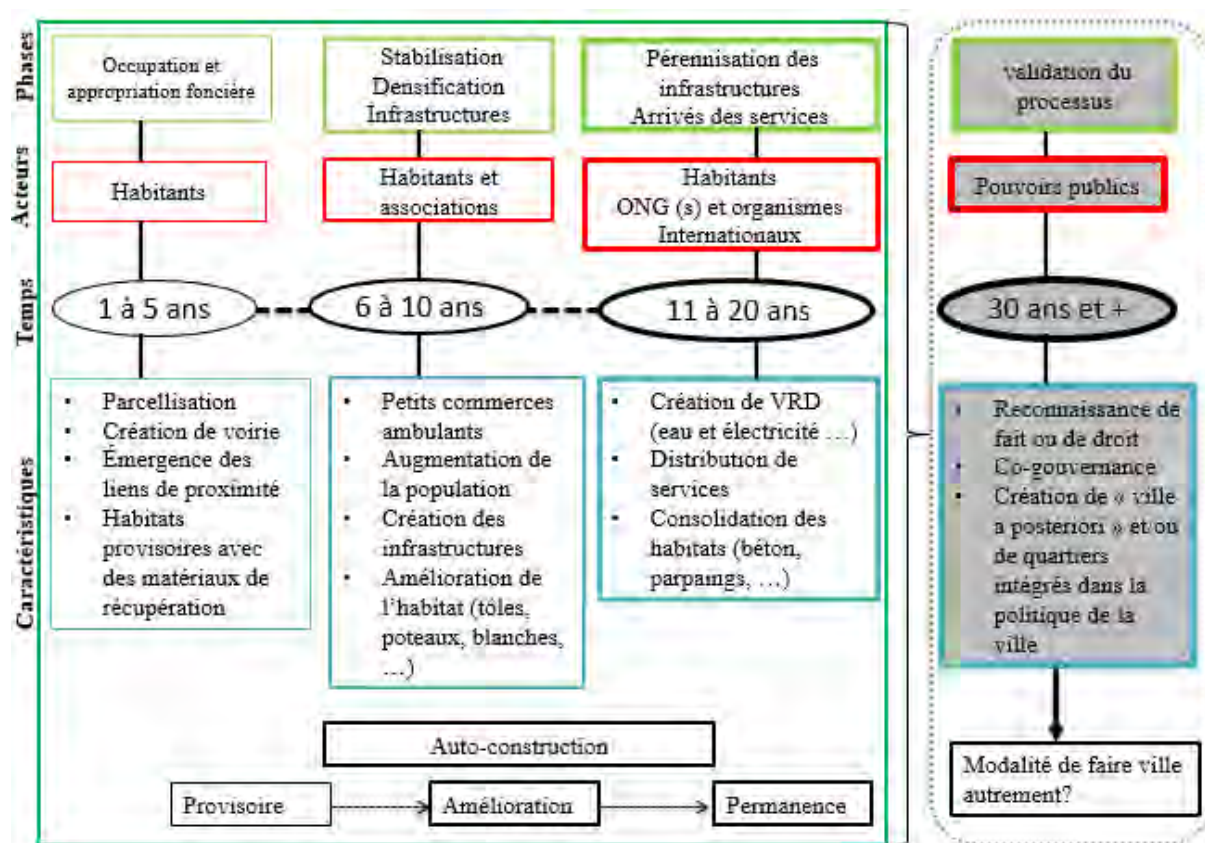
²⁷⁵ Propagé d'abord en Angleterre et aux Etats-Unis, le propos de *urban design* consiste en une tentative de résoudre les questions posées par la mauvaise répartition et l'usage défectueux des ressources foncières, ainsi que par la distribution inutile de tissu historique, afin d'intégrer cohérence et beauté dans le domaine du bâti. Il a pour fin spécifique de fournir les moyens de s'orienter et de trouver un sens dans l'espace public (Merlin et Choay, 2015). Pour ce faire, les cadres réglementaires, organisationnels et institutionnels étaient en première position. De ces idées d'ordre et beauté serait née l'idée de l'urbanisme formel.

²⁷⁶ Pour traduire l'idée d'un système dans lequel la validité des actes est soumise à l'observation stricte des formalités administratives et procédurales.

faits que le processus de transformation et de l'évolution des bidonvilles observés sort du schéma où l'habiter est a posteriori de la construction et de la distribution de service. L'évolution du tissu de bâti du quartier révèle plutôt que l'habiter se fait tout au long du processus de mutation des habitats.

A la place de l'« urbanisme informel », l'« urbanisme inversé » consiste en cette modalité d'habiter qui s'initie depuis l'occupation et l'appropriation foncière plutôt que la maîtrise foncière; depuis les initiatives habitantes plutôt que les institutions publiques et/ou les entreprises immobilières ; depuis des arrangements locaux plutôt que des règlements écrits ; depuis la confiance entre les maitres d'œuvres et les maitres d'ouvrage plutôt que depuis la certitude du droit et de la loi ; depuis les faibles ressources des ménages jointes à la mutualisation et de solidarité plutôt que le système financier et de crédit immobilier. L'ensemble de ces dimensions sont inscrites dans des phases successives impliquant des acteurs variés et des temporalités différentes (Figure 96).

Figure 96 : Les grandes phases de l'« urbanisme inversé » proposé²⁷⁷



Source : Auteur

²⁷⁷ Nous utilisons VRD pour traduire Voirie et Réseaux Divers.

L'idée soutenue dans le schéma de l'urbanisme inversé traduit le processus par lequel certains bidonvilles font ville dans le temps. Ainsi, le schéma de l'« urbanisme inversé » peut servir comme un outil pour analyser les transformations et les fabrications urbaines adaptées aux ressources et aux moyens des gens démunis pour habiter graduellement en ville. La phase de l'occupation foncière, associée à l'étape initiale, met en avant les mécanismes de transformation de l'« espace sans » en terme de mise en place des dispositifs techniques et spatiaux qui facilite la circulation des hommes et des objets. Contrairement à l'« urbanisme classique » où le formalisme prédomine dans les modalités d'acquisition foncière, dans le cadre de l'« urbanisme inversé », le foncier est d'abord occupé, approprié, puis régularisé.

Entre 5 et 10 ans qui suivent l'occupation foncière, dans les cas où il n'y a pas eu de déguerpissement, au fur et mesure de l'arrivée de petites activités socio-économiques, le bidonville se densifie. Une amélioration des habitats provisoires peut aussi s'observer au fur et mesure des rentrées d'argent et de l'installation de nouveaux arrivés. La taille des occupants crée en effet des conditions de stabilisation et de création des infrastructures. La phase de la stabilisation et de la densification correspond au développement d'une étape socio-technique importante de l'évolution des bidonvilles.

Les dynamiques de transformation techniques et matérielles qui suivent l'occupation des espaces délaissés ont servi au développement de différentes capacités techniques et de savoir-faire qui alimentent l'auto-construction des habitats. Dans le développement de cette phase, l'habitant n'est jamais seul, car c'est à cette phase qu'il commence à avoir des relations de mutualité et de solidarité. Cette phase est l'expression matérielle, humaine et technique du postulat de « fabriquer avec... ». Ce qui caractérise cette phase, dans le cas de Canaan, c'est la relation qu'entretiennent les pouvoirs publics avec les ONG(s) et les organismes internationaux dans l'exécution de leurs projets : les entités étatiques valident les projets et fournissent des entités institutionnelles qui correspondent au type de projet. C'est souvent par l'exécution des projets que les infrastructures se consolident, ce qui crée de surcroît, de marge de manœuvre aux initiatives habitantes de consolider aussi leurs habitats et d'investir davantage dans des activités socio-économiques et de services (éducation, santé, restauration, transformation...).

Enfin, la phase de validation du processus, dont son fondement n'est pas nécessairement inscrit dans un cadre juridique (il peut être aussi de facto et/ou politique), correspond à une forme de formalisation des statuts du foncier, de l'habitat et de l'occupant. L'enregistrement et la régularisation des parcelles permettent aux habitats et aux occupants de jouir du statut légal. L'occupant devient désormais le propriétaire de sa parcelle et de son habitat. En effet, l'action publique à l'égard de ce processus, constitue enfin un mode d'action administrative et politique dont seule la puissance publique a la charge.

Contrairement au modèle de l'« urbanisme classique » où l'Etat et/ou le secteur entrepreneuriale sont les acteurs clés pour démarrer une fabrication urbaine ; dans le cadre de ce schéma, l'Etat intervient a posteriori pour formaliser le processus de fabrication. En conséquence, la ville n'est pas seulement conçue, pensée et habitée. Elle est dans ce cas le résultat d'un processus allant des pratiques d'occupation et d'appropriation foncière aux interventions publiques. Elle est à ce titre une production sociale de l'histoire qui combine autrement les éléments de la fabrique de la ville à l'occidentale. Elle est le résultat d'un ensemble de mutation qui se réalise par des phases mettant au cœur du passage des habitats provisoires aux habitats permanents l'expérience et le savoir-faire voire « l'expertise » des habitants. De telle dynamique territoriale impose une énigme fondamentale : elle continue d'exister et de maintenir sa productivité dans l'accélération de l'urbanisation dans les pays du Sud où 30% des citadins sont insolvables et incapables d'assurer le coût du logement et celui de la construction selon les prescrits de l'urbanisme classique.

Nous avons étudié l'incidence de l'évolution des bidonvilles sur « faire ville ou quartier a posteriori » dans les pays du Sud afin de comprendre et de schématiser le processus de fabrication et les modalités d'habiter les bidonvilles. Il a été question de vérifier l'hypothèse de l'existence des cas similaires au processus de bidonvilisation de la RMP et d'en construire un nouveau fait urbain susceptible de produire un schéma d'urbanisme traduisant une modalité de « faire ville » à partir de l'évolution des bidonvilles. Nous avons apporté des éléments de réponse à la question : quelle est l'incidence de l'évolution des bidonvilles dans les modalités de faire ville ? Les éléments de réponse sont basés sur les profils urbains qui se dégagent au bout d'un temps relativement long de différentes mutations des habitats dans les bidonvilles. L'analyse des résultats a permis d'évoquer deux arguments majeurs axés sur l'habiter progressif et la mutation du tissu de bâti qui permettent de confirmer l'hypothèse de

l'inversion de la fabrication des bidonvilles par rapport à la manière de faire la ville. Le premier argument renvoie à l'idée que les initiatives habitantes ont pour conséquence de démarrer la fabrication des bidonvilles à partir d'une dynamique de « sans²⁷⁸ » qui se renforce par un système socio-culturel (savoir-faire, expérience, solidarité, ...) et technique (auto-construction...). La combinaison des deux a alimenté une modalité d'habiter qui au fur et mesure que le tissu urbain se solidifie, conduit soit à de véritable quartier ou des villes a posteriori ou des territoires intégrés à la politique de la ville. De ce point de vue, les bidonvilles sont fabriqués à partir d'un détournement du « centre de traduction » (normes et acteurs) qui passe à travers une circulation d'objets humains et non-humains grâce à laquelle des habitants se signifient socialement. Ce détournement se réalise à travers des mécanismes progressifs d'appropriation foncière, d'aménagement de l'espace, d'auto-construction des habitats, installations des infrastructures de service. C'est cette dynamique qu'Akrich, Callon et Latour (2006) appellent « Acteur réseau » et qui est communément appelé sociologie de la traduction. Cette consistance matérielle qu'ajoutent les initiatives habitantes sur l'espace confère, au bout d'un temps relativement long, au quartier créé un profil urbain qui fonde les interventions a posteriori des pouvoirs publics. En effet, le cas de Canaan a permis de mettre en évidence les éléments des premières phases du processus. L'évolution du tissu de bâti à Canaan qui conduit à la formation du « cœur de quartier », permet d'inscrire le quartier dans le processus similaire à celui de Saint-Martin qui devient la ville de Delmas au bout de 57 ans. La mise en évidence de l'existence des cas similaires à Sao Paulo et à Lima a permis en outre de compléter les observations de ces faits urbains grâce auxquels un schéma qui traduit le modèle de l'urbanisme inversé a été proposé. Selon le modèle, l'évolution de Canaan, atteint trois des quatre étapes proposées. Il reste en conséquence la phase de formalisation du quartier. En termes de perspective, pouvons-nous donner rendez-vous à cette phase dans 10 ans de plus-soit 2030-pour que le quartier soit élevé au rang de municipalité comme ça été le cas de Delmas, de Cité-Soleil, de « villa el Salvador » ?

²⁷⁸Nous utiliserons le mot « sans », à la lumière des travaux de Théodat (2014) dans une triple acception : d'abord technique pour désigner les espaces « sans réseaux techniques urbains » ; ensuite sociale qui renvoie aux « personnes démunies, sans éducation » qui occupent les espaces les plus hostiles, et enfin politico-administratif pour traduire l'absence du pouvoir public comme régulateur social.

L'organisation sociale qui s'est développée dans le processus de fabrication du quartier de Canaan entre 2010 et 2020 prend des formes variées d'un domaine à l'autre.

-Dans la gestion foncière, les relations sociales qui ont émergées dans les modes de résolution des conflits fonciers ont permis d'appréhender le rôle des habitants et des associations auto-proclamées dans le maintien de la sécurité dans des « zones de non-droit » ; où par ailleurs, les liens sociaux sont basés sur la confiance et le respect de la « parole donnée ». Les habitants pour se défendre, sécuriser leurs parcelles, résoudre des conflits et éviter des tensions ont instauré des brigades de vigilance fonctionnant avec des règles établies collectivement comme des lois, à la manière hiérarchique des instances militaires. Dans le fonctionnement de ces brigades apparaît surtout les principaux mécanismes et articulations des pouvoirs informels dans la fabrication des bidonvilles : le principal chef, le « commandant » se donne le pouvoir de validation et de légitimation des attributions des autres membres.

-Dans le domaine socio-économique, les relations sont basées sur des pratiques de l'entraide et de la solidarité. L'assistance financière apportée par des réseaux de famille (transfert d'argent à l'échelle de la diaspora et nationale) permet à des milliers de ménages de se nourrir et à d'autres de construire en dur, de démarrer un petit commerce, ... La circulation monétaire à travers la construction en dur, l'accès à l'électricité et l'approvisionnement en eau potable permet à d'autres ménages de vivre et de consolider leurs habitats.

-Dans la pérennisation des infrastructures, l'organisation sociale prend la forme du jeu d'acteurs. Pour exécuter des projets, les acteurs (ONG(s), organismes internationaux, pouvoirs publics, associations de quartiers, habitants), interagissent selon des modalités tendant à « formaliser l'informel ». Par exemple, les représentants des « leaders de zones » (acteurs informels), les annexes (acteurs informels) de la Mairie sont regroupés dans une structure locale (table de quartier) pour assurer la médiation entre les acteurs dans les exécutions des projets.

Le laisser-faire qui caractérise la position des pouvoirs publics dans cette interaction a permis aux ONG(s) et organismes internationaux de remplir un rôle important dans la pérennisation des infrastructures routières et des équipements de service (écoles). L'un des traits importants est la multiplication des projets (8) impliquant des partenaires publics intervenant dans ce que nous appelons « pérennisation par projets ». La fabrication de Canaan met en avant les modes

d'interventions des ONG(s) en Haïti qui se caractérise par le recours à des structures partenariales publiques aussi bien en amont (Ministères) qu'au niveau de la mise en œuvre (opérateurs). Ainsi les premiers modes d'actions, ceux des habitants, sont suivis, au bout de 10 ans, par une implication des pouvoirs publics (n'est-ce pas une forme de reconnaissance ?) à travers une logique de validation de droit (accord de partenariat) ou de fait (laisser-faire) de la situation urbaine.

En effet, en 1950, les actions publiques à l'encontre des bidonvilles ont pris presque partout des formes de démolition des habitats et de déguerpissement des habitants. Car les bidonvilles étaient associés à la pauvreté urbaine. En revanche, au cours des années 2000, certains bidonvilles qui n'ont pas fait l'objet de déguerpissement à São Paulo et à Lima faisaient l'objet des programmes politiques de logement et de projets d'insertion de ces territoires dans la politique de la ville. Dans les agglomérations de Lima au Pérou ; des bidonvilles, créés au cours de la même époque sont devenus des municipalités et d'autres ont été régularisés par le gouvernement. A São Paulo au Brésil, les pouvoirs publics ont mis en œuvre un programme²⁷⁹ de régularisation des favelas en 2002 qui visait la formalisation des favelas à l'origine des initiatives habitantes. En Haïti, au contraire, des villes et des communes sont institutionnalisées à partir de l'évolution des quartiers et des bidonvilles créés au cours du XX^{ème} siècle.

L'analyse du processus de la bidonvilisation de la RMP en Haïti, de celui de São Paulo au Brésil ainsi que le cas de Lima au Pérou ont permis de confirmer l'existence d'une inversion dans la manière de fabriquer une ville à partir de l'évolution des bidonvilles. La mise en relation des principales phases de l'évolution des bidonvilles permet de schématiser le passage des initiatives habitantes aux régularisations a posteriori par les pouvoirs publics. Ce passage met en lumière plusieurs phases successives combinant autrement les dimensions lorsque l'on pense une ville à la manière des occidentaux. Nous proposons la notion « urbanisme inversé » pour traduire cette manière inverse de « faire quartier ou ville a

²⁷⁹ Au Brésil, le programme a été amorcé en 1980 par la « politique de tolérance active » qui correspond à une reconnaissance des quartiers pauvres, y compris les favelas qui intègrent le zonage des Zones Spéciales d'Intérêt Social (ZEIS), c'est-à-dire des zones urbaines dont l'usage est destiné exclusivement au logement social. Le fait de compter les favelas s'accompagne bien de formes de tolérance qui ouvrent au renforcement de la consolidation de favelas. Ainsi, la tolérance peut être le résultat de la faillite du gouvernement en matière de logement (Sachs, 1995), mais aussi l'expression d'une stratégie politique exercée par les pouvoirs publics qui cherchent à spéculer sur du foncier (Valladares, 2006). A certains endroits, tolérer les favelas a servi à coopter les mouvements sociaux et d'entretenir des réseaux clientélistes (Sachs, 1981). Ce sont alors des mécanismes de gestion de la paix sociale.

posteriori ». L'idée de l'inversion s'inscrit à la fois dans une temporalité, dans les acteurs mobilisés, dans la manière progressive d'habiter et dans les modalités d'accéder au foncier.

Conclusion générale

Le travail de recherche a exploré le champ des activités de fabrication des bidonvilles allant de l'occupation foncière à l'évolution de l'habitat dans le contexte haïtien. L'analyse des cadres d'action et des pratiques de fabrication du quartier de Canaan a permis de mettre en évidence trois champs d'actions. Le premier privilégie les actions des habitants sur et dans l'espace qui s'inscrivent dans le champ de l'aménagement pour mettre en évidence l'organisation de l'espace. Le second, à partir des mécanismes d'appropriation foncière, s'inscrit dans le champ des tactiques habitantes pour accéder aux ressources et les auto-administrer. Le troisième renvoie au système de l'auto-construction où les compétences socio-techniques et les savoir-faire sont mobilisés pour faire passer les habitats provisoires aux habitats permanents.

L'accélération de l'urbanisation mondiale qui se traduit dans les pays du Sud par une augmentation considérable du nombre de bidonvilles depuis 70 ans est observée en Haïti. L'analyse du processus de bidonvillisation de Port-au-Prince permet de comprendre que l'augmentation des bidonvilles est le résultat d'une combinaison de facteurs sociaux (exode rural, ...), économiques (pauvreté, inflation, chômage, ...), démographiques, politiques (politique agricole du SHADA, prévention de la perche porcine), auxquels se sont ajoutés des catastrophes naturelles et des crises socio-politiques et institutionnelles récurrentes. Les conséquences territoriales aboutissent à une transformation des périphéries Nord et Sud de la ville de Port-au-Prince entre 1940 et 2020. La population de la RMP passe de 144 000 habitants en 1950 à plus 4 millions en 2018 (IHSI, 1978, 1982, 2003, 2015 ; Bodson et al. 2018b). Les populations qui s'installent dans les bidonvilles ne sont pas homogènes (propriétaires, locataires et occupants), et ils y habitent pour des motivations différentes. Majoritairement sans revenus, les habitants ont des activités socio-économiques, qu'elles soient petits commerces ambulants ou des « petits jobs », qui permettent d'améliorer au fur et à mesure leurs habitats dont certains ont des étages. Les premiers habitats sont certes très précaires. Mais au bout de 5 ans en moyenne, l'enveloppe de bâti s'améliore. Cette façon de s'installer dans les bidonvilles en Haïti donne lieu à un processus de fabrication et des modalités d'habiter par des phases successives que nous avons identifiées. Au-delà de ce résultat principal, notre travail contribue à mettre en discussion cinq thématiques précisant les contenus du modèle de l'urbanisme inversé.

1-Activités de transformation de l'espace : un processus d' « aménagement ordinaire »

L'aménagement ordinaire passe d'abord par une appropriation symbolique. En effet, après la création du site par le gouvernement, les habitants lui ont donné le nom de Canaan permettant de réhabiliter symboliquement l'espace en le renommant. Ce changement symbolique a ouvert une nouvelle perspective sur l'espace et son occupation. Ensuite, la prédominance de l'initiative habitante y confirmée par l'observation des transformations de l'espace. Ces initiatives sont cependant ordinaires et rudimentaires : création d'un système de voirie (routes principales et secondaires, impasses, corridors), de places publiques, de lieux de stationnement. Des sous-quartiers sont créés, découpés et nommés. L'analyse de ces actions sur l'espace révèle un processus de fabrication pragmatique qui se caractérise par un savoir-faire se basant sur des « routines » fondées sur des expériences sur le terrain. Ces initiatives habitantes transforment l'espace inhabité en un territoire.

Les habitants se réapproprient les opérations d'aménagement-traditionnellement associées aux pouvoirs publics-sous forme de pratiques informelles. Malgré tous les problèmes traditionnellement associés aux activités informelles dans la fabrication des bidonvilles, les pratiques d'aménagement de l'espace répondent aux besoins des résidents de façon similaire (mais informelle) au fonctionnement des villes planifiées.

2-Mécanismes et tactiques de gestion foncière : un régime de régulation du foncier informel

Le foncier s'acquiert à Canaan selon trois modalités dominantes : occupation de facto, rapport de force et transaction. Certains occupants acquièrent leurs parcelles à partir du découpage d'une portion d'espace suite aux vagues de déplacement collectif. En 2010, les citoyens qui arrivent en premier sur le site déclaré d'utilité publique détiennent un pouvoir de s'auto-attribuer une parcelle selon la dimension souhaitée. La circulation des informations relatives à l'accès libre au foncier dans des réseaux de contacts, des cercles familiaux et religieux ou des interconnaissances tissées dans les rues fait accélérer l'occupation. La raréfaction progressive des parcelles et le désir d'accès à la « propriété immobilière » modifie les modes d'accès pouvant aller jusqu'à la violence. Le mode d'accès par échange monétaire où sont impliqués un ensemble d'acteurs (« démarcheurs », des « témoins », « des brigadiers ») se banalise. La localisation des parcelles détermine leur valeur marchande.

Différents usages réalisés par les occupants peuvent être observés. Outre un usage d'habitat (logement ou petits commerces), d'autres activités privées se mettent en place : activités scolaires, activités sanitaires et offre de restauration ou encore des lieux de culte. Leur localisation est souvent située en bord de routes.

Les usages varient aussi avec le temps et selon les ressources de chaque occupant : si la majorité des occupants auto-construisent pour habiter et/ou exercer un petit commerce, il existe aussi dans le quartier des occupants qui cumulent des parcelles, les clôturent à partir de murs solides dans une logique de spéculation foncière. Néanmoins, les occupants individuels occupent une place prépondérante dans l'appropriation foncière, car plus de 70% des parcelles sont occupées par des habitats assurant la stricte fonction de logement (CRA, 2017).

L'accès aux domaines privés de l'État est un facteur pertinent de compréhension du développement des « propriétés sans-titre » et du processus de la fabrication des bidonvilles. Il révèle une rationalité socio-économique de l'informel, une coexistence de plusieurs registres juridiques, une nouvelle gestion de passage du bien public à la propriété privée, une politique redistributive du foncier, et en creux une critique de l'organisation de l'État pour un nouveau rapport au pouvoir local²⁸⁰.

Cependant, en termes statutaire et du point de vue du droit positif, le mode d'accès au foncier-tel que nous l'analysons à partir du quartier de Canaan- ne favorise pas une évolution de la propriété. C'est dire que, sous l'angle du droit, le foncier ne passe pas du domaine privé de l'État à la propriété privée individuelle dès lors que l'Etat n'intervient pas pour un changement de statut. En revanche, dans la pratique, les parcelles deviennent, à long terme, des « propriétés sans titre » dont l'histoire confère un caractère récurrent en Haïti. Par ailleurs, l'existence de différents occupants ainsi appelés « propriétaires autoproclamés » met en évidence la complexité statutaire du foncier à Canaan. Les individus, les associations, les institutions, la communauté religieuse, les entreprises privées, par le fait qu'ils agissent dans la permanence en installant des infrastructures en béton renforcent le statut de « propriété sans titre ». L'émergence de ces propriétés en Haïti est l'expression d'un héritage de l'histoire de la terre depuis l'époque coloniale.

Au bout de 10 ans d'occupation, il existe plusieurs formes de conflits fonciers entre les occupants. Les conflits fonciers se structurent entre les plus forts (ceux qui sont armés) et les

²⁸⁰ Contrairement à la concentration des pouvoirs formels à Port-au-Prince, à Canaan, les habitants établissent un système de pouvoir de proximité où les conflits sont gérés par échelle allant des « soldats », un brigadier plus proche des habitants à un « commandant », le chef le plus haut placé des brigades.

plus faibles, entre les anciens occupants et les nouveaux arrivants. Ils sont résolus principalement à partir d'arrangements (compensatoire, concession, transactionnel) entre les protagonistes et des recours aux agents de la brigade. Les habitants, pour résoudre les conflits fonciers et sécuriser leurs parcelles, ont aussi créé une « instance judiciaire » dans l'informel : les brigades de vigilance qui fonctionnent et s'auto-organisent selon un registre militaire. Ce « régime informel » fonctionne en substitution du modèle institutionnel.

3-Le système de l'auto-organisation sociale : les brigades de vigilance

Le territoire de Canaan comprend des associations officielles et informelles. Certaines de ces associations auto-proclamées désignent parmi leurs membres des brigadiers intervenant comme agent de sécurité et organisés selon un ordre militaire. Ils résolvent des conflits, préviennent les violences..., Les conflits sont résolus selon une hiérarchie de rôle et de fonction (régulation de proximité jusqu'au recours à l'instance la plus élevée dirigée par le « commandant ». Les brigadiers se légitiment par le contexte d'insécurité menaçant les parcelles face aux spéculations foncières, par les craintes des plus faibles d'être « chassés » par les plus forts souvent armés, etc. Pour faire face aux conflits et aux violences à l'encontre de certains habitants ainsi que leurs (seuls) biens, des habitants collaborent avec les brigadiers en échange de protection.

De ces pratiques surgissent des formes de violence dont les enjeux se trouvent dans les modalités de résolutions de conflits, dans lesquelles apparaît la « figure judiciaire individualisée ». L'individualisation des mécanismes judiciaires ne traduit pas forcément l'absence des règles dans le quartier. Même si de telles pratiques sont souvent associées à des « zones de non-droit », les champs des pouvoirs identifiés à Canaan sont partagés selon plusieurs aspects « réglés ». Par exemple, dans l'exercice des pouvoirs de délégation des tâches, de validation de rôle, de mobilisation et de sensibilisation, la règle pour être « chef » est la capacité à mobiliser 50 « soldats ». Dans les logiques « normées » ou « réglementaires » des pratiques, la « co-gouvernance » est un aspect important qui se matérialise par des offres d'accès à des services, et des propositions des services marchands aux usagers....Ainsi entre les grands « chefs » se dessine la « règle » implicite de distinction de champ de compétence : chaque grand leaders s'occupe d'un secteur d'activité comme la sécurité, l'électricité, le renseignement.

La notion de tactiques qui a marqué fortement les initiatives habitantes a permis aussi de mieux identifier les mécanismes de gestions et des échanges en dehors des cadres non réglés par les droit, mais par l'implication de différents acteurs dans des situations de négociation. Cette approche a enfin l'avantage de souligner l'importance des phénomènes de médiation et de considérer d'un point de vue plus pragmatique et réaliste la question de la dynamique des pratiques sociales. La négociabilité apparaît dans la fabrique du quartier comme un système de « règle » locale qui fonctionne à partir de la confiance à la parole donnée, de la proximité et qui aboutit à des arrangements. Elle est partout dans les échanges monétaires en Haïti, mais à Canaan, elle se manifeste dans le domaine du foncier, de l'auto-construction, dans la consolidation des infrastructures et la « co-gouvernance » des services. Les tactiques ont permis enfin de comprendre la participation des habitants à l'élaboration des « règles », participation qui apparaît de plus en plus comme le véritable garant de la légitimité de l'ordre social établi dans les bidonvilles; c'est là un fait social qui mérite qu'on en dégage la signification « normative » des initiatives habitantes dans le processus.

4-Evolution de l'habitat : vers la création d'un centre-ville.

La question de l'habitat à Canaan, notamment en 2010, suite au séisme, s'inscrit dans l'urgence de se loger affectant le tissu bâti dans sa forme (matériaux très précaires) et dans les procédés de construction (préfabriqués et bricolage). L'habitat provisoire qui prédominait en 2010 a évolué au fur et mesure que les tentes préfabriquées se sont abîmées. Les abris auto-construits se sont eux aussi améliorés, puis transformés en habitat en dur. L'analyse du cas de Canaan permet de mettre en évidence comment, dans l'urgence qui suit le séisme, les habitants de la RMP, dépossédés, déplacés, déstabilisés, sans repère, sinistrés, n'ont pas cessé de se « débrouiller » pour matérialiser l'espoir d'habiter qu'ont promis la communauté internationale et les pouvoirs publics. Les résultats sur l'évolution de l'habitat à Canaan révèlent é la capacité des habitants là où les interventions étatiques sont donc limitées en temps et en moyens. L'auto-fabrication de l'habitat à Canaan s'inscrit dans ce rêve d'habiter dans l'urgence où l'habitat provisoire se transforme progressivement et cède la place à l'habitat permanent.

Les mutations de l'habitat (tentes, abris provisoires et construction en dur) montrent qu'il existe chez les habitants un capital social et technique dont témoigne l'évolution du quartier. Les habitants, pour auto-construire leurs habitats en dur, recourent à des systèmes de

solidarité et mutualité. Les habitats sont auto-construits à partir de ce que les habitants appellent « donner un coup de main ». Il existe aussi dans ce système de solidarité une certaine capacité à négocier, pour mobiliser les ressources humaines pour chaque partie de la construction. Le système de solidarité établi est lié aussi à une mobilisation de main d'œuvre fonctionnant à tour de rôle. Cependant, ce n'est pas parce qu'il y a cette solidarité entre les habitants, que le coût de la construction diminue. Il existe, outre le coût des matériaux, un coût supplémentaire à supporter pour assurer la nourriture de chaque habitant qui participe au chantier. En conséquence, le passage de l'habitat provisoire aux habitats permanents est aussi le résultat d'un flux monétaire où la circulation de l'argent est observée tant pour des transactions courantes que pour d'autres transactions à l'échelle la diaspora qui finance les dépenses. L'importance de « ces capitaux financiers » est mise en avant dans la consolidation des habitats.

La consolidation des habitats permet à de nombreux services privés de fonctionner : des écoles, des centres de santé, des restaurants...Cependant, plus de 50% d'entre eux se concentrent dans le sous-quartier Canaan 3. Ce qui a permis d'identifier un cœur de quartier en formation. Un cœur de quartier assimilable à un « centre-ville » avec une place publique et un lieu de culte.

L'analyse de l'évolution de l'habitat à Canaan jusqu'à l'émergence de ce « cœur de quartier » fournit un éclairage sur le nouveau profil urbain de Canaan. Ainsi, l'une des caractéristiques de Canaan au bout de 10 ans de son évolution, c'est qu'il n'est plus un camp de sinistré, ni un bidonville, mais pas encore une ville au sens d'un territoire doté d'une administration publique. Cependant, le quartier fonctionne à partir d'un ensemble d'éléments dont l'existence et le fonctionnement font penser à une ville. L'existence de ces éléments semble avoir créé des conditions au renforcement des activités socio-économiques qui ont alimenté en retour la pérennisation des infrastructures et les équipements de services.

Ce qui fait la ville, ce ne sont pas forcément les catégories techniques, administratives et urbanistiques, mais les pratiques et les usages que les habitants font de ces territoires. Il s'agit d'une différence fondamentale entre la ville selon la catégorie occidentale—un bâti urbain aligné avec des façades sur les espaces publics—et le profil urbain de Canaan, où les pratiques et les usages des habitants priment sur l'habitat : l'essence du profil urbain de Canaan réside moins dans sa matérialité que dans le sentiment d'appartenance et de « résidentialité » qu'entretiennent les habitants avec leurs territoires.

5-Des bidonvilles aux « quartiers voire des villes et/ou communes »: vers le modèle de l'urbanisme inversé, faire la ville a posteriori

Les pratiques sociales et spatiales des habitants, les économies informelles et de survie, les expériences et savoir-faire ordinaires et la solidarité renforcée sont les principaux terroirs dans lesquels puise l'urbanisation discontinue et séquencée qui caractérisent le phénomène de l'évolution des bidonvilles en Haïti et par extension dans les pays du Sud. Il suffit de remonter dans le temps pour chacune des villes et communes en Haïti pour se rendre compte qu'hormis celles qui étaient fabriquées pendant la période coloniale, rares sont celles qui sont fabriquées selon les modalités de l'urbanisme prônées par les occidentaux-ici désigné « urbanisme classique ». En milieu de province comme dans la RMP, le statut de ville est accordé à de nombreux territoires après qu'ils ont été fabriqués, évolués et consolidés. En Haïti, les villes qui se font par le bas écartent le relais de la « modernisation occidentale ». C'est d'ailleurs ce qui confère à de nombreuses villes l'aspect morphologique d'un « bricolage urbain » qui s'inscrit dans une logique d'urbanité et de territorialité selon les moyens et les ressources de ceux qui les fabriquent : les habitants-fabricants.

L'auto-construction des habitats, l'auto-organisation sociale et la distribution ainsi que la vente de services essentiels, telles qu'elles sont initiées par les habitants, apparaissent sous le jour d'une véritable logique, celle de l'adaptation au coût du logement, au chômage, à l'inflation, à une offre de logement dont sa logique consiste « à chacun selon ses moyens ». Comme par exemple, les offres de la location de « chambre » à Canaan qui constitue une source de revenu pour de nombreux ménages et une opportunité pour les plus démunis d'habiter à très faible coût en milieu urbain.

Les critiques évoquées sur le processus et les différentes modalités de fabrication urbaine selon les principes de l'urbanisme classique sont alors constructives en ce sens qu'elles permettent de rendre compte de la complexité urbaine et d'un certaines difficultés à penser l'espace urbain en Haïti et dans d'autres pays du Sud selon le regard occidental. Quant à la manière de comprendre et de faire échapper les modalités de faire la ville sous l'emprise de l'État, et les placer sous l'effet de l'évolution des bidonvilles, nous proposons la notion de l'urbanisme inversé. Celui-ci constitue un modèle d'habiter progressif et séquencé partant de l'habitant fabricant, l'occupation spontanée, de l'habitat provisoire, puis amélioré et consolidé, de l'auto-organisation sociale, de la mobilité du foncier, des trajectoires résidentielles dans un même lieu, de l'informalisation à la normalisation de droit ou de fait d'une situation urbaine de *facto*. Dans ce modèle de l'urbanisme, le rôle des pratiques dites anormales, illégales,

illicites ou informelles-souvent critiquées à l'occidental comme des handicaps à la fiscalité et à la politique publique- est placé au centre de l'analyse de l'évolution des bidonvilles aboutissant à des quartiers urbains et/ou des villes voire des communes.

En effet, en Haïti, le quartier de « Saint-Martin », créé en 1925, est élevé au rang de ville de « Delmas » en 1982 (soit 57 ans après sa création). Le bidonville de « Cité-Simone » créé en 1958 est devenu la commune de « Cité-Soleil » en 2002 (soit 44 ans après sa création). Ce procédé, établi par le gouvernement via des décrets, permet d'inscrire le processus de la bidonvillisation dans les modalités de faire ville en Haïti. Nous le qualifions « institutionnalisation de ville », car, dans les documents officiels, toutes les communes sont traitées comme des villes. Le même phénomène est observé au Pérou. A Lima au Pérou, le bidonville « Villa el Salvador », créé en 1971, est devenu une ville au bout de 30 ans de son évolution. D'autres bidonvilles à Lima sont régularisés et intègrent les trames de l'agglomération de Lima. Nous qualifions de « villes a posteriori » les territoires issus de de l'aboutissement de l'évolution des bidonvilles en Haïti et d'ailleurs (Brésil et Pérou) par opposition aux villes planifiées selon l'urbanisme classique-ici désignées « ville a priori ».

Les « villes a priori » font l'objet d'une planification et d'une structuration spatiale (consignées dans des documents de planification, ...) par les pouvoirs publics. L'un des premiers éléments qui permet la mise en place de ce processus (programme d'aménagement) est la maîtrise foncière, suivie par la viabilisation, les programmes de constructions (habitats, équipements, ...) et enfin l'installation des populations. A contrario, les « villes a posteriori » s'inscrivent dans une logique de création inverse, car elles sont à l'origine des initiatives habitantes, et qu'au bout d'un temps relativement long de leurs évolutions, l'Etat intervient pour valider le processus. La validation du processus peut se faire soit en le légalisant des anciens bidonvilles ou par des interventions a posteriori des pouvoirs publics et/ou des ONG(s) dans la pérennisation des infrastructures initiées par les habitants. En légalisant le processus, l'occupation et l'appropriation foncière ainsi que l'habitat passent à la propriété légitimée par le droit. Dans l'autre cas, les biens immobiliers se légitiment par le temps de façon de *facto*. Ainsi, l'analyse des résultats permet de mettre en évidence le fait qu'à l'inverse du processus des villes planifiées, la création des bidonvilles démarre par des phases successives dont trois principales :

- L'établissement spontané des populations sur des terrains souvent déclassés situés près des villes. Souvent ces terrains avaient été déclarés au préalable d'utilité publique par les pouvoirs publics.
- L'auto-construction de logements de fortune (matériaux de récupération) souvent inachevés qui se transforment et se consolident graduellement au fur et à mesure des rentrées d'argent.
- Les petits commerces de proximité se développent progressivement, le déploiement des réseaux techniques urbains, des infrastructures, des équipements (éducation, culture, ...).

Si aucune opération de déguerpissement n'est intervenue entre temps, le bidonville continue de se stabiliser et de se consolider. C'est généralement après une longue phase de consolidation du tissu bâti que les pouvoirs publics interviennent soit sous la forme d'une reconnaissance de droit ou de facto.

Nous défendons la thèse de bidonville fait ville dans le temps selon une inversion du processus et de la modalité de faire la ville à l'occidentale. Nous désignons par « urbanisme inversé » le modèle qui correspond à ce processus et cette modalité mettant au cœur du processus un système de territorialisation qui se fonde sur ce qui se fait (informel) par rapport à ce qui devrait se faire à l'image des occidentaux (formel) (Tableau 28).

Tableau 28 : Relation entre l'informel et le formel

Informel	Formel
Prépondérance des initiatives habitantes	Institutions publiques et/ou entreprises immobilières
Occupation foncière	Maîtrise foncière
Arrangements informels	Règlements écrits
Confiance entre les maitres d'œuvres et les maitres d'ouvrage	Certitude du droit et de la loi
Auto-construction graduelle	Programme de construction

Source : Auteur

Le modèle de l'urbanisme inversé, en terme opérationnel, est un outil d'analyse marquant une rupture épistémologique à la manière de penser la fabrique de la ville, qui pendant les siècles précédents a été largement propagée selon des principes mettant au cœur de l'action l'Etat. Ce modèle de l'urbanisme remet au cœur de la territorialisation des bidonvilles et des villes en Haïti la place de la marginalité socio-spatiale. Les habitants qui sont traités en marge par

rapport aux acteurs institutionnels de l'aménagement en Haïti deviennent l'acteur principal dans la création des territoires. Par leurs actions, ils inversent la position marginale en termes de simple usager qu'on leur attribue dans les documents officiels de l'aménagement pour se donner le pouvoir de faire la ville et de faire évoluer leur territoire.

En termes de politique publique et face au constat de la persistance des bidonvilles dans la RMP et de la manière dont ils sont auto-construits, évoluent, se consolident et s'auto-organisent, nous sommes enfin amenés à soulever des questions plus vaste sur la politique de la ville, la politique du logement et de l'habitat, la politique de lutte contre la pauvreté, etc. Quelles politiques d'ajustement structurel (intégration ? régulation ? institutionnalisation ? validation ?) à adopter face aux bidonvilles consolidés ? L'analyse croisée des facteurs et des effets de la bidonvillisation de la RMP illustre parfaitement le caractère multidimensionnel des enjeux soulevés par les territoires issus de l'aboutissement de l'évolution et des transformations des bidonvilles. Il n'est pas anodin de soulever la question des interventions a posteriori des pouvoirs à l'égard du phénomène des transformations des bidonvilles en de véritables quartiers urbains voire des villes et/ou des communes.

6-Perspectives : les questions de trajectoires résidentielles, de mobilité sociale, de co-production et de co-gouvernance dans la fabrication des villes a posteriori ?

L'effort développé tout au long de la recherche pour montrer que des bidonvilles font des villes dans le contexte haïtien avec une ouverture sur les pays du Sud n'a pas abouti à la compréhension de tous les paramètres de la question. Certains parmi les points analysés comportent des limites faute du fait que les résultats n'ont pas pu aller dans les profondeurs des aspects étudiés. Par exemple, les observations de terrain à Canaan et les données sociales économiques en Haïti montrent que les femmes-population dominante de la société-sont l'actrice qui est cœur des activités de petits commerces ambulants. Or nous avons signalé que ces activités sont aussi importantes dans les mutations de l'habitat des bidonvilles autant que le système de solidarité renforcée exercée à partir des transferts d'argent à l'échelle nationale et internationale. Même s'il n'est pas si évident que la nation de genre est si opérante dans les systèmes de l'auto-construction et de l'auto-organisation sociale, mais nous pouvons toujours chercher à comprendre quel est le rôle des femmes dans la fabrication des quartiers a posteriori. Existe-t-il une distribution de rôle « genré » dans la fabrication des bidonvilles ? Quelles considérations que l'on peut faire de la notion de genre par rapport à l'habitant-fabricant ?

La recherche n'a pas approfondi la question de la co-production des bidonvilles. Or quand on considère le contexte de la fabrication de Canaan et la consolidation d'autres bidonvilles dans la RMP, on constate une implication importante de l'aide des ONG(s) dans la pérennisation des infrastructures et d'équipements de services, ce qui suppose une prise en compte de la notion « co-production » ou plutôt la « co-fabrication ». Autrement dit, l'une des questions centrales du phénomène reste sans réponse : comment se co-produit l'urbain en Haïti ? Qui fait quoi, quand et comment dans la co-production de l'urbain en Haïti ? Si l'on considère que le bidonville est à prédominance de l'« informel », comment l'informalité est-elle co-produite ? Comment interagissent les acteurs ? Quel système de moyens et de ressources mis en place pour que les acteurs formels et informels interagissent ? Quel système de collaboration prédomine ?

Si tout au long de notre recherche, notre approche insiste sur la figure de l'habitant-fabricant comme acteur clé de l'auto-construction et de l'auto-organisation sociale, quel sont son rôle dans la co-production de la sécurité dans les villes a posteriori ? Si au départ, nous l'avons attribué le sens de ceux qui détiennent le pouvoir de faire, avec qui l'habitant-fabricant co-produit-il la sécurité : avec les usagers ou les gangs armés ou encore les acteurs des pouvoirs publics ? L'accès à certains services comme l'électricité nécessite de l'implication des « techniciens », dont le rôle est d'autant plus important en technique qu'en politique et gouvernance, comment l'habitant-fabricant négocie-t-il l'implication de ce technicien ? En d'autres termes comment le « sentiment de résidentialité » des démunis se technicise ? Comment par ailleurs l'accès et la distribution des services essentiels se co-gouverne-t-il ? Si dans les premières phases du processus de la fabrication, l'habitant-fabricant est d'abord dans le besoin d'habiter, de se loger et de survivre qu'avant d'être dans la logique du « vivre ensemble », dans les phases successives, la co-production des biens et services permet de mettre en avant l'intérêt collectif à partir du champ des services urbains, dont il faut interroger à travers chaque démarche de projet initié par les habitants dans la pérennisation des infrastructures. C'est dans le contexte des renforcements des infrastructures où les rôles, les intérêts, les motivations, la légitimité des acteurs se déploient et leurs interactions sont plus complexes. C'est aussi dans les projets que les actions sont co-construites d'avantage. A Canaan, les équipements des écoles, des centres de santé, des lieux de sports et les réseaux électriques sont inscrits dans des projets élaborés collectivement : les habitants, les associations, les agents des annexes, les pouvoirs publics sont tous impliqués. La co-

production apparaît davantage comme le ferment d'une communauté politique où les pouvoirs se diffusent à travers le financement des projets, les pratiques « judiciaire », le laisser-faire, la production et l'acceptation des « règles » locales dont leur combinaison permet l'émergence d'une alternative politico-sociale échappant au syndrome de la politique bureaucratique.

Dans ce contexte, la co-gouvernance dans cet exercice de vivre ensemble a aussi son importance. A travers la proposition de l'urbanisme inversé, en termes de perspective de recherche, nous pouvons élargir le champ des pouvoirs et de gouvernance aux acteurs sociaux (habitants et collectifs d'habitants) dans une perspective de vivre-ensemble hors de toute vision institutionnelle. Ce qui suppose que la ville n'est pas nécessairement un territoire administré sous l'angle bureaucratique, mais sous un regard pragmatique et de facto. Cependant, pour que la co-production et la co-gouvernance puissent réellement se mettre en œuvre, ce qui permet aux habitants de prendre part aux exécutions de tel ou tel projet, en ayant conscience de la portée du choix et de ce qu'il fait, cela implique des structures sociales et des modes de financement des activités. Existe-t-il d'autre expérience que celle de la « table de quartier » à Canaan qui a permis de mettre en évidence, les modes opératoires des projets dans des contextes informels, les interactions entre les acteurs et la souplesse des « normes » sociales.

En dépit de ces résultats et contributions, la recherche n'a pas fourni non plus assez de matière sur les enjeux écologiques et de vulnérabilité en termes de gestion de déchets et d'assainissement urbain. La gestion des déchets dans le quartier reste un défi. Le système de contrôle et de gestion des déchets mise en place par les habitants dans le processus reste le sujet d'une nouvelle recherche pouvant faire l'objet d'un article. Cet aspect pourrait être un point dans les investigations sur la co-production de services dans les quartiers, car les premières données ont permis de révéler l'existence d'une gestion partagée où co-agissent les acteurs formels (Entreprise privée (*Jedco*), ONG(s), organismes internationaux et le pouvoir local) et les acteurs informels (Habitants, collectifs habitants (associations auto-proclamées), annexes de la Mairie, les leaders de zones.

La recherche n'a pas abordé les causes de l'augmentation fulgurante de la croissance de la population de Canaan en ci-peu de temps. Mais elle peut ouvrir le champ de la trajectoire résidentielle en un même lieu et la mobilité sociale dans les bidonvilles. Si l'habitat évolue, on peut se demander comment les mutations du tissu bâti sont-elles des paramètres pour

interroger la trajectoire résidentielle, qui jusqu'ici reste une notion peu exploitée dans la complexité sociale des bidonvilles. Comment la population des bidonvilles (entre autres les locataires) qui est loin d'être homogène passe d'un habitat à un autre ou d'un sous-quartier à un autre ? Qu'est ce qui motive les changements de l'habitat et sans changer de lieux ? À partir de la littérature et de travaux empiriques, ces questions constituent des points pour un renforcement de notre approche, elles mettent en avant les facteurs qui relient l'ensemble des habitants qui, à un moment ou un autre de leur trajectoire, ont opté pour tel ou tel type de logement individuel ou tel ou tel sous-quartier. Par ces différentes perspectives, le concept de « mode d'habiter », forgé par Nicole Mathieu, pour appréhender l'ensemble des relations évolutives qui s'établissent entre ces deux pôles généralement pensés séparément : les lieux et les milieux d'une part, les individus et les « gens » de l'autre, peut être mobilisé selon des approches interdisciplinaires, dans le cadre des programmes de recherche pour le futur.

Bibliographie

A- Ouvrages

AGIER Michel (dir). Un monde de Camps. Paris : Ed. La Découverte, 2014, 350 p.

ALAMI Sophie. DESJEUX Dominique et GARABUAU-MOUSSAOUI Isabelle. Les méthodes qualitatives. Paris : Ed. PUF. 2009, 126p.

ALLAIN Rémy. Morphologie urbaine. Géographie, aménagement et architecture de la ville. Paris : Ed. Armand Colin, 2004, 254 p.

ANGLADE Georges. L'espace haïtien. Mon Pays Haïti. Port-au-Prince : Ed. Les Alizés, 1995, 55p.

ANQUETIN Virginie et FREYERMUTH Audrey. La figure d'habitant. Sociologie politique de la demande sociale. Rennes : Ed. PUF, 2009, 186p.

ARBORIO Anne-Marie et PIERRE Fournier. L'observation directe. Paris : Ed. Armin Colin, 2015, 132p.

ARENDT Hannah. Du mensonge à la violence. Essai de la politique contemporaine. Paris : Ed. Pocket, 2015, 264 p.

ARENDT, Hannah. Condition de l'homme moderne. Préfacé par Paul Ricœur. Paris : Ed. Pocket. 2002, 368p.

ASCHER François. Les nouveaux principes de l'urbanisme. La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour. Paris : Ed. Aube. 2001, 100p.

AUBY Jean-Bernard, PERINET-MARQUET Hugues et NOGUELLOU Rozen. Droit de l'urbanisme et de la construction. France : Ed. MONTCHRESTIEN, 2012, 1198p.

AUDEBERT Cédric. La diaspora Haïtienne. Territoire migratoires et réseaux : France : Ed. Presse Université de Rennes, 2017, 195 p.

AUGIAS Damien. Aménagement et développement des territoires. Levallois-Perret : Ed. Studyrama, 2016, 189p.

AVENEL Cyprien. Sociologies des quartiers sensibles. Domaine et Approche. Paris : Ed. Armand Colin, 2015, 127 p.

BARTHEL Pierre-Arnaud et JAGLIN Sylvie (Cord). Quartiers informels d'un monde arabe en transition : réflexions et perspectives pour l'action urbaine : Agence française de développement, 2013, 160p.

BARTHELEMY Gérard. L'univers rural haïtien. Le pays en dehors. Paris : Ed. L'Harmattan, 1990, 191p.

BERNOUX Philippe. La sociologie des organisations. Initiative Théorique suivie des douze cas pratiques. Paris : 3ème Ed. Seuil. 2005, 480p.

BLANC-CHALEARD Marie-Claude. En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses. Paris : Ed. La Sorbonne, 2014, 464 p.

BLANCHET Alain et GODMAN Anne. L'enquête et ses méthodes. L'entretien. Paris : Ed. Armand Colin, 2010, 128p.

BODSON Paul et ROY Paul Martel. Survie dans les pays en développement. Approche du secteur informel. France : Ed. L'Harmattan, 2003, 302p.

BOUDON Raymond et BOURRICAUD, François. Dictionnaire critique de la sociologie : Paris : Ed. PUF, 1983, 768p.

BOUDON Raymond. Les méthodes en sociologie. Paris : Ed. PUF. 1969, 127p.

BOUILLON Florence. Les Mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire. Paris : Presses universitaires de France, 2009, 232p.

BOURDIEU Pierre. La misère du monde (dir). Paris : Ed. Seuil. 1993, 947p.

BRUN Jacques et DRIANT Jean Claude (dir.). Dictionnaire critique de l'habitat et du logement. Paris : Armand Colin, 2003, 454p.

CALLON Michel, LASCOUMES Pierre et BARTHE Yannick. Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique. Paris : Ed. Le Seuil, 2001, 360p.

CASEUS Ernst Pedro. Dictionnaire Géographique et Topographique de la République d'Haïti. Port-au-Prince : Ed. Henri des Champs. 2016, 403p.

CHAGNOLLAUD Fanny. Urbanisation informelle par l'autogestion au Pérou. (SL) : Ed. L'harmattan, 2016, 302p.

CHAPOULIE Jean Michel. La tradition sociologique de Chicago (1892-1961). Paris : Ed. Seuil. 2001, 496p.

CHOAY François. L'urbanisme, utopies et réalités. Une ontologie. Paris : Ed. Seuil, 1965, 460p.

CINGOLANI Patrick. La Précarité. Paris : Ed. PUF, 2005, 126p.

CLING Jean-Pierre, LAGRÉE Stéphane, RAZAFINDRAKOTO Mireille et al. L'économie informelle dans les pays en développement. France : AFD, 2018, 366p.

COHEN Stanley. Vision of social central. Cambridge : Polity Press, 1989, 336p.

COMITE INTERMINISTERIEL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (CIAT). Lois et règlement d'urbanisme. Synthèse des Textes Législatifs et Règlementaires de l'Urbanisme en Vigueur en Haïti, Port-au-Prince : République d'Haïti, 2013, 96p.

CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI (1987), Constitution amendée du 9 mai 2011, Port-au-Prince, Éditions Fardin.

CORVINGTON Georges. Port-au-Prince au cours des ans.1915-1934. Tome III. Montréal : Ed. CIDIHCA, 2007a, 782p.

CORVINGTON Georges. Port-au-Prince au cours des ans.1934-1950. Tome IV. Montréal : Ed. CIDIHCA, 2007b, 690p.

COULON Alain. L'École de Chicago. Paris : Ed. PUF, 2012,128p.

CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard. L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective. Paris : Ed. Seuil, 1977, 512p.

D'ARC Hélène Rivière. Nommer les nouveaux territoires urbains. Paris : Ed. Maison des sciences de l'homme, 2001, 279p.

DAMON Julien. Un monde bidonville. Migration et urbanisme informel. Paris : Ed. Seuil, 2017, 128p.

DAUBEUF Jean-Baptiste, MARCHAL Hervé et BESOZZI Thibaut. Idée reçue sur les bidonvilles en France. Paris : Ed. Le cavalier Bleu, 2016, 126p.

DAUPHIN Nicolas et MESSIAEN Charles-Marie. Paysans, Systèmes et Crise. Travaux sur l'agrire haïtien. Tome 3 : Dynamique de l'exploitation paysanne. Guadeloupe : Groupe de Recherche/Formation S. AC.AD de l'Université des Antilles et de la Guyane et la F.AM.V. de l'Université d'État d'Haïti. 2013, 484p.

DAVIS Mike. Le pire des mondes possibles : De l'explosion urbaine au bidonville global. Paris : Ed. La Découverte, 2006, 252p.

DAVIS Mike. Planet of Slum. Excavating the Future in Los Angeles. USA : Ed. Veros books, 2007, 345p.

DE CERTEAU Michel. L'invention du Quotidien. Art de faire. Paris : Ed. Gallimard, 1990, 413p.

DE SOTO Hernando. Le mystère du capital, Pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs. Paris : Ed. Flammarion, 2005, 304p ;

DEBOULET Agnès (dir). Repenser les quartiers précaires. France : AFD, 2010, 254p.

DELZESCAUX Sabine. Norbert Elias : une sociologie des processus. Paris : Ed. L'Harmattan, 2002, 320p.

DEPAULE Jean-Charles (dir). Les mots de la stigmatisation urbaine. Paris : Ed. Maison des sciences de l'homme, 2006, 278p.

DEPEAU Sandrine et RAMADIER Thierry (Dir.). Se déplacer pour se situer. Rennes : Ed. Presses Universitaires de Rennes. 2011, 195p

DESJARDINS Xavier et GEMEAU DE LAMARLIERE Isabelle (Dir). L'aménagement du territoire en France. Paris : Ed, La Documentation française, 2016, 160p.

DHERS Georges. Le pouvoir d'agir des citoyens. Comment ils créent des liens, des activités, des emplois. Lyon : Chronique sociale, 2019, 186p.

DI MEO Guy et BULÉON Pascal. L'espace social. Lecture géographique des sociétés. Paris : Édition Arman Colin. 2007, 303 p.

- DI MÉO Guy. Introduction à la géographie sociale. Paris : Ed. Arman colin. 2014, 192p.
- DIEDERICH Bernard. Le prix du sang. La résistance du peuple haïtien à la tyrannie. François Duvalier (1957 – 1971). Tome 1. Port-au-Prince : Ed. Henri Deschamps, 2005, 511p.
- DILHAC Marc-Antoine. La tolérance, un risque pour la démocratie. Théorie d'un impératif politique. Paris : Ed. VRIN, 2014, 238 p.
- DORVILIER Fritz. Gouvernement associative et Développement local en Haïti. Port-au-Prince : Ed. Presse de l'Université d'État d'Haïti, 2011, 255p.
- DOURA Fred. Mythes, Paradoxes et réalités de la pigmentocratie au cours de l'histoire d'Haïti, Montréal : Les éditions DAMI, 2015, 449p.
- DRUMMOND Didier. Architectes des favelas, Paris : Ed. Dunod, 1981, 112p.
- DUHAINE Gérard et EDOUARD Roberson (dir). Pauvreté quotidienne et pauvreté planétaire. Québec-Laval : Ed. NOTA-BENE. 2017, 312p.
- EDOUARD Roberson. Violences et ordre social en Haïti, Essai sur le vivre-ensemble dans une société postcoloniale. Québec : Ed. Presses Université Québec, 2013, 294 p.
- ELIAS Norbert. Du temps (Traduit de l'Allemand par Michèle Hulin). Paris : Ed. Fayard. 1996, 223p.
- ENGELS Frederick. Anti-Dühring, « Théorie de la violence » (Trad. E. Bottigelli) (SL) : Ed. Sociales, 1977, 501p.
- ETHEART Bernard. La problématique foncière en Haïti : Montréal : Ed. CIDIHCA, 2014, 204p.
- FIJALKOW Yankel (dir.). Dire la ville c'est faire la ville. La performativité des discours sur l'espace urbain. Villeneuve : Presse universitaires du Septentrion, 2017a, 194p.
- FIJALKOW Yankel. Sociologie des villes. Paris : Ed. La Découverte. 2017b, 128p.
- FONDATION ABBE PIERRE. Surpeuplement un problème de taille. L'état du mal-logement en France 2018. Rapport annuel No 23. Paris : Fondation Abbé Pierre, 2018, 20p.

FOURCHARD Laurent. Gouverner les villes d'Afrique, État, gouvernement local et acteurs privés. (SL) : Ed. Karthala, 2007, 180p.

FRAPPAT Hélène. La violence. « Textes choisis ». Paris : Ed. Flammarion. 2013, 256p.

FRIEDMAN Yona. L'architecture de survie : une philosophie de la pauvreté, Paris : Ed. De l'éclat, 2003, 256p.

GALLETY Jean-Claude (Coord). Le processus de métropolisation et l'urbain de demain. France : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, France : CERTU, 2013, 60p.

GAUTHIEZ Bernard. Espace urbain. Vocabulaire et morphologie. Paris : Ed. Du patrimoine. 2003, 496 p.

GILBERT Myrtha. SHADA : chronique d'une extravagante escroquerie : un épisode de plus, de la guerre de l'empire contre la paysannerie haïtienne. Port-au-Prince : Ed. Anonyme. 2016, 285p.

GILLES Serge, JOSEPH Antonio Ph, JACQUES André, et *al.* Haïti, briser les chaînes. Paris : Ed. Pierre-Marcel Favre. 1984, 176p.

GRAFMEYER Yves et AUTHIER Jean-Yves. Sociologie urbaine. Paris : Ed. Armand Colin. 2015, 124p.

GRAFMEYER Yves et JOSEPH Isaac. L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine. Paris : Ed. Aubier, 1990, 377p.

GRAFMEYER Yves. Sociologie urbaine. Europe Media duplication S.A. : Ed. Nathan. 2002, 128p.

GRAND-PIERRE Claude. Gouvernance de proximité et collectivité territoriale en Haïti. Port-au-Prince : Ed. C3. 2015, 257p.

GRANOTIER Bernard. La planète des bidonvilles. Perspectives de l'explosion urbaine dans le tiers monde. Paris : Ed. Seuil, 1980, 384p.

GRAWITZ Madeleine. Méthodes en sciences sociales. Paris : Ed. Dalloz. 2000, 1019p.

GUIGOU Jean-Louis. La rente foncière : Les théories et leur évolution depuis 1650. Paris : Ed. Economica. 1999, 952p.

HANCOCK Claire, LELÉVRIER Christine, RIPOLL Fabrice et *al.* (dir). Discriminations Territoriales. Entre interpellation politique et sentiment d'injustice des habitants. Marne-la-Vallée : Ed. L'Oeil d'Or, 2016, 272 p.

HAROUEL Jean-Louis. Histoire de l'urbanisme. Paris : Ed. PUF. 1981, 127 p.

HEIDEGGER Martin. Essais et conférences (Trad. de l'Allemand par Préau). Paris : Ed. Gallimard, 1958, 349 p.

HOBBS Thomas. Léviathan. Paris : Ed. Gallimard, 2000, 1024p.

HURBON Laënnec (dir). Les partis politiques dans la construction de la démocratie en Haïti. Port-au-Prince : Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale (IDEA), 2014b, 182p.

HURBON Laënnec. Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture. Paris : Éd. Karthala, 1987, 174 p.

HURBON Laennec. Dieu dans le vodou haïtien. Préface de Geneviève Calame-Griaule, Paris : Ed. Pavot, 1972, 268 p.

HURBON Laënnec. Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable. Paris : Ed. Karthala, 2001, 301p.

HURBON Laënnec. Religions et lien social : l'Église et l'État moderne en Haïti, Paris : Ed. du Cerf. 2004, 317p.

JAFFRELOT Christophe et Naudet Jules. Justifier l'ordre social. Paris : Ed. PUF, 2013, 112p.

KANT Emmanuel. Critique de la raison pure (Trad. par Alain Renault). Paris : Ed. GF. Flammarion. 2017, 192p.

KATZ Lucia. L'Avènement du sans-abri. Les Asiles de nuit 1871-1914, Paris : Ed. Libertalia, 2015, 160p.

LACAZE Jean-Paul. Les méthodes de l'urbanisme. Paris : 3^{ème} Ed. PUF. 1997, 128p.

LAZZAROTTI Olivier. « Habiter le monde », Documentation photographique, N° 8100. Paris : La Documentation française, 2014, 64p.

LE GOIX Renaud. Sur le front de la métropole, une géographie suburbaine de Los Angeles. Paris : Publications de la Sorbonne, 2016, 318 p.

LEFEBVRE Henri. Du rural à l'urbain. Paris : Ed. Anthropos. 2001, 285p.

LEFEBVRE Henri. Espace et politique. Le droit à la ville II. Paris : Ed. Anthropos, 2000, 164p.

LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir). Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. (S.L) : Ed. Belin, 2013, 1228p.

LEVY-VROELANT Claire (dir.) Logements de passage, formes, normes, expériences, Paris : Ed. L'Harmattan, 2000, 298p.

LUCIEN Georges Eddy. Le Nord-Est d'Haïti, la perle d'un monde fini : entre illusion et réalités (Open for business). Préface de Roger Petit-Frère. Paris : Ed. L'Harmattan, 2018, 347p.

LUCIEN Georges Eddy. Une modernisation manquée, Port-au-Prince (1915-1956). Vol. 1, modernisation et centralisation. Port-au-Prince : Ed. Presses de l'Université d'État d'Haïti, 2013, 285p.

LUSSAULT Michel. Hyper-Lieux. Les nouvelles géographies politiques de la mondialisation. Paris : Ed. Seuil, 2017, 307p.

LUSSAULT Michel. L'Homme spatial. Paris : Ed. Seuil, 2007, 400p.

LUSSAULT Michel. De la lutte des classes à la lutte de place. Paris : Ed. Grasset (Monde vécu), 2009, 221p.

MAGGI Bruno (dir). Interpréter l'agir : un défi théorique. Paris : Ed. PUF. 2012, 328p.

MANIGAT Leslie François. Eventail d'histoire vivante d'Haïti (1789-2007). Des préludes à la Révolution de Saint-Domingue jusqu'à nos jours. Une contribution à la « nouvelle histoire d'Haïti ». Tome 2. Port-au-Prince : Presses les Médias texte, 2001, 467p.

MARCHAL Hervé et STÉBÉ Jean Marc. Les grandes questions sur la ville et sur l'urbain. Paris : Ed. PUF, 2011, 264p

MARTIN Christophe. Ethnologie d'un bidonville de Lima. Barnéoud : Ed. L'Harmattan, 2000, 129p.

MARTOUZET Denis (Dir). Le projet fait les acteurs. Urbanisme, complexité, incertitude. Paris : Ed. Presses Universitaires François-Rabelais, 2018, 428p.

MEADOWS Fiona (dir.). Habiter le campement, Paris, Éditions Cité de l'architecture et du patrimoine, Paris : Actes Sud, 2016, 320p.

MENDE Tibor. De l'aide à la recolonisation. Paris : Ed. Seuil, 1975, 316p.

MERLIN Pierre et CHOAY Françoise. Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'aménagement. Paris : Ed. PUF. 2010, 880 p.

MIGUELEZ Roberto. L'analyse des formations sociales. Montréal : Ed. LEGAS, 1992, 634 p.

MOHAMMED Marwan et MUCCHIELLI Laurent (dir). Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours. Paris : Ed. La découverte, 2007, 416p.

MONOD Jérôme et DE CASTELBAJAC Philippe. L'aménagement du territoire. Paris : Ed. PUF. 2016, 128p.

MORAL Paul. Le paysan haïtien : étude sur la vie rurale en Haïti. Port-au-Prince : Ed. Fardin, 1961, 375p.

MORIN Edgar. La méthode 6. Ethique. Paris : Ed. Points, 2014, 288 p.

MUCHEMBLED Robert. Une histoire de la violence. De la fin du Moyen Âge à nos jours. Paris : Ed. Seuil, 2008, 502 p.

MULLER Pierre. Les Politiques publiques. Paris : Ed. PUF, 2015, 126 p.

NOIZET Hélène et CLEMENÇON Anne-Sophie. Faire ville. Entre planifié et impensé, la fabrique ordinaire des formes urbaines. Saint-Denis : Presses Université Vincennes, 2020, 350p.

OLSON Mancur. Logique de l'action collective. Paris : Ed. PUF, 1978, 200p.

ONG Aihwa. Neoliberalism as Exception : Mutations in Citizenship and Sovereignty, Durham (NC), Duke University Press, 2006, 304p.

ORISMA Jean Rhodner. From Revolution to Chaos in Haiti (1804-2019) : Urban Problems and Redevelopment Strategies. USA : Ed. Xlibris US. 2020. 478p.

OSTROM Elinor, GARDNER Roy et WALKER James. Rules, Games & common-pool resources. USA : University of Michigan press, 1994, 363p.

PAISANT Giles (Dir). De la place de la coutume dans l'ordre juridique haïtien. Bilan et perspectives à la lumière du droit comparé, Actes du colloque des 29 et 30 novembre 2001. France : Ed. Presse Universitaire de Grenoble, 2003, 221p.

PAUGAM Serge. Le lien social. Paris : Ed. PUF, 2008, 128p.

PAUGAM Serge. La disqualification sociale. Paris : Ed. PUF. 2013, 256 p.

PAUL Elicel. Causes et conséquences socio-économiques des bidonvilles en Haïti : La bidonvilisation de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. (S.L) : Ed. Universitaires européennes, 2011, 84 p.

PEDRAZZINI Yves. La violence des villes. (S.L) : Ed. De l'Atelier. 2005, 252p.

PIERRE-CHARLES Gérard. L'économie haïtienne et sa voie de développement. Port-au-Prince : Maisonneuve et Larose, 1967, 270p.

PRICE MARS Jean. La République d'Haïti et la République Dominicaine. Lausanne : Imprimerie HELD, 1954, 229p.

RASPIENGEAS Jean-Claude. Des projets d'aménagement en concertation avec la population haïtienne. Rapport de l'AFD, 2017.

RAULIN Anne. Anthropologie urbaine. Paris : Ed. Armand Colin. 2002, 188p.

RIPOLL Fabrice et VESCHAMBRE Vincent [dir.]. L'appropriation de l'espace : Sur la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de pouvoirs. No thématique 195. (S.L): Norois, 2005, 118p.

ROQUEPLO Philippe. Penser la technique pour une démocratie concrète. Paris : Ed. Seuil, 1983, 256p.

SACHS Céline. Sao Paulo : Politiques publiques et habitat populaire. Paris : Ed. Maison des sciences de l'homme. 1995, 278 pages

SAINT LOUIS Vertus. Mer et Liberté-Haïti (1492-1794). Port-au-Prince : Imprimeur II, 2008, 215p.

SCHWARTZ T. Timothy. The Great Haiti humanitarian aid swindle. (SL) : 2017, 508p.

SEGAUD Marion. Anthropologie de l'espace - Habiter, fonder, distribuer, transformer. Paris : Ed. Armand Colin, 2010.248p.

SOLER-COUTEAUX Pierre et CARPENTIER Elise. Droit de l'urbanisme. Paris : 2^{ème} Ed. Dalloz, 2019, 1108p.

TERRIER Monique, RANÇON Jean-Philippe, BERTIL Didier et *al.* Atlas des menaces naturelles en Haïti. Port-au-Prince : CIAT. 2016, 114p.

THELOT Elie. L'énigme du provisoire en Haïti. Port-au-Prince : Ed. Presses de l'Université d'Etat d'Haïti. 2016, 178p.

TOURAINÉ Alain. Nous, sujets humains. Paris : Ed. Seuil, 2015, 416p.

TOURNAY Virginie. Sociologie des institutions. Paris : Ed. PUF. 2011, 128 p.

TRENEL J. Lexique français-latin. Paris : Ed. Belin, 1985 694p.

TRIBILLON Jean-François. Villes africaines, nouveau manuel d'aménagement foncier. France : Adef, 1993, 317 p.

VALLADARES Lícia. La favela d'un siècle à l'autre. Paris : Ed. De la Maison des sciences de l'homme. 2006, 230p.

VANIER Martin. Demain les territoires : capitalisme réticulaire et espace politique, Paris : Ed. Hermann, 2015, 213 p.

VERGES Françoise. L'homme prédateur. Ce que nous enseigne l'esclavage sur notre temps. Paris : Ed. Albin Michel. 2011. 200p.

VILLEY Michel. Le droit romain. Paris : Ed. PUF, 2012, 141 p.

WEBER Max. Essais sur la théorie de la science (Traduit de l'Allemand par Julien Freund). Paris : Ed. Plon. 1965, 225p.

WEBER Max. La ville. Paris (Traduction de l'Allemand et introduit par Aurélien Berlan). Paris : Ed. La Découverte, 2014, 280 p.

WEBER Max. Le savant et le politique. Paris : Union Générale d'Éditions, 2002, 186p.

WIEVIORKA Michel (Dir). La ville. Paris : Ed. Sciences Humaines, 2011, 336p.

B- Chapitres d'ouvrages et articles en version papiers

AGUILERA Thomas. Normalisation et régularisation des bidonvilles : comment expliquer la mise de côté des interventions in situ en Europe ? Une comparaison Paris-Madrid. In DEBOULET Agnès (Dir). Repenser les quartiers précaires. France : IRD, 2010, pp. 175-190.

AKRICH Madeleine. Les utilisateurs, acteurs de l'innovation. In : Akrich Madeleine, Callon Michel et Latour Bruno. Sociologie de la traduction. Textes fondateurs. Paris : Ed. Presses des Mines, 2006, pp. 256-265.

ALDO Ferrer. Modernisation, développement industriel et intégration latino-américaine. *Tiers-Monde*, Industrialisation et intégration en Amérique latine. Le cas de l'Argentine. 1966, Tome 7, N°25, pp. 25-34.

ANDERSON Jeanine. Racines et Persistance. De la pauvreté urbaine au Pérou. In : DUHAINE Gérard et EDOUARD Roberson (Dir.). Pauvreté quotidienne, pauvreté planétaire. Québec-Canada : Ed. NOTA BÉNÉ, 2017, pp.259-293.

AUBIN David. La résolution des conflits d'usages en bassin de rivière : activation des règles et arrangement entre usagers. In : KIRAT Thierry et TORRE André. Territoire de conflits, analyse des mutations de l'occupation de l'espace. Paris : Ed. L'Harmattan. 2008, pp. 187-206.

AVELINE-DUBACH Natacha, LE CORRE Thibault, DENIS Éric et *al.* « Les futurs du foncier : modes d'accumulation du capital, droit de propriété et production de la ville ». In : Collectif CNRS (2010), Pour la recherche urbaine, France : CNRS éditions, pp. 313-336.

BARBOSA Gabriel. « Favela modelo de quê, o processo de reencantamento da Santa Marta através do mercado de turismo », *Revista Iberoamericana de Turismo*. 2014, N°. 5, p.169-179.

BARREDA José et RAMIREZ Daniel. Lima : consolidación y expansión de una ciudad popular”, Las ciudades en el Perú, Perú hoy. Lima : *DESCO*, 2004, p.199-218.

BARTOLI Sarah. Eliminer les bidonvilles, éliminer la pauvreté, ou les charmes pervers d'une fausse évidence. *L'Économie politique*, 2011, vol. 49, No. 1, pp. 44-60.

BELLEGARDE Patrick. Institutionnalisation, implication, restitution : Théorisation d'une pratique associative. *L'Homme & la Société*, 2003, pp. 95-114.

BIDART Claire et MENDEZ Ariel. Un système d'analyse qualitative des processus dans les sciences sociales : l'exemple de la mutation d'une organisation. In. DEMAZIERE Didier et JOUVENET Morgan (éds). *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*. Paris : Ed. Ecoles des hautes études en Sciences sociales, 2016, pp.217-231.

BONELLI Laurent. Renseignements généraux et violences urbaines. *Actes de la recherche en sciences sociales*. 2001, Vol. 136-137, pp. 95-103.

BORDET Joël, CHAMPAGNE Bernard et DUBOST Jean. Significations et enjeux de la révolte de novembre 2005 des jeunes des quartiers défavorisés. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2006, N° 2, pp.119-130.

BOURDIEU Pierre. Sur le pouvoir symbolique. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1977, N°. 3. pp. 405-411.

BRAS Anie, PRINCE Neptune, JOSEPH Osnick et *al.* Approvisionnement en eau à Carrefour-Feuilles : entre informalité et violence urbaine. In : *Pré-Actes du Colloque internationale. Quel développement urbain pour la ville post-crise ? Haïti-Pétion-Ville* : Ed. Pédagogie Nouvelle S. A., 2017, pp. 107-113.

BRUNO Louise. Habiter au Brésil. *Cahiers du Brésil contemporain*. N°. 37, 1999, pp. 19-31.

CADET Charles et JEAN Fritz. Réflexion sur l'évolution de l'économie contemporaine haïtienne. *CRESFED. Histoire immédiate et inachevée*. 2009. pp. 7-21.

CALLON Michel. Sociologie de l'acteur réseau. In : Akrich Madeleine, Callon Michel et Latour Bruno. *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*. Paris : Ed. Presses des Mines, 2006, pp. 267-276.

CASTRO Arachu et FARMER Paul. Anthropologie de la violence : la culpabilisation des victimes. Notre Librairie, Revue des littératures du Sud, Penser la violence, 2002, N°. 148, pp. 102-108.

CATTEDRA Raffaele. Bidonville : paradigme et réalité refoulée de la ville du XX^{ème} siècle. In. DEPAULE Jean-Claude (Dir.). Les mots de la stigmatisation urbaine. Paris : Ed. La maison des Science de l'homme, 2006, pp. 123-163

CHATRIOT Alain. De l'État fort à l'État faible ? In : Olivier Duhamel, La V^e démythifiée. Paris: Ed. Presses de Sciences Po, 2019, pp. 95-103

CHETRY Michaël. La fragmentation : un nouveau regard sur la ville brésilienne ? In : CARREL Marion, CARY Paul et WACHSBERGER Jean-Michel (dir). Ségrégation et fragmentation dans les métropoles. Perspectives internationales. Villeneuve d'Ascq : Ed. Presses universitaires du septentrion, 2013, pp.121-136.

CHOUQUER Gérard. « La contribution archéogéographique à l'analyse de morphologie urbaine », *Histoire urbaine*, vol. 34, No. 2, 2012, pp. 133-151.

COENEN-HUTHER Jacques. « Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique », *Revue française de sociologie*, vol. 44, N°. 3, 2003, pp. 531-547.

COLLOT Gélina I. La diversité des coutumes en Haïti. Interprétation des données et résultats de l'enquête réalisée en Haïti au cours de l'année 2001. » In : PAISANT Giles (Dir). De la place de la coutume dans l'ordre juridique haïtien. Bilan et perspectives à la lumière du droit comparé, Actes du colloque des 29 et 30 novembre 2001. France : Ed. Presse Universitaire de Grenoble, 2003, pp.41-84.

COLLOVALD Annie. Des désordres sociaux à la violence urbaine. Acte de la recherche en sciences sociales, 2001, N°.1, pp. 104-113.

DAMAS Jean-Philippe. São Paulo 1985 : Une "ville" à la poursuite de sa croissance. In : Annales de Géographie, tome. 96, N°. 536, 1987. pp. 423-461.

DARGENT Claude. « L'enquête sur le terrain », In : DARGENT Claude (dir). Sociologie des opinions. Paris : Ed. Armand Colin, 2011, p. 115-134.

DAVIS Mike. La planète bidonville : involution urbaine et prolétariat informel. Mouvements. 2005, Vol. 39-40, N°. 3, pp. 9-24.

DEBOULET Agnès (Dir.). Repenser les quartiers précaires : connaissance et reconnaissance. In : DEBOULET Agnès. Repenser les quartiers précaires. France : AFD, 2010, pp. 9-37.

DOLLFUS Olivier. La croissance démographique et quelques aspects de la population. In. DOLLFUS Olivier (Dir). Le Pérou : introduction géographique à l'étude du développement. France : Ed. IHEAL, 1968, p. 224-233.

DOLLFUS Olivier. La croissance économique. In : Dollfus Olivier. Le Pérou : introduction géographique à l'étude du développement. Marseille : Ed. IHEAL, 1968, pp. 203-223.

DUPREZ Dominique et MUCCHIELLI Laurent. Des discours de la “violence” à l'analyse des désordres urbains. Déviance et Société. Les désordres urbains : regards sociologiques, 2000, vol. 24, N°. 4, pp. 327-330.

EDOUARD Roberson. Discours sur la pauvreté en Haïti : Origine d'un dispositif global de pouvoir. Chemins Critiques. Accepted. 2020.

FOURCHARD Laurent (dir). L'Etat et la ville. Héritages historiques et nouvelles politiques de décentralisation en Afrique. FOURCHARD Laurent. In : FOURCHARD Laurent. Gouverner les villes en Afrique. Ed. Karthala, 2007, pp.9-20.

GARDELLA Edouard. Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale : Une étude du fractionnement social. Sociologie, vol. 7(3), 2016, pp. 243-260.

GIGLIA Angela. Habiter la précarité et vivre ensemble dans la ville informelle. In : FRELAT-KAHN Brigitte et LAZZAROTTI Olivier (dir). Habiter Vers un nouveau concept ? Paris : Ed. La Découverte, 2012, pp.229-244.

GILLES Alain. Les défis de la Construction. In : HURBON Laennec. Catastrophe et environnement. Haïti séisme du 12 janvier 2010. Paris : Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, 2014, pp. 193-6218.

GIRAUD Pierre-Noel. La croissance urbaine soutenable des villes du Sud. Quelques remarques. Villes et Territoires. Réalités industrielles. 2008, pp. 32-36.

GIRAUT Frédérique et ROCHEFORT Michel. Discussion la marginalité socio-spatiale : une notion à déconstruire dans le contexte des villes du sud ? Revue Tiers Monde, 2006, Vol.1, N° 185, pp. 14-16.

GUERY Alain. Institution. Histoire d'une notion et de ses utilisations dans l'histoire avant les institutionnalismes. Cahiers d'économie politique. 2003, N° 44, pp.7-18.

HECTOR Cary. Les perspectives de la Reconstruction/refondation : rebattre les cartes ? In : Rainhorn Jean-Daniel (dir). Haïti, Réinventer l'avenir. Port-au-Prince : Ed. Presses de l'Université d'Etat d'Haïti, 2012, pp. 251-260.

HECTOR Michel. État et société en Haïti : de 1806 à 1843, ITINÉRAIRES-Centre de recherche historique et sociologique. 2000. N° 1, pp. 6-31.

HOYAUX André-Frédéric. Habiter : se placer plaçant et se penser pensant. Annales de Géographie, 2015, N°704, pp. 366-384.

HURBON Laënnec. Violence et raison dans la Caraïbe : le cas d'Haïti. *Notre Librairie*, Revue des littératures du Sud. Penser la violence, 2002, N° 148, pp.116-122.

HUYGHE Richard. Qu'appelle-t-on un lieu ? In : CISLARU Georgeta, GUERIN Olivia, MORIM Katia et *al.* L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours. Paris : Ed. Presses Sorbonne Nouvelle, 2007, pp.173-192.

JAGLIN Sylvie. La gestion urbaine en archipels en Afrique australe. Les Annales de la recherche urbaine. 1998, N°80-81. pp. 27-34.

JERÔME Yolette, EMMANUEL Evens, BODSON Paul et *al.* The issue of water in slum development in Haiti: the case study of Canaan. Aqua-LAC, 2017, Vol. 9 - N° 1. pp. 87-97.

JOSSE Guillaume et PACAUD Pierre-Alain. Améliorer les quartiers précaires : Approches suivies au Burkina, Djibouti et Haïti. In : Serge Michailof (dir). A quoi sert d'aider le Sud. Paris : Ed. Economica, 2006, pp. 45-63.

LARCENEUX Fabrice. J'habite donc je suis. Études foncières, Compagnie d'édition, 2011, pp. 97-124.

LE MARCHAND Arnaud. Favellas, travellers, Roms. L'habitat non ordinaire et les mutations économiques. In : BERNARDOT Marc, LE MARCHAND Arnaud et SANTANA Catalina

(dir.). Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité, Marseille : Ed. Terra HN, 2016, pp. 37-52.

LION Gaspard. Saisir l'habiter par ses marges précaires. Les Annales de la recherche urbaine, 2015, N°110. pp. 108-117.

LUSSAULT Michel. Urbain mondialisé. In : STEBE Jean-Marc et MARCHAL Hervé. Traité sur la ville. Paris, Ed. PUF, 2009, pp. 723-772.

MACE Éric. Les faits divers de « violence urbaine » : effets d'agenda et de cadrage journalistique. Les cahiers du journalisme, 2005, N°14, pp.198-201

MCALL Christopher. Aux yeux des autres : De l'« inexistence sociale » à la reconnaissance. In : DUHHAINE Gérard et EDOUARD Roberson (dir). Pauvreté quotidienne. Pauvreté planétaire. Montréal-Québec : Ed. NOTA BENE, 2017. pp. 87-109.

MERKLEN Denis. « Más allá de la pobreza : cuando los olvidados se organizan. Las organizaciones locales como capital social frente a los problemas de integración en barrios marginales ». In : KLIKSBURG Bernado et Tomassini Luciano (dir.). Capital social y cultura : claves estratégicas para el desarrollo. Mexico: Fondo de cultura economica, 2000, p.245-262.

MESCLIER Evelyne, CHALÉARD Jean-Louis, HUAMANTINCO Alicia et al. Aux frontières de l'agglomération de Lima Les effets incertains de la métropolisation. Les métropoles des Suds vues de leurs périphéries. Grafigéo. 2011-pp. 65-78.

MICHEL Camille et OLIVEAU Sébastien. La vulnérabilité socio-économique à Lima, une étude à travers les asentamientos humanos. In : Études des Structures, des Processus d'Adaptation et des Changements de l'Espace. Les populations vulnérables. Actes du XVIème colloque national de démographie. France : Ed Université Nice Sophia Antipolis, 2017.

MINNAERT, Jean-Baptiste. « Architecture ordinaire et hommes pluriels », Ligeia, 2009, Vol. 93-96. N° 2, pp. 38-44.

MUCCHIELLI Laurent. L'expertise policière de la “ violence urbaine”, sa construction intellectuelle et ses usages dans le débat public français. Déviance et Société. 2000, Vol.24. N°4. pp. 351-375.

NOIZET Hélène. Fabrique urbaine. In : Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Paris : Ed. Belin, 2013, pp.389-391.

NOWEIR Sawsan et PANERAI Philippe. « Le Caire ». Dossier Urbanités informelles, Tous urbains. N° 15, 2006, pp. 49-54.

PAUGAM Serge. Processus. In : Paugam Serge (dir.). Les 100 mots de la sociologie, Paris : Ed. PUF, 2010, p. 86-87.

PEDRAZZINI Yves. Fonctions du gang : pauvreté et violence dans les métropoles d'Amérique latine. In : Marwan Mohammed. Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours. Paris : Ed. La Découverte. 2007, p. 287-308.

PIERRE-CHARLES Gérard. Évolution historique de l'économie d'Haïti : de l'impulsion créatrice à la dégradation. Présence Africaine, 2004, vol. 169, N°. 1, pp. 57-66.

PINSON Gilles et SALA PALA Valérie. Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? Revue française de science politique, vol. Vol. 57, No. 5, 2007, pp. 555-597.

POULAIN Michel et EGGERICKX Thierry. Le quartier comme cadre d'analyse des interactions entre démographie et aménagement du territoire. Démographie et aménagement du territoire. In : Actes du X^{ème} colloque national de démographie-Bordeaux-mai 1996. 1999, pp. 107-125.

PRINCE Neptune, VERRET, Anne-Laurence, JEROME Yolette et *al.* Gestion environnementale dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince : entre le droit et la participation citoyenne, le cas de Canaan. Haïti Perspectives, 2018, vol. 6. No 48 3. pp. 42-47.

PRINCE Neptune. Violences urbaines : entre reconnaissance socio-spatiale et jeux d'acteurs. Le quartier de Canaan, Port-au-Prince-Haïti. Revue Urbia. Urbanisme et Aménagement des territoires. Un aperçu de la jeune recherche Francophone. 2020, N°.6, pp.147-163.

RAINHORN Jean-Daniel. Quand les catastrophes changent le destin des peuples. In : Jean-Daniel RAINHORN (dir). Haïti, Réinventer l'avenir. Port-au-Prince : Ed. Presses de l'Université d'Etat d'Haïti. 2012, pp.15-34.

Reckwitz Andreas. Toward a theory of social practices : A development in culturalist theorizing. *European Journal of Social Theory*. 2002, vol. 5, N° 2, pp. 243-263.

ROBERT Faton Jr. Haïti : la politique d'industrialisation par invitation. *Cahiers des Amériques latines*. 2014, pp. 41-58.

SAFERTY-GARZON Perla. L'appropriation. In : SEGAUD Marion, BRUN Jacques et DRIANT Jean-Claude (Dir.). *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*. Paris : Ed. Armand Colin, 2003, pp.27-30.

SALIGNON Pierre. Haïti, République des ONG(s) : « l'empire humanitaire en question ». In : RAINHORN Jean-Daniel (dir). *Haïti réinventer L'avenir*. Port-au-Prince : Ed. Université d'Etat d'Haïti., 2017, pp. 185-197.

SCHMITZ Serge. Le « mode d'habiter » : analyse de l'usage d'une notion émergente en géographie. In : FRELAT-KAHN Brigitte et LAZZAROTTI Olivier (dir). *Habiter Vers un nouveau concept ?* Paris : Ed. La Découverte, 2012, pp. 35-47.

SEGUY-DUCLOT Alain. « Cinq postulats de la théorie des concepts », *Philosophie*, vol. 125, N°. 2, 2015, pp. 63-80

SINTOMER Yves. Du savoir d'usage au métier de citoyen ? *Raisons politiques*, 2008, N° 31, pp. 115-133.

SOUCHAUD Sylvain. « Orientations, caractères et composition des migrations Sud-Sud ». In: Christophe Jaffrelot, *L'enjeu mondial. Les migrations*. Paris, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 105-114.

STOCK Mathis. « Faire avec de l'espace » : pour une approche de l'habiter par les pratiques. In : FRELAT-KAHN Brigitte et LAZZAROTTI Olivier (dir). *Habiter Vers un nouveau concept ?* Paris : Ed. La Découverte, 2012, pp.57-76.

STOCK Mathis. Théorie de l'habiter. In THIERRY Paquot, LUSSAULT Michel et YOUNES Chris. *Habiter, le propre de l'humain*. Paris : Ed. La Découverte, 2007, pp.103-125.

THEODAT Jean-Marie. Port-au-Prince en sept lieux. In : HURBON Laënnec (Dir). Catastrophe et environnement. Catastrophe et environnement. Haïti, séisme du 12 janvier 2010. Paris : Ecole des études en sciences sociales, 2014, pp. 105-149.

TOPALOV Christian. Écrire l'histoire des sociologues de Chicago. Genèses, 2003, N°51, pp. 147-159.

TOUSSAINT Jean Yves. Usage et techniques. In : STEBE Jean-Marc et MARCHAL Hervé (dir). Traité sur la ville. Université de Poitiers, 2009, pp. 461-512.

TRIBILLON Jean-François. Quelle stratégie d'intégration urbaine pour les bidonvilles ? Fonciers d'ailleurs. N° 23, 2018, pp. 31-38

VERRET Anne-Laurence, TELCY David, BRAS Anie et *al.* De la citoyenneté active vers le développement de la ville durable : le cas de Canaan. Haïti Perspectives, 2016, N°. 3, pp. 25-30.

VERRET Anne-Laurence. Choix résidentiels des ménages des classes moyennes dans la région métropolitaine de Port-au-Prince : entre stratégie et trajectoires résidentielles. Revue Urbia. Urbanisme et Aménagement des territoires. Un aperçu de la jeune recherche Francophone. 2020, N°. 6, pp. 43-65.

VILLELA-PETIT Maria. « Habiter la terre ». In : PAQUOT Thierry. Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoire et philosophie. Paris : Ed. La Découverte, 2007, p. 19-34.

ZAKI Lamia. Montée en puissance des mobilisations dans les bidonvilles et transformation de l'action publique au Maroc : de l'ouverture des années 1990 au printemps arabe. In : BARTHEL Pierre-Arnaud et JAGLIN Sylvie (cord). Quartiers informels d'un monde arabe en transition : réflexions et perspectives pour l'action urbaine : Agence française de développement, 2013, pp.37-51

ZALIO Pierre-Paul. L'acteur économique et le projet urbain : De l'histoire des représentations à l'horizon d'action des entrepreneurs. Le Havre et Marseille. L'Année sociologique, 2008, vol. 58(1), pp. 95-117.

C-Chapitres d'ouvrage et articles scientifiques en version électronique

ALICE Colbert. Dynamiques d'encampement : comparaison entre un camp formel et un camp informel en Haïti. Cultures & Conflits [En ligne]. 2015, p.87-108. Disponible sur : <http://conflits.revues.org/18857>(consulté le 21/07/2017).

ALLEMAND Sylvain et BOUTILLIER Sophie. L'économie sociale et solidaire, une définition pluridimensionnelle pour une innovation sociale. Marché et organisations [En ligne]. 2010, n° 11, p. 9-14. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2010-1-page-9.htm> (consulté le 26/03/2021).

ASPILAIRE Roseman. L'économie informelle en Haïti : un impact contracyclique sur le PIB ? Mondes en développement [En ligne]. 2014, n° 166, pp. 101-112. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2014-2-page-101.htm> (consulté le 09/04/2021).

AVERLANT Philippe et SABATIER Richard. Habiter, habitant, habitat. VST - Vie sociale et traitements, revue des CEMEA [En ligne]. 2008, n° 97, p.26-32. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2008-1-page-26.htm> (consulté le 02/01/2021).

BARON Catherine et BELARBI Wafae. Gouvernance participative et rôle des associations pour l'accès à l'eau dans la périphérie de Casablanca (Maroc). In : SCHNEIER-MADANES Graciela (dir). L'eau mondialisée. La gouvernance en question. Paris : Ed. La Découverte. [En ligne]. 2010, p. 381-401. Disponible sur : <https://www.cairn.info/l-eau-mondialisee--9782707154965-page-381.htm> (consulté le 06/04/2010).

BARON Catherine et ISLA Anne. Marchandisation de l'eau et conventions d'accessibilité à la ressource. Le cas des métropoles d'Afrique sub-saharienne. In : EYMARD-DUVERNAY François. L'économie des conventions, méthodes et résultats. Tome 2. Développements. Paris : La Découverte [En ligne]. 2006, pp.369-383. Disponible sur : <https://www.cairn.info> (consulté le 08/04/2021).

BARTHOUE Évelyne. L'« économie de survie » ou comment s'adapter à l'essor du capitalisme en Roumanie. Autrepart. [En ligne]. 2008, n° 48, p.101-112. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2008-4-page-101.htm> (consulté le 26/03/2021).

BAUTES Nicolas, SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, BOISSINOT Éléonore. Ressources foncières et pression immobilière à Mumbai (INDE). Quelles stratégies possibles pour les habitants des bidonvilles ? Revue Tiers Monde [En ligne]. 2011, n°206. pp. 55-74.

BEAUDET Gérard et MELOCHE Jean-Philippe. L'aménagement du territoire au Québec, le parent pauvre des sciences régionales. Revue d'Économie Régionale & Urbaine. [En ligne]. 2012. pp. 691-716. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2012-4-page-691.htm> (consulté le 09/04/2021).

BELGUIDOUM Saïd et MOUAZIZ Najet. L'urbain informel et les paradoxes de la ville algérienne : politiques urbaines et légitimité sociale. Espaces et sociétés [En ligne]. 2010, no.143, pp. 101-116. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2010-3-page-101.htm> (consulté le 09/04/2021).

BERNARD Collignon. Les grands bidonvilles africains. La prochaine pour les distributeurs d'eau. [En ligne]. 2007. Disponible sur : <http://www.urbaconsulting.com/wp-content/uploads/Les-grands-bidonvilles-africains.pdf>. (Consulté le 12/07/2021).

BERNARDIN Ernst A. La planification régionale en Haïti. Cybergeog : European Journal of Geography [En ligne]. 1999. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/cybergeog/4840> (consulté le 12/3/2019).

BERTEREAU Camille, MARBOT Éléonore et CHAUDAT Pierre. « Positionnement épistémologique et orientation de la recherche : un focus sur l'étude des stéréotypes », RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise [El ligne]. 2019, no 34, pp. 51-66. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-rimhe-2019-1-page-51.htm> (consulté le 07/04/2021).

BOISSIERE Thierry et TOHME Tabet Annie. Une économie de la survie au plus près de la guerre. Stratégies quotidiennes des réfugiés syriens à Nabaa. Critique internationale. [En ligne]. 2018, n° 80, pp. 89-109. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2018-3-page-89.htm> (consulté le 26/03/2021).

BOSCH Felipe. Le quartier informel formalisé en Amérique Latine. Le Grand-continent [En Ligne]. 2018. Disponible sur : <https://legrandcontinent.eu/fr/2018/10/29/le-quartier-informel-formalise-en-amerique-latine> (consulté le 27/01/2021).

BOUQUET Emmanuelle, ANSEEUW Ward et BURNOD Perrine. La formalisation des droits fonciers en discours. *Économie rurale* [En ligne]. 2016, n° 353-354. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/economierurale/4938> (consulté le 02/02/2021).

BOURRICAUD François et DOLLFUS Olivier. La population péruvienne en 1961. In : *Cahiers d'outre-mer* [En ligne]. 1963, n° 62, pp. 184-200. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1963_num_16_62_2289 (consulté le 12/03/2021).

BRAISES. Périphéries de São Paulo. [En ligne]. 2012. Disponible sur : <https://braises.hypotheses.org/190> (consulté le 01/03/2021).

BURGOS Diana. Un exemple d'évolution du paysage urbain : la récupération du centre historique de Lima. In : *Amérique : Cahiers du CRICCAL* [En ligne]. 2003. n°29, Vol. 2. pp. 113-123. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/ameri_0982-9237_2003_num_29_1_1590 (consulté le 14/03/2021).

BUSSO Mariana. Le travail informel : entre théorie et expérience [En ligne]. 2005. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00087363/document> (consulté le 09/04/2021).

BUUR Lars et JENSEN Steffen. Introduction: vigilantism and the policing of everyday life. In *South Africa, African Studies* [En ligne]. 2004. pp. 139-152. Disponible sur : <http://dx.doi.org/10.1080/00020180412331318724> (consulté le 30/03/2021).

CHADOIN Olivier. Le champ architectural et ses marchés : un cas de « réhabilitation symbolique. *Actes de la recherche en sciences sociales* [En ligne]. 2016, n° 213, p. 20-37. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2016-3-page-20.htm> (consulté le 17/01/2019).

CHATEL Cathy et MORICONI-EBRARD François. Les 32 plus grandes agglomérations du monde : comment l'urbanisation repousse-t-elle ses limites ? *Confins*. [En ligne]. 2018. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/confins/15522> (consulté le 01/01/ 2021).

CHATEL, Cathy, MORICONI-EBRARD François et BELTRÃO SPOSITO Maria Encarnação. « La croissance urbaine au Brésil : concentration dans les métropoles ou

rééquilibrage du système urbain ? », *Echo Géo*. [En ligne]. 2017. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/echogeo/15001> (consulté le 26/02/2021).

CHOUQUER Gérard. La contribution archéogéographique à l'analyse de morphologie urbaine. *Histoire urbaine*. [En ligne]. 2012, n° 34, pp. 133-151. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2012-2-page-133.htm> (consulté le 02/01/2021).

CHOUQUER, Gérard « Enjeux fonciers. Deuxième partie : Amérique latine, méditerranée, Russie », *Études rurales*. [En ligne]. 2010, n°. 185. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/9188> (consulté le 13/01/2021)

COCCO Giuseppe. « Devenir ville des favelas », *Multitudes* [En ligne]. 2010, n°43, pp. 60-68. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2010-4-page-60.htm> (consulté le 27/02/2021).

COQUERY-VIDROVITCH Catherine. « De la ville en Afrique noire », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2006/5 (61e année). [En ligne]. 2006. p.1087-1119. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-Annales-2006-5-page-1087.htm>. Consulté le 05/07/2021.

CRUSE Romain. Politique de la fragmentation urbaine et violence, l'exemple de Kingston, Jamaïque. *Cybergo : European Journal of geography. Espace, société et territoire* [En Ligne]. 2010. Disponible sur : <http://cybergo.revues.org> (consulté le 23/03/2017).

D'ERCOLE Robert et SIERRA Alexis. « Enjeux urbains contradictoires et vulnérabilité accrue dans un espace marginal péricentral : la rive gauche du Rimac à Lima (Pérou) ». *Autrepart*. [En ligne]. 2008. n° 45, pp. 105-122. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2008> (consulté le 09/04/2021).

DAMERON Stéphanie et TORSET Christophe, « Les stratégies face à la stratégie. Tensions et pratiques », *Revue française de gestion*. [En ligne]. 2012, n° 223, pp. 27-41. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2012-4-page-27.htm> (consulté le 03/04/2021).

DAMISCH Hubert. Marcel Mauss, l'esthétique et le "phénomène social total". *L'Homme* [En ligne]. 2008, n°.185-186. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/lhomme/24150> (consulté le 09/04/2021).

DE BARROS Françoise et VORMS Charlotte. « Favelas, bidonvilles, baracche, etc. : recensements et fichiers », *Histoire & mesure* [En ligne]. 2019. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/histoiremesure/8190> (consulté le 24/02/2021).

DEBOULET Agnès. Dynamiques foncières dans les villes du sud. Contrer la précarité par la sécurisation foncière et la légalisation enjeux et opportunités dans le monde arabe et en Egypte. *Revue Tiers Monde* [En ligne]. 2011, n°206, pp. 75-93. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2011-2-page-75.htm> (consulté le 23/01/2021).

DELLER Jean-Paul. Croissance accélérée et formes de sous-développement urbain à Lima. In : *Cahiers d'outre-mer*. [En Ligne]. 1970, n° 89. pp. 73-94. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1970_num_23_89_2537 (consulté/15/03/2021)

DENIS Lambert. Urbanisation et développement économique en Amérique latine. Caravelle. Actes du colloque sur le problème des capitales en Amérique latine [En ligne]. 1964, n°3, pp.266-286. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/carav.1964.1100>
https://www.persee.fr/doc/carav_0184-7694_1964_num_3_1_1100 (consulté le 25/12/2020).

DEPREZ Samuel et VIDAL Philippe. L'habitat auto-construit aux limites de la ville : des classes populaires havraises en quête d'ailleurs. *Espaces et sociétés* [En ligne]. 2014, n° 156-157, pp. 85-107. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2014-1-page-85.htm> (consulté le 08/04/2021).

DEVAUGES Roland. Une capitale antillaise : Port-au-Prince (Haïti). *Cahiers d'outre-mer*. [En ligne]. 1954, n° 26, pp. 105-136. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1954_num_7_26_1901 (consulté le 30/12/2020).

DUBUISSON-QUELLIER Sophie et PLESSZ Marie. La théorie des pratiques. *Sociologie* [En ligne]. 2013, n°4, vol. 4, Disponible sur : <http://journals.openedition.org/sociologie/2030> (Consulté le 10/03/2021)

DUVAL Carine Joseph. Croissance des villes en Tailles et Nombre : Causes et conséquences. XXVII^{ème} : Congrès International de la population organisée par l'Union internationale pour l'Etude Scientifique de la population : UIESP, 2013.

FIJALKOW Yankel. Crises et mal-logements : réflexions sur la notion de vulnérabilité résidentielle. Politiques sociales et familiales [En ligne]. 2013, n° 114, pp. 31-38. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/caf.2013.2950> (consulté le 23/01/2021).

FÖRSTER Till et AMMANN Carole. Les villes africaines et le casse-tête du développement. Acteurs et capacité d'agir dans les zones grises urbaine. International Development Policy. [En ligne]. 2018. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/poldev/3352> (consulté le 15/02/2021).

FREDJ Sami. L'habitat comme reflet de la santé psychique. Encyclo-Revue de l'école doctorale ED 382 [En Ligne]. 2015, pp.67-76. Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal> (consulté le 5/04/217).

FREMEAUX Philippe. L'économie sociale et solidaire, une réponse à la crise. Alternatives Économiques [En ligne]. 2013, n° 328, pp. 54-54. Disponible sur : <https://www.cairn.info/magazine-alternatives-economiques-2013-10-page-54.htm> (consulté le 26/03/2021).

GERBEAUD Fanny, GRISOT Sylvain, MOTTA Caroline *et al.* Vu d'ailleurs : la fabrique populaire de la ville. Revue Projet [En ligne]. 2015, n° 348, pp. 57-67. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-projet-2015-5-page-57.htm> (consulté le 01/2/2021).

GINET Pierre. Le territoire, un concept opératoire pour la Géographie appliquée (à l'aménagement). Documentaliste - Sciences de l'Information, ADBS [En ligne]. 2012, pp.26-37. Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00757887/document> (consulté le 25/12/2020).

GODARD Henry. Port-au-Prince (Haïti). Les « quartiers » et les mutations récentes du tissu urbain. Cahiers d'outre-mer [En ligne]. 1985, n° 149, pp. 5-24. Disponible sur : www.persee.fr/doc/caoum (consulté le 22/2/2019).

GONÇALVES Rafael Soares. Dynamiques foncières dans les villes du sud. Le marché de la location informelle dans les favelas de rio de Janeiro et sa régularisation dans une perspective historique. [En ligne]. 2011, n°206, pp. 21-36. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde> (consulté le 25/01/2021).

HAESBAERT Rogerio. Hybridité culturelle, « anthropophagie » identitaire et transterritorialité. Géographie et cultures [En ligne]. 2011, pp.21-40. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/gc/607> (consulté le 06/04/2021).

HOYAUX André-Frédéric. Entre construction territoriale et constitution ontologique de l'habitant : Introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter. Cybergéo : Européen Journal of Geography [En ligne]. 2002. Disponible sur : le <http://journals.openedition.org/cybergeo/1824> (consulté le 25/12/2020).

ILIONOR Louis. Survivre en marge et lutter pour la reconnaissance : Les populations de Cité Lajoie à Port-au-Prince. Erudit [En ligne]. 2009, n° 2, Vol. 9. Disponible sur : www.Érudit.org/revues (consulté le 23/03/2021)

JACQUOT Sébastien et MORELLE Marie. Comment penser l'informalité dans les villes « du Nord », à partir des théories urbaines « du Sud » ? Métropoles [En ligne]. 2018, n°. 22. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/metropoles/5601> (consulté le 08/04/2021)

JORGE S. Campement “Anita Garibaldi” : histoire de la plus grosse occupation urbaine d'Amérique Latine [En ligne]. 2002. <http://www.hns-info.net/spip.php?article1411> (consulté le 17/11/2018).

JOUE Anne-Marie et VIANEY Gisèle. Le foncier, une ressource territoriale difficile à construire en périurbain. Économie rurale [En ligne]. 2012, n°330-331. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/economierurale/3478> (consulté le 08/2021)

KEERLE Régis. De l'usage de la notion d'acteur en géographie (ou comment la géographie sociale, après avoir gagné la guerre des sciences peut construire la paix [En ligne]. 2006. Disponible sur : https://nanopdf.com/download/de-lusage-de-la-notion-dacteur-en-geographie-ou-comment_pdf (consulté le 23/04/2017).

LA MAISON D'HAÏTI. Histoire de Bel-Air, Haïti. (Texte modifié). Revue Conjonction – Numéro spécial Ancienne Cathédrale. Entretien avec Georges Michel [En ligne]. 2014. Disponible sur : <http://www.mhaiti.org/billet/historique-du-belair-haiti> (consulté le 23/07/2017).

LELANDAIS Gürlecin Erdi et FLORIN Bénédicte. Pratiques sociales et spatiales de résistances discrètes dans la ville. *Cultures & Conflits* [En ligne]. 2016, pp.7-17. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/conflits/19131> (consulté le 16/04/2018)

LOMBART Marie, PIERAT Kevin et REDON Marie. Port-au-Prince : un « projectorat » haïtien ou l'urbanisme de projets humanitaires en question. *Cahiers des Amériques latines* [En ligne]. 2014, pp. 97-124. Disponible sur : <http://cal.revues.org/3142>(consulté le 17 juillet 2017).

LUCIEN Georges Eddy. Considérations sur la saison cyclonique dévastatrice de septembre 2008 en Haïti. De l'importance des actions majeures dans une perspective de durabilité. *Études caribéennes* [En ligne]. 2010. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes> (consulté le 08/07/2020)

MARIÑO Nataly Camacho. Rue, drogue et violence : La survie des jeunes habitants de rue à Bogotá. *Encyclo, revue de l'Ecole doctorale Ed382* [En ligne]. 2015. Disponible sur : « <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01300225/document> » (consulté le 23/01/2017).

MERLET Michel. Différents régimes d'accès à la terre dans le monde. Le cas de l'Amérique latine. *Mondes en développement* [En ligne]. 2010, n° 151, pp. 35-50. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2010-3-page-35.htm> (consulté le 26/01/2021).

MICHEL Aurélia, DENIS Éric et SOARES GONÇALVES Rafael, « Introduction : les enjeux du foncier urbain pour le développement. Nouveaux marchés et redistribution des responsabilités », *Revue Tiers Monde* [En ligne]. 2011, n°206, pp. 7-20. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2011-2-page-7.htm> (consulté le 26/01/2021).

NAVEZ-BOUCHANINE Françoise. « Évolution de la politique urbaine et résorption des bidonvilles au Maroc : Succès et avatars de la « maîtrise d'ouvrage sociale », *Revue internationale des sciences sociales*. [En ligne]. 2007. N° 193-194, p.403-426. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2007-3-page-403.htm>. (Consulté le 25/06/2021).

NOEL Richard. Migration et gouvernance urbaine : deux thématiques fondamentales et indissociables dans le cadre de la reconstruction de la ville de Port-au-Prince [En ligne]. 2012.

Disponible

sur :

http://www.urd.org/IMG/pdf/Migration_et_gouvernance_urbaine_deux_thematiques_fondamentales_et_indissociables_dans_le_cadre_de_la_reconstruction_de_la_ville_de_Port-au-Prince.pdf(consulté le 23/07/2017).

NOWAKOWSKI François. « Co-produire la ville », *Revue des sciences sociales* [En ligne]. 2017. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/revss/336>. Consulté le 27/06/2021.

ORIHUELA-EGOAVIL E.F. Inégalités devant la mort en bas âge au Pérou. *Santé Publique* [En ligne]. 2006, Vol. 18, pp.91-106. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2006-1-page-91.htm> (consulté le 12/03/2021).

ORIOLE Michèle et DORNER Véronique. L'indivision en Haïti. Droits, temps et arrangements sociaux. *Économie rurale* [En ligne]. 2012, pp. 161-174. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/economierurale/3552> (consulté le 13/01/2021).

PETTER Anne-Marie, LABBE Danielle, LIZARRALDE Gonzalo et al. City profile : Canaan, Haïti - A new post disaster city. Elsevier [En ligne]. 2020. Disponible sur : www.elsevier.com/locate/cities (consulté le 03/01/2021).

PIERRE Jorès Mérat. Être pauvre en Haïti. *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne]. 2019, n° 279, pp. 27-49. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-d-outre-mer-2019-1-page-27.htm> (consulté le 13/01/2021).

PINCENT Guillemette. L'auto-construction dans les quartiers précoloniaux de Tachkent et Boukhara : une dynamique urbaine à canaliser ? *Cahiers d'Asie centrale*. [En ligne]. 2007. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/asiecentrale> (consulté le 05/06/2020).

PIRON Marie, MESCLIER Évelyne et LORTIC Bernard. Expansion de l'agglomération de Lima et différenciation de l'espace résidentiel : analyse exploratoire d'un corpus de données diversifié. *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne]. 2015. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/cybergeo> (consulté le 11/03/2021).

REQUIER-DESJARDINS Mélanie et VIANEY Gisèle. « Productions d'inégalités d'accès à la ressource foncière et politiques de préservation du foncier : une approche comparative ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne]. 2017, Vol. 17, n° 1. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/vertigo/18407> (consulté le 26/01/2021).

RIVIERE D'ARC Hélène. São Paulo, des espaces les plus pauvres aux espaces les plus riches, acceptation du dualisme ou utopie de la « mixité », Revue Tiers Monde [En ligne]. 2006, n° 185, pp. 133-154. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2006-1-page-133.htm> (consulté le 02/03/2021).

ROBERT Jeremy et D'ERCOLE Robert. L'occupation et l'utilisation du sol en période de crise. Cybergeog: European Journal of Geography [En ligne]. 2014. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/cybergeog/26587?lang=es> (consulté le 17/11/2020).

ROCHE Elise. Éradiquer les bidonvilles en France : de la cabane à l'Algeco ? Enjeux des logements temporaires. Tracés. Revue de Sciences humaines [En ligne]. 2019, pp. p. 73-90. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/traces/9949> (consulté le 02/01/2021).

ROSSETTO Michaël. L'essor du tourisme dans la favela Santa Marta (Rio de Janeiro). Changement social et « pacification » territoriale. [En ligne]. 2017. Disponible sur : <https://dalvaa.hypotheses.org/837> (consulté le 02/12/2020)

ROUSSEL Monique. « Favelas » et pouvoir municipal à São Paulo : de la répression à la tolérance. Revue Tiers-Monde. Le logement des pauvres dans les grandes villes du Tiers Monde [En ligne]. 1988, Tome 29, n°116, pp. 1067-1082. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1988_num_29_116_3576 (consulté le 24/02/2021).

SACHS Céline. Croissance urbaine et favelisation des métropoles : Sao Paulo et Janeiro. Economie et urbanisme [En ligne]. 1981, no. 260, Colloque 2011 à Recife-Libret et l'urbanisme. Disponible sur : <http://www.lebret-irfed.org/spip.php?article779> (consulté le 24/02/2021).

SEMMOUD Nora. « Clair-obscur » de l'informel. Contrôle des polarités urbaines informelles à Cherarba, périphérie Sud-est d'Alger. Les Cahiers d'EMAM [En ligne]. 2015b. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/emam/983> (consulté le 09/04/2021).

SEMMOUD Nora. Gouverner les urbanisations informelles ou la “ gouvernance ” en question. Cas des villes maghrébines. Acteurs et pouvoirs dans les villes du Maghreb et du Moyen-Orient, KARTHALA [En ligne]. 2015a. Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01254688/document> (consulté le 09/04/2021).

SERRE Marion. Le tiers foncier : vulnérabilité, résistance et négociation. Étude de cas sur les processus de mutation du foncier à Marseille. *Metropolitiques* [En Ligne]. 2016. Disponible sur : <https://metropolitiques.eu/Le-tiers-foncier-vulnerabilite.html> (consulté le 23/01/2021).

SOARES GONÇALVES Rafael. Le marché de la location informelle dans les favelas de Rio de Janeiro et sa régularisation dans une perspective historique. *Revue Tiers Monde* [En ligne]. 2011, n°206, pp. 21-36. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2011-2-page-21.htm> (consulté le 23/01/2021).

THERY Hervé. Portrait de São Paulo (2) : contrastes, problèmes, défis. *Géoconfluences* [En ligne]. 2016. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/de-villes-en-metropoles/corpus-documentaire/portrait-sao-paulo-2-contrastes> (consulté le 22/02/2021).

TORRES MORAES Sergio. Chapitre 3. São Paulo : la fragmentation est-elle inéluctable ? In : Pierre Jacquet éd., *Regards sur la Terre 2010. Villes : changer de trajectoire*. Paris, Presses de Sciences Po, « Annuels » [En ligne]. 2010, pp. 112-123. Disponible sur : <https://www.cairn.info/regards-sur-la-terre-2010--9782724611403-page-112.htm> (consulté le 26/02/2021).

TRIGUEIRO DE ARAUJO MORAIS Marcele, BERDIER Chantal, MEDEIROS Thuany Guedes et al. La place des acteurs privés dans la fabrication de la ville brésilienne : le cas du quartier de l'Altiplano à João Pessoa. *Cybergeog:European Journal of Geography* [En ligne]. 2020. Document 927. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/cybergeog/33704> (consulté le 26/01/2021).

UZZO Karine. Programme de régularisation de bidonvilles de la préfecture municipale de Sao Paulo. *Cités, Territoires et gouvernance* [En ligne]. 2005. Disponible sur : http://www.citego.org/bdf_fiche-document-718_fr.html (consulté le 18/03/2021).

VALETTE Jean-François. Régularisations foncières dans les périphéries de Mexico : vers moins d'inégalités ? *Métropolitiques.eu, Métropolitiques* [En ligne] 2016. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01341174/document> (consulté le 09/09/2021).

VALLADARES Licia. Les initiatives auto-construction dans les villes du Tiers monde : revue de la littérature. *International Review of Community Development / Revue internationale*

d'action communautaire. Erudit [En ligne]. 1987, n°17, pp. 13-24. Disponible sur : <https://doi.org/10.7202/1034364ar> (consulté le 05/06/2020).

VASSART Sabine. Habiter. Pensée plurielle [En ligne]. 2006, n° 12, pp. 9-19. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2006-2-page-9.htm> (consulté le 12/12/2020).

VIEIRA DA CUNHA Neiva. L'expulsion comme mode de gouvernement. Les politiques des *favelas* à Rio de Janeiro. L'Année sociologique [En ligne]. 2018, Vol. 68), pp. 135-154. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2018-1-page-135.htm> (consulté le 27/02/2021).

VILLENEUVE Paul, TRUDELLE Catherine, PELLETIER, Mathieu et *al.* Acteurs urbains en conflit, Québec, 1965-2000 : essai d'analyse statistique. Géo-carrefour [En ligne]. 2006, Vol. 81/2. Disponible sur : <http://journals.openedition.org> (consulté le 07/05/2020).

WIEVIORKA Michel. Pour comprendre la violence : l'hypothèse du sujet. Soc. Estado Brasília [En ligne]. 2004, vol.19, n°1. Disponible sur : https://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0102-69922004000100003 (consulté le 23/12/2017)

WILLETT Gilles. Paradigme, théorie, modèle, schéma : qu'est-ce donc ? ». Communication et organisation [En ligne]. 1996. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/1873> (consulté le 08/04/2021)

ZAKI Lamia. L'action publique au bidonville : l'État entre gestion par le manque, « éradication » des kariens et accompagnement social des habitants ». L'Année du Maghreb [En ligne]. 2006, n°2. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/128> (consulté le 15/02/2021).

ZARTMAN Ira William. Concevoir la théorie de la négociation en tant qu'approche de résolution de conflits économiques. Revue française de gestion [En ligne]. 2004. n° 153(6). pp. 15-27. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2004-6-page-15.htm> (consulté le 14/05/2020).

D-Thèses et mémoires

BALOCCO A. Inventivité habitante et ingénierie territoriale : l'habitabilité à l'épreuve d'une enquête réalisée en bureau d'étude. Thèse de Doctorat en Architecture, aménagement de l'espace. Grenoble: Université Grenoble Alpe, 2017, 357p.

BRAS Anie. Eléments pour une définition de la problématique de la propreté urbaine en Haïti : le cas de Port-au-Prince, Thèse de doctorat en géographie, aménagement et urbanisme. Lyon : Université Quisqueya et Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, 2010, 213p.

CHÉTRY Michaël. Les habitants des favelas face au droit à la ville au Brésil : Réalité de la fragmentation urbaine, défi de l'intégration. Thèse de doctorat en Géographie – Aménagement. Lyon : Université Jean Moulin Lyon 3, 2010, 327p.

CLERVEAU Michelet. Gestion de catastrophes et évolution des vulnérabilités, retour sur les catastrophes des années 2000 en Haïti. Thèse de doctorat en géographie. Poitiers : Université de Poitiers, 2016, 590p.

COLAS Mauley. Questionner l'action humanitaire en Haïti. Une analyse du discours des acteurs bénéficiaires. Mémoire de Master en travail social. Montréal : Université de Montréal, 2012, 148p.

DARBOUZE James. Les transformations de l'espace urbain et l'épreuve du bien commun : enjeux fonciers et jeux d'acteurs dans la reconstruction post-séisme du centre-ville de Port-au-Prince. Thèse de doctorat en étude urbaines. Montréal : Université de Montréal, 2019, 518p.

DAUBEUF Jean-Baptiste. Le bidonville de la Place : l'intégration en marge des institutions républicaines dans la France contemporaine. Thèse de Doctorat en sociologie. Lorraine : Université de Lorraine, 2018, 433p.

DJATCHEU KAMGAIN Martin Luther. Le phénomène de l'habitat précaire à Yaoundé : mécanismes interne et gouvernance urbaine. Thèse en doctorat en aménagement. Bretagne : Université de Bretagne occidentale. 2018, 437p.

DRIANT Jean Claude. « Consolidation et reproduction des quartiers populaires, le cas des barriadas de Lima (Pérou) ». Doctorat pluridisciplinaire. Paris : Université de Paris XII, 1989, 884p.

ENRIQUEZ Dario. La transformation des bidonvilles péruviens en nouvelles villes émergentes : de la solidarité sociale à la création de marchés. Mémoire de master en études urbaines. Montréal : Université de Montréal, 2008, 155p.

GODIER Patrice. Fabrication de la ville contemporaine : Processus et acteurs. Le cas de l'agglomération Bordelaise. Thèse de doctorat en sociologie. Bordeaux : Université Bordeaux II, 2009, 332p.

GOULET Jean. L'organisation des Services urbains : Réseaux et Stratégies dans les bidonvilles de Port-au-Prince. Thèse de doctorat en Études Urbaines. Montréal : Université Québec à Montréal, 2006, 361 p.

JEAN-BAPTISTE E. Violence et rapport social dans le milieu urbain haïtien : les cas de Cité soleil et de Matissant, 2004-2012. Thèse de Doctorat en sociologie. Montréal : Université du Québec à Montréal, 2017, 348 p.

KERN Abigail-Laure-S-I. Crise et Gouvernance. Gouvernance urbaine dans un contexte de crise : trajectoire de villes intermédiaires haïtiennes après le séisme du 12 janvier 2010. Thèse de doctorat en Sciences de la ville. Lausanne : Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, 2017, 524 p.

LEGROS Olivier. Le gouvernement des quartiers populaires. Production de l'espace et régulation politique dans les quartiers non réglementaires de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie). Thèse de doctorat en Géographie. Val de Loire : Université François Rabelais-Tours, 2003, 487p.

LION Gaspard. Habiter en camping. Trajectoires de membres des classes populaires dans le logement non ordinaire. Thèse de Doctorat en sociologie. Paris : Ecole des hautes études de Paris, 2018, 661p.

MANIRAKIZA Vincent. La problématique de l'urbanisation spontanée face à la modernisation de la ville de Kigali (Rwanda). Thèse de Doctorat en sciences politiques et sociales. Louvain : Université catholique de Louvain, 2015, 307p.

MAURICE Amos. La performance urbanistique sous la condition d'une réforme totale : recherche visant un droit de l'urbanisme performant en Haïti. Thèse de doctorat en droit public. Poitiers : Université de Poitiers, 2014, 654 p.

PALCY LOUIS-SIDNEY M. P. Régularisation Foncière de l'occupation sans titre de la propriété des personnes publiques dans les collectivités territoriales de l'article 73 de la Constitution. Thèse de doctorat droit public. Guadeloupe : Université des Antilles, 2019, 831p.

SAES GIRALDEZ Elia. La Ciudad progresiva. Una lectura de los asentamientos de Lima. Tesis doctoral en urbanistica y ordenacion del territorio. Espagna: Escuela Tecnica Superior de Arquitectura. 2015, 389p.

SARATE João Alberto Rubim. La figure de l'habitant sur la perspective de l'économie du territoire. Thèse de doctorat en Géographie. Grenoble : Université de Grenoble, 2014, 121p.

TANDZI LIMOFACK Carine. La transcription des préceptes du développement durable au sein des villes camerounaises : cas des villes de Douala et Yaoundé : quel modèle de durabilité ? Thèse en Géographie. Lyon : Université de Lyon, 2018, 349p.

THERASME Kelogue. Dynamiques sociales et appropriation informelle des espaces publics dans les villes du sud : le cas du centre-ville de Port-au-Prince : Thèse de doctorat en études urbaines. Montréal : Université du Québec à Montréal, 2011, 422p.

VAREILLES Sophie. Les dispositifs de concertation des espaces publics lyonnais Eléments pour une analyse du rôle de la concertation des publics urbains dans la fabrication de la ville. Thèse de doctorat en Géographie, Aménagement, Urbanisme. Lyon : Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, 2006, 439p.

VOLTAIRE Leslie. Port-au-Prince : Growth of a Caribbean Primate City. Maîtrise en Planification Urbaine Régionale. New York : Cornell University, ITHACA, 1982, 174p.

E-Chapitres et extraits des rapports de recherche

BANQUE MONDIALE (BM). Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée : Compléter le puzzle de la pauvreté. Aperçu. Washington : Banque mondiale, 2018, 30p.

BANQUE MONDIALE. Haïti présentation : Banque Mondiale. [En ligne]. 2020. Disponible sur : <https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview> (consulté 12/12/2020).

BODSON Paul, BENOIT Jessie, JOSEPH DUVAL Carline et *al.* Métropolisation. La population de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince 2009-2030. Programme de recherche

dans le champ de l'urbain. Perspectives de développement de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince à l'horizon de 2030 : Rapport de recherche FED/2015/360-478, 2018b, pp. 89-118.

BODSON Paul, EMMANUEL Evens, JEROME Yolette et *al.* Infrastructures et grands équipements. IV.III. Santé et condition de vie à Canaan aux confins de Port-au-Prince. La vulnérabilité aux maladies hydriques. Programme de recherche dans le champ de l'urbain. Perspectives de développement de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince à l'horizon de 2030 : Rapport de recherche FED/2015/360-478, 2018a, pp. 235-250.

CELADE – Division de Population de la Cepal. Estimaciones y proyecciones de población a largo plazo.1950-2100. Long term Population estimates and projection 1950-2100. Revisión 2015. Port-au-Prince : 2015.

Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire (CIAT). « Le plan foncier de base à Bas Peude-Chose, les leçons apprises ». Les Cahiers du foncier n° 2, Port-au-Prince, 2017. 96p.

Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire (CIAT). Forum Urbain National 2014. Construire la ville. Rapport de recherche. Port-au-Prince : La Primature, 2014, 14p.

Cours des Comptes (France). L'aide française à l'aide française à Haïti après le séisme près le séisme du 12 janvier 2010 du 12 janvier 2010. Rapport public Thématique. Paris : Gouvernement Français. 2013, 237p.

Croix Rouge Américaine (CRA). Note conceptuelle de Projet : Appui au Développement Urbain de la Zone de Canaan. Port-au-Prince, 2017.

DARBOUZE James, SIMONNEAU Claire et HANIN Yves. MÉTROPOLIS, MÉTROPOLISATION : Précisions sémantiques, état des lieux dans les pays du Sud et introduction à l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. In. Programme de recherche dans le champ de l'urbain. Perspectives de développement de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince à l'horizon de 2030 : Rapport de recherche FED/2015/360-478, 2018. pp. 41-57.

DORNER Véronique et ROCHEGUDE Alain. Le foncier en Haïti La propriété foncière, entre complexités juridiques et improvisations informelles depuis l'Indépendance : AFD, 2020, 67p.

ÉDOUARD Roberson et DANDOY Arnaud. Le vigilantisme en Haïti. Manifestations des formes non étatiques de protection dans un contexte de crise humanitaire en milieu urbain. Rapport de recherche. Port-au-Prince, Oxfam-IIED, 2017, 54p.

GILLES Alain. État, conflit et violence en Haïti. Une étude dans la région de l'Artibonite. Rapport de recherche. Port-au-Prince : Centre d'Études sur le Développement des Cultures et des Sociétés (CEDCS), 2008, 142 p.

GILLES Alain. Lien social, conflit et violence en Haïti. Une étude dans la région du Sud. Un rapport de recherche. 2012, 80 p.

HOLLY Gérald (dir). Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Rapport de recherche : Commission pour la commémoration du 250^e anniversaire de la fondation de Port-au-Prince. Port-au-Prince. 1999. 234p.

Institut Haïtien de Statistique et d'Information (IHSI). Enquête socio-économique dans les quartiers populeux : Fort National, La Saline, Tokio, Saint-Martin, Pont Rouge, Brea/Pape, Fort Mercredi. Rapport (sans numéro). Port-au-Prince, 1978, 284 p

Institut Haïtien de Statistique et d'Information (IHSI). Inventaire des ressources et des potentialités d'Haïti, Rapport partiel. Port-au-Prince : 2007.

Institut Haïtien de Statistique et d'Information (IHSI). Population totale, population de 18 ans et plus, ménages et densités estimées en 2015. Port-au-Prince : Direction des statistiques démographiques et sociales, 2015, 129p.

Institut Haïtien de Statistique et d'Information. Le recensement haïtien de 1982. Population 38^e année. [En ligne]. 1982, n°6. pp. 1055-1059. Disponible sur <https://www.persee.fr> (consulté le 23/06 /2020).

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI). Enquête sur les conditions de vie en Haïti (ECVH-2001), Vol. 1. Port-au-Prince : Ministère de l'Économie et des Finances - République d'Haïti : Programme des Nations Unies pour le développement, 2003, 454p.

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI). Enquête socioéconomique dans les quartiers populeux : 2. La Saline 3. Tokio 4. Saint-Martin 5. Pont Rouge 6. Brea/Pape 7. Fort Mercredi. Port-au-Prince, 1988, 284 p.

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI). Étude sur les relations entre l'exode rural et la planification urbaine en Haïti. Port-au-Prince, 1989, 88 p.

LAVOIE Pascal. La mobilisation fiscale à l'échelle des communes haïtiennes : Un exercice au cœur de la démocratie et du développement local. Avec contribution de Contribution technique : Luc Desbiens Jacky Beaubrun Richard Lafrance. Montréal : 2019, 10p.

LEBRUN Claire Nicole et GOULET Lucie. Le domaine foncier et l'égalité de genre en Haïti. Pour mieux comprendre les enjeux liés à l'accès et à la sécurisation de biens fonciers pour les femmes en Haïti. Rapport d'étude (sans numéro). Montréal : Fédération Canadienne des municipalités. 2019, 42p.

LHÉRISSON Gary. Logement et Bidonville. HOLLY Gérald (Dir.). Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Rapport de recherche. Port-au-Prince : Commission pour la commémoration du 250^e anniversaire de la fondation de Port-au-Prince, 1999a, pp. 159-163.

LHÉRISSON Gary. Principes, règlements et outils opérationnels de la législation haïtienne sur le développement urbain. Rapport non publié. Port-au-Prince : MPCE, 2015, 131p.

LHERISSON Gary. Les caractéristiques générales de l'agglomération du Port-au-Prince métropolitain. HOLLY Gérald (Dir.). Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Rapport de recherche. Port-au-Prince : Commission pour la commémoration du 250^e anniversaire de la fondation de Port-au-Prince. 1999b, pp. 17-26.

LIZARRALDE Gonzalo, PETTER Anne-Marie, JEAN JULIEN Olsen et *al.* L'habitat dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince : principales représentations, défis, opportunités et perspectives. In. Programme de recherche dans le champ de l'urbain. Perspectives de développement de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince à l'horizon de 2030 : Rapport de recherche FED/2015/360-478, 2018, pp. 149-191.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE (MICT). Commune de Delmas. Diagnostic territoriale. Rapport du programme d'appui à la reconstruction de logement et de quartier composante Haïti (sans numéro): Centre d'appuis Municipaux et communautaires, 2013.

MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE (MPCE). Planification stratégique de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Résultats de l'atelier de lancement n°1 : Gouvernement haïtien, 2010.

MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE (MPCE) Plan stratégique de développement d'Haïti. Pays émergent en 2030. Port-au-Prince, 2012.

MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE(MPCE), Rapport final sur la mise en œuvre du premier Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté, MPCE, Port-au-Prince, 2011

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). Premier rapport sur la situation des ressources zoo génétiques d'Haïti : Gouvernement haïtien. [En ligne]. (SD). Disponible sur : <http://www.fao.org/tempref/docrep/fao/011/a1250f/annexes/CountryReports/Haiti.pdf> (consulté le 06/07/2020).

NOEL Richener et Caroline BROUDIC. Reconstruction et environnement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince : Morne-Hôpital ou l'histoire d'un déni collectif. Rapport de recherche. Port-au-Prince : Groupe urgence réhabilitation et développement (URD), 2013, 46p.

Office Français de Protection des Refugies et Apatrides (OFPRA), Haïti. Situation sécuritaire en haïti. Rapport de recherche. 2016,16p.

Office Français de Protection des Refugies et Apatrides (OFPRA). Haïti. Les conflits fonciers. 2017, 12p.

ONU. Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires. Rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires. A/64/187 : New York. 2009. 26P

ONU. L'ajustement structurel et l'amélioration de la gouvernance n'ont pas été soutenus par une réelle augmentation de l'APD, déplorent des délégations. ONU-Communiqué de presse AG/1443. 2003.

ONU. Perspectives de la population mondiale. Dynamique de population : Département des affaires économiques et sociales. Chronique No. 3 : ONU, 2019.

ONU. Terre et conflit. Guide pratique pour la prévention et la gestion des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles. New York : Groupe interagences. [En ligne]. 2012. Disponible sur <https://www.un.org/fr/land-natural-resources-conflict/pdf/summaries/land-conflict.pdf> (consulté le 14/05/2020).

ONU. World Urbanization Prospects 2018 : Départements des affaires économiques et sociale : ONU, 2018.

ONU-Habitat et Observatoire urbain mondial. Les bidonvilles dans l'espace urbain. [En ligne]. 2019. Disponible sur : <https://le-cartographe.net/dossiers-carto-91/monde/67-bidonvilles> (consulté le 08/04/2021)

ONU-HABITAT. Sécurité. Port-au-Prince : ONU-HABITAT, 2017.

ONU-HABITAT. Canaan urban planning charrette. Port-au-Prince : ONU-Habitat, 2015

Oxfam America. Construction et Financement de Logements en Haïti : Mise en œuvre de la Politique Nationale de Logement : Oxfam American, 2013.

OXFAM. Arrachés à leurs terres : inégalités terres, pouvoir et en Amérique Latine. Rapport de recherche, 2016, 12p

PETTER Anne-Marie, LIZARRALDE Gonzalo et LABBE Danielle. L'habitat. Une nouvelle ville en cinq ans : le cas de Canaan, Haïti. In. Programme de recherche dans le champ de l'urbain. Perspectives de développement de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince à l'horizon de 2030 : Rapport de recherche FED/2015/360-478. 2018. pp. 193-226.

RÉPUBLIQUE d'HAÏTI et PNUD. Rapport OMD 2013. Haïti. Un nouveau regard. Port-au-Prince. 2013

RÉPUBLIQUE d'HAÏTI et PNUD. Rapport OMD 2013. Haïti. Un nouveau regard. Port-au-Prince, 2013.

REPUBLIQUE D'HAÏTI. Budget général de la République d'Haïti. Exercice 2011-2012 : Port-au-Prince, 2009, 203p.

REPUBLIQUE D'HAÏTI. Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti, les grands chantiers pour l'avenir. Rapport mars 2010. Port-au-Prince : 2010.

RINA Consulting et Gouvernement Haïtien. Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Haïti. Evaluation Environnementale Stratégique (EES). Rapport final : Gouvernement haïtien. 2019, 200p.

UCLBP et ONU-HABITAT. Une vision stratégique et structure urbaine pour Canaan. Première Charrette de planification urbaine, 4 novembre 2015. Rapport. Port-au-Prince, 2015.

WORLD BANK. Haïti, Toward a New Narrative, systematic Country Diagnostic, Washington : World Bank, 2015. 97 p.

WORLD BANK. Haitian cities : actions for today with an eye on tomorrow. Washington, 2017, 236p.

F-Articles de journaux, Bulletins et Documents audio et vidéographiques

ALTER-PRESSE. Haïti/Politiques publiques territoriales : Le cas de Cité Soleil. [En ligne]. 2008. Disponible sur <https://www.alterpresse.org/spip.php?article6936#.XwW8eygzbcc> (consulté le 08/07/2020).

BARTHELEMY Pierre. Entre 2000 et 2030, l'espace urbain mondial aura triplé : Le monde. [En ligne]. 2012. Disponible sur <https://www.lemonde.fr/passeurdessciences/article/2012/> (consulté le 23/06/2020).

CALLON, M., (2013). Les sciences sociales confrontées aux nouvelles pratiques de recherche. Mise en ligne par Léa-Roback. Disponible sur <https://www.bing.com/videos/search?> (Consulté le 20/06/2018).

CESAIRE Michelson. L'édile de Cité Soleil annonce ses projets de développement en dépit de ses dettes. [En ligne]. Le *Nouvelliste* du 02/05/2017. Disponible sur : <https://lenouvelliste.com/m/public/index.php/article/170561/ledile-de-cite-soleil-annonce-ses-projets-de-developpement-en-depit-de-ses-dette> (consulté le 27/12/2020).

GAUTIER Claude. (SD) A Propos du gouvernement des conduites chez Foucault : Quelques pistes de lecture. Version Audio. [En ligne]. Disponible sur : www.u-picardie.fr/ (consulté le 10/08/ 2017).

GEFFRARD Robenson. Sur les 102 000 constructions enregistrées à Carrefour, seulement 7 300 paient l'impôt locatif. [En ligne]. Le *Nouvelliste* du 12-29 -2017. Disponible sur :

<https://lenouvelliste.com/public/article/181163/sur-les-102-000-constructions-enregistrees-a-carrefour-seulement-7-300-paient-limpot-localif> (consulté le 27/12/2020).

GILBERT Myrtha. Haïti : La guerre de basse intensité à Cité Soleil Une politique cynique de la classe du vrai pouvoir d'Etat. [En ligne]. Alter presse 2015. Disponible sur : « <http://www.alterpresse.org/spip.php?article19116#.WW0lV4jyvIU> (consulté le 23/07/2017).

HAÏTI PRESS NETWORK. Haïti-Reconstruction : Le premier ministre évalue la situation à Canaan ». [En Ligne] 2013. Disponible sur : <https://www.hpnhaiti.com/site/index.php/politique> (consulté le 16/11/2020).

HAÏTI-LIBRE, 2018, Arrêté pris en conseil des Ministres du 12 juillet 2017, Haïti – FLASH. [En ligne] « <https://www.haitilibre.com/article-21516-haiti-justice-la-brigade-anti-spoliation-bientot-en-operation.html> ». Consulté le 16 novembre 2020

Institut de Sauvegarde de Patrimoine Nationale (ISPAN). Port- Royal, Port Républicain, Port-au-Prince : la Ville-Capitale, deux cent soixante-dix ans après....Bulletin. No 39. 2019.

KOURLANDSKY Jean-Jacques. L'Amérique latine restera en 2016 le territoire le plus violent du monde. [En ligne]. *Le Monde* du 30/12/2016. Disponible sur : http://www.huffingtonpost.fr/jeanjacques-kourliandsky/lamerique-latine-restera-en-2016-le-territoire-le-plus-violent_a_21644009 (consulté le 23/08/2017).

MAIRIE DE PORT-AU-PRINCE. Bulletin de la Commune de Port-au-Prince, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1947.

MATHON, L. (1942), *Haïti-Journal*, 18 novembre 1942

NOEL Worlgenson. Wilson Jeudy : « La commune de Delmas se développe à partir des taxes communales » [En ligne]. *Le Nouvelliste* du 2020-05-14. Disponible sur : <https://lenouvelliste.com/article/216157/wilson-jeudy-la-commune-de-delmas-se-developpe-a-partir-des-taxes-communales> (consulté le 27/12/2020).

ONU-Habitat (page d'accueil). Foncier et propriété terrienne. [En ligne]. Disponible sur : <https://unhabitat.org/fr/node/3747>. (consulté le 21/01/2021)

PERCK Raoul. L'assistance mortelle. Film documentaire. [En ligne]. 2013. Disponible sur : http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/38155_1 (consulté le 22/08/2018).

SOIRELUS Lima. Le prix du Kilowattheure à la hausse. [En ligne]. *Le Nouvelliste du* 25/08/2009. Disponible sur : <https://lenouvelliste.com/article/73492/le-prix-du-kilowattheure-a-la-hausse> (consulté le 27/12/2020).

SOUKAR Michel. Rubrique LE POINT. Luckner Garraud reçoit L'historien Michel Soukar. Emission radiodiffusée le 20/09/2019 : Radio Métropole. [En ligne]. 2019. Disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=B_RXK3I4zRk (consulté le 08/07/2020).

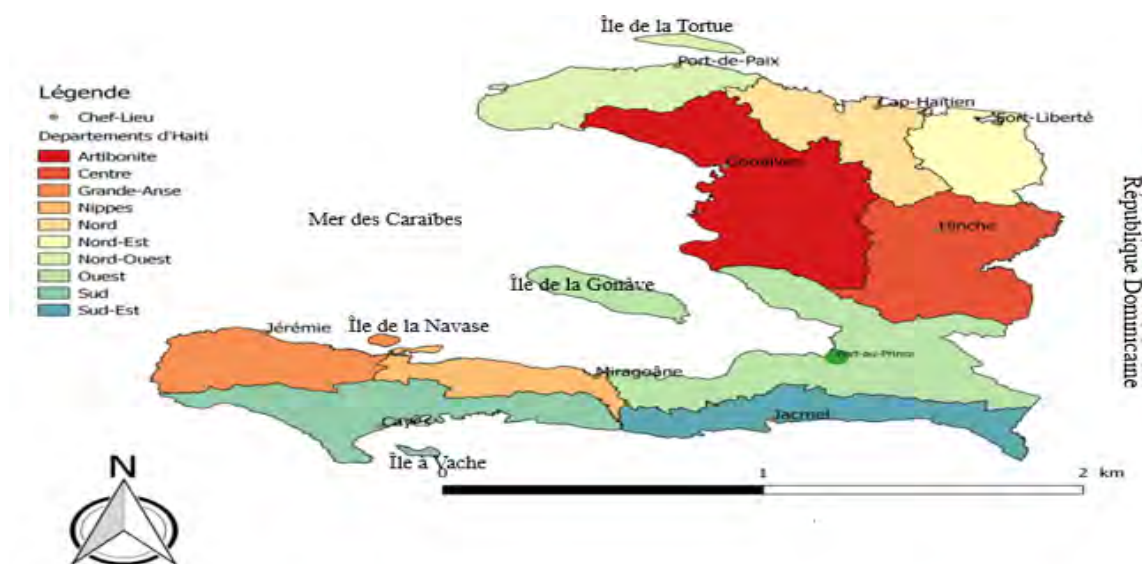
ANNEXES

Annexe 1 : Haïti et son organisation territoriale

Haïti partage avec la République Dominicaine la superficie d'une île²⁸¹ de 76 480 km². L'île est rebaptisée « *Española* » en 1492 par Christophe Colomb, un conquérant espagnol qui a trouvé sur l'île des amérindiens dirigés par des caciques²⁸². En 1625, les français ont débarqué à l'île de la Tortue et occupé la partie Est de l'île. Ainsi elle s'est divisée entre l'Espagne qui visait l'exploitation des mines d'or et la France qui menait une politique d'exploitation agricole. Vers 1650, l'exploitation de l'or commençait à diminuer, c'est ainsi que les occupants espagnols se sont intéressés de moins en moins à la partie Est de l'île (Madiou, 1981). Ainsi l'Espagne a octroyé en 1667 un tiers de la superficie de l'île à la France suivant un traité bilatéral connu sous le nom de « traité de Ryswick » (Jean-Price Mars, 1958). Occupée par les français pendant plus d'un siècle, c'est cette partie Est qui devient Haïti après 12 ans de guerre contre le système esclavagiste, et proclama son indépendance le 1er Janvier 1804. La République d'Haïti se trouve dans le bassin des Caraïbes et ses côtes sont baignées au nord par l'Océan Atlantique et au Sud par la mer des Caraïbes. Elle est limitée à l'Ouest par Cuba (90 Km) et par la Jamaïque (190 Km) et à l'Est par la République Dominicaine avec près de 386 km de frontière (IHSI, 2015).

Selon l'article 8 de la Constitution de 1987, le territoire de la République d'Haïti comprend la partie Occidentale de l'île ainsi que les îles adjacentes : la Gonâve (600 km²), La Tortue (180 km²), l'île à Vache (52 km²), La Navase (47 km²). La superficie d'Haïti est estimée à 127 750 km² (Figure 7). Du point de vue topographique, la montagne occupe trois quarts de son étendue. Le pays est traversé par trois chaînes principales et par un grand nombre de chaînes secondaires de montagne dont les sommets atteignent 2 680 à 1 500 mètres (avec pic de la Selle le plus haut). Le long de sa côte est estimé à un littoral de 1 500 km soit presque celui de la France (IHSI, 2015 ; Duval, 2013).

Figure 7 : Haïti et ses 10 départements



²⁸¹Dans le bassin des Caraïbes, parmi les grandes Antilles, cette île est en deuxième position en termes de superficie après Cuba qui mesure 110 860 km².

²⁸² Les caciques ont été des chefs des caciquats dont les plus connus sont Guacanagaric et Caronabo. Les caciquats sont des territoires souvent délimités par des indicateurs naturels comme cour d'eau.

Source : Auteur

Selon l'article 9 de la Constitution²⁸³ de 1987 et la loi du 28 mars 1996 portant sur l'organisation de la section communale, le territoire de la République d'Haïti est subdivisé en 10 départements²⁸⁴ géographiques, 42 arrondissements, 140 communes, 64 quartiers et 570 sections communales (Tableau 1).

Tableau 1 : Haïti et sa subdivision territoriale

DÉPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	COMMUNE	QUARTIER	SECTIONS COMMUN
Ouest	5	20	6	113
Sud-Est	3	10	5	50
Nord	7	19	10	82
Nord-Est	4	13	5	36
Artibonite	5	15	7	63
Centre	4	12	4	35
Sud	5	18	8	69
Grande Anse	3	12	5	46
Nord-Ouest	3	10	3	39
Nippes	3	11	11	37
ENSEMBLE	42	140	64	570

Source : IHSI (2015).

Le décret du 30 mai 2006, en son article 4, précise que le « territoire de la section communale est organisé en quartier, en habitation et en villages ». Quant au quartier, il est défini comme des zones d'habitat rapproché que ce soit en milieu urbain ou rural, alors que les habitations sont des zones d'habitats dispersés identifiés par la tradition²⁸⁵. Les sections communales, appelées autrefois sections rurales, dirigées de *facto* par des « chefs de cantons »; puis par des « tontons macoutes », sont aujourd'hui administrées par un conseil de trois membres : Conseil des assemblés de la section communale (CASEC). Ce dernier dépend financièrement de la municipalité dont le budget dépend de son instance de tutelle, le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales (MICT). Les chefs-lieux des Départements sont les principales villes d'Haïti, alors que les chefs-lieux des communes sont généralement des villes moyennes.

En Haïti, toutes les communes sont donc des villes. Le terme de commune a été adopté après la révision constitutionnelle de 1816 pour désigner les 59 « paroisses »²⁸⁶ constituant des

²⁸³ La constitution détermine la subdivision territoriale et la loi détermine leurs nombres. La loi détermine aussi les limites des divisions et subdivisions en fonction de l'évolution du territoire.

²⁸⁴ Dans les discours politiques et dans les médias, la diaspora d'Haïti est considérée comme le onzième département avec 4 millions d'habitants repartis majoritairement en Amérique du Nord, en Amérique Latine et les Caraïbes.

²⁸⁵ Il est de tradition de délimiter les zones par des indicateurs ordinaires comme l'emplacement d'un arbre très ancien ou une rivière ou encore une source traversant le territoire.

²⁸⁶ Pendant la période coloniale, presque tous les quartiers et les communes avaient un lieu de culte, une paroisse à laquelle on attribuait un nom, associé souvent à celui du quartier. Après l'indépendance, les noms des quartiers et des paroisses, relevés dans divers documents et registres des actes sacramentels paroissiaux et ceux d'état civil des communes, constituent les premiers éléments de découpage territorial. A cause du peuplement et de la création de nouvelles routes et de chemins, certaines paroisses ont été rattachées à de nouveaux quartiers et de nouvelles communes. Ainsi, l'existence des paroisses, une église constitue la marque d'une identité territoriale, qui par la suite, allait être adoptée pour de nouvelle catégorie administrative comme commune et section communale

étendues plus ou moins grandes en superficie et en taille de population. Les communes sont aujourd'hui des villes administrées par des conseils municipaux de 3 membres élus pour une durée de 4 ans. Par rapport au nombre de communes, Haïti a 140 villes qui se distinguent par leurs modalités de fabrication et leurs histoires

Annexe 2 : Le séisme du 12 janvier 2010 : humanitaires et habitats des camps

Il était 16 heures et 45 minutes à Port-au-Prince quand tout se mettait à bouger le mardi 12 janvier 2010. Tous les habitats de la RMP se sont mis à bouger, puis certains se sont effondrés, d'autres endommagés et fissurés sous l'effet d'un séisme de magnitude 7.5 l'échelle de Richter. Des milliers de logements se sont effondrés comme le palais présidentiel haïtien (Figure1).

Figure1 : Palais national effondré



Source : Photo 1^{er} mars 2010.

Le séisme-ainsi appelé par les survivants « *goudougoudou* », onomatopée qui traduit les effets de l'effondrement des habitats- a dévasté la ville de Port-au-Prince, et a occasionné plus de 1.5 million de sinistrés sans-abris (Gilles, 2014). Les habitants- fuyant les répliques du séisme (Figure 2)- s'installaient sur des espaces inhabités et formaient des Camps un peu partout dans le pays, notamment dans la RMP. La zone qui devient par la suite Canaan a accueilli près de 40 milles sinistrés dans les semaines qui suivent le séisme.

Figure 2: Les répliques sismiques entre 11 janvier et 1^{er} mars 2010.



Source : Terrier et al. (2016)

La relocalisation ou le relogement des sans-abris-occupant les espaces privés et publics- a été le besoin urgent. Face aux pouvoirs publics désemparés sous l'effet de la catastrophe et les multiples camps de sinistrés, Haïti occupait une place importante dans l'opinion publique à l'échelle internationale : un élan de solidarité internationale, composée de 15 représentants, s'est constitué pour venir en aide au pays (Figure 3).

Fig. 3 : Membres de la solidarité internationale créée après le séisme de 2010



Source : Perck 2013.

A l'échelle internationale, le séisme faisait l'objet d'un grand élan de solidarité internationale. A partir de la conférence qui a eu lieu le 31 mars 2010 à New York, chaque représentant, dans leurs discours, ont promis d'aider Haïti. Pour rendre structurer et opérationnaliser les promesses de don, le « Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PARDN) a été créé; puis transformé en Plan Stratégique pour la Refondation d'Haïti (PSRH). Le secrétaire général des Nations-Unies, Ban Ki-Moon, a lancé le mot d'ordre « *building back better* », et a délégué l'ancien président américain, Bill Clinton, pour piloter un cadre institutionnel de réception et de gestion des 10 milliards de dollars américains promis (Hector, 2012). Alors qu'en fin janvier 2010, le gouvernement haïtien et un autre groupe de la communauté internationale avaient créé le « Groupe Sectoriel Coordination et Gestion des Camps-Cluster (GSCGC-Cluster)²⁸⁷ (Colas, 2012 ; Salignon, 2017). Sa mission a été d'élaborer des réponses aux besoins urgents à partir des enseignements tirés dans des contextes antérieurs et auxquels sont déjà confrontés ces acteurs. Suite au rapport du groupe, à l'échelle nationale, une loi d'urgence a été créée et votée par le parlement en avril 2010 en vue de créer une structure légale pour la gestion des fonds et la mise en œuvre du plan d'action. Le décret du 9 septembre 2010 a créé la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH)²⁸⁸ qui a pour mission d'assurer la collecte et la gestion des fonds destinés aux sinistrés et à la reconstruction de la RMP.

²⁸⁷ En septembre 2011, cette structure devient le « Groupe Sectoriel Abris d'Urgence, Biens Non-Alimentaires et Coordination et Gestion des Camps (Shelter & CCCM Cluster).

²⁸⁸ La CIRH est composée de 26 membres dont 13 nationaux et 13 internationaux. Elle est codirigée par le premier ministre haïtien, Jean Max Bellerive (président) et l'envoyé spécial de l'ONU, Bill Clinton (président

Les habitants, des ONG(s), la société civile haïtienne, le gouvernement haïtien, la communauté internationale (pays et organismes internationaux), se sont impliqués à forger un espoir autour de « la reconstruction de Port-au-Prince ». La reconstruction-écrite en grande lettre dans des documents de la CIRH-faisait l'objet des discours communs dans les textes de lois, les promesses et les documents officiels. Dans un document de 10 pages présenté par le gouvernement Haïtien, par exemple, le mot « reconstruction » apparaît quatre-vingt-douze fois (MPCE, 2010). Après le séisme, les discours de reconstruction d'Haïti avait permis l'espoir d'un nouveau mode d'habiter, notamment dans la RMP (Gilles, 2014). Cependant, la relocalisation des sinistrés a été au deuxième plan, car l'expression de « relocalisation des sans-abris » apparaît quarante fois dans le Journal le Nouvelliste pendant le mois de mars 2010. Dans le plan d'action du gouvernement haïtien pour le mois de mars de cette même année, le terme « refondation » est utilisé quarante fois. En novembre 2010-soit dans les premiers moments de collecte des fonds- le mot de « reconstruction » apparaît cinquante-huit fois (Gilles, 2014). Les acteurs publics haïtiens, les membres de la communauté internationale, les professionnels de la presse parlée et écrite, la communauté universitaire haïtienne ont eu un discours quasiment unanime en novembre 2010 : relocaliser les sans-abris dans le court terme et reconstruire Haïti à long terme. Le changement de reconstruire en relocalisation est associé aux conditions de vies des habitants : 60% de la population urbaine vivent dans des conditions vulnérables et 96% étaient exposée à des risques d'intempérie (Rainhorn, 2012).

La relocalisation des équipements de l'Etat a été aussi l'un des enjeux de cette année. L'Etat dans son ensemble, soit dans ses compositions bureaucratiques et administratifs-fait face à des problèmes logistiques : car le Palais National, le Palais de Justice et le Parlement et 15 sur 18 Ministères se sont effondrés. Ainsi, au sein de la CIRH, le discours de relocation primait sur celui de la reconstruction : relocaliser n'est forcément pas reconstruire. La relocalisation des sinistrés a été prioritaire, et elle a été envisagée sur l'angle du provisoire, car au rang des scientifiques, ce serait au contraire une occasion pour les autorités étatiques de parvenir à long terme à une solution avec l'étalement des bidonvilles dans la RMP (Théodat, 2014 ; Gilles 2014 ; Hurbon, 2014). Les enjeux de relocalisation sont soulevés dans une discontinuité temporelle entre l'avant et l'après : dans l'avant les crises socio-politiques et économiques ont alimenté des vagues de fabrication des bidonvilles ; et l'après ouvre des lueurs d'espoir partagé entre les acteurs internationaux et nationaux. Désormais l'espace urbain ne sera plus habité selon les mêmes modalités qu'avant. Cependant, par-dessus ces discours, l'urgence a été, pour les habitants, de se loger. Les habitants occupent des espaces publics et privés forment des camps de sinistrés fabriqués d'une diversité de matériaux offerts par des ONG(s) (Figure 3).

adjoint). Sa mission est d'appuyer, d'assister, d'encadrer et de faciliter les décaissements par rapport aux responsabilités gouvernementales a affirmé Jean Max Bellerive (Colas, 2012, Perck, 2013).

Figure 3 : Camps de sinistré à Port-au-Prince en 2010



Source : Radio Vision 2000, image prise par drone en 2010

Au cours de 2010, les enjeux des camps étaient à la fois sociaux, politiques, économiques, humanitaires et environnementaux (Salomé, 2010 ; Corbet, 2014). Avant le séisme, plus de 60% des habitats dans la RMP étaient auto-construits dont 45% avaient été déjà menacés par des ouragans et des intempéries (IHSI, 2003). Le séisme a renforcé le problème par la destruction de plus de 50 000 logements soit la moitié des habitats de la RMP (PARDH, MPCE, 2010). La destruction des habitats représente 40% des dégâts occasionnés par le séisme (*Ibid.*). Le logement a été l'un des éléments fondamentaux de la crise : 150 000 sinistrés ont eu besoin de se loger. Dans un tel contexte, l'habitat d'urgence²⁸⁹ a été une réponse à la crise de logement. En effet, les acteurs humanitaires ont été parmi les premiers opérateurs et fournisseurs de logements provisoires pour aider les sinistrés à faire face à la crise. Ils interviennent dans la distribution des tentes et des matériaux de construction des abris provisoires (*prela*, tôles et bois). Les tentes préfabriquées ont été très favorables au contexte, car elles sont des logements dont la mise en œuvre est rapide. Ainsi, en 2010, dans le paysage de l'habitat de Canaan se présente une variété de tentes différenciées par leur dimension²⁹⁰ et leur forme ainsi que par des matériaux qui les constituent.

La différence des formes et des matériaux est à l'origine des variétés d'acteurs humanitaires qui les ont offertes. Les acteurs humanitaires²⁹¹ les plus fréquents sont World Vision (Royaume-Unis), Oxfam-Québec (Canada), ACTED (France), IMO (*Suisse*), USAID(*USA*) et CRA (*USA*). Dans l'ensemble se dessine l'influence des Etats Unis dans la gestion de

²⁸⁹ Les tentes n'occupent pas beaucoup d'espace, elles sont aussi pliantes, peu encombrantes à transporter. Par ces caractères elles étaient facile à stocker, déplacer et transporter en grand nombre par camion et/ou par avion jusqu'à Haïti.

²⁹⁰ 10 m² pour les plus petits et 15 à 20 m² pour les plus grands

²⁹¹ Sur les matériaux, les noms de chaque acteur sont indiqués en couleur variées selon leurs logos.

l'urgence en Haïti après le séisme : l'USAID, la CRA, CRS, FFP, l'IMO sont toutes des opérateurs d'origine américaine. Outre les tentes préfabriquées avec les toiles plastiques (*prela*), il existait aussi des tentes auto-fabriquées à partir des poteaux en bois plantés en sol qui sont ligotés par des codes et des matériaux de construction (bois, tôle, *prela*) offerts par les ONG(s).

Les tentes auto-construites par les habitants représentaient environ 70% des habitats entre 2010 et 2012. En revanche, par rapport aux circonstances climatiques et écologiques, au bout de 2 ans, ils ne sont plus aptes à répondre efficacement au besoin du logement des habitants. Un habitant avec un humour a raconté une situation qui traduit l'inefficacité de ces habitats en temps de pluie :

En février 2010, on vivait dans des tentes, des « *paré soleil* » [...] oui les abris à Canaan sont de « *paré soleil* ». Je me rappelle, ici, qu'il avait pendant 30 à 45 minutes de pluie, au cours de laquelle tous les habitants sont trempés [...]. Dans certaines zones, l'eau emporte tous les objets de cuisine des ménages ; (moi ! rire) ce qui m'a sauvé, c'est une table sur laquelle je me suis endormi (H.3, Entretien, 2018).

Le récit évoque le caractère vulnérable des abris provisoires entre 2010 et 2012. Il attribue aux tentes la fonction de « parer le soleil », c'est-à-dire qui sert à abriter sous le soleil et non sous la pluie. Or en ce lieu, il n'existait presque pas d'arbres, et la température moyenne en Haïti est de 30 degrés celsius. L'insistance de définir les tentes par la fonction de « parer soleil » traduit l'idée d'une maison au toit troué susceptible de protéger les habitants contre le soleil et non contre la pluie. À la saison de pluie, 96 % de la population sous les tentes en 2010 était exposées à des inondations (CRH, 2011). Tenant compte de leurs formes et des matériaux le constituant, les tentes préfabriquées et auto-construites ne sont pas résistantes au bout d'un an sous le soleil et les intempéries. Exposés au soleil et aux intempéries, les tentes sont vite abimées et ne pouvaient plus assurer leurs fonctions. Apparaît dans tous les discussions²⁹² et la majorité des entretiens avec les habitants, l'expression « *mwen la en anatendan*²⁹³ » (j'habite ici provisoirement) traduit l'idée de faire évoluer l'habitat. Les habitats de l'urgence cèdent la place aux habitats provisoires, comme si l'urgence et provisoire sont deux réponses successives à la crise.

En 2012, les habitats ont évolué dans leurs matériaux de construction. Les habitats d'urgence semblent céder la place à des habitats provisoires. En effet, les tentes étant abimées sont quasi-inhabitables. Ainsi, le logement provisoire apparaît comme une alternative pour sortir de l'urgence d'abriter et entrer dans l'habiter provisoire. Construits par des professionnels humanitaires, les habitats provisoires assurent le logement de plus 150 000 habitants (CRA, 2017). La production de ces habitats à Canaan, de par leurs matériaux de construction (bois, tôle, paquet en ciment), constitue une deuxième forme d'habitat. Contrairement aux habitats d'urgence (Tentes préfabriquées et autoconstruites faites de toile plastique), les abris provisoires de Canaan présentent des traits de résistance à l'intempérie dans un temps relativement long (3ans).

En 2013, les habitats, avec les matériaux relativement plus solides ont construits des habitats en bois et en toiture en tôle. Le passage des habitats d'urgence à des habitats provisoires constitue une première phase dans la consolidation des habitats à Canaan. Contrairement aux

292 Discussion au cours des balades

293 Propos retrouvé 12 fois sur 15 entretiens avec les habitants.

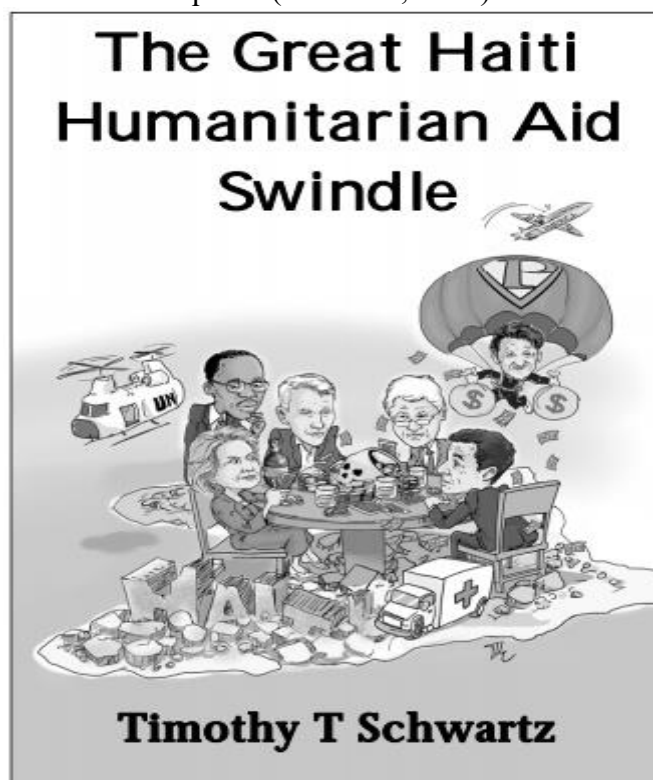
habitats d'urgence, presque tous les habitats auto-construits par les habitants en 2013 ont une galerie. Comme dans les maisons à la campagne, la « galerie », c'est-à-dire un espace situé à la rentée principale, est réservée au lieu de rencontre et de convivialité. Les habitats auto-construits en 2013 sont proches des « ajoupas »²⁹⁴ faits d'un bloc quadrangulaire, charpenté de bois, aux murs de bloc et de pierre bousillé, coiffé d'un toit de chaume et percé d'ouvertures étroites. Les habitats autofabriqués en 2013 dont certains se situent sur des sols argileux et en pente sur des collines où l'accès à des routes est difficile reflètent une certaine capacité des habitants. En effet, en 2014, le jour de la 4^{ème} commémoration du séisme du 12 janvier, le directeur de l'UCLBP, Clément Bélisaire, introduit la capacité des habitants à construire des habitats à Canaan dans son discours : « *si l'Etat avait le choix entre investir dans des maisons et aménager des infrastructures à Canaan ; il investirait dans les infrastructures, parce que la population a montré sa capacité non seulement de construire, mais elle va beaucoup plus vite que l'Etat* » (Le Nouvelliste 2014). Cette capacité se traduit à travers des vagues successives de transformation de l'enveloppe du bâti : le passage des tentes aux maisons en durs ne traduit pas seulement une évolution de l'habitat à Canaan, mais la manifestation d'un développement d'un monde socio-technique dont les habitants ont fait preuve.

Entre 2015 et 2020, les observations de terrains nous ont permis de constater que les toitures des habitats sont à 80% en tôle. Les habitats ont aussi évolué dans leurs formes et dans leur répartition dans l'espace. Les matériaux de construction des habitats à Canaan ont évolué en 2018 : 80% des logements sont en béton, 60% des toitures sont en tôle, 30% sont en dalle et 10% sont en toile plastique (Bodson, et al. 2018). Les parquets de 54,8% des habitats sont faits de béton et du ciment avec de glaciés et de macadam, et 36,7 % sont en terre battue (*Ibid.*, p.237). Il existe aussi des habitats qui sont découpés à l'intérieur entre 2 et 3 pièces par des murs en béton (10%). Chaque pièce est habitée par 2 à 4 personnes, ce qui fait une densité de 16m²/habitant (C.1, combite urbaine, 2019). A l'extérieur, 60 à 80 % des habitats sont structurés en 3 parties : la cuisine, le bloc sanitaire et la cellule d'habitation. En réalité, les habitants le séparent en deux parties : « *andan kay* » (à l'intérieur de l'habitat) » et « *deyò kay* » (à l'extérieur de la maison). La pièce principale, associée à l'espace intérieur assure la fonction de la cellule d'habitation, c'est le lieu de sommeil et d'intimité des ménages. C'est la pièce principale de l'habitat, elle mesure en moyenne 40 à 80 m². L'espace extérieur de l'habitat, composé du bloc sanitaire et la cuisine ainsi que son environnement immédiat est appréhendé comme un territoire élargi de l'habitat. Au-delà du coût de l'installation à l'interne des blocs sanitaires et la cuisine, la séparation de l'habitat en 3 parties témoigne une perception de la propreté et de la saleté (H.1, 12, 18, entretien, 2018). Pour certains ménages, compte tenu du fait que le bloc sanitaire à l'interne nécessite de l'usage de beaucoup d'eau, or l'accès à l'eau n'est pas garanti, le bloc sanitaire constitue une source de saleté et de pollution en termes d'odeurs dégagées. La cuisine constituerait aussi une source de saleté compte tenu du fait que le charbon de bois est la principale source énergétique (86%) utilisée par les ménages pour la cuisson de leurs aliments (Prince, et al. 2018). L'organisation de l'habitat constitue un phénomène territorial structuré où l'habitat n'est pas seulement un cadre de vie, mais une réalité combinant le mode d'habiter en milieu rural et urbain.

En 2019, soit neuf ans après l'installation des sinistrés à Canaan, les observations de terrains révèlent qu'environ 80% des maisons sont en durs dont la toiture de certaines sont en dalles et

²⁹⁴Les *ajoupas* sont définis comme des logements typiques du milieu rural construits de toiture en chaume ou branches de palmiers ou encore en pailles de vétivers ou tôles usées, dont les murs sont en clissage (des tresses de palmiers entre-lassées) et bousillage, usage des pierres et des planches pour la fondation et la charpente (Moral, 1957; Goulet, 2006)

d'autres possèdent un étage. La présentation l'évolution de l'habitat à Canaan a permis de mettre en évidence une variété de formes au bout de 10 ans : les tentes préfabriquées et auto-construites qui ont assuré entre 2010 et 2012 le besoin urgent de se loger ; les habitats provisoires construits en bois et en tôle en 2012 et 2015 ont assuré la phase intermédiaire dans le processus graduel de construction où le tissu de bâti évolue tout en y étant habité. Alors que les habitants y habitent, les habitats à Canaan évoluent graduellement : des tentes en habitat provisoire, des habitats provisoires d'une pièce aux habitats permanents construits en blocs et en tôle et organisés majoritairement en 3 parties séparées et complémentaires. Le passage de l'habitat provisoire à l'habitat permanent met en avant 5 traits distinctifs sur lesquels l'évolution de l'habitat au cours de 10 ans à Canaan peut s'observer : les matériaux de construction et la forme des habitats, le statut des fabricants, le procédé de construction et la fonction des habitats pour les habitants. Face aux échecs de l'aide internationale en Haïti, les critiques sont nombreuses et vont jusqu'à qualifier leurs activités et l'ensemble des dispositifs mis en place d'un système d'escroquerie (Schwartz, 2017).



Annexe 3 : Décret d'utilité publique du 22 mars 2010



LIBERTÉ

ÉGALITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

RENÉ PRÉVAL
PRÉSIDENT

Vu les articles 35.1, 36, 36.5, 52.1, 136, 159, 234 et 253 à 258 de la Constitution;

Vu la Loi du 28 juillet 1927 sur les reprises des biens donnés à bail ou indûment occupés par les particuliers ;

Vu la Loi du 29 mai 1963 adaptant celle du 22 juillet 1937 et établissant des règles spéciales relatives à l'habitation et à l'aménagement des villes et campagnes en vue de développer l'urbanisme;

Vu la Loi du 3 septembre 1979 sur la déclaration d'Utilité Publique et les servitudes;

Vu la Loi du 5 septembre 1979 accordant à l'Etat le droit de pénétrer provisoirement sur les propriétés en vue de faciliter l'exécution de certains travaux urgents d'intérêt général;

Vu la Loi du 5 septembre 1979 sur l'expropriation pour cause d'Utilité Publique;

Vu l'Arrêté du 10 février 1998 déclarant d'Utilité Publique la zone d'extension Nord de Port-au-Prince;

Vu le Décret du 12 octobre 2005 sur la gestion de l'environnement;

Considérant la nécessité d'un nouvel aménagement du territoire suite au séisme du 12 janvier 2010 ;

Considérant la nécessité de réorganiser spatialement la région métropolitaine de Port-au-Prince (comprenant les Arrondissements de Port-au-Prince, de Croix-des-Bouquets et la Commune de Léogâne) ;

Considérant que l'Etat a pour obligation de relocaliser les familles affectées par les cataclysmes naturels;

Considérant la situation créée par le séisme du 12 janvier 2010 pour les familles les plus vulnérables de la zone métropolitaine de Port-au-Prince;

Considérant que l'installation de certains campements à proximité des lits des rivières, des ravines, des zones inondables, des places publiques constitue un grave danger pour la vie et les biens des familles y installant leur hébergement;

Considérant l'obligation qu'il en résulte pour l'Etat de reloger ces familles dans des espaces plus décentes et plus appropriés et respectant leurs droit et dignité;

Considérant la nécessité pour l'Etat de disposer des terrains suffisants pour réaliser des travaux préparatoires et indispensables à cette relocalisation ;

Considérant qu'il y a lieu, pour planifier cette relocalisation, de déclarer d'Utilité Publique les propriétés s'étendant de l'angle de la Rivière Bretelle à la Route nationale numéro 1 en passant par Bon Repos et Corail-Cesselesse formant un polygone avec la zone communément appelée Cocombre;

Sur le rapport des Ministres des Travaux Publics, Transports et Communications, de l'Economie et des Finances, de la Justice et de la Sécurité Publique, de l'Environnement, de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales; et après délibération en Conseil des Ministres,

ARRÊTE

Article 1^{er}. Sont déclarées d'Utilité Publique, les propriétés situées à l'intérieur du polygone dont les sommets ont les coordonnées géographiques suivantes:

Le point A : 773251.73; 207373738,11 partant de l'angle de la Rivière Bretelle à la Route nationale numéro 1 en allant vers Port-au-Prince jusqu'à Chapigny à l'entrée de Bon Repos;

Le point B: 788 486.84; 2061596,09 et le point B1: 791360.24; 2063980.60;

Le point C: 792673.33; 2067244,09 Corail Cesselesse;

Le point D: 790316.37; 2066689.19 Montet;

Le point E : 787514.38; 2066908.95 Lerebours;

Le point F : 783064.17; 2069326.35 Morne St Christophe;

Le point G : 780108.35; 2072381.07 Latanier;

Le point H : 777487.67; 2076836.77 Cocombre.

Les terrains retenus dans le cadre de cet Arrêté de déclaration d'Utilité Publique seront utilisés à la relocalisation des victimes du séisme du 12 janvier 2010.

- Article 2.-** Dès la publication du présent Arrêté, tous travaux de construction, de percement de route, de lotissement ou autre exploitation du sol, ainsi que toute transaction ou aliénation immobilière sont et demeurent interdits sur toute l'étendue de l'aire définie à l'article 1^{er}.
- Article 3.-** Pour toute propriété retenue dans le cadre du projet de relocalisation des victimes du séisme du 12 janvier 2010, l'expropriation des propriétaires détenteurs de titres légaux justifiant leur droit légitime d'occupation ou la reprise des biens donnés à bail par l'Etat ou occupés indûment se fera conformément aux dispositions des Lois du 5 septembre 1979 sur l'expropriation pour cause d'Utilité Publique et du 28 juillet 1927 sur les reprises des biens donnés à bail ou indûment occupés par les particuliers.
- Article 4.-** La commission d'expertise prévue par les dispositions de la Loi du 5 septembre 1979 sur l'expropriation pour cause d'Utilité Publique sera immédiatement activée à l'effet de recueillir les informations et évaluations nécessaires pour une indemnisation juste et équitable dans le strict respect des droits des propriétaires à exproprier.
- Article 5.-** Dans un délai de 15 jours, à compter de la date de la publication du présent Arrêté, les propriétaires fonciers et les détenteurs de bail dans l'aire susmentionnée déposeront, pour les suites nécessaires, au local provisoire de la Direction Générale des Impôts au numéro 62 de l'Avenue Christophe leurs titres de propriété et tous documents justifiant leurs droits d'occupation.
- Article 6.-** Le présent Arrêté, qui entre immédiatement en vigueur, sera imprimé, publié et exécuté à la diligence des Ministres des Travaux Publics, Transports et Communications, de l'Economie et des Finances, de la Justice et de la Sécurité Publique, de l'Environnement, de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, chacun en ce qui le concerne.

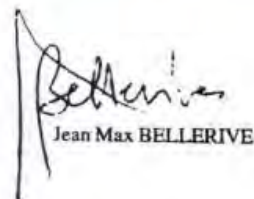
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 19 mars 2010, An 207^{ème} de l'Indépendance.

Par:

Le Président


René PRÉVAL

Le Premier Ministre


Jean Max BELLERIVE

Le Ministre de l'Intérieur
et des Collectivités Territoriales



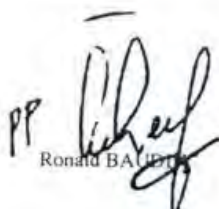
Paul Antoine BIEN-AIMÉ

Le Ministre de la Justice
et de la Sécurité Publique



Paul DENIS

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



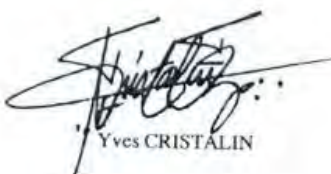
Ronald BAUDOUIN

Le Ministre de la Planification
et de la Coopération Externe



Jean Max BELLERIVE

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Travail



Yves CRISTALIN

Le Ministre des Travaux Publics
Transports et Communications



Jacques GABRIEL

Annexe 4 : Fête du 22 mai : président François Duvalier, ses partisans et les tontons macoutes à Port-au-Prince

Le président François Duvalier fait venir des paysans tontons macoutes, dans la RMP, chaque 22 mai, pour célébrer la fête des militaires et des volontaires de la sécurité Nationale (Fig.1). L'objectif de cette pratique socio-politique a été de mettre des gens dans les rues et sur les places publiques de Port-au-Prince pour fêter avec les militaires de la Force Armée d'Haïti (FADH), rendre visible son pouvoir. Pour transporter les participants de la campagne à Port-au-Prince, 3 ou 4 camions²⁹⁵ par ville- soit en total 30 camions environ- ont été disposés pour les transporter en nombre variés selon la capacité du camion (Diederich et Burt, 1970).

Figure1: Parades des militaires en tête de la fête de 22 mai



Source : https://www.youtube.com/watch?v=CLrU2qO_UbU(consulté le 8/04/2020).

Alors que le but pour le président de Duvalier était de faire venir des paysans pour acclamer dans les rues et sur les places publiques de Port-au-Prince, sous les parades militaires, « Grenadier à la sot...vivre Duvalier, président à vie » (Manigat, 2001). Cette expression est chantée par les participants dans quasi toutes les rues et les places publiques de Port-au-Prince du 21 dans la soirée au 22 mai de l'après midi (Diederich, 1970). Les conditions socio-économiques des paysans étaient précaires : 7 sur 10 paysans vivent en dessous de l'extrêmes pauvreté. N'étant pas salariés et dépourvus de grands moyens financiers à leurs arrivés, les tontons macoutes qui représentaient 70% des migrants de la période de 1960 à 1970 allaient s'installer dans les bidonvilles (IHSI, 1978). Les militaires, notamment les soldats gagnaient 25 à 35 gourdes. Les tontons macoutes eux ne reçoivent que de la joie d'être présent à la fête, et surtout de se retrouver à Port-au-Prince.

²⁹⁵Les camions ici désignent des voitures de transports de marchandise renfermant une forme rectangulaire dont les deux longueurs sont attachées par des codes soutenus par un bois auxquels les passagers prennent appui.

Annexe 5 : Abattage des porcs et paupérisation des paysans haïtiens entre 1981 et 1988

De 1980 à 1988, le cheptel porcin haïtien était estimé à plus de 3 millions de cochons créoles. La peste porcine africaine comme voulait le faire comprendre la communauté internationale a été une politique destructrice impliquant les gouvernements des États-Unis, du Canada et du Mexique pour contrôler le marché de la production de la viande de cochon dans les Caraïbes. La destruction des cochons s'inscrit dans une logique d'affaiblir la capacité économique des paysans de la région entre autres la production nationale d'Haïti. Dans l'imaginaire social haïtien et dans la littérature grise, la destruction du cheptel porcin est désignée sous le nom de « destruction de cochon créole » (Figure 1)



Source : Auteur Anonyme. Disponible sur <https://aucochoncreole.ch/accueil.html> (consulté le 11/04/2021)



Source : Debora et MacKenzie. Disponible sur : <http://www.nzdl.org/cgi-bin/library.cgi?e=d-00000-00-> (consulté le 11/04/2021)



Source : Debora. MacKenzie. Disponible sur : <http://www.nzdl.org/cgi-bin/library.cgi?e=d-00000-00-> (consulté le 11/04/2021)

Mesurer le tour d'un cochon a été un moyen pour permettre aux agents de fixer une estimation à partir du poids de l'animal. En effet, les gouvernements ont investi 25 millions de dollars US dans le programme pour dédommager les paysans propriétaires des porcs. La procédure a été de vendre les bétails à l'Etat haïtien aux prix dérisoires de 40 US pour les gros cochons, 20 pour les moyens et 5 pour les petits. Les cochons vendus sont tués et enterrés. Or les gros cochons valaient en moyenne 200 US, ce qui suppose un déficit en moyenne de 160 us sur chaque gros cochon tué. A la fin du programme, seulement 7 millions de ces 25 millions ont été distribués aux paysans ; le reste a été encaissé par le gouvernement et des familles de l'élite économie haïtienne. En revanche, la peste porcine n'a jamais officiellement été détectée en Haïti. La mort subite des 600 000 « cochons créoles » (image 1) enregistrés vers 1980 n'a pas associée à la peste porcine, mais à une détérioration de l'environnement haïtien.

Image 1: Cochon créole



Image 2 : « Cochon grimel »



En 1995, environ 400 000 « cochons grimels » ont été importés pour offrir aux paysans qui ne pouvaient pas assurer leurs nourritures (son de blé) compte tenu du coût des produits qu'il a fallu aussi importer depuis les gouvernements impliqués dans le programme. Avant

même de recevoir le nouveau cochon, le paysan était obligé de construire un enclos pour abriter les porcs afin de ne pas changer le cadre de vie des animaux nouvellement arrivés. Or les cochons créoles vivaient à l'air libre, sous les arbres et mangeaient quasi-tout ce qui tombe sur les groins des « cochons créoles ». Les cochons créoles n'étaient pas remplacés avec leurs équivalents en matière de production, d'entretien et de revenus. Les « cochons grimèl » n'ont pas tenu la promesse de leur capacité de production de 9,5 porcelets par portée deux fois par an en moyenne. Au lieu de renforcer l'économie paysanne, des milliers paysans ont été appauvris et étaient dans l'obligation de quitter la campagne pour venir s'installer à Port-au-Prince, grossir les bidonvilles et vivent des petits commerces ambulants, des activités informelles, etc... En conséquence, le programme a affaibli le pays sur le plan économique et renforcé la dépendance de l'élevage des porcs en milieu rural à l'égard des pays producteurs de son de blé, principalement nourriture des « cochons grimèls ». A long terme, le programme a aussi impacté la production de café dont les déchets des porcs servaient de compost pour leur croissance sous les arbres où sont attachés les « cochons créoles ».

Source : Bobb Rousseau et Auteur (extrait synthétisé et illustré » du texte « L'international et le gouvernement haïtien portent un coup fatal à la classe paysanne [En ligne]. Disponible sur : <https://rezonodwes.com/2019/01/02/1981-linternational-et-le-gouvernement-haitien-portent-un-coup-fatal-a-la-classe-paysanne> (consulté le 11/04/2021).

Annexe 6 : Dechoukaj des tontons macoutes : la chasse à l'homme et la justice populaire

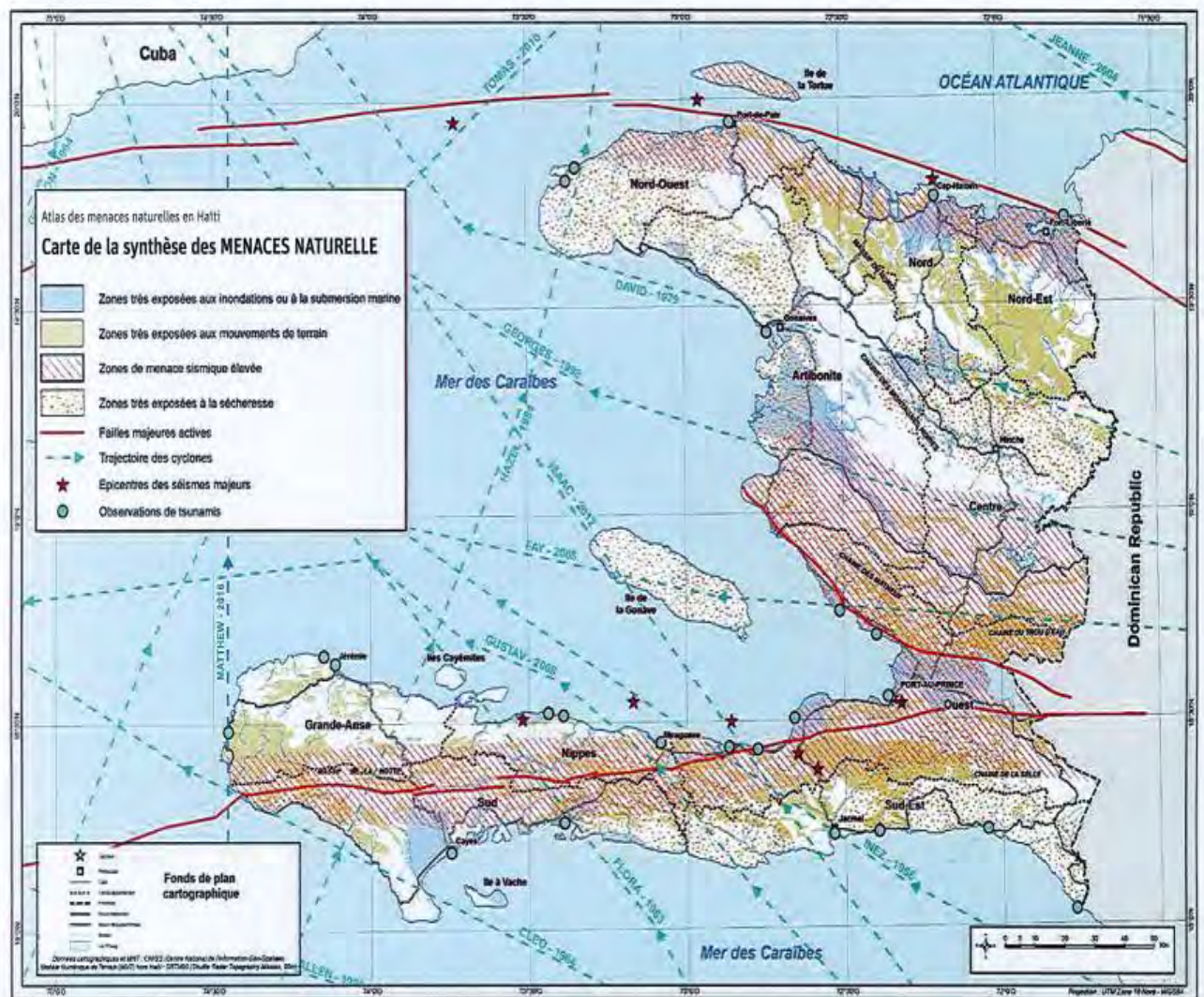


Source : Institut Tricontinental de Recherche Sociale (2018)

Le terme *dechoukaj*²⁹⁶, apparu dans les années 1980, fait référence à des pratiques sociopolitiques à l'encontre des biens et les personnes des tontons macoutes, des militaires, et partisans de Duvalier après la chute de son Régime. Les biens sont incendiés et les tontons macoutes, militaires et partisans sont lynchés pour certains. D'autres, sous les menaces ont pris la fuite. En effet, les habitants en foule se font justice. Les 500 000 tontons macoutes environ qui se trouvaient dans les campagnes et dans les villes provinciales ont été face à ce phénomène de chasse à l'homme qui prenait une forme de justice populaire contre les injustices commises pendant la dictature. Les « tontons macoutes » soupçonnés coupables sont menacés dans une vaste opération de foule désignée en créole « *dechoukaj* ». Proche du mot chouque en français, le mot « *dechoukaj* » en créole haïtien traduirait l'acte d'enlever les racines. Dans la pratique sociale, il représente un aspect important dans la vie sociopolitique des haïtiens entre 1986 et 1995. Les pratiques de « *dechoukaj* » correspondent à l'action d'enlever les souches, les racines ; c'est-à-dire, éliminer physiquement les acteurs et détruire les symboles de l'ancien régime (incendie dans les casernes). Les opérations de « *dechoukaj* » se faisaient avec des armes (souvent arme blanche) à la main et en public. En 1991, des pratiques similaires prenaient le nom de « *pelebren* » (Hurbon, 1989). Supplice du Père Lebrun provient du nom d'une entreprise commerciale de Port-au-Prince (Le Père Lebrun) spécialisée dans la vente de pneus. Le mot « *Pèlebren* » renvoie à des pratiques de lynchage, pratiquées par les partisans du président Jean Bertrand Aristide, après son premier discours de son retour de l'exil en 1994 suite au coup d'Etat de 1991 (Goulet, 2006). Les 500 000 ménages indexés dans les opérations de « *dechoukaj/pelebren* » fuyaient leurs résidences pour s'installer dans la RMP. N'ayant pas de grands moyens financiers, ils se sont installés en majorité dans les bidonvilles.

²⁹⁶ Proche du verbe dessoucher en Français. Plusieurs vidéos représentent le phénomène dont celle disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=0xPFei43Rf0> (consulté le 28/12/2020).

Annexe 7 : Cartes des risques naturels en Haïti



viii

Source : Terrier et al. (2016)

Annexe 8 : Corpus documentaire : documents officiels

Années de parution	Titres	Sources
1908/21/08	Loi du 21 août 1908 abrogeant les lois du 17 avril 1870 et 14 août 1877 relatives au domaine national et au domaine public	Le Moniteur, N° 71
1918/09/09	Loi du 9 septembre 1918 prévoyant une taxe de 0,05 centimes monnaie nationale par jour et par mètre carré occupé sur tous ceux qui déposent, mélangent sur la voie publique des matériaux de construction	Le Moniteur, n° 59
1921/21/08	Loi du 21 juillet 1921 autorisant le président de la République à déclarer d'utilité publique certains travaux de l'État.	Le Moniteur, N° 55
1923/18/08	Loi du 18 juillet 1923 réglementant le mode d'établissement de rues et routes publiques sur les propriétés privées	Le Moniteur, N° 61
1923/18/08	Loi du 18 juillet 1923 réglementant le mode d'établissement de rues et routes publiques sur les propriétés privées et livrées à la circulation.	Le Moniteur, N° 61
1924/23/08	Loi du 23 juillet 1924 réglementant les modes de construction dans les villes	Le Moniteur, N° 50
1926/27/12	Loi du 27 décembre 1926 établissant une distinction entre le domaine de l'État et domaine communal	Recueil de textes normatifs annotés entourant l'action locale. 2011. p. 80-82
1927/27/12	Loi du 27 décembre 1927 précisant la distinction qui doit être faite entre les biens de l'État et ceux des Communes.	Le Moniteur, Nos 3 et 4, 10
1927/28/08	Loi du 28 juillet 1927 modifiant les articles 1, 7 et 8 de la loi du 29 janvier 1926, relative aux biens donnés à bail par l'État ou la commune	Le Moniteur, Nos 65 et 66
1934/11/06	Loi du 11 juin 1934 établissant un aménagement nouveau des ressources communales et réduisant à trois classes les communes de la République	Le Moniteur, N° 52
1937/22/07	Décret-loi du 22 juillet 1937 établissant des règles spéciales relatives à l'habitation et à l'aménagement des villes et des campagnes	Le Moniteur, N° 63

1940/21/04	Loi du 21 avril 1940 confiant au directeur général des Contributions les fonctions d'administrateur des biens d'absents ou d'interdits ou des biens de communauté en instance de partage, de séquestre judiciaire, de syndic provisoire ou définitif de faillite	Le Moniteur, N° 34
1941/17/06	Décret-loi du 17 juin 1941 interdisant toute aliénation (par voie d'échange) des biens immeubles du domaine privé de l'État	Le Moniteur, N° 56
1941/25/06	Décret-loi du 25 juin 1941 interdisant toute aliénation des biens immeubles du domaine privé de l'État.	Le Moniteur, N° 56
1948/08/09	Loi du 8 septembre 1948 rendant propriétaire tout individu occupant à titre de fermier un terrain du domaine privé de l'État situé dans les villes de 3e, 4e, 5e et 6e classe et dans les quartiers, s'il l'a occupé pendant au moins cinq ans (actuellement 20 ans) et y possède une construction.	Le Moniteur, N° 100
1949/07/09	Loi du 7 septembre 1949 créant un Bureau cadastral et un tribunal terrien dans chaque arrondissement constituant un district cadastral	Moniteur, N° 96,
1949/18/01	Loi du 18 janvier 1949 sur l'expropriation	Le Moniteur, N° 6
1951/01/09	Loi du 1er septembre 1951 modifiant celle du 18 janvier 1949 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique	Le Moniteur, N° 84
1961/10/08	Loi du 10 août 1961 sur le droit d'alignement des clôtures et constructions.	Le Moniteur, N° 80
1963/27/08	Loi du 27 août 1963 déclarant « zone sous protection » le bassin hydrographique du Morne-Hôpital	Le Moniteur, N° 81
1963/27/08	Loi du 27 août 1963 déclarant d'utilité publique les travaux déjà réalisés et ceux à entreprendre à l'avenir en vue de la restauration du Morne-Hôpital	Le Moniteur, n° 80
1963/29/05	Loi du 29 mai 1963 établissant des règles spéciales relatives à l'habitation et à l'aménagement des villes et des campagnes en vue de développer l'urbanisme	Le Moniteur, n° 51
1963/16/01	Décret du 16 janvier 1963 sur l'aliénation des biens immeubles du domaine privé de l'État.	Le Moniteur, n° 5,
1964/22/09	Décret du 22 septembre 1964 adoptant une base plus équitable et plus rationnelle pour la fixation des loyers et fermages des biens du domaine privé de l'État	Le Moniteur, n° 95

1965/15/07	Loi du 15 juillet 1965 mettant sous contrôle du département des Travaux publics, des Transports et de la Communication la partie du front de mer de la ville de Port-au-Prince	VICTOR, Jean André, p. 307-308
1968/02/09	Décret du 2 septembre 1968 abrogeant la loi du 23 décembre 1925 sur les formalités relatives à l'acquisition de propriétés immobilières par l'État	Le Moniteur, n° 74
1970/17/03	Décret du 17 mars 1970 déclarant « zone touristique et d'utilité publique » l'habitation Corail Cesseless située en la 2e section rurale des Varreux de la commune de la Croix-des-Bouquets	CIAT, 2013
1971/23/03	Décret du 23 mars 1971 modifiant l'article 29 de la loi du 22 juillet 1937 sur l'urbanisme	Le Moniteur, n° 25
1974/25/03[8 avril 1974.]	Décret du 25 mars 1974 instituant le Collège national des ingénieurs et architectes haïtiens. Le Moniteur, n° 30,	Le Moniteur, n° 32
1975/31/07	: Loi du 31 juillet 1975 sanctionnant le refus de mettre en valeur la propriété foncière	Le Moniteur, n° 62
1977/06/04	Décret du 6 avril 1977 sur le lotissement.	Le Moniteur, n° 37.
1979/05/09	Loi du 5 septembre 1979 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique	Le Moniteur, n° 87
1977/28/09	Décret du 28 septembre 1977 sur l'enregistrement et la conservation foncière	Le Moniteur, n° 67-D
1979/05/09	Décret du 5 septembre 1979 sur l'occupation temporaire	Recueil de textes normatifs annotés entourant l'action locale. p. 171-175
1979/16/08	Loi du 16 août 1979 sur la propriété et la location des immeubles à différents niveaux par l'Office national du logement	Le Moniteur, n° 71
1980/03/04	Décret du 3 avril 1980 sur les droits de péage sur les routes	Le Moniteur, n° 4,
1981/23/12	Décret du 23 décembre 1981 modifiant le décret du 5 avril 1979 en vue d'adopter une nouvelle imposition plus rationnelle à la contribution foncière de la propriété bâtie	Le Moniteur, n° 32 A,
1981/03/03	Décret du 3 mars 1981 créant un organisme public dénommé Service métropolitain de collecte des résidus	Le Moniteur, n°

	solides. 12 mars	20,
1981/23/12	Décret portant sur une nouvelle imposition plus rationnelle à la contribution foncière de la propriété bâtie	Le Moniteur, n° 2,
1982/23/12	Décret élevant au rang de commune les quartiers de Delmas et de Carrefour	Le Moniteur, No 89
1982/06/01	Décret du 6 janvier 1982 fixant par rapport aux exigences imposées par l'environnement écologique et conformément à l'évolution économique et sociale du pays les règles spécifiques relatives à l'habitation et à l'aménagement de nos cités et agglomérations rurales et urbaines [sic]	Le Moniteur n° 6
1984/13/08	Loi du 13 août 1984 organisant le régime de la copropriété	Le Moniteur, n° 82
1984/06/11	Décret relatif à l'aménagement du Morne-Hôpital	Le Moniteur, n° 90
1984/28/08	Loi du 28 août 1984 portant création et fonctionnement des banques d'épargne et de logement	Le Moniteur, n° 64
1986/30/10	Décret du 30 octobre 1986 relatif à l'aménagement spécifique du Morne-Hôpital	Le Moniteur, n° 90
1989/29/08	Loi du 29 août 1989 sur les banques d'épargne et de logement	Le Moniteur, n°67-A
1989/14/09	Décret du 14 septembre 1989 modifiant la loi du 13 décembre 1982 régissant les ONG	Le Moniteur, n° 77
1995/16/05	Décret du 16 mai 1995 dispensant tous fermiers de l'État en règle avec le fisc qui ont édifié des constructions ou entretiennent des cultures régulières de payer le droit de ferme sur le terrain affermé	Le Moniteur, n° 40
1996/18/06	Loi du 18 juin 1996 portant création d'un fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales	Recueil de textes normatifs annotés entourant l'action locale, p. 217-218
1996/20/08	Loi du 20 août 1996 sur les contributions au fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales	Le Moniteur, n° 64-A
2002/11/04	Arrêté partant création à la Commune de Cité-Soleil	Le Moniteur, No (inconnu)

2005/12/10	Décret du 12 octobre 2005 portant création du Centre national d'information géo-spatiale (CNIGS)	Le Moniteur, n° 30
2005/12/10	Décret du 12 octobre 2005 sur la gestion de l'environnement et la régulation de la conduite des citoyens et pour la promotion du développement durable	Le Moniteur, n° 11
2007/28/11	Arrêté du 28 novembre 2007 du conseil municipal de la commune de Delmas portant création de la contribution foncière non bâtie	[Bulletin. mun. h.s., 29 juillet 2011, p. 18-19] ? CIT2 PAR Maurice, 2014.
2007/28/11	Arrêté du 28 novembre 2007 du conseil municipal de la commune de Delmas établissant la redevance à l'aménagement et à l'assainissement	[Bulletin. mun. h.s., 29 juillet 2011, p. 28-29] ? Cité par Maurice, 2014
2007/29/07 :	Arrêté du conseil municipal de la commune de Delmas du 28 novembre 2007 portant réglementation de la publicité sonore mobile	[Bulletin. mun. h.s., 29 juillet 2011, p. 20-21] cité par Maurice, 2014
2009/20/01	Loi-cadre du 20 janvier 2009 portant organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement	Le Moniteur, N° 29
2009/30/01	Arrêté du 30 janvier 2009, du Premier ministre, de création du comité interministériel de l'aménagement du territoire. Le, 19	Le Moniteur, N° 25
2010/22/03	Arrêté déclarant d'utilité publique les propriétés s'étant de l'angle de la rivière Bretelle à la route Nationale No 1 en passant par Bon Repos et Corail-Cesselesse formant un polygone avec la zone communément appelé Concombre	Le Moniteur, N° 21
2010/15/04	Loi du 15 avril 2010 portant amendement de la loi sur l'État d'Urgence du 9 septembre 2008	Le Moniteur, N° 29
2010/06/12	Arrêté présidentiel du 2 septembre 2010 déclarant d'utilité publique la zone commerciale du centre-ville de Port-au-Prince	Le Moniteur, N° 210,
2012/29/05	Arrêté présidentiel du 29 mai 2012 abrogeant celui du 2 septembre 2010 déclarant d'utilité publique la zone commerciale du centre-ville de Port-au-Prince	Le Moniteur, Nos 86 et 86-A,
2012/06/12	Arrêté présidentiel portant sur la modification des limites tracées par le décret du 22 mars 2010 portant sur la	Le Moniteur, No. 210

	création de la zone communément appelée Canaan	
2013/20/06	Arrêté fixant les modalités d'application aux investissements réalisés dans le secteur du logement des dispositions incitatives prévues par le code des investissements	Le Moniteur, numéro extraordinaire, N° 152

Source : Archive des Presses Nationales d'Haïti ; Maurice, 2014 ; CIAT, 2013 et Auteur

Annexe 9 : Corpus documentaire : compilation des journaux sur Canaan entre 2010 et 2020

Auteurs	Titres	Journaux	Années
Amos Cincir	« Un village bientôt à Canaan »	Le Nouvelliste	2010
Sans nom	« La vie s'organise avec les moyens du bord à Canaan »	Le Nouvelliste	2010
Claude Bernard Sérant,	« La boussole de Canaan : un arrêté présidentiel »	Le Nouvelliste	2011
Kendi Zidor	« Canaan ou la faillite de l'État »	Le Nouvelliste	2012
Les étudiants de MAPODE ²⁹⁷	« Problématique de l'habitat à Canaan. Canaan, une catastrophe non naturelle »	Le Nouvelliste	2012
Edner Fils Décime	« Haïti-Séisme 2 ans : « Le camp Canaan », terre promise ou misère dans un désert ? (Multimédia) »	Alter-Press	2012
Jean-Michel Caroït Saint-Domingue	« Trois ans après le tremblement de terre, Haïti reste à terre »	Le Nouvelliste	2013
Patrick Saint-Pré	« Canaan, première étape dans la croisade de reboisement de la police communautaire »	Le Nouvelliste	2014
Patrick Saint-Pré et Michelson Césaire	« Les Cahiers du CEPODE. Problématique et politique du logement en ligne de mire de l'UEH »	Le Nouvelliste	2014
Lafontaine Orvild	« Haïti-Logement : Violences policières contre des personnes déplacées au Camp Caradeux »	Alter-Press	2014
Stephen Ralph Henri	« Haïti-Logement : D'une tente à une chambre, rien n'a vraiment changé »	Alter-Press	2014
Stephen Ralph Henri	« Haïti-Logement : D'une tente à une chambre, rien n'a vraiment	Alter-Press	2014

²⁹⁷ Programme de Master en Population et Développement réalisé à la Faculté des Sciences Humaines de l'Université d'État d'Haïti.

	changé »		
Jules André E. Junior VINCENT	« Un Clin d’œil sur Canaan »	Le Nouvelliste	2015
Valéry Daudier	« Se reconstruire à Canaan »	Le Nouvelliste	2015
Anonyme	Haïti-Séisme/5 ans : Le problème du logement demeure entier	Alter-Presse	2015
Anonyme	« Haïti-Séisme : 6 ans après, le droit au logement n’est pas respecté, selon le Garr »,	Alter-Presse	2016
Gotson Pierre	« Haïti : Le temps s’est-il arrêté ? »,	Alter-Presse	2016
Gotson Pierre	« Haïti : Le temps s’est-il arrêté ? »	Alter-Presse	2016
Mairie de Croix des Bouquets	Arrêté Municipal portant sur la gestion des biens du domaine privé de l’État dans les limites de Croix-des-Bouquets	Le Nouvelliste	2017
Mairie de Croix des Bouquets	Arrêté Municipal portant sur le numérotage des maisons de la Croix-des-Bouquets	Le Nouvelliste	2017
Mairie de Croix des Bouquets	Arrêté Municipal portant sur la gestion de construction à Croix-des-Bouquets et à l’obtention de permis de construire	Le Nouvelliste	2017
Caleb Lefèvre	« L’État et des ONG s’activent à structurer Canaan »	Le Nouvelliste	2018
Nancy Roc	« Haïti / Urbanisation : Décentraliser, une urgence pour Port-au-Prince et les provinces »	Alter-Presse	2018
Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH),	« Haïti-Séisme : 8 ans après, « des victimes oubliées »	Alter-Presse	2018
Jean Marcson Dorcé	« Canaan nouvelle cité de la	Le National	2018

	terreur »,		
San nom	« FMB : une journée de consultation gratuite pour les habitants de Canaan »	Le National	2018
Sans nom	« Le sort des enfants de Canaan préoccupe la fondation Zanmi Timoun »,	Le National	2018
Ronald Colbert	« Séisme du 12 janvier 2010 en Haïti : Des dispositions institutionnelles structurantes encore attendues 9 ans après »	Alter-Press	2019
Anonyme	« Haïti-Genre : Les habitantes de Canaan aux abois, alerte le Mofalak »	Alter-Press	2019
Anonyme	Haïti-Séisme : Une offrande florale annoncée à Saint-Christophe, en mémoire des victimes du 12 janvier 2010 »	Alter-Press	2019
Valéry Daudier	« Canaan, 10 ans après... »	Le Nouvelliste	2020

Source : Archives des journaux Le Nouvelliste, le National, Alter-Press et Auteur

Annexe 10 : Corpus empirique : extraits des entretiens

• Entretiens avec les associations

1- « Fabrication de l'espace débute en 2010 suite au séisme de 2010. L'espace a été un lieu de refuge pour les bandits avant. Ici, nous avons trouvé des ossements de cadavres, des résidus de cartouches. Avant la zone a été les lieux de sacrifice, puisque, c'est ici que Duvalier exécutait certains prisonniers de Fort dimanche. Alors, nous habitons avec toute sorte de morts ici [...] Cependant, la zone a été pour nous, le lieu de protection contre les répliques du séisme, c'était un refuge pour les « *pitites soyèt* », c'est-à-dire les démunis, les sans-abris. Il a été un lieu d'installation provisoire, car il n'y avait pas de signe de vie ici ; le soleil, les moustiques, des serpents, [...] avec des tentes, nous avons eu un soulagement. Ainsi la population a transformé le lieu en un Camp sans viser pour autant approprier du sol. La logique d'appropriation advient après le décret d'utilité publique » (Habitant 1)

2- « Le 17 janvier 2010, les premiers habitants forment un comité de quartier pour assurer la sécurité de la population. Les critères pour être membre fondent d'abord sur la capacité d'un chef à pouvoir réunir 50 habitants de sa zone » (Habitant 3).

3- «La déclaration d'utilité publique rend à l'aise les occupants et facilite le déclenchement de la séparation de la terre» (Habitant 1).

B-Les acteurs, l'habitat et le foncier

1-« la délimitation des lisières a été réalisé par des ajustements mutuels. Au début, entre les occupants, il n'y avait pas de conflits pour placer les bornes. Celles-ci sont fabriquées à l'aide des objets de toute sorte trouvés sur le site. Mais aujourd'hui, pour un déplacement de borne, un habitant peut exhiber sa machette, si on ne se négocie pas. » (Habitant 4).

2- « Jusqu' en 2014, il y avait une réticence de la part de la population à ne pas construire en dur, car l'article 2 du décret, (il vient avec le décret en main en déclarant que c'est l'acte de naissance de tout occupant de parcelles) aurait interdit la construction en dur sur le site. C'est pour cela nous n'avons pas demandé aux ONG(s) de nous construire des maisons. Les premiers habitats offerts par les ONG(s) ont été des *schelter* (tentes) soit au total de 470. Chaque *schelter* comptait deux pièces avec une cuisine et un bloc sanitaire à l'extérieur partagé entre les ménages. Dans les pratiques, la construction se fait selon la volonté du ménage qui va s'y installer » (Habitant 5).

3- Les premiers occupants ont été les habitants de la RMP. Cependant, à partir de 2013, il y a des gens de différentes villes de province qui sont venus s'installer. [...], dans la pratique, c'est par relais qu'ils viennent, au fur et mesure que les gens arrivent, ils informent leurs proches. Moi par exemple, je suis venu après avoir été informé de bouche à oreille «*se yonn di lot* ». C'est ainsi, sous l'influence de l'étalement du quartier, que l'on retrouve des gens de provenance multiple qui sont installés à Canaan. (Habitant 3).

4-Le rôle des femmes n'est pas totalement différent des hommes au début du processus. Les femmes participent aussi dans la sécurité de la zone, il y avait des femmes chefs d'association, femmes soldats. (Habitant 1).

5-La valeur des parcelles varie selon la personne qui l'occupe, pour nous, c'est le prix de nos courages, car nous avons tout construit nous-même : les routes.... avant l'arrivée des ONG(s) et l'UCLBP (arrivé deux ans après les ONG(s) (Habitant 1).

6-Les ONG(s) ont plus d'importance pour nous à Canaan que l'État, car ils ont pris part activement dans la fabrication de l'espace : les « *prela* », les bois, les planches et les tôles, en plus des tentes ; tous ont été donnés par les ONG(s). D'ailleurs, les ONG(s) auraient fait plus si l'État avait collaboré avec eux. Avec les ONG(s), les tables quartiers et l'État, ça aurait dû développer une synergie en plus d'un espace de dialogue et de rassemblement. (En augmentant le ton de sa voix), même l'alphabétisation de la population a été prise en compte par les ONG(s). (Habitant 2).

7- Il faut dire aussi que Canaan fait face avec un problème de délimitation qui entrave la prise en charge par une mairie : parce que Canaan se situe sur 3 communes. A Canaan, il y a la mairie, « *le mairie* » (Note : avec des éclats de rire : pour exprimer les enjeux de gouvernance de la zone, cette duplication de rôle passé en dérisoires par les habitants témoigne l'ampleur du jeu de rôle des acteurs dans un contexte informel). La maire est l'acteur officiel certes, mais son bureau ne connaît absolument rien sur Canaan. Il ne cherche pas à connaître ni à apporter des services non plus. Certains habitants, se sont transformés en agents de la mairie pour faire pression sur les occupants dans le but de tirer de profits de leurs activités de construction. Ces agents sont alors appelés par la population « *le mairie* ». Ces derniers sont devenus très influents dans les quartiers et s'imposent comme des chefs (Habitant 1).

8- C'est en 2014 que la mairie a procédé à l'installation des annexes de la mairie. A partir des annexes, la mairie a collecté 450 000 gourdes la semaine dernière (semaine du 29 août 2018). Cette somme est collectée grâce au principe qui est installé : dans la construction, le coût d'un m² vaut 175 gourdes en 2017, il passe à 200 gourdes en 2018. Cependant, je ne sais pas si Colin (le Maire de la commune des Croix-des-Bouquet est au courant. Moi, je suis membre de l'annexe, mais je ne suis pas le président, et je n'ai pas touché pour mon job (Habitant 6).

9-Ce sont les « chefs » qui décident sur la quantité d'espace à réserver pour les projets- que ce soit en termes d'installation des services publics-ou en termes de place publique ou des lieux de stationnement. La place où se trouve l'église de Canaan 3 par exemple, nous avons quitté cet espace pour un lycée ou un dispensaire, mais le révérend père (prêtre de l'église catholique à Canaan 3) nous a tellement rendu service ici, et l'espace de son église ne pouvait plus recevoir ses fidèles, alors le comité de quartier a décidé de lui passer gratuitement cet espace à condition qu'il fasse en face de l'église une place publique. (Habitant 8).

- **Entretiens avec 15 habitants**

1-Habitant : un pasteur d'une église baptiste

1-Canaan a été au début une zone paisible. D'ailleurs (avec une expression faciale de rejet) les antennes de la Police ne pouvaient pas sécuriser la population, car les 3 ou 4 policiers de chaque antenne ne peuvent pas contrôler les dérives de la population. « *Ici, c'est met ko ki veye ko* »; c'est-à-dire que chacun surveille sur lui-même.

2-Les habitants s'arrangeaient pour collaborer avec les « chefs » d'association et les soldats. A partir de mai 2011, chaque groupe d'association a environ 36 soldats qui de concert avec la

Police nomment les chefs d'association. Si nous n'avons pas apporté notre appui à la police, on serait tous foutus...Canaan serait déjà une zone de « *chen manje chen* », de vengeance et de violence.

3-Les premiers conflits sont à l'origine de l'appropriation des parcelles de terre. Ils prenaient la forme de dispute et de menaces entre deux ou plusieurs occupants d'une seule parcelle. Pour trancher les cas de conflits, les chefs d'association mènent des « enquêtes » dans la zone où le conflit s'est éclaté. Après l'enquête, le chef de l'association de la zone tranche en distribuant ou redistribuant la parcelle ou encore en donnant à l'un des protagonistes du conflit un autre endroit. C'est à partir de ces conflits que les chefs commencent à enregistrer les noms des occupants dans un registre avec l'en-tête de l'association. Cet acte confère aux parcelles un titre à partir duquel les chefs peuvent trancher plus facilement. Ceci a commencé à partir du début de l'année 2011. A partir des années 2012, 2013, 2014, 2015, les terres sont acquises sous forme de « passation » par devant le chef en collaboration avec des témoins. [...] Dans les tentes, la violence prenait plutôt des formes de viols sur les femmes, notamment les jeunes filles.

Habitant 2 : un ferrailleur

Les premières écoles ont été construites par les habitants au départ sous forme de soutien psycho-social en appui à la communauté.

L'électricité aussi a été fourni par les « chefs », les leaders des associations, puis par les ONG(s), et non pas par les agents de l'EDH. Au début, les chefs nous ont exigés une cotisation de 5 000 gourdes, tout compris. Certains habitants n'ont pas pu leur donner et d'autres l'ont donné. C'est ainsi qu'ils arrivent à acheter des poteaux, des fils, et payer des techniciens pour faire venir le courant ici.

1-L'espace est envahi par des ONG(s), alors qu'il n'y a une absence totale des autorités étatiques. [...] l'État, ...hummm c'est une catastrophe...ici ce sont les ONG(s) qui sont l'État à Canaan. Cependant, quand il s'agit de « *dechèpiye* », c'est-à-dire profiter du peu que possède la population, ils sont là [...] peut-être que ce sont des gens qui se font passer pour des agents de l'autorité. [...] Chaque ONG vient avec son projet sans se préoccuper de véritables besoins de la population. C'est le cas du projet du recensement sur les quartiers de Canaan. La Mairie, la Croix-Rouge Américaine, l'OIM, l'ONU-habitat ont tous fait des recensements. L'effectif de la population de Canaan varie selon l'intérêt de celui qui le fait et ce qu'il va faire avec.

Habitant 3 : une institutrice

En 2010, les femmes ont joué un rôle actif dans la construction du quartier. Elles ont été les premières à initier des activités économiques, comme « les petits commerces » de subsistance dans les quartiers ainsi que dans l'installation des eaux de camion à usage quotidien [...] au départ, c'est une cousine de ma femme qui est aux États-Unis qui lui a envoyé « *yon ti tchocho* », une petite somme, qui lui a permis de démarrer le commerce. Et moi, quand je trouve un peu d'argent- parfois- quand je gagne à la loterie, je lui donne et le commerce augmente [...] Et ce grâce à ces « petits démêlés » que la famille subsiste, les enfants mangent et vont à l'école.

Au commencement du processus, les femmes et les hommes jouaient les mêmes rôles. Quant à manière de découper les parcelles et de marquer leurs portions de terres, les femmes participaient autant que les hommes dans les nettoyages, les tracées des routes, les découpages de terres.

En période de fête surtout, la zone fait face à des vols à mains armée. Des gens armés à bord des motocyclettes, quand ils trouvent des personnes sur leurs chemins emportent tout ce que la personne possède avec lui. C'est ainsi que les habitants se sont organisés pour former des brigades de vigilance afin de panier à ce problème.

Les habitats en construction sont les premières victimes du banditisme des agents de l'annexe de la mairie. Les violences et les conflits à Canaan sont l'expression des auto-justices en dehors de la loi et de L'État. Les chefs des associations dits « commandants » et ses soldats agissent en dehors de la loi et commettent souvent des injustices contre la population, pourtant, ces groupes disent qu'ils travaillent de concert avec la police. Mais la police n'est pas l'État.... (Silence + une voix tremblante) Il y a une peur chez la population, c'est pourquoi, il n'y a pas beaucoup qui parle de ça.

Il n'y a aucune autorité présente sur les lieux ; les services sont donnés par les ONG(s) et les associations de quartiers. Il y a des abus d'autorité exercés par des groupes de « *hooligans* » qui sont enregistrés dans les quartiers comme des cas de lynchage.

L'Etat central, la mairie, la police sont tous absents. Leurs absences permettent l'émergence des associations qui assure le rôle des autorités, parfois même par la violence non justifiée. L'État absent depuis le début et manifeste sa présence aujourd'hui par le principe qui tend à fixer le m² de construction au montant de 125 000 gourdes. Des mouvements de protestations auraient déjà commencé contre cette injustice.

Habitant 4 : un commerçant ambulant

L'espace a commencé à être découpé en morceau de terre après la déclaration d'utilité. [...] avec la DUP, les habitants ont eu plus de confiance, et ils se sont assuré qu'il y a très peu de chance qu'ils vont être déguerpis... [...] C'est un cadeau que le président Préval nous a fait [...] Canaan est aujourd'hui (en 2018) un espace à courant dont moi-même je suis l'un des promoteurs. L'arrivée et le branchement de courant jusqu' aux ménages qui le détient à Canaan est le résultat de multiple effort de certains membres de la population : au début, la participation s'élève à 3 000 gourdes.

Les autorités sont absentes. Il y a une « table de quartiers » mis en place par les ONG(s). Les autorités ont été alertées, mais ils n'ont pas fait acte de présence lors du lancement des « tables quartiers ». Le recensement des habitants a été réalisé par des ONG(s). Alors qu'il y a moyen à ce que l'État gagne de l'argent ici. Pourtant ce sont des individus reprochés de violents qui les récupèrent.

En février 2010, la mairie et l'État central étaient totalement absents. Alors qu'aujourd'hui, il existe un groupe d'escrocs à Canaan, qui pendant une construction exercent des pressions sur les propriétaires du chantier pour en tirer de l'argent. On dirait que les bandits et la mairie ne font qu'un. Parce que, je ne crois pas que l'État peut exercer des pressions pour prélever des taxes sur des citoyens de telle sorte. Il n'y pas d'autorités même pour enregistrer les actes

de naissance des enfants, mais il y a de l'argent qui sont ramassés au nom de l'autorité, dernièrement, j'ai même entendu 450 000 gourdes ont été ramassés comme taxes prélevées sur des m² évalués avant la construction des maisons en dur sur une semaine

La déclaration d'utilité publique permet de passer du fermage à la propriété. Même si j'habite dans un espace sans eau ni courant, mais je suis chez-moi. J'ai acheté cette parcelle au prix de 37 500 gourdes, avec cette somme, je ne pouvais même pas payer mon loyer au centre-ville pour 6 mois. La parcelle où j'habite m'a été « passée », c'est-à-dire, une personne qui me l'a passée sous forme de *deal*. (Sous un regard discret, refuse de donner le montant à haute voix).

Habitant 5 : propriétaire d'une école

Les premiers habitats sont en « *prela* » supportés par des bois, puis en *schelter* sous formes de tentes lorsque Canaan s'est réduit en Camp d'hébergement. Petit à petit, les habitants les plus capables se sont débrouillés pour construire en dur selon leurs moyens. Les premiers habitats ont été construits en bois couverts de « *prela* », puis en tôles usés, puis en tôles donnés par des ONG(s). En février 2010, les habitats ont été des abris provisoires, c'est-à-dire des tentes, des « paré soleil », des abris construit en *playwoods*. (Entretien interrompu par des visites de parent).

Habitant 6 : un pasteur

[...] La mairie n'est jamais appréciée (deux fois): Parce que les riverains ne restent pas sur la ligne exigée par l'état. Quand on construit une maison, la mairie est là pour donner des autorisations à construire. Or les habitants se mettent en position de « *bandisyon* » contre les interventions de la Mairie pour faire ses affaires personnelles: que font les agents? La mairie qui sait qu'il faut des autorisations pour construire, mais quand les agents de la mairie arrivent, ils ont été agressés. La Mairie exige, selon ce qu'il entend dans les radios, 25 gourdes par centième pour arpenter les parcelles

Bon, à la vérité, la situation conflictuelle est à la fois au niveau de la mairie ; mais aussi au côté de la population. L'État ne donne pas de services et le peuple viole la loi. Donc la situation est compliquée, je ne sais pas comment l'expliquer. [...] Quand les habitants se rebellent contre les agents de la mairie, les agents emportent les matériaux de construction trouvés sur les lieux.

Quand on va payer les taxes réclamées par la mairie, l'agent donne aux citoyens un reçu, et quand les agents arrivent et le maître du chantier n'est pas en règle avec le principe, les agents de la mairie interdit le chantier. Cependant, dans la réalité, il y a des individus qui se font passer pour des agents de la mairie « *abolodyo* » en s'habillant avec des habits des agents de la mairie. Ce comportement dégrade la mairie, car les agents de la mairie ne réclament pas d'argent sur place, ils doivent bloquer le chantier et exigent aux habitants d'aller payer les taxes exigées.

Pour renseigner les agents des constructions, il y a des antennes, c'est-à-dire, des agents de renseignement sur place. Les agents de renseignement, composés de femmes et d'homme, travaillant en coulisse (sans pouvoir ne les identifier ni par des badges ni des maillots de la mairie), sont places dans les zones. Ces agents de renseignement appelés *antennes*, sont payés par la mairie au quota de ce qu'il renseigne. Ces agents, rattachés aux annexes, sont placés par

la mairie centrale. Ces agents font la descente surtout quand la construction est dans la phase de « couler les dalles ».

[...] Les plaignants ne peuvent pas porter des plaintes à la mairie, et se mettent en autodéfense....ils réagissent comme ils peuvent....

Habitant 7 : un membre d'une association

Au début, les associations des quartiers distribuent des parcelles aux gens. On agissait à l'encontre des découpages en grande quantité. Il y avait des revendications contre nous. [...] Les habitants reproche aux associations de fonctionner sous la forme, elles sont plus actives quand les ONG(s) sont sur les lieux [...] elles ne travaillent pas au profit de la population. Les associations sont enregistrées et fonctionnent en fonction des projets de quartiers avec les ONG(S).

La mairie n'est pas nécessairement au courant de prélèvement de taxes. C'est souvent, des complicités du directeur des annexes et des agents des renseignements. Car une fois, je me rappelle, un groupe de citoyens sont allés à la mairie pour porter plainte, et le maire dénie de toute responsabilité de ces taxes, car prétendant, qu'il n'y pas de loi lui permettant de faire. Ces sont les agents des annexes, dotés de badges et de maillots en connivence avec les agents de renseignements qui font des saisies d'objets et de biens des habitants. Les taxes exigées varient entre 2 000 à 10 000 dollars haïtiens (10 000 à 50 000 gourdes), ce prélèvement se négocie, entre les maîtres d'ouvrage et les agents.

Cependant, la mairie aujourd'hui fait passer une publicité à la radio exigeant aux habitants de passer au bureau de la mairie pour réclamer un papier leur permettant de construire. La mairie donne aux habitants un reçu pour aller à la DGI pour avoir le droit de construire. Une fois les reçus de la mairie et de la DGI sont à termes, un plan d'arpentage est exigé. Il y a des gens, faute de moyens financiers ne respectent pas ce principe. Le Ministère de l'intérieur a demandé de retirer l'annonce de la mairie....

Les sommes réclamées par les agents ne vont pas dans les caisses de l'État. Les manœuvres des agents varient selon la personne à qui la somme est exigée. Si les habitants ripostent par la violence, les agents se replient sans exiger en termes les rançons. La population se riposte en groupe contre les agents. Les agents partent parce qu'ils sont censés être au courant des sanctions qu'ils encourent en réclamant des rançons aux habitants. Ils savent ce qu'ils font est illégale.

Les agents dont leurs noms sont réputés dans les « vols de terre » sont par ailleurs, avec des maillots de mairie, ceux qui se sont auto-proclamés des agents travaillant au nom de la mairie. En dehors de la volonté du maire principal, les agents agissent à l'encontre de la population. Les actes se sont perpétrés en complicité avec les agents des annexes de la mairie.

Habitant 9 : membre de l'Organisation des victimes du Séisme à Canaan (OVISEC).

Nous avons droit à la terre pour laquelle Dessalines, Pétion et Christophe... nous ont laissé en héritage, et avec la DUP, nous disposons d'un titre de propriété (sourire aux lèvres, en exhibant une copie de l'arrêté présidentiel, gardé dans une pochette en plastique insérée au milieu des pages de sa vieille bible) [...]) Mais, l'État doit régulariser définitivement notre

situation et construire Canaan. Les promesses de Martelly doivent se concrétiser... [...] le gouvernement commence certes avec la commission présidentielle pour bâtir Canaan (CPBC), mais ces gens-là ne sont pas encore concrétisés les promesses du Gouvernement.... [...].

Je ne peux pas affirmer qu'il y a des gens qui ont payé des terres à Canaan. Cependant, l'association a reçu des plaintes contre des « racketteurs » qui ont essayé d'extirper de fortes sommes d'argent à des victimes ». C'est l'OVISEC qui fixe les conditions pour obtenir un lopin dans la zone de Canaan 2. Personne d'autre, ne peut décider de venir construire ici, si elle n'était pas là au moment de la répartition. Cependant, l'OVISEC autorise la passation. Si quelqu'un ne veut plus rester à Canaan, il peut passer sa propriété à un autre.

Habitant 10 : un prêtre de l'église catholique

Depuis la visite du président Martelly à Canaan, le 19 mars 2011, les personnes sinistrées, ont monté une structure réunissant les représentants de tous « les quartiers Canaan » : la structure est connue sous le nom de « CPBC » selon les informations recueillies sur place. La CPBC a pour mission de réfléchir sur la construction de maisons pour les habitants et de faire des rapports au président. Malheureusement, rien n'est fait jusqu'à présent.

Les acteurs de conflits ne sont pas des agents ordinaires : ce sont des hommes armés, souvent en groupe entre 5 et 10, qui sont prêt à tout. Les gens saisissent la terre, surtout quand les occupants ne sont pas sur les parcelles. Une fois saisie, les parcelles sont mises en passation. Les victimes ne sont pas en mesure de porter des plaintes, car la mairie est le lieu de tactiques de ces hommes. Ce ne sont pas des actes illégaux, mais plus illégales (extra-illégaux, des actes répréhensibles que l'État n'a pas des provisions judiciaires pour les sanctionner ». Ce sont les mêmes personnes qui se présentent plus tard comme agents des annexes de la mairie, et réclament, les rançons, au pire des cas emportent ce qu'ils trouvent en termes de matériaux de valeur sur les chantiers.

Nous sommes doublement victimes. D'abord, du 12 janvier 2010. Ensuite, du fait que le président (Michel Joseph) n'a pas tenu sa promesse de faire de la relocalisation des victimes sa priorité. Il se pavane partout, mais ne pense pas à Canaan. Le mercredi 11 janvier 2012, Martelly a fait l'annonce du processus de relocalisation de 4 600 familles de personnes déplacées du Champ de Mars (principale place publique de la capitale, à proximité des ruines du palais présidentiel) grâce à la coopération canadienne. Mais ce sont avec nos moyens et les secours des amis que nous arrivions à construire ces deux pièces (indexation de son presbytère de l'église)

On a choisi de venir ici, parce que c'est un terrain public. Pourtant, le gouvernement de Martelly n'a même pas pensé à nous donner de l'eau potable, ni de l'électricité, des soins de santé,

Habitats 11: Militant, membre de l'OVISEC

Au début, n'importe qui pouvait avoir de terre à Canaan. Mais aujourd'hui (2018), ce sont ceux qui ont de l'argent qui sont en mesure d'acheter de terrain ici. Même si le mot vente n'est pas utilisé, pour passer un terrain à quelqu'un il doit verser de l'argent. La passation est à terme, quand on construit, et l'on va à la mairie pour payer les taxes exigées par la mairie. La

passation se termine par le fait de donner des reliquats au « vendeur ». Lors de la passation, il y a des témoins qui confèrent à l'acte une forme juridique à laquelle on recourt en cas de conflits. Les témoins sont ceux qui connaissent le terrain et les occupants. [...] Les témoins sont des notables, c'est-à-dire, des personnes ayant une certaine notoriété dans les quartiers. Les témoins sont souvent des voisinages limitrophes du terrain. Souvent, ce sont des gens lettrés qui signe à titre de témoins.

Les valeurs du foncier varient à partir des constructions de la zone, l'accès aux routes et certains services disponibles (eau). La valeur du foncier se place en quantité et position. [...] Les valeurs varient en fonction du temps, la valeur marchande du foncier dépend aussi de celui qui l'achète...une personne qui vient acheter une parcelle avec une voiture et une autre malheureuse n'ont pas les mêmes moyens [...]

Les associations ne jouent pas beaucoup d'influence sur les passations foncières, car celles-ci sont personnelles entre les protagonistes de ventes. Les gens ne vont pas dans les associations pour alerter les actes.

- **Retranscription de la combite urbaine (28-29 août 2019).**

Mise en contexte par l'architecte Carine Bouchereau et le géographe Jean-Marie Théodat

Canaan est l'expression authentique d'une ville par le bas. Les acteurs, notamment les fabricants sont sur le terrain, il faut aller leur parler pour découvrir cet art de faire autrement. C'est une nouvelle intelligence territoriale qui fait changer la planification urbaine et l'urbanisme tels qu'ils sont perçus et divulgués par la littérature européenne. Il faut sortir du confort documentaire pour un apprentissage de terrain : c'est une véritable activité de « combite urbaine ». Partons-nous au croisement des éléments de nos diagnostics avec les théories.

Activités socio-économiques

Les activités socio-économiques à Canaan sont les principales sources de revenu des habitants. Elles se subdivisent en 4 catégories : 1-les produit de transformation et des points de vente des matériaux de Construction (47%), 2-des points de distribution de produits de consommations sous forme de petites unités commerciales et familiales (14%); 3- des commerces de libres biens- soit 10% ; 4- des jeux de hasards qui représentent environ 9 % des activités. 4-Les écoles privées, estimées à 20% sont considérées comme des activités économiques. Le foncier est aussi l'une des ressources à laquelle des rentes sont aussi associées, car il y a des gens qui donnent de l'argent à des occupants et prennent leurs parcelles, et les passent aux nouveaux arrivés. Mais cela se fait, comme quasi-toutes les grandes activités socio-économiques à Canaan, fonctionne dans l'informel. En revanche, il y a des gens qui dorment à Canaan et exercent des activités socio-économiques ainsi que professionnelles ailleurs. Il existe également une structure coopérative qui permet aux membres de n'avoir plus un problème en dessous de 5 000 gourdes. Cette structure s'appelle la mutuelle de solidarité : association villageoise d'épargne et de crédit. Aujourd'hui, elle connaît une augmentation en membre et en capital : les membres sont estimés à 250 membres et un capital d'environ un million de gourdes. Elle à l'origine du projet, le volet, ADVIOURD's (VISLE) (à définir) qui vise surtout les gens les plus vulnérables.

Environnement et paysage

En 2018, 90% des parcelles sont clôturées. Les parcelles sont séparées par des lisières clôturées par des plantes. Le quartier de Canaan est très ensoleillé du matin au soir. Cependant, les risques d'inondation et de glissement de terrain observés sont énormes faute de la manière dont les habitats sont construits. Les risques sismiques sont aussi élevés, car une faille a été observée.

Infrastructure et mobilité

Le réseau de voirie s'est développé graduellement en routes principales, secondaires et résidentielles. 90 % des routes sont en terres battues. Seulement la route Canaan 3, allant de la route nationale numéro 1 et rattachée à la route nationale numéro 3 qui est bétonnée. A cette route, trois noms sont attribués, certains acteurs la nomment « boulevard Canaan » ; d'autre « route de Canaan », et « route Canaan 3 ». Cette diversité est à l'origine du projet, car dans le projet, il était question qu'il y aura une route qui mesure 26 mètres de largeurs et 18 km de long. Cependant, après concertation avec les tables quartiers de Canaan, les représentants ont refusé d'une route de cette largeur sous prétexte que cela va entraîner des démolitions des maisons, et ont opté pour une route de 14 mètres de largeur. La circulation et le transport inter-quartier se font dans les routes secondaires par des camionnettes appelées «tap-tap» (14 personnes par camionnette). Les points des connexités sont au nombre de 10 qui sont des lieux de stationnements. Cependant, la circulation dans les routes résidentielles se fait par des piétons et des motards. Les routes résidentielles mesurent environ 3 à 4 pas-soit la valeur de 3.50 m.

Conflits et résolution de conflits

Les conflits à Canaan sont divers et variés : Ils sont aussi à plusieurs échelles. Au niveau des institutions ; entre les leaders des quartiers, entre les partenaires ; entre les habitants.

Le maire de la commune de Croix-des-Bouquets, Rony Colin, a pris 2 arrêtes municipales en vue de permettre aux habitants de passer des habitats provisoires aux habitants en dur. En réaction, un conflit s'est éclaté entre le Ministère de l'intérieur et la mairie de Croix-des-Bouquets.

Les conflits d'usage sur les parcelles entre les propriétaires. Selon les modes d'usage sur les parcelles : privé et public, les conflits sont à l'origine de la transformation des parcelles privées en tracées publiques servant la circulation d'un point à l'autre.

« Il n'y a aucune municipalité qui peut prendre l'initiative d'hériter en commune le quartier de Canaan. C'est une décision qui revient légalement de la présidence de la république en vertu de la loi.... Cela ne va pas être facile, car le problème est à plusieurs niveau, il y a au niveau de l'État entre la présidence et la municipalité. Au sein des deux, il y a des conflits politiques, empêchant l'harmonie dans les décisions ; d'autres sont à l'origine des conflits institutionnels entre les 3 municipalités impliquant Canaan. Puisque quand les agents des annexes vont chez les habitants qui ont construit ou sont en train de construire, ils ont des autorisations de construire. Les annexes, par ordre hiérarchique ne peuvent annuler les autorisations ».

Tous les conflits terriens sont traités à deux niveaux, d'abord au niveau des tables quartiers en intégrant les notables de la zone et en dernier essor aux annexes de la mairie. Les principaux conflits sont plutôt liés à des parcelles. En cas de violence, notamment viol sur les mineurs, la population lynche souvent le coupable sans aucune forme de procès.

Une prise de position sur la dynamique du territoire

Canaan est l'expression d'un processus d'une rurbanisation non contrôlée avec tous les irritants qui en découlent : expression d'action des néo-citadins, c'est-à-dire des paysans attrapés par la ville. Les néo-citadins n'ont pas le même rapport à la ville que les citadins eux-mêmes. Il développe un rapport particulier aux territoires en termes de mode de vie et d'habiter. Ils ne viennent pas en ville à nu, c'est-à-dire sans avoir ni savoir. Ils viennent en ville avec un savoir-faire dont l'exécution de sa technique pour le matérialiser correspond à un autre monde. Ce qui constitue souvent une autre dynamique de fabrication urbaine, celle-ci est appelée rurbanisation. Ce phénomène est aussi observé en Afrique sous la dénomination « urbano-rurale ». Canaan, comme beaucoup d'autres quartiers de la RMP, se situe dans cette dynamique de fabrication urbaine. La situation de Canaan n'est pas particulière en ce sens-là, mais sa particularité réside, au-delà des problèmes extraterritoriaux et transversaux, dans la trajectoire des habitats et l'implication des acteurs à différentes échelles qui participe à cette fabrication. Le quartier est aussi particulier de la manière dont les paysans sont attrapés par la ville en cette modalité d'accès au foncier, aux modalités d'habiter, qui définit un mode de vie et un rapport au territoire, ceux qui alimentent une sociabilité urbaine différente via un nouveau rapport à l'habitat. La nouvelle sociabilité urbaine s'inscrit dans un registre de transfert habitable, passage du monde rural à celui du monde urbain par une matérialité urbaine similaire : habitat de la campagne en ville. Cette matérialité inscrit les modes d'habiter à Canaan dans un registre d'entre-deux : Canaan n'est pas une ville ni un bidonville ni un quartier rural. Il est dans l'intervalle d'un territoire qui laisse la phase de bidonville et des traces du rural vers une ville.

Les annexes et les membres de coordination

Les annexes de la mairie de Croix-des-Bouquets à Canaan sont coordonnées par trois membres : un directeur général (Wilem Louis, directeur des annexes de la mairie de Croix-des-Bouquets à Canaan et 2018) et deux autres membres dont Gilbert Pierre Louis (Membre du comité de gestion de l'annexe et ... (Coordonnateur du **Centre de ressources communautaires** de Canaan). Les responsables des annexes sont des bénévoles. À côté de ces membres se greffent des personnes qui fonctionnent en intermédiaires et des personnels de bureau, des agents (sécurité, de renseignement, de constat). Les membres de coordination sont nommés par le maire principal de la mairie de Croix-des-Bouquets. Et la coordination est responsable de son équipe et de ses personnels. Cependant, les habitants affirment qu'il y a aussi des soldats armés rattachés au service des annexes. Cette information n'est pas confirmée par le directeur. En revanche, le personnel de la mairie qui nous a accompagné lors des combites, lui affirme qu'il est armé, et de fait, les habitants l'appellent soldat et parfois commandants. Cette structure a une histoire, au début, les annexes ont été au nombre de 6. Aujourd'hui, les six annexes ont une coordination : annexe principale où se trouve le bureau des membres de la coordination. Si dans la coordination, il n'y a pas de femmes, dans les agents et les personnels, les femmes sont représentées. La limite de leur nomination n'est pas fixée. À tout moment, ils peuvent être remplacés par d'autre membre selon la volonté du maire principal. Et d'ailleurs, il n'y a pas de texte de loi permettant au maire de procéder ainsi,

cela advient par la dynamique territoriale qui sont liés à la gestion des quartiers de Canaan. Cette situation constitue un point fort des membres, qui parfois, sont motivés de rechercher des intérêts personnels.

« Le directeur des annexes parle de Canaan comme une commune, c'est-à-dire une ville. Le rêve des chefs, c'est de se battre pour octroyer le statut de la municipalité. Nous vivons dans une zone que nos rêves sont de concrétiser : faire de Canaan une ville. Ce rêve crée au niveau des leaders des conflits, parce que la section Communale Bon-repos, existé plus longtemps, souhaitent être commune. [...] Il y longtemps qu'une nouvelle ville n'est pas née en Haïti sinon que des villes de facto. Canaan n'est pas un cas particulier, c'est dans l'habitude des habitants de fabriquer leurs demeures et de l'État désinstitutionnaliser les quartiers en ville quand il observe qu'il a des opportunités économiques et fiscales »

« Les nouveaux venus aujourd'hui ne sont pas des « sans-abris » mais des gens qui ont des problèmes de logements, qui ne peuvent pas payer un logement en ville, ni acheter un terrain ailleurs pour construire. Canaan est devenu un espace d'accueil pour des gens en situation de précarité économique. Ces gens sont attirés par les opportunités qu'offre Canaan en termes d'accès au foncier, au logement et le climat de sécurité qui règne contrairement aux autres bidonvilles de la RMP »

Regroupement des leaders (Table de quartier)

La « table quartier » est une structure composée des membres de la société civile, des associations de quartiers, un représentant par quartiers, des religieux, des professionnels, des commerçants, des associations de quartiers, 2 ou 3 représentants des annexes de la mairie. Pour l'ensemble de Canaan, il existe 9 « Tables de quartiers ». La coordination et la communication entre les tables de quartiers se fait via un regroupement virtuel accessible depuis (sur) la connexion des numéros de téléphones en créant un groupe de *WhatsApp*. La « table des quartier » est l'origine de l'initiative de la Croix Rouge Américaine et de l'UCLBP dans le cadre d'un projet sur Canaan. L'objectif a été de faire face aux difficultés de trouver des leaders qui représentent les quartiers. A toute annonce de projet, les leaders et les organisations de quartier se multiplient. Pour pallier à ce problème de représentation des structure collectives et communautaire, la croix rouge américaine et l'UCLBP ont institué cette structure pouvant servir dans le cadre du projet « **CUCDU-Canaan : Cominauty Développement** ». Cette structure a été mise en place pour servir des interfaces avec tous les organes venant de l'extérieur y compris l'État ayant un projet urbain à exécuter à Canaan.

Au début, toutes les interventions ou opérations sur Canaan passent par les « Table de quartier ». Celle-ci est composée de toutes les couches de Canaan de la vie sociale à Canaan. Au début, les membres sont élus pour 2 ans. Mais, par la suite, la dynamique électorale, comme c'est le cas du plus haut niveau institutionnel en Haïti, le renouvellement des élus posait des problèmes. Ainsi, la table des quartiers n'a pas résisté aux pressions des leaders des associations ; elle est donc envahie par des leaders de nouvelles associations. En d'autres termes, les membres des tables quartiers sont au début renouvelé par des élections, et au fur et à mesure que la fonction de cette structure se développe, les leaders des associations envahissent la structure par des nominations. Et aujourd'hui, au sein de la structure, les représentants sont à la fois nommés et élus, certaines associations gardent la tradition électorale et d'autre procède par des élections.

Jeu d'acteurs au sein de la table de quartier

Au sein de cette structure évoluent des acteurs de statut multiple. La différence statutaire alimente la divergence des intérêts selon les projets urbains. Outre, cette différence statutaire, des jeux d'influence se jouent aussi entre les anciens membres et les nouveaux membres de la structure. Dans la dynamique qui survient de ce mode organisationnel se développent des conflits et des jeux d'acteurs. Chaque acteurs se positionne pour tirer son profit tant pour sa zone que pour son intérêt individuel. A côté des membres des tables quartiers, il y a des notables- c'est-à-dire des personnes ayant une notoriété fonctionnelle dans le quartier- qui sont intégrés pour donner leurs avis sur les décisions à prendre au sein de cette structure. Les notables sont souvent appelés quand les tables des quartiers sont érigés en instance judiciaire, car c'est au sein de cette structure que les décisions judiciaires sont prise de commun accord avec les concernés

Permis ou autorisation de construire ?

Comment les permis sont-ils livrés ? La mairie ne donne pas de permis de construction, mais des autorisations : « entre les permis de construire et l'autorisation de construire, il y a toute une nuance sémantique ». La majorité des habitats qui passent de provisoires en habitat en dur sont construits après que les maîtres d'œuvre ont reçus un permis de construction. Toutes les autorisations ont été livrées par des agents avant moi, car pendant ma période, le Ministère de l'intérieur a ramené à l'ordre le maire de Croix-des-Bouquets pour avoir publié deux décrets municipaux facilitant aux agents des annexes de livrer des autorisations de construire. C'est de cette décision survient les conflits qui sont liés au permis de construire. Pour ralentir l'étalement des habitats, la mairie de Croix-des-Bouquets a créé une commission le 01 avril 2019. L'objectif est de travailler sur les critères de livraison de permis de construire. Selon le directeur de l'annexe, le maire est confronté à un problème auquel, les lois ne répondent pas, car de droit les habitants n'ont pas le droit de construire, et de fait, c'est à Canaan, qu'il y a plus de chantier en cours dans la commune.

Critères de livraison des autorisations de construire

Les critères de permis de construction relèvent de la compétence du génie municipale. Dans les annexes, on n'accorde pas de permis de construction. Ce que nous livrons, c'est une autorisation de construire qui facilite aux habitants vulnérables de sortir d'un habitat provisoire à un habitat permanent en dur. Cependant, si l'habitat a une grandeur imposante, nous referons la demande à la mairie centrale, notamment au génie municipal. Pour avoir cette autorisation de construire, la direction des annexes exige un frais à celui qui vient demander l'autorisation de construire. Cependant, le directeur ne pouvait pas fixer en chiffre le montant exigé pour délivrer les autorisations de construire ; mais par un jeu de mots (li gra men li pa tis), il confirme que les autorisations ne sont pas gratuites. Les autorisations sont livrées à profit de chaque acteur. Elle permet aux habitants de régulariser leurs parcelles, c'est-à-dire avoir une reconnaissance auprès des agents des annexes comme occupant de la parcelle. Cet acte administratif livré par les annexes de la mairie a pour objectif de faciliter aux habitants de régulariser leurs parcelles ; permettre à l'annexe de prélever des taxes lui permettant de fonctionner (recettes); inscrire les parcelles dans des « registres administratifs»; accorder une certaine sûreté aux occupants des parcelles en les attribuant le statut d'occupant des parcelles. L'amplification des constructions en dur a commencé sous le gouvernement de Marthelly en 2013 avec les changements des maires. Aujourd'hui, nous sommes convaincus

que l'État est désormais dans l'incapacité d'expulser les habitants de Canaan, les habitants qui sont en mesure de construire une ou deux pièces en dur, nous les facilitons.

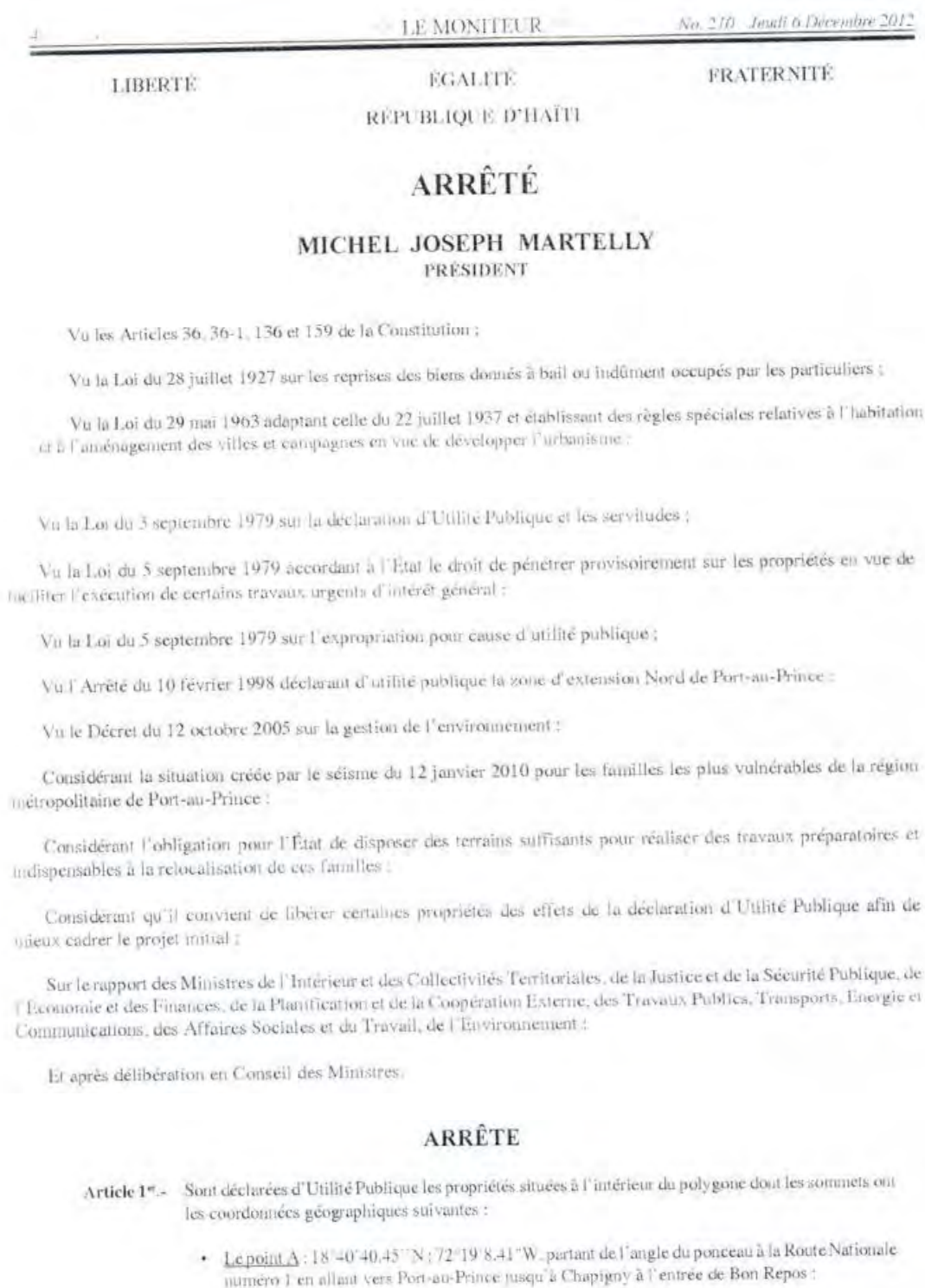
Recette fiscale à Canaan ?

Le directeur des annexes refuse de donner des chiffres relatifs aux montants prélevés sur les demandeurs d'autorisation. Cependant, il insiste sur le fait qu'il y a des maisons à Canaan qui paient déjà le CFPB. L'initiative est l'origine du projet « *ann bouster Canaan (avec PADF)* » financé par des ONG(s) dans le cadre d'un projet visant à assister les habitants financièrement. Pour avoir droit à ce financement, il a été exigé aux habitants d'avoir un CFPB. C'est le début du processus de régularisation de fiscalisation des habitats à Canaan. En d'autres termes, le prélèvement des taxes n'est pas l'initiative des acteurs publics, puisque à la mairie le débat a été de savoir comment intervenir, par quelle mode d'approche ? Avec les frais exigés pour l'autorisation de construire, les leaders des quartiers sont parvenus à instaurer deux lycées à Canaan : Lycée René Préval et Lycée Breda. Aujourd'hui, nous soutenons l'initiative de créer le Lycée Saint-Roc François Manigat (en cours). Qui décide de créer des Lycées à Canaan ? Qui nomment les cadres et le corps professoral ? Qui les paie ? Ces questions n'ont pas été répondues. En revanche, nous avons constaté que les lycées sont en fonction. Le directeur affirme que les lycées sont l'expression des combats des habitants qui prenaient des formes de pressions exercées contre le Ministère de l'éducation nationale.

Services Urbains

Tous les services urbains sont des démarches à l'origine des initiatives privées individuelles et/ou des démarches associatives en relation avec les ONG(s) et parfois avec des représentants de l'État (seulement pour amener l'eau à ONO-Ville). Quant au service de gestion des ordures: il n'y a pas une structure de gestion des ordures. La gestion des ordures se fait par ménages de façon individuelle. Il y a un projet de gestion des déchets et d'ordure qui reste encore au niveau de la mairie Centrale.

Annexe 11 : Arrêté présidentiel du 06 décembre 2012 abrogeant le zonage de Canaan



- Le point B : 18d38'11" : 72d16'2" et le point BI : 18d38'16" : 72d15'52" à l'entrée de Bretelle N°1 (N°1e # 3, en allant vers la Nationale # 3 jusqu'à l'entrée de la route menant à ONAVILLE ;
- Le point C : 18d38'57" : 72d13'53" Corail Cesselesse en allant vers ONAVILLE ;
- Le point D : 18d40'26" : 72d14'2" au Nord-Ouest de ONAVILLE ;
- Le point E : 18d40'29" : 72d14'20" sur le Chemin des Orangers ;
- Le point F : 18d40'46" : 72d14'20" Mome St. Christophe ;
- Le point G : 18°41'35,53"N ; 72°18'31,42"W Tirobu ;
- Fermeture en ligne droite jusqu'au pont (point A).

Les terrains retenus dans l'aire définie dans le cadre du présent arrêté seront utilisés au réaménagement de la région métropolitaine de Port-au-Prince et en partie à la relocalisation des victimes du séisme du 12 janvier 2010.

- Article 2.-** Dès la publication du présent arrêté, tous travaux de construction, de percement de routes, de lotissement, d'exploitation du sol ainsi que toute transaction ou aliénation immobilière sont et demeurent interdits sur toute l'étendue de l'aire définie à l'article 1^{er}.
- Article 3.-** Pour toute propriété retenue dans le cadre du présent arrêté, l'expropriation des propriétaires détenteurs de titres légaux justifiant leur droit légitime d'occupation ou la reprise des biens donnés à bail par l'Etat ou occupés indûment se fera conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 1979 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et de la loi du 28 juillet 1927 modifiant la loi du 29 janvier 1926 sur la reprise des biens donnés à bail ou indûment occupés par des particuliers.
- Article 4.-** La commission d'expertise prévue par les dispositions de la loi du 5 septembre 1979 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique sera immédiatement activée à l'effet de recueillir les informations et de procéder à l'évaluation nécessaire pour une indemnisation juste et équitable des propriétaires à exproprier.
- Article 5.-** Dans un délai de quinze (15) jours à compter de la publication du présent arrêté, les propriétaires fonciers et les détenteurs de bail dans l'aire susmentionnée déposeront, pour les suites nécessaires, au local de la Direction Générale des Impôts leurs titres de propriété et tous documents justifiant leurs droits d'occupation.
- Article 6.-** L'arrêté du 19 mars 2010 déclarant d'Utilité Publique les propriétés s'étendant de l'angle de la Rivière Bretelle à la Route Nationale numero 1 en passant par Bon Repos et Corail-Cesselesse formant un polygone avec la zone communément appelée Concombre est et demeure abrogé et cesse de produire des effets à l'égard des propriétés qui se situent en dehors de l'aire délimitée à l'article 1^{er}.
- Article 7.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence des Ministres de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, de la Justice et de la Sécurité Publique, de l'Économie et des Finances, de la Planification et de la Coopération Externe, des Travaux Publics, Transports, Énergie et Communications, des Affaires Sociales et du Travail, de l'Environnement, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National à Port-au-Prince, le 15 novembre 2012, An 200^e de l'Indépendance.

Par :



Michel Joseph MARTELLY

Le Président



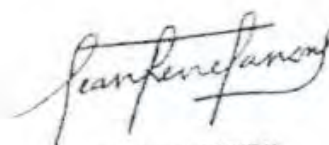
Laurent Salvador LAMOTHE

Le Premier Ministre



Romard SAINT-CYR

Le Ministre de l'Intérieur
et des Collectivités Territoriales



Jean René SANON

Le Ministre de la Justice
et de la Sécurité Publique



Marie Carmelle JEAN-MARIE

Le Ministre de l'Économie
et des Finances

Le Ministre de la Planification
et de la Coopération Externe



Laurent Salvador LAMOTHE

Le Ministre des Travaux Publics, Transports,
Energie et Communications



Jacques ROUSSEAU

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Travail



Joseph Raymond GAUTHIER

Le Ministre de l'Environnement



Jean Vilmond HILAIRE



Paraissant
Le Lundi et le Jeudi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur
Serge PETIT-FRERE

137ème année No. 89

AN XXVIe. DE LA REVOLUTION DUVALIERISTE

Jeudi 23 décembre 1982

SOMMAIRE

- * Décret élevant au rang de communes les quartiers de Delmas et de Carrefour.
- * Arrêté ordonnant la création des Commissions Ad Hoc d'inscription et l'ouverture des quartiers et sections rurales
- * Arrêté de contingentement à l'importation de certains articles de première nécessité en vue de régulariser le mouvement des échanges commerciaux. (Reproduction)
- * Secrétairerie d'Etat du Commerce et de l'Industrie - Extraits du Registre des marques de Fabrique et de Commerce.
- * Avis

DECRET

JEAN-CLAUDE DUVALIER

PRESIDENT A VIE DE LA REPUBLIQUE

Vu les articles 2, 93, 94, 129 (1er alinéa) et 133 de la Constitution;

Vu la loi du 19 août 1976 délimitant le territoire national et créant de nouveaux arrondissements, communes et quartiers;

Vu la loi du 9 octobre 1978, notamment en son article 38, élevant au rang de quartiers les zones urbaines de Carrefour, Delmas, dépendant de la commune de Port-au-Prince;

Vu le décret du 22 octobre 1982 portant organisation de la commune;

Vu le Décret de la Chambre Législative en date du 21 septembre 1982 accordant pleins pouvoirs au Chef du Pouvoir Exécutif pour Lui permettre de prendre jusqu'au deuxième Lundi d'avril 1983, par décrets ayant force de lois, toutes les mesures qu'Il jugera nécessaires à la sauvegarde de l'intégrité du territoire national et de la souveraineté de l'Etat, à la consolidation de l'ordre et de la paix,

au maintien de la stabilité économique et financière de la nation, à l'approfondissement du bien-être des populations rurales et urbaines, à la défense des intérêts généraux de la République;

Considérant qu'il incombe au Gouvernement de la République la mission de défendre les intérêts matériels et moraux des populations réparties dans les différentes collectivités du territoire;

Considérant que la délimitation territoriale constitue un instrument juridique et politique au service de la croissance économique et de l'amélioration de l'environnement;

Considérant que les impératifs du développement nécessitent, au gré des besoins et des possibilités, l'élévation de certains quartiers au rang de communes;

Considérant que les quartiers de Delmas et de Carrefour, par leur expansion démographique, l'état de leur évolution économique et sociale, font la preuve de leur aptitude à bénéficier du statut de communes, et qu'il importe à cette fin d'appliquer les dispositions légales régissant la matière;

Sur le rapport des Secrétaires d'Etat de l'Intérieur et de la Défense Nationale, des Finances et des Affaires Economiques;

Et après délibération en conseil des Secrétaires d'Etat;

DECRETE:

Article 1.- Sont désormais élevés au rang de communes de deuxième classe de l'arrondissement de Port-au-Prince, les quartiers de Delmas et de Carrefour.

Article 2.- En attendant que soient précisées par la Loi leurs coordonnées géographiques, les limites territoriales et les sections rurales des communes de Delmas et de Carrefour sont les suivantes:

1) Commune de Delmas

Les limites de la Commune de Delmas partent, de l'Est vers le Nord, de Delmas 87 jusqu'à la ravine débouchant sur la Rue Cafetière. De là, elles suivent le cours actuel de la Rivière Grise jusqu'à la mer, en partant de l'Ha-

bitation Soisson de la 4^{ème}. Bellevue. A l'Ouest, elles longent le littoral jusqu'à l'endroit appelé la Saline.

De là, elles longent le Boulevard de la Saline, la Route de Delmas, jusqu'au point de jonction de celle-ci avec l'avenue François Duvalier. De ce point, elles s'orientent vers le Sud jusqu'à la Rue St. Martin. De là, elles reprennent la direction Est en suivant les Rues St. Martin, Sylvio Cator et Cormiers, longent la ravine de Delmas, jusqu'au point de jonction de Delmas 60 et de Delmas 87.

La Commune de Delmas comprend le quartier de la Croix-des-Missions et les sections rurales suivantes: 1^{ère}. Varreux, 2^{ème}. Varreux, 3^{ème}. Bellevue, 4^{ème}. Bellevue, 5^{ème}. Saint-Martin.

2) Commune de Carrefour

Les limites de la Commune de Carrefour partent, de l'Est vers le Nord, du point de jonction de Fontamara 43 avec le littoral, et longent ce littoral jusqu'à sa rencontre avec la ravine de Mariani. De ce point Nord-Ouest, elles s'orientent vers le Sud à la limite de la 12^{ème}. Morne à Bateau de la 23^{ème}. Morne Chandelle de la Commune de Gressier et de la 7^{ème}. des Parcs et de la 8^{ème}. Beauséjour de la Commune de Léogane.

De là, elles rejoignent les limites de la 7^{ème}. Grande-Rivière, 4^{ème}. de la Gosseline de la Commune de Jacmel et de la 2^{ème}. Nouvelle-Tourraine et 20^{ème}. Bongars de la Commune de Kenscoff. Elles rejoignent Fontamara 43 par la trajectoire Sud-Sud-Est, aux limites de la 3^{ème}. Etang du Jonc de la Commune de Pétion-Ville, de la 8^{ème}. Martissant de la Commune de Port-au-Prince.

La Commune de Carrefour comprend les sections rurales suivantes: 9^{ème}. Bizonton, 10^{ème}. Thor, 11^{ème}. Rivière-Froide, 13^{ème}. Corail-Thor, 14^{ème}. Morne Chandelle, 15^{ème}. Platon Dufresney, 16^{ème}. Faillefer, 17^{ème}. Porcy, 18^{ème}. Coupeau, 20^{ème}. Laval, 21^{ème}. Berly, 22^{ème}. Malanga.

Article 3. – Le présent décret abroge toutes Lois ou dispositions de Lois, tous Décrets ou dispositions de Décrets, tous Décrets-lois ou dispositions de Décrets-lois qui lui sont contraires, et sera publié et exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat de l'Intérieur et de la Défense Nationale, des Finances et des Affaires Economiques, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 15 décembre 1982, an 179^{ème} de l'Indépendance.

JEAN-CLAUDE DUVALIER

PAR LE PRESIDENT:

*Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur
et de la Défense Nationale:*

Roger LAFONTANT

*Le Secrétaire d'Etat de la Présidence,
de l'Information et des Relations Publiques:*

Jean-Marie CHANOINE

*Le Secrétaire d'Etat des Finances
et des Affaires Economiques:*

Frantz MERCERON

Le Secrétaire d'Etat de l'Education Nationale:

Franck SAINT VICTOR

Le Secrétaire d'Etat du Plan:

Claude WEIL

Le Secrétaire d'Etat du Commerce et de l'Industrie:

Jacques B. SIMEON

*Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics,
Transports et Communications:*

Alix CINEAS

Le Secrétaire d'Etat des Affaires Sociales:

Théodore ACHILLE

Le Secrétaire d'Etat de la Justice:

Bertholand EDOUARD

*Le Secrétaire d'Etat de la Santé Publique
et de la Population:*

Volvick Rémy JOSEPH

Le Secrétaire d'Etat de la Jeunesse et des Sports:

Henry REMY

Le Secrétaire d'Etat des Mines

et des Ressources Energétiques:

Jean E. PIERRE

Le Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères et des Cultes:

Jean-Robert ESTIME

*Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture,
des Ressources Naturelles et du Développement Rural:*

Rémillot LEVEILLE

Annexe 13 : Régularisation des favelas à São Paulo entre 2002 et 2003.

Nom du programme	Octroiement de titres de concession d'utilisation spéciale à des fins de logement comme partie du Programme Quartier Légal (PQL), développé par le Secrétariat Municipal au Logement (SEHAB)	
Types et nombre de zones concernées	160 zones situées sur des terrains publics faisant partie du territoire de la municipalité de Sao Paulo	
Procédés de mis en place du programme	Pour rendre opérationnel le programme, il a fallu identifier, localiser, recenser et enregistrer les zones après approbation du Conseil Municipal	
Cadre légal opérationnel	Le Plan Directeur Stratégique de la Municipalité	
Critères de sélections des zones	• Des zones sans risque remarquable ; • Des zones ayant déjà bénéficié d'un certain type d'intervention urbanistique par les pouvoirs publics ; • Des zones localisées intégralement en zone publique ; • Des zones n'étant ni de préservation permanente ni de protection de sources ; • Des zones devant être enregistrées comme ZEIS (zone spéciale d'intérêt social) dans le Plan directeur de la municipalité de Sao Paulo ; • Des zones appartenant au projet de Loi 51/90 ; • Des zones occupées depuis plus de 20 ans par des logements de populations à faible revenu ; • Des zones indiquées par les mouvements de lutte pour le logement dans la municipalité de Sao Paulo ; • Des zones insérées dans la maille urbaine, dotées d'infrastructures et de services ; • zone occupée égale ou inférieure à 250 mètres carrés • zone utilisée à des fins résidentielles ; • zone occupée pendant une période égale ou supérieure à 5 ans, au 30 juin 2001 ; • Intéressé non propriétaire ou concessionnaire d'un autre immeuble, urbain ou rural ;	
Superficies concernées	50 400 000 m ²	Zones occupées à usage résidentiel : 480 000 000 m ²
		Zones occupées à usage commun : 2 400 000 m ²
Quelques partenaires impliqués	• Direction de logement populaire du Secrétariat Municipal au Développement urbain et au Logement • Institut de Polis ; • Secrétariat aux affaires juridiques à travers le département patrimonial de la municipalité ; • Le Parquet Général de la Municipalité ;	

	• Compagnie métropolitaine de Logement de São Paulo ; • Direction du Logement Populaire ; • Département de Régularisation de la Division du Sol ; • Département d'Approbation des Constructions ; • Département de Division du Sol et d'Interventions Urbaines ;
Professionnels impliqués	Juristes, Sociologues, Architectes et Assistants sociaux
Résultats	• Nombre d'occupations régularisées : 41 zones dans la région Nord, 51 zones dans la région Sud, 53 zones dans la région Sud-Est et 15 zones dans la région Est totalisant 160 zones ; • Nombre de familles bénéficiaires : environ 150 mille personnes, issues de 30 000 immeubles dont leurs habitats étaient déjà consolidés ; • Nombre de titres de propriété donnée : 45 000 titres de concession d'utilisation spéciale à des fins de logement ;
Exemple : La favela de Paraisópolis (Cité du Paradis) habitée par 100 000 habitants régularisée en 2002.  Source : Disponible sur : https://www.viator.com/fr-FR/tours/Sao-Paulo/5-hour-Favela-Sao-Paulo (consulté le 14/04/2021)	

Source : UZZO, 2005²⁹⁸ et Auteur

²⁹⁸ Disponible en portugais sur : <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/dph/fiche-dph-6765.html> (consulté le 18/03/2021).

Annexe 14 : Document officiel de régularisation des bidonvilles à Lima au Pérou

Le programme de régularisation des bidonvilles à Lima au Pérou a été réalisé via la création d'une agence : « organismo de Formalización de la Propiedad Informal » (COFOPRI). Voici un document officiel qui en témoigne.

02



PERÚ

Ministerio
de Vivienda, Construcción
y Saneamiento

Organismo de Formalización
de la Propiedad Informal

Dirección Ejecutiva

"Año del Centenario de Andrés Bello, el Fundador"
"Decenio de las personas con discapacidad en el Perú"

San Isidro, 14 NOV. 2011 2011 NOV 17 AM 11: 51 19498

OFICIO N° 1048-2011-COFOPRI/DE RECIBIDO
AREA DE
TRAMITE DOCUMENTARIO
LA RECEPCION SIGNIFICA
SU CONFORMIDAD

Señor
JAVIER DIEZ CANSECO CISNEROS
Congresista de la República
Plaza Bolívar, Av Abancay s/n
Lima-

Asunto : Información de acciones de formalización realizadas por COFOPRI en posesiones informales ubicadas en el distrito de San Juan de Lurigancho, de la provincia y departamento de Lima.

Referencia : a) Oficio N° 183-2011-JDC-CR (Solicitud N° 2011075924)
b) Provelo N° 1857-2011-COFOPRI/DE

De mi consideración:

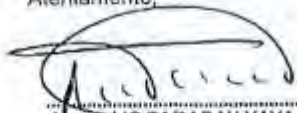
Tengo el agrado de dirigirme a usted, en atención al documento de la referencia, mediante el cual nos solicita la relación de asentamientos humanos del distrito de San Juan de Lurigancho en los que COFOPRI, se encuentre realizando acciones de saneamiento físico legal.

Al respecto, se remite adjunto al presente, el Informe N° 553- 2011-COFOPRI/OZLC de fecha 08 de noviembre del presente año, emitido por la Oficina Zonal de Lima - Callao que contiene la información solicitada por su despacho. Asimismo, se acompañan los anexos 1, 2 y 3 en los cuales se detallan las posesiones informales con diagnóstico de la informalidad, posesiones inscritas y en saneamiento físico - legal 2011, respectivamente.

Oficina
Zonal de
Lima - Callao
COFOPRI

Sin otro particular, aprovecho la oportunidad para manifestarle los sentimientos de mi especial consideración y estima personal.

Atentamente,


Abog. AHS TARABAY YAYA
 Director Ejecutivo
 Organismo de Formalización de la
 Propiedad Informal - COFOPRI

Adjunto :

- Volumen N° 553- 2011 COFOPRI/DGLC
- Anexo 1 - Posesiones Informales con catastro de la informalidad
- Anexo 2 - Posesiones Informales
- Anexo 3- Posesiones en Sancomista Illegal 2011

ATYDIT-Integument

Av. Paseo de la República N° 3135 - 3137, San Isidro

Tel. (511) 315-0330

Posesiones Informales en las cuales se ha realizado acciones de Diagnostico de la Informalidad

Nº	Denominación	Tipo	Estado
1	10 DE ABRIL	Asentamiento Humano	Procede formalizar
2	15 DE JUNIO - SECTOR A	Asentamiento Humano	Procede formalizar
3	17 DE JULIO - CAJA DE AGUA	Asentamiento Humano	Procede formalizar
4	18 DE ENERO	Asentamiento Humano	Procede formalizar
5	18 DE ABRIL INTEGRAL	Asentamiento Humano	Procede formalizar
6	2 DE ENERO	Asentamiento Humano	Procede formalizar
7	2 DE SETIEMBRE	Asentamiento Humano	Procede formalizar
8	20 DE ENERO	Asentamiento Humano	Procede formalizar
9	22 DE NOVIEMBRE	Asentamiento Humano	Procede formalizar
10	23 DE OCTUBRE AMPLIACION (PROPIEDAD PRIVADA)	Asentamiento Humano	Procede formalizar
11	24 DE ENERO	Agrupamiento de Familias	Procede formalizar
12	27 DE MARZO III ETAPA	Agrupamiento de Familias	Procede formalizar
13	3 DE ABRIL	Asentamiento Humano	Procede formalizar
14	3 DE MAYO	Asentamiento Humano	Procede formalizar
15	3 DE NOVIEMBRE SECTOR TRES CRUCES	Agrupamiento de Familias	Procede formalizar
16	30 DE DICIEMBRE	Asentamiento Humano	Procede formalizar
17	5 DE ABRIL	Asentamiento Humano	Procede formalizar



18	7 PROVINCIAS	Asentamiento Humano	Procede formalizar
19	9 DE FEBRERO	Asentamiento Humano	Procede formalizar
20	ADP PRIMAVERA DE CAMPOY	Urbanización Popular	Procede formalizar
21	ADV BUENOS AIRES	Urbanización Popular	Procede formalizar
22	ADV SAN ROQUE DE CAMPOY	Urbanización Popular	Procede formalizar
23	ALBERTO FUJIMORI FUJIMORI II	Asentamiento Humano	Procede formalizar
24	ALBERTO FUJIMORI FUJIMORI III	Asentamiento Humano	Procede formalizar
25	ALTA PALOMA	Asentamiento Humano	Procede formalizar

Exemple d'un quartier : la régularisation des bidonvilles dans le district de San Juan de Lurigancho, un quartier de Lima, au Pérou, situé dans la zone connue sous le nom de *Cono Este*. Le district de San Juan de Lurigancho a une population de plus de 1 million habitants. Le tissu de bati est constitué essentiellement d'habitats permanents (Figure 1).



Source : Michel et Oliveau, 2017 et Auteur

Table des matières

Dédicace.....	I
Remerciements.....	II
Résumé et mots clés	III
Abstract and keywords.....	IV
<i>Rezime e mo kle</i> (créole haïtien).....	V
Liste des abréviations	VI
Liste des tableaux.....	VII
Liste des figures	VIII
Liste des encadrés	IX
Sommaire.....	X
Introduction générale.....	1
Partie 1: Présentation du contexte et du terrain de la recherche	15
Chapitre 1 : Du contexte global et national au terrain de la recherche.....	18
1.1-La croissance urbaine dans le monde.....	19
1.1.1-Urbanisation mondiale : un monde urbain à deux vitesses.....	20
1.1.2-Traduction de l'urbanisation dans les pays du Sud : augmentation des bidonvilles.....	23
1.2-Urbanisation dans le contexte haïtien	30
1.2.1-Evolution de l'urbanisation en Haïti : une concentration urbaine pour quelles (dé)croissances ?.....	31
1.2.2-Des villes coloniales et postcoloniales en Haïti : de l'urbanisme planifié à quel modèle d'urbanisme aujourd'hui ?.....	36
1.3-Les expansions urbaines dans la région métropolitaine de Port-au-Prince.....	42
1.3.1-Expansions territoriales : les bidonvilles formes dominantes.....	43
1.3.2-Le « bidonville » de Canaan : terrain de recherche.....	48
Chapitre 2 : La bidonvillisation de la région métropolitaine de Port-au-Prince : traduction des crises du secteur du logement.....	55
2.1-Facteurs de la croissance des bidonvilles dans la Région métropolitaine de Port-au-Prince entre 1940 et 1950.....	56
2.1.1- Immigrations liées aux politiques agricoles et fermeture des ports de province en 1941.....	56
2.1.2- Croissance démographique de 1950 et expansion des bidonvilles à Port-au-	

Prince.....	61
2.1.3- Action publique contre les bidonvilles : déguerpissement et relocalisation des habitants.....	62
2.2-Concentration urbaine renforcée et accélération de la bidonvillisation entre 1960 et 1970.....	65
2.2.1- Politique industrielle : facteur de bidonvillisation de Port-au-Prince en 1960.....	66
2.2.2- Concentration des pouvoirs et accélération de la bidonvillisation en 1970.....	69
2.3-Impacts des crises sociopolitiques et des catastrophes naturelles sur le phénomène de bidonvillisation entre 1980 et 2019.....	72
2.3.1- Multiplication de la population de la Région métropolitaine de Port-au-Prince : effet des crises des années 80.....	73
2.3.2- Relation entre les catastrophes naturelles et le processus de bidonvillisation (2000-2010)	75
Partie 2 : Problématique et méthodes de la recherche	84
Chapitre 3 : Modèle d'analyse et problématique de recherche.....	87
3.1- Etat de l'art sur la question des bidonvilles.....	88
3.1.1- Le bidonville : un mot ancien pour quels faits urbains contemporains ?.....	88
3.1.2-Proposition d'une typologie d'approches des bidonvilles.....	95
3.2- Apports et limites des travaux sur les bidonvilles : vers un modèle théorique.....	103
3.2.1- Le foncier comme ressource dans le processus de fabrication des bidonvilles.....	104
3.2.2- La notion d'habitant-fabriqueur dans la fabrication des bidonvilles.....	108
3.2.3- Modalité d'habiter les bidonvilles : d'un « espace sans » au « fabriquer avec...».....	111
3.3- Construction de la problématique de la recherche.....	116
3.3.1- Positionnement global	117
3.3.2- Questions et hypothèses	120
Chapitre 4 : Dispositifs et méthodes de la recherche.....	123
4.1- Dispositifs et méthodes du corpus empirique.....	124
4.1.1-La préenquête : balades et observations directes.....	125
4.1.2-Les enquêtes et les dispositifs de réalisation.....	132
4.2-Corpus documentaire.....	144
4.2.1-Documents officiels sélectionnés en Haïti.....	144
4.2.2-Les quotidiens nationaux : compilation des discours émis publics sur Canaan.....	145

4.3-Approche méthodologique : un cadre analytique par thématique.....	148
4.3.1-Bilan des dispositifs et des approches méthodologiques.....	148
4.3.2-Regroupement par thématique des données : mise en perspective des grilles de lecture.....	151
Partie 3: Processus de fabrication de Canaan.....	157
Chapitre 5: Acteurs et schématisation de la fabrication des bidonvilles.....	159
5.1- La place des habitants dans l'aménagement de l'espace	160
5.1.1-La réhabilitation symbolique du site : de Titanyen à Canaan.....	161
5.1.2-Transformation spatiale de Canaan : un aménagement à l'ordinaire.....	163
5.2- L'analyse des interventions des ONG(s) et des Organismes internationaux dans la fabrication de Canaan.....	171
5.2.1- Les interventions des ONG(s) pendant la phase d'urgence en 2010	172
5.2.2- Retour des ONG(s) en 2015 : financement et pérennisation des infrastructures.....	175
5.3- La politique du « laisser-faire » : les acteurs de la fabrication de « territoire des pauvres ».....	179
5.3.1- Identification des acteurs de la fabrication du quartier : inversion de l'ordre et du fonctionnement institutionnel.....	180
5.3.2- Pour une lecture de la place de l'Etat dans le processus comme acteur a posteriori.....	186
Chapitre 6 : Analyse du processus et des modalités d'appropriation foncière à Canaan.....	194
6.1- Occupation foncière à Canaan : la propriété à l'épreuve des pratiques sociales des démunis.....	195
6.1.1- Provenance des occupants et modalités de découpage du site : émergence des pratiques et de parcelles.....	196
6.1.2- Processus et modalités d'occupation foncière.....	201
6.2- Appropriation et gestion foncière : tactiques habitantes et monétisations des échanges.....	207
6.2.1- Appropriation à l'épreuve du droit : initiatives habitantes de régularisation foncière.....	208
6.2.2- Incidence de la rareté et de la pression foncière en 2016 : recours à la violence.....	215

6.2.3- Synthèse du processus et des modalités d'appropriation foncière.....	218
6.3- Les parcelles et les occupants.....	219
6.3.1- Statuts des parcelles : domaine privé de l'Etat face à l'individualisation des biens.....	220
6.3.2- Variétés des occupants des parcelles : une hétérogénéité socio-spatiale.....	225
Partie 4 : Jeux d'acteurs et évolution des bidonvilles.....	235
Chapitre 7 : Jeux d'acteurs dans la fabrication de Canaan : entre conflits et ordre social.....	237
7.1- Conflits fonciers et mécanismes de résolutions : l'établissement d'un ordre social.....	238
7.1.1- Les formes des conflits fonciers à Canaan entre 2010 et 2017.....	239
7.1.2- Les brigades de vigilance : instance de médiation et modes de résolution des conflits.....	243
7.2- Articulation entre acteurs formels et informels dans la fabrication de Canaan.....	249
7.2.1- Les modalités organisationnelles à Canaan : formalisation des structures informelles locales.....	250
7.2.2- Le fonctionnement des acteurs dans l'exécution des projets entre 2015 et 2019.....	253
7.3- Circulation des flux monétaires : de la solidarité entre les habitants.....	256
7.3.1-Aux origines des revenus des ménages : de l'entraide aux petits commerces.....	257
7.3.2- Analyse des coûts de l'auto-construction et d'accès aux services.....	263
Chapitre 8 : De l'évolution des bidonvilles aux quartiers vers des « villes a posteriori ».....	273
8.1-De l'auto-construction à l'institutionnalisation des communes et des villes dans la région métropolitaine de Port-au-Prince	274
8.1.1- Du quartier « Saint-Martin » et de bidonville « Cité-Simone » à la ville de Delmas et la commune de Cité-Soleil.....	274
8.1.2- Formation d'un cœur de quartier à Canaan : après 10 ans d'évolution	283
8.2- Des processus similaires dans des pays de l'Amérique Latine.....	287
8.2.1- Les favelas de <i>São Paulo</i> (Brésil) : quel territoire après 40 ans ?.....	288
8.2.2- Les bidonvilles de Lima (Pérou) : vers des villes fonctionnelles après 30 ans.....	294
8.3-Mutations de l'habiter dans les bidonvilles : vers un « urbanisme inversé »	302
8.3.1-Faire « quartiers ou villes a posteriori ».....	303
8.3.2-L'urbanisme inversé : des bidonvilles aux « villes a posteriori ».....	307

Conclusion générale.....	316
Bibliographie.....	329
Annexe 1 : Haïti et son organisation territoriale.....	373
Annexe 2 : Le séisme du 12 janvier : humanitaires et habitats des camps.....	376
Annexe 3 : Décret d'utilité publique du 22 mars 2010.....	383
Annexe 4 : Fête du 22 mai : François Duvalier, ses partisans et les tontons macoutes à Port-au-Prince.....	387
Annexe 5 : Abattage des porcs et paupérisation des paysans haïtiens entre 1981 et 1988...	388
Annexe 6 : <i>Dechoukaj</i> des tontons macoutes : la chasse à l'homme et la justice populaire.....	391
Annexe 7 : Cartes des risques naturels en Haïti.....	392
Annexe 8 : Corpus documentaire : documents officiels.....	393
Annexe 9 : Corpus documentaire : compilation des journaux entre 2010 et 2020.....	399
Annexe 10 : Corpus empirique : extraits des entretiens.....	402
Annexe 11 : Arrêté présidentiel du 06 décembre 2012 abrogeant le zonage de Canaan.....	415
Annexe 12 : Décret présidentiel du 23 décembre 1982 créant la commune de Delmas.....	419
Annexe 13 : Régularisation des favelas à São Paulo entre 2002 et 2003.....	421
Annexe 14 : Document officiel de régularisation des bidonvilles à Lima au Pérou.....	423
Table des matières.....	426



FOLIO ADMINISTRATIF

THESE DE L'UNIVERSITE DE LYON OPEREE AU SEIN DE L'INSA LYON

NOM : PRINCE
2021

DATE de SOUTENANCE : 30 Juin

Prénoms : Neptune

TITRE : Fabrication des bidonvilles dans les pays du Sud : jeu d'acteurs et modalités d'habiter. Le cas du quartier de Canaan (Port-au-Prince/Haïti)

NATURE : Doctorat
AAAALYSEIXXX

Numéro d'ordre : 2021LYSEI041

Ecole doctorale : ED483

Spécialité : Géographie Aménagement et Urbanisme

RESUME :

Cette thèse interroge la fabrication et les modalités d'habiter progressives les bidonvilles en Haïti et dans des pays du Sud par le biais des « tactiques habitantes 1 » et de jeu d'acteurs. Les données collectées dans le quartier de Canaan, notre terrain d'étude ainsi que l'analyse du processus de bidonvilisation de la Région métropolitaine de Port-au-Prince ont permis de mettre en évidence ce que nous appelons « faire ville et/ou quartier a posteriori ». En effet, si les bidonvilles s'auto-construisent, on constate qu'au bout d'un temps relativement long, il y a une forme de « normalisation », voire de reconnaissance à postériori de ces quartiers par les pouvoirs publics. C'est le cas du quartier de « Saint-Martin », créé en 1925 et devenu la ville de « Delmas » en 1982. A contrario, les villes planifiées sont fabriquées à partir de la maîtrise foncière, de l'aménagement de l'espace suivi par la viabilisation, des programmes de construction avant d'installer la population. A l'inverse de ce processus, la création des « villes a posteriori » se fait à partir de l'établissement spontané des populations sur des terrains souvent déclassés et proche des villes, de l'auto-construction d'habitat provisoire se consolidant graduellement au fur et à mesure des rentrées d'argent, etc. In fine, nous défendons la thèse de l'existence d'une inversion de modalité de « faire la ville » que nous désignons par « l'urbanisme inversé » correspondant à ce que nous avons observé aussi au Brésil et au Pérou où des bidonvilles deviennent au bout de 30 à 40 ans soit des quartiers ou des « villes a posteriori » voire des territoires intégrés à la politique de la ville au même titre que les villes planifiées.

MOTS-CLÉS : Bidonville, pays du Sud, acteurs, modalité d'habiter, habitants, foncier, Haïti, Canaan

Laboratoire (s) de recherche : Environnement Ville Société (EVS) Et Centre de Recherche et d'Appuis aux politiques Publiques (CRAPU)

Directeurs de thèse: Chantal BERDIER et Laënnec HURBON

Président du Jury : Muriel MAILLEFERT

Composition du jury :

BERDIER Chantal, Maître de conférences HDR, INSA de Lyon, Directrice de thèse

Hurbon Laënnec, Professeur, Université Quisqueya, Directeur de thèse

BRAS Anie, Enseignante-chercheure, Université Quisqueya, Co-directrice de thèse

BARON Catherine, Professeure, Institut Politique de Toulouse, Rapporteuse

PEDRAZZINI Yves, Maître d'enseignements, Ecole Polytechnique de Lausanne, Rapporteur

MAILLEFERT Muriel, Professeure, Université Jean Moulin Lyon 3, Examinatrice

MARTOUZET Denis, Professeur, Université de Tours, Examineur

PARE Sylvie, Professeure, Université du Québec à Montréal, Examinatrice